BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Tome XX — Année 1926



PARIS

CHEZ LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

3, Avenue Victoria, 3



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 9 Janvier 1926.

Présidence de M. le Pr MENETRIER, puis de M. LAIGNEL-LAVASTINE.

Etaient présents : Mlle Droz, MM. D'Arcy Power, Avalon, Barbé, Basmadjian, Bérillon, Boulanger, Brodier, Cumston, de Lint, Dagen, Dardel, Dorveaux, Fosseyeux, Guelliot, Guisan, Hahn, J. Hérissay, Hervé, Jeanselme, Laignel-Lavastine, Lanselle, Mauclaire, Neveu, Noyens, Ricardo Jorge, Regnault, Rouvillois, Sévilla, Sieur, Tanon, Torkomian, Tricot-Royer, Van Schevensteen, Variot, Vinchon et Wickersheimer.

M. le Pr Menetrier, président sortant, exprime sa gratitude au bureau et à tous les membres de la Société qui lui ont facilité sa tâche et cède le fauteuil à son successeur.

M. le Dr Laignel-Lavastine remercie de l'honneur qui lui est dévolu ; il rend un suprême hommage aux collègues disparus au cours de l'année 1925 :

Monéry, le charmant médecin-major, conservateur de ce beau musée du Val-de-Grâce qu'il avait merveilleusement paré pour le récent Congrès de médecine et de chirurgie militaires, et le délicat poète, qui avait exprimé un peu de son cœur languide dans l'*Ame des parfums*, essai de psychologie objective, qui eût ravi Marcel Proust ;

Rouxeau (de Nantes), le biographe de Laënnec, dont il a fait revivre la figure et l'œuvre géniale dans

deux volumes documentés de première main et que l'historien de la science devra toujours consulter quand il étudiera la genèse des découvertes ;

Lutaud, dont le visage encadré de favoris courts, à la mode des marins, rappelait qu'il avait navigué pour connaître le vaste monde, avant de se consacrer à la médecine, de fonder le *Journal de médecine de Paris*, de devenir un des premiers porte-parole de la démocratie médicale, et d'aller, sa vie éteinte, dormir du sommeil de la mort, bercé par les courtes lames de la mer de violettes ;

Desnos enfin, qui malgré son gérotoxon était toujours jeune d'esprit et de corps. Parti pour les Indes comme on va à Versailles, il mourut du choléra à Pondichéry en quarante-huit heures. Fondateur de la *Société internationale d'Urologie*, il fut notre conseiller dans la gestion de notre « Société internationale d'histoire de la médecine ». Historien de l'Urologie dans un volume admirable, il a montré aux spécialistes ce qu'ils devraient chacun faire pour l'histoire de la médecine.

Nomination d'un deuxième Vice-Président. — Le scrutin est ouvert pour la nomination d'un deuxième Vice-président en remplacement de M. le Dr Desnos. M. le Dr THIBIERGE, présenté par le bureau, est élu par acclamations, à l'unanimité des membres présents.

Compte financier. — M. Boulanger-Dausse présente le compte financier de l'exercice 1925. A propos du projet de budget de 1926, il signale l'insuffisance probable des recettes pour couvrir les frais d'impression du bulletin, M. le Secrétaire général annonce de son côté qu'il a reçu de l'imprimeur Monnoyer, du Mans, l'avis d'une augmentation éventuelle de ses tarifs. Dans ces conditions le Bureau propose un relèvement de la cotisation qui, après discussion et scrutin, est fixée à 25 francs à partir du 1er janvier 1926. M. Dardel et M. Brodier sont nommés censeurs des comptes.

Candidats présentés :

Mlle Atamian (H.), 25, rue de Douai, chirurgien-dentiste, par MM. Torkomian et Fosseyeux.

MM. les Drs Levy-Valensi, médecin des hôpitaux, 37, avenue Victor-Hugo (XVIe), par MM. Laignel-Lavastien et Vinchon ;

Maiy (S.), 23, rue Rassaja, à Mohamed Bey, Alexandrie, par Mme Panayotatou et M. Fosseyeux ;

Nuyens (B.W.Th.), 247, Keisersgracht, Amsterdam, par MM. de Lint et Van Schevensteen ;

Sicard de Plauzoles, professeur au Collège des Sciences sociales, 6, rue de Logelbach (XVIIe), par MM. Bizard et Laignel-Lavastine.

Musée. — M. le Dr Brodier fait don d'une photographie de M. le Dr Hector Landouzy (1812-1864), né à Epernay, directeur de l'Ecole de Médecine à Reims en 1853, correspondant de l'Académie de médecine, et père de l'ancien doyen de Paris.

M. le Dr Hervé apporte également pour le Musée des affiches de l'ancienne Faculté de Strasbourg, remises par le Dr Wickersheimer.

Communications :

M. le Dr Tricot-Royer, d'Anvers, lit un travail sur *quelques gisants macabres peu connus*, ceux de Boussu, Bruxelles, Vilvorde, Strasbourg, [Beaune, Troyes, Eukluysen, avec présentation iconographiques sur chacun d'eux; c'est un complément des études faites à ce sujet, par M. le Pr Guiart, de Lyon, et M. Mâle, de l'Institut ; il donne sur la faune des cadavres des détails particulièrement curieux.

M. le Dr Van Schevensteen, d'Anvers, résume une étude très documentée sur *les statuts du collège de la chirurgie à la fin de l'ancien régime et l'état de la corporation des chirurgiens barbiers à Anvers en* 1784, pleine d'intérêt pour l'histoire de l'enseignement professionnel.

M. Jacques Herissay, d'Evreux, nous amène à l'époque révolutionnaire par sa très remarquable description de l'*épidémie de* 1794 *sur les pontons de Rochefort*; il nous fait assister à l'un des plus douloureux épisodes de ces années tragiques, auxquelles il consacre des études où vont de pair la documentation de l'érudit et le talent de l'historien.

M. le Dr André Guisan, de Lausanne, nous dit avec humour, *comment un médecin Lausannois, le Dr Jacob d'Apples,* relate une opération de la cataracte pratiquée par Daviel, arrière grand oncle de notre président Laignel-Lavastine.

La séance est levée à 6 h. 3/4.

Banquet Annuel

Le banquet annuel de la Société a eu lieu au cercle de la Renaissance, 12, rue de Poitiers, à 8 heures. Y assistaient : Mlle Droz, MM. d'Arcy Power, Avalon, Bord, Boulanger, Cumston, Dardel, De Lint, Fosseyeux, Guisan, Hérissay, Hervé, Jeanselme, Laignel-Lavastine, Neveu, Nuyens, Semelaigne, Sevilla, Torkomian, Tricot-Royer, Van Schevensteen, Variot.

Une audition musicale, organisée par M. le Dr Hervé et Mme Henriette Hervé, a terminé agréablement la soirée.

Séance du 6 *Février* 1926.

Présidence de M. Laignel-Lavastine.

Etaient présents : MM. Avalon, Beaupin, Basmadjian, Boissier, Brodier, Colin, Dagen, Dardel, Dorveaux, Fosseyeux, Gidon, Grimbert, Guelliot, Hahn, Hervé, Jeanselme, Mauclaire, Ménétrier, Rouvillois,

Sevilla, Semelaigne, Sieur, Thibierge, Torkomian, Variot, Vinchon.

Excusés : MM. Molinéry et Neveu.

Candidats présentés :

MM. GERBER (Dr C.), Professeur à la Faculté de Médecine, Allées Saint-Michel, à Toulouse, par MM. Hahn et Hervé.

SAINT-PERIER (Dr de), 47, rue Monsieur-le-Prince, par MM. Hervé et Laignel-Lavastine;

Comptes: MM. Dardel et Brodier, nommés censeurs des comptes à la dernière séance, font part de leur mission. Des remerciements et félicitations unanimes sont votés au trésorier, M. Boulanger.

Décoration. — Le Président se fait l'interprète de la Société en présentant ses félicitations à M. le Dr Torkomian, promu Chevalier de la Légion d'honneur.

Bibliothèque. — M. le Dr Vinchon offre son livre sur *les Déséquilibrés de la Vie sociale*, dont le Dr Laignel-Lavastine fait le plus vif éloge.

Dons.— M. le Président offre ensuite : 1° le Catalogue de l'Exposition rétrospective de médecine organisée par Victorino et Saavecha à Porto, à l'occasion du centenaire de l'Ecole royale de chirurgie de cetteville. Dans ce catalogue sont inventoriés 400 objets dont quelques-uns, du plus haut intérêt, tels que des fauteuils obstétricaux; 2° un état d'ethnographie comparée précédé de considérations sur le surnaturel dans la médecine populaire par Leste de Masconcillos. Cette plaquette sur la valeur symbolique du poing fermé comme geste, a un gros intérêt historique et psychologique, car il montre la persistance des habitudes psychiques dérivées de la magie et qui se conservent à travers les générations malgré les progrès de la civilisation, bien souvent seulement à fleur de conscience.

Communications :

M. le Dr Boissier lit son article sur *l'art dentaire en vieille Castille* au milieu du XVIe siècle, paru dans la « Revue de Stomatologie » de décembre 1925, c'est le commentaire docte et précis d'un volume rarissime : *Dialogue court mais complet sur la dentition et l'œuvre merveilleuse de la bouche, avec de nombreux remèdes pour guérir et fortifier les dents*, daté de 1557, de 152 feuilles, avec gravure sur bois de Saint-Apolline ; son auteur est Francisco Martinez du bourg de Castrillo de Olieno ; on en connaît que deux exemplaires, l'un à la Bibliothèque nationale, l'autre à la Bibliothèque royale de Madrid.

M. le Dr Gidon résume un travail sur les *thèses de médecine de la Faculté de Caen*, XVIIIe siècle, qui donne lieu à des commentaires de MM. Guelliot, Hervé, Laignel-Lavastine, Fosseyeux, sur diverses questions soulevées par cette érudite étude.

M. le Dr Dagen exhume deux documents tirés des Archives notariales et des Archives nationales: *Comment se vendit la charge de chirurgien dentiste de Louis XVI*; et *un dentiste ambulant guillotiné à Paris en* 1793. Contribution à ses études et recherches sur l'art dentaire parisien de 1789 à 1795 en cours de préparation.

M. le Président donne à son tour lecture d'extraits et résumés de documents conservés dans les archives des Hautes-Alpes, par M. le Dr Jacques Vié : *Extraits et résumés de pièces concernant la peste de* 1721-1722 *dans le Gévaudan.* On y relate les mesures administratives et prophylactiques prises en pareil cas, et que l'on retrouve à peu près identiques dans toutes les régions. On s'étonne de voir qu'elles sont étrangères à l'activité médicale. D'autre part, celle-ci ne comportait pas un secret aussi absolu que de nos jours et la fuite du médecin devant l'épidémie n'était pas infamante.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

UN MANUSCRIT MÉDICAL DU XVI[e] SIÈCLE

Contenant principalement

DES ŒUVRES DE GUILLAUME RONDELET.

—:—

Notes bibliographiques et biographiques.

—:—

Par MM. le Professeur E. JEANSELME,
le Docteur M. LANSELLE,
et M[lle] S. SOLENTE, Archiviste-paléographe.

I. — Description du Manuscrit.

Naguère, l'un de nous a eu la bonne fortune de trouver sur le marché d'une ville du nord de la France, parmi des hardes et de vieilles ferrailles un gros volume manuscrit, couvert en parchemin. Il l'acquit pour un prix infime et se promit de le faire connaître par la suite. Mais les années de guerre qui survinrent, puis le manque de temps et l'éloignement des sources d'information lui firent différer son projet jusqu'à ce jour.

Nous décrirons ce manuscrit et en donnerons l'analyse. A son propos nous mentionnerons les manuscrits de Rondelet existant à la Bibliothèque nationale, les éditions imprimées de ses œuvres, et nous signalerons quelques particularités peu connues de la vie de ce médecin.

Le manuscrit dont il est question (1) date de la deuxième moitié du xvi[e] siècle. A deux endroits l'on y trouve les dates de 1559 et 1563. On y remarque plusieurs mains différentes. Il est écrit sur papier et compte 615 pages.

(1) Ce manuscrit appartient au Docteur Lanselle.

On peut suivre dans la table que nous donnons plus loin, les péripéties de la pagination, qui se trouve être triple : p. 3 — [72] + [1] — [24] + p. 3 — 544 + 1. Notons que des feuillets ont été supprimés : celui du début, puis entre [72] et [1], entre [24] et 3, et entre 497 et 514. Ce manuscrit mesure 270×193 millimètres. Il est relié en parchemin et dans sa reliure on remarque des fragments d'un manuscrit plus ancien.

On y trouve deux parties bien distinctes :

A. — La première partie comprend des copies, extraits et résumés, plus ou moins loin du texte, d'œuvres du médecin Guillaume Rondelet, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier (1).

Cette première partie est de beaucoup la plus importante. Elle s'étend jusqu'à la page 460 du manuscrit. Elle est empruntée à plusieurs ouvrages de Rondelet : *De Dignoscendis morbis*, *Methodus curandorum omnium morborum corporis humani*, *De Morbo italico*. Ces trois ouvrages ont été publiés plusieurs fois. Nous avons, quand cela a été possible, renvoyé dans notre table des matières après chaque chapitre à l'édition imprimée, soit qu'il s'agisse d'une copie, d'un résumé, ou d'une simple allusion au texte de Rondelet. L'édition dont nous nous sommes servis pour faire la concordance est celle de Paris, 1573, 2 vol. in-8° (2).

Quand, dans notre table, nous mettons D et un nombre, nous renvoyons à une page du *De Dignoscendis morbis* ; M. renvoie au *Methodus* ; F. au *De Morbo italico*.

Il est à remarquer que certains chapitres du *De Dignoscendis morbis* se trouvent deux fois dans le manuscrit, cf. p. 7 et ss. et p. [1] et ss.; mais l'écriture en est différente.

(1) *Cf* p. 3 « per Rondeletium, ex Rondeletio », p. [1] « G. Rondeletii », p. 3 « quaedam decerpta ex Rondeletii praxi », p. 97 « Quae sequuntur collecta sunt ex D. Rondeletii praxi ». cf. aussi p. 318, 418, 452, 454, 458, 460, etc.

(2) Parisiis (1573). « Apud Carolum Maçaeum sub Signo Pyramidis ». C'est la plus ancienne édition officielle de toutes les œuvres de Rondelet.

Nous ne trouvons pas dans le manuscrit les mots de « morbus italicus » comme dans l'édition imprimée, ou de « morbus neapolitanus » comme dans le manuscrit n° 7070 de la Bibliothèque nationale, mais toujours « morbus gallicus » (1).

B.— La deuxième partie, qui va de la page 460 à la fin du manuscrit, se compose d'une série de remèdes et de recettes empruntés à divers médecins. Quelques-uns de ces remèdes ont été éprouvés et portent la mention « expertum ».

Nous n'avons pu identifier tous les noms de médecins qui figurent dans cette seconde partie. En voici quelques-uns :

Jacques de Bethencourt, qui exerçait à Rouen, vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Il a écrit la *Nova poenitentialis quadragesima necnon purgatorium in morbum gallicum sive venereum, una cum dialogo aquae argenti ac ligni gaiaci colluctantium super dicti morbi curationis praelatura opus fructiferum* (2).

Citons : Honoré Châtelain (*Castellanus*).

François de Courcelles est l'auteur du *De vera mittendi sanguinis ratione in haematothraseas libri IV*. Francfort, 1593, in-8°, et du *Traité de la Peste*, Sedan, 1595, in-8°.

Jacques Dubois (*Sylvius*) (1478-1555), est nommé dans le manuscrit.

Jean Faucon (*Falco*), médecin espagnol (1470-1532), professeur en 1502, devint doyen de la Faculté de Montpellier, en 1529 (2).

Jean Fernel (1497-1558), de Clermont-en-Beauvoisis, est bien connu.

Denys Fontanon, professeur à Montpellier, mort en cette ville en 1544, dont les leçons furent recueillies et publiées sous le titre de « *Practica medica, seu de morborum internorum curatione libri IV* ». (Lyon,

(1) Dans l'édition imprimée, sans date, chez Jacques Macé, nous trouvons « morbus gallicus » comme dans notre manuscrit.

(2) Cf. *Nouvelle Biographie générale*, et Haag, *La France protestante*, 2e édition.

(3) *Nouvelle biographie générale*.

1550, in-8°), nous paraît être le personnage désigné par le nom de *Fontan*.

Richard Legras fut médecin à Rouen (1526-1584).

Juan de Mallara, littérateur espagnol du XVIe siècle, a laissé sous ce titre : *La Filosofia vulgar, primera parte, que contiene mil refranes glosados* (Séville, 1568, in-folio), des sentences s'appliquant à des sujets de médecine.

Saporta est désigné par l'abréviation *Sap.* ou *Saport.* Il ne s'agit pas ici de Jean de Saporta auteur du *De Lue venerea*, mais, pensons-nous, de son père Antoine de Saporta, professeur à Montpellier en 1540, doyen en 1551, chancelier en 1566 à la mort de G. Rondelet. Il vécut jusqu'en 1573. Son *Lib. V de tumoribus praeter naturam*, ne parut qu'en 1624, longtemps après sa mort (1).

Le manuscrit que nous étudions se présente somme toute comme un gros traité de médecine dont le fonds est emprunté à Rondelet. On y trouve de plus de nombreuses formules émanant pour la plupart de médecins de Montpellier. Peut-être sommes-nous en présence de notes prises à un cours par un groupe d'étudiants zélés et studieux.

On voit dans le manuscrit de nombreuses corrections.

Nous ferons aussi remarquer que dans la table analytique, qui va suivre, les matières sont groupées suivant l'ordre des anciens médecins grecs, en commençant par la tête pour aboutir aux extrémités inférieures. Quant à l'origine méridionale du recueil, elle est certaine. On peut lire en effet à la page 451 la phrase suivante : « Finis, 1559. 17° die februarii. Montepessuli ».

Nous ignorons la manière dont ce manuscrit est venu échouer dans le nord de la France. Mais il est certain qu'il existait d'assez nombreux échanges intellectuels entre ces deux contrées opposées. L'un

(1) Le manuscrit porte And. Sap. et non Ant. Nous n'avons pas retrouvé de Saporta portant le prénom d'André. Nous pensons qu'il s'agit d'Antoine Saporta le contemporain de Rondelet.

des élèves les plus connus de Rondelet, Delobel (1) était Lillois.

La langue employée dans notre manuscrit est le latin, sauf dans deux ou trois petits passages, qui sont en français.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE MANUSCRIT.

(1) De Lobel fut immatriculé à la Faculté de Montpellier le 22 mai 1565. Son latin est dur et barbare, son langage est tranchant. Néanmoins ses ouvrages sont assez vivants. Il évoque le souvenir des localités où il se livra à des recherches botaniques et prend soin de rappeler tous ceux qui furent ses compagnons d'études. Son œuvre par ce côté, rend vivante la botanique du XVIe siècle. Rondelet lui légua à sa mort tous ses manuscrits concernant la Botanique.

Dès 1551, un artésien célèbre naturaliste, Charles de Lescluse (*Clusius*), était venu à Montpellier et avait vécu dans l'intimité de Rondelet. Il resta trois ans dans cette ville. Rondelet utilisa grandement la profonde connaissance de la langue latine et l'élégance du style de son commensal. Il le chargea, paraît-il, de rédiger son histoire des poissons (PLANCHON. *Rondelet et l'édition latine de ses disciples ou la Botanique à Montpellier au* XVIe *siècle*, Montpellier médical, janv. 1866).

(2) Nous avons adopté la graphie *e* pour *æ*; c'est celle du manuscrit.

F 120	Finis, 1559, 17° die februarii, Montepessuli.	
	Linimentum admirabile pro morbo gallico ex *Fontan*[ono].	p. 452.
F 106-120	Pro viro et muliere morbo gallico laborantibus et stigmata in palma manus habentibus. Ex Rondeletio.	
M 1-8	De alopecia, ophiasi et defluvio capillorum. Ex Rondeletio.	p. 454.
M 8	De pityriasi, furfuribus, prurigine vel porrigine. Ex Rondeletio.	p. 458.
M 10	De phthyriasi et morbo pediculari. Ex Rondeletio.	p. 459.
M 10-12	De achoribus, tinea vulgo. Ex Rondeletio.	p. 460.
	Atheromatum, steatomatum, meliceridum curatio. Ex *Sap.*	p. 461.
	Ganglii curatio.	»
	De strumis sive scrophulis, sive glandulis, sive ulcere. Ex *Sap.*	p. 462.
	De hydrope. Ex *Sap.*	p. 463.
	De ascite.	p. 464.
	Curatio sarcitis. *Sap.*	p. 468.
	Curatio tympanitis. *Sap.*	»
	De scirrho non exquisito. *Sap.*	p. 469.
	De curatione scirrhi exquisiti, qui sine sensu partis est. *Sap,*	p. 471.
	De cancri sicci curatione. *Sap.*	p. 472.
	De cancro ulcerato. *Sap.*	p. 475.
	De erysipelate. *Sap.*	p. 478.
	Herpetis curatio. *Sap.*	p. 480.
	Herpetis miliaris curatio. *Sap.*	p. 483.
	De tumoribus a frigido humore et primo de œdemate morbo non symptomate. *Sap.*	p. 484.
	De œdemate non vero, sive flatulento, sive de inflatione. *Sap.*	p. 488.
	De tumore aquoso. *Sap.*	p. 489.
	De bronchoceli, hernia gutturali. *Sap.*	p. 490.
	De columella inflammata et relaxata seu uvula. Ex *And. Saport.*	p. 492.
	De columella relaxata *Sap.*	p. 496.

M 10-12 Phenens pulvis ad idem miscendus in ferculis. p. 523.
Unguentum ad idem. »
Honorat. pro muliere febre continua affecta cum sputo sanguinis a pulmone. »
Formule sub lingua tenende. »
Opiata ad idem. »
Syrupus magistralis pro eadem muliere sanguinem mundans et clarificans quod talis affectus a vitio sanguinis vitiosi dependet. p. 524.
Fern. Contra phtisim fiat ex defluxione acri a capite in pulmones. p. 524.
Pulvis. »
Sylvius et Capellanus ad idem pro scholastico annorum 14. p. 525.
Ad detergenda ulcera pulmonis. »
Ad emaciationem et phtisim conficiatur in formam manus Christi. »
Unguentum pro pectore. »
Pulvis ad lac generandum. p. 526.
Emplastrum pro materia ad lac generandum ut trahatur alimentum lactis. p. 526.
Ad sistendum lac. »
Ut lac deperdatur. »
Ad idem. »
Ad constringendum mammas. »
Rondeletius : ad lac supprimendum. p. 527.
Ad tumorem mammille propter lactis generationem. »
Ad dysenteriam. p. 528.
Ad dysenteriam indeclinatam pro rustico. »
Pro rustico in colico dolore. »
Ad hemorrhoidas retinendas unguentum. »
Pro dolore sedando hemorrhoidarum. »
Aliud. »
Ad hydropem ex Monachis Belosanne (1). »
Valent ad omnes morbos. »
Ad vomitum. »
Ad vermes ex d. de Laigle. »
Contra rupturam. p. 529.
Ad descensum in scrotum. »

(1) Bellozanne, abbaye de Prémontrés (Seine-Inférieure).

M 10-12 Emplastrum pro matrice. p. 537.
Pessaria ad provocanda menstrua et conceptum. »
Ad suffocationem matricis. »
Ad secundinas ejiciendas et menses movendos. »
Ad menstrua movenda. »
Pillulae ad idem. »
Trochisci ad idem. »
Pessaria ad idem. »
Electarium. »
Ad sistendos menses pulvis. »
Linimentum. »
Chavet [?] Pro puerpera, que modo peperit. »
Ut extrahatur fetus mortuus. p. 538.
Pro muliere infecunda ex intemperie totius corporis frigida et humida. »
Ad coitum provocandum opiata. »
Ad exulcerationem mentus pudendi. »
Opiata semen minuens et venerem. p. 539.
Linimentum partes spermaticas roborans et venerem minuens. »
Ad gonorrheam fiat ex venere, idque fiat purgato corpore cumque fluor gonorrhee sistandum est. »
Ad scabiem et impetiginem. »
De Courselles, pro morbo gallico. »
Ad fracturas ossium in quacumque parte sint. p. 540.
Cap. pro quodem annorum 30° cui corpus herpetibus permultis scatebat. »
Pour la bruslure. p. 541.
Ad scabiem faciei aut capitis, qualis solet sepius accidere pueris. Ex D. Rebulli. »
Ex eodem ad sudationes eliciendas pro morbo gallico post vacuationes corporis debitas. p. 541.
Deffensivum et repercussivum, quod semper remanet humidum et equivalet vulgari defensivo chirurgorum ad plagas recentes ex bolo armenio et albumine ovi et aqua rosali, etc. ex d. Rebulli. »

*
* *

QUELQUES PASSAGES CURIEUX DE CE MANUSCRIT.

« Pouldre pour le chancre. (p. 519).

Prenez ung lesart tout vîf et le mettez dedans ung pot neuf de terre et le fermez fort, qu'il ne respire, et le mettez au feu secher et le couvrez de feu, où il demeurera l'espace de 3 heures, et prenez celle pouldre et en mettez seurement sur le lieu où chancre. Expertum. »

« Opiata contra pestem usitata Rothomagi. (p. 544).

(Dans la marge) Anno 1563 non erat in usu Rothomagi amplius.

Fit ex mitridatio et theriaca andromachi, radice tormentille, sinapi, aceto et croco ana partibus equalibus. »

« Chavat [?] post bocum ex cassia et cum rheo. (dernier feuillet).

Boys de gaiac demi-onces IIII, escorce demie-once, le faire tremper par 24 heures en troys chopines d'eau sur cendres chaudes jusques en diminution de moitié et vers la fin y adjouster demi-once de raisins, demi-once de reglisse, demi-once d'anys, et en boire par 15 jours au matin pour suer. »

II. — Notes bibliographiques sur les œuvres de Rondelet.

a) *Manuscrits de la Bibliothèque Nationale*

Actuellement, la Bibliothèque Nationale possède deux manuscrits des œuvres de Rondelet.

Le premier est le manuscrit latin n° 7070. Il a jadis appartenu à Philibert de la Mare (1). Le catalogue de 1744 le décrit en ces termes, au tome IV, p. 310 : manuscrit sur papier contenant :

1° *Rondeletii tractatus de materia medica et de medicamentorum compositione ;*

2° *Ejusdem methodus curandorum morborum ;*

3° *Ejusdem tractatus de febribus ;*

4° *Ejusdem tractatus de tumoribus praeter naturam et de morbo gallico.*

Ce manuscrit, paraît avoir été écrit au XVI° siècle.

A la Réserve des Imprimés, sous la cote Td. 15. 6, existent reliés à la suite d'un ouvrage médical quelques traités de Rondelet en écriture du XVI° siècle.

« *Guillelmi Rondeletii tractatus de morbo italico.* — « *Guillelmi Rondeletii methodus ad rite cognoscendos* « *morbos, partes affectas et morborum causas.* »

L'imprimé qui les précède est intitulé : « *Actuarii de urinis libri septem* ». Paris, Simon de Colines, 1522, in-4° (2).

b) *Imprimés.*

Si Rondelet semble avoir apporté tous ses soins à la publication de son superbe ouvrage sur les Poissons, il paraît par contre avoir négligé presque complètement l'édition de son œuvre médicale. Il faut croire que la rédaction définitive d'un livre lui était une chose très pénible ou difficile, soit par une certaine paresse naturelle, soit par manque de temps.

(1) Ce manuscrit avait appartenu à Saumaise. (Léopold Delisle. *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, t. I, p. 362).

(2) L. Delisle. — *Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1875 à 1891*, p. 580.

On sait qu'il confia à la plume de Charles de Lécluse le soin de rédiger l'édition latine de l'Histoire des Poissons, qui d'ailleurs fut traduite en français par un inconnu.

Rondelet publia lui-même quelques petits traités de matière médicale. Son enseignement absorbait une grosse partie de son temps. Il était extrêmement varié, illustré d'historiettes parfois bouffonnes, enrichi de nombreuses observations et de formules. Les élèves se pressaient nombreux autour du maître qui les conseillait et les dirigeait. Sans cesse, de nouveaux faits, de nouvelles découvertes enrichissaient le patrimoine médical. Une révision sévère s'imposait avant la publication. Les notes des élèves fourmillaient de fautes, car Rondelet parlait très vite. Il existait beaucoup de variantes. Rondelet ne développait pas également chaque année ses diverses leçons.

Vers 1560, de violents troubles chassèrent les étudiants de Montpellier. Rondelet, qui avait embrassé le protestantisme, eut d'ailleurs à souffrir des évènements. Beaucoup d'étudiants se réfugièrent à Paris. Jacques Macé (1) espéra faire une bonne opération en publiant sans l'aveu du professeur et à son insu les cahiers de notes des élèves. Il put rassembler un certain nombre de cours, les comparer et en former un tout assez homogène, qu'il édita en deux volumes in-12. Il obtint même un privilège. Malheureusement cette édition péchait et par la forme et par le fond. Lorsque Rondelet apprit cet acte de piraterie, il en fut très mortifié et s'en plaignit amèrement. Sur ces entrefaites, Hérouard, ami de Rondelet, se rendit à la Cour pour défendre les intérêts du consistoire de Montpellier. Notre médecin le chargea d'obtenir la révocation du privilège et la destruction de l'édition clandestine. En moins d'un an, les seize cents exemplaires du recueil avaient été épuisés. C'est dire l'immense succès des œuvres de Rondelet. Brousson-

(1) Victor Broussonnet. *Notice sur Guillaume Rondelet. Ephémérides médicales de Montpellier* (1828), tome VII, I-XIV.

net prétend que Rondelet n'eut pas gain de cause dans ses réclamations. Haag, au contraire, soutient que le Roi ordonna la suppression du livre. Il n'y eut plus d'éditions de cet ouvrage avant 1573.

Nous n'avons pas rencontré, dans les bibliographies, de traces de cette première édition, imprimée en 1560 ou 1561, sans date, ni nom d'imprimeur. Le privilège même n'était pas daté.

Le premier volume contenait le *Methodus curandorum omnium morborum corporis humani in tres libros distincta*.

Dans le second volume, on trouvait les divers traités qui figurent dans les éditions postérieures des œuvres médicales de Rondelet.

Nous possédons toutefois une édition des œuvres de Rondelet, in-12, imprimée chez Jacques Macé, à l'enseigne de la Pyramide et non datée. Le privilège n'est pas daté non plus. Jacques Macé a imprimé jusqu'en 1571. Après cette date l'imprimerie passa entre les mains de son fils Charles Macé. Cette édition est donc antérieure aux autres éditions connues et nous avons tout lieu de supposer que c'est l'édition clandestine. Nous ne pouvons toutefois l'affirmer avec certitude.

Rondelet voulut donner une œuvre digne de lui, pouvant transmettre honorablement son nom à la postérité. Il commença par faire revoir le *De Ponderibus* par Bordeu et le publia en 1561 à Lyon (1). Laurent Joubert se chargea de la révision des autres parties de l'ouvrage, travail qui était inachevé à la mort du maître en 1566 (2).

Il nous semble intéressant de rappeler ici la bibliographie des œuvres de Rondelet, que Haag seul a donnée à peu près complète. Nous la reproduisons d'après Haag en y ajoutant quelques nouveaux détails (3).

(1) Cet ouvrage avait déjà eu plusieurs éditions.

(2) La rédaction définitive de cet ouvrage serait due à Desmoulins et de Lécluse. Pour le fonds, Rondelet a, dit-on, beaucoup emprunté à son ami, Guillaume Pelicier, évêque de Montpellier. Mais cette assertion nous semble peu véridique.

(3) Haag, 1re édition, t. VIII, p. 521-523.

I. *De piscibus Marinis libri* XVIII *in quibus verae piscium effigies expressae sunt. Lugd. Matthieu Bonhomme*, 1554, *in-fol*. *Universae aquatilium historiae pars altera cum veris ipsorum imaginibus*. Lugduni. Apud eundem. 1555, in-folio.

La première et la deuxième partie de l'Histoire entière des Poissons, composée premièrement en latin par Maistre Guillaume Rondelet, docteur régent en médecine en l'Université de Mompelier (sic), *maintenant traduite en françois sans avoir rien omis estant nécessaire à l'intelligence d'icelle, avec leurs pourtraits au naïf*. Lion, Macé Bonhome, 1558 ; in-f°. En tête des deux parties, l'on voit un excellent portrait de Rondelet.

La traduction libre est due à un auteur inconnu. D'aucuns ont pensé qu'elle pouvait être attribuée à Laurent Joubert, car certains mots sont écrits dans l'orthographe spéciale à cet auteur. Toutefois cette attribution est loin d'être certaine.

II. *Methodus de Materia Medicinali et compositione medicamentorum*, Padoue, 1556; in-8°.

Ce traité a été réédité à la suite des « *Medicinales* « *aliquot tractationes,quarum aliquae illis praesertim,* « *qui in particularibus morborum curationibus exer-* « *ceri incipiunt, perquam utiles existunt, a nonnullis* « *tempestatis nostrae in arte medica clarissimis.*» *Papiae, apud Hieronymum de Bartolis ad instantiam J.-B. Turlini bibliopolae*, 1561.

On le trouve aussi dans les *Tractationes Medicinales tyronibus Medicis perquam utiles. Venetiis apud Vincentium Valgristum*, 1562. Ces deux dernières éditions qui ont échappé, semble-t-il, à tous ceux qui se sont occupés de cette question, se trouvent à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

III. *De ponderibus sen justa quantitate et proportione medicamentorum liber*. Patav. 1555, in-8° et 1579 in-4°. D'après Eloy, 1561. D'après Joubert et Aigrefeuille, 1556. D'après la Biographie Médicale, 1563, in-8°. D'après Watt. Anvers, Plantin, 1561, in-18°.

Venise, 1562, in-8°. Lyon, 1584, in-12 ; 1621, in-8°. — *The countryman's apothecary. London*, 1649, in-12, que la bibliographie Watt attribue à Rondelet est peut-être la traduction anglaise de ce traité (?).

IV. *Gulielmi Rondeletii Doctoris Medici et medicinae in schola Monspeliensi professoris Regii et cancellarii Methodus curandorum omnium morborum corporis humani in tres libros distincta ; einsdem de dignoscendis morbis, de Febribus, de Morbo Italico, de internis et externis remediis. Pharmacopolarum officina. De Fucis. Omnia nunc primum in lucem edita et diligentissime castigata.*

Parisiis apud Carolum Macaeum sub Signo Pyramidis, 1573, *cum privilegio Regis*. 2 vol. in-8°.

Id.	1574.		
Id.	1575.		[Lyon 1583.
Id.	*Omnia nunc in lucem castigatius edita*,		
Id.	—	—	Lyon 1586.
Id.	—	chez Jean Sertout.	Lyon 1601.
Id.	—		Francfort 1592.
Id.	—		Montpellier 1601.
Id.	—	chez Jacques Stoer, un vol. in-8°,	Genève 1609.
Id.	—		Genève 1623.
Id.	—		Genève 1628.

V. *Tractatus de Urinis*, Francfort, 1610, in-8°.

VI. *Opera omnia medica*. Genevae, Chouet, 1628, in-8°. C'est une nouvelle édition du recueil n°4. Avec quelques additions : *Introductio ad praxim. De urinis. Consilia medica*, par Jean Croquer, médecin Polonais, ancien élève de la Faculté de Montpellier. Watt cite une édition de Montpellier, 1619, in-8°.

On trouve en outre les divers écrits suivants de Rondelet :

1° Un petit traité *de succedaneis* tiré en grande partie de ses leçons et des *Formulae aliquot remediorum nunquam antehac in lucem editae* à la fin de l'histoire des Plantes de de Lobel. (Anvers, 1576, in-f°).

2° Un *diarium pharmaceuticum* et un petit traité inédit sur l'*hydropisie* dans l'ouvrage intitulé *Dilucidae simplicium medicamentorum explicationes,* du même. Londres, 1605; in-f°.

3° Un traité *de Theriaca* dans le *dispensaire* de Valerius Cordus. Leyde, 1626 à 1652, in-12.

4° Un traité *de succedaneis* à la suite du *Thesaurus pharmaceuticus* de Schwenkfeld.

5° Quelques consultations dans le recueil de Scholz.

Joubert hérita, à la mort de son maître, de divers traités, les uns achevés, les autres à peine ébauchés.

1° *De impedimentis generationis.*

2° *De affectibus gravidae, parturientis et puerperae.*

3° *De affectibus infantium et puerorum.*

4° *De morbis haereditariis.*

5° *Commentarii in aliquot Hippocratis aphorismos.*

6° *Commentarius in Aristotelis librum de mistione et miscibilibus.*

7° *Commentarius in aliquot capita libri primi Dioscoridis.*

8° *Commentarius in Galeni libros* : *Artis parvae ; de constitutione artis medicae. Introductorium medicinae ; De temperamentis ; de locis affectis ; Quos, quando et quibus purgare oportet* ; *de paratu facilibus.*

III.— Notes sur la Biographie de Rondelet.

La Biographie de Guillaume Rondelet est bien connue. Il y a peu de choses à ajouter à l'excellente notice que lui a consacrée Haag dans la *France Protestante* (1). *La Nouvelle Biographie générale* et le *Dictionnaire des Sciences médicales* donnent sur cet auteur des articles beaucoup moins complets, d'ail-

(1) Tome VIII, p.517 ss. Rondelet était protestant. Le 22 nov. 1561, il fut au nombre des notables bourgeois, que les protestants de Montpellier députèrent aux chanoines de la cathédrale pour leur demander la cession des églises de Notre-Dame, de Saint-Paul et de Saint-Mathieu, qui leur étaient nécessaires, vu la grande affluence de ceux de leur religion. Sa fille Jeanne épousa en secondes noces Hervet de la Haye, ministre réformé.

leurs reproduits et abrégés par nombre d'autres ouvrages.

Nous croyons bon de signaler toutefois certains détails peu connus que nous avons rencontrés. Rappelons d'abord les points principaux de sa biographie. Né à Montpellier le 27 septembre 1507. Rondelet mourut à Réalmont dans l'Albigeois en 1566. Il commença ses études à Montpellier, les continua à Paris où il passa quatre ans. Etudiant à la Faculté de Médecine de Montpellier le 2 juin 1529, il fut reçu docteur en 1537. A sa sollicitation le roi fit bâtir le théâtre anatomique de sa patrie. Rondelet autopsia lui-même, dit-on, un de ses enfants. Esprit vif et pénétrant, il passait une partie de sa nuit à lire et à écrire. Ses cours étaient très suivis, il donnait jusqu'à quatre leçons par jour. Son humeur était enjouée. Le cardinal de Tournon le prit pour son médecin (1545). C'est de Rondelet que Rabelais s'est joué (1) sous le nom de *Rondibilis* Il ne laissa à ses héritiers que ses productions. Sa vie se trouve dans les œuvres de Laurent Joubert son élève. L'Université de Montpellier lui consacra une inscription élogieuse (2) après sa mort. On la grava au-dessus de la principale porte de l'édifice universitaire.

Nous avons quelques indications nouvelles à ajouter à celles-là. Dans la collection Dupuy (3), vol. 951, fol. 305-310, il y a le poème : « *P. Lotichii Secundi ad G. Rondeletum medicum, de obitu puellae Tunicatae a se adamatae in Montepessulano, elegia* », fev. 1554.

Nous avons rencontré dans les notes de M. Emile Picot, nombre d'indications bibliographiques des plus précieuses.

La bibliothèque de Nîmes possède, sous le n° 468, des Manuscrits, des notes d'Amoreux sur Rondelet.

(1) On a reproché à Rabelais d'avoir ridiculisé son ancien ami, mais Cuvier plaide l'indulgence pour l'auteur de Pantagruel parce que Rondibilis dit des choses sensées et que les critiques ont une portée générale.

(2) A. Germain. — *Les inscriptions de l'ancienne Université de Médecine de Montpellier*, 1860, p. 21.

(3) L. Dorez. — *Catalogue de la collection Dupuy*, t. II, p. 685.

L'*Historia Monspeliensis*, de Strobelberger, (Nuremberg, 1625), rééditée à la suite de l'*Ecole de Médecine de Montpellier* de Germain (p. 143), contient d'intéressants détails sur l'histoire pathologique de G. Rondelet. Il avait coutume de répéter qu'il avait eu toutes les maladies.

Le manuscrit français 5285 de la Bibliothèque nationale renferme, au folio 127, un Acte de Charles IX relatif à Rondelet et intitulé « Traicte de Bledz ». Nous le croyons inédit. Il est curieux de voir Rondelet se lancer dans les spéculations commerciales, ce qui semble contraire au caractère prêté habituellement à ce médecin et d'accord avec le texte de Rabelais (1).

« Charles, etc... A tous nos lieutenans generaulx, gouverneurs, admiraulx, visadmiraulx, bailliz, seneschaulz, prevostz, cappitaines et gardes de villes, citez, chasteaux, forteresses, maistres et gardes de portz, pontz, passaiges, jurisdictions et destroictz et à tous noz autres justiciers et officiers ou leurs lieutenans et à chacun d'eux endroict soy et comme à luy appartiendra, salut. Sçavoir vous faisons que nous, inclinans à la requeste, qui faicte nous a esté par aulcuns nos especiaulx serviteurs en faveur de nostre cher et bien aimé maistre Guillaume Rondelet, nostre professeur et lecteur en l'Université de Montpellier et chancellier d'icelle, et, désirans en considération des services qu'il a faictz à feu nostre tres honoré sieur et ayeul, le roy François, premier de ce nom, du bon debveoir

(1) « On a fait un reproche à Rabelais d'avoir traité légèrement et presque ridiculisé sous le nom de Rondibilis son ancien ami Rondelet. Mais Cuvier moins sévère à cet égard plaide l'indulgence pour l'auteur de Pantagruel, parce que, d'une part dans la comique consultation médicale de Panurge, Rondibilis sous une forme badine, dit au fond des choses sensées, et que d'autre part, la conclusion du chapitre, bien qu'ayant l'air de taxer Rondibilis d'avidité pour l'argent, n'est à vrai dire qu'un badinage à l'égard du salaire des médecins en général ; « Puis « [Panurge] s'approcha de luy Rondibilis et luy mit en main sans mot dire « quatre nobles à la rose. Rondibilis les prit très bien, puys luy dist en « effroi comme indigné. « Hé, Hé ! Monsieur. Il ne falloit rien ! Grand mercy « toustesfoys ! De meschantes gens jamays je ne prendz rien. Rien iamays « de gens de bien je ne refuse. Je suys tousiours à vostre commandement. « — En payant ? dist Panurge. — Cela s'entend — respondit Rondibilis. » *Pantagruel*, liv III, c. XXXIV. Cf. PLANCHON. *Rondelet et ses disciples ou la Botanique à Montpellier au XVIe siècle*. Discours prononcé dans la séance solennelle de la rentrée des Facultés et de l'École Supérieure de Pharmacie de Montpellier le 15 novembre 1865. *Montpellier Médical, 1866*, pp. 77-78.

qu'il falct en la dicte Université, luy donner quelque moyen de se résouldre des pertes qu'il a eues durant les derniers troubles et faire son proffict de son revenu à ce qu'il puisse tant mieulx s'entretenir et continuer sa profession en la dicte Université, à icelluy Rondelet pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons permis, accordé et octroyé, permectons, accordons et octroyons de grâce spécial par ces présentes, que puisse et luy soit loisible, par telz marchans ou autres ses procureurs et négotiateurs qu'il advisera, faire tirer et enlever de cestuy nostre royaulme des bleds de son creu jusques à mille charges de bledz, pour les faire mener, conduire et transporter soit en nostre païs de Provence ou ailleurs dedans et hors de nostre dict royaulme, qu'il advisera, pour les y faire vendre et débeiter, en payant et acquictant toutefois les droictz et debveoirs pour cc deubz ès lieux à ce destinez et ordonnez et à la charge que à mesure que la traicte s'en fera, la quantité en sera endossée au dos de ces présentes par les officiers des lieux qu'il apartiendra à ce qu'elle ne soit excédée. Si voulons et vous mandons, et à chacun de vous endroict soy, si comme à luy apartiendra, que de noz presens congé, licence et permission vous faictes, souffrez et laissez ledict Rondelet joyr et user plainement et paisiblement sans en celuy faire mettre ou donner ne souffrir luy estre faict mis ou donné aulcun arrest, trouble, destourbier ou empeschement au contraire, lequel si faict, mis ou donné luy estoit ou aux marchans, faisans la dicte traicte et aux procureurs et entremetteurs dudict Rondelet portans ces présentes, faictes incontinant le tout remettre et réparer à plaine et entière délivrance et au premier estat et deu car, etc., non obstant quelzcomques lettres, ordonnances, instructions, mandemens ou deffences à ce contraires. Donné, etc. »

*
* *

Nous ignorons le profit que tira Rondelet de ces opérations commerciales. La plupart des auteurs s'accordent pour dire qu'il mourut pauvre. Sa vie vouée à la science, à la médecine, à l'enseignement ne fut pas des plus longues. L'amitié de Rabelais l'a immortalisé. Il joua certainement un très grand rôle de son temps. Sa réputation médicale fut considérable ainsi qu'en témoigne ce sonnet de Scévole de Sainte

Marthe (1), d'ailleurs peu connu, que nous citerons pour terminer.

« Il ne faut point pour celebrer la gloire
D'un Rondelet digne du rang des Dieux
Luy eslever un tombeau somptueux,
Pensant par là prolonger sa mémoire,
Il a gaigné si notable victoire
Contre l'effort du temps iniurieux
Qu'aux plus tardifs de nos futurs nepveux
A tout iamais son nom sera notoire.
Donne luy donc pour toute sepulture
Tant seulement ceste brefve escriture,
Cy dessous gist un mortel dont l'effort
Rendoit si bien au malade la vie,
Que si la sienne on ne luy eust ravie,
De la Mort mesme il eust esté la mort. »

(1) Les *Œuvres* de Scévole de Sainte Marthe. Paris, Mamert Patisson, 1579 ; in-4°, f° 155. Ce sonnet manque dans les autres éditions de cet auteur.
Cf. Emile Picot. — *Catalogue de la Bibliothèque du Baron James de Rothschild.* Paris, 1912, tome IV, p. 245.

COMMENT UN MÉDECIN LAUSANNOIS RELATE UNE OPÉRATION DE LA CATARACTE PRATIQUÉE PAR DAVIEL.

Par le Dr André GUISAN.

Au dernier congrès de la *Société internationale d'histoire de la médecine*, notre confrère le Dr Laignel-Lavastine a présenté une *note sur Jacques Daviel*, son arrière grand-oncle. Qu'il me soit permis aujourd'hui, de compléter l'intéressant exposé de notre collègue en vous donnant connaissance d'une lettre relative à une opération de la cataracte pratiquée par Daviel et dont l'auteur est un médecin lausannois, le Dr Jean-Jacob d'Apples.

Jean Jacob d'Apples appartenait à la plus ancienne et à l'une des plus illustres familles médicales vaudoises. Ayant consacré à celle-ci un long article (1), je me bornerai à dire que du milieu du XVIIe siècle à l'aube du XIXe, cette famille a donné neuf médecins de talent qui, tous sauf un, exercèrent notre art à Lausanne. J.-J. d'Apples, petit-fils, fils et frère de médecins, praticien de valeur possédait une culture générale remarquable. Il était lié d'amitié avec Tissot, Tronchin, de Haller, de nombreux confrères étrangers aussi et a publié plusieurs travaux intéressants touchant aux divers domaines de la médecine.

Au nombre de ses clients, J.-J. d'Apples comptait un M. de Forel, au sort duquel il s'intéressait tout particulièrement parce que sa mauvaise vue, attribuable à une double cataracte en faisait presque un aveu-

(1) *Praxis*, revue suisse de médecine, nos 33, 34, 35, 36, 38, 1923 et no 1, 1924.

gle. Vers le milieu du XVIIe siècle, la réputation de Jacques Daviel comme oculiste était universelle et partout en Europe on parlait avec admiration des merveilleuses guérisons de cataractes qu'il obtenait, grâce à un procédé opératoire nouveau. En 1761, M. de Forel, sur le conseil de de Haller résolut de se rendre à Paris pour consulter Daviel et pria son médecin, le Dr d'Apples, de l'accompagner. M. de Forel fut opéré et trois jours après l'intervention, d'Apples adressait à de Haller la lettre ci-dessous, intéressante surtout parce que son auteur y décrit exactement la technique utilisée par Daviel pour l'extraction de la cataracte. Voici le document en question :

Lettre a M. le baron de Haller,

Monsieur,

Comme c'est vos sages conseils qui ont déterminé M. B. de F. à subir l'extraction de la cataracte, et que je me suis laissé persuader à faire le voiage de Paris avec lui, malgré mes affaires et le peu de commerce, que ce voiage paraissoit avoir avec ma situation et mon age, je me fais un devoir de vous rendre promptement compte du succès de cette entreprise. Nous sommes arrivés à Paris le 20 *Août*, dès le lendemain nous avons été cherché M. Thiery, chés lequel nous avons trouvé le mérite, la probité, la science et l'efficace de votre recommandation, il nous a conseillé de voir ce qu'il y a de mieux en fait d'Oculistes, M. de Mours expert pour les maladies des yeux, qu'il n'opére point, mais qui consulte M. Daviel Chirurgien oculiste du Roi, qui a long-temps travaillé à Marseille même déja du temps de la Peste, dont il porta un témoignage d'honneur par ordre du Sr Roch et M. Tenon grand Chirurgien, Membre des Académies Roiales des Sciences et de Chirurgie de Paris, jeune homme aimable et qui donnera un grand sujet. M. de F. auroit voulû joindre à ces Messsieurs M. Morand Chirurgien Major des Invalides, nous l'avons cherché mais inutilement; Ces Messieurs ont examiné les yeux de M. de F. chacun séparement, après cet examen préliminaire on les a convoqués en Consultation à 4 heures du soir, en présence de M. Ferrein Anatomiste de l'Académie Roïale des Sciences, Professeur au College de Cambrai et de M. Thiery Docteur Régent en la Faculté de Médecine de Paris, Ces Maîtres après un nouvel examen attentif des yeux

du Patient et après quelques raisonnemens physiologiques, ont été tous unanime à décider, que les yeux de M. de F. étoient affectés de cataracte dès la naissance, que l'opération de ces cataractes surtout de l'œil droit, étoit douteuse pour le recouvrement de la vuë, à cause de l'ancienneté de la maladie, l'affoiblissement des organes, les adherences suspectées; mais que cependant on pouvoit espérer quelque succés de l'opération, à raison de la mobilité de l'Iris, et de la quantité des raïons lumineux, qui parvenoient à la retine par l'humeur vitrée, que l'on pouvoit et que l'on devoit faire l'opération de ce cataracte par extraction, en commençant par l'œil droit comme le plus infirme et déja prèsque condamné, que la nécessité de cette première opération décideroit à entreprendre ou à laisser l'œil gauche, qui est encore très précieux à M. de F. qui s'en sert journalement, quoi que d'une façon tres laborieuse, au moien d'une loupe d'un pouce de foïer.

Le jour et l'heure de l'opération ont eté sindiqués au Jeudi 3 *Sept.*, le Malade aïant auparavant fait usage des préliminaires et préparations convenables, concertées entre M. Thiery et moi.

Tous ces Messieurs se sont rendus dans la Chambre du Malade à 10 heures du matin précises, il faisoit ce jour là médiocrement chaud et un temps couvert très favorable à l'opération, le malade a été placé sur un siége fait exprés à un jour convenable, M. Daviel Opérateur s'est placé sur un autre siége un peu plus élevé vis-à-vis de lui, il a fait assujetir la paupière supérieure par son Fils, qui étoit derriere le malade, j'étois placé entre le malade et l'Opérateur, au côté droit, fort à portée de voir et de faire attention à tout le manuel, ces Messieurs étoient rangés de l'autre côté, M. Daviel a assujéti la paupiére inferieure avec la main gauche, et il a pris avec la main droite un petit Bistouri courbe fort tranchant et aigre, il a fait l'incision de la cornée de haut en bas, à la distance d'une ligne de l'Iris, en commençant par le grand angle, l'Opérateur a remarqué qu'il trouvoit beaucoup de resistance et de dureté à la cornée, il a pris ensuite des ciseaux courbes bien tranchantes et bien afilées pour agrandir l'incision de bas en haut, et ouvrir, s'il étoit necessaire, la capsule du crystallin, mais aïant remarqué, que ces premiers ciseaux ne mordoient pas bien et qu'ils fronçoient la cornée, il en prit de plus fins pour achever l'incision, qui est d'environ cinq lignes, en comptant les deux cotés inegaux du triangle, l'humeur aqueuse blanchatre, peu abondante s'est ensuite écoulée, on a essuïé l'œil avec une eponge imbibée d'eau tiède, sans qu'il soit sorti presque une seule goutte de sang; tout de suite le crystallin

s'est presenté à la pupille, on la degagé du bord de l'iris, qu'il touchoit, il est sorti precedé et environné d'une liqueur visqueuse et jaunatre l'Operateur a pris une petite curette d'or ou de vermeil un peu creusée (c'est ce qu'il apélle un instrument auxiliaire) avec laquelle il a renversé délicatement de bas en haut le lambeau de la Cornée, et il a amené le Crystallin en dehors avec l'humeur glaireuse, qui l'accompagnoit, qu'il disoit être une partie du Crystallin fendu et renfermé comme dans un Kyste, j'ai reçu sur ma main ce Crystallin, qui s'echapoit sur le linge, après quoi l'Operateur a ramené le lambeau sur le vuide de l'incision en raprochant dextrement les bords de la plaie. Toute l'opération, telle que je viens de la décrire a duré 5 ou 6 minutes, le Malade a assuré, que cette opération n'étoit point douloureuse et qu'on pouvoit la comparer à une légère egratignure, on a présenté au malade opéré plusieurs objets, comme un chapeau bordé, une canne à pomme d'or en crosse, il a distingué tous ces objets et a dit qu'il voioit mieux de cet œil, qu'il n'en aïe jamais vû de sa vie, on a couvert les deux yeux, le malade étant pancé et mis dans son lit, ces Messieurs ont examiné le Crystallin, on la trouvé de 2 lignes de surface, épais d'une ligne, jaunatre, demi opaque, traversé dans son milieu d'un point dur, obscur, d'un blanc sale, on a saigné 5 fois le Malade, avant et après l'opération, je lui fais observer un regime sevére, il n'est nouri que de 2 Tasses de gru à l'eau de 4 en 4 heures, nous verrons par la suite quel sera le succés de cette opération. M. de F. est très tranquille et ne souffre point, voici déja le 4ᵉ jour dès l'opération, sans qu'il se soit manifesté beaucoup de fièvre ni d'autres accidents.

J'ai été charmé de faire connoissance avec ces Messieurs les Médecins et Chirurgiens de Paris, ce sont tous de très aimables personnages, il y a de bonnes choses à aprendre dans leur conversation, nous vous avons sur tout bien de l'obligation de la connoissance que vous aves nous procuré de M. le Dʳ THIERY et de M. Tenon, dont le lumières et la probité sont généralement applaudis ; Ceux qui voudront se servir de M. Daviel, trouveront encore chés lui toutes les ressources, que fournissent une longue expérience et la dextérité de sa main, car quoi que bien-tôt septuagenaire et se servant de ses lunettes, il a toujours la main bonne et il est d'une grande utilité dans les cas rares et imprévûs; il nous promet un ample Traité in-4ᵒ sur les maladies des yeux et sur la maniere de les guérir, fondée sur des observations de 40 ans, je ne sçais si celle, qui n'épargne personne, lui permettra d'accom-

plir un aussi grand dessein, je l'ai fort exhorté à ne point perdre de tems.

Tous ces Messieurs m'ont parû penetrés d'une grande consideration et estime pour vous, Monsieur, ils connoissent une partie de vos ouvrages, et m'ont chargé de vous assurer de leurs respects.

M. de F. prie vôtre Seigneurie d'agréer l'assurance du profond respect que lui ont inspiré l'excellence de vôtre cœur, la nature et l'étendue de vos connoissances, et le travail infatigable avec lequel vous les augmentés pour le bien de l'humanité, il eprouve avec joie et reconnoissance l'utilité dont est, à l'égard d'un organe aussi délicat et qui paroit autant sensible que l'œil, la distinction que vous avés indiquée, des parties sensibles d'avec celles, qui ont moins de sentiment. Nous serons charmé M. de F. et moi, d'aprendre de bonnes nouvelles de vôtre santé et de profiter de vos sages directions sur le parti, que nous aurons à prendre pour l'opération à l'œil gauche, vous assurant du respectueux dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, Vôtre

A Paris, ce Lundi, 7 sept. 1761. D'Apples D.M. »

Sept jours après, de Haller écrivait ce qui suit à d'Apples :

Vous m'etes en verité échapé Monsieur ! j'aurois encore écris à Messieurs Thiery et Tenon, je n'ay sçu vôtre départ, que par vôtre lettre du 7e, dont je vous suis obligé, je suis très content de la façon d'opérer de M. Daviel ; cette humeur glaireuse qui enveloppe le cristallin, est assés particulière. La 2e opération, dont parle M. de F. seroit alors à l'autre œil, il sçait par lui même à cette heure, ce que c'est que cette opération, qui n'a point de suites facheuses, n'y aïant aucun nerf de blessé, le conseil que j'aurois à lui donner dépend de l'usage, qu'il fait de cet œil, s'il en tire encore un certain parti, comme de voir de gros caractères et des objets avec quelque distinction, je n'y toucherai pas ; mais je me déferay de cette cataracte, si cet œil ne rend pas de bons services, en vérité je n'ay plus present en mémoire l'état de ce second œil. Bien mes honneurs à M. de F. et je vous assure, que je suis très parfaitement, Monsieur, Vôtre

A Roche, ce 14 sept. 1761. Signé : Haller.

A la suite de ces deux lettres qu'a publiées le

périodique (1) où je les ai trouvées, figure aussi sous la signature du Dr d'Apples un *Eloge ou abrégé de la vie de Monsieur Daviel.*

Après avoir rappelé à grands traits la vie de l'illustre oculiste, d'Apples raconte que vers 1730, Daviel opéra de la cataracte, par dépression, un sien compatriote, concierge de la duchesse d'Orléans alors qu'elle résidait en son château de Bagnolet. Le brave homme, dit d'Apples « avoit été manqué par un autre habile chirurgien » mais grâce à Daviel il recouvra la vue au point de pouvoir lire les caractères les plus fins avec une faible loupe. Il semble que ce brillant succès opératoire créa la réputation de Daviel, mais fait à noter, ce n'est qu'en 1746 qu'il pratiqua la première opération de cataracte par extraction.

Dans son éloge de Daveil, le Dr d'Apples se plaît à relater quelques-unes de ses plus brillantes cures et parlant du cas de M. de Forel, il dit ceci : « M. de Forel voit actuellement mieux de l'œil droit, qu'il n'en a vu de toute sa vie, qu'il jouït du spectacle de la nature, dont les beautés sont nouvelles pour lui, il seroit peut-être retourné cette année à Paris pour se faire opérer l'œil gauche, si la mort prématurée de M. Daviel n'avoit pas rompu ses mesures, ce pauvre homme, quoique fort et rigoureux, avoit déjà pendant que nous étions à Paris une sorte d'embarras dans la langue, qui génoit un peu la parole, laquelle géne il attribuoit à la viscosité de la salive, quoiqu'il aie employé bien des remèdes, peut-être assés mal à propos, méprisant en cela les conseils des médecins, le mal a fait des progrès si rapides pendant l'hiver, que déjà au mois de mars de cette année, il étoit tombé dans une complete aphonie, excedé de cet état, ne manquant ni par la tête, ni par les yeux, ni par la main, comme il le dit lui-même dans une Lêtre, il est sorti de Paris environ Pâques, soit pour faire quelques opérations utiles, soit aussi pour se procurer l'usage des eaux minérales, ou des bains chauds, il a voïagé

(1) Acta Helvetica 1762, p. 169.

pendant tout l'Eté dans plusieurs Provinces du Roïaume de France, sa réputation la fait apeller à Nevers auprès d'un Seigneur de la première qualité ; enfin se trouvant à Lyon au commencement de septembre l'habileté de l'aimable M. Tronchin, reconnüe dans toute l'Europe, l'a attiré à Genève, où toujours fixé dans son système et à l'inçu de ce grand Médecin, il a pris un purgatif si violent, que son mal a empiré visiblement par une diarrhée colliquative avec fièvre devenüe incurable, nous l'avons trouvé dans ce triste état, quand nous le sommes allés voir à Genève M. de Forel et moi, etendu dans son lit comme un cadavre sans voix et sans pouvoir presque avaler aucun liquide, que goute à goute, il a donné sa confession par écrit à M. Tronchin, par laquelle il avoue, que sa temerité dans l'abus des remèdes est la cause de sa mort qui n'a pas été differée, puisqu'il est expiré le 30 sept. 1762. Le pauvre défunt ne connoissoit pas cette maxime invariable de nôtre grand Hippocrates, « *qu'il est très difficile et par conséquent très dangereux de purger souvent les Corps robustes. Aph. Lib. II.* 37 ».

M. Trochin a fait ouvrir le cadavre en sa présence, par laquelle ouverture on a reconnu que toute la masse du sang étoit apauvrie, les muscles affectés de paralysie, M. Daviel étoit un parfaitement honnête homme et un bon Chrétien, plus sensible à la gloire, qu'à l'intérêt, il a témoigné par signes de grands sentiments à la volonté de Dieu et une grande confiance en sa miséricorde, par le mérite de nôtre S. J. C. et quoi qu'il soit décedé dans une ville protestante, comme on y fait profession d'une grande Tollerance, l'Aumonier de Monsieur le Résident de France a eu toute liberté se lui administrer tous les sécours spirituels en usage dans l'Eglise Romaine, et il a été inhumé honorablement en terre Catholique à quelques lieuës de la ville (1).

Voilà comme les grands hommes nous sont enlevés prématurément, regrettons une perte, qui sera difficile à réparer.

(1) A Grand-Saconnex.

M. Daviel avoit une assés nombreuses Famille, sa Provençale l'avoit fait Père de trois fils et de quelques filles, l'ainé des Fils déja très habile en Chirurgie, avoit soutenu aux Ecoles de Saint Côme une Thése de *Cataracte*, il est mort à Zell de fiévre maligne, étant Chirurgien Major d'un Régiment de Cavalerie dans l'armée de M. d'Etrées, qui faisoit la guerre dans le Païs de Hannovre, ce jeune homme a été regreté de toute l'armée ; les deux cadets sont encore jeunes, leur vivacité, leur application et sur tout l'exemple de leur Père fournissent quelque esperance de voir renaitre en eux un nom qui nous est cher.

Lausanne ce vendredy 3 déc. 1762,

D'APPLES D.M. »

Aux renseignements que le médecin lausannois nous donne sur la famille Daviel, qu'il me soit permis en terminant d'en ajouter un touchant sa veuve. Il semblerait que l'illustre oculiste, malgré sa nombreuse clientèle, n'amassa pas fortune. A la mort de son mari, obligée de subvenir à son entretien et à celui de ses enfants, Madame Daviel pensa trouver les ressources nécessaires dans la vente de certaines préparations pour les yeux, qui auraient fait leur preuve.

Voici en effet le texte de l'annonce qu'elle publia dans les gazettes de l'époque :

La réputation de feu M. Daviel, oculiste du Roi et le plus célèbre de l'Europe, recommande assez ses remèdes pour que l'on se dispense d'en spécifier l'efficace. Il a laissé à sa veuve, rue des Moulins, près de la fontaine, rne Saint-Roch à Paris, le secret d'une eau verte qui tortifie la vue faible et fatiguée, en dissipe les ombres et brouillards et la rétablit dans son état naturel, outre une eau blanche contre les ulcères, les boutons et la chassie des paupières. Chaque bouteille d'eau coûte six francs et le pot de pommade se vend le même prix (1).

(1) *Gazette de Hollande*, nº du 1er août 1766. Cité par Franklin : La vie privée d'autrefois. Variétés chirurgicales, p. 213.



LA MÉDECINE DANS LES MÉMOIRES DU JANSÉNISTE THOMAS DU FOSSÉ

Par Marcel FOSSEYEUX.

Après avoir lu les *Mémoires* du janséniste Thomas du Fossé, parus en quatre volumes dans les publications de la *Société de l'Histoire de Normandie*, par les soins de M. F. Bouquet, Rouen, 1877-1879 (1), M. Henri Brémond ne craint pas d'écrire : « le tiers de ces *Mémoires* est un appendice au Codex des bonnes femmes » (2), et il ajoute, en parlant de ce solitaire obsédé par la crainte des maladies : « il y a vraiment trop de camomille dans le jardin de Port-Royal. » Il nous a paru intéressant de relire à ce point de vue l'autobiographie de Thomas du Fossé, et d'en extraire tout ce qui pouvait concerner l'histoire de la médecine.

Né à Rouen (3) en 1634, mort à Paris le 4 novembre 1698, Thomas du Fossé a laissé des *Mémoires* qui ne manquent ni de pittoresque ni de saveur, et où l'on pourrait étudier successivement l'enfant de la Normandie, l'élève des Petites Ecoles de Port-Royal, l'ami des solitaires et des religieuses, l'écrivain hagiographique, le châtelain du pays de Bray, le voyageur ; nous ne retiendrons de son existence de 64 ans que le malade.

C'est à seize ans que Thomas du Fossé est mis à l'épreuve pour la première fois par une maladie qui

(1) Une première édition incomplète avait paru en 1739, éd. in-21. sous le titre de : *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal.*

(2) Préface au livre du Dr Le Charpentier sur *Hamon*, Paris, 1925.

(3) Il tirait son nom patronymique du château du Fossé, canton de Forges. (Cf. l'abbé Decorde, *Essai historique et archéologique sur le canton de Forges-les-Eaux.*

fut grave. Nous sommes en 1649, il était alors aux Petites Ecoles de Port-Royal, cul-de-sac Saint-Dominique, au Faubourg Saint-Jacques ; son frère aîné avait été mis au collège de Dormans-Beauvais ; il devait mourir à vingt ans ; ses deux sœurs étaient entrées à Port-Royal.

Thomas avait pour professeurs Lancelot, Nicole, Guiot, Coutel, sous la direction de Walon de Beaupuis. Le dimanche,il allait se promener dans les environs, à Gentilly par exemple, assistait aux sermons de M. de Singlin ou du P. Desmares, à Port-Royal et à l'Oratoire, ou bien même prenait part aux batailles qui avaient lieu dans les terrains vagues derrière les Chartreux ; artisans et écoliers du faubourg Saint-Jacques et du faubourg Saint-Germain s'y exerçaient à la fronde et au pistolet, prélude des barricades plus sérieuses de la Fronde ; mais écoutons-le :

« Pour moy, comme j'étois d'un tempérament fort chaud et fort vif, et que l'air de ce quartier où nous logions est des plus *subtils* de tout Paris, je tombay malade quelque temps après d'une fièvre chaude accompagnée d'un furieux transport au cerveau. Mon mal commença par un terrible dégoust de la viande, et surtout du mouton, à cause que l'on servit sur table un morceau d'un mouton gras de Beauvais, dans le temps même que je ressentais les premières approches de la fièvre qui m'en donna de l'aversion pour près d'un an. »

On le transporte dans une chambre à l'infirmerie. On qualifie sa maladie de transport au cerveau, la « frénésie » et l'angoisse se mêlant aux souffrances morales. Singlin vient le voir et ordonne une saignée qui lui dégage le cerveau.

L'un de ses gardiens était un certain maître *Jacques* qui avait été au service de M. d'Aumont, lieutenant-général des armées du roi, mort en 1644, et dont la veuve se retira à Port-Royal des Champs en 1646 ; il était le cuisinier de la maison, et avait retenu des secrets de médecine, faisant des cures miraculeuses là où les médecins avaient échoué ; il avait guéri un

nommé Basile d'une paralysie, en lui frottant d'un baume l'épine du dos, et la duchesse de Chevreuse, d'une horrible dartre lui couvrant tout le visage. Enfin il avait guéri avec des pommades, la mère de du Fossé de crevasses qu'elle avait sous la plante des pieds et Thomas lui-même, d'une toux sèche qui l'empêchait de dormir. Ce dernier s'en tira cette fois aussi, crut-il, grâce à ses remèdes.

Aussi n'est-il pas surprenant de voir du Fossé prendre part à la défense des empiriques contre Guy Patin, qui n'avait pas craint d'écrire : « Me Plempius, professeur de médecine en Hollande est mort. Adieu la bonne doctrine en ce pays là ; Descartes et les chimistes ignorants tâchent de tout gâter, tant en philosophie qu'en bonne médecine. » On sait que Descartes donnait volontiers des consultations médicales.

« Les médecins de Paris, note du Fossé, fort jaloux de leur autorité, ne souffrent pas aisément que de tels gens entreprennent sur leurs droits et s'engèrent de guérir ce qui souvent est incurable.

« Il est vrai qu'il faut des règles et de la police dans les états, et qu'il n'est pas juste de donner la liberté à toutes sortes de gens d'exercer un art dont ils n'ont aucune science. Mais il semble aussi qu'il n'est pas tout à fait de la justice de priver tout le public des secours qu'il recevrait de l'expérience qu'ont d'habiles gens de plusieurs remèdes inconnus de la médecine ordinaire, qui demeurent étouffés et hors de l'usage plus peut-être par un principe d'intérêt et de faux honneur que par un amour véritable de l'avantage du public. »

Plus encore qu'une autobiographie les *Mémoires* de du Fossé sont une histoire de Port-Royal, qu'il ne quitte jamais de vue, même lorsqu'il est aux Granges, à Vaumurier, à Magny-l'Essart.

Le miracle de la Sainte Epine devait attirer particulièrement son attention. C'est le 24 mars 1656 qu'il s'opéra sur Jacqueline Perrier, sœur sainte Euphémie, grâce au toucher de l'épine de la couronne de Notre-Seigneur, envoyée aux religieuses

par M. de la Poterie, qualifié par du Fossé d'ecclésiastique de qualité. Cet épisode est trop connu dans l'histoire du jansénisme pour le relater longuement. La petite pensionnaire était atteinte de fistule lacrymale; au bout d'un quart d'heure elle était parfaitement guérie. « En effet, il n'y paraissait plus rien du tout, ni enflure, ni pus, ni pourriture. L'os qui avait été carié fut complètement rétabli, et, au lieu de cette puanteur insupportable qui avait obligé les médecins et les chirurgiens à ordonner qu'on la séparât d'avec ses compagnes, son haleine devint douce comme celle d'un enfant, l'odorat, qu'elle avait perdu, lui revint dans le même instant. En un mot, jamais guérison ne fut plus complète, ni plus miraculeuse, dans toutes les circonstances ». Ce furent les médecins et non les religieuses, qui divulguèrent le miracle, bientôt connu de tout Paris, et qui eut sur Pascal l'influence que l'on sait (1).

Nous renvoyons d'ailleurs pour cet épisode à l'ouvrage de Saiute-Beuve (2), mais ce qu'il faut ajouter à ses renseignements, c'est la liste des autres miracles (3) que donne du Fossé et survenus tous à Port-Royal; notamment une religieuse de la Maison-Dieu de Vernon, Marguerite Carré de Merçay, est guérie d'une paralysie aux deux épaules; Mme Durand, femme d'un procureur du Parlement, d'un vomissement continuel ; guérie la fillette d'un procureur de la Cour-Portelot, « réduite depuis trois ans et demi à être couchée toute plate, ayant la tête plus basse que les pieds, à cause du retirement de deux vertèbres de l'épine du dos et qui souffrait d'extrêmes douleurs » ; sans compter différentes religieuses, qu'il serait trop long

(1) Le certificat délivré à l'occasion de ce miracle portait les noms de Charles Bouvard, premier médecin du roi, Jean Hamon, Isaac et Eusèbe Renaudot, médecins, Pierre Gressé, Martin Dalencé et Etienne Guillard, chirurgiens, et se trouve dans le *Recueil d'Utrecht*, ou supplément aux Mémoires de MM. Fontaine, Lancelot et du Fossé. On sait comment Guy Patin a discuté la valeur du témoignage de ses confrères. (*Nouvelles lettres à Spon*, 1718, t. II, p. 216.)

(2) *Port Royal*, t. III, 2e éd., p. 115-116.

(3) Sur les portraits et tableaux faits à l'occasion de ces miracles, voir t. II des *Mémoires* de du Fossé, App. IV.



THOMAS DU FOSSÉ (1) (Gravure de SIMONNEAU)

(1) Extrait de l'ouvrage de M. A. GAZIER : *Port-Royal au* XVIIe *siècle*, Hachette, 1909.

d'énumérer, une Ursuline de Noyers, paralytique, une Ursuline de Pontoise, une religieuse de l'abbaye du Trésor, près des Andelys, une autre de Provins, hydropique. M. de Pontchâteau, que la mère Agnès appelait le greffier de la Sainte-Epine avait compté jusqu'à quatre-vingts miracles et établi un dossier, aujourd'hui perdu. Le plus célèbre d'entre eux, après celui de la nièce de Pascal, est celui d'une jeune pensionnaire de quinze ans, infirme, Claude Baudran (mai 1657), commémoré par une toile célèbre de Philippe de Champaigne.

Il n'est pas sans intérêt de suivre le récit de la mort, en 1658, A. Le Maître (1), dans une lettre que Thomas adressait à son père ; elle lui aurait été annoncée à Port-Royal, par des coups mystérieux ; le jour des morts, son ami est pris d'un transport au cerveau et tombe dans une profonde léthargie. « Je lui parlais par des larmes, écrit-il, il me répondait par des rêveries... je me mourais avec lui, et il me semblait qu'en le perdant je perdais tout, car je n'étais pas encore accoutumé aux grandes afflictions » : Le Maître avait alors que cinquante ans. Il avait été traité cinq ans auparavant par l'empirique attitré de Port-Royal, maître Jacques, qui l'avait alors guéri ; ses remèdes cette fois étaient impuissants. Aussi on alla trouver Hamon, le médecin de la maison, qui prescrivit une première saignée, puis une deuxième quatre heures après, et une troisième sur le milieu de la nuit, à la suite de quoi le jugement et la raison lui revinrent. Sur les six heures du matin, M. de Saci eut juste le temps de le confesser et de lui donner le saint viatique, car deux heures après, il retomba plus que jamais dans son assoupissement.

M. Singlin était accouru de Paris sur ces entrefaites, avec deux médecins qui consultèrent Hamon ; on résolut de le ventouser, mais on s'arrêta devant l'agonie qui commençait.

(1) La pierre tombale d'A. Le Maître avec épitaphe en latin par Hamon est actuellement à l'hospice de la Maternité.

De ces détails, il importe de retenir le rôle de ce maître Jacques ; il avait la confiance de M. d'Andilly et de M. de Saci, ce qui n'était pas sans irriter secrètement le doux et patient Hamon, appelé qu'au dernier moment, quand tout était perdu.

Au printemps de 1665, le père de Thomas, sur le conseil des médecins, part aux eaux de Bourbon. Contrairement à une opinion trop répandue, les praticiens du XVII[e] siècle connaissaient fort bien toutes les ressources thermales de la France, ils ne se faisaient pas faute d'y envoyer leurs clients. M. le D[r] Cany nous en a donné des exemples pour trois médecins de Montpellier, Chirac, Barbeirac et Sidobre, d'après un manuscrit de la Faculté de médecine de Paris (1). Du Fossé ne caractérise pas autrement le mal de son père que colique d'estomac très violente. Ne voulant pas le laisser voyager seul, il l'accompagne jusqu'à Bourbon-l'Archambault. Le site ne l'enchante guère. « Ce lieu est dans une situation désagréable et malsaine, et il faut assurément estre bien pressé de mal pour se résoudre d'y demeurer. Car c'est comme un trou, où l'on descent de tous costés, et un trou très resserré ». Il est vrai qu'il ajoute une note qui serait consolante pour nous : « la nourriture des chevaux y est à fort bon marché, et celle des hommes un peu plus chère, mais à tout prendre, on n'y est point chèrement. » Après nous avons donné des renseignements sur les ressources du pays, il qualifie ainsi les eaux de Bourbon : Elles sont chaudes et toujours bouillantes comme celle d'une chaudière qui est sur le feu ; en sorte qu'on ne peut pas y tenir son doigt un moment. Elles ont néantmoins cette propriété singulière de brûler sans escorier et faire de playe. Car, quelque brûlantes qu'elles soient à la gorge, quand on les prend au sortir de la fontaine, jamais elles ne font elever la peau, ni ne causent la moindre cloche, comme la brûlure de l'eau commune. »

(1) D[r] Cany. — Ordonnances et prescriptions des eaux minérales aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. *Bulletin de la Soc. fr. d'histoire de la médecine*, 1914. V. aussi D[r] Mac Auliffe, la *thérapeutique physique à travers les âges*, 1904.

Quant au traitement il était le suivant : « On en prend la première fois 3 ou 4 grands verres à différentes reprises. Et les jours suivants on augmente à proportion jusqu'à 12 ou 15. Ces eaux pour bien faire doivent se rendre par les urines et purger même une fois ou deux, on se tient très chaudement en les prenant ; et on se promène, afin qu'elles passent plus facilement.

Quand elles ne passent pas bien on prend un peu de sel végétal dans le premier verre. Il faut observer exactement de ne point dormir, pendant le jour, en prenant des eaux, et de souper peu et de bonne heure ». Elles guérissaient, croyait-on, la paralysie.

Du Fossé nous explique aussi le système de la « Douje » comme on disait encore de son temps, mais, que Madame de Sévigné décrit déjà sous le terme moderne de douche ; il mérite d'être relaté sous sa forme primitive : « Pour la prendre on se met nud dans une cuve couverte d'un drap, au-dessus de laquelle est un grand bacquet suspendu, que les hommes destinez à cet emploi, emplissent incessamment de l'eau chaude des fontaines, qu'on fait tomber du haut par un robinet sur la partie qui est malade. Cette eau, plus ou moins chaude selon qu'on a soin de la tempérer, pénètre à travers les pores d'une manière étonnante et met le malade en état de suer beaucoup, au sortir de la cuve lorsqu'étant couché aussitôt après dans un lit il y est tout enveloppé de linges chauds et couvert à proportion », le personnel occupé à la « douje » se composait de vingt-quatre hommes robustes.

Du Fossé nous parle aussi des jardins des Capucins qui étaient la promenade favorite des buveurs, comme à Forges, et de l'hôpital réservé aux indigents desservi par les sœurs de la Charité ; le médecin avait la qualité d'Intendant des eaux, appointé par le roi. C'était alors Grifet, homme d'esprit, agréable et enjoué, qui vint, dit-il, prendre possession de nos corps aussitôt que nous fûmes arrivés, et régla tout notre régime ; mais il faillit le faire mourir en intro-

duisant de la casse dans ses médecines, bien qu'il eut déclaré ne pouvoir la supporter, d'où cette réflexion judicieuse « qu'il est dangereux de ne pas faire exception quelquefois à la règle générale, et quelle faute c'est de n'écouter pas un malade lorsqu'il cite l'expérience qu'il a de lui-même et de son tempérament ». Après Grifet, ce fut Charles de l'Orme, sieur de Beauregard, assez malmené par Tallemant des Réaux (1) ; il voulut attirer à Bourbon en 1676, Mme de Sévigné, mais elle préféra Vichy. M. du Fossé père resta un mois à Bourbon, sans amélioration, et sans avoir pris part aux divertissements habituels des baigneurs (2).

Ce dernier mourut la même année, 1665; Thomas en qualité d'aîné de la famille hérita de la seigneurie du Fossé, où, à sa sortie de la Bastille, il devait passer la plus grande partie de ses trois années d'exil ; il y revint tous les ans, pendant la belle saison.

Thomas du Fossé n'était pas partisan de la saignée. En 1673, seize ans avant Molière, nous le voyons discuter avec un ami de sa belle-sœur, « médecin d'une vivacité si extraordinaire qu'il semblait estre tout de feu et de salpêtre, et qui peut-être à cause de cela se sentant dévoré par un grand feu, et comme accablé par la multitude et par la vivacité des esprits, croyoit que l'évacuation étoit le secret infaillible pour décharger et soulager la nature ». Il se faisait un jeu de discuter froidement avec lui non sans avantage (3).

Il préconisait au contraire les remèdes qui apaisent l'irritation des esprits, comme la pierre de Butler, la racine d'ortie, d'autres encore. Il avait lu avec soin Van Helmont, non pour approuver tous ses principes, comme il a soin de nous en avertir, mais pour y apprendre la vraie manière de traiter les maladies par des remèdes spécifiques et naturels.

(1) *Historiettes*, CCXIV (édit. in-8°.)

(2) H. Baquet. — *La Société du temps passé aux bains de Bourbon-l'Archambault*, 1923. Voir aussi sur ce sujet, E. Magne, *Scarron et son milieu.*

(3) Voir aussi Louis Cusac : *Traité de la transpiration ou méthode de guérir les malades sans le triste secours de la fréquente saignée*, 1682.

Il en fit même deux extraits, l'un sur la connaissance des maladies, l'autre sur les remèdes : « C'est là que j'ai appris, écrit-il, la tisane faite avec les cendres de tilleul qui m'est depuis trente ans d'un grand secours, dans mes rhumes, pour adoucir l'acreté de l'humeur, qui se jetait ordinairement sur ma poitrine et sur ma gorge, et qui m'y causait de grandes douleurs ; c'est de là que j'ai tiré le soufre éminent d'antimoine. C'est là où j'ai vu la manière de préparer les tenestons (1), avec les crapauds, qui sont l'*antidote* le plus efficace contre la peste ; l'eau de bouleau qui est spécifique contre les douleurs de la pierre et de la néphrétique ; les esprits du vitriol qui sont d'une si grande pénétration, et d'une vertu si singulière contre les fièvres et autres maladies. » Il ne peut d'ailleurs s'empêcher de remarquer que si certains passages de son auteur sont fort clairs, d'autres sont assez mystérieux, et demandent un effort de compréhension (2). Vers le même temps il s'occupait à d'autres études, comme l'*Explication des Psaumes de David*, continuant l'œuvre pieuse entreprise par M. de Saci.

Bien que sa médecine fut, selon Fontaine, une théologie continuelle, Hamon contrairement à du Fossé, luttait contre les donneurs de pilules ; pour une personne qu'on croyait possédée, il ne craint pas de répondre à un ecclésiastique :

« Je ne doute pas qu'il y ait des personnes qui trouveront étrange que, lorsqu'on demeure d'accord d'une cause qui n'est point naturelle on prétende la combattre par des remèdes naturels, et qu'au lieu qu'il est écrit que ces sortes de démons se chassent par la prière et le jeûne, on croit pouvoir les chasser

(1) Dict. de Trévoux : « Zeneton, terme de philosophie hermétique. C'est un pentacule ou composition constellée, propre contre la peste. »

(2) On retrouve le même goût pour les préparations médicales, chez un autre châtelain de Normandie le sire de Gouberville, dont M. Robillard de Beaurepaire a publié le *Journal* (1553-1562) dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, t. XXXI, 1892, et qui avait déjà attiré l'attention de M. Baudrillart (*Revue des Deux Mondes*, mai 1878).

On en puiserait d'autres exemples, surtout pour le XVI[e] siècle, dans l'ouvrage de P. de Vaissière : *Gentilshommes campagnards*, 1903.

par de la casse. Mais si ces personnes prenaient la peine de considérer avec attention ce qu'on dit, elles n'y trouveraient rien que d'assez raisonnable. J'oppose la piété à la malice du démon et les remèdes naturels au dérèglement de la nature » (1).

Hamon ne fut pas, comme on l'a dit, un médecin mystique, mais, ce qui n'est pas la même chose, tout ensemble et mystique et médecin : « mystique à peu près tout le long du jour et de la nuit ; docteur, et rien que cela, aux heures de la médecine », écrit très justement M. Brémond.

Si Hamon se sépare nettement de l'engouement de du Fossé, ou de M. d'Andilly, pour les remèdes de bonne femme, tous deux sont d'accord, en bons jansénistes, et en excellents chrétiens, pour considérer que l'état de maladie est favorable au salut. Sainte-Beuve n'a pas oublié de citer dans son *Port-Royal* (liv. III ch. XVII) la lettre de Pline assurant que nous valons mieux quand nous sommes malades, et la pensée de Joubert qu'il y a « un degré de mauvaise santé qui rend heureux », en ajoutant : ne voyez-vous pas d'ici tout un charmant traité *de Valitudine* qui pourrait se passer en dialogue auprès du chevet de Vauvenargues souffrant ? Au surplus n'est-ce pas le lieu de citer ici la phrase de Bossuet : « On est trop mauvais médecin si l'on ne connaît de maux aux hommes que ceux qu'ils sentent et qu'ils avouent ? ».

Assistons maintenant avec du Fossé aux derniers moments de la duchesse de Longueville, qui s'éteignit le 15 avril 1679, et dont la mort, ajoute-t-il, eut de terribles suites pour la maison même de Port-Royal. Tombée malade d'inanition, conséquence de ses austérités et de ses mortifications, on appelle auprès d'elle ce qu'il y a de plus habiles médecins, dans Paris ; parmi lesquels était Dodart. Mais la maladie augmentant toujours, « la faculté de méde-

(1) Voir P. RENAUDIN, *Amour sacré, amour profane*, Paris, 1925, chap. sur le Poverello de Port-Royal ; et Dr Ch. GRIMBERT, *Un médecin mystique au* XVII[e] *siècle, M. Hamon*, Bulletin de la Société d'Histoire de la Médecine, t. XIX, 1925,

cine se trouva à bout ». Son frère, le prince de Condé, songe à l'abbé de Luçay, qui passait pour avoir « retiré plusieurs personnes des bras de la mort ». C'est du Fossé qui sert d'intermédiaire, s'en va le trouver en pleine nuit, hors la porte St-Victor; mais l'empirique se récuse ; c'est alors qu'il entre en scène lui-même et propose pour la princesse une pilule de l'or potable de Cornaro (1), or différent de ceux que plusieurs chimistes se vantaient d'avoir, non seulement simple teinture, ou résolution apparente de l'or, faites avec quelque dissolvant, mais « résolution radicale, dit-il, qui réduit l'or véritablement dans les premiers principes d'où il a été formé de sorte qu'il ne peut plus revenir en or que par la même opération que la nature a faite pour le produire ».

On sait l'importance que l'or potable jouait encore au XVII[e] siècle comme remède secret ; on en trouve un écho dans le *Médecin malgré lui* ; le chancelier Seguier avait, paraît-il, offert à Cornaro 10.000 écus pour avoir le secret de ce remède dont il avait éprouvé les heureux effets ; il en achetait une petite fiole jusqu'à cinq louis d'or.

Un autre italien, Caretti, vendait de l'huile d'or, remède mystérieux qui l'enrichit assez pour devenir « grand seigneur » en 1698 à ce que nous apprend Saint-Simon (2).

Du Fossé apporte donc la fiole désirée, mais les médecins traitants s'en réservent l'emploi ; il ne la laisse qu'à contre-cœur, croyant, dit-il, que c'était rendre inutile un très excellent remède que de l'exposer à la discrétion de gens qui ne sauraient pas s'en servir. Ils la donnèrent entre deux émétiques, dont le rôle est d'agiter et de mettre tout en

(1) Il s'agit de L. Cornaro, italien, né à Padoue en 1467, mort en 1566, auteur des *Discori della vita sobria*, Padoue, 1538, où il a résumé des remarques sur l'hygiène. Sur l'or potable, voir E. Darmstadter, de Munich : Per la Storia del l'aurum potabile, in *Archivio di Storia della Scienza*, sept. 1924.

(2) *Mém.* t. 1, p. 156-57, éd. in-12. Voir aussi sur lui les lettres de M[me] de Sévigné qui l'appelle Caretti, et les *Caractères* de la Bruyère qui en fait le portrait sous le nom de Cairo Carri dans le chap. « de quelques usages».

mouvement, alors que le sien était de calmer la nature et d'apaiser l'irritation des esprits. Aussi malgré l'octroi d'une deuxième fiole, tout fut inutile : le principe de la vie était éteint dans un organisme épuisé. Le corps de la duchesse fut porté aux Carmélites et son cœur à Port-Royal des Champs ; depuis il fut ramené à Saint-Jacques du Haut-Pas.

Du Fossé avait toujours en réserve quelques fioles de cet or de Cornaro, car nous le voyons en donner en 1680 à sa sœur en agonie, sans meilleur résultat.

En 1684, il perd sa mère âgée de 78 ans ; cette sainte femme observait encore les jeûnes et les carêmes comme au temps de sa jeunesse et au détriment de sa santé ; elle faisait de longues courses à pied ; un jour qu'elle était allée de son domicile rue Saint-Victor au faubourg Saint-Germain, elle revint complètement épuisée, d'une visite faite à Mme Ledran, une empirique connue pour la guérison des plaies, et sœur du prédicateur Nicolas Feuillet. Bien entendu il se confie pour elle aux remèdes de l'abbé de Luçay, mais la gangrène se met dans la plaie, et tout secours humain devient inutile.

Faisant partie du groupe des solitaires, que M. H. Brémond compare à un cercle de cléricaux de province, ou à des Chevaliers de Malte bourgeois, il était particulièrement attaché à Port-Royal. Aussi lorsqu'il fut expulsé avec son groupe d'amis, en 1662, il s'établit successivement au château de la Muette, à Saint-Remy, au château des Troux, toujours à peu de distance des lieux qui avaient fini par prendre tant d'attraits pour lui. Puis il est enfermé à la Bastille, où il avait « de violentes palpitations de cœur qui le mettaient souvent en danger de mort. Il est consolé par les confrères de la charité chargés de l'assistance aux prisonniers, qui sont pour lui pleins de prévenances touchantes (1).

Au sortir de la Bastille, ses palpitations de cœur

(1) Marcel Fosseyeux. — *L'assistance aux prisonniers à Paris, sous l'ancien régime*, 1925 (Ext. des Mém. de la Soc. hist. de Paris).

augmentent, et il songe sérieusement à se soigner. Il se confie d'abord aux médecins. On le saigna au pied ; on lui fit prendre des opiats et des eaux de cœur de cerf ; on lui appliqua sous le cœur des sachets de taffetas cramoisi, remplis de drogues, et matelassés. Tout cela ne fit qu'augmenter son mal; alors il fut, par l'entremise de Mlle de Mouchy, connue par sa charité dans sa province, présenté à M. Bouchard (1) célèbre pour l'excellence de ses remèdes.

« C'était un homme, dit-il, qui ne discourait pas beaucoup et qui ne donnait pas lieu, ainsi que les médecins, d'admirer la profondeur de sa science. Après m'avoir assuré que les médecins avaient fort mal raisonné sur le sujet de mon mal, et appliqué des remèdes qui n'y étaient nullement propres, il me dit qu'il travaillait actuellement à un remède dont il espérait pouvoir nous guérir, s'il était assez heureux pour l'achever, et en attendant il m'ordonna certaines choses, qui pourraient me soulager». Quelques mois après, ne voyant rien venir. il retourne chez l'excellent M. Bouchard ; ce dernier lui apprit à préparer lui-même un remède qui arrêta ses palpitations ; c'était aussi un spécifique pour la faiblesse d'estomac, il s'en servit pour guérir plusieurs femmes et filles de vapeurs fâcheuses qui allaient jusqu'à la folie. La formule, dont il serait trop long de citer le texte, est tout simplement tirée de Van Helmont.

Ce M. Bouchard, riche de 40.000 livres de rente, exerçait la médecine par pure charité. Il employait entre autres remèdes la pierre de Butler (2) et le précipité diaphorétique, remèdes chers et longs à préparer ; le dernier lui servit à guérir sa belle-sœur, Mme de Mosseville, d'un cancer « fameux », que les médecins de Paris avaient jugé incurable, et le premier une attaque d'apoplexie survenue à la mère de du Fossé.

(1) Nicolas Bouchard, seigneur de Bois-le-Conte, 2e fils d'Alexandrin Bouchard, conseiller au Parlement de Rouen, mort le 7 mars 1634 et inhumé à Saint-Lô.

(2) Alchimiste irlandais, 1534-1617, dont il est parlé dans les *Tractata de morbis* de Van Helmont.

Thomas retrouve en 1689 son domestique de Port-Royal le poitevin Pantiot, qui, revenu d'Angleterre après la mort de Charles II survenue le 6 février 1685, végétait à Paris, sans avoir fait fortune, moins heureux que ses émules italiens ; il l'invite assez souvent à dîner, et cherche à lui tirer quelques nouveaux secrets thérapeutiques. Il nous parle notamment du zorn (axunge ?) et du mercure, spécifique bien connu, qui avait fait ses preuves en Angleterre.

Dans un de ses voyages, de passage à Amboise, il entre en relations avec un certain Gaillard, qu'on appelle abbé, bien qu'il ne soit point dans les ordres et se contente de la tonsure et de l'habit ecclésiastique. Il distribuait des remèdes et les évêques l'employaient à des missions charitables. « Il établit ordinairement où il se trouve un petit hôpital de huit ou dix lits, il donne la direction à quelques dames d'une piété distinguée ou à quelque chirurgien qu'il amène : il y admet ceux des malades qui viennent de loin et qu'on ne peut guérir qu'en les traitant tous les jours. Quand la mission est terminée, on ferme l'hôpital et on donne le linge aux pauvres. »

N'oublions pas de mentionner les guérisons qui se produisirent, en 1690, le lendemain même de la mort de M. de Pontchâteau, son très cher ami, qui avait été soigné par Dodart, Save, et Hecquet. Une mère dont la fille avait une tumeur à la gorge, fait toucher le mal par deux fois au corps de cet humble serviteur de Dieu, et l'enfant est parfaitement guérie ; la nouvelle s'en répand ; la foule assaille la maison du mort, on ne permet que d'entrer 7 ou 8 personnes à la fois. « J'admirai, écrit du Fossé, la dévotion de ces bonnes gens qui prenaient la peine de lever le plomb qui couvrait le cercueil et qu'on n'avait pas encore tout à fait soudé, afin de pouvoir au moins, toucher le corps qui avait été le Temple du Saint-Esprit. »

Nous ne pouvons nous étendre ici sur les démêlés qu'il eut, en 1694. avec les sorciers de son pays, et qui feraient un chapitre qu'on pourrait intituler un drame au village ; mais il est intéressant d'en retenir

qu'on croyait encore fermement à cette époque à la réalité des maléfices jetés sur les bestiaux ; un arrêt de la haute justice de Gaillefontaine, confirmé par arrêt du Parlement de Normandie du 17 septembre 1694, condamna à mort quatre sorciers, trois moururent en prison, un fut pendu pour avoir ensorcelé une femme, donné la gale à un ménage et fait avorter des génisses.

N'oublions pas non plus que cette année 1694 est une année de guerre universelle, où la France entretient des armées sur le Rhin, dans les Pays-Bas, en Italie, en Espagne, et où l'on trouve aux abords de l'Hôtel-Dieu, à Paris, où les a certainement vus du Fossé, « deux ou trois rangs d'hommes et de femmes couchés sur le pavé, sur le visage desquels la mort était peinte tant ils étaient exténués et épuisés par la faim qui les dévorait, mais ce qu'il y avait de plus affligeant, c'est qu'on n'osait presque se hasarder de les assister, parce qu'au moment qu'on se mettait en devoir de faire l'aumône, on se voyait accablé par une foule de demandeurs. »

Les dernières années de du Fossé ne cessèrent d'être attristées par les progrès de sa paralysie.

Il refait en 1697, pour son compte, le voyage à Bourbon que trente-deux ans plus tôt il avait accompli avec son père, et sans beaucoup plus de succès (1). Il emploie alors les remèdes du médecin de Chaudray, dont il n'est rien moins que satisfait ; Racine, avec lequel il était en relations par l'intermédiaire de sa tante, la mère Agnès Racine, abbesse de Port-Royal-des-Champs, était venu le voir ; il l'avait trouvé si mal en point, qu'il l'avait invité à adresser à Fagon un mémoire exact de tous les symptômes de sa maladie.

Ces consultations à distance étaient fréquentes au

(1) Comme complément des détails donnés par lui on peut consulter le *Traité des eaux de Bourbon-L'Archambault* selon les principes de la nouvelle physique, par le sieur J. Pascal, doct. en méd. Paris, XXDCXCIX, in-12, contenant une vue des eaux de Bourbon gravée par Levesque. Ouvrage dédié à Fagon.

XVII[e] siècle. Fagon avait répondu par un écrit « fort ample »,et conseillé d'une manière pressante les eaux de Bourbon.

Du Fossé part aussitôt après Pâques avec son frère. Il loge chez un apothicaire du lieu, et prend les eaux suivant les règles. Il avait, en passant à Montargis, consulté un médecin fort expérimenté qui lui avait conseillé de prendre la « douje » sur la nuque du cou, et de se gargariser la bouche avec les eaux après dîner. Il se trouve de plus en plus mal, mais ne veut pas faire venir de médecins sachant que les saignées lui sont mortelles, et que « ces messieurs ne connaissaient point d'autre remède pour la pleurésie ».

« J'usai tout d'abord du jus de cerfeuil avec du sucre en poudre et du vin blanc ; le tout faisant environ les deux tiers d'un vase que l'on avalle dans le même temps qu'on a appliqué sur le costé qui est malade, un cataplasme fait avec le blanc des poireaux coupez par rouelles, fricassés légèrement sur le feu dans la poësle, avec un peu de bon vin, et écrasez ensuite avec la cuillière. On le met sur des étouppes avec un linge par dessuz, tout le plus chaud que le malade les peut souffrir ; et on les laisse au moins douze heures. Puis on en remet, un autre fait de même, ce que l'on recommence jusqu'à quatre fois et plus, s'il est besoin prenant bien garde, lorsqu'on lève celuy qui a passé douze heures sur le costé, que la vapeur ne vous vienne dans le nez, puisque vous gagneriez infailliblement le mal.

« Je me traittay donc ainsi pour l'extérieur. Et quant au dedans lorsque j'eus pris une ou deux fois du jus de cerfeuil, préparé comme je l'ai dit, j'usay tous les jours, soir et matin, des potions de l'abbé de Luçay qui sont aussi très souveraines pour la pleurésie, et qui consistent en une cullerée de syrop violait, une cullerée de jus d'orange aigre avec quelques zests, deux cullerées de bon vin, et le reste du verre d'eau d'orge un peu chaude, où l'on avait mis infuser une racine de scorsonnaire, couppée par rouëlles.

«Dans la première cullerée de cette potion,on prend

sept ou huit grains de poudre de vipères seulement le matin. » Après huit ou dix jours, il se sent mieux, après avoir pensé mourir : il fut dix jours à cracher le sang ou le pus. Son hôte fut si effrayé de l'effet de ces remèdes, sans le secours de la saignée, indispensable à son point de vue, qu'il eut peine à croire ce qu'il voyait, et lui demanda par écrit le détail de son régime.

Du Fossé repartit de Bourbon le lendemain de la Pentecôte, toujours dans une faiblesse et un abattement extrême.

Nous en avons le témoignage dans deux lettres à la tante de Racine, la mère Agnès de sainte Thècle, des 6 avril et 2 juillet 1697, où il relate son séjour et ses suites peu reconfortantes, en se recommandant à ses prières et à celles de la communauté.

Les neuvaines succèdent aux neuvaines en faveur de sa guérison ; il a aussi une autre correspondante, qui lui est chère, mère Marie Angélique de sainte Thérèse Arnauld d'Andilly, la dernière des neuf enfants d'Arnauld d'Andilly, l'aîné de tous les enfants d'Antoine Arnauld, l'avocat; elle aussi est paralysée, ce qui la gêne fort dans l'exercice de la chirurgie, où, dit le *Supplément au nécrologe* (p.298) « elle acquit autant d'habileté qu'elle put pour rendre des services à ses sœurs dans leur corps ». C'est à elle qu'il écrit le 9 octobre 1697 (1) en lui demandant le secours de ses prières : « Je regarde, ma très chère sœur, le lieu où vous êtes, comme le berceau où j'ai commencé à prendre une vie nouvelle et à sucer le lait de la piété. Si saint Paul s'est comparé à une mère pleine de tendresse et qui souffre des douleurs de l'enfantement à l'égard des nouveaux fidèles qu'il enfantait à Jésus-Christ, j'ose dire que MM. Arnauld, de Saci, Le Maître, ont eu pour nous ces entrailles apostoliques qui forment Jésus Christ dans les âmes ».

Il ne peut plus parler, mais il écrit encore à diverses communautés qui s'intéressent à lui, aux Carmé-

(1) Voir *Mém.*, t. IV, App. Lettres inédites.

lites de la rue Saint-Jacques, si chères à Mme de Longueville, et si dévouées à Port-Royal et à ses amis ; puis à l'Oratoire, et au P. Moret, confesseur de Mme de Grignan, qui lui a procuré du sang du cardinal de Bérulle. Il porte sur lui la croix épiscopale de Pavillon, évêque d'Alet.

Sa résignation dans la souffrance ne l'empêche pas de tenter tous les expédients en vue d'un soulagement éventuel. Il a entendu parler d'une allemande, Mlle Vignole, qui fait des guérisons miraculeuses ; il lui envoie son frère : ses remèdes le guérissent de ses palpitations, mais restent impuissants contre la paralysie.

Il quitte son domicile de la rue neuve St-Etienne-du-Mont, pour aller passer l'été au Fossé ; il s'adresse à un curé du voisinage, celui de Bouelle, réputé pour ses cures. Aucun succès de ce côté. Enfin il retourne avec sa belle-sœur chez le curé de Chaudray (1). Il le trouve dans sa chaumière, au fond d'une vallée « affreuse », mais ce dernier le regarde à peine et lui donne, sans presque raisonner, une poudre à prendre dans des potions, un onguent pour mettre à sa gorge, et la recette d'une poudre à éternuer, composée de fleurs de muguet, de sucre candi, et d'iris de Florence. Echec complet.

Il revient à Paris, en décembre 1697, et travaille avec d'autant plus d'acharnement à ses *Mémoires* qu'il sent progresser la paralysie.

Il est grandement affecté de la mort rapide de son plus ancien et plus intime ami, le Nain de Tillemont, de trois ans plus jeune que lui, et dont il fait un éloge ému. Son émule, Fontaine, n'écrivait-il pas « les amitiés saintes ne finissent point par la mort, non plus que les vertus, mais deviennent au contraire plus saintes et plus divines » ? (2).

(1) Localité du département de l'Aube. Jean Bernier avait dédié un ouvrage anonyme au médecin de Chaudray : *Jugement et nouvelles observations sur les œuvres grecques et latines, toscanes et françaises de maistre François Rabelais D. M. ou le véritable Rabelais réformé avec la carte du Chinonois.* 1697.

(2) *Memoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, II, p. 216.

Il passe un si mauvais carême, au printemps de 1698, qu'il est même obligé d'interrompre ses *mémoires*, qu'il achèvera le 21 août, envoyant un premier tiers du manuscrit à M. Le Mettayer, curé de Saint-Thomas d'Evreux. Il ne fait plus que languir jusqu'à sa mort le 4 novembre 1698 ; la dernière lettre, que nous ayons de lui, est du 4 septembre 1698, à Mme de Bosroger, sa belle-sœur. Dans une autre lettre de Mme de Bosroger à M. de Pomponne, son parent, datée du 27 octobre 1698, celle-ci parle de sa merveilleuse activité intellectuelle, qui persiste jusqu'aux abords de la mort qu'elle sent prochaine.

Sainte Beuve qui publie cette dernière lettre au tome V de son *Port-Royal*, ajoute cette simple réflexion : « voilà où en étaient les anciens élèves de Port-Royal à l'expiration du siècle ». C'est en effet une fin toute pascalienne, qui projette sur cette vie de solitaire comme un reflet d'éternité.

L'ÉPIDÉMIE DE 1794 SUR LES PONTONS DE ROCHEFORT

Par **Jacques HÉRISSAY.**

Il est osé, pour le modeste travailleur que je suis, de prendre la parole dans une réunion comme la vôtre ; je ne m'y serais certainement point risqué si mon excellent ami, M. Laignel-Lavastine, n'avait affectueusement insisté et ne m'avait affirmé l'intérêt que pouvaient présenter pour vous quelques notes sur l'épidémie de 1794, qui décima des centaines de prêtres internés à bord des « pontons » de Rochefort. Je me contenterai de vous exposer les faits, tels qu'ils

ressortent des documents d'archives et je vous laisserai en tirer les conclusions pathologiques.

Par arrêté du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794), le conseil exécutif avait ordonné de conduire à Bordeaux et à Rochefort les ecclésiastiques insermentés condamnés à la déportation, en vertu de la loi des 29-30 vendémiaire an II (20-21 octobre 1793). Aussitôt les routes de France furent sillonnées de lamentables convois où les prisonniers eurent à souffrir insultes, brutalités, fatigues sans nom ; Bordeaux reçut ceux du midi de la France, — près de 1500, Rochefort, ceux du nord, de l'ouest, de l'est et du centre — 900 environ ; — les premiers connurent dans les cachots bordelais et à Blaye des heures douloureuses, mais les seconds, hommes de tous âges, depuis des jeunes de 25 ans jusqu'à des octogénaires, subirent, dans l'estuaire de la Charente, le plus effroyable des martyres : la mort ne devait pas tarder à frapper impitoyablement parmi eux.

Arrivant déjà exténués au terme de leur voyage, les condamnés étaient, au fur et à mesure, enfermés dans des bateaux hâtivement aménagés en prisons flottantes qui devaient ultérieurement les transporter outre-mer et qui étaient, en fait, appelés à séjourner sans fin dans la rade de l'île d'Aix : les *Deux-Associés* et le *Washington* furent les principaux de ces pontons.

Les *Deux-Associés*, trois-mâts de 600 tonneaux, armé en flûte, pouvait embarquer 250 passagers, en plus de son équipage : près de 500 y furent enfermés, 420 à la fois, d'avril à août 1794 ; le jour, on les parquait à l'avant du pont, sans abri, exposés au soleil comme à la pluie, sans un siège pour s'asseoir, et on les y nourrissait d'un peu de viande salée, de morue avariée, de fèves de marais gâtées et mal cuites, de pain moisi, en rations si réduites qu'on semblait vouloir les faire mourir de faim ; pour boire, l'eau potable manquait généralement et on ne leur concédait qu'un peu de vin de pays, âcre, trouble, plein de lie... Dès que le soir tombait, on enfournait

ce troupeau humain dans la cale et les malheureux y devaient passer les longues heures de la nuit, dévorés de vermine, couchés les uns sur les autres, sans matelas, sans couvertures, sans même de paille, tellement serrés que, pour gagner les baquets où ils pouvaient satisfaire leurs besoins naturels, ils devaient marcher sur les corps étendus de leurs compagnons... On peut imaginer l'infection de cette geôle, où la lumière ne pénétrait jamais, où l'air ne se renouvelait pas et qu'on prétendait désinfecter, chaque matin, en projetant des boulets chauffés au rouge dans des baquets de brai, dont la fumée asphyxiait les occupants.

Le sort des passagers du *Washington* ne fut pas moins pitoyable, mais ceux-ci eurent la chance de n'être jamais aussi nombreux et ne connurent pas ainsi l'étouffement au fond de la cale; 350 seulement y furent enfermés, — 265 à la fois, — ce qui n'empêchera pas l'épidémie d'y être proportionnellement aussi meurtrière.

Dès les premiers jours de l'embarquement sur les *Deux-Associés*, à la fin d'avril 1794, quatre décès se produisent; en mai, onze se succèdent; en juin, il y en a 33; en juillet, le mal grandit et 100 déportés périssent, dont 88 à bord des *Deux-Associés*; le mois d'août enfin, marquera le point culminant de l'épidémie, avec 163 morts dont 145 pour les *Deux-Associés* et 18 seulement pour le *Washington*.

Au début, le service de santé ne s'inquiète guère, les médecins du bord seuls interviennent, — l'aide-major Sorin pour les *Deux-Associés* et le chirurgien Nadeau pour le *Washington*, piètres praticiens, si l'on en croit les survivants qui les traitent de « jeunes freluquets n'ayant peut-être jamais fait une saignée de leur vie ».

Le mal empirant, on crée des hôpitaux-flottants, et ce sont deux chaloupes qui viennent s'ancrer auprès des pontons, sans qu'aucun aménagement ait été fait pour leur nouvelle destination; chacune d'elles peut recevoir une cinquantaine de malades et elles ne tardent pas à être pleine: dans la cale nue, à peine éclai-

rée, le jour, par la lueur des sabords, totalement noire, la nuit, car aucune lumière n'est tolérée, malades et moribonds sont entassés à même le plancher, à peine vêtus de mauvais haillons, baignant dans leurs ordures et l'eau qui pénètre par les fentes ; là encore, les deux médecins des pontons, Sorin et Nadeau, viennent seuls donner des soins ; une fois par jour, d'ordinaire, ils passent une rapide visite et ordonnent du jalap, de l'émétique, de la crème de tartre, de la tisane de chiendent, seuls remèdes que possède l'apothicairerie.

De tels traitements n'arrêtent guère le fléau ; à Rochefort, au milieu de juillet, quand on voit annoncer des 8 et 10 décès par jour, on commence à s'inquiéter, on craint la « peste », on redoute de voir la contagion s'étendre aux autres batiments du port ; le ministre de la Marine, Dalbarade, est prévenu et celui-ci donne alors l'ordre au conseil de santé d'instituer une commission pour visiter les bateaux stationnés en rade de l'île d'Aix ; le 26 messidor an II (14 juillet 1794), deux chirurgiens-majors, les citoyens Béraud et Laforest, montent, dès l'aube, à bord des *Deux-Associés* et veulent visiter l'entrepont : si l'on en croit les témoignages concordants des survivants, ils n'eurent pas le courage d'en affronter la puanteur et l'un d'eux ne put s'empêcher de s'exclamer : « Ce n'est pas ainsi que l'on traite des hommes !.. Si, le soir, on mettait quatre cents chiens, dans cet endroit-là, ils seraient tous crevés le lendemain ou ils seraient devenus enragés... »

Qu'ils aient ou non prononcé cette parole, leur rapport officiel existe du moins, aux archives du port de Rochefort, et ce rapport ne dissimule pas les ravages de l'épidémie... Le médecin parle « d'une maladie putride, compliquée avec scorbut » ; les hôpitaux flottants, dit-il, « ne peuvent suffire à recevoir les malades... Je doute beaucoup que, dans cette saison, l'on puisse détruire ou corriger les tendances des fluides à la putréfaction, dans un bâtiment où l'on ne peut éviter la contagion de l'air qui y règne.. »

De son côté, le comité de Salubrité navale, — qui comprend les grands chefs du service médical de la marine, Bobe-Moreau, Poché-Lafond, Cochon, Millet et Mathieu, — ce comité s'émeut des constatations des commissaires Béraud et Laforest et veut approfondir les choses ; il ne peut croire à la vérité d'un tel tableau et il envoie en rade un chirurgien de 1re classe, chargé de tout voir par lui-même et d'examiner les mesures à prendre.

Le nom de ce chirurgien n'est point venu jusqu'à nous, mais son rapport est lui aussi conservé aux archives de Rochefort et il fait une peinture affreuse de ce qu'il a constaté ; le *Washington* serait à peu près satisfaisant comme aménagements et propreté, mais, « il est impossible que ce navire entreprenne une longue traversée avec un si grand nombre de passagers, sans avoir à redouter le développement d'une contagion, dont l'équipage serait nécessairement victime » ; pour les *Deux-Associés*, en revanche, la situation est inacceptable : ses « localités », son administration, sont des plus vicieuses, les déportés y sont beaucoup trop nombreux, la sévérité y est trop grande, car « l'âme tourmentée par des affections tristes dispose le physique à l'action des maladies ». Et le chirurgien conclut en ces termes : « Afin de juger par moi-même de la situation des hommes ainsi entassés, nous avons demandé qu'ils fussent remis à leur poste, comme ils sont pendant la nuit... Par suite de l'air épais, stagnant, méphitique de ce lieu, du défaut d'exercice, empêché par le manque d'espace pour un aussi grand nombre de détenus, de suppressions fréquentes de transpiration qu'éprouvent ces hommes, en sortant tout à coup, le matin, le corps encore couvert de sueur, nous avons trouvé un bon nombre atteint d'érysipèles, d'ecchymoses, de pétéchies scorbutiques, d'infiltration des membres, ce qui annonce une dissolution prochaine de la masse des humeurs... »

Le libellé de cette « observation » pourrait prêter à sourire, — mais, en réalité, à cette date, les décès

s'accroissent dans des proportions terribles, montant à dix, douze, jusqu'à treize par jour... Les équipages eux-mêmes sont frappés et, quotidiennement, des matelots doivent être évacués sur l'hôpital de Rochefort, où plusieurs meurent. On décide alors de prendre des mesures énergiques : un autre navire, l'*Indien*, recueillera les prisonniers valides ; en même temps, des tentes seront édifiées sur l'île Madame, — la petite île qui ferme au midi l'estuaire de la Charente, — et on y évacuera les malades des pontons qui, une fois vides, pourront être aérés, grattés, désinfectés...

Vers le 18 août 1794, l'*Indien* vient s'ancrer, en rade, à côté des *Deux-Associés* et du *Washington* et les heureux qui y passent y trouvent aussitôt, grâce à un capitaine et à un équipage bienveillants, un régime d'adoucissement qui les remplit de joie et ne tarde pas à influer heureusement sur leur santé ; le même jour, le débarquement à l'île Madame commence, mais les tentes sont à peine finies de dresser, aucun lit n'est arrivé, on n'y a même pas de hamacs, ni de couvertures, et les moribonds doivent être posés sur le sable, sans rien pour les protéger... Peu à peu seulement, les approvisionnements arriveront de Rochefort et des soins meilleurs seront donnés... Malgré tout, l'état sanitaire restera longtemps encore bien précaire, d'autant que la température elle-même s'en mêle, restant venteuse, froide, pluvieuse : 115 déportés succomberont encore en septembre ; dans le même temps, les équipages continuent d'être durement frappés : 37 hommes des *Deux-Associés*, 92 du *Washington*, 21 de l'*Indien* doivent être évacués sur l'hôpital de Rochefort.

Avec l'automne cependant, l'épidémie se ralentit et le commandant des armes peut écrire, le 4 vendémiaire an III (25 septembre), au ministre de la Marine « que le germe paraît entièrement détruit et que le genre de maladie n'est plus le même... ». Cela n'empêche pas que 64 prêtres disparaissent encore pendant le mois d'octobre, presque tous du *Washington*. Après seulement, le mal sera enrayé, et il n'y aura plus que 14

décès en novembre... A cette date, les prisonniers auront réintégré les pontons, sur lesquels ils passeront l'hiver, stationnés devant le village de Port-des-Barques — en attendant d'être emmenés, au printemps de 1765, à Saintes, où leur délivrance ne tardera guère.

Quelle fut au juste cette maladie qui fit tant de ravages ?... C'est à vous, Messieurs, de le dire et mon rôle, à moi qui ne suis pas médecin, ne peut-être que de vous donner, en terminant, quelques indications prises dans les pièces officielles et les récits qui m'ont servi à évoquer ce drame de la Terreur...

On a généralement dit qu'il s'agissait du typhus. Il est certain que celui-ci existait à Rochefort en 1794, sur des pontons où étaient détenus des prisonniers de guerre anglais et espagnols; à l'hôpital maritime même, plusieurs religieuses, des officiers de santé, le chirurgien en chef Vivier succombèrent... Enfermés à leur tour sur le *Borée* et le *Bonhomme-Richard*, deux de ces pontons qu'on n'avait pas songé à désinfecter, les prêtres y auraient pris le germe de la terrible affection qu'ils emportèrent avec eux en passant sur les *Deux-Associés* et le *Washington*, où le défaut d'hygiène devait faire de leurs organismes anémiés, épuisés par la fatigue et les privations, un terrain très propice au développement d'une pareille épidémie.

Quoi qu'il en soit, les témoins dans leurs relations, les médecins dans leurs rapports, ne prononcent pas le nom de « typhus », mais d'une « fièvre lente », d'une « fièvre putride », qui minait les patients, les épuisait et s'accompagnait, à la fin, d'une enflure des jambes, du visage et des mains. Une note, adressée au ministre de la Marine, ajoute, en ce qui concerne les matelots décédés, qu'à peine avaient-ils rendu le dernier soupir, leur corps se trouvait couvert « d'une espèce de pourpre »...

A côté de cette épidémie, principale cause de tant de morts, d'autres maladies se répandirent; nous avons déjà parlé des érysipèles, du scorbut surtout

dont bon nombre eurent à souffrir. Il y en eut certains qui furent atteints de la gale, par suite du séjour de plusieurs d'entre eux à bord du *Borée*, qui servait d'hôpital pour les soldats souffrant de ce mal.

Voici maintenant d'autres cas dont les mémorialistes nous ont laissé le souvenir.

Les affections pulmonaires furent fréquentes ; plus d'un était déjà frappé avant de partir et s'il y en eut, comme M. Lecointe, prêtre du Cher, qui, « athsmatique, rendant des crachats sanguinolents et purulents », fut écarté de la déportation, d'autres, tels M. Dardant, vicaire de Bénévent, dans la Creuse, partirent pour Rochefort, quoique frappés d'hémoptysie : le cas de celui-ci avait été jugé peu dangereux, mais, en fait, s'il ne succomba pas à bord des *Deux-Associés*, il ne survécut que peu de temps à ce séjour et s'éteignit à 31 ans, en 1798. Son confrère, M. Brulard, carme du collège de Chartres, mourut, lui, sur les pontons, succombant, dit son compagnon, M. Labiche de Reignefort, à une « pulmonie étisie » : on ne croiraitjamais, ajoutele narrateur, « qu'un corps vivant put en venir au point inconcevable de maigreur où je l'ai vu réduit ». Il en fut de même de M. Lombardie, curé de Saint-Hilaire-de-Foissac, dans la Corrèze, qui était arrivé, — je cite les termes de la Relation — à « n'avoir absolument que la peau collée sur les os ».

D'autres souffrirent atrocement de plaies qui, mal soignées, étaient devenues purulentes et servaient de refuge aux innombrables parasites qui pullulaient dans ces entreponts ; M. Dumonet, principal du collège de Mâcon, mourut, raconte encore M. Labiche de Reignefort, « rongé de poux auxquels il avait fini par se livrer absolument en proie, voyant qu'il ne pouvait réussir à les extirper » ; M. Legry, chanoine de Vèzelay, eut, écrit son confrère M. Soudais, « le menton mangé par la vermine » ; M. Ménestrel, chanoine de Remiremont, était « littéralement dévoré vivant par les vers » et, des amis cherchant à nettoyer ses plaies avec un morceau de bois, il leur disait : « Laissez les

achever, car, en les éloignant, vous ne faites que prolonger mon martyre... » Le cas de M. Montjournal, chanoine de Moulins, ne fut pas moins atroce, si l'on en croit cette « observation » qui le concerne : « Il finit par une maladie pédiculaire telle que la vermine semblait naître sous sa peau, à peu près comme les vers s'engendrent en des chairs corrompues... Il fallut le reléguer sous une écoutille, comme un lépreux... »

Les affections mentales enfin firent plus d'une victime et les survivants, là encore, nous donnent quelques précisions : M. Guignard, minime de Mâcon, souffrit « d'une fièvre qui, de doux et calme, le transportait de frénésie » ; M. Proust, un jeune vicaire de Tours, fut atteint de « folie furieuse » ; M. Betz de la Crouzille, chanoine de Lombez, tomba « dans les plus étranges convulsions » ; M. Meilhac, chanoine d'Eymoutiers, eut de « tels accès qu'il fallut plusieurs fois le lier sur son lit » ; M. Coudert, un carme d'Angoulême, homme toujours paisible, devint brusquement aliéné : un jour qu'un de ses amis cherchait à le calmer, il le saisit d'une main de fer, en s'écriant : « Que ne puis-je te mordre... » et l'autre eut grand peine à s'échapper de cet étau ; M. Bourdon, un capucin de Sotteville-les-Rouen, subit des crises plus graves encore : un jour, on le vit bondir de l'écoutille, l'écume aux lèvres, les yeux hagards, proférant des hurlements inintelligibles et on eut grand peine à le terrasser ; l'émoi fut tel que le capitaine crut à un signal de révolte et parla de le faire fusiller ; on le mit aux fers et l'aide-major Sorin refusa de le reconnaître malade ; quelques jours après seulement, un autre chirurgien, venu de la bombarde le *Sphinx*, diagnostiqua le « delirium tremens » qui emporta en effet le malheureux, le 6 fructidor an II (23 août 1794), au cours d'une crise suprême... Et je vous citerai encore M. Niort, un curé creusois qui, soigné à l'île Madame, sentant l'accès venir, supplia les infirmiers de l'attacher pour la nuit ; faute de cordes, on se servit de mouchoirs : le moribond se délivra, erra dans les tentes, put fuir sans qu'on s'en aperçut et courut se

jeter dans la mer : le flux ramena son cadavre le lendemain matin...

La déportation de 1794 laissa ainsi, dans l'estuaire de la Charente, les corps de 598 prêtres identifiés (1).

DOCUMENTS

Comment Bourdet Etienne vendit à Dubois-Foucon sa charge de chirurgien-dentiste de Louis XVI.

Bourdet, Nicolas ou Etienne, qu'il ne faut pas confondre avec Etienne Bourdet, son frère cadet, chirurgien-dentiste du Duc d'Orléans et lithotomiste de Louis XVI, avait été dentiste de Louis XV. De 1759 à 1761, il avait demeuré rue de l'Arbre-Sec. Il fut dentiste de Louis XVI, de la Maison du Comte de Provence et du Comte d'Artois. Il demeura, pendant la plus grande partie de sa charge, rue Croix-des-Petits-Champs, en face la rue Coquillère, à côté de l'Hôtel de Toulouse, dans la même maison que La Forest, pédicure du Roi.

Nous ne retracerons pas ici la vie de ce dentiste ; les nombreux documents que nous avons pu réunir à ce sujet prendront place dans un ouvrage en préparation : *Etudes et recherches sur les dentistes parisiens pendant la Révolution française.*

Nous détachons de ces documents une pièce curieuse tirée des Archives de Maître Constantin, notaire à Paris, détenteur des actes du notaire Fieffé :

« Le 23 mars 1783, Bourdet, écuyer, chirurgien-dentiste du Roi et des Princes de la Famille royale, demeurant à Paris, rue des Petits-Champs, cède sa démission, à titre de survivance, à Jean-Joseph Dubois, chirurgien-dentiste, demeu-

(1) Pour le détail complet de cette déportation, voir notre livre récemment paru à la librairie académique Perrin, *les Pontons de Rochefort, 1792-1795*, un vol. in-8.

rant à Paris, rue Sainte-Marguerite, ceci avec l'agrément du Roi de Monsieur et de Monsieur le Comte d'Artois, pour la somme de 150.000 livres.

« Soit 60.000 livres de suite.

« 60.000 livres le premier mai 1788 ou avant par démission ou décès de Bourdet.

« 30.000 livres dans l'année où Dubois prendrait possession de sa charge ou dans le cas de décès de Bourdet.

« Dans le cas de décès de Dubois, avant que ce dernier rentre en charge, avant le 1er mai 1788, Bourdet gardera 30.000 livres sur les 60.000.

« Il ne rendra que 30.000 livres dans l'année du décès de Dubois.

« Si Dubois décède après ledit jour de l'année 1788, Bourdet gardera la somme entière.

« Bourdet conservera toute sa vie les émoluments de sa charge en cour, mais il laissera à Dubois, en cas de survivance, les gratifications et récompenses extraordinaires de la charge.

« Pour faire connaître Dubois et inspirer la confiance qu'il mérite, et lui faciliter les moyens de s'associer, jusqu'à la fin de 1788, les gains faits l'un par l'autre dans Paris seront partagés en deux parts, chacunes remises de la main à la main avec contrôle et à certaine époque.

« Dubois sera nourri à la table de Bourdet ; il ne paiera que le loyer des chambres de l'appartement qu'il occupera chez Bourdet.

« Au commencement de 1789, Bourdet quittera le service à Paris.

« Il est excepté de tout cela la charge à la Maison d'Orléans, à la Maison de Penthièvre et à l'Ecole militaire.

« A cet acte était présent Vincent Foucou, chirurgien-dentiste, demeurant à Paris, rue Sainte-Marguerite, lequel se porte caution de son neveu Dubois.

« Les 60.000 livres sont payées le 20 mai 1783 ; les 60.000 autres le sont le 3 mai 1788. »

La somme de 150.000 livres peut paraître énorme en regard des émoluments et gratifications que touchaient le chirurgien-dentiste du Roi. Sous Louis XV, le dentiste du roi touchait : 600 livres de gages, 600 de récompense et 1095l pour son ordinaire ; soit 1295.

Mais il ne faut pas oublier que grâce au titre de chirurgien-dentiste du roi, la meilleure clientèle s'empressait de récla-

mer les soins de ce praticien.

Ce Dubois qui acheta la charge fut un chirurgien-dentiste célèbre sous le nom de Dubois-Foucou. La pièce que nous venons de lire nous a permis de constater l'existence de son oncle Foucou, également dentiste, que nous ne connaissions pas lors de l'impression de notre : *Dictionnaire Biographique* des anciens dentistes parisiens.

Nous ne nous occuperons pas, pour le moment, de la vie de ce dentiste. Les documents sur l'emprisonnement de Louis XVI au Temple nous ont fourni plusieurs demandes de ce roi pour obtenir les soins de Dubois. On a prétendu qu'il ne fut jamais accédé aux désirs de Capet. Nous espérons être en mesure, plus tard, de prouver le contraire.

Bourdet, quelques jours après le décès de son souverain, demanda la liquidation de sa charge et le paiement de ce qui lui était dû. Cette demande fut renvoyée à la Commission de Liquidation. Nous ignorons encore ce qu'il advint.

Mais, nous savons d'autre part que Dubois comparut au Tribunal du 2e arrondissement le 12 mai 1794, contre la veuve et héritiers de Bourdet. Attendu que le traité fait entre Dubois et le feu citoyen Bourdet n'avait pu avoir d'exécution, en raison de ce que la charge de chirurgien-dentiste du ci-devant roi qui faisait la clause dudit traité avait été supprimé avant le décès de Bourdet et avant l'époque à laquelle Dubois devait entrer en possession de ladite charge, la veuve Bourdet et héritiers furent condamnés à restituer à Dubois la somme de 120.000 livres.

Une procédure s'ensuivit le 13 juillet et le 12 août 1794; enfin le 2 novembre 1794, le Tribunal du 1er arrondissement statua que: Attendu que l'acte de vente avait été effectué par les provisions obtenues, que les conventions contenaient tout à la fois une vente-charge, et une Société constituée pour faire connaître l'acquéreur, la veuve Bourdet fut déchargée des condamnations prononcées. Elle garda donc les sommes touchées. Dubois put se consoler aisément, car il fut ensuite dentiste de Napoléon, de Louis XVIII et de Charles X.

(Communication de M. le Dr Digen.)





BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

Dr P. Delaunay. — L'aventureuse existence de Pierre Belon, du Mans. Paris, Champion, 1925, XII-175 p., 11 pl. et gravures in-8.

Présentation artistique, érudition parfaite, texte ordonné et précis ; c'est l'éloge mérité du nouveau livre du Dr Delaunay.

Par un souvenir, une suggestion, une ironie, à travers le savant, on trouve au détour d'une page, ou d'un chapitre, l'auteur. On se réjouit soi-même du plaisir délicat qu'il a pris à tant de recherches désintéressées.

Il a erré lui-même avec son héros voyageur « en pays estranges ». Il nous le présente, sous ses divers aspects, de savant universel, lithologiste, géologue, botaniste, mammalogiste, ornithologiste, erpétologiste, naturaliste. De tant de goûts divers qui ont mené sur tant de routes ce curieux de la nature, il se dégage un portrait d'ensemble vigoureusement brossé. C'est une étude d'intérêt général, contribution remarquable à l'histoire de ce XVIe siècle si fécond en œuvres et en hommes.

La Bretagne, l'Auvergne, la Flandre, l'Angleterre, Paris, la Suisse, l'Allemagne, Genève, la Provence, l'Italie, l'Orient, l'Egypte, sans oublier le mont Athos et le Sinaï, défilent au milieu de multiples péripéties, vie aventureuse et merveilleuse qui se termine, en 1564, par un vulgaire assassinat au Bois de Boulogne, près de la résidence de Madrid.

M. le Dr P. Delaunay a consacré au rôle de Belon dans l'acclimatation végétale en France tout un chapitre qui est des plus neufs et des plus curieux pour la géographie humaine et la vie sociale.

Quant au médecin et à l'hygiéniste, qui nous appartient plus particulièrement, il n'est pas oublié : son rôle et ses idées sont commentés avec la science et la finesse qui donnent aux travaux de l'auteur une valeur unanimement appréciée.

Marcel Fosseyeux.

J. Chevron. — Martin Akakia, médecin de François I[er], Châlons-sur-Marne, 1925 (Imprimerie du *Journal de la Marne*).

Cette plaquette de 22 pages contient des détails peu connus sur le premier des Akakia. On admet généralement que son véritable nom était *Sans Malice*, et ce sobriquet semble indiquer qu'il était de modeste extradition. Le Musée de Châlons possède un portrait d'Akakia ; c'est une peinture à l'huile, non signée, probablement une copie ; et la Bibliothèque de cette ville a une édition rarissime de la traduction du *De ratione curandi* de Galien, datée de 1547. L. B.

Prof. Guido. — Guerrini notizie storiche e statistiche sulla peste, Siena ; Typ. S. Bernardino, 1925.

Sous ce titre, le savant directeur de l'Institut de Pathologie comparée de Milan vient de publier un travail fort intéressant dans la Revue d'histoire des sciences médicales et naturelles.

L'auteur commence par décrire les premières épidémies qui depuis l'époque biblique ravagèrent le monde. Mais, comme il le fait très justement remarquer, il est assez difficile de savoir si ces épidémies furent vraiment de la peste.

Après la peste de Justinien au VI[e] siècle qui fit tant de victimes, il y eut une longue période de répit pendant laquelle il n'y eût que quelques cas disséminés en Orient, en Perse et en Mésopotamie. Mais vers le VIII[e] siècle une nouvelle épidémie dévasta la Calabre et la Sicile, au XI[e] siècle, la peste ayant pris son origine dans l'Inde se répandit en Perse, en Mésopotamie, en Asie Mineure, puis en Allemagne, en Pologne et en Italie.

Tout le monde connaît la fameuse épidémie de 1397 qui dévasta Constantinople et qui fut si bien décrite par Giovanni Cantacuzeno. A la même époque, l'Italie et la France furent atteintes à leur tour.

En quelques semaines 30.000 personnes périrent à Narbonne, à Avignon il y eût 1.800 victimes en trois jours.

De 1360 à 1363 Milan perdit 77.000 habitants.

Ces chiffres montrent dans leur terrible éloquence la gravité de ces épidémies.

Plus tard, les années les plus sombres furent celles de 1405 à 1493 et de 1501 à 1599, c'est-à-dire presque deux siècles — pendant lesquels la peste sévit à l'état endémique dans toute l'Italie — Naples à elle seule compte 65.000 morts.

L'épidémie de Milan célèbre par la piété de Saint Charles Borromée est connue de tous, au XVII[e] siècle l'Italie fut encore ravagée par le fléau.

De 1769 à 1771 la Turquie et l'Égypte furent atteintes, au

début du XIX[e] siècle la Moldavie, la Transylvanie, la Russie, l'Autriche, Malte, l'Égypte et l'Italie.

L'épidémie de 1815 ravagea Naples à nouveau.

Le travail donne un aperçu de l'état sanitaire durant ces dernières années.

Il faut savoir gré à M. Guido-Guérini d'avoir, en si peu de pages, exposé aussi clairement la marche des épidemies de peste depuis l'antiquité à nos jours. Dr Raymond NEVEU.

Paul L'HUILLIER. — LE TYPHUS DE 1813-14 A STRASBOURG, Strasbourg, Éditions universitaires, 1925, in-8°, 180 p. Thèse.

Le typhus exanthématique paraît avoir existé à Strasbourg à l'état endémique depuis la Révolution. En novembre 1813 il s'y manifesta sous la forme d'une violente épidémie, due à l'arrivée des soldats en retraite de la Grande Armée.

Notre jeune confrère, dont la bibliographie est très complète et qui n'a pas négligé non plus les recherches dans les dépôts d'archives, a fait une étude fouillée de cette épidémie et des moyens qui furent employés pour la combattre par les autorités, conseillées par la Faculté de médecine. Un épisode curieux de cette histoire est l'épizootie très meurtrière qui se déclara parmi le bétail rassemblé à Strasbourg lors de l'établissement du blocus en janvier 1814.

Une double coquille dans la préface : il y est dit (p. 6) que le typhus pénétra vers la fin de l'année 1814 à Strasbourg et que l'épidémie prit fin en été 1815 ; c'est « 1813 « et « 1814 » qu'il faut lire. Dr Ernest WICKERSHEIMER.

Maurice HÉLIN. — LA CLEF DES SONGES, FAC-SIMILÉS, NOTES ET LISTE DES ÉDITIONS INCUNABLES. Paris, E. Droz et E. Nourry, 1925, in-4°, 99 p.

Les « Documents scientifiques du XV[e] siècle », si heureusement inaugurés il y a quelques mois par les « Remèdes contre la peste » de A.-C. Klebs et E. Droz (Cf. *Bulletin*, XIX (1925), p. 315), viennent de s'enrichir d'un deuxième volume auquel on peut prédire un pareil succès.

Par ces temps de Freudisme, la Clef des Songes est d'actualité. Voici les fac-similés des « Somnia Danielis », imprimés vers 1482 par E. Fromolt à Vienne en Dauphiné, des « Songes Daniel prophète, translatez de latin en françoys », imprimés à Paris par Jean Trepperel et l'édition allemande, imprimée vers 1500 à Strasbourg par Matthias Hupfuff; y sont joints, à titre d'échantillons, des reproductions de frontispices, de pages de départ et de colophons de diverses autres éditions.

Puis vient une étude de l'onirocritique depuis Astrampsychos (v[e] siècle de notre ère) jusqu'à nos jours, étude pour laquelle M. Maurice Hélin n'a pas négligé les sources manuscrites.

L'imprimerie a joué le rôle principal dans la diffusion de ces croyances qui, au xx[e] siècle, sont plus vivaces que jamais. En effet « la traduction manuscrite a pu suffire à influencer des œuvres littéraires d'inspiration savante », mais « il a fallu les livres imprimés pour que s'implantent dans nos folklores des croyances importées de Byzance et originaires de la lointaine Chaldée ».

L'élégant volume se termine par une table dressée par M[lle] E. Droz des 36 éditions des « Somnia Danielis », 28 latines, 3 allemandes, 2 françaises et 3 italiennes.

D[r] Ernest WICKERSHEIMER.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

E. BLUM. *Thérapeutique de jadis, d'hier et d'aujourd'hui, la métallothérapie*, Courrier médical, n° 36, 27 septembre 1925, p, 423-426. — L'emploi des métaux en thérapeutique externe ou interne est fort ancien ; Pline vante leurs vertus; Marcellus Empiricus préconise l'or comme analgésique ; le règne minéral fournissait aux superstitions populaires ou médicales d'innombrables amulettes. Enfin, au début du XIX[e] siècle, l'Américain Perkins tâche de fonder la métallothérapie scientifique, et promène sur la peau, dans un but analgésique, des aiguilles de fer, de laiton, etc. Le Perkinisme fut perfectionné en Danemark par Hérold et Rafne, de Copenhague, qui firent usage d'aiguilles d'argent, de zinc, de cuivre, de plomb, de bismuth. Ces travaux étaient tombés dans l'oubli, lorsqu'en 1850 Burq communiqua à l'Académie des Sciences un mémoire relatif à l'influence des métaux sur les anesthésies. En 1876, Dumontpallier en fit un rapport à la Société de biologie, et de curieuses expériences sur le transfert des anesthésies furent, dès lors, entreprises dans son service et dans celui de Charcot; en Suisse, Schiff; en Allemagne, Eulenburg et Westphal : en Italie, Marigliano et Saummona les imitèrent. Mais Burq estimait que la métallothérapie doit se doubler d'un traitement interne : lorsque les applications externes avaient décelé le métal auquel le patient se trouve sensible, on l'administrait à l'intérieur (or en feuilles, chlorure d'or, zinc, cuivre, fer,

nitrate d'argent). Après une grande vogue, le Burquinisme, comme le Perkinisme, tomba ; il fut avéré que les effets de la métallothérapie externe tenaient seulement à la suggestion. Mais la métallothérapie, transformée, a survécu : Gaube du Gers eut le mérite de montrer les indéniables vertus anticancéreuses du cuivre ; à sa vieille Cuprase, nous substituons aujourd'hui l'électro-cuprol, ou l'électrosélénium ; et la méthode des injections hypodermiqnes ou intra-veineuses de métaux électro-colloïdaux a pris le développement que l'on sait. Les auteurs danois ont récemment préconisé, pour la chimio-thérapie de la tuberculose la sanocrisine, qui est un thio-sulfate d'or et de sodium. Enfin, on a ressuscité l'usage des crayons métalliques dans le traitement des plaies atones. *Multa renascuntur quæ jam cecidere* ..

D. Giordano, *Sulla pozitione inversa in chirurgia*, Rivista di Storia delle Scienze mediche e naturali, 15e année, 3e S., nos 7-8 juillet-août 1925, et Sienne, Typ. S. Bernardino, 1925, 6 p. in-8°. — La position renversée dite de Trendelenburg, sans doute parce qu'elle fut reprise par Delagénière, après avoir été recommandée théoriquement par Rousset (1530) et utilisée pratiqument par Morand (1723), était en réalité d'un usage beaucoup plus ancien que ne l'a récemment prétendu le Dr L. Boulanger dans la *Chronique médicale* de mai 1925. Celse déjà la recommande au chap. XIX de son 7e livre. Elle est très nettement décrite en son *Libellus de Cyrurgia* (13, XXXII), par Maître Roland de Parme qui exerçait à Salerne au XIIIe s., et une miniature du manuscrit de cet ouvrage, reproduite par Giordano, ne laisse aucun doute à cet égard. On la trouve encore préconisée dans la *Pratica universale in chirurgia* (Venise, 1576), de Giovanni di Vico Genovese, Dr Paul Delaunay.

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 6 *Mars* 1926.

Présidence de M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE.

Etaient présents : MM. Avalon, Basmadjian, Barbé, Boulanger, Brodier, Dorveaux, Dardel, Delaunay, Fosseyeux, Guelliot, Grimbert, Hervé, Jeanselme, Menetrier, Mousson-Lanauze, Nathan, Neveu, Rouvillois, Olivier, Sévilla, Sieur, Variot, Vinchon, Weisgerbeer.

Candidat présenté: M. KŒRBLER (Dr Georges), Ulica, c. 17, Zagreb (Yougoslavie), par MM. Laignel-Lavastine et Fosseyeux.

Musée. — M. le Pr Menetrier offre au Musée de la part de M. Henriot une série de documents originaux concernant Magendie, en particulier une collection de diplômes dont la liste est ci-après.

Il y ajoute diverses pièces et un manuscrit de M. le Dr Vercoustre, ancien médecin militaire, décédé en 1924, sur l'origine de la machine à décapiter.

Communications :

M. le Dr VINCHON, lit le travail fait en collaboration avec M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE sur l'*Histoire des tempéraments bilieux et mélancoliques* qui donne lieu à diverses remarques de MM. Regnault et Jeanselme, d'où il ressort, conformément à la conclusion des auteurs, que la disparition de l'étude des tempéraments date de l'ère pastorienne.

M. Fosseyeux résume un travail sur *la médecine dans les Mémoires du janséniste Thomas du Fossé*, contribution à l'histoire des mœurs du grand siècle.

La séance est levée à 6 heures.

LISTE DES DIPLOMES DE MAGENDIE OFFETS PAR M. HENRIOT.

1° Un diplôme de la *Société Philomatique de Paris*, qui a reçu le 20 avril 1813, M. Magendie au nombre de ses membres.

2° La *Philosophical Society of London* (diplôme du 3 avril 1816), avec les signatures du duc de Keat et du due de Sussex, patrons de la Société, de Joseph Adams, président ; John Miers, secrétaire et Joseph Pettigree, trésorier. A noter la gravure qui représente la Scieace dévoilée par Miaerve et qui apparait douée de polymentie vraiment teratologique.

3° *Societas medicorum Vilnensis*, sous la proteetion de l'empereur Alexandre, diplôme du 12 déeembre 1816, avec la signature de Ferdinand Spitznagel, président, et le seeau de la Soeiété avee l'aigle à deux têtes.

4° L'*Académie des Sciences, arts et belles-lettres de la ville de Caen*, 10 mars 1817.

5° *Die Wetteranische Gesellschafft fur die Gesamente Naturkunde*, Haaau, 1817, signature de G. Gaertner et B. Meyer directeur, Kopp et L. Gaertner seerétaires.

6° *Societas medica Philadelphiensis*, foadée en 1789, diplôme du 10 février 1817, M. Chapman, président.

7° *Societas Scientiarum physicarum et mediearum ad Rhenum inferiorem*, diplôme déeerné à : Virum illustrum experientissimum Doctorem Magendie, professorem med. Parisiensem, le 20 février 1821, Bonn, directeurs, Harless et Nœggeratp.

8° *Société Linnéenne du Calvados*, 6 décembre 1823, secrétaire : de Caumont.

9° *Societas regia medica Edinburgena*, fondée en 1737, diplôme du 18 avril 1823, avec de nombreuses signatures : Guglielmus Thomas Williams, présideat ; Jacobus Bandaley, Astley Cooper, surgeon to the Kiag ; Thomas Hodgkin, Benjamin Travers, Kent, George Marton, Gul. Cullea.

A aoter la sigaature de Guglielmus Bell, le frère de Charles Bell qui à cette date était précisément en polémique avec Magendie à l'occasion de la découverte des propriétés motrices et sensitive des raciaes des nerfs spiaaux.

10° *Societas medica Leningtoniensis*, diplôme du 14 mars 1825.

11° *La Facultad central de medicina de la capital de Colombia*, 1827.

12° *Scientiarum, litterarum et artium Cæsareæ Universitas et Academia Vilnensis*, juin 1828, dans une lettre d'eavoi du recteur Pelikaa anaonçant que le diplôme sera porté par le Dr Galezowski.

13° *Regia Taurinensis Academia*, 1828.

14° *Société de médecine de Paris*, fondée le 22 mars 1796, diplôme du 15 février 1828. C'est la plus ancienae de nos Sociétés médicales de Paris, eacore aotuellement existante. Elle était alors présidée par de Lens le grand père de notre généreux doaateur M. Heariot, et du regretté chirurgiea, mon maitre Deleus, qui avait adopté une signature différeate de celle de soa ancêtre, mais que le deraier numéro d'*Esculape*,

nous a appris avoir été reprise par son ancienne petite-fille, l'auteur des impressions marocaines que nous avons lues avec intérêt dans cette revue. L'archiviste était Lejumeau de Kergaradec, qui fit l'application du stéthoscope de Laennec au diagnostic de la grossesse.

15° *Société Royale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse*, 25 may 1829.

16° Lettre du secrétaire de la *Société de médecine de Bruxelles*, annonçant à Magendie qu'il a été nommé membre correspondant dans la séance du 2 novembre 1829.

17° Lettre de J. H. Bartels au nom du *Sénat de Hambourg*, à « Viro amplissimo celeberrimo Magendie » l'invitant à la Société *(conventum physicorum Germanorum)* du mois de septembre 1830.

18° *Regia Scientiarum Academia Ivecica*), mars 1831, avec la signature de Jnn Berzelius, secrétaire perpétuel.

19° *Societas medico chirurgica Berolinensis*, en decreto regio Hufelandiana dicta, diplôme de correspondant du 7 décembre 1834, avec la signature de Hufeland, président.

20° *La Academia de medicina de Megico*, 16 décembre 1839.

21° *Societas regia medico-chirurgica Londinensis*, 20 avril 1841, président, Robert Williams.

22° *Université de Prague*. Nos rector et Senatus Academicus almæ et antiquissimæ. Cœs. reg. Carolo. Ferdinandæ Universitatis Prngenœ, nomination de membre-adjoint, 28 août 1848.

A noter, le cachet de cire admirablement conservé et représentant une scène d'hommage féodale.

23° *Société d'hydrologie médicale de Paris*, 27 janvier 1854.

Séance du 17 *Avril* 1926.

Présidence de M. Laignel-Lavastine.

Etaient présents : MM. Avalon, Basmadjian, Brodier, Colin, Dagen, Dorveaux, Finot, Fosseyeux, Grunberg, Mauclaire, Neveu, Sieur, Thibierge, Torkomian, Variot, Vinchon.

Don. — M. le Dr Torkomian offre pour le Musée une boîte de barbier ayant appartenu à son père.

Communications :

M. le Dr K. J. Basmadjian présente une note sur le système quadrilataire et l'opothérapie chez Amirdovlat, système employé dans la médecine grecque, persane et surtout arabe.

M. le D[r] LAIGNEL-LAVASTINE lit l'étude de notre nouveau collègue M. le D[r] G. KŒRBLER, de Zagreb (Yougoslavie) sur *une controverse au* XVIII[e] *siècle*, d'après les lettres d'un médecin de Raguse.

M. le Secrétaire Général résume les deux importants travaux de MM. les D[rs] GOULARD et SÉRIEUX sur le *Service médical à la Bastille*, et le *Personnel médical de la Bastille*. S'appuyant sur les documents conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal, les auteurs arrivent à une conclusion opposée à celle de Bournon dans son *Histoire de la Bastille*, parue en 1894, à savoir que, sans aucune exception, et, surtout sans aucune considération de classe, les prisonniers malades recevaient moralement et matériellement les secours que nécessitait leur état.

La séance est levée à 5 h. 3/4.

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le Procès-verbal de la séance de décembre 1925, sur l'état civil du D[r] Marie-Hector LANDOUZY, qui est né, non pas en 1812, mais le 8 Janvier 1808, à Epernay.

LES GISANTS MACABRES

de Boussu, Bruxelles, Vilvorde, Strasbourg, Beaune, Troyes, Enkhuyzen.

Par le Docteur **TRICOT-ROYER**

Nous donnons au terme gisant la signification de monument funéraire où figure la représentation couchée du défunt. Nous en distinguons immédiatement deux groupes : les gisants vifs, apparaissant dans une pose de repos conventionnel, soit en prières à l'état de veille, soit à l'état de sommeil. Ils ne nous intéressent pas ici. Viennent ensuite les gisants trépassés, où l'on reconnaît le défunt tel que l'artiste le conçoit avec les outrages que la mort lui inflige.

Selon le degré des altérations subies, trois subdivisions paraissent s'imposer : les gisants momifiés, les gisants simplement décharnés et les gisants rongés de vers. Je ne compte pas à leur propos redire les considérations historiques, philosophiques et artistiques qu'ont émises sur ce sujet et avec tant de talent nombre d'auteurs comme Paul Richer, Emile Mâle, Henri Meige et Jules Guiart. Ma communication se borne à fournir une simple contribution à ces remarquables études.

Le Gisant de Boussu.

Il fait le principal ornement de ce qu'on appelle *la Chapelle des Seigneurs* : joli sanctuaire gothique qui semble former un chevet jumeau avec le chœur de l'église de Boussu, dont le sépare un troisième chevet plus étroit et qui contient l'oratoire, d'où les

anciens gentilshommes et leur maison entendaient les offices de la paroisse. La chapelle est bâtie sur le caveau des comtes de Hennin-Liétard et de leurs descendants, les princes de Hennin d'Alsace. Le long des parois de la chapelle, on admire plusieurs monuments funéraires dont le plus ancien est le mausolée de Jean, premier comte de Boussu, et de sa femme Anne de Bourgogne, comme l'indique l'épitaphe : « Ici repose le corps de très puissant seigneur Jean Ier comte de Boussu, baron de Raikem, seigneur de Bleaugies, Oistice, Gamérages, Haussy, Lambuissart, Bovery, Chocques la Fou, etc. ; chevalier de la Toison d'Or, capitaine général de diverses armées de S. M. l'empereur Charles V, son grand et premier escuyer, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, Grand Bailly des Bois de Haynault, prévost du Comté de Vallin, lequel trépassa en son château du dit Boussu l'an XVcLXII le 12 Fébur, auprès duquel gist aussi Haute Noble et Puissante Dame Madame Anne de Bourgogne, son espouse laquelle trespassa au dit lieu l'an XVcLI le XXV mars. »

Deux colonnes de marbre supportent les statues des époux placés en vis-à-vis et tenant en main un écusson à leurs armes. Un arc de marbre blanc réunit les deux futs et ferme en haut le rétable, dont la partie inférieure se complète par un sarcophage de porphyre, sur lequel on retrouve les deux époux agenouillés et en costume de grand apparat. Ils sont entourés de leur quatre enfants, dont l'un, le fils aîné verse des larmes amères.

Sous le sarcophage gît un homme mort récemment et traité avec une telle maîtrise qu'on l'a souvent attribué au ciseau de Jean Goujon ; quoiqu'il soit sans doute de la main de Luc Petit de Valenciennes, auteur de l'ensemble.

Mais peut-être ce cadavre à l'impression calme et sereine ne donnait-il pas satisfaction au comte de Boussu. Son âme tourmentée désirait vraisemblablement faire montre de plus d'humilité, de plus de détachement des choses d'ici-bas. Ainsi s'expliquerait

la présence du second gisant relégué dans un angle obscur de la pièce, où il attend depuis près de quatre siècles, le moment où on lui rendra les honneurs auxquels il a d'ailleurs tous les droits, comme je vais tenter de le prouver.

Le gisant dénommé le *squelette de Boussu* mesure du sommet de la tête à la pointe des pieds 1 m. 76. Il repose sur une natte de 1 m. 60. Celle-ci s'enroule en un gros bourrelet de 13 centimètres de diamètre qui sert de support à la nuque. Ainsi la tête du cadavre balance-t-elle dans le vide, et les cheveux obéissant de même aux lois de la pesanteur remplissent-ils l'espace entre la tête et le plancher de la niche.

Le front, le sommet de la tête et les tempes sont chauves. Une partie du cuir chevelu a disparu créant ainsi une ouverture de 5 centimètres sur 3 qui met à nu les os du crâne.

Le front est peu élevé ; une ride profonde y souligne la bosse frontale placée très bas et ronde comme une bille. Les arcades sourcillières sont très prononcées. Le globe oculaire profondément descendu est couvert par les paupières qui semblent le mouler complètement.

Le nez, coupé au niveau des parties osseuses, est encore couvert de la peau qui se tend au point de paraître trop courte ; cela donne au facies un aspect à la fois terrifiant et grotesque.

La bouche, par l'effet de la tension du cou sur le bourrelet s'ouvre largement et permet la vue d'une denture fort incomplète. Les lèvres dont les bords rongés sont amincis, s'appliquent sur les dents restantes. La voûte palatine et le palais sont intacts, mais la langue a disparu. Les pommettes sont très nettes sous la peau. L'articulation temporo-maxillaire se perçoit aisément. A l'angle de la branche montante du maxillaire inférieur la putréfaction s'est ouvert une fenêtre dans la joue. L'oreille droite est intacte ; de dessous son lobule part un muscle sterno-cleido-mastoïdien admirablement disséqué.

La peau éclatée sous le menton découvre le larynx,



le commencement de la trachée et une partie de la clavicule. Sur la table sternale un lambeau de peau s'est arrêté, mais pas suffisamment pour masquer les articulations sterno-costales. Sur les côtés, la peau s'est retirée sur une distance variant de 2 à 10 centimètres du sternum, créant ainsi une cage dont les barreaux sont les côtes et dans laquelle on distingue le cœur et un autre viscère méconnaissable.

Sous les côtes, se creuse la cavité abdominale en une large ouverture pentagonale, limitée en haut par la pointe du sternum et les côtes, sur le côté par les côtes volantes et les ilions, en bas par les os pubiens sur lesquels la verge s'étale aplatie et dépouillée de ses téguments.

La masse intestinale et les viscères ont complètement disparu, et le regard tombe d'emblée sur le sacrum que surmontent

quatre corps de vertèbres. Dans la cavité une grosse anguille se livre à de joyeux ébats.

L'articulation coxo-fémorale se détaille clairement, et l'on peut suivre l'engagement de la tête du fémur dans la cavité cotyloïde. La moitié du col est apparente. Les trochanters se perçoivent sous la peau amincie. Au tiers inférieur de la cuisse le fémur réapparaît et l'on peut étudier les détails rigoureusement exacts de l'extrémité inférieure de l'os. La rotule est à nu. Le tibia, ses plateaux, protubérances et crêtes sont frappants de vérité. Entre le tibia et le péroné, prestement une anguille se faufile. Tous les os du tarse sont visibles, certains extenseurs existent encore. Les orteils ont été presque entièrement respectés, quoiqu'il n'y ait d'ongle qu'au gros orteil.

Les jambes du cadavre sont infléchies de manière à créer, du creux poplité au sol, une lumière de 15 centimètres, circonstance qui donnerait à l'homme debout une belle prestance, surtout si nous considérons que malgré son état de consomption le cadavre donne encore, dans l'ensemble, l'impression d'une robustesse peu commune.

La perfection anatomique des bras est tout aussi remarquable : l'articulation scapulo-humérale qui se devine ; celle du coude qui se montre presque à nu ; la main en pronation avec, à ciel ouvert, le carpe et le métacarpe. Quant aux doigts repliés, ils sont intacts.

Mais partout grouillent les reptiles. Les uns courts, fusiformes, aplatis et flasques ressemblent à des sangsues. Les autres, d'une longuenr de 35 centimètres sur un diamètre d'environ 2 cm. 1/2, sont frétillants et agiles comme des anguilles dont rien ne les distingue. Ceux-ci, d'une jambe à l'autre, font des grâces en guirlandes ou en huit de chiffre ; ils s'agitent en tout sens pénétrant avec ténacité dans les espaces intermusculaires. Pour réaliser ce prodige de réalisme j'ai l'idée que l'auteur a dû jeter une portion d'anguilles dans la carcasse d'un animal quelconque en putréfaction. Un commentateur a dit de ce gisant. « Le squelette en stuc est une œuvre parfaite de précision anatomique

et d'effrayante vérité. L'art et la science moderne ne pourraient faire mieux ni plus parfait. » Nous en convenons volontiers.

Les Gisants de Notre-Dame du Sablon a Bruxelles.

Lorsqu'on pénètre dans ce sanctuaire par le porche d'honneur, immédiatement à droite, s'ouvre dans la petite nef, la chapelle des saints Eloy et Guidon. Entrant dans cette chapelle, nous trouvons, redressée contre le mur et scellée dans celui-ci, la pierre-couvercle d'un tombeau formant jadis catafalque. Cette dalle admirablement sculptée est soutenue par une des parois du susdit catafalque ; elle en est séparée par une partie en talus très étroite, qui ne fait d'ailleurs qu'un avec elle et indique son épaisseur.

La table même mesure 1m83 sur 1m04., et porte, gisant côte à côte, et minutieusement fouillées, les statues de Claude Bouton et Jacqueline de Lannoy, sa femme. La pierre est d'un bleu velouté et douce au toucher.

La partie intermédiaire mesure 0m15 et porte l'épitaphe suivante :

Cy gist Claude Bouton Chevalier Sr de Corbaron
et de Saint-Beurry,
Conseillé et Chambellan de Lempereur Charles Le Grand
grant et pmier maistre dostel de monsieur Larchiduc son fre,
roy de Bohesme et Jaqline de Lannoy son espouse
qui trépassèrent.
Assavoir ledit Claude le xxii jour de juyn l'an M v c l vi.
et Jaqline dessus dicte le 27 de juyn l'an M v c xvii.

La dalle inférieure mesure 39 centimètres jusqu'au pavement dans lequel elle disparaît, enfouissant avec elle les trois derniers vers de chacune des trois strophes alignées en trois colonnes sur cette partie du monument.

Voici comment Claude Bouton exhorte le prochain à récipiscence :

O Vous Seigneurs qui aymez tant chevance
Office, honneur, auctorité, puissance
Grant Renomée et grant advancement
Mirez-vous cy et ayez cognoissance
Que vre fin de jour en jour s'avance
L'heure on ne scet où sera ne comment
La notez bien que pô tout parement
N'Emporterez quung linceul seulement
Sept pietz de terre aurez en souffisance
Pense chascun en son gouvernement...
Car bienz et maulx se trouveront vrayment,
Et sera mis en bien iuste balance.

Regardez cy nos figure et semblance,
O curieux tant plains doutrecuidance
Ung cler miroir avez présentement
Hélas, que vault grant orgueil et bonbance
Riches habits, maisons et grant finance
Tout fault laisser et prendre finement
Mais quoy si brief que tout le plus souvent,
On na pas temps de bien souffisamment
Recourre à Dieu par bonne repentance.
Ce temps qu'avez pour vostre ammendement
Et touz voz faits, vos diz et pensement
Sera pesez à moult iuste balance.

Je fus en court veez cy ma remembrance
Aiant honneurs et estats sans doubtance
Et des meilleurs plus que souffisamment
Si jay mal fait las je suis en souffrance
Je prie à Dieu m'en donner pénitence
En purgatoire sans plus de grans tourments
Et tous vous autres priez dévotement
Qua vous et moy il fasse allégement
De tout pardon et bonne délivrance
Et qu'à la fin pour nous tous mesmement
Puissions aller à ce grand jugement
Sans qu'il nous poise à si iuste balance.

Et le défunt n'a pas tort ; la vue des deux époux ainsi traités ne peut inspirer que de salutaires pensées. Ils sont étendus dévêtus, chacun sur une natte étroite formée de tresses longitudinales accolées, et s'enroulant en bourrelet pour surélever la tête. Un suaire

s'interpose entre les corps et la paille. Une autre pièce de toile passe sous le siège et voile le bas de l'abdomen et le haut des cuisses. Les deux cadavres sont séparés par une colonne très ouvragée qui soutient une double arcade, sous laquelle se déroule une banderolle portant la devise : *Souvenir tue!*

Les personnages paraissent donc couchés dans une niche d'un aspect monumental gracieux. A la colonne s'attachent l'écusson des Bouton : *de gueules à la fasce d'or, écartelé d'or à la fasce de gueules, sur le tout de gueules à l'aigle d'or*, et les armoiries jumelles de Bouton et Lannoy ; par dessus le double arc, à son intersection, règne un luxueux casque de chevalier, d'où isse un guerrier tenant l'épée de la main senestre, tandis que la dextre agite un faisceau de foudres.

Le noble couple est effrayant à voir. Les yeux sont de petites sphères sur lesquelles se collent intimement les paupières qu'entr'ouvre une fente étroite et nette. Le nez est coupé en biseau comme d'un coup de sabre. Les cheveux de Jacqueline, très longs, sont épars. Le larynx et les muscles sterno-cleïdo-mastoïdiens donnent des reliefs précis. Au thorax apparaissent huit côtes paralèles sous une clavicule plus saillante. La paroi de l'abdomen s'est profondément retirée, mais sans déchirure.

Le bras montre les muscles sous la peau, tandis que l'avant-bras ne laisse plus deviner que les os. Les mains se croisent sur le pubis.

Les muscles de la cuisse paraissent indépendants, on les dirait disséqués sous la peau. Les rotules et les tibias forment des crêtes coupantes. Les pieds s'aplatissent en palmes divergentes dont les extenseurs achèvent le dessin. Les ongles sont conservés aux mains comme aux pieds.

L'histoire nous apprend que Claude Bouton, tout comme son compère le comte de Boussu, était un des brillants familiers de la Cour de Charles-Quint, qui avait d'ailleurs tenu l'un de ses fils sur les fonts baptismaux. Il a joué un rôle de premier plan comme

homme de guerre et comme agent diplomatique. Son épitaphe rimée montre un aimable talent de poète; nous savons d'ailleurs que la reine Marie de Hongrie ne dédaignait pas d'échanger, avec ce brillant capitaine, des bouts rimés pas toujours très clairs mais souvent gracieux. Claude Bouton passe, à bon droit pensons-nous, pour l'auteur du Mirouer des Dames, long poème en l'honneur des femmes célèbres, et dont voici la fin où il se décrit suffisamment lui-même.

Si fais fin et conclusion
Pour moins tanner la compaignie
J'ai fait en bonne intention
Cette histoire bien abrégie
Priant à la Vierge Marie
Qu'elle aît le cueur, le corps et l'âme
Du Bouton qu'est à Nostre-Dame.

Ce livret à l'onneur des fames
Et qui ne parle d'aultre chose
Est nommes le Mirouer des Dames.
Bouton pour amour de la rose
A fait et la rime et la prose
Et envoye par chasteaulx et villes
Les neufs preuses et les Sibilles.

Si bien nous mirons pou rirons,
Cognoissans que nous pourrirons
Et ne savons où nous yrons.
Puisque rayson veult que pou rie
La char qui doit estre pourrie,
Prions donc la Vierge Marie
Que nulle âme ne soit marrie
Et que en paradis chacun rie
Amen

Ses accordailles avec Jacqueline nous valent cette amusante déclaration :

Aujourd'hui mettrai mon enseigne
Dedans le païs du Haynault
En ce quartier je trouveraij
Une tant jolie fillotte,
Où qu'elle soit je l'aymeray.

Vous trouverez une vilette
Qui de Condé porte le nom
Dont est partie une garssette
Du tout me plaist bien sa fasson.
Pour l'amour d'elle j'aymeray
La vilette et tous les vilains

Mais, hélas, Bouton eut le malheur de perdre tôt la susdite garsette, après qu'elle lui eut donné deux fils. Il en conçut le vif chagrin qui lui dicta la devise : *Souvenir tue*. Contre son attente donc, il vécut encore trente-neuf ans, dans le veuvage certes, mais non dans la continence, affirme son chroniqueur.

Or, si Claude troussait si galamment une strophe c'est qu'il avait de qui tenir, étant fils de ce Philippe Bouton, filleul du duc de Bourgogne et grand ami du Bâtard Antoine dont il partagea les armes, les plaisirs et le goût des belles-lettres.

M. Piaget a récemment publié le poème des *gouges* où prince et chevalier, tour à tour rimant, expriment une opinion des plus compétentes sur les treize espèces de courtisanes qu'ils ont connues.

Philippe Bouton, souvent trivial et parfois grossièrement obscène, a écrit pour Charles de Croy, prince de Chimay, un régime de santé dont voici les prescriptions principales :

« Régime pour longuement vivre envoyé de Bourgongne par messire Philippe Bouton, chevalier, seigneur de Corberon, à monseigneur le prince de Chimay.

Brief regime expérimenté
Qui entretient Bouton en santé,
Peu boir(e) et mangier sobrement
Fait vivre l'homme longuement.
Mais, pour santé à la grant aulne,
Prens jour et nuyt, sirop de Beaulne.

A ton retrait va sans presser,
Droit de nuit souvent doit pisser
Ne fais pas les nopces souvent,
Mieulx vault donner à ton cul vent.
Descherge fort l'artyllerie
Ou du moins joue de la vessie.

Suis belle et bonne Compaignye,
Sans penser à mélancolie
Il ne fault point qu'on se soussye,
Qui ne voelt abregier sa vye.
Prends exercite et passe-temps.
Sans travail et selon le temps.

. . . .

Fait en l'an mil chincq cens et sept
(Assez scet qui bien vivre scet),
Et en l'an mil V^c et huit,
(Tiens l'estomac plus plain que vuit),
Il m'a dit que je vous escripve
Qu'il ne mora pas tant qu'il vive. » (1)

Dans cette citation j'ai omis certaines recommandations d'ordre intime où les limites de la bienséance sont trop effrontément transgressées. Mais n'allez pas croire que ce vieil épicurien aux mœurs relachées soit mort dans l'impénitence finale ; pour réhabiliter sa mémoire, ma conscience m'ordonne de vous lire l'épitaphe qu'il s'est faite à lui-même et qui contient son testament. Vous verrez par la même occasion que si l'apôtre se permet de diriger l'hygiène du prince de Chimay, c'est que l'expérience l'avait admirablement servi, puisqu'il atteignit 96 ans sans avoir jamais été *médicinez* :

Je fustz de Corberon Seigneur,
De Villers-la-Faye combacteur,
Cy gist le chevalier Bouton,
Non sentant Rose ne Bouton.
Et ma compaigne Katherine,
De Dio nommée Palatine.

Nous gisons cy dessoubs ces lames
Dieu nostre Sire ait nos ames
Ceste Chappelle avons fondée,
De deux Chappellains ordonnée
Dire la Messe tous les iours,
Et le samedy à tousiours.

(1) Bibliothèque de Vienne, manuscrit 3391, folio 510 v°. Ce poème figure dans A. Piaget. *Les Princes de Georges Chastelain* in *Romania*. — Paris. 1921, p. 177-178.

L'on doit chanter à haute game,
Et les Festes Nostre-Dame,
Avec le *Salve Regina*,
D'autre oroisons y l'ya.
Le Dimanche aussi sont fondées,
Deux messes qui sont célébrées,

L'une on dit du Saint-Esperit
Le tout bien signez et escript,
Et l'autre de la Trinité.
Ung vrai seul Dieu en unité.
Le Lundi deux des trespassez,
Et des vivans non point passez.

Es hautes messes qu'on dira,
O Salutaris Hostia
A la Perroiche et aux Chappelles,
Et sont noz fondacions telles.
La lampe ardante nuit et iour,
Devant le corps Nostre Seignour.

Sans nul ayde que de Dieu,
Fait avons ce Chasteaul et lieu,
Affin de au monde honneur acquerre,
Je passai la mer et la terre,
Pour combattre et armes faire,
Contre ung mien mortel adversaire,

Qui portoit tousiours à la guerre,
La grant Bennière d'Engleterre,
Nommez le Seigneur de la Lande,
Et citoit telle sa demande,
Que pour quelque sens ou folie,
Nous combatisme pour la vie.

Quinze cource à fer esmoulu,
De Lance d'acier bien moulu,
Pour mourir ou l'ung ou les deux,
Sans nully venir entre deux,.
Et pour vous dire le surplus,
J'ai quatre-vingt-seize ans et plus,

En ma bouche ay mes dents entières,
Toutes bonnes, fortes et fières,
A minuict voille de toussaintz,
Je naquis comme tous les Saintz.
Car des l'eure que je fusts néz
Jamais ne fusts medecinez.

J'ai esté trois fois prisonnier
Pour la vie et pour le denier :
Et n'ay ceci mis ne escript,
Que pour recueillir l'esperit,
Des myens qui viendront après moy,
Affin qui facent mieux que moy.

O vous tous qui lisés mes vers,
Je couche ici mangier de vers,
Phélippe Bouton appelez,
Dieu doint que je soye rappellez
Appres tous mes faits et mes dits,
Au Royaume de Paradis.
Amen (1)

Nous avons vu que Jacqueline de Launoy avait donné deux fils à Claude Bouton. L'un d'eux mourut au berceau. L'autre, un jouvenceau menant joyeuse vie, se trouvant une nuit avec deux compagnons de débauche dans une chambre de l'hôtel du Pourceau à Lyon, fut écrasé par l'effondrement du toit de l'auberge. De mauvais plaisants tournèrent l'accident en dérision et décochèrent cette curieuse épigramme :

Dedans le corps d'un Lyon merveilleux
Trois admis un Pourceau périlleux
Tua sans dents et sans les avoir mords
Qui enterrez furent plus tost que morts.

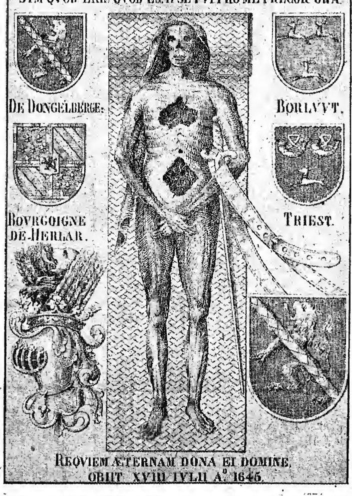
Et ainsi, comme ses pères, le dernier Bouton eut son épitaphe en vers.

Le Gisant de Vilvorde (Philippe de Dongelberg).

L'église de Vilvorde est une des plus jolies de la province de Brabant. Lorsqu'on y entre par le porche qui donne accès au bras droit du transept, immédiatement à gauche on remarque, redressée contre la paroi et scellée dans le mur, la pierre tumulaire qui

(1) Gravé sur une grande lame d'airain avec une moulure de laiton autour qui lui sert de cadre (4 pieds de haut sur 3 de large), dans la Chapelle N. D. de l'église paroissiale de Saint-Hilaire, à Corberon (*Paillot*).

J'adresse un vif merci à Mlle Eugénie Droz qui, très aimablement, m'a aiguillé sur la trace du Seigneur Philippe.



Le Gisant de Vilvorde
PHILIPPE DE DONGELBERG.

constitue sa principale curiosité. Le personnage, qu'on y voit sculpté en un vigoureux bas-relief, est Philippe IV de Dongelberg, descendant fameux d'un bâtard des ducs de Brabant.

Etendu sur une natte, qui, selon la formule coutumière, s'enroule à une extrémité en un gros cylindre mou pour soutenir la tête, le cadavre a gardé des formes athlétiques malgré les ravages de la mort : le chef seul, complètement décharné donne l'illusion d'un crâne de squelette ; les yeux sont vides et un ver fouille l'orbite gauche. La paroi antérieure de la cage thoracique s'est affaissée faisant place à une ouverture en forme d'as de pique, la paroi abdominale s'est comportée de même, créant un large creux en losange ; des vers immondes pareils à de gros lombrics grouillent à l'intérieur, se prélassant sur un magma informe. Les bras et les jambes présentent, de-ci, de-là, des espaces où la peau consumée met à nu les muscles et les tendons, dont le trajet peut d'ailleurs être suivi sur toute la surface du cadavre, à travers la peau très amincie.

Sous le bras gauche, Philippe tient sa grande épée de combat et un large baudrier auquel est appendu son écu : *De Brabant à la bande de gueules chargée de neuf losanges d'or*. Parmi les quartiers annoncés figure la maison de Bourgogne portant en abîme le lion d'or de Brabant.

Au-dessus du chef du défunt, un court poème latin arrête le fidèle au passage, lui réclame une prière propitiatoire et rappelle qu'un sort identique est réservé à quiconque :

Lector, ave, hic jaceo de Dongelberge Philippus,
Quem generis splendor, famae, quem gloria cinxit
Informem, cunctisq. parem mors me modo pinxit
Quisquis ades, speranda tibi non sunt meliora
Sum quod eris, quod es ipse fui, pro me precor ora.

(A suivre)

LES STATUTS DU COLLEGE DE LA CHIRURGIE à la fin de l'ancien régime et l'état de la Corporation des Chirurgiens-Barbiers à Anvers en 1784.

Par le Dr Van SCHEVENSTEEN,
Médecin en chef
de l'Institut Ophtalmique de la Ville.

La date exacte de la fondation de la corporation des chirurgiens et barbiers est inconnue : dans les minutes datées du 3 octobre 1640 et destinées à la discussion de la réforme des études chirurgicales il est fait mention d'une ordonnance du 11 août 1435 (1). C'est le document le plus ancien y faisant allusion. La fin du XIVe siècle, vit l'éclosion des groupements corporatifs. On connaît relativement peu de l'organisation de la corporation des chirurgiens-barbiers en ces temps surtout au point de vue de l'enseignement professionnel, il faut arriver vers le milieu du XVIe siècle pour assister à la création du collège chirurgical où l'enseignement se fera d'une façon régulière. On ne possède pas plus la date exacte de cette fondation : j'ai été assez heureux de pouvoir la fixer avec une approximation assez grande : une requête émanant des délégués et compagnons ordinaires du collège de la chirurgie du 21 octobre 1560 (2), apprend que pour favoriser l'enseignement et l'étude de la chirurgie

(1) Dr VAN SCHEVENSTEEN. — Het Archief van het Chirurgijns en Barbiers Ambacht. *Antwerpsch Archievenblad*, tome XXXI, 1926. (*Répertoire des Archives de la Corporation des Chirurgiens-Barbiers de la ville d'Anvers*). Registre N° 4077, série I, N° 10.

(2) ARCHIVES COMMUNALES D'ANVERS, *Livre des Requêtes* (*Requestboek*), 1560-1562. F° 116.

eux ou leurs prédécesseurs avaient établi avec le consentement du magistrat « il y dix-huit ans », un collège de la chirurgie.

Une autre requête du 7 décembre 1568 (1), adressée au Magistrat par les doyens, jurés, anciens doyens, maîtres et compagnons de l'ancien collège des chirurgiens, rappelle que « trente ans auparavant »... les autorités avaient donné leur consentement à la fondation du collège...

Ce serait ainsi entre les années 1538 et 1542 que l'on devrait placer la création de cette institution d'enseignement qui subsista jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Les statuts originaux du collège de la chirurgie tel qu'il avait été fondé aux environs de 1540 ne nous sont pas parvenus dans leur intégrité. La requête déjà mentionnée du 21 octobre 1560 en donne les points principaux. Ce furent ces statuts qui réglementèrent l'enseignement de la chirurgie pendant une centaine d'années : certains appointements collégiaux y avaient apportés des modifications et augmentations. Mais les législateurs se préoccupaient davantage des mesures à prendre pour protéger la chirurgie et en réprimer l'exercice illégal. Dans toutes les ordonnances édictées pendant cette époque, on parle à tout propos des examens à subir devant le prélecteur et les doyens, du collège de la chirurgie pas un mot : ce n'est que le 13 juillet 1648 que ses règlements furent renouvelés à l'initiative du prélecteur Jean van Buyten ; la minute en est conservée aux Archives communales d'Anvers (2). Le secrétaire du conseil Philippe van Valckenissen y apporta en séance des changements nombreux, il en retrancha des articles qui dépeignaient d'une façon trop belliqueuse nos ancêtres chirurgicaux... ainsi remaniée l'ordonnance fut proclamée par le Magistrat, une copie collationnée en fut insérée dans le quatrième Livre des Métiers 1642-1712,

(1) Ibid., *ibid.*, 1568-69, F° 79.

(2) *Répertoire* (*op. cit.*), reg. N° 4077, série I. N° 20.

f° 150. Ainsi elle figure dans une communication du Dr Demets (1).

Dans la suite des temps ces règlements furent revisés ou augmentés notamment par l'ordonnance du 5 août 1681, mais par les années, des relâchements de la discipline, des contestations financières, sans compter les exigences nouvelles de la science devaient lentement ébranler les règlements élaborés par van Buyten en 1648, une bonne centaine d'années après, soit le 30 juin 1755 le magistrat résolut de revérifier les ordonnances précédentes et de les moderniser.

Je fais suivre ici la traduction littérale de cette ordonnance :

Ordonné et proclamé par Messieurs *le Sous-Ecoutète, Bourgmestres Echevins et Conseil de la Ville d'Anvers le* 30 *juin* 1755 (2).

Comme jusqu'à présent il n'était statué par aucune Ordonnance combien devrait être payé par ceux qui voulaient faire leur examen et leur Epreuve pour être amis à la Maîtrise dans la Corporation des Chirurgiens et Barbiers en cette ville, ainsi que la façon dont les deniers versés à cette occasion devraient être repartis, ce qui a entraîné souvent des disputes et des démêlés, au grand dommage de la Corporation toute entière

Ainsi il est, que les Messieurs prédits, afin d'aviser si possible à tous ces inconvénients, ont ordonné et statué, comme ils l'ordonnent et statuent par la présente, qu'un Aspirant-Maître payera dans le futur comme il sera dit dans la suite :

	Florins.	
D'abord au profit de la Corporation la somme de .	160	»
Au Prélecteur pour l'examen..................	10	»
Au Doyen pour l'inscription au Livre............	4	16
Pour le Tronc des Pauvres de la Corporation....	6	»
Pour les Confrères............................	2	16
Pour le Valet..................................	2	16
Pour la Vacation des Doyens, anciens Doyens et autres ayant assisté à l'examen, ensemble..........	30	»

(1) Dr Tricot-Royer et Dr Van Schevensteen. — *Liber Memorialis du premier Congrès de l'Histoire de l'art de Guérir*, Anvers 1921, pages 210 et passim.

(2) Archives communales d'Anvers. — *Livre des Ordonnances (Gebodboek.)* N. F° 289° et *Politique Ordonnantien*, 1747-1767.

A chacune de personnes qui a été saignée, un Pattacon, soit ensemble........................ 11 4
Pour les ligatures de saignée.................. 0 15
Pour le Valet.............................. 4 »
Pour le Prélecteur........................... 45 »
Pour la Caisse de l'anatomie .... 70 »
Pour les vacations des Doyens et de ceux qui ont assisté à l'Epreuve, Ensemble.................. 50 »
A Monsieur l'Ecoutète pour recevoir le serment de l'Aspirant-Maître.............................. 2 16
Au total donc de la somme de quatre cent florins, trois sous, argent courant.

Toutefois, les fils de Maîtres ne payeront que ce qui suit :

Au profit de la Corporation.................... 90 »
Au Prélecteur pour l'examen.................. 7 10
Au Doyen pour l'inscription au Livre........... 2 08
Pour le Tronc des Pauvres de la Corporation.... 4 00
Pour les Confrères........................... 2 16
Pour le Valet................................ 2 16
Pour les vacations des Doyens, anciens Doyens et autres ayant assisté à l'examen, ensemble.......... 17 »
A chacune des personnes qui a été saignée, un Pattacon, soit ensemble........................... 11 04
Pour les ligatures de saignée.................. 0 15
Pour le Valet................................ 4 00
Pour le Prélecteur........................... 35 00
Pour la Caisse de l'Anatomie.................. 70 »
Pour les vacations des Doyens et de ceux qui ont assisté à l'Epreuve, Ensemble.................. 50 »
A Monsieur l'Ecoutète pour recevoir le serment de l'Aspirant-Maître.............................. 2 16
Au total pour un fils de Maître la somme de trois cent florins, quinze sous, argent courant.

Moyennant quoi, viennent à cesser toutes les formalités en usage jusqu'à présent pour l'inspection des Lancettes servant à l'Epreuve, et les frais à charge de l'Aspirant-Maître, celui-ci étant autorisé pour son Epreuve à employer telles lancettes que bon lui semblera.

Etant tout expressément défendu, à tous ceux qui dans la suite feront leur Epreuve, de donner ou payer n'importe quoi au-dessus des sommes prédites, et ce, sous quelque prétexte que ce soit, tant directement qu'indirectement, sous la peine que tous ceux qui auraient bénéficié de quelque chose, tout

comme l'Aspirant-Maître seraient passibles d'une amende de 50 florins. De plus il sera interdit à l'Aspirant-Maître d'ouvrir sa boutique pendant une année.

Ensuite, comme pour l'instruction des apprentis, il convient que de temps en temps soit faite une anatomie ou dissection, il a été décidé, aux fins de couvrir les frais entraînés par celle-ci qu'une caisse séparée serait créée. Tout ce qui sera donné ou perçu à l'occasion de cette anatomie, sera versé à cette caisse, notamment les deniers payés par ceux qui voudraient y assister, bien entendu les apprentis, servant chez un franc-Maître, ne devront rien donner ou payer, mais ils seront admis gratis à voir la dite anatomie.

La caisse susdite, sera sous la direction du Doyen sortant, celui-ci payera de la caisse tous les frais de l'anatomie, il sera tenu de produire annuellement son compte et justification devant les Commissaires de la Loi, à côté des comptes de la Corporation.

Il faut que chaque année, si possible, un corps soit anatomisé ; pour l'exécution de la dite anatomie, il sera payé de la prédite caisse au Prélecteur, la somme de trente-cinq florins, argent courant.

Toutefois, si l'occasion se présente, on pourra faire plus d'une anatomie par an, à condition de l'autorisation préalable de Messieurs les Commissaires, commis à l'examen du dernier compte de la Caisse prédite.

Les Doyens servants sont chargés de fournir au Prélecteur une assistance suffisante et à son choix pour l'aider dans cette anatomie ; ceci cependant sans que la Caisse de l'Anatomie soit grevée de consommations inconsidérées, car en ce cas le Directeur de la même caisse serait tenu comme personnellement responsable.

Actum in collegio, à la réunion du Conseil du Lundi tenue le 30 juin 1755. Cornelissen vidit. De Baltin.

Ces innovations ne furent pas du goût des dirigeants de la corporation et dès le 7 juillet ils présentèrent une requête au Magistrat, où tous les postes prévus dans l'ordonnance furent mis en discussion (1).

« Ils s'étonnent que trente florins seulement soient alloués au groupe des doyens, anciens doyens et autres assistants à l'examen (13 à 15 personnes en

(1) Ibid. — *Livre des Requêtes*, 1754-1756. F° 119.

tout); ce qui ne fait pas encore 2 florins par tête. Le valet, un simple salarié de la corporation, touche 2 florins 16 sous. Le prélecteur, pour l'interrogatoire de la théorie, perçoit 10 florins. Eux-mêmes doivent assister à l'examen sous peine d'une amende d'un pattacon. Ils doivent interroger les candidats sur la pratique de tout ce que le prélecteur enseigne en théorie. Quant à l'épreuve : les 45 florins alloués au prélecteur, sont exhorbitants : la présence de ce Monsieur n'a jamais été nécessaire, au contraire, elle a toujours été superflue. L'examen consiste en une épreuve sur l'art de la chirurgie qui est totalement différente de la médecine... Ce sont des chirurgiens qui doivent interroger à l'épreuve car tel est leur métier... Pour avoir réellement droit à sa rémunération le prélecteur devrait être un chirurgien-praticien : aussi ces 45 florins ne lui doivent pas être alloués...

« Les dirigeants avaient tout simplement rayé du programme les fameuses agapes de clôture « le joyeux repas » (blyde maeltyd), malgré l'appointement collégial du 6 mars 1626 qui avait spécifié que les sommes dépensées à cette occasion ne pourraient dépasser les 15 livres flamandes... (1)

« Ils demandent en conséquence : le rétablissement des agapes, la suppression de l'allocation de 45 florins au prélecteur pour son assistance à l'épreuve et l'augmentation de leurs honoraires de 30 à 60 florins, sauf pour l'examen des fils de maîtres. »

« Après avoir entendu le rapport des commissaires, Jacques Joseph Gomez échevin et François Maximilien de Baltia secrétaire de la ville, le Magistrat rejeta par appointement collégial du 22 décembre 1755 ces réclamations : « les chirurgiens auront à se conformer à l'ordonnance du 30 juin passé ; un point c'est tout. »

Cette décision scabinale, lésant leur besace et leur ventre n'eût pas l'avantage de plaire aux chirurgiens :

(1) Ibid. — *Ibid.* 1625-1626. F° 130. (Requête du 30 décembre 1625, appointement collégial du 6 mars 1626.)

ils s'adressèrent à Marie-Thérèse, en son conseil de Brabant pour la réforme de l'ordonnance qui les contrecarrait. Le 23 janvier 1756 par une ordonnance de la souveraine, le Magistrat d'Anvers est cité devant le Conseil de Brabant... Les documents de ce procès, qu'il ne convient pas d'analyser dans la présente communication, constituent la partie principale du registre N° 4077 de nos archives. En 28 pièces, minutes et autres mémoires de procédure allant du 23 janvier 1756 au 19 janvier 1757 les griefs des deux parties sont accumulés avec superfétation... certains documents exhibent une centaine d'articles. Le 2 décembre 1756 les doyens furent condamnés. Le 19 janvier 1757 l'huissier leur présenta la note des dépenses du Magistrat soit 89 florins 16 sous et 3 liards (1).

* * *

A la fin de l'ancien régime la vie corporative était tombée en défaveur auprès des économistes et des dirigeants ; afin de se rendre un compte exact de la situation, le Conseil Privé s'adressa au Magistrat des villes, pour obtenir les précisions requises sur tout ce qui concernait les corporations. Le Magistrat remit un questionnaire uniforme à chaque corporation : comme cet exposé résume à nos yeux la situation exacte de la corporation des chirurgiens-barbiers à cette date je fais suivre ici la traduction fidèle du document tel que je l'ai trouvé aux Archives de la ville (2).

Réponse par articles pour les Doyens et Préposés de la Corporation des Chirurgiens et Barbiers de la ville d'Anvers, pour satisfaire à l'ordonnance du Magistrat de la dite ville en date du 14 octobre 1784, en conformité des ordres de Leurs Altesses Royales du 30 septembre 1784 conçus comme suit :

1° Par qui chaque Corporation a été établie ?

Les soussignés ne peuvent établir l'institution de leur Corporation par suite de la disparition de leurs archives et pri-

(1) *Répertoire (op. cit.).* Registre N° 4077. Série IV.

(2) Dr Fl. Prims. — *Inventaris op het Archief van Gilden en Ambachten.* Anvers 1925, p. 34. N° 4008 (Toestand in 1784).

vilèges lors d'un incendie qui détruisit la chambre de la Corporation sise au Clapdorp, entre les années 1400 et 1500.

2° Par qui furent consentis les privilèges possédés actuellement par la Corporation ?

Les privilèges et ordonnances que la Corporation précitée possède actuellement ont été consentis et accordés par le Magistrat de cette Ville.

3° En quoi consistent ces privilèges?

Ceci est à voir dans le Livre des Ordonnances de la Corporation précitée, auquel livre il est référé, brevitatis causa, et qui a été transmis avec la présente à Monsieur le Commissaire.

4° Quelles formalités sont observées pour être admis dans leur Corporation tant comme Apprenti que comme Maitre?

Pour être reçu dans la Corporation des Chirurgiens et Barbiers, le Candidat (*presentant*) doit d'abord se faire inscrire et payer le droit d'inscription habituel.

Alors il doit pendant deux années entières habiter comme Apprenti (*Leergast*) chez un franc Maître (*vry Meester*), et y apprendre le dit Métier.

Pendant ces deux années, l'apprenti ne pourra quitter son Maître sans motifs légaux, et sans connaissance et permission de la Chambre.

Quand les années ci-mentionnées sont passées, l'Apprenti devra habiter pendant trois années consécutives chez l'un ou l'autre franc Maître, chaque fois pour un terme d'un an au moins, et y exercer le Métier prédit.

En outre le dit Apprenti doit fréquenter pendant deux années consécutives les leçons du Collège, ce qu'il peut faire pendant les deux ou trois années prescrites, suivant son désir. En commençant les années de Collège, il paye les droits afférents.

Les prescriptions susdites étant suivies, l'Apprenti peut se présenter pour la Maîtrise, en faisant au préalable l'Examen et l'Epreuve qui sont requis pour cette Admission. Ceux-ci se font devant Monsieur le Prélecteur, les Doyens servants et les anciens Doyens, le Trésorier (*Busmeester*) et le Maître de Chapelle (*Cappelmeester*) en fonctions à ce moment. Lorsque le dit Apprenti est jugé capable, il peut devenir franc-Maître et faisant le serment habituel et en étant citoyen de cette Ville.

D'après les réponses données par le prédit admis, lors de son examen il lui sera imposé de fréquenter le Collège pendant un certain nombre d'années, au moins pendant deux années, ce qui suivant son aptitude peut être porté à dix années.

Lorsque le Candidat, en présentant son examen, est trouvé absolument incapable à l'exercice du dit Métier, il est écarté pour un certain temps jusqu'au moment qu'il ait acquis la capacité suffisante. S'il est autorisé dans ce cas à se représenter, il paye pour cet examen la somme de quarante florins.

5° Quels droits sont a payer lors de chacune de ces admissions?

Un Apprenti doit payer comme droit d'inscription 10 florins et 4 sous : à savoir 10 florins pour la Corporation, et 4 sous pour le Doyen pour l'inscription.

Plus tard quand il commence ses années de Collège, il doit payer encore 10 florins et 2 sous : dont 6 florins pour M. le Prélecteur et le restant pour le Comptable et le Valet (*knaep*).

Au moment de devenir franc Maître, et avant de faire l'Epreuve prescrite, il doit payer entre les mains du Doyen actuel en fonctions, la somme de 400 florins et 3 sous ; les fils de francs Maîtres 300 florins et 15 sous, ceci en vertu de certaine Ordonnance du 30 juin 1755.

6° Quelles sont les contributions annuelles? Pourquoi ont-elles été établies?

Chaque franc Maître ou sa Veuve doivent payer chaque année à la Corporation un florin à savoir : 16 sous pour la Corporation et 4 sous pour le Tronc des Pauvres de la Corporation.

Ensuite les deux plus jeunes Maîtres payent comme contribution forcée (*Forsgelden*), chacun annuellement deux florins et 10 sous ; et le plus jeune de tous les compagnons doit donner mensuellement un florin : les 16 sous mentionnés servant à payer les intérêts des rentes qui sont à charge de la Corporation et autres.

7° A quelle somme s'élèvent les Capitaux a charge de chaque Corporation?

La Corporation prémentionnée est grèvée tout d'abord d'une Rente de 52 florins et d'une de 12 florins, les deux au profit du Tronc des Pauvres de cette Corporation : la première en Capital (*sic*)... et la seconde (*sic*)... ; ensuite d'une rente capitale de 350 florins, argent de change, à trois et demi pour cent, argent de change, au profit de Maître Verbruggen de cette ville. Enfin de 25 florins pour le Chapelain, et de 28 florins pour le Valet.

8° Par qui sont nommés les préposés de chaque Corporation.

Le Doyen servant en chef devient au changement de Consulat, Directeur de la Caisse de l'Anatomie, en sa place de Doyen vient alors le sous-Doyen. Alors trois personnes sont présentées au Magistrat de la Ville par les Doyens servants et anciens Doyens de la Corporation : parmi elles le dit Magistrat choisit un sous-Doyen. Ensuite trois personnes sont proposées comme Trésorier, à savoir deux par les Doyens susdits, et une par les Suppôts. Une de ces personnes est élue par le Magistrat. Les autres préposés de la susdite Corporation sont installés par les Doyens servants et les anciens Doyens.

9° A QUI ET QUAND RENDENT-ILS LES COMPTES DE LEUR ADMINISTRATION ?

Les comptes de cette Corporation, du Tronc des Pauvres et de la Caisse de l'Anatomie élaborés par les préposés sont présentés à Monsieur le Bourgmestre de l'intérieur (*binnen borgemeester*) et à un Sr Sécrétaire du Conseil de cette Ville, chaque fois lors du changement du dit Consulat, et ceci contradictoirement avec les Suppôts de la dite Corporation.

Actum à Anvers, ce Vingt-sept novembre mille-sept-cent-quatre-vingt-quatre.

(*Signé*) : Francis BILKIN, doyen et conseiller.
J. Fr. DECKERS, sous-doyen.
P. Fr. VERBRUGGEN, directeur de la Caisse de l'Anatomie.
N. T. ROELANS, ouderman (*juré ou ancien*).
F. C. SNOECKX, ancién doyen.
Antonius de JODE, trésorier.
J. M. DUMOULIN, comme Maître de Chapelle.

Les règlements édictés en 1755 régirent la corporation et le collège de la chirurgie, son annexe scientifique, pendant une trentaine d'années. Les progrès de l'art de guérir, marchant de pair avec les justes exigences du public amenèrent leur refonte. Il est à supposer que le Dr J. H. Matthey, prélecteur des chirurgiens à cette époque ne doit pas avoir été étranger à leur rédaction. Ils restèrent en vigueur jusqu'à la suppression de l'école de chirurgie.

Contrairement à l'assertion de Broeckx (1) les deux

(1) BROECKX. — *Histoire du Collegium Medicum Antverpiense.* Anvers 1858, pg. 297.

premiers professeurs nommés à la suite de l'ordonnance du 7 mars 1786 ne furent pas les Dr Matthey et Leroy, mais bien les Drs P. E. Kok et J. H. Matthey. Ce sont ces deux noms qui figurent dans les documents officiels (1), à la date du vendredi 24 mars 1786. Il est spécifié « qu'en suite de l'ordonnance du 7 mars la place de professeur d'Anatomie est accordée à Pierre Etienne Kok médecin praticien en cette ville. Après avoir prêté le serment requis, le prénommé jouira à commencer du 1er mai d'un traitement annuel de trois cents florins en plus des avantages, profits et émoluments prévus à l'ordonnance susdite, sans plus. Il lui est interdit de donner n'importe quel festin ou régalade à aucun des membres de la corporation des Chirurgiens et Barbiers ; il lui est défendu de donner des leçons secrètes ou privées à ceux qui se présenteraient pour devenir chirurgiens. Quant à ses leçons, il est prié de les rédiger par écrit avant de les présenter verbalement au public, afin qu'il soit possible d'en prendre connaissance si nécessaire. Pour ses fonctions il sera tenu, pour le restant, à se régler suivant les ordonnances et les instructions de Messieurs, tant pour le présent que pour l'avenir. (Actum in pleno collegio, le 24 mars 1786, était paraphé Dellafaille, vt) ».

L'acte de nomination du Dr Jean Henri Matthey suit dans le livre des résolutions collégiales, celui du Dr Kok : les conditions stipulées sont les mêmes que pour son collègue, le Dr Matthey est désigné pour la place de Professeur de Pathologie Chirurgicale, l'acte mentionne en outre : « par la présente résolution vient à être abrogé l'acte d'installation édicté par l'apostille du 27 septembre 1783 donnée ensuite de certaine Requête présentée par le prénommé Dr Matthey. » (C'était la requête où le Dr Matthey demandait la place de prélecteur après le départ de Jean d'Olislager) (2).

(A suivre)

(1) Archives communales d'Anvers. — *Livre des Résolutions Collégiales. (Collegiael Resolutieboek.)* 1778-1790. F° 195 et 195v.
(2) Ibid. *Livre des Requêtes*, 1782-84, F° 188.

EXTRAITS ET RÉSUMÉS DES PIÈCES
CONCERNANT
LA PESTE DE 1721-1722 DANS LE GÉVAUDAN.

CONTENUES DANS UNE COLLECTION DE MÉMOIRES DE 1649 à 1722
(Archives Départementales des Hautes-Alpes).

Par Jacques VIÉ, externe des Hôpitaux de Paris.

Cette collection non encore cataloguée (en août 1925), nous a été communiquée par l'obligeance de M. l'archiviste des Hautes-Alpes. Elle contient en particulier une série d'ordonnances et d'instructions concernant la peste de 1721-22 dans le Gévaudan, publiées pour la plupart par le duc de Roquelaure, commandant en chef du Languedoc, et par Lamotte de la Pérouze, commandant du Puy et du Velay. L'histoire détaillée de ce dernier, originaire de Gap, et du rôle personnel qu'il joua dans l'organisation de la lutte contre la peste a été écrite en 1842, par Jules Chérias, juge suppléant au tribunal de Gap.

Nous avons noté ci-dessous la liste des principales pièces de ce recueil, disposé par ordre chronologique, ainsi que les grands traits de leur contenu.

A. — Ordonnance du Roy, publiée à Montpellier, par le duc de Roquelaure, commandant en chef du Languedoc, concernant le pays de Gévaudan, le 20 septembre 1721.

C'est la pièce fondamentale du recueil; elle comprend dix articles.

I. Interdiction de tout commerce avec le pays de Gévaudan.

II. « Les lettres qui seront écrites dans les lieux compris dans l'étendue dudit pays de Gévaudan seront portées aux Barrières qui seront marquées à cet effet par le Sieur Duc de Roquelaure, ou par les officiers qui commandent sous ses ordres dans le Gévaudan. Et ceux qui seront chargés des dites lettres seront tenus de les jeter à trente pas de distance des dites Barrières, où l'officier qui y commandera les fera prendre avec des pincettes trempées dans du vinaire et parfumer ensuite chaque lettre en la manière accoutumée en pareil cas pour après les avoir fait sécher et avoir donné au Porteur la décharge de son paquet, les envoyer au plus proche bureau de la Poste où il en sera fait décharge ».

III. Permission de transporter toutes marchandises aux barrières du Gévaudan.

IV. Création de bureaux de santé composés « des officiers municipaux et autres principaux habitants ».

V. Etablissement de gardes aux portes des villes et aux barrières.

VI. Etablissement de certificats de santé à produire dans les Hôtelleries.

VII. Défense aux fermiers et habitants des maisons isolées d'abriter les passants.

VIII. Déclaration obligatoire de la maladie : « Tous les médecins, chirurgiens, apothicaires et autres personnes servant les malades qui s'apercevront de quelques signes du mal contagieux sont tenus à peine de la vie de l'aller déclarer dans le moment mesme aux Maires, Échevins, Consuls ou autres officiers municipaux ou à leur deffaut aux officiers de justice des villes, bourgs et villages des provinces et généralités marquées dans l'article IV, mesme de leur remettre au moins deux fois chaque semaine quand mesme ils n'auraient aucun soupçon du mal contagieux un estat signé d'eux et certifié véritable du nombre des malades et morts qu'ils auront visités, contenant la nature et les principaux accidens de la maladie. »

IX. Défense de rien laisser sortir des hardes, linges, meubles, etc., des Infirmeries.

X. Mandé et ordonné, etc.

B. — Cette ordonnance, qui énonce les mesures d'ensemble est complétée par une instruction non signée, ni datée, véritable commentaire d'application semblable aux circulaires qui de nos jours accompagnent à l'usage des services administratifs le texte des règlements publics.

Elle contient diverses considérations où se révèlent dans le fond comme dans la forme, quelquefois assez naïvement, l'esprit déjà philosophique du XVIIIe siècle, avec son souci de l'utilité publique souvent en lutte contre les tendances égoïstes des individus.

« Sur les Précautions qui doivent être observées dans les Provinces où il y a des lieux attaqués de la Maladie contagieuse et dans les Provinces voisines ».

Nous en extrayons les passages suivants :

... Comme il y a peu d'endroits où ceux qui se sentent bloqués ne tâchent par force de se faire des ouvertures pour avoir leur liberté, il faut marcher avec la troupe la plus leste, la bayonnette au bout du fusil en veue du lieu bloqué, menaçant les habitants de les brûler, et de les passer tous au fil de l'épée s'ils s'auisaient de faire une autre fois pareille manœuvre.

.... On doit faire tuer tous les chiens et tous les chats, tant au dedans qu'au dehors du blocus à une lieue au moins, attendu les exemples par lesquels on a reconnu que quoique ces animaux ne prennent pas le mal, ils le communiquent très souvent.

... A mesure qu'on transporte les malades dans l'Infirmerie, faire parfumer leurs maisons d'un fort parfum, ouvrir ensuite les fenêtres, tenir la porte murée pendant quarante jours, après lesquels on désinfectera en manière ordinaire avant que de permettre qu'on y habite.

... Comme les Médecins et Chirurgiens se sauvent souvent ou ne veulent point servir les malades, si l'on ne peut les rappeller à leur devoir par les sentiments de Religion, d'honneur, ou par la promesse d'une honneste récompense, il faudra les y contraindre, en cas de nécessité, par la crainte d'une mort plus sûre et plus prompte que celle qu'ils veulent éviter..

C. — « Règlemens généraux pour les Bureaux de Santé établis dans les villes et Bourgs des Provinces du Lyonnois, Forests et Beaujollois ».

Edictés par le Conseil de Santé tenu à l'Hôtelde Ville de Lyon, le 20 octobre 1721, sous la présidence de l'Archevêque de Lyon, ces règlements précisent les modalités d'application de l'art. IV de l'ordonnance.

D. — Instruction du duc de Roquelaure, faite à Montpellier, le 2 décembre 1721, renouvelant les prescriptions de l'ordonnance du 20 septembre.

E. — Avis aux marchands et négociants, fixant les barrières du Puy ; donné par Lamotte de la Peyrouse, le 6 mars 1722.

F. — Laisser passer en blanc, signé de Lamotte de la Peyrouze « Brigadier des Armées du Roi, mestre de camp du régiment de Blaisois, commandant au Puy, païs de Velay, et la nouvelle ligne formée de la Rivière d'Allier au Rône, près de Tournon, sous les ordres de M. le Maréchal de Berwik et de M. le Duc de Roquelaure ».

La signature L. de L.P., à l'encre, a été rayée par lui.

G. — Avis aux voituriers qui vont de Montpellier au Puy ».

Cet avis leur donne à suivre un itinéraire qui leur fasse éviter le Gévaudan (Lunel, Nimes, Bagnols, Saint-Lazaire, Bourg Saint-Andéol, le Teil, Pont-d'Aubenas, Vals, Entraigues, le Puy).

H. — Certificat autorisant un départ du Puy, en blanc, daté 1722.

Nous consuls de la ville du Puy, nommés par le Roy, pour l'année présente et juges de Police de ladite ville.

Certifions que....

âgé de............

taille,..............

cheveux...........

doit partir............ de ladite ville où grâces à Dieu il y a bonne santé sans aucun soupçon de Peste ny autre maladie contagieuse, pour aller à..............

1722.

I. — Ordonnance de Lamotte de la Peyrouse (le Puy, 21 mars 1722), instituant un contrôle du commerce des étoffes; plombage et apposition du sceau de la ville sur toutes les pièces d'étoffe.

J. — Instruction de M. de Bernage, Intendant de Justice du Languedoc, d'après les décisions du conseil tenu à Montpellier, le 30 mars 1722, et concernant les précautions à prendre vis-à-vis des marchandises importées des régions suspectes: les draps, toiles, cordes devaient être « éventés » dix jours et traités par les parfums; les savons flambés après « évent » de dix jours; les emballages détruits, ou passés à l'eau bouillante, à l'alun ou à la fleur de soufre; les poissons salés n'étaient pas considérés comme susceptibles de porter la contagion.

L. — Ordonnance du Roi, le 19 novembre 1722, supprimant les lignes de protection contre la peste.

*
* *

La lecture de ces vieux documents appelle des remarques de divers ordres.

D'abord, c'est le degré de perfection de cet ensemble de mesures, les hygiénistes de l'époque ignoraient la nature du germe morbide, mais ils concevaient bien les divers modes de contagion directe et indirecte. Ils isolaient les malades dans des infirmeries, les localités suspectes dans un système de barrières. Ils avaient souci de désinfecter les lieux, les objets mobiliers, les marchandises et les lettres; ils soupçonnaient les chiens et chats d'être vecteurs indirects de la maladie. Ils contrôlaient les voyageurs. Malgré cette compréhension du problème conforme à nos vues actuelles, ils ne devaient obtenir que des résultats très limités, à la fois par l'imprécision de leur diagnostic clinique, et l'insuffisance de leurs moyens techniques de désinfection.

Mais ce qui frappe beaucoup, c'est aussi bien dans l'élaboration des mesures que dans leur application, de même que dans la constitution des conseils de

santé, l'absence des médecins. On ne les consulte pas officiellement, on tient un compte égal de leurs témoignages et de ceux « des autres personnes » qui servent les malades; l'hygiène, de laquelle relèvent toutes les mesures prophylactiques, apparaît l'apanage de l'autorité administrative, civile, militaire et judiciaire, le médecin, entouré de ses drogues ne semble jouer qu'un rôle secondaire.

Et encore se trouve-t-on obligé de le contraindre parfois à accomplir son devoir! L'étrange formule, si savamment, si admirablement graduée dans la psychologie de ses moyens de persuasion, que contient l'Instruction B, semble considérer cette abstention, cette fuite du médecin comme un acte assez courant à l'époque. Sydenham lui-même n'avait-il pas quitté Londres lors de la peste de 1664.

De même, on voit que sous l'influence de la crainte inspirée par le fléau, l'observation du secret médical n'était pas aussi absolue qu'elle l'est de nos jours. La question de sa violation légale se posait, et même s'imposait dûrement, puisqu'il y avait « peine de la vie » et quelle violation détaillée et circonstanciée, qui exigeait jusqu'aux symptômes présentés par les clients du médecin, comme si seul le pouvoir civil avait qualité de décider en dernier ressort du diagnostic médical.

Cette défiance, cette piètre opinion que le médecin inspirait et qu'il légitimerait peut être parfois, ne venait-elle pas de l'incertitude de ses moyens, de l'inconstance de ses résultats, de l'incohérence de ses doctrines? la médecine scientifique avec ses méthodes logiques, son effort souvent couronné de succès, ses progrès continus ne constitue-t-elle pas la meilleure base de la situation sociale et de la conscience morale du médecin?

LE SERVICE MÉDICAL DE LA BASTILLE.

Par les Docteurs Paul SÉRIEUX et Roger GOULARD.

L'organisation du service médical, à la Bastille, est restée à peu près ignorée, jusqu'à ce jour.

Nous allons l'étudier aussi complètement que possible. Nous montrerons, pièces d'archives en main, que *jamais prisonniers ne furent mieux soignés que l'étaient les malades de la Bastille*.

Notre documentation est considérable; nous avons examiné une masse énorme de dossiers. Toujours et partout, nous avons constaté que, sans aucune exception et surtout, *sans aucune considération de classe*, les prisonniers malades recevaient, moralement et matériellement, tous les secours que nécessitait leur état. Aucune contradiction ne peut être opposée à cette affirmation aussi sincère que formelle.

Pourtant, un anonyme qui a fait paraître, à Londres, en 1789, un opuscule intitulé : *Remarques historiques sur la Bastille*, a parlé de la lenteur avec laquelle étaient convoqués médecin et chirurgien et a insinué que, quand un prisonnier était malade, le médecin, qui habitait plus ou moins loin de la Bastille, trouvait toujours que *ce n'était rien* pour ne pas avoir à se déranger trop souvent.

Fernand Bournon, dans son histoire de « La Bastille » (1), a formulé d'autres accusations, tout aussi injustifiées. C'est ainsi qu'il a écrit : « Le salut spirituel était mieux assuré que celui du corps », et un peu plus loin : « Il serait possible de citer plusieurs

(1) F. Bournon. — *La Bastille. (Histoire, description, administration)*, Paris, 1894, in-4°, XIV, 364 pages.

exemples de prisonniers morts, au matin, dans leur cellule, et encore ; « Pour les prisonniers de marque, il n'est pas douteux qu'on avait des attentions particulières. »

Nous nous élevons contre ces trois affirmations. Les malades de la Bastille étaient aussi bien soignés matériellement que moralement. D'autre part, les prisonniers trouvés morts dans leur cellule étaient des gens qui s'étaient suicidés, sans qu'on eût pu prévoir leur détermination. Enfin, les roturiers qui formaient d'ailleurs une toute petite partie des hôtes forcés de la Bastille recevaient, exactement, les mêmes soins que les plus grands seigneurs.

On verra plus loin ce qu'il faut penser des affirmations de Fernand Bournon, lequel n'a que très superficiellement consulté, du moins sur le sujet que nous traitons, les archives de la prison.

D'un autre côté, certains prisonniers dans les « Mémoires » qu'ils ont laissés, ont protesté contre la façon dont ils avaient été soignés.

Bussy-Rabutin, par exemple, parlant du médecin de la Bastille, fait allusion à « la dureté naturelle de sa profession » et à « l'inhumanité qu'on acquiert dans le commerce des prisonniers (1) ».

Rennneville, dans son livre intitulé « *L'inquisition française ou histoire de la Bastille* » raconte plusieurs faits, où le dévouement et la science du médecin et du chirurgien sont mis en cause. Il va même jusqu'à accuser le chirurgien d'avoir voulu l'empoisonner avec des pilules. Mais, il ne faut pas oublier que, chaque fois qu'on a pu contrôler les affirmations de Renneville, qui était la pire des canailles, on les a trouvées fausses ou très exagérées.

En 1760, un autre prisonnier, d'Allègre, écrivit au lieutenant de police que le chirurgien le négligeait, que cette négligence augmentait ses maux, etc. Une enquête fut faite, et le gouverneur répondit à Sartine : « Les plaintes de d'Allègre contre le chirurgien-major

(1) *Mémoires*, II, 330.

ne me paraissent pas du tout fondées. Celui-ci lui donne bien des douceurs...(1) ».

Hennequin, embastillé de 1765 à 1767, dans ses *Souvenirs*, dit que le médecin ne prend même pas le temps d'examiner ses malades.

Enfin, deux prisonniers, trop célèbres, Linguet et Latude, ont joint leurs griefs aux autres :

Linguet dit que l'on peut mourir dans sa chambre sans être secouru, que le médecin et le chirurgien accueillent avec des rires, les plaintes des malades, que les garde-malades sont grossiers et brutaux (2).

Latude récrimine, sans cesse, contre les soins qui lui sont prodigués, se pose en victime véritable du médecin et du chirurgien. Mais, on sait que, malgré tant de maladies si mal soignées et malgré trente-cinq années de captivité bien méritée, il vécut jusqu'à quatre-vingt-cinq ans.

On comprend aisément que, dans certains cas, en présence de quelques-uns des criminels de droit commun qui formaient — il ne faut jamais l'oublier — la majorité des prisonniers de la Bastille, les officiers de l'Etat-major et le personnel médical aient pu montrer quelque méfiance, pour ne pas être les dupes de simulateurs. Contentons-nous de citer quelques exemples de cette sorte de surpercherie.

En 1669, un sieur Roux se plaint d'une rétention d'urine, et le chirurgien mandé « ne voit aucune apparence du mal » (3).

En 1759, Morlot dit qu'il a une colique effroyable avec fièvre. Le chirurgien, puis le médecin, constatent qu'il n'a rien (4).

En 1759, également, Latude simule une fluxion dentaire pour avoir une pipe et du tabac, — et en 1763,

(1) Bibl. Arsenal, 11729.

(2) *Mémoires*, p. 113-117.

(3) Rav., VII. 320.

(4) Rav. XVII, 260. Nous désignerons, par l'abréviation Rav. les 19 volumes, que François, Ravaisson et Ravaisson-Mollien ont publiés sous le titre de : *Archives de la Bastille*, et qui constituent une des sources les plus précieuses de renseignements authentiques sur la fameuse prison.

une affection des yeux, pour obtenir une longue-vue.

Il est un fait qui prouverait, presque à lui seul, que l'organisation du service médical à la Bastille était loin de laisser à désirer, c'est le transfèrement, qui était fréquent, d'un individu malade, d'une autre prison à la Bastille, pour y être mieux soigné. Ainsi, en 1726, Madame de Tencin est conduite du Châtelet à la Bastille, d'ordre du Roi, parce que « sa santé délicate et l'incommodité dont elle est atteinte ne lui permettent pas de rester sans secours » (1).

En 1761, un prisonnier du donjon de Vincennes, Génard, dont la tête est « échauffée » demande « comme une grâce » de retourner à la Bastille ; trois jours après, l'ordre de transfèrement est accordé (2).

En 1775, le lieutenant de police propose au ministre de faire transporter de For-l'Evêque à la Bastille, le nommé Poirot, « parce qu'il continue ses folies et qu'il a besoin de remèdes. » (3).

En dehors des soins matériels que recevaient les prisonniers malades, et sur lesquels nous reviendrons, grande était la sollicitude dont ils étaient l'objet de la part des officiers de l'Etat-major, du lieutenant général de police, du ministre de la Maison du Roi, et enfin du Roi lui-même.

Le gouverneur devait veiller à ce que les malades fussent bien nourris et traités avec douceur ; il était tenu d'avoir pour certains aliénés, plus gravement atteints que d'autres, des attentions spéciales, de leur adoucir leur peine autant que possible. Il visitait certains malades, tous les jours, ou, s'il ne pouvait, se faisait remplacer par un officier. Il envoyait de nombreux rapports au lieutenant de police et au ministre de la Maison du Roi pour des cas souvent insignifiants ; obligatoirement, il devait les aviser quand l'état d'un malade était inquiétant.

Le lieutenant de Roi, qui était placé aussitôt après

(1) Delort. — *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille*, II, 131.

(2) Rav. XII, 463.

(3) Ars. 12443.

le gouverneur dans l'Etat-major de la Bastille, avait des fonctions très lourdes. Du Junca, lieutenant de Roi de 1690 à 1705, en a donné un aperçu dans son fameux « Journal ».

« A tous les prisonniers malades, il faut aller les visiter souvent et en prendre du soin ; à ceux qui ont besoin du médecin et de l'apothicaire, il faut les aller mener où les malades sont, pour être plus assuré de ce qui s'y passe et des remèdes qu'on leur ordonne de prendre ; il faut être présent quand on leur apporte des remèdes ; le prisonnier qui se trouve fort mal et en danger de mort, il faut redoubler tous ses soins... (1)»

Mais de tous les officiers de la Bastille, c'était le major qui jouait le rôle le plus important, en ce qui touchait les malades. Il vivait en contact, pour ainsi dire intime, avec eux, assistait aux visites du médecin et du chirurgien qu'il avait demandés, visitait les valétudinaires tous les jours, souvent plusieurs fois par jour, restant quelquefois de longues heures avec eux. Il adressait au lieutenant de police un rapport quotidien et détaillé sur l'état des malades. Voici trois de ces rapports.

D'Anquetil à Hérault.

7 avril 1727.

J'ai l'honneur de vous informer qu'hier, M. l'abbé Dilhe sentit une douleur entre les deux épaules. Cette douleur s'est étendue, cette nuit, par devant sur la poitrine, ce qui lui a causé la fièvre, toute la nuit, dont il a beaucoup souffert. Il a été saigné ; il a toujours été en sueur.

M. Herment, notre médecin, est venu le voir, qui lui a ordonné les remèdes, qu'on lui a donnés pendant le cours de la journée, très exactement.

Il sort d'ici, présentement (huit heures du soir). Il a trouvé 'abbé mieux que ce matin ; il l'a seulement trouvé très accablé et son pouls assez doux (2).

De Chevalier à Sartine.

12 décembre 1760.

M. Boyer, notre médecin, a vu, ce soir, Cornet. Ce prison-

(1) Ars. 5134.
(2) Rav. XIV-75.

nier paraît assez bien ; il n'y a rien à craindre. Il lui a ordonné une tisane pour boisson et une médecine dans trois ou quatre jours. Ces grands étourdissements, que le prisonnier avait, sont dissipés (1).

De Losme à de Crosne.

12 avril 1787.

Le sieur La Corrège, qui a déjà eu plusieurs frayeurs de poison est, depuis hier, dans l'idée que tous les aliments qu'on lui sert, même son eau qu'il va chercher lui-même, sont empoisonnés par du mercure. Nous ne pouvons arriver à le dissuader de cette frénétique idée (2).

Deux des majors de la Bastille, Chevalier, de 1749 à 1787, et de Losme, de 1787 à 1789 (3), laissèrent dans la mémoire des prisonniers, et en particulier des malades, le souvenir ineffaçable de leur bonté. On comprend sans peine pareille reconnaissance, aussi sincère que profonde, quand aujourd'hui on lit les innombrables rapports sur l'état des malades, qu'ont rédigés ces officiers. Toujours l'accent d'une délicate et touchante compassion résonne dans ces notes écrites au jour le jour, où reviennent, sans cesse, les mots les plus doux. Jamais, on ne peut y trouver, non pas seulement la preuve d'une sécheresse de cœur, mais même une simple marque d'indifférence, si humble qu'ait été la condition des prisonniers.

De son côté, le lieutenant général de police ne témoignait pas une moindre sollicitude pour les malades. Bertin, Berryer, Sartine, Lenoir, de Crosne écrivent au gouverneur, au lieutenant de Roi, au major, pour que tel malade reçoive « tous les adoucissements possibles » ; pour qu'on prenne de tel autre « un soin particulier et qu'il reçoive tous les secours qu'on pourra du côté de la médecine », pour qu' « on ait grand soin » de celui-ci, et qu' « on console » celui-là.

Le ministre de la Maison du Roi avait habituellement, dans ses attributions, le contrôle de la Bastille. Nous avons trouvé de nombreuses lettres par lesquelles le

(1) Rav. XVIII-48.
(2) Arch. préf. police. Carton-8.
(3) De Losme fut lâchement assassiné, le 14 juillet 1789.

titulaire de ces hautes fonctions recommandait au gouverneur « d'avoir grand soin » de ses malades, de leur « donner tous les secours » dont ils auraient besoin, de les traiter « avec charité ».

Enfin, le Roi lui-même intervenait quelquefois, en faveur des malades de la Bastille. Citons ces deux lettres typiques :

De Seignelay au Gouverneur.

5 décembre 1684.

Sa Majesté m'ordonne de vous dire de donner à l'abbé Ferrier toutes sortes de secours pour sa santé (1).

De Louis XV au Gouverneur.

19 décembre 1730.

Etant informé du mauvais état (de santé) du sieur Tissier, je vous écrit cette lettre pour vous dire que vous ayez à le laisser manger à votre table et à le laisser promener dans les cours (2).

N'avions-nous pas raison d'affirmer tout à l'heure que jamais prisonniers malades, pas même ceux d'aujourd'hui, ne furent l'objet d'autant de sollicitude que l'étaient ceux de la Bastille ? — La cause est jugée.

Voyons maintenant comment était organisé le service médical.

Il y avait à la Bastille, un chirurgien-major et un apothicaire, qui y étaient logés, et un médecin qu'on faisait venir quand c'était nécessaire (3).

Lorsqu'un prisonnier tombait malade, il écrivait, dans quelques cas d'ailleurs rares, directement au lieutenant général de police ou au ministre de la Maison du Roi, pour demander la visite du médecin ou du chirurgien. Naturellement, nous n'avons retrouvé aucune de ces lettres, puisqu'elles n'étaient pas conservées dans les Archives de la Bastille. Mais, nous avons les réponses qui y étaient faites. Voici des extraits de deux de ces réponses :

(1) Ars. 12474.

(2) Renneville. — *Op. cit.*, III, 363.

(3) Nous publierons ultérieurement, le résultat de nos longues recherches sur le personnel médical de la Bastille. (Médecin, chirurgien, apothicaire, sage-femme.)

De Sartine au Major.

31 décembre 1762.

M. Challan me mande que, depuis deux jours, il crache le sang. Je vous prie de dire au chirurgien de le voir. Si sa maladie exigeait qu'il vît M. Boyer, le médecin, il faudrait le faire avertir (1).

Du même au même.

3 décembre 1766.

Drouhart m'écrit qu'il est sujet à des insomnies ; il faut consulter M. Boyer à ce sujet (2).

Dans la très grande majorité des cas, le malade demandait à son porte-clefs de prévenir de son état les officiers de la Bastille. Les quatre porte-clefs de la prison jouaient un grand rôle. « C'étaient, dit Bournon, les hommes les plus sûrs et les plus scupuleux qu'on pût trouver. » Ils portaient à manger aux prisonniers, à sept heures, à onze heures du matin, et à sept heures du soir. Ils pouvaient donc savoir, trois fois par jour au moins, ce qui se passait dans les chambres.

De Chevalier au lieutenant de police.

30 mai 1753.

Le nommé Bourguignon, porte-clefs, est entré, ce matin, dans ma chambre, en me disant que le père Godefrin se mourait. Je me suis porté immédiatement à sa chambre (3).

Du même au même.

29 septembre 1759.

La dame Ferrand vient de m'envoyer son porte-clefs pour me dire qu'il y a longtemps qu'elle a un sein coupé. — qu'il fallait qu'elle fut pansée deux fois par jour (4).

Ainsi avisé, le major appelait, ordinairement, de sa propre autorité, le médecin ou le chirurgien.

De Chevalier à Sartine.

3 février 1762.

Ce matin, j'ai vu M. Bigot qui se plaint d'être menacé de

(1) Rav. XVIII.343.
(2) Rav. XIX-210.
(3) Ars. 12495.
(4) Ars. 12499.

paralysie. J'y ait conduit le chirurgien-major qui m'a dit que ce n'était point cette maladie, mais bien un rhumatisme (1).

Du même au même.

16 avril 1750.

M. Leroy de Fontigny se plaint beaucoup de la poitrine, des reins et d'un grand mal de tête. Je viens d'écrire dans la minute à M. Hermand, médecin, pour voir ce que c'est (2).

Quelquefois, quand rien ne pressait, le major demandait au lieutenant de police, l'autorisation de faire visiter le malade :

De Chevalier à Sartine,

11 février 1763.

J'ai écrit, ce matin, à M. Boyer, pour qu'il vienne voir un prisonnier, conformément à votre ordre du 10 de ce mois (3).

Exceptionnellement, c'était du gouverneur que le major sollicitait l'autorisation d'appeler le médecin ou le chirurgien.

De Chevalier à Sartine.

25 juin 1769.

Nos derniers prisonniers demandent à voir le chirurgien, disant qu'ils ont besoin de se purger. M. le gouverneur a permis que M. Lecoq les voie (4).

Toujours, sans exception aucune, le lieutenant de police accordait, immédiatement, l'autorisation qui lui avait été demandée.

De Sartine à Chevalier.

10 février 1763.

Je consens que M. Boyer voie M. de Lally et son valet de chambre, qui sont tous deux incommodés. Ainsi, vous pouvez le faire avertir (5).

Du même au même.

3 avril 1769.

Il n'y a pas d'inconvénients à faire voir M. de Valcroissant

(1) Rav. XVIII, 282.
(2) Rav. XII, 344.
(3) Ars. 12506.
(4) Rav. XIX, 450.
(5) Ars. 12504.

à M. de Lassaigne, pour qu'il lui donne quelques remèdes convenables à son état (1).

— A la Bastille, on peut distinguer deux grandes catégories de malades ; il y avait, d'abord, les prisonniers qui tombaient malsdes ; il y avait aussi les aliénés et les anormaux psychiques constitutionnels qu'on internait en raison de leurs troubles mentaux.

A. — Les soins aux prisonniers malades.

Toutes les affections, médicales ou chirurgicales, qu'un praticien peut observer dans sa carrière étaient soignées à la Bastille. Citons au hasard : asthme, enrouement, bronchite, crachement de sang, scorbut, embarras gastrique (très fréquent, à cause de la bonne chère), coliques intestinales, goutte, rhumatisme, hydropisie, etc., etc. Citons encore : panaris, furoncle, hernies, hémorrhoïdes, tumeurs, rétention d'urine, blessures par chute ou par tentative de suicide, métrorrhagies, etc, etc.

Le château de la Bastille comprenait, réparties dans les huit tours, quarante-deux chambres de prisonniers, qui avaient environ quatre mètres en tous sens, et étaient éclairées par une fenêtre grillée.

Le plus souvent, le malade était soigné dans sa chambre. Mais, en 1761, un bâtiment fut construit entre la grande cour et la cour du Puits, où certaines chambres, qu'on appela « les appartements » furent réservées à quelques malades plus gravement atteints que d'autres. D'où cette lettre, de Chevalier à Sartine :

7 janvier 1773.

Mademoiselle Dufossé occupe un appartement, que nous lui avons fait arranger du mieux que nous avons pu. J'espère que les coliques qu'elle a se dissiperont incessamment, parceque la chambre qu'elle occupe est très saine et fort chaude (2).

Si la chambre du malade n'avait pas de cheminée,

(1) Rav XIX, 430.
(2) Ars. 12515.

on le transportait dans une autre (1), et, quelle que fut la saison, on chauffait cette chambre.

Par exemple, le 9 octobre 1764, le lieutenant général de police écrit au gouverneur :

Le sieur de Ferre m'a écrit que ses douleurs de rhumatisme l'ayant repris, il me prie de lui faire donner par extraordinaire du bois pour se chauffer. Je vous prie de me dire si le sieur de Ferre est dans le cas qu'on avance pour lui le temps où il est d'usage de donner du bois aux prisonniers (2).

Quand la maladie avait eu un caractère contagieux, on désinfectait, après la guérison, la chambre, avec tous les moyens alors en usage. En octobre 1711, M. de Fronsac est guéri de la variole. On fait brûler, dans sa chambre de la poudre à canon « et toutes sortes de choses ». Puis, on aère largement la chambre (3).

Il y avait à la Bastille, nous l'avons déjà dit, un apothicaire résidant et une pharmacie bien approvisionnée. Le service pharmaceutique paraît y avoir fonctionné régulièrement. Pourtant, des plaintes que nous allons reproduire, ont été élevées à ce sujet.

Renneville (4), dont les affirmations sont toujours suspectes, a écrit : « Depuis que Bernaville (gouverneur) eût acheté l'office d'apothicaire sous le nom de Reilhe, les prisonniers sont privés de tout, et le registre et les parties d'apothicaire n'en sont pas moins chargés aux dépens du Roy, au profit du pauvre gouverneur et au détriment de la santé des prisonniers. »

Hennequin, un autre embastillé, s'est plaint (5) qu'on ne pouvait « avoir les remèdes et les bouillons chauds aux heures où le médecin les avait ordonnés, à cause du temps que l'apothicaire perdait à chercher

(1) Ars. 12494.

(2) Ars. 12507.

(3) Rav. XII, 82. — Notons que, pendant sa variole, M. de Fronsac fut isolé et ne reçut la visite que de gens ayant déjà eu la maladie. Un bas-officier et son valet restèrent seuls, et sans pouvoir le quitter, auprès de lui.

(4) Renneville. — *Op. cit.*, II, 28.

(5) Hennequin. — *Souvenirs d'un ancien prisonnier de la Bastille*, in Revue rétrospective (1888).

le porte-clefs pour lui ouvrir la porte des chambres. »

De nos jours, Fernand Bournon (1) a prétendu faute d'une documentation suffisante, qu'en effet, les médicaments étaient parcimonieusement, et comme à regret, distribués aux prisonniers malades. Il cite, à l'appui de cette opinion, une lettre, datée du 25 janvier 1781, qui fut adressée par le ministre de la maison du Roi au gouverneur de la Bastille.

Dans cette lettre, il est question d'un « relevé des mémoires de médicaments fournis pendant les années 1778 et 1779 et les six premiers mois de 1780 ».

« Je vous avoue, dit le baron de Breteuil, que cette dépense me paraît excessive, eu égard au petit nombre de prisonniers qu'il y a eu dans ce château, et je ne puis me persuader qu'il n'y ait eu quelques abus dans cette partie. Je vous prie de vouloir bien tâcher de découvrir par quels moyens on pourrait s'assurer par la suite de ce qui aura été véritablement fourni (2)».

Que trouve-t-on dans cette lettre ? Avant tout, une hypothèse émise sur des dépenses inutiles. Cet abus devait exister, en effet, et provenir, en partie, de ce que le chirurgien, qui fut en même temps pendant plusieurs années apothicaire, prescrivait le plus possible de médicaments, pour augmenter notablement ses ressources.

Un passage de Renneville est à citer ici :

Braillard (son compagnon de chambre) faisait le malade pour se faire apporter toutes les drogues de l'apothicaire. Il en avait toujours de quoi former une petite boutique, car, en ce temps-là, l'apothicaire, qui était payé par le Roy, donnait largement aux prisonniers tout ce qu'ils lui demandaient (3).

D'autre part, la lettre du ministre laisse entendre que tous les médicaments portés sur les mémoires de l'apothicaire n'avaient pas été réellement donnés aux malades. Alors, le gouvernement avait quelque raison de penser qu'on le volait.

(1) *Op. cit.*, p. 153.
(2) Arch. nat., O¹ 492.
(3) *Op. cit.*, II 28.

Une lettre de Seignelay au gouverneur de la Bastille montre que l'apothicaire faisait quelquefois payer aux malades les médicaments qu'il portait ensuite sur les mémoires dont il demandait le règlement.

La veuve Durand ayant présenté au Roy un placet par lequel elle se plaint des poursuites qui lui sont faites par l'apothicaire de la Bastille pour paiement des remèdes donnés à son mari pendant sa détention, Sa Majesté a fait expédier un arrêt pour l'en décharger. Son intention est que vous empêchiez que pareille chose n'arrive à l'avenir, en tenant la main à ce que le fonds qui est destiné pour le paiement des médicaments des prisonniers soit utilement employé (1).

Dans ces conditions, ce n'est sans doute pas à tort que Hennequin (2) a pu écrire : « L'apothicaire vend cher ses drogues ; il a eu près de cent livres de mon argent ».

Puisqu'il semble bien qu'il en était ainsi, on comprend cette phrase de l'auteur anonyme des *Remarques sur la Bastille*. (Londres, 1789 in-8°.) « Le chirurgien fait des profits immenses sur les remèdes qu'il fournit et dont le Roy fait les frais ».

Pour celui qui a consulté les archives de la Bastille, il apparaît incontestable que rien n'était refusé aux malades. Une lettre de Sartine à Chevalier, prise entre beaucoup d'autres, suffirait à le prouver.

D'après ce que vous me marquez de l'état et de la nature de la maladie du sieur Pasdeloup, il est nécessaire que vous disiez à M. Lecocq de le traiter et de lui donner tous les remèdes dont il a besoin jusqu'à parfaite guérison (3).

D'ailleurs, nous sommes très-bien renseignés sur les sommes que le gouvernement du Roi payait pour les médicaments fournis aux malades.

Dans une lettre du ministre au lieutenant de police, datée du 16 juillet 1781, il est dit :

Je vais rendre les ordonnances nécessaires pour paiement des médicaments des années 1778, 1779 et 1780 sur le pied de

(1) 30 novembre 1685, Ars., 12474.
(2) *Op. cit.*, p. 31.
(3) 5 février 1768, Ars., 12610.

2600 livres par an pour le chirurgien de la Bastille. Je vous prie d'observer au chirurgien que son ordonnance pour 1778 n'est que de 940 livres, attendu qu'il a reçu ou dû recevoir 1660 livres dans l'ordonnance à lui expédiée pour les trois premiers mois de la même année (1).

D'autre part, nous avons plusieurs « Etats des médicaments fournis pour le château de la Bastille ». On y voit que, pour une seule semaine d'octobre 1781, et pour seize prisonniers, il a été préparé trente-six potions et tisanes.

En 1782, pour treize prisonniers et toujours pour une semaine, quarante-huit potions (2).

Le mémoire des médicaments fournis du 1er juin 1783 au 1er juillet 1784 se monte à 276 livres 15 sols (3).

Celui qui se rapporte au premier trimestre de 1785 s'élève à 136 livres 5 sols (4) ; celui du quatrième trimestre de la même année à 79 livres 19 sols (5).

Pour le premier trimestre de 1786, la dépense fut de 138 livres (6) et enfin pour le troisième trimestre de 1787, de 229 livres (7).

Sur ces mémoires, toutes les drogues, toutes les plantes alors en usage, se trouvent inscrites : émétique, sirop antiscorbutique, sel de Duobus, séné, valériane, rhubarbe, thériaque, etc., etc.

Quand, par hasard, le médicament prescrit manquait à la pharmacie de la Bastille, on l'envoyait chercher au dehors. D'où ce bon :

> Pour la veuve Méquignon :
> Une bouteille d'eau de mélisse,
> Une bouteille d'eau d'anis (8).

A la fin de chaque trimestre, l'apothicaire établissait le « Mémoire des médicaments fournis pour le château de la Bastille ».

(1) Arch. nat., O¹ 492.
(2) Ars., 12591.
(3) Ars., 12517.
(4) Arch. préf. police. Carton 8, fol. 187.
(5) Ars., 12610.
(6) Ars., 12610.
(7) Ars., 12591.
(8) Ars., 12514.

Voici un extrait de celui qui se rapporte au premier trimestre de 1786 et qui fut rédigé par Laborie, maître en pharmacie.

Janvier 4. Pour 2e Comté une potion antispasmodique composée selon l'ordonnance visée et cotée n° 1.... 2 livres.

Janvier 5. Pour 3e du Puits, une médecine composée selon l'ordonnance cotée n° 2.......................... 2 livres.

Le médecin de la Bastille examinait le mémoire, et, s'il le trouvait exact, il le signait. Au mémoire, l'apothicaire joignait les ordonnances du médecin et du chirurgien, dont voici l'une :

La 3e du Puits ne doit pas être saigné. On luy donnera, le soir, une potion composée avec 4 onces d'une émulsion faite avec une demi-once de quatre semences froides dans laquelle on mettra une demi-once de sirop de nymphœa.

Ce 12 octobre 1785. *Signé* : Lassaigne, médecin.

Vu : bon. *Signé* : Launey, gouverneur.

Quant au mode de règlement des mémoires, il varia suivant les époques. Pendant longtemps, l'apothicaire fut payé par le gouverneur « sur le fonds qui était destiné pour les médicamens des prisonniers » (1).

Mais, à la suite d'abus relevés dans la prescription des médicaments, le ministre de la Maison du Roi écrivit, le 1er juillet 1781, au lieutenant de police que, dorénavant, les mémoires de l'apothicaire seraient remis à ce dernier qui les règlerait (2).

En 1784, on modifia encore le mode de paiement. La fourniture des médicaments fut « employée dans les états de la Bastille, à la fin de chaque quartier (3).

Tous les « petits soins » possibles, ces petits soins qui font, pour le rétablissement de la santé, souvent plus que les meilleurs remèdes, étaient prodigués aux malades.

C'était, d'abord, la promenade qui était accordée

(1) Ars. 12474.
(2) Arch. nat. O[1]492.
(3) Ars. 12517.

très libéralement. Ainsi, le lieutenant de police mande au major :

Il n'y a point d'inconvénient à accorder au sieur Poncet de la Rivière la demande qu'il a faite de se promener tous les jours, pendant deux heures, pour rétablir sa santé (1).

C'étaient les visites des parents. Louvois, par exemple, écrit au gouverneur :

A l'égard du sieur Catelan, Sa Majesté trouve bon que vous permettiez à sa femme et à son enfant de le voir tous les jours, à cause de son indisposition (2).

C'étaient la lecture et la correspondance. Le lieutenant de police avise le major que « pour contribuer au rétablissement de la santé du sieur Lombart » on pourrait « lui donner des livres » (3).

Ou encore, il écrit au même :

Vous pourriez donner au sieur Dhancy du papier et de l'encre, comme sa femme le demande, craignant que l'inaction ne dérange sa tête (4).

C'était un régime alimentaire choisi : café, lait de vache, petit-lait, poisson léger, poulet, thé, eau-de-vie, miel, fruits, confitures, etc.

Des bains étaient pris par les malades. Nous savons, par exemple, que, pendant le troisième trimestre de 1787, pour un effectif de 20 prisonniers seulement, il fut donné 55 bains, dans la salle que le gouverneur de Launey, avait fait aménager à cet effet.

Nous avons à parler, maintenant, de l'organisation d'un service de garde auprès des malades.

Lorsqu'il y a un prisonnier malade dans les tours, qui a besoin d'un garde auprès de lui pour en avoir soin, M. le gouverneur en donne avis au magistrat (le lieutenant de police).

(1) Ars. 12510.

(2) Ars. 12474.

(3) *Ibidem.* Il y avait à la Bastille, une bibliothèque où se trouvaient des romans, des œuvres de science, de philosophie, de piété, et même sous Louis XVI, des gazettes. Dans certains cas, on achetait, pour les malades, les livres qu'ils demandaient.

(4) Ars. 12488.

Ainsi, s'exprime le « Règlement pour les gardes » qui est postérieur à 1774 (1). Ordinairement, le garde était un des bas officiers de la garnison de la Bastille.

Je viens de placer le nommé Le Roi, bas officier, près du sieur de la Chaise, pour le servir, étant malade (2).

Quelquefois, le garde était un autre prisonnier. C'est ainsi que, le 20 juin 1772, le lieutenant de police écrit au major :

Je consens que vous mettiez auprès du sieur Simonot, dans la même chambre, le nommé Moret, autre prisonnier, en supposant que cela convienne à l'un et à l'autre (3).

Exceptionnellement, le garde était un porte-clefs, car le service des porte-clefs était déjà fort chargé. « La dame Cailleau va moins mal ; nous la ferons veiller, cette nuit, par deux porte-clefs (4).

Dans de nombreux cas, c'était une personne étrangère à la Bastille, qui était placée auprès du malade.

En 1684, la femme Durand fut admise à « secourir et servir son mari, pendant sa maladie » (5).

En 1694, la veuve Calloué fut soignée par sa propre fille (6).

En 1760, la dame Ferrand « qui avait eu un sein coupé » fut pansée, deux fois par jour, par sa femme de chambre (7).

M. de Lally-Tollendal, en 1763, fut soigné par son valet de chambre (8).

Quelquefois, le garde était placé d'urgence auprès du malade ; le major mande au lieutenant de police :

Moron de Boissenay est incommodé d'un rhumatisme goutteux. Nous avons cru qu'il était nécessaire de mettre un garde auprès de lui (9).

(1) Ars. 12602.
(2) Du major au lieutenant de police, 5 octobre 1769. Ars. 12512.
(3) Ars. 12514.
(4) Ars. 12499.
(5) Ars. 12474.
(6) Ars. 10500.
(7) Rav. XII, 310.
(8) Ars. 12504.
(9) 5 août 1747. Rav. XV. 350.

Plus rarement, la demande était faite par le lieutenant de Roi ou par le gouverneur. Dans les cas habituels, c'était le major qui écrivait au lieutenant de police :

Rolwagen ne va pas bien. L'on sera obligé de mettre un garde pour le soigner. Nous attendons vos ordres pour cela (1).

Dans tous les cas, sans exception, le lieutenant de police accordait l'autorisation. Ainsi, le 6 août 1755, Berryer écrit à Chevalier :

J'ai jugé qu'il convient de donner au sieur de la Croix, un garde qui ne le quitte pas. Choisissez un homme sûr à tous égards et qui soit assez robuste (2).

Dans quelques cas, d'ailleurs exceptionnels, c'était le ministre de la Maison du Roi, ou le Roi lui-même, qui intervenait pour qu'un garde fût placé auprès d'un malade.

Le 4 décembre 1757, le lieutenant de police écrit au major :

Le ministre consent qu'on mette auprès du sieur de Mausac un garde pour le soigner dans ses infirmités (3).

Le 14 juillet 1659, le Roi mande au gouverneur :

Ayant appris que la demoiselle de Vézilly, prisonnière en mon château de la Bastille, est indisposée, je trouve bon que vous lui permettiez d'avoir une fille auprès d'elle pour la servir jusqu'à ce qu'elle soit guérie (4).

Disons, en finissant, qu'un bas officier, quand il servait de garde-malade, recevait, comme salaire, de vingt-cinq à trente livres par mois (5).

(A suivre)

(1) 8 janvier 1768. Rav. XIX. 222.
(2) Rav. XVI, 380.
(3) Rav. XVII, 72.
(4) Rav. I. 63.
(5) Ars. 12600 et 12601 (passim).

LES EX-VOTO POLYSPLANCHNIQUES DE L'ANTIQUITÉ.

Par le Docteur Félix REGNAULT

On trouve dans les musées italiens des ex-voto qui représentent l'ensemble des viscères. Dès 1857, Charcot et Dechambre avaient étudié un de ces ex-voto en marbre (1).

En 1895 le Dr L. Sambon (2) signale plusieurs pièces de sa collection, ex-voto romains en terre cuite représentant des organes internes. La plupart de ces pièces diffèrent beaucoup de celles qu'on voit dans les musées italiens. Nous regrettons qu'une documentation exacte sur leur origine n'ait pas été donnée par l'auteur qui lève tout doute concernant leur authenticité.

Cette documentation existe pour les nombreux ex-voto en terre cuite grossière, trouvés en Italie, à Bolsenne près Florence, à Veies sur les rives du Tibre, à Rome, à Nemi près de Rome, etc., et qui sont déposés : au Musée National et au Musée étrusque du Vatican, à Rome, aux Musées de Modène, de Bologne et de Florence. Il en est quelques-uns à Paris au Louvre, à Londres, à Bonn (Allemagne), à Madrid enfin.

Leur étude, commencée par les archéologues, a été

(1) CHARCOT et DECHAMBRE. *Gaz. heb. de médec. et chirur.* 1857, t. V. p. 425-457.

(2) L. SAMBON, *British médical journal*, 20-27 juillet 1895.

approfondie par L. Stieda (1), Alexander (2), Rouquette (3), Hollander (4).

On a soutenu à leur endroit deux opinions opposées. Les archéologes ont considéré les ex-voto comme des œuvres irréelles, fantaisistes. Giacosa s'exprimait ainsi à leur sujet :

« Fra essi sono curiose rappresentazioni anatomi-
« che dei visceri abdominali che mostrano l'ossoluto
« ignoranza della struttura normale del corpo
« umano (5) ».

Parmi les anatomistes, Alexander partage cette opinion. Il termine ainsi son travail :

« Vollends die gewöhnlichen Weihgeschenke aus
« Terracotta sind von Standpunkt des wissenschaftli-
« chen Medizin von untergeordneter Bedeutung (6) ».

Stieda, au contraire, regarde ces ex-voto comme très importants :

« Diese Gruppe der Weihgeschenke ist für die
« Mediziner die wichtigste und interessanteste : sie
« bringt bildliche Darstellungen von inneren körpe-
« rorganen (Eingeweiden) aus einer sehr alten, weit
« zuruckliegenden Zeit. Es liegen in diesen altitalis-
« chen Weihgeschenken die ältesten bildlichen Dars-
« tellungen von Eingeweiden der Menschen vor, die
« bir bisher erkennen (7) ».

Le docteur Rouquette admet aussi que nous avons sous les yeux les reproductions les plus anciennes que l'on connaisse des organes internes du corps

(1) L. Stieda, Uber die ältesten bildlicher Darstellugen der Leber, Wiesbaden 1901.
(2) G. Alexander, Zur Kennt nur der étrusk, Weihgeschenke Bonnet-Merkels Anatom. Hefte 1905. Il étudie les ex-voto de Modène.
(3) Dr Rouquette, Bulletin *Soc. Hist. méd.* 1911, p. 504, et 1912, p. 271 et 370. S'y reporter pour la bibliographie.
(4) E. Hollander, Plastik und Medizin, Stuttgart 1912, p. 200 et suiv.
(5) Giacosa, Breve notizie su gli oggetti esposti alla Mostra della Storia della Medicina aperta nel Laboratorio di Materia medica, Torino 1898.
(6) Alexander, déjà cité, p. 195.
(7) Stieda, déjà cité, p. 31 et 32.

humain. Et il affirme : « l'agencement de ces planches anatomiques n'est pas un simple fait de la « fantaisie du modeleur, mais plutôt l'expression « des données courantes et des croyances médicales « communes de l'époque et c'est ce qui en constitue « pour nous, le véritable intérêt » (1).

Il est aisé de prouver que les connaissances anatomiques des coroplastes qui ont réalisé ces ex-voto sont inférieures à celles d'un boucher ; mais nous montrerons que, si elles n'indiquent aucunement les connaissances qu'avaient les anciens de l'anatomie, elles ont par contre un grand intérêt pour le psychologue.

Ces ex-voto sont nombreux et les organes présentent des formes diverses. Au lieu de les étudier isolément, il est utile de les grouper en catégories.

Distinguons d'abord deux grandes catégories suivant qu'il s'agit de représentations d'organes d'animaux ou d'hommes. Ces catégories se subdivisent elles-mêmes en sous catégories d'après leur forme (2).

A. — EX-VOTO POLYSPLANCHNIQUES D'ANIMAUX

1° Ex-voto de forme ovoïde avec une trachée en anse. Viscères en un paquet comme on en voit à l'étal des bouchers ; ils sont grossiers, forment un bloc, où chaque organe a un relief peu distinct. L'origine animale de ces pièces est certifiée par une trachée en anse qui les surmonte (voir fig. 1).

2° Ex-voto avec une trachée en anse, ayant une surface postérieure plane pouvant s'appliquer sur un mur.

(1) *Idem* 1911, p. 506.

(2) Nous avons préféré des dessins au trait aux photographies qu'ont données nos prédécesseurs. Celles-ci ne peuvent être nettes à cause du faible relief et du flou de ces ex-voto ; à moins de les retoucher (comme dans le livre d'E. Hollander), on n'y voit pas grand'chose et les dessins au trait en disent plus long et sont plus vite et mieux compris que les meilleures descriptions. Nous indiquons par des numéros les diverses sous-catégories d'ex-voto, ce qui facilite les comparaisons, car nous nous bornons, pour les faire, à rappeler les numéros.

On en a trouvé vingt-deux à Bolsenna dans le temple étrusque de la déesse Fortune, avec l'autel et les

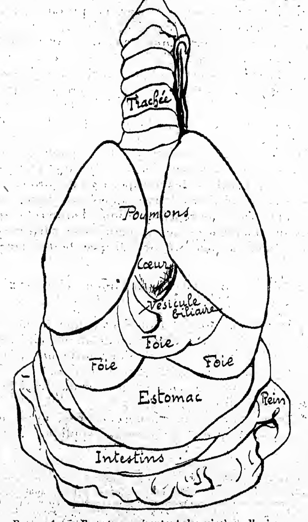


FIGURE 1. — Ex-voto représentant des viscères d'animaux. Musée archéologique de Florence, N° 80757.

instruments des aruspices. Ils se rapportent donc à

leurs pratiques divinatoires. La plupart sont très effacés, indiscernables. Nous en reproduisons un (fig. 2) plus distinct.

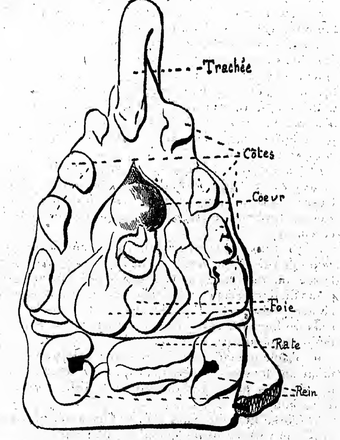


FIGURE 2.— Terre cuite de Bolsenna représentant des viscères d'animaux. Musée de Florence, n° 82028.

3° Deux ex-voto particuliers, en forme de plaque ovale allongée ; l'un est au musée étrusque du Vatican, l'autre au Louvre ; les organes sont très stylisés et de façon spéciale (1).

(1) En voir les dessins dans le travail du Dr Rouquette en nos bulletins, 1911, p. 514-517.

B. — EX-VOTO POLYSPLANCHNIQUES HUMAINS

Ici les viscères sont inclus dans un torse humain ouvert, mais il ne s'ensuit pas que ces organes soient toujours ceux de l'homo sapiens. Les Romains ont souvent copié des viscères de bestiaux qu'ils ont mués en organes humains. Sur quelques ex-voto certains organes, les poumons, la section du plastron et les côtes, l'estomac sont ceux de l'homme. Le foie multilobé, la rate en feuille, rappellent des organes d'animaux. La situation générale des organes n'est pas toujours respectée. Nous subdiviserons ces ex-voto en :

4° Un ex-voto, le seul en marbre, — les autres étant en terre-cuite grossière, — étudié en 1857 par Charcot et Dechambre : buste humain dont le plastron a été enlevé sur un large triangle qui montre les viscères.

5° Ex-voto en forme de plaque dont une face représente des viscères encadrés par les bords ovoïdes de la section du plastron. Ces bords ont souvent trois plans distincts, la peau, la section des côtes, la séreuse pleuro-péritonéale. Ces bords rappellent ceux d'un cadavre humain, les organes sont, nous le verrons, moins typiques (voir fig. 3).

6° Tronc humain au plastron tout entier enlevé et montrant tous ses viscères sur un ex-voto on a figuré les viscères au moyen de petites pastilles apposées après coup (voir fig. 4).

7° Torse humain ayant sur sa face antérieure une faible ouverture ovale ou triangulaire par laquelle apparaissent quelques organes ou des anses intestinales ou une matrice (1).

8° Torse humain ayant sur sa face antérieure une large ouverture ovale qui laisse à nu l'ensemble des organes (2).

(1) Voir ROUQUETTE, p. 28, fig. 4, p. 283, fig. 5, p. 287, fig. 6 et Hollander, p. 206.

(2) Voir le dessin dans le travail déjà cité du Dr Rouquette, 1912, p. 279.

Les auteurs ne s'accordent pas sur la nature des organes figurés. Ce qui pour l'un est une rate, pour l'autre est un S iliaque ; l'un voit une vessie où l'autre

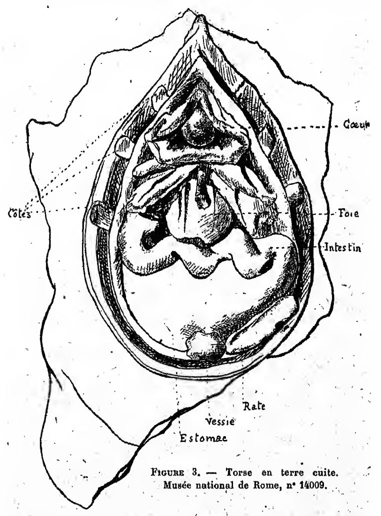


FIGURE 3. — Torse en terre cuite. Musée national de Rome, n° 14009.

reconnaît un utérus, etc... Pour préciser le diagnostic, au lieu d'examiner séparément chaque pièce comme on l'a fait jusqu'à présent, je compare le même organe

dans une série d'ex-voto semblables, en prenant d'abord ceux où il est le mieux figuré, puis en cherchant les formes de passage pour aboutir aux exemplaires où il est le plus modifié. Enfin je compare les ex-voto d'organes isolés, qui sont très éloignés de la réalité, mais que cette comparaison permet parfois d'identifier (1).

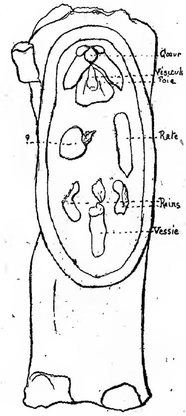


Fig. 4. — Ex-voto trouvé dans le Tibre. Les viscères sont formés de terre glaise appliquée après coup sur le corps. Musée des Thermes de Dioclétien.

Les organes représentés sont :

Le cœur. Il est toujours vertical. Il est médian sur tous les ex-voto sauf un (2°) où il est à gauche. Il est figuré par une masse ovoïde le représentant assez exactement (2°). Il se stylise en perdant sa base, est réduit à une saillie en forme d'œuf (5° et 6°). Il se réduit au maximum ne gardant plus que sa pointe en forme de cône à pointe saillante en avant (2° et 5°).

Sur l'ex-voto 4°, Charcot et Dechambre ont attribué la situation médiane et verticale du cœur à ce que l'artiste aurait pris un singe pour modèle. Comme cette situation existe dans tous les ex-voto, il faut y voir

(1) Les organes isolés sont très nombreux, plusieurs restent énigmatiques. Je ne parlerai ici que des cœurs.

un besoin de symétrie et le résultat de la suspension au croc du boucher de l'organe qui y pend, inerte.

Comparons des organes isolés en forme de cône à sommet mousse qu'on a pris pour des bubons (1). On pourrait penser aussi bien à des hernies, à des seins cancéreux..., ces interprétations ne tiennent pas compte des petites saillies qui entourent l'organe principal. Celui-ci a l'élévation et la forme du cœur de certains ex-voto polysplanchniques et les saillies qui l'entourent rappellent celles que l'on observe notamment sur la figure et qui lui font une loge. Ces

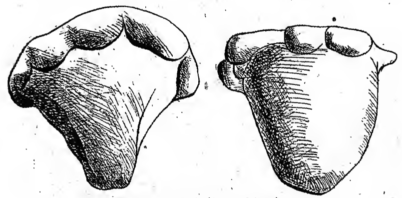


Figure 5.— Cœurs isolés et schématiques. Musée national de Rome, nos 47206 et 47206 bis.

ex-voto représentent isolé des autres viscères le cœur tel que le figurent les ex-voto polysplanchniques (2).

Les poumons sont bien formés sur les ex-voto 1° et 2°. Sur un exemplaire de 1°, ils n'ont pas de scissure. Sur l'ex-voto 4° les poumons sont humains avec leurs scissures ; inférieurement le diaphragme est bien marqué. Sur les ex-voto 6°, les poumons se stylisent au point

(1) Voir Hollander, déjà cité p. 313. Voir notre figure 5.

(2) On sait qu'actuellement les ex-voto de cœurs sont très nombreux dans nos églises. Ce ne sont pas des ex-voto de malades, mais des symboles du culte. Leur forme varie tantôt symétrique : les deux cœurs droit et gauche peuvent être représentés égaux séparés par un sillon. J'ai encore observé une forme asymétrique la moitié droite du cœur est plus petite que la gauche, ce qui est conforme à la vérité, le droit moins charnu s'affaissant après la mort.

de ne former de chaque côté du cœur que deux lignes saillantes. Sur un ex-voto 6°, une troisième saillie inférieure rappelant le diaphragme unit les deux premières et enferme le cœur dans une loge triangulaire.

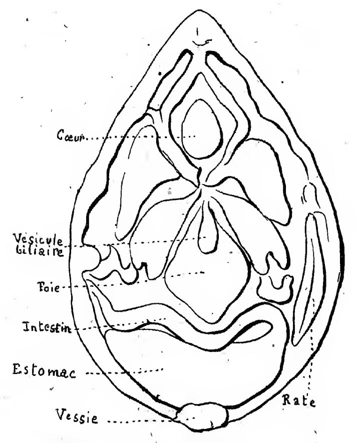


FIGURE 6. — Plaque polysplanchique provenant de Veies. Musée national de Rome.

Le foie au-dessous du cœur ne fait jamais défaut. Sur 4° il est trilobé. De même sur 1° où il offre en plus une vésicule biliaire saillante sur le lobe médian. Sur 3°, stylisation très spéciale, organe à quatre lobes

en dents de scie à pointe inférieure. Par contagion, le coroplaste stylise de même les poumons, fait saillir le cœur entre les deux scies médianes. Sur 5° et 6°, la stylisation est moins fantaisiste : le foie à cinq lobes,

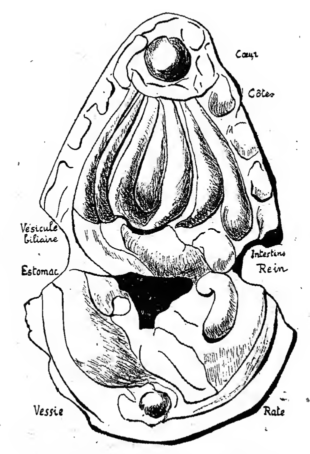


FIGURE 7. — Ex-voto provenant de Veies.
Musée national de Rome, n° 14606.

quatre lobes supérieurs symétriques plus ou moins amincis, parfois réduits à des lignes épaisses, et un lobe inférieur médian large auquel est accolée la vési-

cule biliaire. Cette multiplicité des lobes indique le foie d'un chien, d'un chat ou d'un porc (1), fig. 6.

Les intestins, au-dessous du foie, sont représentés en 5° par une anse contournée tantôt transversale, tantôt verticale (2). En 2° et 3° des ex-voto montrent une anse à plusieurs contours débouchant inférieurement en un anus près d'une matrice. En 2° un ex-voto a une série d'anses intestinales parallèles courbes à concavité supérieure. En 5° un ex-voto à plusieurs anses formant collier autour de la vésicule biliaire (voir fig. 7) (3).

L'estomac en 4° et 5° a la forme d'une cornemuse. Il fait saillie en 4° au-dessous du foie et du diaphragme, en 5° au-dessous de l'anse intestinale et l'intestin s'y abouche à gauche, à l'inverse de la normale.

La rate, si importante pour les anciens, est toujours représentée. Sa forme presque toujours longue et plate rappelle celle du bœuf ou du porc ; parfois une ligne, creusée en son milieu sur sa longueur, figure le hile (v. fig. 6). Elle est à gauche de l'estomac, parfois au-dessus ou au-dessous. Un ex-voto de Bolsenna supprime l'estomac et place une rate rectangulaire inférieurement en travers, entre les deux reins (v. fig. 2).

Les reins sont souvent représentés en forme de haricot. Ils sont symétriques de chaque côté.

La vessie ronde, saillante, est toute petite et comme vide. Elle est médiane, tout à fait en bas.

*
* *

Après l'étude des documents, nous sommes en mesure de résoudre les questions qui se posent à leur sujet.

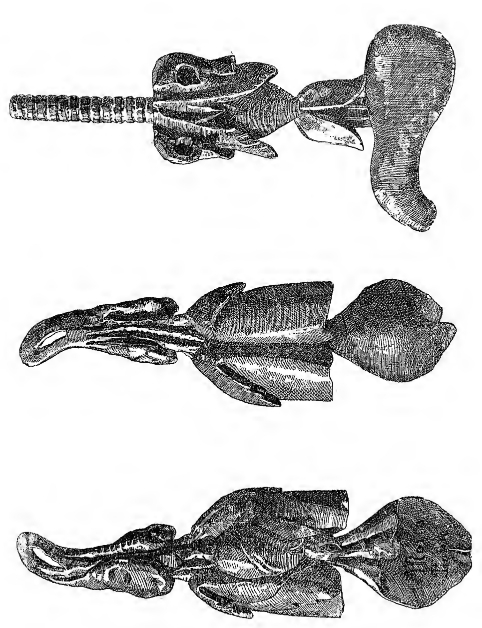
Quelle était la destination de ces ex-voto ?

Elle variait suivant les cas. Les ex-voto où les anciens représentaient délibérément des viscères de

(1) Rappelons trois exemplaires de foie isolé, l'un provenant de Babylone, l'autre de Plaisance en bronze, un troisième de Volterre en albâtre, qui ont été décrits par Stieda. Rappelons aussi la statue d'un aruspice qui tient un foie de la main droite (Hollander, p. 215).

(2) Voir Stieda pl. 4, fig. 27 et 28.

(3) L'intestin a été souvent représenté isolé. On a signalé de petits ex-voto rappelant soit une anse intestinale enroulée en boudin (voir Hollander, pp. 197 et 211), soit des fèces.



Figures 8, 9, 10. — Ex-voto anatomiques contemporains provenant du Tyrol.

bestiaux, pouvaient être substitués à l'animal réel qu'ils devaient offrir en sacrifice aux Dieux. Les exemples de ces cadeaux illusoires sont nombreux dans l'histoire des religions. D'autre part, les anciens croyaient aux aruspices et des ex-voto représentant les organes consultés par le prêtre, ont pu être offerts en remerciement d'une prédiction favorable, d'un conseil utile.

Les ex-voto représentant un torse humain ouvert remerciaient probablement la divinité de la guérison obtenue à la suite d'un vœu. Il s'agissait plutôt de maladies internes guéries médicalement que d'une opération heureuse, car dans cette dernière hypothèse on ne s'expliquerait pas pourquoi les côtes sont réséquées.

L'opération chirurgicale est plus vraisemblable sur les ex-voto 7° et 8° représentant un ventre qui a une faible ouverture avec quelques organes ainsi mis à nu.

Elle y est moins évidente que sur une petite terre-cuite de Smyrne du IIe siècle avant notre ère : la paroi abdominale est ouverte par une simple incision verticale et médiane dont le sujet écarte les bords avec les mains (1).

Pourquoi les anciens ont-ils reproduit inexactement les organes ?

Nous le comprendrons en comparant leurs ex-voto à ceux contemporains qui sont aussi irréels.

Les habitants de la Haute-Bavière et du Tyrol déposent encore dans les églises des ex-voto anatomiques pour remercier leur saint de la guérison des maladies (2). Voir figures 8, 9, 10.

Ils les ont eux-mêmes taillés dans le bois, sans aucun souci de la vérité anatomique. Non seulement ils imitent grossièrement les viscères des bestiaux avec leur thymus, des poumons aux lobes plus nombreux que ceux de l'homme, etc., mais ils les sché-

(1) Félix Regnault. — La Gynécologie dans l'Iconographie antique. *Revue de Gynécologie*, fév. 1907, cette figure y est reproduite, p.37, fig. 28.

(2) Richard Andrée. — Votive und Weihegaben des katholischen volks in Sud Deutschland, Braunschweig 1904.

matisent et les stylisent, les déforment parfois à un haut degré. Sur un ex-voto les deux poumons réunis ont la forme d'une cloche située au-dessus du cœur, sur un autre le foie a deux lobes égaux et symétriques ayant la forme des pétales renversés d'une fleur, sur un autre encore les lobes des poumons et du foie ont l'aspect de grains ovoïdes appendus à la trachée comme les fruits du raisin à la grappe. De plus des organes importants sont omis, ceux qui sont représentés n'ont pas toujours leur position véritable; l'estomac peut être placé au-dessous du foie, le cœur au-dessous des poumons, seuls les organes du thorax sont toujours figurés au-dessus de ceux de l'abdomen. Enfin les proportions relatives des organes ne sont pas conservées; le foie peut être plus petit que le cœur et l'estomac.

Nous avons fait les mêmes remarques sur les ex-voto étrusques et romains; les organes y sont déplacés, exécutés sans souci des proportions, stylisés à un haut degré.

Ex-voto anciens et contemporains sont l'œuvre d'artisans qui n'ont pas les connaissances anatomiques d'un boucher : car celui-ci connaît la forme des viscères de l'animal qu'il vide et sait où aller les chercher.

A plus forte raison ne représentent-ils point les connaissances anatomiques que possédaient les Romains.

On a prétendu voir l'origine de la science anatomique dans les connaissances qu'acquéraient les aruspices, les embaumeurs (1) voire les bouchers. On a encore rappelé les pratiques de certaines peuplades nègres qui autopsient les sorciers morts à la suite d'un jugement par ordalie pour chercher en eux le principe malfaisant : excroissance dans l'intestin, dans l'estomac, ou calculs viscéraux, rénaux, biliaires, etc., etc. (2). Ces pratiques ne donnent pas de connaissances anatomiques, car il ne suffit pas pour connaître un objet de l'avoir sous la main, il faut s'y intéresser.

(1) Encore le paraschiste égyptien devait-il procéder avec célérité sous peine d'être lapidé.

(2) Levy-Bruhl. — Mentalité primitive, Paris 1922, p. 269-275.

L'artisan a son attention portée ailleurs, il ne se soucie pas de ce qu'il peut voir à l'étal du boucher. Peu lui importe d'en concevoir et d'en reproduire une image exacte. Ainsi le coroplaste romain et l'imagier tyrolien ne se sont pas souciés de copier les viscères des bestiaux, ils les ont représentées de chic, avec un sens artistique grossier qui les a portés à les placer symétriquement (1) et à les styliser.

Ne nous étonnons pas, nous qui lisons dans les auteurs hippocratiques des descriptions fantaisistes, notamment en ce qui concerne les sutures du crâne et les veines de la tête : Hippocrate a dénaturé les faits pour les adapter à ses doctrines.

Les Egyptiens, croyant à la métempsychose s'interdisaient de disséquer même le cœur des animaux, « parce qu'il avait peut-être renfermé l'esprit d'hommes méchants condamnés à passer par cette forme » (Papyrus Ebers). Les Grecs avaient plus de liberté, et chez eux Alcméon aurait fait les premières dissections d'animaux, en — 520, c'est-à-dire avant les écrits hippocratiques.

Plus tard à Alexandrie, malgré les préjugés, on disséqua les cadavres humains. Il ne reste pas d'écrits de cette époque, mais Galien dont l'anatomie, sauf quelques erreurs, est exacte, dût les connaître, tout en s'aidant de la dissection des singes.

Il n'y a pas plus de ressemblance entre l'anatomie scientifique de Galien et celle des ex-voto romains, qu'entre notre science anatomique, et les ex-voto tyroliens.

Les ex-voto anciens ont un autre intérêt. Ils sont, suivant l'expression des psychologues, des « tests » qu'a épargnés le temps, et ces tests montrent, qu'en anatomie le peuple témoigne du même esprit mythique que celui de ses superstitions et de ses légendes.

(1) Le goût de la symétrie est primitif. On le retrouve encore dans la frontalité ou symétrie des deux moitiés du corps qu'on observe dans les premières sculptures.



BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

Dr J.-G. De Lint. — Atlas van de Geschiedenis der Geneeskunde. *De Ontleedkunde.*

Un recueil de gravures et de portraits avec des annotations. Le premier tome, qui sera suivi d'autres, d'une œuvre, décrivant l'évolution de la médecine en images. Celui-ci contient les dessins des principales découvertes de l'anatomie, ou, — faute de figures — des auteurs eux-mêmes, ou encore des frontispices de leurs livres. L'auteur de cette œuvre importante, privat-docent de l'histoire de la médecine à l'Université de Leyde, a eu en premier lieu l'intention d'intéresser les étudiants à l'histoire de leur science, en leur donnant ainsi un aperçu succinct des faits et progrès dans le cours des siècles. On ne saurait nier l'utilité d'un tel abrégé illustré, pourvu qu'on se rende bien compte, qu'on ne peut pas apprendre l'histoire par petits morceaux. Les grandes découvertes ne sont pas des faits à part, mais elles forment les chaînons d'une évolution. C'est la continuité, la filiation des idées qui rendent l'histoire vivante et profitable pour la science d'aujourd'hui.

Mais à part cette restriction, on peut dire que de Lint a rassemblé un recueil de gravures et de portraits très important, qui peut être aussi pour les historiens professionnels et amateurs, un index, un expédient aux recherches plus profondes. La table des matières contient les chapitres suivants : 1° l'anatomie depuis les temps les plus anciens jusqu'à Vésale ; 2° Vésale ; 3° l'anatomie depuis Vésale jusqu'au commencement du XVIIIe siècle ; 4° l'anatomie du XVIIIe siècle ; 5° l'anatomie de la première moitié du XIXe siècle ; 6° l'évolution de l'anatomie jusqu'à notre temps. Parmi les figures plus ou moins connues il y en a cinq qui n'ont pas encore été reproduites nulle part. Ce sont des dessins fort bien conservés, pris du manuscrit persan Cajus 223/190 datant de la fin du

XIIIe siècle, et représentant les artères, les veines, les nerfs, les muscles et les os du corps humain. Le manuscrit se trouve dans la bibliothèque indienne à Londres.

Il va sans dire qu'au commencement du recueil les dessins prévalent en nombre aux portraits, plus on avance plus il y a une augmentation relative des portraits. De Lint a conçu le mot « anatomie » dans un sens bien étendu. Il y a compris l'histologie, l'ontologie, la morphologie, etc., et il finit son œuvre par les portraits de *Schevann*, de *Lamarck*, *Haeckel*, *Darwin*, et de *Vries*. Au lieu de tous ces portraits, on aimerait pourtant mieux à voir quelques dessins caractéristiques pour les grandes découvertes de ces savants. Néanmoins cet « atlas » sera — sans être complet — un livre très utile pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la médecine, et quand les volumes suivants seront de la même valeur, nous aurons une ressource de plus, qui jusqu'ici n'existait pas sous cette forme à la fois synthétique. Et je suis sûr que l'édition anglaise, déjà préparée, sera bientôt suivie d'une édition française. Dr J.B.E.Van GILS.

Henry CHAUMARTIN. — L'ABBAYE DE SAINT-ANTOINE DE VIENNOIS ET LE FEU SAINT-ANTOINE, Vienne, Henri Martin, 1926, in-8, 220 p., planches. Thèse de médecine de Lyon.

Le Dr Chaumartin a été bien inspiré dans le choix de son sujet, un Viennois étant tout désigné pour écrire l'histoire de la grande abbaye de son diocèse.

Cette thèse, dont la préparation a exigé du temps et de la peine, se compose de deux parties. La première raconte l'histoire des Antonins et de leur maison-mère, depuis la fondation de l'Ordre en 1095, jusqu'à sa disparition en 1775. La seconde est une étude du feu Saint Antoine, c'est-à-dire du mal que les Antonins avaient pour mission de combattre et dans lequel tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître les manifestations de l'ergotisme gangréneux.

Bien qu'il y ait eu une thérapeutique antonienne (dont sans doute le bon pain de froment formait l'élément essentiel), les maisons de Saint-Antoine, tout comme les hôpitaux et les léproseries, s'occupaient moins de traiter des malades que d'assurer à des infirmes, le vivre et le couvert. C'est ce qui ressort clairement des premiers mots du Statut réformé de 1477, où on parle de « substanter et alimenter » les « povres malades attouchés et domaigés du feu gehennal... tant qu'ils vivront en ce monde ». Ceux à qui on donne le nom caractéristique de « démembrés », les hommes et les femmes que le

feu Saint-Antoine a privés d'un ou de plusieurs membres, trouvent dans ces maisons une retraite.

A noter que l'auteur prend soin de distinguer du feu Saint-Antoine, deux affections qu'on confond souvent avec lui : l'*ignis sacer* de Virgile, qui serait le charbon et le mal des Ardents, qui serait la peste bubonique.

Dr Ernest Wickersheimer.

Pietro Capparoni. — Profili bio-bibliografici di medici e naturalisti celebri italiani dal sec. xv° al sec. xviii° Roma, Istituto naz. medico farmacol, 1925, in-8, 130 p., 30 pl.

Notre collègue a réuni sous ce titre une trentaine de biographies d'illustres médecins et naturalistes italiens, depuis le Bolonais Alessandro Achillini (1463-1512), qui découvrit les canaux dits de Warthon, jusqu'au professeur de Pavie, Làzzaro Spallanzani (1729-1799), qui peut être considéré comme un des pères de la physiologie moderne.

Ces notices ont déjà paru sous forme de feuilles volantes, encartées dans la *Rassegna di clinica, terapia e scienze affini.* Elles mettent en évidence la part de l'Italie dans le développement des sciences médicales et biologiques, et cette part est immense.

En France, nous attribuons trop souvent à des étrangers des découvertes de nos compatriotes et c'est ainsi, pour m'en tenir à un seul exemple, que nous nous obstinons à donner le nom de l'Anglais Cowper aux glandes qui ont été décrites pour la première fois par le Français Méry. Les Italiens ont, paraît-il, le même travers ; aussi Capparoni fait-il bien de leur rappeler dans sa préface, que Césalpin a précédé Harvey, que la maladie dite de Basedow devrait porter le nom de Giuseppe Flaiani, de revendiquer pour Baglivi l'honneur d'avoir le premier pratiqué l'insufflation de la trachée, de montrer que Pinel a eu des précurseurs en Italie.

L'auteur promet de donner bientôt une suite à ce beau recueil, orné de trente portraits hors texte, au choix et à la reproduction desquels un soin tout particulier a été apporté.

Dr Ernest Wickersheimer.

Dr Issa-Bey. — Les instruments médicaux chirurgicaux et oculaires chez les Arabes. *Revue de l'Académie Arabe de Damas*, n° 6-7, juin-juillet 1925, pp. 253-275 ; 7 pl. (en arabe).

Bonne étude de technologie et d'iconographie faite d'après « La Chirurgie d'Abulcasis » du Dr Leclerc, ouvrage devenu très rare aujourd'hui, et l'édition latine arabe de Channing, publiée à Oxford en 1778. Les autres planches sont emprun-

tées aux traductions allemandes des traités arabes sur l'oculistique, notamment celui du médecin d'Alep : Khalifa ben abi l-Mahâsin (XIIIe s. J.-C.).

Enfin, l'auteur a eu l'heureuse idée d'y joindre, comme point de comparaison, une reproduction photographique des instruments médicaux et chirurgicaux trouvés au cours des fouilles du vieux-Caire, et conservés au musée arabe.

Dr H.-P.-J. Renaud.

I.-A. Maalouf. — Les précieux manuscrits de la bibliothèque du père Paul Sabat a Alep. Même Revue, pp. 319-323 (en arabe).

Les manuscrits arabes relatifs à la médecine sont en majorité dans ce court inventaire. Je relève, entre autres: Avicenne, les médicaments simples (sans doute le 2e Livre du *Canon*); copie de l'époque XIe s. J.-C.) avec gloses marginales de la main de l'auteur. — Razès, les fièvres (sans doute le 10e Livre du *Mansuri*); copie du XIIe siècle J.-C.— Ibn Jezla, Taquîm al-Abdân; copie du XIe siècle J.-C. *Minâj al baïân;* copie du XVIe s. — Abu Sahl 'Isa al-Mesihi, 4e et dernière partie de son ouvrage sur la médecine, (sans doute le « Livre des Cent Chapitres », qui existe à la Bibl. Nation. de Paris, no 2883); copie du XIe s. J.-C. — Iahia ben Masawîh, Traité sur la Pituite. Je ne relève rien de semblable dans les œuvres des deux Mésué figurant dans Leclerc (Hist. de la médec. arabe) ou Brockelmann (Gesch. der arab. Litter.); copie du XIIe s. J.-C. — 'Isa ben 'Ali, Mémorial des oculistes ; copie de l'époque (XIe s. J.-C.); etc.

M. Maalouf me semble attribuer à Avicenne l'ouvrage intitulé *Dafa' al-madarr al-Kolliya lilbadan al-insâniya* (guérison de la généralité des maux du corps humain); le mot Kolliya, qui est le titre du 1er Livre du *Canon* (le *Colliget* du moyen âge), l'aura induit en erreur. Le *Dafa' al-madarr*, est dû au médecin espagnol du XIIe s. al-Ghâfiqi (cf. Brockelmann I. 488).

Dr H.-P.-J. Renaud.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

G. Ferré. *Pasteur et la médecine.* Actes de l'Académie nationale des Sciences, B. L. et Arts de Bordeaux, 4e S., t. V, 1922-24, p. 29-51. — Revue rapide de l'œuvre pastorienne, avec détails sur le service municipal de prophylaxie

et de séro-thérapie anti-diphtériques de Bordeaux (créé en 1894) et l'Institut antirabique de Bordeaux, fondé en 1900. Ces services, grossis d'un service d'analyse bactériologique des eaux de la ville, d'un laboratoire de bactériologie pour la lutte anti-tuberculeuse, d'un laboratoire de prophylaxie anti-pesteuse (surveillance des rats), et du service vaccinal, ont été groupés en 1903, grâce au Dr Lande, alors maire de la ville, sous le nom d'Institut Pasteur municipal.

G. Viau. *Le manuscrit de Pierre Fauchard*, Association française pour l'avancement des Sciences, C. R. de la 48e session, Liège 1924, Paris, Masson, 1925. 1 vol. in-8°, p. 846-851. — M. Viau étudie le manuscrit intitulé *Le chirurgien dentiste ou traité des dents, des alvéoles et des gencives... par Pierre Fauchard, chirurgien dentiste à Paris* (1727), conservé à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris sous la cote 534 (2232) du catalogue de Boinet. Ce manuscrit, qui appartint jadis à J. R. Duval, membre de l'académie de médecine, fut légué par lui à son petit-fils, le Dr René Marjolin. Il est l'œuvre d'un copiste, mais on y trouve des annotations autographes de Fauchard, et d'autres dues à un correcteur dans lequel M. Viau croit pouvoir reconnaître le fameux chirurgien Devaux, l'un des censeurs chargés de l'examen du livre, et auquel l'auteur avait soumis son œuvre avant de la livrer à l'impression en 1728. La bénévole collaboration de Devaux ne saurait d'ailleurs diminuer le mérite de l'illustre fondateur de l'odontologie française.

J. Gouin et W. Dewing. *Historique de la gale, ses traitements au XIXe siècle*, Gazette médicale du Centre, 15 nov. 1925. p. 859-898. — La gale était connue des médecins grecs, romains et arabes (Rhazès). Et même, au XIIe siècle, Avenzoar et Averrhoés en signalent le parasite : *Oriuntur parva animacula*. Au XVIe siècle, Rabelais et Paré mentionnent encore le ciron de la gale. Au XVIIe siècle, Mouffet (1634), plus tard Bonomo, Redi et Cestoni le signalent ; Linné le classe en 1734 à côté des mites ou cirons du fromage, et Wichmann, de Hanovre, le décrit à nouveau. Ce n'est qu'au XIXe siècle que la théorie parasitaire de la gale tomba dans l'oubli, malgré les efforts de Galés, qui ne fut d'ailleurs qu'un mystificateur ; et ce fut l'étudiant corse Renucci qui, en 1834, retrouva l'acare dans le service d'Alibert à l'hôpital Saint-Louis. La thérapeutique anti-psorique a subi les vissicitudes de l'opinion médicale. Bien qu'en 1813, le Hollandais Helmerich eût lancé sa fameuse pommade, et que Biett l'eût expérimentée, les théories

diathésiques alors en faveur en détournèrent l'attention des thérapeutes. Cependant, le soufre, *intus* et *extra*, ne laissait point d'être apprécié : on utilisait, avec Dupuytren et Alibert, les lotions soufrées ; avec Gallet, les fumigations sulfureuses, qui duraient 33 jours ! avec Jadelot et Valentin, des liniments au sulfure de potasse ; la poudre de pyrrhorel, mélange de sulfure de potasse et l'huile d'olives, adoptée par les hôpitaux de Paris, donnait quelques succès, panachés de nombreux échecs, parce que les frictions n'étaient que partielles. D'autres s'adressaient aux mercuriaux : pommade au protochlorure de mercure de Werlhof, solution de nitrate de mercure de Freitag ; on essaya les pommades aux extraits de plantes narcotico-acres, la staphysaigre ; Cazenave prônait les essences aromatiques, thym, menthe, romarin et citron ; et l'un de ses collègues, la térébenthine. Enfin, en 1850-51, Bazin et Hardy, reprirent et codifièrent le traitement d'Helmerich, avec savonnage initial, frotte générale, et balnéation ; et leur méthode, très efficace, demeura dès lors classique. Depuis, on recommanda les insecticides : le pétrole, avec Sanné de Saint-Mézart ; le baume du Pérou avec Julien (1864) ; le styrax (1867). En 1911, Ehlers, de Copenhague, lança le pentasulfure de potassium, qui fut repris, pendant la Grande Guerre, par Milian, tandis que Lenglet vante une pommade non sulfureuse à base de xylol, de pétrole et de Baume du Pérou. J'ajoute que l'emploi du pétrole comme topique en médecine humaine et vétérinaire, était connu depuis la fin du xve siècle, et que, vers 1480, le duc de Ferrare avait fait expérimenter par les médecins de Rome, de Naples et de Bologne, les vertus de l' « huylle nommée Pétroléon. »

Caillet. *Histoire et silhouettes tourangelles de la période bretonnienne*, *ibid*, p. 904-907. — Quelques silhouettes médidales finement croquées, des familiers de Bretonneau : le Dr Duclos, de Tours, actif, et comme on dit : « très près de ses pièces », lequel demeura jusqu'à la fin de ses jours inconsolable d'avoir rendu quinze francs de monnaie contre un louis faux. (Heureux temps, où le médecin recevait encore des louis, même faux !). Puis son ennemi juré le vieux Miquel, mortel généreux, loqueteux et débraillé, qui gâtait les prix et donnait ses ordonnances « pour ren ». Citerai-je encore Provost, de Luynes, alcoolique qu'on payait en rasades, et qu'il fallait consulter à l'aube, quand il était encore à jeun ? Et son successeur Leterme, angevin venu de Cholet, issu d'une mère tendre qui s'ingéniait à refréner par mille artifices les effu-

sions conjugales de son fils, de peur qu'elles ne déprimâssent sa santé..., et son ardeur à courir les clients?

R. DE SAINT-PÉRIER. *Les armes et les blessures préhistoriques*, Progrès médical, n° 46, 14 nov. 1925, supplément illustré n° 11, p. 81-85.

P. DELAUNAY. *Galerie des naturalistes Sarthois, le Dr P.-R. Champion, auteur du Botanicon Cenomanense*, 1698-1773, Bull. de la Soc. d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, IIIe S., t. I, 1925-26, 1er fascicule, p. 60-66.

P. DELAUNAY. *Pierre Belon naturaliste. P. Belon erpétologiste*, *ibid*, p. 67-80.

F. DE LAPERSONNE, *Alfred Terson*, Presse médicale, n° 89, 7 nov. 1925, p. 1485. — Un des doyens de l'ophthalmologie française; d'abord élève de la Faculté de Montpellier, puis, disciple de Wecker à Paris, enfin oculiste à Toulouse où dans sa clinique privée, il forma de nombreux élèves, entre autres De Lapersonne. A la création de la Faculté de médecine de Toulouse, il fut chargé du cours de clinique ophthamologique; mais n'ayant pu être titularisé, il démissionna au bout de six ans. Il vient de s'éteindre à Toulouse, âgé de 87 ans, après 55 ans de pratique.

J.-L. FAURE. *A. Cauchoix* (1779-1925), *ibid.*, p. 1485. — Courte notice sur ce chirurgien d'avenir, prématurément emporté par la mort au moment où il venait de conquérir le titre de chirurgien des hôpitaux de Paris.

Pr JEANSELME. *La lèpre en France au moyen âge*, Revue de technique médicale, 5e année, n° 42, nov. 1925, p. 985-993. — Au moyen âge, les savants, comme le peuple, attribuent la lèpre à la contagion, à la corruption de l'air, à l'hérédité, et à une alimentation vicieuse. On en connaît déjà presque tous les symptômes, y compris l'analgésie, que Paré, plus tard, commentera longuement. D'où venait la lèpre? On ne sait... Déjà fréquente au Ve siècle, où les codes germaniques légifèrent à son sujet, elle manifeste des recrudescences au VIIe siècle avec l'invasion sarrasine, au VIIIe avec les incursions Lombardes, aux XIIe et XIIIe siècle avec le retour des croisades. Les lépreux sont tantôt traqués et massacrés, quand la crédulité publique leur impute la responsabilité de quelque épidémie; tantôt vexés et tenus à l'écart comme race maudite (cagots), tantôt au contraire adoptés par la charité chrétienne : Sainte-Catherine de Sienne, Élisabeth de Hongrie, Edouard le Confesseur,

Saint François d'Assise leur prodiguent les aumônes. En 1048, le pape Damase II créé pour assister les ladres, l'ordre de chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem, et tandis que les lois médiévales les considèrent comme frappés de mort civile, que le pouvoir séculier leur impose de nécessaires, mais rigoureuses mesures d'isolement et de prophylaxie, l'Eglise tâche d'améliorer leur sort. Le pape Zacharie promulgue à l'instigation de Saint Boniface, des mesures relatives au statut civil et religieux de ces malheureux. Les maladreries se multiplient : la plus anciennement connue fût édifiée en 460 auprès de l'abbaye de Saint-Oyan (aujourd'hui Saint-Claude); vers le milieu du XIIIe siècle, on compte dans toute la chrétienté 19.000 léproseries, dont 2.000 en France. Si l'on a maintes fois rappelé le lugubre cérémonial par lequel l'Eglise mettait le lépreux « hors le siècle », il faut croire que les maladreries n'étaient pas toujours les effroyables *in pace* qu'a décrits Michelet : dans certaines maisons convenablement dotées par la charité publique, la vie était assez large et facile pour que des intrus cherchassent à s'y glisser, en dépit des minuties de la procédure et de l'enquête de l'official. Des peines sévères étaient infligés aux simulateurs, et l'on sait par Ambroise Paré, comment périt sous le fouet du bourreau, « certain maraut qui contrefaisoit le ladre ». (Paré, Œuvres, L. XXV, des monstres. chap. 22).

Hartenberg. *Le désiquilibre mental de Beethoven*, Presse médicale, n° 91, 14 nov. 1925, p. 1517. — Issu d'une famille flamande entachée de tuberculose et d'alcoolisme, Beethoven demeura toujours, cérébralement, un infantile. Réfractaire à l'orthographe, il écrivait fort mal, balbutiait et cherchait ses mots, et ne put jamais pousser ses connaissances mathématiques au-delà de l'addition et de la soustraction. Ce débile mental était également un débile sexuel. Enfin, une mélancolie inquiète et ombrageuse, exacerbée par une surdité précoce, une défiance de soi alliée à un orgueil vindicatif et féroce, une impulsivité irascible et brutale, de longues rêveries au cours desquelles, oublieux des contingences extérieures, il se perdait dans l'irréel, à la poursuite de ses thèmes musicaux, en faisaient un être impossible à fréquenter. Il déconcerta le sage Gœthe et découragea les plus sincères admirateurs comme les plus ardentes amitiés. Adonné à l'alcoolisme, il mourut à l'âge de 57 ans, d'une cirrhose de Laënnec.

Ch. Amerling. *Purkinje et Claude Bernard*, Presse médicale, n° 92, 18 nov. 1925, p. 1531-1532. — D'abord prépara-

teur de la chaire d'anatomie à l'Université allemande de Prague, Purkinje obtint, par le crédit de Gœthe, dont la théorie des couleurs avait été le point de départ de ses travaux, une chaire de physiologie à Breslau (1823). Mais ce n'est pas sans luttes ni sans débours, qu'il parvint à fonder la physiologie expérimentale. Le gouvernement prussien, docile aux objurgations des adeptes de la *Naturphilosophie*, lui refusa les allocations nécessaires à la création d'un Institut physiologique autonome. D'abord réfugié dans un local exigu à l'institut d'anatomie, il en fut chassé par le Professeur Ott, et c'est dans son logis qu'il installa le laboratoire d'où sortirent ses plus belles découvertes. Plus tard, seulement, en 1839, il obtint pour ses cours un local officiel. Quoique Professeur allemand, Purkinje était resté ardent patriote tchèque. Et lorsqu'après la révolution de 1848, la Bohême eut reconquis, à tout le moins, son indépendance intellectuelle, notre savant voulut rallumer dans sa patrie le flambeau de la médecine scientifique. Appelé en 1850 à la chaire de physiologie de l'Ecole de Prague, il obtint du gouvernement autrichien les ressources nécessaires à l'ouverture d'un Institut physiologique qui fut pendant longtemps le premier de l'Europe. Très mêlé au mouvement nationaliste tchèque, il fut élu député à la diète de Bohême, et entama, en faveur de la création d'une Université tchèque, une campagne ardente contre les partisans de la centralisation germanophile que dirigeait Rokitansky. Il finit par triompher : en 1866, la langue tchèque obtint droit de cité à Prague, concurremment avec la langue allemande. Mort en 1869, Purkinje n'eut pas la consolation de voir fonder l'Université tchèque de Prague, qui date de 1882 ; mais il avait bataillé, et non sans succès, pour la conception expérimentale de la physiologie, qui fut celle de Magendie et le Claude Bernard, contre la physiologie anatomo-pathologique que préconisaient Virchow en Allemagne et, à Vienne, Rokitansky. S'étant rendu, sur la fin de sa vie, à Paris, il y fit à Claude Bernard une visite qui ne s'effaça jamais de son souvenir.

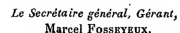
Les découvertes de Purkinje sont innombrables : appliquant à la physiologie sensorielle l'expérimentation subjective, il a étendu nos connaissances dans le domaine de la physiologie oculaire (images de Purkinje), mesuré le premier le champ visuel, et établi les principes de l'ophthalmométrie et de l'ophthalmoscopie. Il a découvert la vésicule germinative de l'œuf de poule (1825) ; et, avant Breschet, les canaux spiroïdes des glandes sudoripares (1834). Avec son élève Valentin, il a montré que les muqueuses des reptiles et des mamifères possèdent

des cils vibratiles, que l'on ne connaissait avant lui que chez les animaux inférieurs. C'est lui encore qui a décrit les corpuscules du tissu cartilaineux ; les glandes granuleuses de la muqueuse gastrique, étudié l'histologie dentaire vasculaire et nerveuse, et formulé, deux ans avant Schwann, la théorie cellulaire.

Séverine. *Notice bibliographique* sur le professeur agrégé, P. E. A. Guébhard, *in* Annales de l'Institut de géophysique et Sciences diverses, n° 1, 1924-1925, p. 2-5, avec répertoire bibliographique de 149 articles ou communications relatifs à la géologie et à la géophysique, dus au Dr Guébhard, p. 38-44.

L. Bérard. *La chirurgie Lyonnaise au* XIXe *siècle*, Avenir médical (de Lyon), 22e année, n° 9, nov. 1925, p. 195-200. — Discours d'ouverture du XXXIVe Congrès de l'Association française de Chirurgie, rappelant la part prise par l'Ecole Lyonnaise aux progrès de la chirurgie ostéo-articulaire : dès la fin du XVIIIe siècle, Pouteau et M. A. Petit étudient les fractures des membres ; dès 1827, Gensoul trace les règles opératoires de la résection du maxillaire supérieur ; Pravaz, plus tard, inaugure le traitement des luxations congénitales de la hanche. Puis viennent les travaux de Bonnet sur la cure chirurgicale et mécanothérapique des tuberculoses ostéo-articulaires et de leurs séquelles. Ollier s'attache à la recherche des processus histo-physiologiques de la régénération ostéo-articulaire, et à la technique des résections. Elèves de Bonnet et d'Ollier, Eug. Vincent, D. Mollière, Tripier, Poncet, Gangolphe et les deux Pollosson étudient l'ostéomyélite, la tuberculose et la syphilis osseuses; enfin, de nos jours, Jaboulay « découvre des voies et des formules nouvelles » et Destot, un des premiers, applique à la révision de la pathologie squelettique les données nouvelles de la radiographie.

Dr Paul Delaunay.



Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 1er mai 1926.

Présidence de M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE.

Etaient présents : Mlle Atamian, MM. Avalon, Basmadjian, Brodier, Colin, Dorveaux, Finot, Fosseyeux, Guelliot, Hahn, Hervé, Mauclaire, Neveu, Olivier, Récamier, Tanon, Sieur, Variot, Vinchon.
Excusé : M. Barbé.

Décès. — M. le Président annonce le décès de M. Goldschmidt survenu le 4 mars 1926, à l'âge de 95 ans ; M. le Dr Hervé, qui a suivi sa longue carrière de travail et de dévouement à la science, a bien voulu se charger d'un article nécrologique sur cet excellent membre de notre Société, dont la disparition est l'objet de regrets unanimes.

M. le Président fait part également de la mort de M. le Dr Maurice Level, un évadé de la médecine, qui, bien qu'il ne fut pas membre de la Société, mérite une mention par une activité intellectuelle qui s'était étendue au journalisme, au roman et même au théâtre.

Coopération intellectuelle. — En réponse à une demande de M. Luchaire, Directeur de l'Institut international de coopération intellectuelle, relativement au problème de l'échange international des publications, M. le Président a donné lecture de la lettre suivante :

La *Société Française d'Histoire de la Médecine*, dont je suis actuellement le Président et dont le siège social est à la Faculté de Médecine de Paris, échange des bulletins avec la majorité des journaux étrangers et bulletins de sociétés étrangères s'occupant d'histoire de la médecine. Je proposerai que ces échanges soient publiés tous les ans.

Recevant actuellement plusieurs périodiques russes, j'appuie la troisième recommandation que les publications de sociétés savantes, éditées en une langue différente des grandes langues européennes les plus répandues, contiennent des résumés dans l'une de ces langues.

J'appuie aussi la quatrième recommandation : que les périodiques scientifiques veuillent bien consentir des réductions de prix en vue de faciliter les échanges et les abonnements souscrits par les bibliothèques. En effet beaucoup de périodiques allemands auxquels nous étions abonnés avant la guerre, sont devenus inabordables depuis la crise actuelle des changes.

Je crois aussi très pratique la création d'un dépôt, où les auteurs et les secrétaires généraux de publications périodiques et de congrès mettraient un certain nombre de volumes pour être envoyés à l'étranger. En effet, par exemple, les comptes-rendus des congrès encombrent les librairies qui, après quatre ou cinq ans, s'en débarrassent en les vendant au poids. Or ces travaux sont quelquefois très intéressants pour l'expansion des idées et il suffirait de savoir où ils peuvent être emmagasinés sans frais pour les sauver de la destruction.

La publication des doubles des bibliothèques est aussi très utile. Il faudrait même que cette publication comprenne les doubles des bibliothèques privées. On aurait ainsi facilement un matériel d'échange très riche.

Centenaire de la mort de P. Pinel. — La Société désigne M. Laignel-Lavastine, son Président, pour la représenter au centenaire de la mort de P. Pinel qui sera célébré au Congrès des Aliénistes à Lausanne et Genève, le 2 août prochain.

Dons. — M. le Dr Hervé offre diverses publications à la Société, notamment une conférence faite par lui sur *Strasbourg, centre d'études anthropologiques.*

Candidature. — M. le Dr Hallé (Noël), 108, rue du Bac, par MM. Récamier et Vinchon.

Communications :

M. le Dr Mauclaire lit un travail sur les thèses présentées à la Faculté de Médecine de Paris au XVIIe siècle, par François Le Rat (1677) et Claude Bourdelin (1691) ; il en offre au Musée des exemplaires imprimés. Son travail soulève différentes controverses notamment sur la question de savoir à quelle époque on a adopté la langue française pour les thèses de médecine.

M. le Dr Dagen présente une série de blasons de dentistes parisiens et de blasons à dents humaines dont les reproductions paraîtront dans le Bulletin.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Séance du 6 *juin* 1926.

Présidence de M. le Dr Laignel-Lavastine.

Etaient présents : MM. Avalon, Basmadjian, Beaupin, Bérillon, Brodier, Finot, Fosseyeux, Gigon, Hervé, Jeanselme, Mauclaire, Menetrier, Olivier, Récamier, Rouvillois, Sieur, Torkomian, Tricot-Royer.

Candidats présentés :

MM. Busquet (Dr), Bibliothécaire de l'Académie de médecine, 76, rue Bonaparte, par MM. Laignel-Lavastine et Menetrier ;

Chaumartin (Dr), 1, port de l'Ecu, à Vienne (Isère), par MM. Wickersheimer et Guiart ;

Gervais (Dr Albert), 38, rue de Chezy, à Neuilly, par MM. Tricot-Royer et Menetrier ;

Triqueneaux (Dr L.), à Avesnes-sur-Helpe (Nord), par MM. Laignel-Lavastine et Menetrier.

Communications :

A propos du procès-verbal M. le Dr Olivier donne quelques explications sur *les ex-libris de Fagon et de Dodart.*

M. le Pr Menetrier continue son exposé relatif aux *papiers de Magendie* offerts au Musée de la Société par M. le Dr Henriot et qui lui permettent de reconstituer les étapes de la carrière de ce grand physiologiste.

M. le Dr A Finot utilise les papiers laissés par son grand'père le Dr E. Audigé, praticien dans l'Yonne, de 1851 à 1899, pour reconstituer *la vie d'un étudiant en médecine pendant la seconde République*, il s'attache notamment aux répercussions de la révolution de 1848 sur la jeunesse des Ecoles et aux mesures prises pendant l'épidémie de choléra en juin-juillet 1849.

M. le Dr Tricot-Royer lit une étude intitulée : *Remarques d'ordre anatomo-physiologique sur les représentations de l'âme dans l'art chrétien.* Il étudie successivement un certain nombre de documents iconographiques ayant trait aux âmes des justes, les âmes des médiocres ou âmes pygmées ; les âmes des vivants, les âmes du purgatoire, les âmes damnées, cherchant à établir d'après la statuaire et la miniature une sorte de « canon » pour chacune de ces représentations.

Cette étude est suivie de différentes remarques de MM. Avalon, Menetrier et Laignel-Lavastine, qui à l'appui de la thèse de l'auteur citent d'autres exemples d'œuvres d'art diverses (vitrail de l'Hospice de Beaune, Harpies du Britisch Museum, gravures sur bois du xve siècle, etc.).

La séance est levée à 6 h. 1/2.

DES TEMPÉRAMENTS BILIEUX ET MÉLANCOLIQUES

Par MM. LAIGNEL-LAVASTINE et Jean VINCHON.

La notion de tempérament est dominée par celle d'une âme végétative, analogue à celle des plantes, qui est une forme de l'harmonie entre les éléments du monde : le feu, l'air, l'eau et la terre avec leurs qualités : la chaleur, le froid, l'humidité, la sécheresse. Cette harmonie ou χρασίς donne la vie aux plantes, mais elle anime également l'homme.

Platon avait placé dans le foie une âme matérielle et mortelle, qu'il opposait à l'âme rationnelle cérébrale. Cette *âme végétative*, dit le philosophe dans le *Timée*, est placée aussi loin que possible du cerveau, afin que l'âme rationnelle ne soit ni troublée, ni distraite par ses appétits grossiers. Dans la *République*, Platon nous montre les méfaits de l'âme végétative à l'occasion des songes : « Comme pendant le sommeil, la partie de l'âme, qui est le siège de l'intelligence, est languissante et assoupie et que la partie animale est encore excitée par le boire et le manger qui surcharge le corps, celui-ci profite du sommeil pour se livrer à son délire. Alors les images les plus déraisonnables viennent l'assiéger ; on croit avoir un honteux commerce avec sa mère ; cette ivresse, ne distingue rien, ni dieu, ni homme, ni bête ; aucun meurtre, aucune cruauté ne lui fait horreur ; aucune infamie, aucune témérité ne l'effraie. »

Galien, qui a étudié les tempéraments dans ses trois livres περὶ χρασέων, a envisagé en plusieurs endroits les rapports des deux âmes. Dans l'*utilité des parties du corps* (1), Daremberg donne une version

(1) Traduction DAREMBERG, t. I, chap. IV, Par. XIII.

d'une phrase de Galien sur ces rapports qui nous paraît peu claire : « La partie raisonnable qui constitue, l'homme, partie située dans l'encéphale, a l'irascibilité pour serviteur, pour appui, pour défenseur contre cette bête sauvage. » Or il traduit Θυμόν par irascibilité ; remplaçons ce mot par humeur et nous constaterons que Galien pense comme les modernes que l'humeur est l'*intermédiaire entre l'intelligence et la sensibilité générale*, notion dont les aliénistes contemporains ont tiré le plus grand profit. Galien, qui n'avait sur l'âme aucune notion précise, bien que ses tendances fussent plutôt matérialistes, usait souvent de comparaisons empruntées à l'anthropomorphisme, qui déformaient sa pensée. Le chercheur ne peut la reconstituer qu'en éclairant l'un par l'autre les passages de son œuvre.

L'*âme végétative*, qu'il connaissait beaucoup mieux, étant plutôt physiologiste que psychologue, détermine les tempéraments nombreux et qui diffèrent beaucoup entre eux. Les excès de bile jaune prédisposent au délire et ceux de bile noire à la mélancolie, de même que l'excès de phlegme ou de toute autre matière refroidissante favorise le lethargus et par conséquent la perte de mémoire et de l'intelligence.

L'*âme rationnelle*, si elle a une existence particulière, est l'esclave du corps et varie avec les tempéraments, qui peuvent la chasser du corps, la contraindre à délirer, la priver de mémoire et d'intelligence, la rendre triste, timide ou abattue.

Le foie, malgré son rôle important dans la production des biles jaune ou noire et de leurs effets, n'a qu'un tout petit nerf, car en dehors de sa faculté d'entretenir l'âme végétative, il est incapable de mouvement ou de sentation. Ce petit nerf est distribué sur la tunique péritonéale et n'adhère pas du tout aux viscères, qu'il ne pénètre qu'en partie. Mais les organes peuvent échanger leurs facultés par simple voisinage et c'est par cette transmission que l'âme végétative se propage au corps.

Telle est l'opinion de Galien sur les rapports du physique et du moral, c'est-à-dire le point qui nous intéresse de la physiologie du foie. Roger Glénard, dans un article paru dans *Æsculape* a étudié les autres particularités de cette physiologie dans l'œuvre de Galien.

*
* *

Pendant de longs siècles, les médecins allaient vivre sur ces données antiques. Nous ne recommencerons pas après tant d'autres l'histoire des tempéraments, qui n'a guère varié que par des détails infimes jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. A cette époque on lit dans les livres classiques la description des *neuf tempéraments* d'après Galien : les quatre simples, savoir : le *chaud*, le *froid*, le *sec* et l'*humide* ; les composés qui renferment en eux deux des qualités des premiers et qui sont les tempéraments *sanguin*, *bilieux*, *pituiteux* et *mélancolique* ; enfin le tempérament *tempéré*, dans lequel les qualités des premiers sont combinées dans de justes proportions (1).

Dans le *tempérament bilieux*, le médecin observe plus nettement que dans le tempérament sanguin la vaso-dilatation périphérique. La peau des malades, à la face, est rouge foncé. La transpiration est abondante. Les sujets sont maigres. Leurs cheveux sont souvent roux. Le « rousseau » Ronsard était un bilieux et les médecins de son temps voyaient dans son tempérament l'origine de son orgueil, quand il s'imaginait que la poésie était née avec lui en France. Mais ils constataient aussi que c'était là la cause de son lyrisme et de la noblesse de ses vers. Sa santé était délicate, interrompue par des crises de goutte et les suites d'une vie déréglée. Tel était le portrait médico-historique d'un illustre « bilieux » au XVIIIe siècle.

Daignan trace avec plus de réalisme le crayon du bilieux. Tout est extrême chez lui. La bile, qui le

(1) Voir : Le Camus, *Médecine de l'Esprit*. Paris, Ganneau, MDCCLXIX.
Dufour. *Essai sur les opérations de l'entendement humain et sur les maladies qui les dérangent*. Amsterdam. Merlin, MDCCLXX.
Daignan. *Tableau des variétés de la vie humaine*. Paris, MDCCLXXXVI.

domine laisse des traces partout. La peau est plus ou moins brune et jaunâtre, rude, sèche et velue. Les bilieux sont maigres, secs, mais très forts, très robustes et très vigoureux. Leurs yeux étincelants, leur air grave, leur barbe drue, leurs cheveux blond foncé ou noirs et fournis, leurs muscles grêles, leurs grosses veines, leurs membres nerveux, leur composent une physionomie particulière. Ils sont prompts, hardis, braves, entreprenants avec une imagination vive et juste, une conception aisée et un grand discernement, mais la colère et les emportements passionnels peuvent être les fruits de ce tempérament poussé à l'extrême. Leurs réflexes sont très vifs ; leur sensibilité excessive les expose à toutes les affections de l'âme. Faciles à choquer, ils nourrissent des haines violentes contre leurs adversaires et peuvent, au service de ces haines, employer la malice, la fourberie et la ruse.

Le médecin doit éviter, en présence de ce tempérament, de conseiller les remèdes violents, mais les « délayans tempérans », comme l'on disait alors, c'est-à-dire les limonades, le petit lait, l'eau de poulet, les lavements, les bains, les fermentations, les apéritifs, les « fondans », les purgatifs les plus doux et les mieux placés. La saignée ne devra être mise en œuvre qu'à propos.

Nous retrouvons les bilieux dans tous les ouvrages du temps qui traitent des passions, et ils sont légion, même si on laisse de côté Descartes et Pascal et si on se cantonne dans la littérature médicale (1). William Falconer, étudiant les effets de la colère, note qu'à leur tour les états passionnels violents peuvent réagir sur les organes, que la colère, par exemple, amène parmi ses effets des vomissements et de la diarrhée, qu'elle augmente la sécrétion de la bile. La crainte produit les mêmes effets, ralentissant en outre le pouls et le rendant intermittent,

(1) Lallemant. *Essai sur le méchanisme des passions*, Paris, Le Prieur, MDCCLI ; — Falconer. *De l'influence des passions sur les maladies du corps humain*, Paris, Knapen, 1788.

affaiblissant les forces digestives, causant des flatuosités, des renvois acides et d'autres symptômes, qui indiquent que l'estomac et les intestins ont perdu de leur ressort. Ainsi les tendances du tempérament sont aggravées par les accidents mêmes qui sont dus à ce tempérament ; la colère aggrave l'état du bilieux, comme la crainte celui du mélancolique.

*
* *

Le *tempérament mélancolique* ou *atrabilaire* se rapproche du bilieux, par le rôle de la bile, mais s'en écarte par les qualités de cette humeur. Dans le premier cas, la bile jaune circule facilement ; dans le second, la bile noire ou atrabile est épaisse et peu fluide.

Le mélancolique est maigre, blême, sec et décharné. Il a la peau noire et brûlée ; son air est austère, son regard dur ; on voit les mélancoliques sombres, tristes, taciturnes, fiers et obstinés. Leurs passions même violentes sont bien dissimulées. Ils ont beaucoup d'esprit, et se montrent pénétrants, vifs et méditatifs. A l'inverse des bilieux leur visage est pâle et marque une vaso-constriction périphérique.

Dans les cas légers, leur timidité et leur apparence de chagrin ne sont pas d'aussi grands maux qu'on pourrait se l'imaginer. Ils possèdent la sagesse de l'Ecclésiaste *cor sapientium ubi tristitia*. Le goût de la méditation les porte aux sciences abstraites, profondes et de longue haleine. Galien avait déjà signalé ces qualités du tempérament mélancolique et les attribuait à la noirceur des esprits émanés de l'âme végétative.

Mais les mélancoliques sont difficiles à manier en médecine, comme dans la société. Chez eux, dit Dufour, les esprits contractent l'habitude de couler avec certains degrés de mouvement et dans certains endroits particuliers, comme dans des chemins battus ; de là naît le penchant insurmontable qu'ont ces malades pour penser obstinément d'une certaine manière.

Exprimée dans la langue du XVIII[e] siècle, cette vérité est toujours actuelle ; elle constate la monotonie des délires des mélancoliques.

Il leur faut, comme aux bilieux, un traitement et un régime modérés, car plus qu'eux encore, ils sont sujets aux obstructions, à la tristesse et aux affections hypocondriaques. Les médicaments employés seront rafraîchissants et légèrement toniques. Le médecin y joindra des bains, des frictions sèches et des exercices modérés. Le mélancolique devra fréquenter une aimable compagnie et fuir les tristesses, les méditations, les disputes, auxquelles il n'est que trop enclin. Purgatifs et saignées seront employés avec la plus grande prudence. On voit, d'après ces conseils et le tableau que nous en avons donné, que le mélancolique malgré sa tristesse et sa tendance à l'isolement n'est pas un déprimé : tout au plus peut-on le rapprocher de certains asthéniques constitutionnels, dont le rendement social pourra être considérable, s'ils savent, à l'exemple de Messieurs de Port-Royal, discipliner leur vie et bien adapter leurs efforts.

*
* *

Les tempéraments bilieux et mélancoliques, au XVIII[e] siècle, rentrent dans la règle générale. Ils se forment à la puberté. Auparavant le tempérament est presque le même chez tous les individus. Pourtant la constitution physique divise déjà les enfants. L'un a la peau blanche, le teint vermeil, les yeux bleus et vifs, l'autre la peau brune, les yeux noirs ou gris cendré, un troisième tient le milieu entre les deux extrêmes ; un dernier a la peau blanche et mate avec des yeux bruns et languissant. L'un devient sanguin, l'autre bilieux, celui-ci mélancolique et cet autre phlegmatique, à mesure que le corps se développe.

En pratique les enfants présentent un tempérament fort ou faible. Les forts se montrent plus précoces, mais il peut arriver que des enfants, jusque-là vigoureux, dépérissent tout à coup et que

d'autres, jusque-là malingres, prennent de la force et de l'énergie. Le tempérament se développe avec les glandes sexuelles et celles-ci réagissent à leur tour sur l'économie générale. Le bon Ambroise Paré avait déjà remarqué la « grande vertu » des glandes génitales et leur influence sur les caractères sexuels secondaires, mais il faut arriver à la fin du XVIII[e] siècle pour que des médecins philosophes, entrevoyant l'action de ces organes sur les échanges vitaux, fassent débuter la formation des tempéraments avec le développement définitif des glandes sexuelles.

*
* *

Sommes-nous plus avancés aujourd'hui dans la connaissance de « l'âme végétative »? Certes, nous savons que cette « âme » a à son service un système nerveux, qui porte le même nom qu'elle, le groupe des systèmes sympathiques, auxquels l'un de nous a consacré une monographie importante (1).

Le foie a une action toute particulière sur le système vagal et les *vagotoniques* rappellent par plus d'un trait les *mélancoliques* des vieux auteurs, alors que les *bilieux*, tels que nous les avons décrits d'après les textes anciens, répondraient plutôt aux *hypersympathiques*. Mais ces concordances sont toujours un peu artificielles et dans des domaines si complexes il ne faut pas vouloir forcer les traits pour faciliter les ressemblances.

Nous avons simplement voulu montrer combien les anciens avec juste raison s'occupèrent des tempéraments, dont la connaissance en médecine est si importante qu'on s'explique mal le discrédit dans lequel était tombée leur étude.

(1) M. LAIGNEL-LAVASTINE. — *Pathologie du sympathique*, Paris, Alcan, 1924.



CONTRIBUTION A L'ÉTUDE D'UNE CONTROVERSE AU XVIIIe SIÈCLE

Par le Dr Georges KOERBLER
(Zagreb. Yougoslavie.)

Les idées d'un siècle comme elles sont contenue dans les livres sont en général mortes, dépourvues de passion, faites pour l'éternité. Or c'est justement la passion, qui donne de la force et de la vigueur aux idées, qui les fait vivre. C'est pourquoi les idées d'un siècle passé nous semblent souvent ridicules et même dépourvues du bon sens bien qu'elles sont nées dans des cerveaux éminents. Mais pour comprendre une idée appartenant à une génération disparue il faut lui rendre sa forme vivante, passionnée.

Quelques lettres d'un médecin de Raguse, qui nous sont conservées par un heureux hasard, nous donnent un aspect intéressant de la lutte acharnée entre deux écoles scientifiques aux jours de jeunesse de la science moderne. C'est pourquoi je les communique.

Petar Bianchi est né à Raguse le 9 mars 1699, le sixième enfant de ses parents, d'origine humble, son père était lapidaire. Dans la première jeunesse il perd son père, qui est mort le 12 août 1700 et il reste avec sa mère dans des conditions précaires et modestes. Pourtant il a pu fréquenter le lycée des Jésuites à Raguse et la philosophie des Franciscains. Pour étudier la médecine il partit pour Naples muni d'une bourse de la République de Raguse. A l'âge de 22 ans il a déjà acquis le titre de docteur en philosophie et en médecine. En 1722 il fréquentait les Universités

de Venise et de Padoue pour se perfectionner en médecine.

Son maître à Padoue était Antonio Vallisnieri (1661-1730), professeur de la médecine théorique à la faculté. A cette époque, pendant laquelle Blanchi se trouvait à Padoue (1722-1723), Vallisnieri participa à une dispute scientifique, qui intéressa beaucoup le monde scientifique de son temps. Il s'agit de *la dispute entre les animalculistes et les ovulistes.*

En 1721 Vallisnieri publia à Venise un livre intitulé: « Istoria della generazione dell' uomo, degli animali se sia de vermicelli spermatici o dalle uova, con un trattato, nel fine, della sterilità e dei suoi remedi ». Peu de temps après (1722) un jeune médecin, Jean Cristophe Paitoni (1703-1788), probablement lui aussi originaire de Dalmatie (de Zara), publia un livre « De generatione hominis » en qualité d'une réponse scientifique au livre du célèbre professeur. Dans ce livre Paitoni publia deux travaux. Dans le premier il explique ses idées ovulistes, mais son sujet principal est de montrer que les petits vers, qu'on voit souvent dans le sperme des hommes et des animaux, n'ont pas, comme l'affirme Vallisnieri, le but de conserver le sperme en empêchant la coagulation par leur mouvement, mais que ces vers, s'il y en a, comme il ajoute, n'ont pas du tout d'importance et sont des trouvailles casuistiques. Dans le deuxième de ses travaux Paitoni cherche à réfuter les arguments des animalculistes et en même temps il affirme que la conception se fait dans l'utérus et non, comme le croit Vallisnieri, dans les ovaires. Il est intéressant de noter qu'en ce qui concerne les vers dans le sperme, Morgagni était presque du même avis que Paitoni.

Pour défendre son maître, Blanchi écrit deux lettres adressées à son ami le prosyndic de la faculté artistique de Padoue, Nicolo Salvator Sardagna. Ces lettres n'étaient pas destinées à la publication et elles n'étaient jamais publiées, mais pourtant on les a distribuées en copies parmi les étudiants de Padoue

qui étaient pour la plus grande partie partisans de Vallisnieri. La première lettre parut parmi les étudiants en décembre 1722 et la seconde fut achevée, d'après une remarque de Blanchi, à Venise le 5 janvier 1723.

Paitoni sut se procurer ces lettres et il ne tarda pas à y répondre. En 1724 parut son apologie « Vindiciæ contra epistolas Petri Blanchi ». Dans cette apologie on trouve aussi une copie des lettres de Bianchi et c'est par cette circonstance bizarre que ces lettres, si intéressantes pour le temps, nous sont conservées.

Dans ses lettres Blanchi reproche à Paitoni (mais sans prononcer le nom de son adversaire l'appelant seulement « academicus quidam »), d'avoir osé après le livre érudit de Vallisnieri publier quelque chose sur le même sujet. Tous les amis de Paitoni, qui lui ont conseillé de publier son petit travail, ne pourront pas l'empêcher de se rendre ridicule devant des gens sérieux. Surtout il reproche à Paitoni d'avoir écrit malgré sa jeunesse ; en écrivant, Paitoni avait à peine passé 19 ans (et il était déjà docteur en philosophie et en médecine !).

Et comment pourrait-on, dans ces questions difficiles, savoir quelque chose d'un jeune homme qui n'a jamais étudié l'anatomie ! Il a aussi la mauvaise coutume de faire suivre ses idées immédiatement après les idées des autres, sans doute pour mieux montrer la sottise de ses propres idées. En somme Blanchi ne voulait guère épargner Paitoni ; il appelle ses travaux « nugas, fabulas, figmenta, commenta, somnia », et il ajoute que Paitoni écrit « cum pessimo consilio in æmulatione stultissima ». Paitoni a essayé d'écrire « Iliada post Homerum » et d'une qualité infime « nullis opibus ingenii, nullo præterea industriæ ». Paitoni parle de faits ridicules, entre autres celui « cujus unicum modo auctorem reperio, ova virginibus æque et mulieribus nullo coitu, et abstinentiæ discrimine ad uteri cavitatem delabi ».

Ces quelques exemples savoureux et vigoureux nous donnent une impression saisissante de débats scientifiques de l'époque.

A l'apologie de Paitoni une préface fut écrite par Francisco Ludovici, médecin distingué de Venise. Celui-ci conseille à Paitoni d'être poli dans les débats scientifiques et il exagère la politesse de Paitoni, mais en même temps il commence à outrager Blanchi en disant de ses lettres « ubique rabie et felle conspersas itaut in illis neque modus, neque modestia ulla animadverti possit », et il n'abandonne pas jusqu'à la fin ce ton énergique. Surtout il note comme une qualité importante que Paitoni écrit le latin sans fautes, tandis que Blanchi en fait beaucoup. En réalité Paitoni est très poli, quand il affirme qu'il aimerait mieux avoir Blanchi comme collaborateur que comme adversaire.

Mais aussi d'un point de vue des opinions scientifiques et surtout de la méthode des recherches de l'époque, cette dispute nous donne quelques notions intéressantes.

Pour montrer que les vers qu'on trouve quelquefois dans le sperme sont sans importance, Paitoni note que Vallisnieri lui-même admet qu'on trouve quelquefois du sperme qui ne contient pas de vers. Blanchi, au contraire, cherche à prouver que dans ces cas il y a d'autres causes (causæ succenturiatæ) qui conservent le sperme. Comme exemple il cite le cas de figues, qui peuvent se développer dans tous les pays en se fécondant par soi-même excepté en Grèce ou la fécondation se fait seulement par une sorte d'insectes.

Pour démontrer la conception dans l'utérus Paitoni cite un cas où une femme gravide est morte soudainement par lésion traumatique et à l'autopsie, on a trouvé les ovaires « foede scirrhosa » donc incapables d'une conception. Blanchi admet que la maladie des ovaires a pu exister avant la mort, mais qu'elle n'était pas si développée et importante au moment de la conception.

Ces faits nous montrent qu'à cette époque, l'usage de la dissection des cadavres était déjà très établi et répandu. Cela confirme aussi l'affirmation de Paitoni d'avoir déjà souvent vu « ovaria, oviductus, et matrices in ovibus, in canibus ac *in mulieribus* quoque » « ea accuratissime dissecando ». Blanchi lui aussi, parle souvent de ses exercices anatomiques et des expériences faites sur le cadavre, surtout il donne une description des tubes et de leur position.

On voit aussi la tendance aux recherches exactes chez Paitoni. Il nous assure qu'il veut continuer ses recherches sur le lieu de la conception après avoir trouvé quelle est la cellule dans l'ovaire qu'il faut considérer comme œuf (ovulum).

Blanchi est, de plus, fier de son talent d'observateur. Vallisnieri avait déjà remarqué que le sperme des libertins est plus fluide que le sperme normal et il en conclut « condi in vesiculis partem seminis, nec inde nisi per coitum proficisci ». A cette observation, Blanchi ajoute que la bile, elle aussi, devient plus dense si elle est empêchée de s'écouler régulièrement.

Le reste de la vie de Blanchi diffère peu du cours normal d'une vie heureuse. Il n'a jamais plus écrit sur sa dispute contre Paitoni, malgré qu'il ait promis à Sardagne au commencement de la deuxième lettre de le faire. Mais à la fin de la même lettre il a déjà oublié sa promesse et il considère l'affaire avec Paitoni comme finie. D'ailleurs, il a bien réussi avec ses lettres, puisque Paitoni n'est revenu à son sujet qu'en 1772 avec une brochure, mais sans l'ardeur de la jeunesse, dans la forme d'une conversation.

Blanchi retourna en 1726 à Raguse où il exerça la profession de médecin du sénat de la République avec beaucoup du succès matériel et moral. On sait qu'il a fait un voyage en Turquie « in ditionem Turcicam (probablement Bosnie), où on appelait souvent les médecins de Raguse.

En 1731, on le trouve à Vienne cherchant la permis-

sion du gouvernement de Raguse de rester à Vienne pendant six mois pour se faire soigner d'une maladie. Mais quand il a vu qu'il peut se faire une existence à Vienne il ne pensa plus à retourner à Raguse.

A Vienne il exerça sa profession avec succès. Il était souvent appelé à la cour et comptait dans sa clientèle l'aristocratie viennoise. Blanchi est mort à Vienne le 7 janvier 1747 d'apoplexie sans être marié et sans enfants. Son séjour à Vienne fera le sujet d'une prochaine communication.

* * *

Dans la présente communication, il faut souligner deux faits intéressants : les débats scientifiques au XVIIIe siècle étaient menés avec une vigueur extraordinaire, surtout en Italie ou le tempérament méridional contribuait à la véhémence. Mais, comme de nos jours, on reprochait à son adversaire des qualités qui n'ont rien à faire avec la valeur scientifique de ses opinions.

La dissection des cadavres était plus répandue qu'on ne le croit en général; elle était employée couramment par les médecins s'intéressant aux questions scientifiques.

DOCUMENTS

Appendini. — Notizie istorico-critiche II.
Cerva. — Bibliotheca Ragusina IV.
Dolci. — Fasti litterario-ragusini.
Facciolati. — Fasti gymnasii Patavini. Patavii 1757.
Koerbler Djuro. — « Rad » de l'academie Yougoslave. Tome 196, 1913.

LE PERSONNEL MÉDICAL DE LA BASTILLE

MÉDECINS, CHIRURGIENS, SAGE-FEMME, CONSULTANTS & SPÉCIALISTES.

Par les docteurs Paul SÉRIEUX et Roger GOULARD.

Dans son histoire de « La Bastille », ouvrage le plus complet qui existe actuellement sur la célèbre forteresse-prison (1), Fernand Bournon, quoiqu'il se soit « appliqué à réunir le plus de documents possible sur toutes ces charges assez ignorées du médecin, du chirurgien » n'a donné que peu de détails sur le personnel médical.

Grâce à de longues recherches, et en nous appuyant uniquement sur des *pièces d'archives* (2), presque toutes *inédites*, nous allons étudier, avec quelque développement, les rôles du médecin, du chirurgien et de la sage-femme de la Bastille. Nous montrerons ensuite que des médecins et des chirurgiens consultants, des spécialistes, étaient appelés en cas de nécessité (3).

I. — Le Médecin de la Bastille.

Le médecin de la Bastille était nommé par le Roi et n'entrait en fonctions qu'après avoir prêté « serment de fidélité » devant le premier médecin de Sa Ma-

(1) F. Bournon. — *La Bastille* (histoire, description, administration), Paris 1894, in-4°, XIV-364 pages.

(2) Bibl. Arsenal. — Arch. de la préfect. de police. — Archives nationales. — Bibl. nationale. — Bibl. Mazarine.

(3) La Bastille, d'abord simple forteresse, ne devint prison d'Etat que sous le ministère de Richelieu. Les Archives de la Bastille ne furent classées et cataloguées qu'à partir de 1659. On n'a donc sur le régime intérieur de la prison, avant 1660, d'autres détails que ceux qu'on trouve dans les mémoires de gens qui y furent enfermés.

jesté (1). Il n'était pas logé à la Bastille. Le poste était des plus recherchés ; aussi ne l'obtenait-on qu'au prix de « vives sollicitations ».

Le traitement fut, en 1687, de 200 livres par mois, et seulement, de 1200 livres par an, en 1711. Pour les années suivantes, « les médecins du Roi ayant été rétribués sur un article spécial du budget royal, nous ne saurions dire quels émoluements leur revenaient du chef de leurs fonctions à la Bastille ». (Bournon).

On exigeait du médecin de la Bastille, outre la science et le dévouement, une discrétion absolue. D'ailleurs, il ignorait, presque toujours, le nom de son malade (2).

Berryer, lieutenant général de police, mande, le 22 mai 1754, à Chevalier, major de la Bastille :

« Ne manquez pas d'écrire à M. Boyer, le médecin, de venir au château pour voir ce prisonnier, sans le luy nommer, comme vous savez que c'est l'usage (3). »

Ainsi, s'expliquent les phrases suivantes, extraites de rapports du médecin au lieutenant de police :

« J'ai vu, cette après-midi, la personne qui a été saignée, ce matin... (4). »

« J'ai vu, ce matin, un malade à la 3e (chambre) de la tour du coin... (5). »

D'autre part, entre le médecin et le malade, il ne pouvait être question que de maladie. C'est pourquoi, Latude s'attira, un jour, cette semonce du lieutenant de Roi : « Monsieur le médecin ne doit vous écouter que quand vous lui parlez de vos maladies, et si vous lui parlez de toute autre chose, nous allons sortir. »

(1) Arsenal 12474-12609. Arch. nat. O¹410.

(2) Cette disposition était générale, et ne s'appliquait pas seulement au personnel médical. « Les noms des détenus n'étaient jamais prononcés ; ils étaient remplacés par le nom de la tour et le numéro de leur étage, ou chambre. » Bégis ; *Le registre d'écrou de la Bastille, de 1782 à 1789*. Nouvelle Revue déc. 1880. Bien plus, « c'était un usage dans les prisons d'Etat. » (Ravaisson.)

(3) Ars. 12494.

(4) Ravaisson. — *Archives de la Bastille*, XIII, 397. Nous désignerons, par l'abréviation. Rav., les 19 volumes que François Ravaisson et Ravaisson-Mollien ont publiés sous le titre de *Archives de la Bastille* et qui constituent une des sources les plus précieuses de renseignements authentiques sur la fameuse prison.

(5) Ars. 12495.

Le médecin venait voir ses patients tous les jours, et même deux fois par jour, si le cas était grave. Souvent, il profitait de son passage à la Bastille pour aller, de chambre en chambre, s'informer de la santé de tous les prisonniers.

Il ordonnait le traitement qui lui semblait utile, et que le chirurgien était chargé d'appliquer :

Du Major au Lieutenant de police.

Cet après-midi, M. de Lasseigne (le médecin) a vu le sieur Foucault. Après quoi, il a fait une ordonnance que je remettrai à M. Lecocq (le chirurgien), pour qu'il l'administre à ce prisonnier (1).

Dans de nombreux cas, le médecin assistait aux pansements que faisait le chirurgien :

M. Boyer vient de voir lever le premier appareil. Il y a du gonflement autour de la plaie. Il faut y établir une suppuration. M. Lecocq a fait ce qu'il y avait à faire jusqu'à l'heure d'ici (2).

Quelquefois, le médecin examinait les prisonniers avant leur libération. C'est ce que raconte l'abbé de Roquette, dans la relation de sa détention (3).

Je fus surpris que, sans être malade, on me fît voir au médecin. M. Herman me dit : Hé ! Monsieur, comment vous nourrissez-vous donc, que vous êtes si maigre? (L'abbé mangeait très peu). Il me demanda aussi à quelle heure je me levais et si je dormais bien. Il m'ordonna le gras et les émulsions. Huit jours après, le médecin vint me revoir.

Le médecin adressait, presque journellement, au lieutenant général de police, un ou plusieurs rapports sur l'état de ses malades :

J'ai été, hier au soir, à la Bastille pour y voir un homme qui avait fait lever, par ses hurlements, le chirurgien. Il avait des douleurs par tout le corps et des étourdissements. Il saigna beaucoup du nez, hier. Je n'ai pu m'empêcher de le faire sai-

(1) 21 avril 1770. Ars. 12512.

(2) 9 août 1766. Ars. 12507.

(3) Abbé DE ROQUETTE. — *La Bastille en 1743*, in *Mémoires de la Soc. d'histoire de Paris et de l'Ile de France*, 1881, p. 33.

gner du pied. M. le Major m'en a donné des nouvelles, ce soir (1).

Le médecin assistait le prisonnier qui était soumis à la question. Son rôle était capital, puisqu'il intervenait souvent, en invoquant l'état du patient, soit pour interdire tel mode de torture, ou pour mettre fin au supplice :

...Lui (à la femme Leroux) ont été mis les brodequins, attendu son indisposition, et après que MM. Vezou médecin, et Morel chirurgien, pour ce mandés et présents, ont dit qu'elle n'était point en état de souffrir la question avec de l'eau (2).

Au quatrième coin, la prisonnière (la femme Chéron) s'est écriée : Je me meurs! et ayant été observé par M. Vezou du changement considérable survenu au visage de la Chéron qui lui a fait craindre quelque accident funeste si l'on passait outre, elle a été relâchée (3).

Enfin, le médecin constatait les décès, et faisait, en présence d'un commissaire du Châtelet, et avec l'aide du chirurgien, l'ouverture du corps.

Le 1er février 1712, le lieutenant de police mande à M. de Nointel, conseiller d'Etat :

« Voilà une copie du rapport du médecin et du chirurgien de la Bastille, qui ont assisté à l'ouverture du corps du malheureux de Lisle. Il semble, suivant ce rapport, que la mort est naturelle; cependant, je soupçonne toujours qu'elle a été précipitée (4). »

En 1753, le 4 octobre, le lieutenant de police avise le major de la Bastille, qu'il a écrit « à M. Vernage, médecin de la Bastille, de se transporter sur le champ au château pour que, conjointement avec le chirur-

(1) 4 janvier 1755. Rav. XVI, 49.

(2) 5 avril 1680. Rav. VI, 201.

(3) 19 juin 1679. Rav. V, 418. — Il convient de noter, ici, que la question n'était appliquée qu'exceptionnellement, à la Bastille, et seulement, en vertu d'une décision des magistrats chargés de l'enquête judiciaire, et à des prisonniers qui relevaient tous de la « justice ordinaire ». Les prisonniers par lettres de cachet, — l'immense majorité — ne furent jamais soumis à la question.

Disons, enfin, qu'il n'y a aucun exemple de torture, pratiquée à la Bastille, au XVIIIe siècle.

(4) Rav. XII, 67.

gien-major, ils dressent leur rapport sur l'état du cadavre (1). » Tel était le rôle du médecin de la Bastille. Quels furent ceux qui le remplirent? Nous avons pu établir la liste complète des médecins qui se succédèrent à la Bastille, de 1660 à 1789.

1° Vezou (1676 (?)-1685) (2).

Hennequin, qui fut embastillé de 1675 à 1677, fut soigné par Vezou. Il écrivit, à son sujet, ce qui suit : « Atteint de la fièvre tierce, je fus saigné deux fois et revins en convalescence par les bons soins que le médecin eut de moi ». Ailleurs, il déclare que « M. Vezou est l'un des meilleurs médecins de Paris (3) ».

On trouve, dans les Archives de la Bastille, le nom de Vezou, en 1679 (19 juin) et en 1680 (5 avril.)

Sur l' « Etat de France » de 1685, au chapitre des dépenses de la Bastille, on lit : « Au médecin Vezou et à son fils en survivance (4) ».

2° Alliot (1685-1702) (5).

Jean-Baptiste Alliot était médecin du Roi et méde-

(1) Ars. 12493.

(2) Vezou est le premier nom de médecin de la Bastille que nous connaissions. Bussy-Rabutin parle dans ses « Mémoires » (tome II, p. 330-331), du médecin de la Bastille, qui le soigna en avril-mai 1665 et dit que « quoiqu'il fût habile homme », il le trouva « fort ignorant ». Mais, Bussy ne donne pas le nom de ce médecin. Peut-être, était-ce Vezou.

(3) Hennequin. — *Souvenirs inédits*, in Revue Rétrospective, tome IX, p. 41 et 55.

(4) Le fils de Vezou ne lui succéda pas à la Bastille. Vezou, médecin de la Bastille, jouissait, certainement, d'une grande réputation.

M. le Dr Jules Sottas cite Vezou parmi les médecins consultants qui furent appelés, le 24 janvier 1661, au chevet de Mazarin mourant. (*La maladie et la mort du Cardinal Mazarin.*) Chronique médicale, 1er novembre 1925, page 324.) Vezou reçut pour ses bons offices « veilles, visites, soins, assiduitez » la somme de trois mille livres. (Chron. médic., 1er janvier 1926, page 8.)

D'autre part, Ravaisson dit que Vezou fut l'un des six médecins qui pratiquèrent, en 1681, l'autopsie de Mademoiselle de Fontanges, maîtresse de Louis XIV.

(5) On trouve, dans les archives de la Bastille, pour désigner le même personnage, les noms suivants : Alliot, Lallier, Laly, Lahier. Mais, on sait que, jadis, l'orthographe des noms propres, même dans les actes publics ou privés, était absolument négligée. Il n'est pour ainsi dire pas de nom qui, dans les archives de la Bastille, ne soit écrit de plusieurs manières.

cin ordinaire de Colbert, marquis de Seignelay. Il publia un *Traité du cancer, où on explique sa nature et où on proposé le moyen de le guérir* (Paris, 1698, in-8°) (1).

Il fut nommé médecin de la Bastille, le 12 février 1685, et le même jour, Louis XIV faisait part de cette nomination à M. de Besmaus, gouverneur (2).

Son nom se retrouve dans les Archives aux dates suivantes : 1689, 1691, 1699, 1702.

Il fut absent de son poste pendant deux ans. En effet, sur une note de l'exempt Aumont, adressée le 14 octobre 1702, à d'Argenson, on lit : « M. Armand, médecin de la Faculté de Paris (3), qui a gouverné (4) la Bastille pour l'absence de M. Lallier, pendant deux ans, a vu aujourd'hui M. Gonzel... » (5).

Le 3 mars 1699, le ministre de la maison du Roi informa Saint-Mars, gouverneur de la Bastille, que le sieur Alliot, médecin du Roi et de la Bastille, était appelé à Versailles auprès de la marquise de La Vallière, et que, pendant son absence, si le gouverneur avait besoin d'un médecin pour les prisonniers, il devrait envoyer chercher le sieur Maurin, médecin, qui logeait à Saint-Victor (6).

3° Fresquières (1702-1710) (7).

Constantin de Renneville (8) donne d'assez longs détails sur lui, qu'il ne faut accepter que sous réserves, à cause de la mauvaise langue de l'auteur :

C'était un gros homme court... Il avait sur la tête un chapeau de castor empesé..., la forme en était si haute et les

(1) Son père, Pierre Alliot, prétendait avoir découvert le remède du cancer.
(2) Ars. 12474.
(3) Peut-être, Armand doit-il être identifié avec Herment, qui fut médecin de la Bastille, un peu plus tard.
(4) Lisez : qui a soigné les malades.
(5) Rav. X, 445.
(6) Arch. nat. O[1]43.
(7) Appelé aussi Fresquier et Freschemierre.
(8) L. de Renneville. — *L'inquisition française ou histoire de la Bastille*, 6 vol. in 8° (1715), tome II, p. 37-38.

rebords si larges qu'ils auraient pu aisément mettre six personnes à couvert de la pluie .. Sa tête était enveloppée dans une perruque carrée qui lui descendait au-dessous des reins. Il avait la face d'un très laid magot. Son front ne paraissait point, mais on voyait deux petits yeux de cochon rôti, un gros nez camard, une grande bouche dans laquelle il ne restait plus que trois ou quatre longues dents, des joues pendantes, un menton court ; pour le cou, il ne lui en paraissait point, des jambes courtes, etc.

Suit le récit burlesque d'une consultation donnée par Fresquières à Braillard, compagnon de Renneville.

4° De la Carlière (1711-1715).

On trouve le nom de Nicolas Brunel de la Carlière cité dans les archives en 1711 et 1712. Ayant été malade, il fut remplacé, temporairement, par son gendre, le sieur Berger.

Le 22 novembre 1712, Pontchartrain écrit au sieur Herment, médecin, que « le Roy souhaite que M. de la Carlière reste toujours médecin de la Bastille, mais, sa charge auprès de Mgr le duc de Berry ne lui permettant d'avoir tout le soin nécessaire des prisonniers enfermés dans ce château, et voulant sa Majesté que ce service ne souffre aucun retardement, et afin que les malades soient promptement secourus, vous a choisi pour les voir en son absence... Il est convenu avec M. le premier médecin (du Roy) que les émoluements qui sont attachés à cette charge seront également partagés entre vous et M. de la Carlière » (1). Trois ans plus tard, de la Carlière mourut.

5° Herment (1715-1753).

Le 2 juillet 1715, le Roi fit savoir, par lettre signée de sa main et contresignée par Phelypeaux, à Fagon, son premier médecin, qu'il avait cru ne pouvoir faire un meilleur choix que celui du sieur Herment, comme médecin de la Bastille.

(1) Ars. 12609.

Le 10 juillet suivant, Fagon recevait à Marly, où se trouvait le Roi, le « serment de fidélité » du sieur Herment, docteur en médecine de la Faculté de Paris, médecin ordinaire des écuries du Roi (1). L'abbé de Roquette, dans son opuscule déjà cité, dit que M. Herment était « habile et charitable médecin ».

Mme de Staal, qui fut embastillée de 1718 à 1720, raconte (2) une anecdote amusante sur Herment:

« J'eus quelque incommodité pour laquelle on me fit voir M. Herment. Le lieutenant du Roi me le présenta dans le jardin où nous nous promenions :

« Il ne faut point de tiers dans les entretiens qu'on a avec son médecin, dit-il, en s'éloignant. »

M. Herment dit, en baissant la voix : « Vous avez de bons amis. J'en ai vu un, qui s'intéresse bien particulièrement à ce qui vous regarde. Il connaît ma discrétion, je sais la vôtre. Il m'a dit de vous demander... si vous n'auriez pas besoin d'un couvre-pieds.

— Rendez-lui grâce de ma part, repris-je, et dites-lui que ce qui l'inquiète est assurément le moindre des inconvénients où je suis exposée.

« Je ne prétextai point de maladie pour me procurer les visites d'un homme si circonspect ».

Herment mourut le 28 juin 1753, en sa maison de la rue du Monceau-Saint-Gervais, paroisse Saint-Gervais.

6° De Vernage (1753-1754).

Le 30 juin 1753, Berryer, lieutenant général de police, manda à Baisle, gouverneur, que Sa Majesté avait nommé M. de Vernage, médecin de la Bastille. « Le choix, ajoutait-il, ne pouvait être meilleur. (3) »

De Vernage demanda, on ne sait pourquoi, sa mise à la retraite, au bout de quelques mois.

(1) Ars. 12609.

(2) Mme de Staal. — *Mémoires*. Ed. Lescure, tome I, pages 246-247.

(3) Ars. 12493.

7° Boyer (1754-1768).

Il fut nommé médecin de la Bastille, le 21 mai 1754 (1), et fit son entrée au château, le 23 suivant (2).

Il s'appelait Jean-Baptiste Nicolas Boyer, et était né à Marseille, le 5 août 1653. Docteur en médecine des facultés de Montpellier et de Paris (1728), il avait la réputation d'être actif et dévoué.

Il fut comblé de charges et d'honneurs : médecin du Roi, du Parlement de Paris, de la Bastille, du château de Vincennes ; inspecteur des hôpitaux militaires ; censeur royal ; enfin, doyen de la faculté de Paris de 1756 à 1759. Quand il mourut, à Paris, en 1768, il était encore en fonctions à la Bastille. Son nom se retrouve, maintes et maintes fois, dans les archives, de l'année 1754 à l'année 1768.

8° Delon de Lassaigne (1768-1789).

Le 9 avril 1768, Saint-Florentin avisa M. de Jumilhac, gouverneur, que le Roi avait nommé M. de Lassaigne, médecin de la Bastille.

Lassaigne était, aussi, médecin du Roi, et demeurait rue des Marais, faubourg Saint-Germain (3). Il mourut en janvier 1789.

9° Read (1789).

Médecin de la faculté de Montpellier, ancien médecin en chef de l'hôpital militaire de Metz, il fut nommé médecin de la Bastille, le 18 janvier 1789 (4).

Il exerçait encore sa charge, lors de la prise du château, le 17 juillet suivant (5).

(1) Ars. 12609.

(2) Ars. 12494.

(3) Delon de Lassaigne fut parmi les dix médecins qui soignèrent Louis XV, pendant sa dernière maladie. Il fut aussi l'un des médecins de Mirabeau. (Cf. Une lettre du grand orateur à Lassaigne, datée du 6 décembre 1779, « Chronique médicale », 1er octobre 1904.)

(4) Arch. nationales : O^1 500.

(5) Notons que du Puget, dans son fameux projet, de 1788, proposait que le poste de médecin de la Bastille fût supprimé, par mesure d'économie. (Ars. 12603.)

II. — Le Chirurgien-major de la Bastille.

Dans la hiérarchie de l'Etat-major de la Bastille, le chirurgien venait aussitôt après le médecin.

Il était logé dans la forteresse-prison. Il habita, d'abord, au premier étage d'un petit bâtiment attenant au corps de garde ; puis, après 1761, au troisième étage d'un grand bâtiment qui fut, à cette date, édifié entre la grande cour et la cour du Puits (1).

On possède un document des plus intéressants sur les « consignes » qui lui étaient imposées. C'est un « *Mémoire pour le chirurgien-major de la Bastille* », dû à Berryer lieutenant général de police, et daté de 1750 (2). En voici des extraits :

Le chirurgien ne doit jamais découcher de son logement ; s'il a besoin de s'absenter, il doit en avertir M. le gouverneur et les officiers, et laisser à l'officier de garde un billet qui indique l'endroit où on pourra le trouver en cas de pressant besoin ;

Il doit avoir, dans sa chambre ou dans sa pharmacie, les remèdes qui sont les plus nécessaires pour des accidents imprévus ;

Il ne doit jamais entrer dans la chambre des prisonniers qu'il ne soit accompagné de quelque officier du château, ou tout au moins d'un des porte-clefs ;

Il ne doit jamais s'entretenir avec les prisonniers que de leurs infirmités, et le tout en bref, et leur donner les secours dont ils ont besoin ;

Il rendra compte, tous les jours, à M. le gouverneur et aux officiers du château des maladies des dits prisonniers, et en rendra compte aussi au médecin du château, ainsi que des remèdes qui leur conviennent ;

Le chirurgien aura beaucoup de circonspection dans ses paroles, lorsqu'il sera avec les prisonniers, les écouter et ne point leur répondre que sur ce qui est de son ministère ;

Il ne s'informera point de leurs noms, ni pourquoi ils sont détenus ;

(1) En février 1767, Leniepe, prisonnier de la Bastille, écrivit au lieutenant de police pour le prier de le mettre dans « le bâtiment neuf », afin de pouvoir être plus à portée du chirurgien. (Rav. XIX, 314.)

(2) Ars. 12602.

Il ne s'entretiendra jamais des prisonniers avec qui que ce soit d'étranger en aucune façon, ni même avec ses plus intimes amis;

Si les prisonniers donnaient quelques billets audit chirurgien ou qu'ils en introduisissent dans sa poche, il les portera sur-le-champ à M. le gouverneur ou aux officiers; il fera bien, même, quand il sortira de leurs chambres de regarder dans ses poches;

Lorsque le chirurgien rase les dits prisonniers, il doit être en garde sur ses rasoirs, n'en avoir qu'un seul dehors dont il se sert, et avoir la même attention pour le ferrement dont il pourrait se servir;

Ledit chirurgien doit avoir beaucoup de douceur, de politesse et d'honnêteté pour les prisonniers;

Il doit être bien sur ses gardes de ne point se laisser corrompre par les prisonniers ou par les gens du dehors pour leur favoriser du commerce, soit en dedans ou dehors; il s'ensuivrait de sévères punitions;

Ledit chirurgien ne doit point quitter de vue les prisonniers, lorsqu'il est avec eux, et être toujours en garde;

Il aura grande attention que les remèdes qu'il donnera aux prisonniers soient propres, ainsi que le linge à barbe et ce qui sert à raser.

Telles sont les recommandations essentielles qui étaient faites au chirurgien.

Quant au traitement qu'il recevait, on sait, d'après l'« Etat de France » de 1687 qu'à cette époque, il était de trente livres par mois. Sur un « Etat » des émoluements du gouverneur de la Bastille, qui nous est parvenu sans date, mais qui est sûrement antérieur à 1711, on voit que le gouverneur donnait au chirurgien 180 livres par an, sur la somme de 15.360 livres qu'il recevait du Roi (1).

En 1750, le chirurgien avait un traitement de 600 livres par an. En 1785, le 14 juillet, comme la fonction était remplie depuis trente-cinq ans par le même titulaire, cette somme fut portée à 1200 livres (2).

En février 1787, un nouveau chirurgien ayant été

(1) Ars. 12602.
(2) Ars. 12672.

nommé, le Roi décida qu'il continuerait à toucher les mêmes appointements, que son prédécesseur. Mais, il n'en fut rien, nous ne savons pourquoi.

Le dernier chirurgien de la Bastille recevait seulement 50 livres par mois (1), et, pour les quatorze premiers jours de juillet 1789, il perçut 23 livres 6 sols 8 deniers (2).

Il convient de noter que, pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle, le chirurgien, qui remplissait en même temps la charge d'apothicaire, tirait un notable profit de la vente des médicaments.

En outre, le chirurgien jouissait, comme les officiers de l'Etat-Major, du « droit des muids de vin », c'est-à-dire qu'il pouvait faire entrer, chaque année, dans sa cave, deux pièces de vin, franches de tous droits.

Signalons que du Puget, dans son projet de suppression de la Bastille (1788) proposait qu'au cas où on ne démolirait pas la prison, on n'y laissât qu'un chirurgien payé à raison de trois livres par jour (3).

Comme nous allons le montrer, la charge du chirurgien de la Bastille était loin d'être une sinécure (4). C'était lui qui donnait les premiers soins aux malades. Le 16 juin 1700, Charras, prisonnier, tente de se suicider en se portant deux coups de couteau dans la région du cœur. Le chirurgien, conduit aussitôt auprès du blessé, lui met le premier appareil (5).

Le 9 avril 1765, pour une prisonnière qui a une « très mauvaise toux », on appelle le chirurgien, qui, en attendant la visite du médecin, prescrit à la malade « de l'eau de riz où il a mis de la grande consoude (6).

(1) Ars. 12610.

(2) Arch. nat. O¹360.

(3) Ars. 12603.

(4) Un aide lui était, quelquefois, nécessaire. Témoin, cette pièce : « Reçu de deux cents livres pour avoir aidé le chirurgien-major de la Bastille pendant plus d'un an. 20 janvier 1787. *Signé* : GUYON.», (Ars. 12610).

(5) Rav. X. 192.

(6) Rav. XVIII-155.

Quand le malade est en voie de guérison, le médecin le remet entre les mains du chirurgien.

« M. de la Carlière est venu voir aujourd'hui (24 octobre 1711), M. le duc de Fronsac. Il m'a dit qu'il n'était plus nécessaire qu'il revînt. Il a dit à notre chirurgien la conduite qu'il devait tenir pendant la convalescence (1) ».

Le chirurgien faisait prendre les drogues prescrites par le médecin.

« M. de Lassaigne est venu chez ce prisonnier à qui il a ordonné des remèdes que M. Lecoq a commencé, ce matin, à administrer (2) ».

Il donnait les lavements. A preuve, la piquante historiette racontée par Mme de Staal :

« Le comte de Laval s'aida du chirurgien. Il établit, pour avoir l'occasion de le voir souvent, qu'il lui fallait deux lavements par jour. Le Régent, examinant les mémoires de notre pharmacie avec ses ministres, l'abbé Dubois se récria sur cette quantité de lavements. Le duc d'Orléans lui dit : « Abbé, puisqu'ils n'ont que ce divertissement-là, ne le leur ôtons pas » (3).

C'était le chirurgien qui faisait la barbe des prisonniers (4), deux fois par semaine. L'autorisation du lieutenant de police était nécessaire. D'où, cette note de Berryer, datée du 5 novembre 1755 :

« Je consens que l'on fasse la barbe au sieur de la Salle, qui vient d'entrer à la Bastille » (5).

Renneville raconte que, du temps où il était prisonnier, le chirurgien « ne voulait point raser les prisonniers à moins de trente sols par barbe. Aussi, les servait-il avec un équipage tout des plus magnifiques : bassin et coquemar d'argent, savonnette parfumée ;

(1) Rav XII, 83.

(2) Rav. XIX, 18.

(3) Mme de Staal. — *Mémoires*, tome II, page 240.

(4) Les prisonniers ne devaient pas avoir de rasoirs à leur disposition. Le 7 février 1762, Sartine le rappela à Jumilhac :

« On a laissé à quelques prisonniers leurs razoirs. Cette complaisance est contraire au réglement de la Bastille. » Ars. 12501.

(5) Ars. 12496.

serviette à barbe garnie de dentelle, beau bonnet ; rien n'y manquait » (1).

Rappelons, ici, le mot connu de Linguet au chirurgien, le premier jour où celui-ci se présenta pour lui faire la barbe (septembre 1780), « — A qui ai-je l'honneur de parler ? — Je suis, monsieur, le chirurgien de la Bastille. — Hé ! que ne la rasez-vous ? »

Le chirurgien, naturellement, saignait les malades.

Le 24 juin 1689, Louvois écrit au gouverneur de la Bastille :

Si le dernier prisonnier qui vous a été remis avait un extrême besoin d'être saigné, vous pourriez le faire faire en votre présence, en prenant les précautions nécessaires pour que le chirurgien ne puisse pas savoir qui il est (2).

Tous les jours, le chirurgien fait un rapport sur l'état des malades. On ne retrouve pas, aujourd'hui, dans les Archives de la Bastille, ces rapports qui étaient envoyés au lieutenant de police (3) ; mais, il y est souvent, fait allusion.

Ainsi, le 11 janvier 1763, le major mande au lieutenant de police : « J'ai l'honneur de vous envoyer le rapport de M. Lecocq, notre chirurgien, concernant l'abbé Rohé (4). »

Avec le médecin, le chirurgien assiste à la torture. Témoin, cet extrait du procès-verbal de la question subie, le 11 septembre 1691, par Foy. « Et MM. Lallier, médecin, et Terrat, chirurgien de la Bastille, présents, ayant dit que Foy était délicat, l'avons fait relâcher et ôter les brodequins » (5).

Le chirurgien, presque toujours assisté du médecin, fait la « visite » des corps morts, et en dresse un procès-verbal destiné au lieutenant de police.

(1) *Op.cit.* I. 307.

(2) Rav. IX 171.

(3) Signalons toutefois celui qui fut rédigé par Lecocq, le 12 janvier 1762, et qui concernait le sieur du Truch de la Chaux, lequel avait tenté de se suicider (Ars. 12170). Ce rapport, très détaillé, est trop long pour pouvoir être reproduit ici.

(4) Rav. XVIII-217.

(5) Rav. IX-215.

Le 1er juin 1738, le commissaire du Châtelet, Camuset, écrit: « Le cadavre sera visité, comme il est de coutume, par MM. Herment, médecin, et Carrère, chirurgien » (1).

Enfin dans quelques cas, le chirurgien fait l'autopsie du prisonnier décédé (2).

On vient de voir que les fonctions du chirurgien-major de la Bastille étaient nombreuses et variées. De 1660 à 1789, six chirurgiens les exercèrent.

1° Terrat (1679 (?)-1702).

Son nom revient assez souvent dans les archives, mais, presque chaque fois, écrit différemment: de Terrède (10 juin 1679), — Terode (19 juin 1679), — de Rode (11 février 1691), — Terrat (11 septembre 1691). Nous ne savons rien d'intéressant sur lui.

2° Reilhe (1702-1714) (3).

Appelé aussi Arrheil et Reghle.

Renneville parle longuement de Reilhe. Voici quelques extraits de ses médisances:

Abraham Reilhe était enfant de Nîmes. Il avait de l'adresse et de l'esprit, avec le savoir-faire et les souplesses d'un Languedocien et l'avidité d'un Gascon. Il avait des ongles jusqu'aux coudes (sic), affilés comme des rasoirs. Jugez s'il avait envie de faire fortune... Il était tout nouveau venu à la Bastille quand j'y entrai (1702). Il était frater (4) dans une compagnie d'infanterie. C'était un petit bout d'homme bien alerte; au fond, fort ignorant, car à peine savait-il faire la barbe, mais il l'apprit aux dépens des prisonniers.

Ce frater est devenu un bon sujet de St-Côme. L'apothicaire étant mort, il en a acheté la charge par la médiation de Berna-

(1) Rav. XV-5.

(2) Ce fut Lecocq, qui ouvrit, le 19 mai 1761, le corps de d'Abadie, gouverneur, mort subitement la veille (Ars. 12629).

(3) Entre Terrat et Reilhe, la charge de chirurgien fut exercée, « sans aucun titre » par le valet de chambre de M. de Besmaus, qui fut gouverneur de la Bastille, de 1658 à 1697 (Journal de du Junca, major de la Bastille.) (Ars. 5134).

(4) C'est-à-dire aide-chirurgien. Vieux mot, pris ordinairement en mauvaise part.

ville (le gouverneur), auquel il en a fait une large rétribution.
Quand il entra dans ce château, il était souple comme un gant ; rien de plus humble, ni de plus affectueux. Mais, quand il eut fait émonder sa tête taillée eu buis sur chaque cheveu de laquelle il y avait au moins quatre lentes, arboré une des vieilles perruques surannées du gouverneur et endossé un de ses vieux justaucorps, il devint insolent et traita les prisonniers avec un mépris insupportable. »

Plus loin, Renneville revient sur Reilhe et raconte qu'un sieur Tauzien, prisonnier, ayant eu un ulcère à l'épaule, le chirurgien lui fit une incision si « adroite » qu'il coupa une artère et fut incapable d'arrêter l'hémorrhagie. On fit appeler un autre chirurgien, « qui répara le mal qu'avait fait l'ignorant » et qui continua à panser le blessé.

Signalons que Reilhe signa, sur le registre de l'Eglise Saint-Paul, le 19 novembre 1703, l'acte d'inhumation du fameux prisonnier de la Bastille, connu sous le nom du « masque de fer ».

Reilhe mourut le 13 décembre 1714 (1) ; il était encore en fonctions.

3° Fournier (1718-1721).

Raymond Fournier était né à Montpellier vers 1685. Il fut nommé chirurgien de la Bastille en 1718 (2).

Le 18 mars 1721, il fut arrêté et enfermé à la Basdans une chambre de la tour du Puits, d'où il ne sortit, avec un ordre d'exil en Languedoc, que le 21 avril 1722.

Il avait été accusé, par le sieur Bourcairène de Montfleuri, ci-devant embastillé lui-même pour l'affaire d'Espagne et du duc du Maine, de se conduire avec infidélité et d'abuser de sa place pour favoriser les prisonniers au préjudice de son devoir et du service du Roi.

Bourcairène affirmait que Fournier, venu dans sa

(1) Ars. 12609.
(2) Ars. 12609.

chambre pour le raser, lui avait fait des propositions de la part de l'envoyé d'Espagne et lui avait promis de lui faire obtenir une gratification à sa sortie de prison (1).

On voit que, en somme, Fournier ne fit, surtout, que violer le règlement qui lui interdisait de causer avec un prisonnier. Il n'est donc pas exact de dire, avec Carra, que « Fournier fut embastillé parce qu'il avait témoigné de trop d'humanité envers ceux qu'il avait à soigner ».

4° Carrère (1733 (?)-1750).

On sait peu de chose sur lui. L'abbé de Roquette (*op. cit.*) donne son nom, comme chirurgien de la Bastille, en 1733, 1738 et 1743. Il démissionna, en 1750.

5° Lecocq (1750-1787).

Il fut nommé chirurgien de la Bastille, le 18 avril 1750 (2) et exerça ses fonctions pendant trente-six ans. Aussi, trouve-t-on son nom, très souvent, dans les archives.

En juillet 1762, il fut sévèrement admonesté, pour une faute que nous ignorons. La preuve en est que le major écrivit alors au lieutenant de police :

« J'ai intimé votre ordre de ce jour au sieur Lecocq, et je l'ai mis à même de faire tout ce que vous désirez et je lui ai même défendu de me faire part de ses observations. De la façon avec laquelle nous nous y sommes pris, la chose ne peut pas transpirer (3) ».

Pourtant, Lecocq dut être un serviteur fidèle, puisqu'en 1767 et en 1772, il obtint une « gratification de 600 livres, pour récompense de ses peines et de ses soins » (4).

(1) Carra. — *Mémoires histor. et authentiques sur la Bastille* (1789), tome II. p. 143-145.
(2) Ars. 12609.
(3) Ars. 12503.
(4) Ars. 12610.

En 1786, étant tombé malade, il fut suppléé par Jacques, son confrère.

Au commencement de 1787, fatigué et souffrant, Lecocq désira se démettre de sa charge. En raison de son « excellente conduite » et de sa « discrétion » pendant les trente-six années qu'il avait passées à la Bastille (il n'avait, paraît-il, jamais découché, sauf pendant sa récente maladie), le Roi lui accorda, à titre de pension de retraite, les 1200 livres qu'il recevait comme traitement (1). Il continua, sans doute, d'habiter à la Bastille, puisqu'il y mourut, le 9 septembre 1787.

Le Roi accorda à sa veuve, le 20 janvier 1788, une pension de 400 livres par an (2) et le 1er novembre 1789, il décida qu'elle continuerait à toucher sa rente (3).

6° Hurel (1787-1789).

Le Roi le nomma chirurgien de la Bastille, le 8 février 1787 (4).

Il exerçait encore ses fonctions, le 14 juillet 1789.

Lors de la prise du château, tout ce qui lui appartenait fut volé. Aussi, réclama-t-il au Roi une indemnité de 4251 livres, qu'il n'obtint pas, semble-t-il, parce que ses services n'étaient « pas assez anciens (5) ».

*
* *

III. — La sage-femme de la Bastille.

Parmi les femmes qui furent embastillées, quelques-unes étaient enceintes. Jusqu'en 1786, on eut recours pour les délivrer à des sages-femmes ou à des accoucheurs. En 1786, la dame Choppin fut nommée sage-femme de la Bastille.

(1) Arch. nat. O¹498.
(2) Ars. 12672.
(3) Arch. nat. O¹360.
(4) Arch. nat. O¹498.
(5) Arch. nat. O¹360.

A la fin de l'année 1701, la femme Odriscot (ou O' Driscol, ou O'Diriscol), étant à la Bastille, se trouva sur le point d'accoucher. On envoya chercher le sieur Clément, accoucheur réputé (1).

En juin 1708, la nommée Florence, maîtresse du prince de Léon, fut transportée de la Bastille, chez le même Clément, pour être délivrée (2).

En 1747, une femme de Picot fut envoyée à l'Hôtel-Dieu pour être accouchée. Réincarcérée à la Bastille, elle y fut visitée par une sage-femme qui déclara qu'elle n'avait pas été délivrée (3).

En 1748, une prisonnière, la Saimpère, étant sur le point d'accoucher, et « comme une pareille opération ne se fait pas ordinairement à la Bastille », le ministre décide qu'elle sera transférée à l'Hôtel-Dieu, dans la « salle de force » (4).

A la même époque, la Duchesne, en état de grossesse, fut mise en liberté, le 27 mars 1748, à cause de troubles divers dont elle se plaignait.

En mai 1751, en juin 1752, en avril 1769, eurent lieu des accouchements à la Bastille, où une sage-femme avait été appelée (5).

Après l'accouchement de la d'Oliva, en mai 1786, par la sage-femme Choppin, on jugea « à propos d'établir une place d'accoucheuse attachée au gouvernement de la Bastille » (6). La matrone Choppin fut nommée, le 29 juin 1786, avec un traitement annuel de 150 livres. Nous n'avons retrouvé aucune trace de son intervention de 1786 à 1789.

Disons, en terminant, que du Puget, proposa, dès 1888, la suppression pure et simple du poste de sage-femme à la Bastille.

(1) Rav. X, 300.
(2) Rav. XI, 390.
(3) Rav. XV, 294.
(4) Rav. XV, 363.
(5) Ars. 12511 et 12518.
(6) Ars. 12609.

IV. — Consultants et spécialistes a la Bastille.

Dans certains cas, un médecin ou un chirurgien réputé, un spécialiste, étaient appelés en consultation à la Bastille (1).

Quelquefois, c'était le médecin personnel du prisonnier auquel on avait recours. Berryer, lieutenant de police, dans son « Mémoire pour le chirurgien-major » (1750) rappelle que « le médecin du château et le chirurgien doivent s'y trouver quand ces cas se présentent. M. le gouverneur ne laissera point introduire les personnes du dehors auprès des prisonniers, sans des ordres du ministre » (2).

Comme médécins et chirurgiens consultants, nous avons trouvé dans les Archives, les noms suivants : Geoffroi, professeur de chimie et de médecine (20 sept. 1726) ; de Beaulieu « qui avait soin des prétendus convulsionnaires » (22 mars 1739) ; Quesnay, premier médecin ordinaire du Roi, membre de l'Académie des Sciences (3 mai 1751); Thierry de Bussi (15 novembre 1766); Portal, médecin savant et illustre, qui visita à plusieurs reprises, de janvier à octobre 1787, le sieur de Villeman.

Citons encore : Félix, premier chirurgien de Sa Majesté (19 mars 1666); Barrère, chirurgien des mousquetaires (28 septembre 1711); Maréchal, premier chirurgien du Roi (8 juillet 1724); Desnoues, chirurgien (19 juillet 1769); Sabatier, chirurgien des Invalides (22 octobre 1786) ; Dufouart, chirurgien (16 janvier 1787).

Des spécialistes étaient, aussi, appelés. Tel de Saint-Yves, oculiste célèbre, en 1724, pour le comte de Belle-Ile ; tel Grandjean, également oculiste, pour Latude, en 1763 (qui, d'ailleurs, n'en avait nul besoin),

(1) Signalons, d'autre part, qu'en septembre 1638, le maréchal de Bassompierre, embastillé, fut autorisé à se faire pauser par « une opératrice nommée Giot, belle-mère du premier sergent de la Bastille ». *Mémoires*, Paris 1857. IV. 283.

(2) Ars. 12602.

pour Alen, en 1764, et enfin, pour le comte de Sade, en 1787.

Tels, Perron, chirurgien-herniaire pour dom Louvart, en 1732, et Pipelet, également « chirurgien-herniste » pour Lenieps, en 1767.

Tel, le frère Cosme, spécialiste réputé des maladies de vessie, pour le sieur Basque, en 1762.

Tels, enfin, Haperon et Fauchard, dentistes pour dom Louvard, et Bourdet, dentiste, pour Lally-Tollendal, en 1765.

Certains prisonniers furent autorisés à se faire soigner par leur médecin personnel, à l'exclusion du médecin ou du chirurgien de la Bastille.

En 1686, le sieur Duguay reçut les soins du sieur Porette, « médecin auquel il a confiance ». Lally-Tollendal demanda, et obtint, en 1765, les secours de son médecin, Hosty, pour un mal aux pieds.

En 1787, le Comte de Kersalaun est visité par son médecin, le sieur Evrard (1).

En 1788, M. de Cicé est soigné par Bocher, son médecin particulier, et M. de la Rouerie, par le sien, nommé Chéretel.

Enfin il faut citer comme un cas exceptionnel celui du surintendant des Finances Fouquet qui obtint l'autorisation de faire partager sa captivité au célèbre anatomiste Pecquet, son médecin particulier. Pecquet le suivit dans les différentes prisons où il fut enfermé et notamment à la Bastille ; il y resta du 18 juin 1663 au 26 février 1665 (2).

(1) Arch. de la Préfecture de police (Cartons Bastille).

(2) Arsenal, 12725, fol. 22.

LES GISANTS MACABRES

(*Suite et fin*)[1]

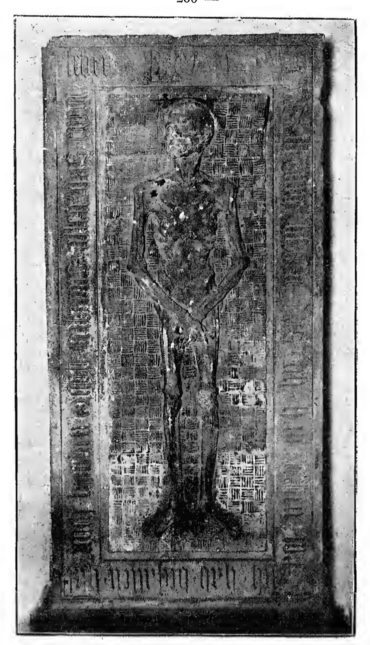
Par le Docteur TRICOT-ROYER

Le Gisant de Strasbourg.

Le visiteur qui par un temps très clair parcourt l'église de Saint-Thomas découvrira peut-être cette magnifique pierre tumulaire dans l'angle choral du transept gauche. Elle a subi de nombreux déplacements avant d'aboutir à cette encoignure obscure où nul être humain ne vient troubler son repos ; elle se trouvait d'abord là où le propriétaire la plaça lui-même, de son vivant, en 1498, c'est-à-dire au milieu du charnier, où par testament il prescrivit l'édification d'un Mont-des-Oliviers ; largesse pour laquelle le Chapitre, deux fois par an, se rencontrait au même endroit pour célébrer la mémoire du donateur. Plus tard le monument fut transporté dans la crypte ; et au moment où M. Schneegans écrivait l'histoire du sanctuaire, il se trouvait encastré dans le mur du cloître qui entoure le jardinet du pasteur « près de la porte, précise-t-il, en venant de la rue de l'ail ». Il regrette même qu'à ce moment une grande partie de la pierre fût enfoncée dans la terre : « Ce morceau de sculpture remarquable, ajoute-t-il, mériterait d'être mieux conservé ».

Nicolas Roeder s'y est fait représenter momifié au point d'être presque squelettique, les os et les tendons résistants faisant saillie sous la peau tendue et sèche. Ni la tête, ni le cou n'ont participé à l'amaigrissement général. Les muscles sterno-cleido-mastoïdiens décrivent des V superbes. La face est d'une impressionnante noblesse, hautaine et calme ; elle est assurée de

(1) Voir n[os] 3-4, p. 85-99.



la récompense éternelle. M. Wickersheimer qui nous accompagnait dans notre promenade affirmait : « Ce gisant est sûr de lui, il ne craint pas la mort, il a pratiqué le bien durant sa vie, le ciel lui revient de droit. »

Le cadavre, de grandeur naturelle, est couché sur une large natte qui forme traversin sous la tête ; il n'est peut-être pas d'une précision anatomique rigoureuse, mais il a tant de qualités qu'on est bien près de n'en pas voir les défauts.

Nicolaus Rœder a fait graver en exergue, autour de sa *Salma* de pierre, ces mots qui rappellent la vanité des biens de la terre :

Das ist mir bliben
Das ich hab geben
Ich hab behalten hat
Mich begeben o Gott
Gib uns allen das ewig leben.
1510

L'effrayante maigreur du gisant répandit la légende que c'est le monument d'un bourgeois de Strasbourg qui par amour de Dieu se laissa mourir de faim.

M. Wickersheimer sollicita pour nous la permission de photographier le document. Mais le bureau des archives assez surpris de notre « découverte », voulut prendre l'opération à sa charge et eut l'amabilité de nous offrir le cliché ci-contre.

Le Gisant de Beaune.

Un monument du plus gracieux effet, avec son fronton incurvé, son joli jeu de colonnes et ses guirlandes et écussons tourmentés, décore la nef latérale droite de l'église Notre-Dame.

C'est le mausolée de Claude Loisel, docteur en l'un et l'autre droit, et Chanoine du Chapitre de Beaune. Le pieux ecclésiastique est représenté couché sur un lit de pierre, les genoux infléchis. Il a le crâne décharné. Les muscles sterno-cleido mastoïdiens lui creusent au cou de profondes anfractuosités et les côtes saillent sous la peau ; bras et mains

sont squelettiques : les os et les tendons formant un faisceau long et mince. Les pieds et les jambes montrent des muscles cordés et secs. L'abdomen et le haut des cuisses sont voilés. D'entre les dents du gisant se développe une banderolle avec ces mots :

Funde preces superis defunctum cerne viator,
Sorte mea doctus tu quoque disce mori.

C'est le chanoine lui-même qui s'était chargé de perpétuer ainsi sa mémoire dès l'an 1617 :

Dormitionis meæ mihi locum hunc elegi anno Domini MDCXVII.

Sa mort ne survînt que quatre années plus tard comme l'indique la fin de l'inscription :

Obii autem MDCXXI, X Kal. Dec. Vale.

Le Gisant de Troyes.

En l'église Saint-Nizier, à Troyes, se trouve le long du mur droit, à hauteur de cimaise, le monument de l'architecte Favereau. Le défunt se trouve moulé dans un linceul tendu en forme de hamac. Il a les jambes croisées, la gauche passant sur la droite dont le pied déborde le suaire. Le dos qu'il présente au spectateur s'arcboute en un effort puissant. La main gauche tient un ciseau sur un objet à tailler, et de la main droite armée d'un marteau délicat, l'homme, très attentif, s'apprête à œuvrer.

Les omoplates, les apophyses des vertèbres et les côtes se dessinent vivement sous la peau, la mort ayant fondu ou desséché les chairs. Voici l'inscription qui souligne cette scène curieuse, d'ailleurs traitée avec tant d'art, qu'il s'en dégage un charme étrange malgré le réalisme du sujet :

Cy gist
Honorable et Sciétifique persõe
Me Gabriel FAVEREAU
En sõ vivant
Me Masso de lEgle Saint-Pierre, de Troyes
décédé le XX novẽbre 1576

Le gisant d'Enkhuijzen.

L'espoir d'une vie future ou tout est joie et sérénité engageait nos pères à des actes d'humilité allant jusqu'aux représentations lugubres dont nous venons de donner d'horrifiants exemples. Mais il est parfois arrivé que ces figurations macabres avaient une origine moins élevée, et c'est cela qui constitue l'originalité du gisant de Enkhuijzen. Il nous fut signalé par M. Maurice Sabbe, conservateur du Musée Plantin d'Anvers, quelques jours après qu'un hasard eut fait retrouver la dalle, au cours de travaux exécutés à l'église Saint-Pancrace de la petite ville hollandaise.

La sculpture, en bas-relief, représente un cadavre d'un mètre de long qu'embrassent les circonvolutions de six reptiles. En voici la curieuse histoire.

Vers la fin du xve siècle vivait à Enkhuijzen une dame riche mais avare. Se privant du nécessaire, elle ne consommait que des aliments frelatés. Quoiqu'elle fût à la tête d'une maison, d'une brasserie, de 80 bonniers de terre, elle ne tenait qu'une seule domestique. Elle se souciait peu de son salut éternel, mais ne pardonnait pas au débiteur infidèle à l'échéance. Un jour elle fut prise d'un mal subit. Durant qu'elle gardait le lit, s'en vint un métayer pour payer son fermage. Le gros sac d'argent placé devant elle, la mégère compta soigneusement les pièces, donna quittance, et inscrivit la somme au livre. Cette fatigue lui fut fatale. Sentant venir la mort, elle appela Catryn, sa servante et lui fit jurer de placer le sac d'or dans son cercueil, sous sa tête ; moyennant quoi elle lui abandonna 800 florins à côté d'autres avantages. En attendant elle devait garder la chose secrète.

Et ainsi en fut-il. L'inhumation se fit en l'église Saint-Pancrace. Mais lorsque les héritiers constatèrent l'absence du magot soigneusement annoté au livre, la camériste fut interrogée sur la destinée des sommes indiquées. Retenue par son serment, Catherine ne voulut rien dire, mais elle fut obligée de s'expliquer devant la justice où elle reconnut la vérité.

Aussitôt les héritiers sollicitèrent l'exhumation de la morte, ce qui fut accordé. Or, dès que l'on fit sauter le couvercle de la bière, un spectacle infernal fit reculer d'horreur toute l'assistance, ce qu'un vieux poème décrit ainsi :

Serpente, Slange en hagedis
Om theele lichaam vastgeslingert is,
Om Armen, beenen, hals en in den mondt
Men anders niet als sulcke beesten vondt !
Een gruwelijcke stank van sulpher ende vlam,
Als uit de bek van deze beesten kwam.
De vrinden dorsten om het werelts gelt
Niet langer blijven bij dat helsch gewelt.

Le long du corps, grouillant autour des bras, des jambes, du cou et sortant de la bouche, on ne voyait que serpents et lézards. Une odeur abominable de feu et de soufre s'exhalait du bec de ces animaux. Les amis ne songeant plus aux biens de la terre laissèrent-là le magot ne pouvant supporter plus longtemps la vue de ce spectacle infernal.

Mais, pour l'édification des générations futures, la municipalité donna l'ordre de faire sculpter sur la pierre tombale la représentation de ce que l'on trouva sous les planches de la bière.

*
* *

Il y aurait une curieuse étude à faire sur la faune des cadavres d'après les conceptions des artistes qui se plûrent dans l'exécution de ces scènes macabres. Nous avons rencontré des lombrics, des lézards, des sangsues, des anguilles. Le musée du Louvre offre à notre curiosité la statue funéraire de Jeanne de Bourbon, comtesse d'Auvergne, dont le ventre est percé de trous par où sortent des vers. Ceux-ci ressemblent à s'y méprendre, à de grosses larves de hanneton.

Voici un document curieux, c'est la reproduction d'un tableau du peintre brugeois Hans Memling, qui se trouve au Musée de Strasbourg.

De dessous une pierre tumulaire ornée d'un gisant macabre, le vrai défunt est ressuscité dans l'état de

consomption où il se trouve; il a rejeté la dalle sur le côté et se dresse au bord de la fosse. Il est effrayant : son abdomen est criblé par la morsure des vers qui sont des larves blanches à tête noire.

Le ventre ouvert montre les anses intestinales, et détail répugnant, un infâme batracien dévore les organes génitaux. Le doux et suave Memling du mariage mystique dépasse ici en horreur tout ce qu'on peut imaginer de plus satanique.



Les STATUTS du COLLÈGE de la CHIRURGIE d'ANVERS

(Suite et fin)[1]

Par le Dr Van SCHEVENSTEEN.

Je fais suivre à présent, in-extenso, la traduction des statuts de 1786 : ils se présentent comme un ensemble théorique de valeur, répondirent-ils au point de vue pratique aux espérances de ceux qui les édictèrent ? (2) il ne le paraît pas..., d'ailleurs les instructions complémentaires contiennent tant de restrictions que tout l'essor que faisait prévoir l'ordonnance devait être nécessairement neutralisé (3).

Ordonné et proclamé par Messieurs l'Ecoutète, Bourgmestres Echevins et Conseil de la Ville d'Anvers, le 7 mars 1786.

Messieurs, ayant depuis longtemps réfléchi sur la nécessité et l'excellence de l'Art de la Chirurgie, et ayant remarqué que les élèves dans l'Art n'ont pas l'occasion suffisante, par les leçons données actuellement au Collège de la Chirurgie, et par

(1) Voir nos 3-4, p. 100-110.

(2) W.-J. Stevens. — *Notice historique sur l'Ecole de Chirurgie d'Anvers.* (Extrait des *Annales de la Société de Médecine d'Anvers.* Année 1849. (Un tirage à part in-8°, 30 pages).

(3) Archives communales d'Anvers. — *Livre des Ordonnances.* P. F° 150. (Exemplaires détachés, in *Répertoire* (*op. cit.*), N° 4514, série I. Nos 2 et 3).

les autres moyens employés jusqu'ici, d'acquérir une capacité suffisante pour exercer une matière d'une pareille importance pour le bien-être du public : Ainsi est-il, que les Messieurs prénommés, ont décidé pour autant que la chose est possible, et afin de satisfaire aux exigences légitimes du Public, de statuer et d'ordonner les points et articles comme suit :

I.

Et tout d'abord, concernant les Leçons, qui seront données dans la suite, Messieurs ont trouvé bon, d'installer deux Professeurs, l'un pour les leçons d'Anatomie ou l'art de la dissection, et l'autre pour la Pathologie, ou l'art des maladies chirurgicales, et ses opérations ou travaux manuels.

II.

Le premier des prénommés, enseignera, pour autant que c'est possible l'Anatomie et tout ce qui peut avoir un rapport avec celle-ci, à ces fins il utilisera les Préparations Anatomiques, qui se trouvent au Collegium Chirurgicum, ou d'autres semblables que le dit Professeur trouvera nécessaires.

A ce sujet il commencera avec l'Ostéologie ou Etude des Os, pour passer ensuite à la Myologie et à l'Angiologie, ou étude des Muscles et des Vaisseaux, et ainsi de suite ; il lui est imposé de traiter ces sujets à tour de rôle ; cependant il ne se bornera pas à indiquer chaque partie en particulier, en faisant connaître sa composition, sa configuration, ses attaches, sa situation et son usage; mais il en parlera d'une façon physiologique, c'est-à-dire suivant ses fonctions naturelles.

III.

Le cours des Leçons prédites commencera chaque année au mois de Mai, et se terminera avec le mois d'Octobre.

IV.

Il consacrera les mois de Novembre, Décembre, Janvier, Février et Mars à la Dissection Anatomique, durant celle-ci il indiquera tout ce qui la concerne et donnera les explications nécessaires, comme il a été dit à l'art. 2, auquel il est référé.

V.

L'autre Professeur enseignera la Pathologie Chirurgicale, avec tout ce qui en dépend, et tout ce qui concerne la prophylaxie, les soins et le traitement des maladies : en donnant ces leçons, il s'arrangera de façon à ne revenir sur les matières déjà examinées, qu'après avoir épuisé ce sujet étendu et différent.

VI.

Il y consacrera les mois de Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre et Octobre.

VII.

Les mois de Novembre, Décembre, Janvier et Février lui serviront au Cours des Opérations ou travaux manuels Chirurgicaux ; il exposera théoriquement et démontrera pratiquement tout ce qui peut avoir des rapports avec ce sujet. Pour ces démonstrations pratiques et celles mentionnées à l'art. 4, il se règlera, comme l'autre Professeur sur les Instructions particulières édictées avec la présente et qui devront être suivies comme si elles étaient insérées ici même.

VIII.

Ce Professeur aura comme vacances les mois de Mars et Avril; et le Professeur d'Anatomie uniquement le mois d'Avril.

IX.

Durant les mois indiqués ci-devant, chaque Professeur donnera ces leçons au Collegium Chirurgicum de 3 à 4 heures de l'après-midi, deux fois par semaine ; le Professeur d'Anatomie le Lundi et le Mardi, et celui de la Chirurgie et des Opérations le Jeudi et le Vendredi; sauf les jours fériés, les jours de fête de Saint Luc, de Sainte Marie-Madeleine et des Saints Côme et Damien, les Lundi et Mardi avant les Cendres, la semaine de Kermesse et toute la semaine Sainte.

X.

Si les Professeurs négligeaient de donner leurs cours, où s'ils arrivaient en retard d'une demi-heure, ils payeraient chaque fois à la Caisse d'Anatomie : 1 fl. dans la première occurence, dix sous dans la seconde, sommes à verser aux mains du Doyen, à moins qu'ils ne fussent empêchés par maladie ; en ces cas, s'il n'est possible autrement, ils seront tenus d'en avertir le valet; celui-ci, apposera à la porte extérieure menant au Collegium Chirurgicum, une planchette portant l'avis qu'il n'y a pas de leçon.

XI.

Les Professeurs seront tenus de suppléer dans le plus bref délai aux leçons qu'ils n'auraient pas données ou qui seraient incomplètes; ils seront absolument tenus de donner leurs leçons eux-mêmes, sans se faire remplacer par qui que ce soit; en cas de maladie ou autre conjoncture, Monsieur le Commissaire de la Loi, y pourvoira suivant la nécessité; toutefois (bien entendu si cela ne se représente pas fréquemment), l'un des Professeurs pourra remplacer l'autre.

XII.

Aucune des leçons prédites ne pourra être donnée sous dictée; elles devront être expliquées et démontrées verbalement de la façon la plus claire.

XIII.

Aucun apprenti, devant faire ses années de Collège, ne sera admis, s'il ne sait au moins lire et écrire convenablement de l'avis des Professeurs.

Pour être autorisés à suivre les années de Collège, ils devront avoir atteint l'âge de 15 ans, être notés comme apprenti par le Doyen de la Corporation des Chirurgiens et Barbiers, et être renseignés dans le registre approprié comme commençant leurs années de Collège ; pour cette dernière inscription il payera deux florins, sans plus, au même Doyen, à son profit personnel, celui-ci lui en délivrera une attestation écrite convenable, que l'apprenti devra montrer aux Professeurs mentionnés.

XIV.

Durant les leçons prédites, chacun se comportera comme il a été réglé et ordonné par l'Ordonnance du 30 octobre 1713, qui doit être tenue pour insérée et renouvelée par la présente, pour autant qu'elle n'en dispose autrement ; toutefois les amendes en argent qui y sont spécifiées, seront versées dorénavant à la Caisse de l'Anatomie.

XV.

Pour que ceux qui suivent les leçons prénommées aient mieux connaissance de cette Ordonnance elle sera affichée dans un cadre appendu à un des murs du Collegium Chirurgicum, à l'inspection d'un chacun.

XVI.

Pour être admis à l'examen verbal tous ceux qui dorénavant voudront devenir Chirurgiens, devront montrer à Monsieur le Commissaire prénommé, qu'ils ont habité et travaillé pendant deux ans, comme apprenti, chez un franc-Chirurgien admis en cette Ville ; ils devront montrer par des attestations écrites des deux Professeurs prénommés, qu'ils leur ont donné satisfaction, et qu'ils ont suivi assidûment les leçons mentionnées pendant quatre années, sans qu'il puisse y être donné de dispense que par Messieurs du Magistrat, auxquels le cas échéant, il devra être présenté une requête à ce sujet.

XVII.

Cependant le temps des années de Collège qui aurait été accompli suivant l'ordonnance précédente leur sera escompté pour compléter les quatre années prénommées ; si ce temps n'est pas complètement accompli, ils devront suppléer les années mentionnées par les anciennes ordonnances prénommées, sans devoir payer quoique ce soit à ce sujet.

XVIII.

Les Professeurs noteront sur un registre les absences et les retards des apprentis et des Maîtres faisant leurs années de Collège, ce registre sera enfermé à la Chambre des Chirurgiens dans une armoire dont ils auront la clef, ainsi que le Doyen, à l'exclusion de toute autre personne.

XIX.

Monsieur le Commissaire mentionné, sera présent à l'examen; il fixera le jour et l'heure de celui-ci ; il en donnera connaissance au valet qui en avertira tous les examinateurs au moins trois jours à l'avance.

XX.

A l'avenir l'examen sera double : à savoir un examen de questions, qui seront présentées verbalement, et auxquelles le Candidat sera tenu de répondre verbalement ; l'autre sera un examen d'Opérations.

Durant l'examen verbal, qui se tiendra à la Chambre des Chirurgiens, le candidat sera interrogé sur toutes les branches de la Chirurgie.

Durant l'examen des opérations (qui constitue l'épreuve et se tiendra un autre jour que l'examen verbal) le candidat sera tenu à faire quelques opérations chirurgicales, il posera quelques bandages, le tout à ordonner par les examinateurs ; avec tout ce qui précède toutes les épreuves antérieures sont abrogées.

XXI.

Pour ces examens, les examinateurs seront dorénavant : les Professeurs déjà nommés, et les deux Doyens, c'est-à-dire, le Doyen et le sous-Doyen des Chirurgiens, et personne hors d'eux; chacun d'eux aura une voix; en cas de parité des suffrages, comme dans les autres cas mentionnés dans cette ordonnance, le plus ancien Professeur d'admission aura la voix départitrice, en l'absence de celui-ci, elle appartiendra à l'autre Professeur.

XXII.

Les examens mentionnés se feront sous serment ; celui-ci sera prêté devant Monsieur le Commissaire, avant les examens, il spécifiera qu'ils feront tout suivant leur meilleure connaissance et suivant leur conscience, sans épargner quelqu'un par amitié, sans poursuivre quelqu'un par haine, ou pour quelque autre prétexte injuste, quel qu'il soit. Il leur est défendu de faire connaître à n'importe qui la façon dont ils auraient voté ensemble, et quels auraient été leurs votes respectifs.

XXIII.

Si un des examinateurs fait défaut par suite de maladie ou autres causes, le Commissaire du Magistrat pourvoira à son remplacement, il nommera en place d'un des professeurs un des médecins jurés de la ville ; en place d'un des doyens, il désignera quelqu'un du corps des Chirugiens ; cependant pour la proposition des questions, pour la distribution des voix et la voix départitrice, et autres éventualités, le Médecin de la ville prendra rang immédiatement après l'autre professeur.

XXIV.

Personne ne pourra être l'examinateur d'un candidat apparenté jusqu'au degré de germain, inclus, tant par affinité que par consanguinité.

XXV.

A l'examen verbal, chaque examinateur, en commençant par le Professeur d'admission le plus âgé, puis le plus jeune, ensuite de Doyen des Chirurgiens (et tel est aussi l'ordre qui sera suivi dans tous les cas) interrogera le candidat aussi longtemps qu'il lui plaira ; après que cela aura été fait pour tous ils recommenceront jusqu'à ce que chacun d'eux ait obtenu complètement satisfaction. Pour l'examen des opérations (pour lequel Monsieur le Commissaire fixera aussi le jour), les examinateurs se mettront d'accord sur les opérations ou travaux manuels à exécuter par le candidat à l'examen verbal : le plus ancien Professeur en donnera connaissance et se munira des instruments nécessaires.

XXVI.

Aux deux examens désignés, le candidat devra donner satisfaction à la majorité de ses examinateurs, sinon il ne pourra absolument pas être admis, sous quelque prétexte que ce soit ; pas même avec la restriction (d'après la façon qu'il aurait subi ses examens) de lui imposer plus ou moins d'années de collège, et de lui faire fréquenter les leçons déjà nommées ; tout ce qui serait au profit d'une personne isolée, mais au détriment de la généralité, est en opposition avec les vues et les ordres de Messieurs.

XXVII.

Ensuite il est ordonné qu'à l'avenir tous ceux qui seront admis, comme chirurgiens, devront être traités de la même façon ; tous ceux qui exerceront leur art dans cette ville et en dedans de ses murs, seront tenus (sauf les cas pour lesquels Messieurs du Magistrat, donneront une dispense) de suivre les leçons prénommées pendant trois années consécutives,

sous peine de payer à la caisse de l'Anatomie 7 sous pour chaque jour d'absence ; et 3 sous 1/2 lorsqu'ils arriveront quand la leçon est commencée, sauf pour le cas du médecin ; toutefois ils seront tenus à suppléer à ces absences ultérieurement et en temps convenable, qu'elles soient dues à la maladie ou tout autre cause.

XXVIII.

Les Maîtres chirurgiens, auxquels avant la publication de la présente, avaient été imposées des années de collège, les suivront de la même façon et sous les mêmes amendes qu'il a été spécifié à l'article précédent, sans tenir compte de l'augmentation du nombre des leçons qu'ils suivront à l'avenir; le temps qu'ils auraient accompli jusqu'à présent pourra leur être décompté.

XXIX.

Ceux qui voudront devenir chirurgiens suivront les leçons de la même façon qu'ils soient ou non fils de Maîtres ; ceux déjà reçus chirurgiens, et qui auraient encore à suivre les leçons (comme il a été dit à l'article 27, ci-dessus) seront tenus de payer annuellement au Directeur de l'Anatomie, au profit de cette caisse : 12 fl. pour les premiers nommés, tous les trois mois par anticipation ; 7 fl. les autres, la moitié de demi en demie année, aussi par anticipation ; ces payements ne seront plus réexigibles, dans n'importe quel cas ou prétexte, même en cas de décès ou autres motifs.

XXX.

Tous ceux, non désignés à l'article précédent, qui fréquentent les leçons payeront chaque fois 3 1/2 sous à la Caisse de l'Anatomie, qu'ils remettront au valet au moment de leur entrée ; ils pourront s'en acquitter en versant 7 fl. par an, à payer par demie année, et anticipativement, comme il a été dit antérieurement.

XXXI.

Sont dispensés de la formalité précédente, tous les médecins pratiquants et chirurgiens, sauf ceux qui n'ont pas encore accompli leurs années de collège ; tous ceux-là pourront suivre les leçons gratis.

XXXII.

Tous les chirurgiens et barbiers devront permettre à chacun de leurs garçons d'assister deux fois par semaine aux leçons, et lorsqu'ils en seraient encore à leurs années de collège, chaque fois qu'il leur plairait de le faire, sans que n'importe qui, comme il a été dit précédemment, puisse y apporter le moindre empêchement, sous peine de 3 fl. pour chaque fois,

XXXIII.

Enfin, pour donner aux élèves plus d'expérience et plus d'occasions de se rendre capables, il sera permis aux Professeurs d'accorder aux plus méritants l'autorisation d'assister journellement aux opérations chirurgicales qui se pratiquent communément à l'hôpital ; à cette fin les Professeurs précités délivreront à ces élèves une permission écrite signée par chacun d'eux, mentionnant le nom et prénom de l'élève ; elle sera soumise à l'approbation de Messieurs les Commissaires de l'hôpital où à l'un d'eux; toutefois il ne pourra pas y avoir plus de douze élèves à l'hôpital dans ces conditions ; Messieurs ordonnent aux Professeurs d'y veiller ponctuellement.

XXXIV.

Ceux qui voudront devenir Maître Chirurgien à l'avenir, payeront comme suit, à savoir :

Pour l'examen :

				Fils de Maîtres.		
Pour la Corporation	Fl.	80	»	Fl.	45	»
Pour le Tronc des pauvres de la Corporation	Fl.	10	»	Fl.	7	10
Pour la Caisse de l'Anatomie......	Fl.	87	14	Fl.	75	4
Pour Monsieur le Commissaire...	Fl.	3	10	Fl.	3	10
Pour les quatre Examinateurs, à chacun Fl. 3,10	Fl.	14	»	Fl.	14	»
Pour le Doyen pour l'inscription au Livre	Fl.	2	»	Fl.	2	»
Pour le Valet....................	Fl.	2	16	Fl.	2	16
	Fl.	200	»	Fl.	150	»

XXXV.

Quand le Candidat se présentera à son Epreuve, les mêmes droits, spécifiés à l'article précédent, seront encore acquittés et répartis de la même façon, à savoir fl. 150, — pour les fils de Maîtres, et fl. 200 — pour tous les autres ; de plus, après son admission chacun d'eux payera encore fl. 5,12 au profit de la Caisse de l'Anatomie; les honoraires habituels de fl. 2,16 de Monsieur l'Ecoutète pour recevoir le serment de chaque nouveau Maître admis, et tous les autres débours antérieurs; le restant, casu quo, sera acquis à la prédite Caisse de l'Anatomie.

XXXVI.

Avant l'admission à l'examen ou à l'épreuve, tous les Droits y afférents seront versés au Doyen de la Corporation prédite.

Le Doyen prénommé aura aussi la direction de la Caisse de l'Anatomie, et en fera les payements requis; de trois en trois mois il sera aussi obligé de lever les deniers de la caisse, mentionnés à l'art. 9 de l'instruction particulière, il en tiendra une notice exacte; de tout ce qui précède il fera un compte et justification convenables, comme il a été spécifié dans l'ordonnance du 30 juin 1755; mais ce compte ainsi que celui de la Corporation et du tronc des pauvres seront présentés chaque année au mois d'avril.

XXXVII.

Si quelqu'un était trouvé incapable à l'examen verbal, les deux tiers des droits acquittés seraient restitués; s'il était trouvé incapable à l'examen suivant ou Epreuve, les trois quarts des droits réunis de l'Examen et de l'Epreuve lui seraient restitués. Dans ces deux cas, ces droits seraient repris à chaque examinateur dans les mêmes proportions. Lorsque le Candidat se présentera à nouveau, à l'examen ou à l'Epreuve, il payera les droits comme s'il ne s'était jamais présenté.

XXXVIII.

Tous les chirurgiens, tant ceux qui font encore leurs années de Collège, que les autres, verseront chaque année au Doyen fl. 2,10 pour la Caisse de l'Anatomie, et fl. 1 pour la Corporation; cependant les Veuves des Chirurgiens et Barbiers, et ceux qui seront admis dans la suite comme Chirurgiens, et n'auront pas encore accompli leurs années de Collège, se contenteront de payer fl. 1 pour la Corporation; sans préjudice de ce que chacun d'eux payait annuellement à la Corporation ou autrement, avant la publication de la présente.

XXXIX.

Les nouveaux droits stipulés à l'article précédent seront exigibles à partir du premier avril prochain; les leçons commenceront le 1er mai prochain; pour le reste, cette ordonnance sera suivie et observée dès sa publication.

XL.

Comme les leçons précitées suffisent (pour autant que la chose est possible actuellement) à l'instruction des Elèves et aux autres buts de la Chirurgie : tout ce qui concerne l'anatomie, dans l'ordonnance du 30 juin 1755 est abrogé, tout comme ce qui a été réglé avec ses conséquences, et ce qui a été statué à cet égard ; au surplus toutes les anciennes ordonnances pour autant qu'il n'en est pas disposé contradictoirement dans la présente restent en pleine force et vigueur.

XLI.

Dans cette ville ou son enceinte personne ne pourra exercer la Chirurgie ni pratiquer la moindre intervention ressortissant depuis anciennement à la profession de Chirurgiens et Barbiers, à moins qu'il ne soit admis à cet exercice, comme il a été défini ci-devant sous la peine de fl. 12 pour chaque contravention ; en outre, il sera corrigé par Messieurs, suivant le cas.

XLII.

Cette même défense s'applique aux Veuves des Chirurgiens et Barbiers, cependant pour leurs comptes et profits, leurs garçons pourront continuer à raser et à arracher des dents, poser des vésicatoires, des ventouses, des sangsues et des lavements ; et saigner, sans plus, quelque peu ou minime ce soit.

Toutefois, les garçons prénommés, ne pourront saigner que s'ils en ont été reconnus capables par les deux Professeurs prémentionnés, ils leur délivreront une permission écrite, contresignée par eux deux, en mentionnant l'année et le jour ; sous peine de fl. 12 pour chaque contravention à charge des dites veuves ; ou à charge complètement de leurs garçons, casu quo, après enquête.

XLIII.

Pour empêcher les nombreux inconvénients provenant de l'ignorance des soi-disants Opérateurs, Charlatans et autres ; Messieurs défendent à tous et à chacun d'eux, de pratiquer, n'importe quelle intervention chirurgicale dans cette ville ou son enceinte sans examen préalable des Examinateurs prémentionnés, qui estimeront s'ils sont capables de pratiquer des interventions chirurgicales non susceptibles être exécutées par aucun Maître Chirurgien de cette ville.

XLIV.

Lorsqu'en cas de contestation d'honoraires d'un chirurgien, le Juge trouverait que la question doit être déférée au Collegium Chirurgicum, seuls les deux Examinateurs prénommés ou ceux que ledit Juge aurait désignés, in individuo, seront autorisés à donner leur avis non obstant ce qui pourrait avoir été admis antérieurement. Pour chaque compte il ne sera jamais alloué plus de fl. 1,4 pour chaque examinateur et 14 sous au valet, pour leurs offices respectifs.

XLV.

Cette Ordonnance, pour la base et la manière d'examiner, sera aussi applicable à ceux qui voudraient exercer la chirurgie en dehors de l'enceinte de la ville à la campagne : avant de se

présenter ici à l'examen des quatre Examinateurs déjà mentionnés, ils devront leur payer ce qui a été ordonné et statué par les Ordonnances de sa MAJESTÉ.

XLVI.

Monsieur le Commissaire prénommé sera toujours un des Echevins en fonctions, il sera commissionné par Monsieur le Bourgmestre de l'Intérieur, c'est aussi à celui-ci qu'on s'adressera pour tout ce qui concerne la présente ordonnance.

XLVII.

Lorsqu'il n'est pas spécifié au profit de qui les amendes mentionnées dans la présente sont levées, elles seront divisées suivant l'ancien usage : un tiers pour l'officier exploitant, un tiers pour la ville, un tiers pour le Dénonciateur ; aussi ces amendes seront exigibles par exécution parée.

Actum in Collegio, à la réunion du Conseil du Lundi, tenu le 6 mars 1786.

Della Faille vt. Louis Torfs.

(à Anvers chez J. GRANGÉ, Imprimeur de la Ville.)

* * *

Instruction relative à l'Ordonnance des Chirurgiens et des Leçons à donner au COLLEGIUM CHIRURGICUM, *émanée le 7 mars* 1786.

I.

Il ne sera pas permis de prendre à l'Hôpital des cadavres ou des parties de ceux-ci pour les leçons des Professeurs du Collegium Chirurgicum, ou pour n'importe quelle autre fin, sans une permission spéciale écrite de Messieurs les Commissaires du même Hôpital.

II.

Ces Commissaires n'accorderont cette permission que pour les cadavres de personnes inconnues, et jamais d'autres, sinon avec le consentement des parents les plus proches, hormis seuls les cas extraordinaires, pour lesquels l'autorisation sera demandée au Magistrat.

III.

Sur la même base et avec la même permission, et pas autrement, il sera accordé aux Professeurs, de faire de temps en temps à l'Hôpital, des opérations sur les cadavres ou leurs parties de ceux qui y sont décédés.

IV.

Les dits cadavres ou leurs parties, qui peuvent être obtenus comme il a été dit à l'art. 2, serviront aux démonstrations

fraîches d'Anatomie, du Professeur de celle-ci, et aux Opérations ou travaux manuels du Professeur de la Chirurgie, ainsi qu'aux Epreuves des candidats, comme il a été réglé et statué aux articles 4, 7 et 20 de l'ordonnance prédite.

V.

Au cas où il ne serait pas possible d'obtenir quelque cadavre ou partie de celui-ci, les Professeurs prénommés feront leurs démonstrations et Opérations respectives sur des parties d'animaux, ou comme on dit, *per subjectum comparatum;* les Epreuves prénommées se feront alors sur cette base.

VI.

Les deux plus jeunes de ceux qui dans la suite seront reçus comme Chirurgiens, et le Valet de la Chambre des Chirurgiens, seront tenus de prêter assistance aux Professeurs prénommés, quand elle sera demandée, tant pour le transport que pour la préparation des cadavres ou leurs parties devant servir aux leçons ou Epreuves des Candidats, et dans tous les autres cas; sous peine d'une amende de fl. 6 au profit de la Caisse de l'Anatomie pour chaque refus en plus du payement des frais que ce refus aurait occasionnés.

VII.

Messieurs, ordonnent aussi aux Doyens des Chirurgiens de prêter en tout temps toute aide et assistance possibles aux Professeurs prénommés, tant en ce cas qu'en d'autres.

VIII.

Le Valet mentionné tiendra note exactement des absences et des retards aux leçons des Apprentis, et de ceux qui sont encore à leurs années de Collège (ce qui est spécifié aux art. 18 et 27 de l'Ordonnance précitée), il les communiquera par écrit au Professeur à la fin de chaque jour de leçon.

IX.

Le Valet récoltera toutes les amendes au profit de la Caisse de l'Anatomie (sauf celles spécifiées à l'art. 10 de l'Ordonnance précitée), il les remettra aussitôt aux Professeurs ou au Doyen en chef des Chirurgiens, qui les enfermeront immédiatement dans une caisse à la Chambre des Chirurgiens, dont seuls les Professeurs et Doyen possèderont la chef.

X.

Pour tous ces devoirs et autres indiqués dans l'Ordonnance il sera payé au dit Valet une somme de fl. 60 l'an; avec quoi viennent à cesser tous les offices antérieurs ainsi que leurs redevances.

XI.

Les revenus de la prédite Caisse de l'Anatomie serviront aux payements mentionnés à l'article précédent, ainsi que partiellement au payement des honoraires des Professeurs.

XII.

Ils serviront aussi au payement des Instruments et autres nécessités, comme le feu et la lumière, et autres choses dont les Professeurs pourraient avoir besoin; sans que toutefois ce qui a été réuni dans cet article puisse dépasser la somme de fl. 100 l'an, sans permission écrite de Monsieur le Commissaire des Chirurgiens; on se rangera à son avis pour l'achat de ses Instruments lorsque les Professeurs ne seront pas d'accord.

XIII.

Le sous-Doyen prendra soin des Instruments prédits, il les gardera propres et les enfermera dans une caisse à la Chambre des Chirurgiens, dont il aura la clef ainsi que le Professeur à l'exclusion de tout autre.

XIV.

Au cas où quelque Chirurgien pourrait avoir besoin de ces mêmes Instruments, il pourrait les recevoir contre récépissé dûment rempli, mentionnant le nom des Instruments, la date du prêt, et en avertissant les Professeurs; le chirurgien rapportera cet Instrument dans le même état aussitôt que possible, et même à la première réquisition des Professeurs, il en restera d'ailleurs complètement responsable.

Pour ces devoirs et autres il sera alloué de la Caisse de l'Anatomie au nommé sous-Doyen la somme de f. 10.10 l'an; sans plus, sous quelque prétexte que ce soit.

Actum in Collegio, à la réunion du Conseil du Lundi tenu le 6 mars 1786.

Della Faille vt. : Louis Torfs.

LE SERVICE MÉDICAL A LA BASTILLE

(*Suite et fin*)[1]

Par les Docteurs Paul SÉRIEUX et Roger GOULARD.

B. — Les soins aux Aliénés et aux Anormaux psychiques constitutionnels (2).

On est frappé, en lisant les mémoires des prisonniers et en consultant les archives, de la proportion notable d'aliénés que renfermait la Bastille, et de l'analogie qu'elle présentait, par de nombreux côtés, avec une maison d'aliénés.

Il n'est point de trouble psychopathique qu'on ne rencontre chez les nombreux prisonniers signalés comme étant « dérangés d'esprit, battant la campagne, atteints de dérèglement d'esprit, etc. » Notons simplement ici l'agitation et l'excitation maniaque, le délire mélancolique, les délires mystiques, les obsessions homicides, l'hystérie et l'épilepsie, la mégalomanie, le délire de persécution.

On pouvait être mis à la Bastille uniquement pour cause d'aliénation mentale. Tantôt, il s'agit de personnages de qualité, atteints de troubles cérébraux présumés ; tantôt — et c'est le cas de beaucoup le plus fréquent, — ce sont des aliénés et des déséquilibrés, dangereux ou malfaisants, que l'on veut soumettre à une surveillance spéciale.

(1) Voir n[os] 3-4, p. 117-134.

(2) Voir pour plus de détails : D[rs] Sérieux et Libert. — *La Bastille et ses prisonniers.* (L'Encéphale de juillet à octobre 1911). *La Bastille, asile d'aliénés* (Œsculape, octobre 1911). — *Les lettres de cachet, prisonniers de famille et placements volontaires* (Bull. société de médecine mentale de Belgique, décembre 1911 et janvier 1912). — *Le régime des aliénés en France au XVIII[e] siècle.* (Annales médico-psychologiques, 1915-1916). — *Le traitement des maladies mentales à la Bastille* (Archives de neurologie (d'avril à décembre 1922).

Ces internements, d'ailleurs, ne pouvaient avoir même quand la famille les demandait, sans un « ordre du Roy », autrement dit sans une lettre de cachet, et après rapport du lieutenant de police.

On transférait, aussi, à la Bastille, des autres prisons et des maisons d'aliénés, des individus atteints de troubles ou d'anomalies psychiques, qui étaient « incommodes », c'est-à-dire insupportables ou dangereux.

En dehors de ces cas, où l'individu qu'on embastillait était un aliéné reconnu, il faut signaler l'entrée à la Bastille d'aliénés méconnus, de gens enfermés pour un motif tout autre. Le caractère délirant des actes qui ont motivé l'incarcération reste ignoré pendant plus ou moins longtemps, comme il arrive, souvent encore, de nos jours. Puis, un jour, ces individus, qualifiés de « libertins, scélérats, imposteurs, intriguants, conspirateurs » se révèlent atteints de graves troubles mentaux.

En dernier lieu, signalons le cas d'individus qui, sains d'esprit à leur entrée à la Bastille, y furent atteints d'aliénation mentale.

Outre le rôle d'asile d'aliénés, la Bastille remplissait celui d' « asile de sûreté ». C'est à ce titre qu'on y mettait, en grand nombre, les dégénérés antisociaux, les anormaux psychiques constitutionnels : imbéciles, débiles, pervertis sexuels, fous lucides, aliénés raisonnants (1).

Comme ils le seront toujours, ces anormaux psychiques constitutionnels étaient, sous l'ancien régime, un fléau social. Trop lucides, pour être internés dans les maisons d'aliénés, insuffisamment responsables pour être emprisonnés, trop malfaisants pour être laissés en liberté, ils étaient envoyés à la Bastille. C'est la présence de ces dégénérés antisociaux qui donne à la fameuse prison ce caractère d'asile de sûreté si longtemps méconnu.

(1) Voir pour plus de détails : Docteurs Sérieux et Libert : *Les anormaux psychiques constitutionnels à la Bastille.* (Chronique médicale, octobre 1911). — *Un asile de sûreté sous l'ancien régime.* (France médicale, novembre 1911 et janvier 1912).

Pour étudier le traitement et le régime auxquels étaient soumis les prisonniers de la Bastille atteints de troubles mentaux, nous répartirons ces malades en trois grands groupes, suivant la nature de leurs réactions : états dépressifs ; états d'excitation ; malades calmes et lucides.

1° *Etats dépressifs.*

Parmi les drogues prescrites, nous relevons la liqueur d'Hoffmann, diverses préparations opiacées, l'eau de mélisse, etc.

D'autre part, on donnait aux déprimés, l'espoir d'une libération prochaine. On tenait pour « œuvre de charité » de leur accorder des promenades, la visite de leurs parents, la lecture de quelques livres.

Ainsi, le major mande au lieutenant général de police :

Le prisonnier a perdu son air inquiet et embarrassé, surtout depuis que vous lui avez accordé des livres et la promenade, et maintenant, il est aussi tranquille que l'on peut être (1).

Au sujet d'un mélancolique qui est « dans un état affreux », le major écrit au lieutenant de police :

Je crois que ce prisonnier aura grand besoin de voir madame sa femme, souvent, jusqu'à que cette angoisse soit passée (2).

Certains prisonniers sont autorisés à faire de la tapisserie, à élever des oiseaux, à avoir une chienne ou un chat.

Les pratiques religieuses sont utilisées, pour leur bon effet moral: messe, communion, lectures pieuses. Un prisonnier supplie le lieutenant de police de lui permettre d'entendre la messe, tous les jours : on le lui accorde, et il reçoit le sacrement de pénitence, « Cela lui a un peu remis sa pauvre tête, qui était furieusement dérangée » (3).

(1) Rav. XVII. 91.
(2) Rav. XVIII. 32.
(3) Rav. XIX, 248.

On a souvent recours aux bons offices — d'une efficacité quelquefois souveraine — du confesseur de la Bastille : le P. Couvrigny, le P. Griffet, l'abbé Taaf de Gaydon, l'abbé Duquesne.

Le P. Griffet est appelé auprès d'une prisonnière, dont l'état mental donne quelque inquiétude. Il lui parle pendant deux heures à deux reprises. Cela « met un peu de baume dans le sang » de la malheureuse (1).

Parfois, le confesseur se rendant parfaitement compte que le malade est « dans un état pitoyable » demande sa mise en liberté. Ainsi fait, le 29 avril 1748, le P. Griffet pour le sieur Boullenois « pour sauver la vie ou conserver la raison d'un homme menacé de perdre l'une ou l'autre » (2). Quelques semaines après, Boullenois est libéré.

Le confesseur demande aussi, pour quelques malades, certaines faveurs, telles que l'assistance d'un garde, la promenade, ou des « douceurs » (3). Il les obtient, toujours.

Notons enfin, que, pour les prisonniers qui ne voulaient pas recevoir la visite du confesseur ordinaire de la Bastille, parce que c'était habituellement un père jésuite, on faisait appel à leur confesseur ordinaire ou au curé de l'église Saint-Paul.

Certains mélancoliques refusaient de s'alimenter, comme cela se voit souvent. On leur faisait suivre un régime spécial « pour satisfaire leurs fantaisies ». On essayait de leur faire prendre du lait, du bouillon, des œufs frais, de la gelée de viande, des huîtres, de la crème, tous aliments susceptibles, sous un petit volume, de soutenir leurs forces.

Naturellement, un service de garde était organisé auprès des aliénés. Car on connaissait bien, à la Bastille, la nécessité d'une surveillance constante de certains de ces malades. Officiers, médecin, confesseur, insistaient, à chaque instant, sur ce point, dans leurs rapports.

(1) Rav. XVI, 170.
(2) Rav. XV, 366.
(3) Rav. VII, 216 et XIX, 375.

2° *Etats d'excitation. Aliénés dangereux.*

On avait recours, alors, aux bains, aux saignées, aux potions calmantes. On faisait surveiller ces malades, jour et nuit, quelquefois par deux gardes. On les isolait dans les « chambres de force » sans cheminée, sans fenêtre, et où il n'y avait qu'un lit de paille, avec ou sans couverture (comme cela se pratique encore maintenant). On les mettait, aussi, dans les « calottes » des tours.

Les aliénés « incorrigibles... révoltés... enragés... dangereux par leurs algarades violentes et leurs fureurs extrêmes », selon les termes des rapports établis sur leurs cas, étaient, mais seulement avec l'autorisation du lieutenant de police, contenus avec des chaînes.

Il convient d'ajouter ici qu'il n'y eut jamais à la Bastille, ni cages de fer, ni oubliettes (1).

3° *Aliénés calmes et lucides.*

Le gouverneur a ordre d'adoucir, le plus possible, leur existence, de leur donner la permission de se promener, de recevoir des visites, de lire, écrire, fumer, jouer à divers jeux. Ce sont pour les officiers de la Bastille les « prisonniers de la Liberté ». La tour où ils sont logés en a pris le nom de « tour de la Liberté ».

Signalons, enfin, que pour les aliénés guéris ou améliorés, le lieutenant de police a toujours soin, avant de les libérer, d'exiger de leur famille qu'elle s'engage par écrit à veiller sur eux.

C. Transfèrement d'un malade ou d'un aliéné.

Malgré le dévouement du médecin ou du chirurgien, malgré la sollicitude des officiers, et en dépit de tous les soins, il arrivait forcément quelquefois, que l'état d'un prisonnier ne s'améliorait pas.

(1) Charpentier.— *La Bastille dévoilée*, II, 21.

Alors, on n'hésitait pas dans certains cas, à ouvrir, pour lui, les portes de la prison.

S'il s'agissait d'un aliéné, on l'envoyait chez les Frères de la Charité, à Charenton, à Bicêtre, à la Salpétrière, aux Petites-Maisons.

S'il s'agissait d'un malade, on le transportait à l'Hôtel-Dieu ou dans une maison de santé.

Quelques prisonniers ont même obtenu la permission d'aller faire une saison aux eaux, à Bourbon, à Barèges, par exemple. D'autres rentraient chez eux pour y recevoir les soins d'un médecin ou d'un maître-chirurgien, ou pour y subir une opération jugée nécessaire.

Mais, dans tous ces cas, une fois guéri ou au moins amélioré, le prisonnier devait rentrer à la Bastille, selon l'engagement qu'il en avait pris.

Dans d'autres cas, la libéralité du gouvernement royal était encore plus grande : la liberté était, purement et simplement, rendue au malade.

Le 30 août 1716, le duc de Richelieu, embastillé depuis six mois, étant atteint de dysenterie, fut mis en liberté, son état faisant craindre qu'il ne succombât en prison (1).

Le 25 septembre 1746, le lieutenant de police propose au ministre de la Maison du Roi la sortie du sieur Chalus parce que « sa tête est extrêmement échauffée et qu'on pourrait craindre quelque accident de sa part, si on le retenait plus longtemps » . Le malade fut mis en liberté, le lendemain (2).

(1) *Mémoires du maréchal duc de Richelieu*, Londres 1790, t. III, p. 177.
(2) Rav. XV, 241.

DOCUMENTS

Remarques sur les variations morphologiques des Lèvres.

Le Dr Henry Meige, professeur d'anatomie à l'Ecole des Beaux-Arts, a communiqué à la séance du 5 décembre 1925. une série de remarques sur les variations morphologiques des lèvres.

Il s'est attaché à la description du *Philtron*, nom donné par les Grecs à la gouttière naso-labiale médiane, considérée par les artistes et les poètes de l'antiquité comme un des principaux appâts du visage, et appelée *poculum amatorium* par les auteurs latins.

La *gouttière philtrale* et la *fossette philtrale* qui la termine en bas, sont bordées par deux crêtes saillantes, plus blanches, qui accrochent la lumière et qui se terminent en haut dans les tubercules latéraux de la sous-cloison nasale. La courbe inférieure qui réunit les deux crêtes philtrales se prolonge latéralement par le *liseré labial*, sorte d'ourlet qui borde la zone rouge de la lèvre supérieure ; l'ensemble constitue ce qu'on désigne parfois sous le nom d'*arc de Cupidon*.

Les variations du philtron sont nombreuses et tiennent aux variations d'écartement, de saillie, et de hauteur des crêtes philtrales. Il y a des philtrons étroits et longs ; d'autres sont profonds et arrondis.

Au-dessous du Philtron, dans la zone rouge de la lèvre supérieure, se voit une saillie, le *Tubercule labial médian*, qui a même origine embryologique que le philtron, c'est-à-dire les bourgeons incisifs soudés entre eux précocement. Les crêtes philtrales font partie de cet élément embryologique, car elles sont toujours visibles sur la lèvre interne de la fissure dans le bec-de-lièvre

Les variations du *Tubercule labial médian* permettent d'établir des distinctions entre les différents types de lèvres. Selon qu'il est petit ou volumineux, haut situé ou bas situé, la forme des lèvres change, et il est très souvent possible de reconnaître chez l'adulte ces variations du développement labial.

Les artistes de tous les temps ont reproduit les variations des lèvres avec exactitude. Quelques exemples en sont présentés à la Société.

Dans l'art Egyptien, le *liseré labial* est fortement indiqué et parfois aussi les bourgeons constitutifs des lèvres.

On peut voir le Tubercule médian réduit à un simple bouton, sur le portrait du père d'Albert Durer. Il est très développé sur une tête de femme de Piero della Francesca où il produit une forte saillie de la lèvre supérieure. Une encoche médiane est souvent marquée sur la lèvre inférieure, comme sur un buste de Marius, au Vatican ; il peut en résulter un orifice permanent sur le milieu de l'interstice.

Le philtron est glabre chez certains individus. Il l'était chez Henri VIII, d'Angleterre, d'après son protrait par Holbein le Jeune, à Londres.

Enfin, de part et d'autres du tubercule médian, on peut voir deux encoches qui s'expriment par deux pertuis sur l'interstice des lèvres. Tel est le cas du portrait de Botticelli dans son tableau de l'*Adoration des Mages*, aux Offices. Cette disposition fait songer à une esquisse de bec-de-lièvre bilatéral.

D'une façon générale, ces recherches montrent les services réciproques que peuvent se rendre la morphologie et l'embryologie.

Les prêts d'honneur aux Etudiants en médecine sans fortune de la Faculté de Paris au XVIe et au XVIIe siècles.

On a beaucoup parlé, ces temps derniers, des prêts d'honneur à consentir aux étudiants sans fortune, pour leur permettre d'entreprendre, de continuer ou d'achever leurs études. Comme quelques autres choses, cela est du vieux neuf.

Il nous suffira de rappeler que ces prêts existaient au XVIe siècle dans l'ancienne faculté de médecine de Paris.

En ouvrant, en effet, un mince petit livre, in-16 de 190. XXIV pages. *Statuta Facultatis medicinæ Parisiensis*, paru. *Parisiis*, *apud Franciscum Muguet*, *Regis et Facultatis medicinæ typographum* MDCXCVI, qui tenait boutique. *Via Cilharæ ad Insigne Adorationis Regum*, on trouvera à la page 25 des *Statuta Fucultatis medicinæ*, *excerpta ex Libro Legum et Statutorum Academiæ et Universitatis Parisiensis*, *quæ lata quidem et promulgata sunt in senatu* III *Septembris* An. Dom. M.D.XCVIII,

l'article XXV qui suit : *Ne pauperibus ad Medicinæ gradus aditus intercludatur Bursæ pro Licentiis et Doctoratu Facultati debitæ remittantur eis qui manifeste pauperes erunt, si alioqui constet eos doctos et probos esse : ea conditione, ut polliceantur et publico instrumento fidem suam adstringant, se Bursas persoluturos cum ad meliorem fortunam pervenerunt.*

Ce n'est donc pas d'aujourd'hui et sous l'influence de la solidarité démocratique qu'on s'est occupé des étudiants infortunés, pauvres même, disent les textes.

Durant tout le moyen âge et même plus tard, comme chacun sait, c'étaient surtout les pauvres qui fournissaient les Ecoliers aux Universités et pour eux qu'étaient fondés auprès d'elles, en province comme à Paris, de nombreux collèges de boursiers, dont les noms sont dans toutes les mémoires.

Au XVIe et au XVIIe siècles, en ce monde, fermé et privilégié, croit-on, de l'ancienne Faculté de médecine de Paris, qui se recrutait surtout, dans la bonne, aisée et même riche bourgeoisie, on se préoccupait, tout de même, de faciliter l'accès des Licences et du Doctorat aux Philiatres non favorisés de la fortune, et on les déchargeait temporairement des droits d'études et d'examen à payer, s'ils étaient réellement pauvres, et à condition qu'ils fussent instruits et honnêtes, *docti et probi* : frais qu'ils devraient rembourser lorsqu'ils auraient acquis une meilleure situation.

Si l'on en croit Corlieu — *l'ancienne Faculté de médecine de Paris* — le total de ces frais s'élevait à un peu plus de 5000 livres. C'était une belle avance que faisait aux étudiants besogneux l'ancienne Faculté, et on sait qu'elle n'était pas riche, qu'elle n'avait de subvention ni de l'État ni de la Ville, et que c'était, somme toute, de sa bourse de Compagnie indépendante et autonome que cet argent était tiré.

Dr J. Bergounioux.



BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

Dr CABANÈS. — LA NÉVROSE RÉVOLUTIONNAIRE (2 vol.), Albin Michel, édit., Paris. — L'ENFER DE L'HISTOIRE ; LES CINQ SENS, chez le François, Paris.

« On ne lit plus » geignait l'autre jour un mien ami éditeur, se lamentant sur l'indifférence de notre époque pour tout ce qui touche aux livres. En vérité, celà devient un luxe de lire et cependant si, à l'abord'age vous mettez un confrère sur le dernier Cabanès, il vous sera répondu : je viens de le lire. Ce diable d'homme est entre toutes les mains, ce qui ne doit pas lui être désagréable puisque nombreuses, très nombreuses sont les lectrices qui l'adorent et qui le lui disent et, ce qui est beaucoup plus grave, le lui écrivent. Pourquoi donc? Jules Claretie vous le révèle dans la première édition de la *Névrose révolutionnaire* : « L'Histoire ! C'est encore la plus puissante et la plus vivante des tragédies. Le présent livre nous en montre les coulisses ou, si l'on veut, le retrait du Docteur avec ses révélations et ses tristesses. Les coulisses ! Elles sont souvent plus attirantes que la scène et elles ont aussi lenrs drames et leurs comédies. Le public ne les voit pas. Il est enchanté quand on les lui montre. A plus forte raison, quand on lui ouvre le cabinet du médecin de service. »

En collaboration avec L. Nass, le Dr Cabanès, assimilant le corps social à une entité individuelle, en recherche le caractère propre, le tempérament, comme l'on disait autrefois les maladies qui lui sont particulières, dont celles qui ressortissent à la psychopatologie sont les plus nombreuses. La terrible névrose révolutionnaire est une de ces réactions. Là, le peuple est agi et il agit sur ses meneurs. La foule délire entraînée par un Marat ou un Danton et Marat et Danton deviennent des instruments à leur tour : ils croient diriger la Révolution et la Révolution les balaie. Un cycle d'action et de réaction est, tout comme le flux et le reflux de la mer, l'effet d'un inexorable déterminisme.

Rechercher la part qui revient à chacun et la présenter au tribunal de l'Histoire qui a pour assesseur le « médecin ». C'est là toute la formule des auteurs dans ces deux volumes que vous ne pouvez pas ignorer, car ils sont une clè, en particulier « de cette suspicion qui éclot dans l'humus révolutionnaire, grandit comme une plante vénéneuse, étend sur les cités l'ombre épaisse de la terreur et et de la haine ».

C'est encore et toujours de la même méthode que s'inspire l'*Enfer de l'Histoire.* Pourquoi, du reste, l'auteur changerait-il de méthode, puisqu'elle est la bonne et qu'il la manie comme le maître artisan manie le burin en vue du « chef-d'œuvre ?.. »

Vous qui entrez ici laissez toute espérance ! Sans vouloir, en aucune façon, se faire leur apologiste, le Dr Cabanès (un Henri Robert dans son genre) essaie de rechercher, si d'aventure, quelques circonstances atténuantes ne viendraient pas plaider la cause du « réprouvé » et si, d'autre part, certaines calomnies intéressées ne seraient pas venues noircir le tableau ! Lucrèce Borgia, le cardinal Dubois, Le Régent, Louis XV, La Dubarry, Danton, Fouquier-Tinville... sont ainsi appelés à la barre, et au milieu de toutes ces horreurs, de toutes ces dépravations, de toutes ces hontes, on aperçoit Louis XV bon père, ami fidèle et sûr, diplomate avisé, roi sensé en abolissant la pénalité de la magistrature...

Entre deux consultations ou bien le soir, la journée finie, vous lirez aussi les *Curiosités de la Médecine* que vient d'éditer Le François.

Les Cinq Sens sont matière à mille anecdotes, à mille faits divers, nons rappelant mille singularités de la Nature : une des grandes distractions à la Cour de Napoléon Ier était de voir l'Impératrice Marie-Louise faire tourner son oreille sur elle-même. — Peut-on vivre sans langue ? une anecdote digne de foi nous l'affirme et le sujet pouvait parler ; il est vrai que c'était une femme... L'œil du mort conserve-t-il quelques instants, fixée comme sur une plaque photographique, la dernière image observée par le sujet ? Troublante question qui fut beaucoup étudiée à la fin du second Empire, au sujet d'un crime qui venait de se commettre et le Dr Bourion, de Darney (Vosges), adressait à la Société de Médecine légale une épreuve photographique portant la mention suivante : « Cette photographie, prise sur la rétine d'une femme ayant été assassinée, le 14 juin 1868, représente le moment où l'assassin, après avoir frappé la mère, tue l'enfant, et le chien de la maison se précipite vers la malheureuse petite victime ».

Et vous lirez ce qu'il en advint avec, sur le goût, l'odorat et le toucher, « moult délectables choses ».

Joyeux propos d'Esculape, Esprit d'Esculape s'apparentent aux *Curiosités de la Médecine.* Il faut bien un peu s'esbaudir pour ce que le livre est le propre de l'homme et que les heures où nous vivons sont loin d'être folâtres... Raymond MOLINÉRY.

Gerges DAGEN. — LES PROPOS DU PÉLICAN. *Paris Médical*, n° 36, 1925.

Une suite de Documents sur l'Art Dentaire en France : Les dents dans l'ancienne littérature française, Garain le Lorrain, Elie de Saint-Gilles, du Bellay, G. de Cocci, de Gordon, Pierre de Vernon, etc... Des anecdotes sur les cure-dents : Joyaux de la Couronne de Charles V, de Charles VI, de François Ier, les Espagnols, l'amiral de Coligny, le connétable de Montmorency, le chancelier Séguier, le comte de la Chalotais, Marie-Antoinette ; le mal que disaient des dentistes d'autrefois : Lisser Benancio, Tallemant des Reaux, Gui Patin, Rabelais. Les douleurs des dents chantées par Scarron, Piron ; une plaisante histoire arrivée à Poinsinet, de bons mots de Pottier et de Mme de Genlis.

G. D. — PARIS ANCIEN EN LES DEMEURES DE SES DENTISTES. — *Dictionnaire scientifique dentaire Arama-Michel*, 1925.

Promenades au Pont-Neuf, aux quais de la rive droite et de la rive gauche, aux quartiers St-Côme, St-Honoré, Palais-Royal en citant les noms des anciens dentistes y demeurant.

G. D. — DOCUMENTS INÉDITS SUR QUELQUES DENTISTES PARISIENS. — *Dictionnaire scientifique dentaire Arama-Michel*, 1926.

Des recherches sur Fauchard le père de la Dentisterie, sur Bruno Regnard, hospitalier à la Charité pendant la Révolution, puis dentiste, sur Dubois de Chemant l'« Inventeur » des dents minérales, ses opinions sur Napoléon Ier. Une suite de brevets d'invention de dentistes de 1791 à 1830.

G. D. — LETTRES DE NOBLESSE ACCORDÉES A CAPERON ET A BOURDET, CHIRURGIENS-DENTISTES DE LOUIS XV. *Semaine dentaire*, n° 9, 1926.

Deux pièces des Archives Nationales reproduisant les enquêtes de noblesse de Caperon et Bourdet, avec le nom des témoins et leurs appréciations sur le talent des deux dentistes. Fac-simile des signatures de Bourdet d'après l'acte de cession de sa charge à Dubois-Foucou, et du dentiste Fontaine témoin de Caperon.

Ch. André Julien. — Un médecin romantique, interprète et professeur d'arabe : Eusèbe de Salles. — Extr. de la *Revue Africaine*, 1924-25. Alger, J. Carbonel, 1 vol. in-8° de 164 p.

C'est vraiment une bien curieuse figure, que celle de cet étonnant polygraphe : médecin, botaniste, archéologue, ethnographe, journaliste, romancier, poète, auteur dramatique, interprète, professeur de géographie, d'économie sociale et d'arabe, mais, avant tout, un ambitieux, assoiffé d'honneurs, de réclame et de considération, entiché de noblesse (il s'appelait Desalle tout court), un inquiet, atteint d'une incurable instabilité. Né à Montpellier en 1796, il paraît avoir fait de solides études dans cette faculté, où il essaiera plus tard, sans succès, d'être admis comme agrégé, mais en faveur de laquelle, il lance, en 1820, un manifeste, sous le subterfuge de l'ouvrage supposé du chirurgien anglais John Cross. Il s'enthousiasme pour l'école de Broussais, « ce moderne Cromwell qui s'est attaqué à la science hippocratique ». En épidémiologie, il est farouchement anticontagioniste, et soigne, d'ailleurs avec compétence et dévouement, les cholériques à Paris et à Marseille, en 1835, et les pestiférés en Egypte et en Syrie, au cours d'un grand voyage qu'il fit en Orient en 1838.

En 1822, il publie une *Table synoptique des poisons et des asphyxies*; en 1823, un *Traité des Maladies des enfants* ; il collabore au *Journal complémentaire* et donne, en 1835, dans l'Encyclopédie de Bayle, une *Histoire Générale de la médecine légale.*

Mais il trouve cette voie bien longue et bien dure pour arriver à la gloire et à la fortune. La réussite d'une traduction des œuvres de Byron, en 1819, sous le voile de l'anonymat, et de sa supercherie médico-littéraire, le pousse à essayer du roman : en 1821, il écrit *Irner*, qu'il donne comme une œuvre posthume de Byron. Entre temps, il a deux mélodrames refusés et se console en en faisant passer d'autres sous des prête-noms. Mais, c'est le sujet à l'ordre du jour, la conquête de l'Algérie et ses épisodes, qui lui fournit bientôt les meilleurs éléments de ses romans : *Ali le Renard*, (2 vol. 1832) ; *Sakountala* (1833) ; *Les bas à jour*, *L'Anévrysme ou le devoir* (1868), livres à clef pour la plupart et dont le succès fut souvent un succès de scandale. Il a participité, en effet, à la prise d'Alger, comme secrétaire-interprète, car, plusieurs années auparavant, pour occuper sérieusement « l'attraction turbulente » qui le possède, il s'est jeté à corps perdu dans l'étude de l'arabe, qui le conduit, à son retour d'Algérie, à solliciter et obtenir, en 1835, la chaire d'arabe de Marseille. Mais là, il

ne connaît guère que des déboires. La partie de l'étude de M. Julien concernant Eusèbe de Salles, professeur au collège royal et aux cours communaux de Marseille, n'est pas la moins curieuse. Nous y voyons décrites en détail les phases de cette lutte — qui n'est pas terminée — entre les deux conceptions qui s'opposent dans l'enseignement de cette langue « savante, ardue, et moderne à la fois », la tendance empirique et utilitaire, pratiquée par les Orientaux qui enseignaient l'arabe en Europe, et la tendance raisonnée, appuyée sur une forte connaissance de la grammaire, soutenue par les Orientalistes français.

De Salles trouve une consolation des déboires de sa vie de professeur dans le succès de ses livres d'ethnographie. Sa thèse de médecine était déjà consacrée à l'unité de l'espèce humaine. Il avait, en outre, rapporté d'Orient de nombreux matériaux qu'il utilisa, de 1843 à 1849, quand, profitant des circonstances politiques favorables, il fit paraître son *Histoire Générale des races humaines ou Philosophie ethnographique*. En quelques années, ce livre connut cinq éditions et lui valut l'estime des conservateurs et des croyants, qui lui surent gré « d'avoir confirmé l'origine biblique de l'humanité ».

Un tel homme, en perpétuelle instabilité, ne devait pas être, au privé, un époux bien agréable pour cette veuve d'un troisième mari et mère de trois enfants, qu'il rencontra en Angleterre, en 1822, dans la société hindoue (elle était fille d'un danois et petite-fille d'un rajah), et qui finit par l'épouser en 1835. M. Julien passe délicatement sur ce côté, peu reluisant, au point de vue moral, du caractère de De Salles ; les ambitieux sont de mauvais maris. Pendant les dernières années de sa vie, qui se prolonga jusqu'en 1873, il s'emploie à « s'assurer devant la postérité une gloire qu'il avait vainement revendiquée au cours de sa longue carrière. Comme la plupart de ses contemporains, il fournit les éléments de la biographie que devait publier Vapereau ». Elle fut rédigée par l'Orientaliste Dugat. Il y manque seulement l'énumération des postes qu'il sollicita, et qui apparaît comme un record.

Le cas de De Salles, si curieux qu'il soit, n'est pas isolé. Les fortes études générales qu'on impose, encore heureusement à l'heure actuelle, aux candidats à la profession médicale, préparent nombre d'entre eux à des carrières vers lesquelles ils se tournent naturellement, le jour où l'exercice, souvent décevant, de la clientèle, cesse de leur sourire. La liste serait longue de ceux qui ont déserté la pratique médicale et ont réussi ailleurs. De Salles alla jusqu'à solliciter la place de

receveur des droits d'auteur à Marseille ! Il nous souvient d'avoir connu un confrère qui, pour s'être intéressé à l'anthropométrie, ambitionna de devenir chef de la Sûreté.

Dr H. P. J. Renaud.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

Dr Marèvre. *Histoire de la trépanation. De l'éclat du silex primitif au trépan de Paré*, Medicina, 22e année, 1925, nos 9-10, p. 21-32. — La trépanation était connue et pratiquée dès l'époque néolithique. Le premier crâne trépané fut exhumé en 1868, d'un dolmen de la Lozère, par le Dr Prunières de Marvejols, qui, en dix ans de fouilles, en releva 167 spécimens ; Joseph de Baye en trouva d'autres dans des grottes sépulcrales de la Marne. Les opérateurs utilisaient le grattage par fragment tranchant ; les perforations en série, par rotation d'un caillou pointu ; le creusement ; le sciage. Ils employaient des éclats de silex, d'obsidienne, des coquillages ou des dents de requin. Ces procédés, mieux servis par des instruments métalliques, se sont perpétués chez les primitifs du Pérou, de l'Australie, et, jusqu'à nos jours, au Maroc et en Tunisie. Certains y voient une pratique magique, d'autres une véritable opération chirurgicale.

La trépanation se raréfie à l'âge de bronze, l'Egypte paraît l'avoir ignorée. Dans l'antiquité classique, elle est étudiée par Hippocrate (Traité des *Plaies de têtes*) ; Celse qui décrit le perforatif ou *terebra*, le *modiolus*, le *scalper excisorius*, et le *méningophylax ;* Galien qui emploie le *cycliscus* et le *phacotus*, Paul d'Egine qui use des ciseaux *cœlisques* ou *méliotes*, et de la tarière *abaptiste*. Avicenne et Albucasis entreprennent encore la trépanation ; Roger de Parme la ressuscite à la fin du XIIe siècle, et Henri de Mondeville en traite longuement. Un demi siècle plus tard, Guy de Chauliac décrit le manuel opératoire, sans rien innover. En 1517, le chirurgien Strasbourgeois Hans von Gersdorf apporte deux instruments inédits : l'élévatoire, ou tire-fond à pas de vis, et le triploïde, qui sera utilisé jusqu'au XVIIIe siècle. En cette même année, Jean de Vigo invente, de son côté, de nouveaux outils, dont le trépan à couronne, et en 1518, Béranger de Carpi adaptera au trépan l'arbre du vilbrequin. Toute la question technique et instrumentale sera enfin résumée et mise au point d'une part

par Andrea della Croce (1582) et d'autre part par Ambroise Paré. « Toutes ces pointes de trépan interchangeables s'inséraient dans un manche à vilbrequin. C'est ce trépan à peine modifié qui est demeuré en usage jusqu'à l'invention de celui de Doyen. »

E. H. van HEURCK. *Saint-Hubert et son culte en Belgique* Verviers, impr. Leens, 1925, 40 p. in-8. (Extr. du Bull. de la Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire). — Dans cette intéressante plaquette illustrée de curieuses figures, l'auteur étudie la vie et la légende de Saint-Hubert, son culte et ses reliques. Le prêtre traçait sur le front des enragés une incision, dans laquelle il insérait une parcelle de l'étole miraculeuse de Saint-Hubert, conservée dans la sacristie d'Andain (ou Saint-Hubert, en Ardennes). Et le « taillé » en gardait le pouvoir de donner le répit — un répit de 40 jours — aux autres personnes mordues. Une famille, dite les Chevaliers de Saint-Hubert, et qui se disait issue de la lignée du bienheureux, prétendait au même privilège. Aux animaux mordus, on infligeait — à titre préventif — la marque du cornet ou clef de Saint-Hubert, rougi au feu. M. van Heurck en donne la figure, et étudie en outre toute l'iconographie (médailles, bagues, cornets, drapelets de pélerinage, imagerie populaire) et le folklore du culte de Saint-Hubert en Wallonie, Brabant et Hainaut.

H. LECLERC. *Les légumes, l'oseille, Rumex acetosa* L. Presse médicale, n° 93, 21 novembre 1925, p. 1549-1550. — Histoire diététique et thérapeutique de l'oseille.

A. MORLET. *Supercheries des prêtres d'Apollon, dieu de la médecine, ibid.*, n° 94, 25 novembre 1925, p. 1564-1565. — Ou comme quoi l'on « truquait » les oracles.

Il y avait, sur le rocher de Polignac, auprès du Puy-en-Velay, un temple où, en l'an 47, l'empereur Claude vint consulter Apollon. Je ne sais si le dieu se montra bon courtisan, ou si ce fut la Vérité qui sortit du puits. Car il y avait un puits, et même deux. Le premier, qu'on appelle encore le précipice, reliait secrètement aux salles basses du temple, l'oratoire ou *œdiculum*, situé au pied de la montagne, où le pélerin apportait son offrande et dévoilait la cause de son voyage. Et pendant que tout seul, il gravissait la pente, les renseignements étaient déjà transmis, par le puits, à l'oreille d'un prêtre aux aguets. Quant à la réponse de l'oracle, elle sortait du second puits, dont la margelle était close par un

couvercle, représentant la face d'Apollon ; la bouche du masque, trouée, laissait passer, comme un écho lointain, la voix caverneuse et les propos sibyllins des augures. — A Vichy, le système était plus simple : les postulants glissaient dans une fissure du socle, où trônait le buste d'Apollon, leur supplique, laquelle était adroitement subtilisée par l'augure, au moyen d'une porte à glissière dissimulée.

P. Delaunay. *Ambroise Paré naturaliste : Ambroise Paré et les principes des Sciences naturelles*, Bull. de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne, 2e série, t. 41, fasc. 146, p. 89-105.

E. Rolants. *Notes sur l'histoire médicale de Lille et de sa région. Les épidémies dans la châtellenie de Lille au* XVIIIe *siècle*. (Extr. de l'Echo médical du Nord, Lille, impr. centrale 1925, 47 p. in-8. — L'auteur étudie successivement la famine de 1709 et l'épidémie de fièvres continues et dysentériques qui s'ensuivit; la fièvre rouge (scarlatine ?) qui désola Baisieux en 1735) ; l'esquinancie gangreneuse (scarlatineuse ? de 1748-49 ; la dysenterie de 1750; les fièvres putrides, malignes, vermineuses et pétéchiales de 1755-56, 1764-65, 1766-69, 1786-88, le typhus de 1758, la suette (?) de Nomain (1764), etc. A relever dans ces pages les vicissitudes des théories médicales, tantôt inspirées par les iatro-chimistes (doctrine des fermentations et levains, p. 8), tantôt par l'iatro-mécanicisme (doctrine des obstructions, p. 14); tantôt par l'humorisme (discussion sur les méfaits de la bile et de la lymphe, p. 16). — Les variations corrélatives de la thérapeutique (médication échauffante et sudorifique et médication rafraîchissante, p. 11). — L'organisation des secours médicaux et des allocations en nature en faveur des contagiés, par les soins de médecins et chirurgiens spécialement commis par les Grands Baillis ou les Etats ; — enfin les polémiques étiologiques ou thérapeutiques entre les gens de Saint Côme et ceux de Saint Luc, et même entre docteurs : *Invidia medicorum*...

Desnos. *Notice nécrologique sur Gustave Mesureur*, Bull. de l'Académie de médecine, 3e série, t. 94, n° 31, 6 oct. 1925, p. 860-864. — Mesureur passa d'abord par la politique : et l'on se rappelle quelle exclamation, traduisit certain jour, en termes crus, mais désormais historiques, son dédain superlatif en face d'une hostile manifestation. Nommé par la suite Directeur de l'Assistance publique (1902), il ne s'en... moqua plus, et y déploya un zèle méritoire : d'abord à perfectionner ou renou-

veler les bâtiments nosocomiaux (la nouvelle Pitié, Claude Bernard, etc), et les installations techniques (services de radiologie, de radiothérapie, etc.). Ensuite, il améliora la situation du personnel infirmier, tant au point de vue matériel (logements, crèches, maisons de convalescence de Forges) qu'au point de vue de l'instruction professionnelle (développement de l'Ecole d'infirmières de la Salpêtrière). Et nous ne saurions oublier ici le soin éclairé qu'il apporta à la conservation, à l'organisation et au classement des archives et œuvres d'art de l'assistance publique. Appelé en 1912 à l'Académie de médecine, il s'y occupa des questions d'hygiène sociale (dépopulation, instruction des sages-femmes, lutte anti-tuberculeuse).

P. Nobécourt. *Notice nécrologique sur le Dr Charles-Auguste Liégeois, correspondant national, ibid.*, p. 864-865. — Travailleur infatigable, lauréat de l'Académie des Sciences, de l'Académie de Stanislas de Nancy, et depuis 1895 correspondant national de l'Académie de médecine, qui voulut honorer en lui le labeur du médecin de campagne, Liégeois est mort le 21 août 1924 à Bainville-aux-Saules (Vosges), âgé de 72 ans. Pendant la guerre, il avait exercé bénévolement les fonctions de médecin-chef de l'hôpital auxiliaire de Mirecourt, services récompensés en février 1921, par la croix de la Légion d'honneur.

Ad. Clément et J. W. S. Johnsson. *Briefwechsel zwischen J. R. Glauber und Otto Sperling*, nach den Originalen der Königlichen Bibliothek zu Kopenhagen, Gl. Kgl. Saml. 1110, in-8°, Leyde J. Brill, 1925, 25 p. in-8°. (Ext. de *Janus*, t. XXIX, p. 210-233). — Lettres échangées entre l'alchimiste Jean Rodolphe Glauber, alors à Amsterdam, et Otto Sperling docteur en médecine et en philosophie à Hambourg, entre 1649 et 1658, avec fac-simile d'autographe de Glauber, d'après les originaux conservés à la bibliothèque royale de Copenhague.

G. Guillain. *L'œuvre de G. B. Duchenne de Boulogne*, Presse médicale, n° 97, 5 déc. 1925, p. 1601-1606. — Intéressant exposé de l'œuvre de Duchenne, qui, dans ses deux traités *De l'électrisation localisée* et de la *Physiologie des mouvements*, rénova la physiologie musculaire, et créa, selon son expression, « l'anatomie vivante » ; qui inventa l'électro-pronostic, et ouvrit la voie à l'électrothérapie moderne ; découvrit la paralysie labio-glosso-laryngée, et l'ataxie locomotrice progressive, l'atrophie musculaire d'origine myopathique, et la para-

lysie pseudo hypertrophique; perfectionna l'étude des paralysies saturnines et celle de la paralysie infantile. Ce savant modeste, qui n'eut jamais de situation officielle, a édifié comme le disait Brissaud, « un monument scientifique impérissable ». Pourquoi faut-il ajouter que sa valeur ne fut reconnue que tardivement en France et seulement après que Darwin en eut, outre-Manche, vanté et divulgué les mérites ?

G. Urbino. *L'Hôpital majeur de Milan*, Presse médicale, n° 98, 9 déc. 1925, p. 1627-1629. — Au début du xve siècle, la ville de Milan possédait 14 hôpitaux, régis par des congrégations rivales, qui se jalousaient et se combattaient, au dam des pauvres. Aussi en 1456, le duc François Sforza, désireux de coordonner les efforts charitables, ferma les institutions insuffisantes et réunit tous les domaines nosocomiaux au profit d'un hôpital unique et central qui fut l'*Ospedale Maggiore*. Les bâtiments furent édifiés d'abord par les soins d'Antonio da Firenze, le Filarete, puis par Guiniforti Solari. Grâce à un legs du négociant Pietro Carcano (1624), on put ajouter plus tard à l'édifice un bâtiment central sur les plans des architectes Pessina, et Ricchini, avec la collaboration du peintre Crespi, dit le Cerano. Ainsi fut encadrée cette admirable grande cour dont un legs important du notaire Macchi (1797) permit de reconstruire l'aile gauche. En sorte que la maison qui comptait, à ses débuts, 86 lits, en renfermait 2000 en 1804. Encore devint-elle trop étroite : il fallut, par la suite, transformer en buanderie, l'ancien cimetière, *la Rotonde*, construite entre 1697 et 1735, et qu'entourait un admirable portique fermé, en forme de fleur. En 1895, les libéralités de la duchesse Litta Sforza fournirent à la construction d'un pavillon chirurgical moderne ; et, de 1900 à 1916, 16 nouveaux pavillons furent ouverts.

Dès 1500, l'*Ospedale Maggiore* était un centre d'enseignement chirurgical. La science opératoire y fut officiellement démontrée, à partir de 1634, par Cr. Inzago, et ses successeurs Calvi et Biumi. Mais c'est au xviiie siècle que l'école chirurgicale milanaise brilla du plus vif éclat, grâce à B. Moscati, que l'impératrice Marie-Thérèse avait envoyé se perfectionner à Paris où il fut l'élève de Levret. Avec son fils Pietro, Moscati donna une grande impulsion à l'art obstétrical; il créa aussi une école de herniotomie et de lithotomie, pour arracher aux empiriques cette partie importante de l'art opératoire. Il en sortit de nombreux élèves, parfois brillants, comme Cera et Uccelli. Parmi les chirurgiens milanais les plus célèbres, on peut citer, sous la domination autrichienne,

Lazzati, de Marchi, Gherino, Rocco Gritti, auteur d'un procédé d'amputation ostéoplastique de la jambe ; et de nos jours, Mangiagalli. Quant à la médecine milanaise, elle peut citer avec orgueil les noms de Bernardo et Pietro Moscati, d'Inzago, de Cicognini, et de G. Rasori, le bouillant protagoniste du du contro-stimulisme. Cet asile de la souffrance a donc eu ses jours de gloire. Il connut aussi des heures tragiques, au moment de la grande peste de 1630 ; et ceux qui voudraient de plus amples détails sur les anciens hôpitaux milanais et la peste de Saint-Charles, les trouveront dans le bel ouvrage de notre collègue le Dr J. W. S. Johnsson (*Storia della peste avvenuta nel borgo di Busto Arsizio*, 1630, Copenhague, H. Koppel, 1924, in-4).

Dr Lévy-Solal. *Victor Wallich*, Presse médicale, n° 100, 16 déc. 1925, p. 1660.— Né à Marseille le 1er juillet 1863, Wallich commença ses études médicales dans sa ville natale et les acheva à Paris où l'amitié de Varnier et l'appui de Pinard le lancèrent dans la carrière des concours. Interne des hôpitaux en 1887, chef de clinique, puis assistant à la clinique Baudelocque, agrégé en 1897, il entra à l'Académie de médecine en 1921. On lui doit de nombreux travaux sur l'obstétrique (Thèse sur les vaisseaux lymphatiques de l'utérus gravide ; Traité de l'infection puerpérale ; Études sur l'auto-intoxication gravidique, etc.), et la puériculture ; une active collaboration aux œuvres de protection de la première enfance, pouponnières, etc. Pendant la Grande Guerre, il prodigua ses soins aux blessés de l'hôpital du Grand-Palais.

Abbatucci. *A propos de la succession d'un chirurgien-major en service à l'Isle de France à la fin du* XVIIIe *siècle*, *ibid.*, p. 1660-1661. — M. Abbatucci nous a narré jadis la fin tragique du galant chirurgien-major de Gouy ; des renseignements complémentaires nous apprennent aujourd'hui que ce dernier fut traîtreusement tué en duel par un colonel Sarde, le comte de Locatello. Expatrié à la suite d'affaires de jeu, ce militaire avait suivi à Port-Louis une jolie veuve, Mme de R... Jaloux de de Gouy, qui fréquentait chez sa maîtresse, et au surplus débiteur, sur parole, de son rival, après gros jeu, Locatello le provoqua, le perça de son épée, et s'enfuit. Le 2 février 1790, il fut condamné par coutumace à être rompu vif, et ses biens furent confisqués.

Pierre Lemée. *Une figure peu connue, Offray de la Mettrie* (1709-1751), *médecin, philosophe, polémiste*, Ann. de la Soc.

hist. et archéol. de Saint-Malo, et t. à part, Saint-Servan, J. Haize 1925, 52 p. in-8. — On a souvent parlé de La Mettrie, l'auteur de l'*Homme Machine*, le commensal des petits soupers de Sans-Souci, et l'impitoyable polémiste qui cribla de ses sarcasmes tous les pontifes de la Faculté. Mais son existence n'était pas très bien connue : et voici qu'enfin M. Lemée nous apporte, à ce propos, des documents nouveaux et locaux. D'abord, rectification de la date que maints biographes assignaient à sa naissance : La Mettrie est né à Saint-Malo, le 19 décembre 1709. Puis, renseignements sur ses parents, son frère, ses deux sœurs ; sur son mariage avec Marie Louise Droneau, veuve de J. V. Le Verger de Kercado, qu'il épousa à Lorient, le 14 novembre 1739, et dont il eut au moins un fils, mort en bas âge, et une fille qui convola à Lorient, le 14 octobre 1766, avec Louis-Marie-François Dauphin d'Halingen, officier des vaisseaux de la Compagnie des Indes. On savait que La Mettrie avait pris ses grades en médecine, à la Faculté de Reims ; les diplômes conservés au Musée de Saint-Malo nous en précisent la date : reçu bachelier en médecine le 2 mars 1733, il obtint le bonnet doctoral le 29 mai suivant, et fut inscrit, le 3 août 1734, sur le registre du corps des médecins de Saint-Malo, après avoir complété ses études à Leyde sous Boerhaave. Il est probable qu'il se livra à l'exercice de son art dans sa ville natale de 1734 à 1742, avant de devenir médecin du régiment des Gardes françaises que commandait le duc de Grammont. Ainsi fut-il au siège de Fribourg et à Fontenoy. Puis il devint médecin en chef des hôpitaux militaires de Lille, Gand, Bruxelles, Anvers et Worms. Le scandale soulevé par sa *Politique du médecin de Machiavel*, ouvrage condamné au feu par le Parlement, le contraignit d'abandonner ses fonctions et lui ferma les portes de sa patrie. C'est alors qu'il passa en Hollande, et publia à Leyde son *Homme Machine*; nouveau scandale qui lui mit à dos les ministres protestants, et le força de s'enfuir à Berlin. On sait l'accueil que lui fit Frédéric II, et comment le joyeux convive qui soupait avec d'Argens, Voltaire et le roi de Prusse, périt, le 11 novembre 1751, d'une indigestion de pâté truffé, après un plantureux dîner chez Mylord Tyrconnel. D'aucuns prétendent qu'il mourut dans l'impénitence finale ; d'autres qu'il reçut, à ses derniers instants, les secours spirituels du P. Mac-Mahon, prêtre irlandais. Ses restes furent déposés dans l'église catholique française de Friedrichstadt. Et l'on fit, pour ce qui restait de la machine de l'auteur de l'Homme-Machine, une fort curieuse épitaphe qu'on pourra lire à la fin du mémoire de M. Lemée.

Anna Cellè. *L'assainissement de la Campagne romaine au moyen âge par les religieux français*, Bull. Acad. Médecine, n° 36, 10 novembre 1925, p. 997-1000. — Pour lutter contre le paludisme, Albéric II, sénateur de Rome, appela Odon de Cluny, en 936, dans la Ville Éternelle, et lui fit don d'un palais sur le Mont Aventin : ce fut le couvent de Sainte-Marie en Aventin. Les moines de Cluny essaimèrent par la suite à Saint-Lorenzo, à Sainte-Agnès sur la Nomentana, Saint-Andréa au Celio, et Saint-Paolo, pour y créer des centres de défrichement et de culture, dont les colons devenaient propriétaires au bout de cinq ans. Mais les fièvres miasmatiques décimaient religieux et laboureurs; Odon lui-même en rapporta le mal, dont il revint mourir à Cluny le 19 novembre 942. L'œuvre, dès lors, périclita. Deux siècles plus tard les papes la voulurent reprendre et firent appel aux Cisterciens de Clairvaux. Ainsi furent fondées les abbayes de Pomposa, près de Ferrare; des Trois Fontaines, près de Rome; de Fossa Nuova, Marmassola, Valvisciola, dans les marais Pontins; du Saint-Esprit, dans les Pouilles; de Sancta Maria in Paludibus, en Sardaigne. Alexandre III donna en outre aux Cisterciens les monastères de Saint-Sébastien aux Catacombes, et de Sainte-Marie-en-Faleria. L'achèvement de Fossa-Nuova fut dû aux libéralités du pape Innocent III, et ce monastère, consacré en juin 1208, montre un très bel exemple de l'architecture gothique primitive. Mais, une fois encore, les pionniers de l'assainissement succombèrent à la tâche. Innocent III dut se borner, par la suite, à fonder à Rome, pour les paludéens, un hôpital auprès de l'Ecole des Sassoni et il y appela encore des Français, les chevaliers du Saint-Esprit, disciples de Guy de Montpellier. En souvenir de cette aide, plusieurs hôpitaux Romains ont conservé jusqu'à nos jours le titre du Saint-Esprit.

Le Gendre. *Notice nécrologique sur Ernest Desnos*, Bull. Acad. Médecine, n° 41, 15 décembre 1925, p. 1178-1185. — Né à Paris en 1853, Desnos fut reçu interne des hôpitaux en 1877, et devint l'élève de Guyon qui l'orienta vers l'urologie. Il ouvrit, rue Malebranche, une clinique privée, que fréquentaient de nombreux élèves, et conquit bientôt un grand renom de spécialiste. L'urologie pratique lui doit la vulgarisation de la résection prostatique, qui précéda la prostatectomie totale actuelle; du traitement électrolytique des rétrécissements uréthraux; de la stérilisation des sondes par le formol. Son œuvre scientifique capitale fut l'*Encyclopédie française d'Uro-*

logie, qu'il mena à bien avec la collaboration de Pousson, et pour laquelle il rédigea un préambule historique bien documenté. Avec Pousson encore, il fonda l'*Association française d'Urologie* dont il fut le secrétaire général de 1896 à 1918; avec Guyon, l'*Association internationale d'Urologie*, dont il demeura le secrétaire général depuis 1908. Enfin, soucieux des intérêts professionnels, il contribua avec ardeur à la création du *Conseil général des Sociétés d'arrondissement* de Paris. Pendant la Grande Guerre, il devint chirurgien de l'hôpital auxiliaire 225, puis chirurgien consultant des centres d'urologie de l'armée, ce qui lui valut la rosette d'officier de la Légion d'honneur, mais il restait tout endeuillé de la perte de son fils, aviateur, tué à l'ennemi. Lorsque, la guerre finie, le « Père la Victoire » pensa à se soigner, c'est Desnos qui conseilla à Clémenceau de se faire opérer; mais il céda modestement à un *as* du bistouri, le Professeur Gosset, l'honneur périlleux d'inciser l'hypogastre du « Tigre ».

Voici deux ans, l'octroi d'un fauteuil à l'Académie de médecine récompensa le labeur de Desnos. Mais notre confrère n'appréciait pas les sièges de tout repos. Infatigable globe-trotter, il avait visité l'Europe, l'Orient Méditerranéen, le Maroc, abordé aux Etats-Unis; nous avions eu la bonne fortune de retrouver cet homme affable, fidèle habitué de la « Société française d'histoire de la Médecine », aux premiers Congrès internationaux d'histoire de la médecine, à Anvers, à Paris, à Londres. L'été dernier il partit pour les Indes, ce fut son dernier voyage : il est mort loin des siens, à Pondichéry, emporté en quelques jours par une attaque de choléra.

Dr Paul Delaunay.

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 3 Juillet 1926.

Présidence de M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE.

Etaient présents : MM. Avalon, Basmadjian, Beaupin, Brodier, Dorveaux, Finot, Fosseyeux, Hervé, Jeanselme, Mauclaire, Menetrier, Neveu, Recamier, Regnault, Sévilla, Vinchon.

Communications :

M. le Dr G. HERVÉ lit la première partie de la biographie d'*Armand de Quatrefages de Breau*, médecin, zoologiste, anthropologue (1810-1892), faite en collaboration avec M. L. DE QUATREFAGES, qui a bien voulu assister à la séance et dont les souvenirs personnels donnent une note particulièrement vivante à l'étude si précise de notre ancien président.

M. le Dr F. REGNAULT présente, en la commentant, la thèse de M. le Dr René David sur l'*Hygiène dans les livres sacrés*.

M. le Dr JEANSELME lit une note intitulée : *Funambules, équilibristes et jongleurs byzantins.*

M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE, à la suite d'une visite aux expositions des livres et manuscrits italiens la Bibliothèque nationale et au Musée des Arts décoratifs, a relevé tout ce qui pouvait intéresser l'histoire de la médecine ; il en fournit un exposé plein d'enseignements les plus divers et de remarques les plus heureuses.

THÈSES MÉDICALES DE FRANÇOIS LE RAT (1677) ET DE CLAUDE BOURDELIN (1691)

Par le Dr MAUCLAIRE,
Membre de l'Académie de Médecine.

Je n'ai pas pu savoir à combien d'exemplaires étaient tirées les thèses médicales de la Faculté de médecine de Paris au XVIIe siècle. Ils ne devaient pas être bien nombreux et les exemplaires doivent être assez rares maintenant.

Or, le hasard m'a fait trouver chez un bouquiniste les thèses sus-indiquées.

En voici les titres avec les noms des Docteurs argumentateurs.

1° François Le Rat (Sylvanecte, c'est-à-dire de la région de Senlis). Thèse quodlibétaire présentée le jeudi 14 janvier 1677. Sujet de la thèse : *An viviparorum fœtus ex-voto ?* Réponse négative.

Président : Pierre Bonnet.

Docteurs argumentateurs : François Sorand, professeur des Ecoles ; Nicolas Rainssant (1) ; François Pourret, médecin ordinaire du frère unique du Roi ; Antoine de Caen ; Charles Laval, Denis Dodart (2), Nicolas Brayer, Philibert Morisset, Philippe Hardouin de Saint-Jacques.

(1) Mattot dans sa satire *Logements des médecins-docteurs de la Faculté de Paris*) lui donne comme enseigne, rue Betisi : Au perroquet (Toujours va qui donne ; donne l'émétique à outrance) ; et Pierre Pourret, rue Saint-Fiacre : Aux trois canards (Est gascon, point larron).

(2) Denis Dodart (1634-1707). Conseiller-médecin du Roy, Botaniste distingué, Membre de l'Académie des Sciences en 1673. Voir son portrait dessiné par Cochin et gravé par A. Tardieu. Il avait son portrait à la Faculté, mais il est disparu. Mattot lui attribua comme enseigne, rue des Saints-Pères : au Phœnix (Il suit tout en Dieu).

Il y a un autre portrait de lui gravé par Watelet.

2° Thèse cardinale présentée le jeudi 1er avril 1677, par François Le Rat (de Senlis). Sujet : *An Thermæ Borbonienses Anselmienses, minorem noxam inferunt epotæ quam Arcimbaldicæ et Vichienses?* Réponse par l'affirmative. Président : Dionis Puylon (1).

Il s'agit d'une comparaison entre les eaux de Bourbon-Lancy, celles de Bourbon-l'Archambault et celles de Vichy. A cette époque l'action des Eaux thermales était déjà très étudiée.

Les Eaux de Bourbon-l'Archambault avaient déjà fait le sujet de la thèse de Forestier (1643).

3° Thèse quodlibetaire de François Le Rat présentée le jeudi 2 décembre 1677. Président : Philippe Mathon. Sujet : *An opium hystericæ accessioni noxium ?* Réponse par l'affirmative.

Docteurs argumentateurs : Jean Cordelle (2), Pierre Ozon, Guillaume Lamy, Pierre Yon (3), Antoine de Saint-Yon (4), Claude de Quanteal, Roland Merlet, Etienne Le Gaigneur, Pierre Bourdelot (5).

M. Lucien Hahn et moi nous n'avons pas trouvé de renseignements bibliographiques sur Le Rat qui n'a pas publié autre chose que ses thèses.

(1) Il y eut trois docteurs de ce nom :
1° Gilbert Puylon. Assassiné le 4 mai 1673 en sortant des Ecoles. Son portrait existait à la Faculté.
2° Denis Puylon, son fils, parisien, Doyen de 1670 à 1672, mort le 16 novembre 1696. Enterré à Saint-Eustache. Son portrait existait à la Faculté, il est également disparu.
3° Claude Puylon, Doyen de 1684 à 1686. Son portrait est à la Faculté.

(2) Mattot lui donne comme enseigne, rue Jean-Tisson : à la Licorne (Petit pannier, petit mercier).

(3) Pierre Yon, rue Jean-Pain-Mollet : Au poux qui tremble (Qui menace à grand peur.

(4) Saint-Yon, rue du Colombier : Aux trois poulets (Je me joue du peuple). Vend 100 livres des poulets nourris de chair de vipère. Il était professeur de chimie au Jardin du Roy.

(5) Il y eut deux docteurs Bourdelot :
1° Pierre Michon Bourdelot, né à Sens le 2 février 1613, mort à Paris et enterré à Saint-Sulpice le 9 fév. 1685. Médecin très à la mode, médecin de Christine de Suède. Une gravure de son portrait peint par Largillière est à la Bibliothèque nationale.
2° Pierre Bonnet Bourdelot, son neveu, né à Paris 1638, décédé à Versailles le 19 décembre 1708. Son portrait peint par de Plate-Montagne était à la Faculté (Legrand, Collections artistiques de la Faculté). Mattot lui donne comme adresse, rue du Verbois : Au grand chantier (Mérite sans récompense). Est fils d'un marchand de bois.

Dans la pièce satyrique de Pierre-Alexandre Mattot, citée par Delaunay dans son étude sur *La Vie médicale au XVIII[e] siècle,* voici ce qui concerne François Le Rat : « demeure rue Mondétour avec l'enseigne : *Au double Visage. Bien fin qui me connait.* » C'est très caustique. Je n'ai pas eu la patience de chercher dans les registres commentaires de la Faculté les états de service de Le Rat à la Faculté.

4° Thèse cardinale présentée le jeudi 8 mars 1691, par Claude Bourdelin (1), bachelier en médecine. Sujet: *An ab aere magis quam ab acqua afficiatur homo ?* Réponse par l'affirmative. Président : Jean Poisson, premier médecin du duc de Bourgogne (2).

5° Thèse quodlibetaire présentée le jeudi 29 novembre 1691, par Claude Bourdelin, bachelier en médecine. Président: Jean-Baptiste Dodart (3). Sujet: *Estne phebotomia magnorum omnium morborum princeps et universale remedium ?* Réponse par la négative.

Docteurs argumentateurs : François Le Rat, Louis Labbé (4), André Enguebard (5), professeur royal ;

(1) Il y eut cinq docteurs Bourdelin :

1° Claude Bourdelin, né en 1621 à Villefranche, décédé à Paris en 1699, membre de l'Académie des Sciences en 1666.

2° Claude Bourdelin, son fils, né à Senlis, le 21 janvier 1669, docteur, 1692, membre de l'Académie des Sciences en 1699, premier médecin de la duchesse de Bourgogne, mort à Versailles en 1718. Très savant, très charitable, on l'appelait le messie.

3° Louis-Claude Bourdelin, né à Paris en 1695, enterré à Saint-Sulpice le 27 septembre 1777, docteur en 1718, deux fois doyen 1736 et 1737, professeur de Chimie au Jardin du Roy, membre de l'Académie des Sciences en 1753.

4° Louis-Henri Bourdelin, 1743-1775.

5° Henri-François Bourdelin, 1733-1750 (Dictionnaire de Dechambre). Il y a à la Faculté un portrait du doyen Louis-Claude Bourdelin (1695-1777), peint par Gueuslain. Il y a aussi à la Faculté un autre portrait, dessin de Claude Bourdelin, doyen (1736 et 1737).

(2) Jean Poisson, rue de Paradis : Au content. Fortune sans faste.

(3) Fils de Denis Dodart, docteur en 1688, premier médecin du Duc de Bourgogne, médecin du Roi (1715). C'était un homme très modeste. Il mourut en 1730. Mattot lui donne comme adresse, quay des Morfondus : Au chat qui quête la souris. Il ne semble pas que j'y touche.

(4) D'après Mattot, rue Saint-Sauveur : Au mal assis. Je ne bas plus que d'une aile.

(5) Enguebard, place Royale : Au coq couronné. A bon chat bon rat. Médecin de l'Hôtel-Dieu et des Incurables.

Joseph Thomasseau (1), Louis Poirier (2), Pierre Bonnet-Bourdelot, Antoine Le Moine, professeur des Ecoles (3); Guy Cressant-Fagon (4), premier médecin à vie de la Reine ; Jacob de Bourges. (5).

Le satirique Pierre Mattot (6) donne sur Claude Bourdelin les indications suivantes : « demeure rue de Richelieu vis-à-vis les Quinze-Vingts à l'enseigne : *Fortune m'aveugle* ».

Ces cinq thèses existent déjà en la bibliothèque de la Faculté, qui possède presque toutes les thèses de l'ancienne Faculté. J'offre ces cinq exemplaires au Musée de la Société avec le portrait de Denis Dodart et celui de Raymond Finot considéré à tort comme *celui de Fagon*.

(1) Joseph Thomasseau de Curçay, né à Angers 1648, docteur de Paris 1677, professeur de chirurgie 1682. Dans une conférence qui le mit en évidence, il prétendit que la découverte de Harvey était déjà connue des anciens. — Cette affirmation fit parler de lui et Louis XIV le nomma son médecin ordinaire. Décédé à Paris en 1710, enterré à Saint-Séverin. Il avait une belle devise : Plutôt mourir que se souiller. Son portrait existait à la Faculté, il est disparu. D'après Mattot, rue Chapon : A l'innocence. Douceur est mon partage.

(2) Louis Poirier, rue Traversine : à la sagesse Fortune me fuit.

(3) Anthoine Le Moine, rue Simon-le-Franc : à la bonne foy. Contentement passe richesse.

(4) Guy Cresseat-Fagon (1638-1718), médecin de la Daupbine 1668, médecin de la Reine 1668, premier médecin du Roi après Daquin en 1693, intendant du Jardin des Plantes. Neveu de Guy de la Brosse, fondateur du Jardin du Roy, décédé au Jardin des Plantes. Enterré à Saint-Médard; savant botaniste. Il écrivit peu sur la médecine; grâce à sa situation auprès du Roi, il rendit de grands services à la Faculté. Mattot : place des Victoires : A la renommée. La gloire m'accompagne. Il avait à la Faculté son portrait peint par Hyacinthe Rigaud, mais ce portrait est disparu. Il y a cinq gravures le représentant : une gravée par Feart, une par Edelink, une par Ficquet, une par Forestier, une par Sichling.
Noël Legrand (*Société d'Histoire de la Médecine*, 1910) et Collections artistiques de la Faculté de Médecine, page 739, a montré que le portrait gravé par Sichling, d'après le tableau du Louvre, fait par Jouvenel, est le portrait de Raymond Finot (1636-1709). Le Finot de la Faculté ressemble au Fagon du Louvre, qui ne ressemble pas au Fagon de la Faculté.

(5) Jacob de Bourges, médecin de l'Hôtel-Dieu, fossé de l'Estrapade : Au coq hardi. Je risque le tout pour le tout.

(6) Le malicieux Mattot dans les adresses et enseignes des 98 docteurs de la Faculté donne aussi la sienne : Alexandre-Pierre Mattot, rue des Rats : A la médisance. Malheur à qui j'en veux (celui qui a fait la pièce). Après avoir fortement pris à parti ses collègues Mattot fit amende honorable ! Il fut pendant 40 ans médecin des pauvres de la paroisse Saint-Eustache.

BLASONS DE DENTISTES PARISIENS

& BLASONS A DENTS HUMAINES

Par Georges DAGEN.

Jean-François Capperon fut dentiste de Louis XV, de 1722 jusque vers 1757 (1).

On trouve dans le *Journal de Barbier* à la date du 24 novembre 1742 une note assez connue, mais on n'a pas souvent donné la dernière ligne qui nous paraît être une méchanceté de Barbier :

Malgré l'habileté du sieur Capron et l'opinion que tout le monde a de sa réputation, il cassa, avant-hier, deux dents au Roi en les lui accomodant, et l'on a admiré la patience de Sa Majesté qui a souffert extraordinairement sans se plaindre et sans dire des choses trop désagréables à ce dentiste. Ce n'est pas la première fois qu'on se plaint de lui dans le monde sur de semblables sujets.

Capperon en 1751 le 17 février présente un mémoire à l'Hôtel-Dieu pour demander qu'il soit permis à ses élèves de s'exercer sur les cadavres de cet l'hôpital. Le Bureau de l'Hôtel-Dieu qui avait toujours refusé de telles demandes ne fit pas exception en faveur du dentiste royal et ajouta que Capperon était très en état de fournir aux élèves, dont il tirait de grosses pensions, les occasions fréquentes de s'instruire sur les pauvres admis aux visites de ce praticien.

(1) Des renseignements plus complets sur ces dentistes ont paru dans l'ouvrage : *Documents pour servir à l'Histoire de l'art dentaire en France, principalement à Paris*, du même auteur. L'article ci-dessus était sous presse quand l'auteur a retrouvé les blasons de FORGERON dentiste de Louis XIV et Louis XV, et de LE BERT dentiste de Louis XIV, de même que de quelques autres dentistes parisiens de ces époques.

Bul. Soc. fr. d'Hist. Méd., t. XX, n°s 7-8 (juil.-août 1926)

Louis XV anoblit son dentiste en décembre 1745. La copie de cet acte est au « Nouveau d'Hozier » (manuscrit). Ces lettres d'anoblissement ont toutes le même texte ; nous montrerons par la suite, celui des lettres accordées au dentiste Bourdet successeur de Capperon.

Nous avons donné dans la Semaine Dentaire (1), la procédure des enquêtes de noblesse de ces deux personnages.

A la suite des lettres, d'Hozier était chargé de régler les armoiries.

Pierre d'Hozier, après avoir vu les lettres patentes en forme de charte données par le Roi à Versailles au mois de décembre 1745... par lesquelles Sa Majesté annoblit le sieur Jean-François Capperon son chirurgien-dentiste... ensemble ses enfants.

Nous, en exécution de la clause contenue dans les dite lettres... avons réglé pour ses armoiries à l'avenir :

Un écu d'argent à un chevron d'azur accompagné de trois fraizes au naturel tigées et feuillées de sinople, posées deux en chef et l'autre en pointe. Cet écu timbre d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'azur, d'argent, de gueules et de sinople.

Blason de Capperon dans le nouveau d'Hozier. B. N. Manuscrits.

A Paris le mercredi neuvième jour de février de l'an mile sept cens quarante six.

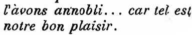
Les armes de Capperon étaient des « armes parlantes ». Le dictionnaire de Littré indique que « capron » ou « caperon » désignait une espèce de grosse fraise.

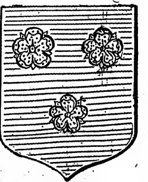
(1) Numéro 9, de 1926.

Etienne Bourdet (ou Niçolas) succéda à Capperon comme dentiste de Louis XV. Voici des fragments de ses lettres de noblesse :

Du mois de novembre 1767.

Les rois nos prédécesseurs ont cru de tous temps ne pouvoir mieux récompenser les sujets qui signaloient utilement leur zèle pour le bien de l'Etat et celui du public que par des prérogatives honorables qui passant à la postérité servent non-seulement à perpétuer le souvenir de leur talent mais encore à exciter et soutenir l'émulation de ceux qui leur succèdent... et comme le sieur Bourdet notre chirurgien-dentiste a beaucoup contribué aux progrès de l'art qu'il exerce.... nous


l'avons annobli... car tel est notre bon plaisir.


Blason de Bourdet
Interprété d'après d'Hozier.

L'enquête de noblesse a été retrouvée par nous et publiée à la suite de celle de Capperon.

En décembre 1767, Antoine-Marie d'Hozier règle les armoiries.

Un écu d'azur à trois roses d'or posées deux et une. Cet écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'or et d'azur.

*
* *

On a vu par l'exemple de Capperon que certains ne craignaient pas de jouer sur leur nom pour faire prendre des « armes parlantes ». (Forgeron dentiste de Louis XIV et Louis XV avait dans ses armes une enclume et des marteaux.)

Ces jeux de mots fort en honneur au moyen âge nous permettent de trouver quelques armoiries où sont dessinées des dents humaines.

François Dentil prieur de Saint-Léger-du-Malzieu (Corrèze) portait : « *de sable à un lion d'or ayant sous ses pieds trois dents d'argent tenant une qua-*



Blason de François Dentil
dans les « Armoiries coloriées »
B. N. manuscrits.

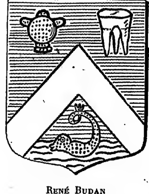
trième dent à sa patte droite aussi d'argent.

Cette famille des Dantil était originaire d'Auvergne, dès 1250 elle comptait des écuyers, puis huit chanoines de Brioude, des seigneurs de Ligones, une cornette du régiment de la reine en 1740. Il existe encore des membres de cette famille.

Ce blason est quelquefois désigné différemment sur les titres. Parfois la couleur de l'écu est rouge, d'autrefois les dents sont placées d'une autre manière, et peuvent manquer aussi.

* * *

René Budan, marchand (Bretagne) portait : *d'azur à un chevron d'argent accompagné en chef d'une bue (petite cruche) d'or à dextre, et d'une dent arrachée d'argent à senestre, et en pointe d'un dauphin d'or s'égayant dans une mer d'argent.*



René Budan
(Armoiries coloriées)



François Budan
(Armoiries coloriées)

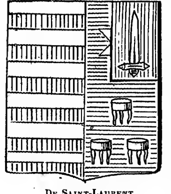
François Budan, marchand avait le même blason;

mais le peintre chargé d'interpréter le texte du blason l'a peint différemment de celui de René Budan. Il a changé la forme de la « bue » et représenté une dent d'animal.

* * *

Nous supposons que les Budan de Bois-Laurent étaient parents des Saint-Laurent, car un baron de l'Empire, né en 1763, anobli en 1810, blasonnait.

Au un : burrelé d'argent et de gueules de douze pièces ; au deux, d'azur à trois dents d'argent : un et deux surmontées d'une étoile de même posée au deuxième point du chef Franc-quartier des barons-militaires brochant sur le tout.



De Saint-Laurent
(Armorial du Premier Empire)

Dans ce blason reproduit d'après l'Armorial du Premier Empire les dents ont été fortement stylisées par le graveur. Nous les avons scrupuleusement dessinées.

* * *

Beaucoup de blasons étrangers portent aussi des dents ; nous n'avons pu encore trouver la reproduction exacte de ces armes.

DOCUMENTS INÉDITS CONCERNANT MAGENDIE

Par M. P. MENETRIER.

Dans une précédente séance j'ai communiqué à la Société les diplômes des diverses Sociétés savantes, françaises et étrangères, dont Magendie avait été nommé membre. Toujours grâce à la générosité de notre collègue M. Henriot, je puis aujourd'hui vous apporter des pièces fort intéressantes qui nous permettent d'authentifier et de dater exactement les diverses étapes de la carrière de notre grand physiologiste.

Je les prendrai en suivant l'ordre chronologique. Tout d'abord une note de l'administration de l'Assistance publique, probablement postérieure à la mort de Magendie, et qui énumère les diverses positions qu'il a occupées dans les hôpitaux :

« Magendie (François) né le 6 octobre 1783 à Bordeaux, a été nommé interne des hôpitaux le 7 floréal, an XI, le septième de la liste.

« Il fut placé en l'an XII (1804) à l'hôpital Saint-Louis, où il resta jusqu'au 15 pluviôse. Il passa le 16 du même mois aux Vénériens jusqu'à la fin de la même année ainsi qu'en l'an XIII.

« Il quitta probablement les hôpitaux, car nous n'avons aucune trace de lui (dit la note) en l'an XIV ».

Pour la suite de sa carrière hospitalière, nous aurons plus tard à citer les actes officiels lui annonçant sa nomination, aux divers postes qu'il a occupés. Il est probable que son passage à Saint-Louis fut comme interne dans le service d'Alibert, alors tout récemment nommé médecin de cet hôpital.

Peut-être l'interruption de son temps d'internat

est-elle attribuable à quelque maladie. En tout cas, nous avons précisément à cette date un certificat de « dispense définitive » du service militaire, indiquant une santé défectueuse et dont il nous paraît intéressant de reproduire une partie :

« Vu la décision de la commission chargée de l'examen des conscrits relative au sieur Magendie François... accorde une dispense définitive de service au sieur Magendie... Conscrit de l'an XIII, natif de Bordeaux... taille d'un mètre 660 millimètres, cheveux et sourcils bruns, yeux bruns, front dégagé, nez gros, bouche moyenne, menton rond, visage ovale... fils d'Antoine et de Marie Nicole Deperey-Delaunay, demeurant rue de Verneuil n° 781, lequel a des *obstructions viscérales*... à Paris le 10 fructidor an XIII. »

Ce diagnostic inspiré évidemment des doctrines de Bœrhaave, ne nous permet guère de savoir quelle maladie incriminer, il prouve, en tout cas, qu'à ce moment sa santé était sérieusement atteinte ; Flourens (1) parle de « découragement amer, que l'homme jeune et surtout le jeune médecin ne manquent jamais d'attribuer à l'une de ces maladies prétendues incurables qui devant un peu de bonheur ne se montrèrent jamais rebelles... »

En 1808 Magendie est nommé docteur en médecine, et nous avons ici son diplôme, à ce moment l'école n'était pas encore Faculté, ce n'est pas un ministre mais les membres du Conseil de l'école qui le contresignent.

Le diplôme est sur parchemin, et entièrement écrit à la main. Il y est fait l'énumération des examens subis et de la thèse intitulée : ***Essai sur les usages du voile du palais, avec quelques propositions sur la fracture du cartilage des côtes***; dans lesquels actes probatoires et qui ont eu lieu publiquement, le sieur Magendie ayant fait preuve d'un savoir aussi solide qu'étendu, nous le déclarons pourvu des connais-

(1) Eloge historique de F. Magendie.

sances exigibles pour l'exercice de l'art de guérir et à cet effet lui délivrons le présent diplôme de Docteur en Médecine, muni du sceau de l'Ecole.

Suivent les signatures des membres du Conseil d'administration de l'Ecole : Boyer, président; Richerand, secrétaire; Suë, trésorier et Thouret, directeur.

Le diplôme a été enregistré à la préfecture du département de la Seine en 1813, ce qui prouve que Magendie ne s'est pas pressé d'en faire usage pour exercer.

En 1814, nous dit Flourens, M. Magendie, qui avait déjà été appelé deux fois pour la conscription, fut appelé de nouveau. Cette fois l'Académie intervint. Se fondant sur les espérances qu'il donnait, elle demanda son exemption qui fut accordée par un décret spécial.

Cette pièce que nous avons vaut d'être reproduite en entier :

« Au palais des Thuileries, le 26 février 1814, Napoléon, empereur des français, roi d'Italie et protecteur de la Confédération du Rhin, sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Article premier. — Nous accordons l'exemption de service militaire au sieur Magendie, savant, né à Bordeaux le 6 octobre 1783, département de la Gironde.

« Art. 2. — Nos ministres de l'Intérieur et de la Guerre sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent décret.

« Pour l'Empereur et en vertu des pouvoirs qu'il nous a conférés, signé : Marie-Louise.

« Par l'impératrice reine et régente, le Ministre d'Etat, secrétaire de la régence, signé : le duc de Cadore.

« Pour ampliation : le Ministre de l'Intérieur, comte de l'empire, Montalivet. »

Une lettre du Ministre de l'Intérieur, Montalivet, adressée à M. Magendie lui fait part du décret impé-

rial et ajoute : « Vous devez cette marque de faveur aux succès que déjà vous avez obtenus dans les sciences. Je ne doute pas que vous ne redoubliez d'efforts pour vous en rendre de plus en plus digne. »

Une autre lettre du général d'Hastrel, directeur de la conscription, avertit M. Magendie, *savant*, qu'il a donné les ordres nécessaires pour l'exécution du décret impérial.

Un certificat de la Faculté, signé du doyen Le Roux, en 1816, atteste que M. Magendie « par l'effet des concours qui ont eu lieu a été nommé aide d'anatomie au mois d'avril 1807 et prosecteur au mois de juillet 1811. »

En 1818 Magendie est nommé pour remplir « l'une des places de Médecins... près le bureau central d'admission dans les hospices de Paris » et en même temps que l'extrait du procès-verbal de cette nomination, nous avons une lettre du Conseiller d'Etat, préfet de la Seine, Chabrol, pour recommander au Conseil général des hospices, M. Magendie, médecin, comme candidat à la place de M. Mangenot.

« Messieurs,

« M. le Comte Berthollet, pair de France, et M. le Comte La Place, viennent de me recommander M. Magendie, docteur en médecine, qui est sur les rangs pour la place vacante par le décès de M. Mongenot, ces recommandations n'ont pu qu'ajouter à l'idée avantageuse que j'avais déjà des talens et des connaissances de M. Magendie.

« Ce jeune docteur professe son art avec autant de talent à l'Ecole de Médecine qu'il l'exerce au dehors avec succès. Il a fait des observations nouvelles sur la physiologie et même on lui doit des découvertes importantes sur l'économie animale.

« Des succès aussi rapides et qui doivent en faire présager d'autres plus utiles encore au progrès de la science, le témoignage qu'ont donné aux talens de M. Magendie, les Comtes Berthollet et de la Place, me font désirer, Messieurs, qu'il vous soit possible de

porter ce jeune docteur sur la liste des candidats que vous aurez à présenter pour la place de M. Mongenot.

« Je verrais avec d'autant plus de satisfaction M. Magendie réunir vos suffrages, que cette marque de bienveillance du Conseil serviront à la fois de récompense à ses travaux et d'encouragement à ses efforts. »

Une pièce illustrée de la figure de Minerve casquée et couronnée vient de l'Institut de France, Académie royale des sciences, et apprend que « l'Académie royale des sciences... a procédé à l'élection d'un membre pour remplir la place dans la section de médecine et de chirurgie vacante par le décès de M. le baron Corvisart. Le résultat du scrutin ayant donné la majorité du suffrage à M. Magendie... etc.

« Certifié conforme et signé du baron Cuvier, secrétaire perpétuel. »

En 1824, le Conseil royal de l'Instruction publique arrête ce qui suit : « M. Magendie est autorisé à faire à Paris un cours de physiologie pendant l'année scolastique 1824-25. »

1826 : Arrêt du Ministre de l'Intérieur Corbière, nommant le Dr Magendie, médecin suppléant à l'hospice de la Salpêtrière, en remplacement du docteur Ferrus.

1830 : Arrêt du préfet de la Seine, O. Barrot, portant que M. Magendie, médecin de l'hospice de la Vieillesse-femmes, sera attaché à l'Hôtel-Dieu.

Ordonnance du roi Louis-Philippe datée du 28 février 1832, et portant que « l'élection faite par le Collège de France et par l'Académie des Sciences de M. Magendie pour remplir la chaire de médecine vacante au Collège de France, est approuvée ».

Puis et à propos de l'enseignement donné par Magendie au Collège de France, où le professeur utilisait pour les montrer à ses élèves les pièces provenant de son service à l'Hôtel-Dieu, nous avons sous forme d'extrait du registre des délibérations du

Conseil général des Hospices, l'autorisation administrative accordée à ce sujet.

« Le membre de la Commission administrative chargé des hospices donne connaissance au Conseil général d'une lettre par laquelle M. le Préfet de police l'informe que M. Magendie lui a demandé l'autorisation d'emporter de l'Hôtel-Dieu des pièces d'anatomie pathologique pour faire les cours de physiologie expérimentale au Collège de France. Le Conseil général, décide que M. Magendie pour emporter de l'Hôtel-Dieu les pièces d'anatomie qui lui seront nécessaires... en se conformant aux dispositions suivantes :

« 1° Les pièces ne pourront être remises que sur une demande écrite de M. Magendie, dans laquelle il désignera celles qu'il aura besoin d'emporter et les corps sur lesquels elles devront être prises.

« 2° A moins de nécessité absolue, dont il sera référé au membre de la Commission administrative, il ne pourra être retranché aucune partie des corps réclamés par les familles...

« 3° M. Magendie prendra toutes les précautions nécessaires pour prévenir les abus ou les dangers qui pourraient résulter de la faculté qui lui est accordée par la présente... 25 mai 1831. »

Nous citerons encore : Une série de pièces relatives à la nomination de Magendie comme chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, le 5 novembre 1829. C'est le comte de Chabrol préfet de la Seine qui est chargé de procéder à la réception.

Sa nomination d'officier, le 2 mai 1840 accompagné d'une lettre de Cousin, alors ministre de l'Instruction publique, et qui lui annonce que c'est sur sa proposition que cette nomination en a été faite par le roi Louis-Philippe.

« Je lui ai rappelé, écrit Cousin, les titres que vous avez à cette distinction, la persévérance de vos travaux qui vous ont placé dès longtemps parmi les plus éminents physiologistes, la sagacité audacieuse de vos expériences et les résultats féconds qu'elles ont pro-

duits, les théories nouvelles que vous avez présentées dans vos cours du collège de France, en un mot les services éclatants que vous ne cessez de rendre à l'une des sciences les plus difficiles à la fois et les plus importantes. Sa Majesté s'est plu à les reconnaître et à vous offrir un nouveau témoignage de la haute estime qu'elle en sait faire. »

Un certificat signé du Maréchal Exelmans, le 3 février 1852, atteste que M. Magendie a été nommé commandeur de la Légion d'honneur, le 10 décembre 1851.

Et deux diplômes espagnols de 1852 et 1855 où la reine Isabelle II confère à Magendie les nominations successives de Chevalier, puis d'Officier de l'ordre de Charles III.

Parmi les divers papiers que nous avons encore, quelques lettres sont à remarquer. Les unes viennent de malades reconnaissants, et vraiment après la réputation de nihilisme thérapeutique qu'on a faite à Magendie, il n'est pas mauvais de pouvoir opposer l'opinion des intéressés: c'est ainsi que F. Dubois dans le réquisitoire malveillant, que sous couleur d'éloge académique, ce secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine consacre à son collègue défunt parle « du scepticisme railleur et impuissant auquel sa médecine d'amphithéâtre avait conduit Magendie » ; à cette accusation, ces lettres répondent éloquemment.

Une autre lettre nous apprend les démarches faites par les amis de Magendie auprès de Monseigneur d'Hermopolis, au moment de la première candidature au Collège de France, et qui furent d'ailleurs sans résultat, puisque cette fois Récamier fut nommé.

Enfin nous avons encore à mentionner deux notes manuscrites de Magendie, l'une intitulée *Recherches expérimentales sur la chaleur animale*. Et une autre, au crayon, relatant l'histoire d'un chien enragé dont il pratique l'autopsie chez Monroy, au « Combat des animaux ».

Il y inocula un autre chien qui y resta en observa-

tion. Et nous en pouvons conclure que ces sortes d'établissements, dont l'un a laissé son nom à un quartier de Paris (près des Buttes Chaumont, il y en avait un autre rue de Sèvres) servaient à cette époque aux physiologistes pour le recrutement des chiens nécessaires à leurs expériences, d'une manière analogue à la Fourrière actuellement.

Il nous a paru intéressant de donner ici un aperçu des documents que M. Henriot nous a si généreusement donnés pour notre musée et qui y seront conservés toujours à la disposition des historiens qu'ils pourraient intéresser dans l'avenir.

UN ÉTUDIANT EN MÉDECINE PENDANT LA SECONDE RÉPUBLIQUE.

Par le Docteur A. FINOT.

L'étudiant qui accomplissait à Paris ses études entre 1845 et 1850 trouva dans les évènements de ce temps un vaste champ d'émotions fortes, et, pour sa sensibilité encore à demi-romantique, toutes les occasions possibles de la mettre à bonne épreuve.

Epoque dramatique en effet que celle qu'accablèrent, en deux ans, les successifs assauts d'une révolution, d'une sanglante émeute, et du second choléra. Cela pouvait pétrir des caractères, et y buriner des idées saines sur les avantages comparés de l'équilibre, de la santé et de la paix.

J'ai pu me tenir en contact, on peut dire presque direct, avec cette époque troublée. Mon grand père

Bul.Soc.Hist.Méd., t. XX, n°s 7-8 (juil.-août 1926)

maternel, le Dr. Eugène Audigé, qui exerça la médecine avec honneur dans un village de l'Yonne de 1851 à 1899, — date à laquelle il mourut d'un refroidissement contracté, à 75 ans, au chevet d'un forestier près de qui il avait été appelé en pleine nuit, — m'en a mille fois conté les épisodes les plus saillants, pendant mes journées de vacances où je l'accompagnais en voiture lors de ses incessantes tournées.

Jusqu'à la chute de Louis-Philippe, son existence avait été celle de tous les étudiants de son âge et de petite fortune. La politique y jouait un rôle éminent. Ils portaient la barbe longue et le cheveu en saule pleureur pour faire la nique aux favoris et aux toupets de ces affreux Philistins qu'étaient les bourgeois du temps, et pour se créer une physionomie vraiment républicaine : républicanisme que nous ne connaissons plus, tout en couleurs lyriques et généreuses, qui s'enflammait aussi bien aux discours d'un Lamartine qu'aux conférences d'un Lacordaire. J'insiste sur ce dernier, ce fils de médecin de campagne devenu dominicain, dont le succès sur les jeunes gens fut littéralement prodigieux. On s'écrasait à Notre-Dame pour l'entendre, et il avait laissé dans l'esprit de mon grand-père, qui n'avait cependant rien d'un dévot, une empreinte très profonde, qu'à la seule lecture des Conférences, nous avons bien de la difficulté à nous expliquer aujourd'hui.

La Révolution de Février fut donc en général bien accueillie par la jeunesse des Ecoles : M. Audigé poussa, comme les autres, de frénétiques acclamations, entonna à tout bout de champ le chœur des Girondins, cette Marseillaise de 48 qu'a ressuscitée la dernière guerre, et s'en fut, à la suite du peuple, faire son tour dans les Tuileries au pillage. Je possède encore, comme témoins de cette promenade deux petits pots, qui, quoique timbrés de la couronne fermée, sont d'une simplicité bien spartiate, même pour un roi citoyen.

L'Assemblée nationale, sortie du scrutin d'avril, se réunissait le 4 mai. Le ministère comptait alors

deux médecins : Recurt à l'Intérieur et Ulysse Trélat aux Travaux Publics. Le 7, ce dernier prononçait un discours débordant d'optimisme, qui prouve une remarquable clairvoyance, puisqu'une semaine après l'émeute le rappelait, en envahissant l'Assemblée, un peu durement à la réalité. La funeste institution des ateliers nationaux, *cette grève organisée*, comme l'appelait le jeune de Falloux, précipitait d'ailleurs les évènements, et quand, le 22 juin, les barricades commencèrent d'enclore le Panthéon, il n'y eut, comme toujours, que le gouvernement de surpris.

Mon grand-père était alors élève à l'Hôtel-Dieu, dans le service de Roux, professeur de clinique chirurgicale. Le 23 au matin, il quitta comme d'habitude son domicile, rue de l'Observance (aujourd'hui Antoine Dubois), mais il dut rebrousser chemin devant l'émeute. On sait que, dès l'après-midi de ce jour, il y eut une très chaude affaire aux barricades du Petit-Pont et de la rue Saint-Jacques, contre l'annexe del'Hôtel-Dieu. Les blessés affluèrent en telle proportion dans les hôpitaux (1) qu'il fallut chercher des lits supplémentaires. On les trouva aux ci-devant Tuileries.

Après les journées de Février, en effet, sur la proposition du Dr Leroy d'Etiolles, on avait transformé les Tuileries dévastées en ambulance pour les blessés, sous le nom pompeux *d'Hospice des Invalides civils* : on préserva ainsi le Palais de nouveaux pillages, et surtout on le débarrassa d'un certain nombre de citoyens trop zélés qui, s'y trouvant à l'aise, n'en voulaient plus déguerpir. Le service fut d'abord assuré par le Dr Leroy d'Etiolles, auquel on adjoignit plus tard MM. de Guise, chirurgien en chef de la Garde nationale, et Richet. Une grande partie des blessés de Février avaient déjà quitté l'Hospice, quand les journées de Juin lui apportèrent un regain d'activité.

On dut recourir aux services d'élèves des Hôpitaux, et M. Audigé y entra dès le 24 juin. Ce jour là arrivaient les premières gardes nationales de province

(1) Le registre de l'Hôtel-Dieu indique, pour le 23, quatre-vingt treize blessés entrants et à peu près autant pour les trois jours suivants.

venues pour prêter main-forte à leurs camarades parisiens. On les fit bivouaquer sur la place du Carrousel et dans le jardin des Tuileries, où ils furent commis à la garde des émeutiers enfermés dans les caves de la terrasse du bord de l'eau.

Dans la nuit du 26, M. Audigé, qui était de garde, s'était couché, tranquillement bercé par le cri monotone des sentinelles qui se répondaient d'un bout à l'autre de la ligne « Sentinelles, prenez garde à vous! » Vers une heure du matin, un fracas terrible le réveilla : mettant le nez à la fenêtre, il aperçut dans la pénombre du Carroussel une foule confuse d'où sortaient des clameurs et des coups de feu, tandis qu'aux fenêtres du Palais s'allumait une seconde fusillade. Mon grand-père ne resta que peu de temps à son poste d'observation, car les balles sifflaient dru à ses oreilles. Croyant à un retour offensif des insurgés, il se hâta de descendre, bousculé au passage par des gardes affolés qui hurlaient « nous sommes perdus, les Tuileries sont prises! » D'aucuns eurent même une telle peur qu'ils grimpèrent dans les cheminées...

Cette terreur panique une fois apaisée, on se rendit compte de la gravité du drame : de la place du Carrousel et de la cour des Tuileries s'élevaient des plaintes lamentables de nombreux blessés; tous ceux qui n'avaient pas fui s'empressèrent à les relever : mais leur nombre dépassant de beaucoup celui des lits disponibles, on les coucha comme on put, sur des tapis, des coussins, des canapés. Toute la nuit les élèves, les infirmiers, les religieuses rivalisèrent de soins, sous la direction du Dr Richet accouru en toute hâte : presque toutes les plaies s'avéraient graves, tant les coups avaient été tirés de près. Le lendemain matin encore, selon le témoignage d'un témoin oculaire, l'abbé Denys (1), le spectacle était affreux, et le sang ruisselait littéralement sur les parquets.

Voici quelle était la cause de cette tuerie :

1) *Les Tuileries en 1848*. Paris, Albanel, 1869.

Vers une heure, les gardes nationaux avaient reçu l'ordre de faire sortir les prisonniers et de les diriger sur les forts. Les gardes eurent le tort de laisser les insurgés libres de liens, en se contentant de les encadrer. Une fois arrivés à la place du Carrousel, ceux-ci, bousculant les hommes de l'escorte, cherchèrent à s'enfuir : on leur tira dessus, mais dans l'obscurité la décharge ne fut guère meurtrière que pour les gardes nationaux qui s'entretuèrent littéralement, cependant que leurs camarades cantonnés dans le palais, croyant à une attaque, les fusillaient des fenêtres.

Ce fut le dernier drame de juin.

L'Hospice des Invalides civils ferma définitivement ses portes le 15 août. Dès le 11, M. Audigé recevait le témoignage suivant :

GARDES NATIONALES
DU DÉP[t] DE LA SEINE
—
ETAT-MAJOR GÉNÉRAL
—

Paris, 11 août 1848.

Monsieur le Docteur,

Au moment où l'ambulance établie aux Tuileries à la suite des funestes journées de juin va être fermée, c'est pour moi un devoir de vous exprimer toute ma satisfaction pour le zèle et le dévouement éclairé dont vous avez constamment fait preuve dans le service qui vous était confié.

Je suis heureux de vous transmettre les expressions de ma gratitude, Monsieur le Docteur. Veuillez y joindre celle de mes sentiments de considération la plus distinguée.

Le général commandant en chef : CHANGARNIER.

Enfin, le 5 octobre, le Ministre de l'Intérieur décernait « au nom du peuple, au citoyen Audigé » une médaille d'honneur.

*
* *

Après un tel bouleversement, paix et tranquillité eussent semblé d'autant mieux venues que plus chèrement achetées. Mais il semble que les fléaux se tiennent et s'enchaînent : à l'émeute succédait le cho-

léra. Dès l'automne de 48, échappé d'un navire hambourgeois, il envahissait les ports anglais, et, en octobre, se manifestait déjà sur quelques points du nord de la France. C'est pourquoi, le 23 novembre, le Préfet de Police envoya dans chacun des douze arrondissements la lettre suivante :

Citoyen Maire,

La présence du choléra en Angleterre doit éveiller toute notre sollicitude... L'une des principales mesures que l'invasion de l'épidémie rendrait nécessaire serait l'organisation des commissions sanitaires à l'instar de celles de 1831...

Salut et fraternité.

Le Préfet de Police : Gervais (de Caen).

Après trois mois de silence, Paris fut frappé à son tour : d'abord, en mars, les vieillards de la Salpêtrière, puis, en avril les hôpitaux militaires; enfin la population civile. Le Conseil de salubrité envoya en hâte aux maires l'instruction suivante.

1849 — Avril

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—

Liberté — Egalité — Fraternité

—

2e Division

—

4e Bureau

—

PRÉFECTURE DE POLICE

—

Depuis l'invasion du choléra-morbus à Paris, sa marche, observée jour par jour avec soin, a heureusement rendu inutile tous moyens extraordinaires de secours et il y a tout lieu d'espérer qu'il ne sera pas nécessaire d'avoir recours à ces mesures exceptionnelles.

Toutefois, comme le choléra est ordinairement précédé de légers accidens qu'il suffit de dissiper pour arrêter le développement ultérieur de la maladie, le Préfet de Police croit devoir publier l'Instruction du Conseil de salubrité où sont indiqués les conseils hygiéniques appropriés aux circonstances actuelles.

CONSEIL DE SALUBRITÉ

Instruction

Sur les précautions à prendre durant l'épidémie du Choléra-Morbus.

Les documens recueillis à l'étranger depuis la réapparition du choléra en Europe, sont de nature à rassurer la population; ils établissent que, dans toutes les villes où cette maladie s'est montrée, elle a affecté proportionnellement un nombre bien moins considérable d'habitans qu'en 1832.

Cette décroissance très marquée dans le nombre des personnes atteintes, n'est pas seulement le résultat de l'affaiblissement de l'épidémie, elle tient encore aux améliorations introduites dans les conditions hygiéniques où se trouvent placées aujourd'hui les populations de l'Europe. Aussi croyons-nous devoir faire connaître ce qu'il faut éviter comme étant nuisible; ce qu'il faut observer comme étant utile, dans les habitudes de la vie.

Nous insistons, d'autant plus, sur l'observation de ces mesures, que si la maladie peut attaquer indistinctement tous les individus, quelle que soit leur fonction sociale, tous aussi peuvent prendre les précautions que nous considérons généralement comme étant les plus propres à prévenir ses atteintes.

Première Partie.

Précautions hygiéniques à prendre pendant l'épidémie.

I. Le calme de l'esprit est toujours une des conditions les plus favorables à la santé, à plus forte raison pendant une épidémie.

II. Une alimentation modérée, saine, régulière et convenablement substantielle, est un des préceptes d'hygiène qu'il est important d'observer.

Toute perturbation dans les habitudes de la vie, tout changement dans une alimentation dont on se trouve bien, est une innovation fâcheuse.

On ne saurait exclure de l'alimentation journalière aucun aliment d'une manière absolue, mais on sait que les excès en vins ou en liqueurs alcooliques, la trop grande quantité de nourriture, sont autant de causes qui amènent le trouble dans la digestion. Dans les temps ordinaires, on supporte sans de grands inconvénients ce surcroît d'alimentation et de boissons; en temps de choléra, *c'est une des causes les plus puissantes* de son invasion.

Sans prétendre exclure de la vie habituelle aucune substance alimentaire, nous ferons cependant observer que la diarrhée étant le symptôme précurseur le plus ordinaire de l'invasion du choléra, il y a lieu d'user avec modération des alimens réputés relâchans.

Quelques légumes secs, comme les haricots et les pois, sont pour certaines personnes d'une digestion difficile quand on les prépare avec leur enveloppe. A l'état de purée, ils sont parfaitement sains et conviennent aux estomacs délicats.

En hiver, les personnes appelées par leurs occupations à sortir de bonne heure doivent éviter d'être à jeun.

Il ne faut jamais se désaltérer que lorsqu'on n'est plus en sueur ; toute boisson froide et surtout glacée, prise quand on a chaud est dangereuse. En tout cas il est préférable de prendre, au lieu d'eau pure, de l'eau additionnée d'eau-de-vie (deux cuillerées à bouche par litre d'eau) ou de vin.

Les eaux gazeuses préparées avec des poudres sont purgatives ; lorsque les sels restent dans la boisson, il ne faut pas en faire usage.

III. Il importe de se vêtir de manière à se préserver des impressions du froid ; il importe surtout d'éviter les transitions brusques de la température et le refroidissement subit, qui sont dangereux.

IV. Une des conditions importantes à observer durant les épidémies, c'est la salubrité des habitations. Il est donc nécessaire de mettre à exécution toutes les mesures prescrites dans l'ordonnance publiée à ce sujet. Nous nous bornerons à rappeler ici qu'il faut éviter l'encombrement des habitations, et renouveler l'air des chambres, soit en ouvrant fréquemment les fenêtres, soit en entretenant du feu.

En été, quelques personnes couchent les fenêtres ouvertes ; cette pratique est dangereuse en ce qu'elle expose aux variations de température si communes durant la nuit, sans qu'on puisse y porter remède, à cause de l'état de sommeil.

Quant à la température des habitations, elle doit être modérée.

V. Durant les épidémies en général, on doit, tout en continuant de vaquer à ses occupations habituelles, le faire cependant dans une certaine mesure : la fatigue corporelle, les travaux de cabinet trop prolongés, les veilles dans le travail, l'abus du plaisir, sont très nuisibles. Sous ce rapport, la vie doit être réglée, uniforme et exempte de tout excès.

Deuxième Partie.

Conduite à tenir 1° à l'apparition des symptômes qui précèdent ordinairement le choléra ; 2° au début de la maladie.

Le choléra n'est pas contagieux ; on peut donc sans crainte prodiguer des soins aux personnes atteintes de cette maladie ; mais l'expérience a démontré que, dans toute maladie épidémique, l'encombrement des habitations est toujours une condition fâcheuse ; il convient, en conséquence, de prendre les mesures les plus propres à l'éviter.

On peut affirmer qu'à quelques exceptions près, si brusque qu'en soit l'invasion, le choléra est cependant précédé de symptômes qui peuvent en faire craindre le développement.

Le plus connu *c'est la diarrhée*, et telle en est l'importance qu'il suffit de la faire céder pour prévenir la maladie. Il y *aurait donc danger à la laisser persister.*

On arrête la diarrhée par des moyens très simples : *diminution ou abstinence complète d'alimens ; usage de riz et de ses préparations ; administration de quarts de lavements émolliens et calmans ; infusion de thé ou toute autre infusion aromatique pour boisson.*

Mais il est toujours nécessaire d'appeler un médecin...

Suivent quelques considérations classiques sur le début et la convalescence du choléra, que je ne transcris pas ici.

Nous croyons devoir terminer cette instruction en déclarant formellement au public qu'il ne doit accorder aucune confiance aux prétendus moyens préservatifs et curatifs dont des charlatans cupides font vanter les propriétés par les journaux, ou qu'ils annoncent par des affiches. Si l'Autorité était assez heureuse pour connaître un semblable moyen, elle ne manquerait pas de le publier.

Signé : Devergie, rapporteur ; Beaude, Bussy, Bégin.

Lu et approuvé dans la séance du 19 janvier 1849.

Le Secrétaire, Ad. Trébuchet.

Le Vice-Président, Boutron.

Vu et approuvé :
Le Préfet de Police
Rebillot.

Le choléra ayant fait fi de l'instruction, continua à sévir de plus belle. En mai, comme il tuait à peu

près 200 personnes par jour, le Préfet de Police, signa l'ordonnance organisant les Commissions sanitaires dans chaque arrondissement, commissions composées du Maire, de 8 notables, de 4 médecins et d'un pharmacien. Ces commissions devaient organiser des bureaux de secours en nombre suffisant, selon les directives suivantes.

CONSEIL DE SALUBRITÉ.

Extrait du Rapport sur l'organisation des Bureaux de secours et des Commissions sanitaires.

Tous les médecins, chirurgiens, officiers de santé et pharmaciens domiciliés dans l'arrondissement sont appelés à faire le service des bureaux de secours, à l'exception des médecins, chirurgiens et pharmaciens chefs de service dans les Hôpitaux de Paris.

Il sera dressé par les soins de MM. les Maires, une liste indiquant les noms, domicile et quartier des médecins, chirurgiens, officiers de santé et pharmaciens de leurs arrondissements. C'est sur cette liste que sera faite la répartition du personnel dans les bureaux de secours.

Quant aux élèves en médecine, M. le Doyen de la Faculté sera invité à ouvrir une liste sur laquelle viendront s'inscrire les élèves qui voudront faire le service dans les bureaux.

La demande d'élèves sera faite hebdomadairement à M. le Doyen, par le conseil de salubrité...

Le service dans les bureaux de secours sera permanent de jour et de nuit.

Le bureau sera composé ainsi qu'il suit :

Pendant le jour : 1 médecin, 1 pharmacien ou son 1[er] élève, 1 élève en médecine, 1 agent comptable, 2 infirmiers.

Pendant la nuit ; 2 médecins, plus le personnel ci-dessus à l'exception d'un agent comptable...

L'agent de chaque bureau y sera en permanence de 6 heures et demie du matin à 10 h. du soir (suivent ses attributions.

Chaque bureau de secours recevra le matériel et les médicamens suivants :

Farine de graine de lin 6 kgs ; Farine de moutarde 3 kgs ; Fl. de tilleul 125 gr. ; Camomille 125 gr. ; Menthe 125 gr. ; Orge perlé 500 gr. ; Riz 2 kgs ; Chlorure de soude 12 bout. ; Chlorure de chaux 6 flac. ou 2 kgs ; Vinaigre de vin 5 lit. ; Eau fl. d'oranger 6 fl. ou 60 gr. ; Eau de seltz 12 bout. ;

Ether sulfurique 6 fl. de 20 gr.; Ammoniaque liquide 6 fl. de 15 gr.; Laudanum de Sydenham 6 fl. de 15 gr.

REBILLOT.

Il faut croire que la création et l'organisation des bureaux de secours furent malaisées : car ils ne commencèrent de fonctionner que le 7 juin, c'est-à-dire au moment ou le fléau était à son apogée. Mon grand père, inscrit comme la plupart de ses camarades, sur le registre de la Faculté, fut envoyé rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, à l'Hôtel ci-devant Le Pelétier de Mortefontaine, alors mairie du 7e arrondissement (ce 7e arrondissement correspond à peu près au 4e d'aujourd'hui) en plein Marais, quartier surpeuplé, où la mortalité fut des plus considérables, puisqu'elle frappa, au total, 14 à 17 pour mille des habitants. Le service était très dur, car non seulement les médecins devaient se rendre au domicile des cholériques, mais se précipiter partout où des malades, brusquement frappés, tombaient sur la voie publique, cas, paraît-il, fréquents. On se demande d'ailleurs quel secours pouvait apporter le médecin, étant donné le puissant arsenal médicamenteux dont il disposait. Bien entendu, il payait son tribut à l'épidémie, et M. Audigé eut plusieurs de ses camarades atteints mortellement.

L'administration du Colonel-Préfet Rebillot ne se signala pas par une exceptionnelle générosité. Voici la circulaire qu'il adressait aux maires *dès le* 11 *juin* :

PRÉFECTURE DE POLICE — 11 juin 1849
2e DIVISION
4e BUREAU

Monsieur le Maire.

Les lettres qui m'ont été adressées par quelques-uns d'entre vous, me font craindre que le sens de mes instructions (à propos des dépenses des Bureaux de secours) n'ait pas été parfaitement saisi, et je crois devoir en conséquence, entrer dans quelques détails à cet égard...

Les traitements et salaires des agents comptables et infirmiers, avaient été fixés en 1832 à 150 fr. par mois pour les agents comptables et à 3 fr. par jour pour les infirmiers...

Elèves en médecine. — Il devra être tenu un état exact des élèves en médecine et en pharmacie qui auront fait le service, avec indication de ceux qui n'auront point réclamé d'indemnité, et de ceux qui en réclameront une. Dans ce dernier cas, l'indemnité qui a pour objet de les mettre à même de pourvoir à leur nourriture serait fixée à 100 fr. par mois.

Voitures. — Plusieurs d'entre vous ont mis des voitures à la disposition des médecins et élèves. Je ne peux qu'approuver cette mesure, mais je vous recommande de veiller à ce que la voiture ne serve que pour les visites à faire chez les personnes qui viennent réclamer des secours au Bureau. Un seul cabriolet me paraît devoir suffire. Je vous rapelle qu'en 1832, l'Administration avait traité avec un loueur qui mettait des cabriolets à la disposition des bureaux au prix de 10 fr. par jour, de 6 heures du matin à 11 heures du soir...

Agréez, monsieur le Maire...

Rebillot.

Procédés économiques que, dit-on, se sont transmis avec une louable sollicitude beaucoup d'administrations à l'égard de leurs médecins. Cela n'empêcha pas ceux de 49 d'accomplir tout leur devoir. L'épidémie avait déferlé effroyablement pendant la première quinzaine de juin ; puis, se dévorant elle-même, elle décrut avec rapidité. Dès les premiers jours de juillet, les postes de secours se fermèrent, et, le 7 dudit mois, M. Audigé fut renvoyé à ses chères études, avec une belle lettre du maire du 7e arrondissement, complétée le 19 par le certificat que voici :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—

Rue Sainte-Croix	Ville de Paris
de la Bretonnerie, 20	MAIRIE DU VIIe ARRONDISSEMENT
—	—

Nous, maire du 7e arrondissement de Paris ;

Certifions que M. Audigé, Elève en Médecine, a été attaché depuis le 7 juin dernier jusqu'au 7 juillet courant, et sans avoir reçu aucune indemnité, à l'un des postes médicaux établis dans mon arrondissement pour les cholériques.

Certifions en outre qu'il a montré dans l'accomplissement de ses devoirs un dévouement et un zèle remarquables, et a donné avec une grande intelligence aux malheureux cholériques, des secours dont le souvenir laisse dans l'esprit de la population et de l'administration municipale l'impression des sentiments les plus flatteurs pour lui.

En foi de quoi, etc.

Le 24 octobre, le Prince-Président accordait à mon grand père une médaille d'argent, ce dont, avec une rapidité digne d'éloges, le ministre de l'Agriculture et du Commerce l'informa le 16 mai 1850, *soit sept mois après.*

Le 28 mai enfin, cette médaille lui fut remise : on pourra penser, d'après ce qui précède, qu'il ne l'avait, comme on dit, pas volée.

Or, en janvier de cette même année, M. Audigé avait fait une demande en exonération des frais de son dernier examen de doctorat : il n'était rien moins que riche, et pensait que sa conduite honorable pendant le choléra pouvait lui valoir cette faveur. Le 12 juillet, et tous renseignements étant pris, le ministre de l'Instruction Publique lui fit savoir que, dénué de tout argent liquide, il se trouvait dans l'impossibilité absolue de faire droit à sa requête. M. Audigé paya donc. Ce qui prouve que, sous tous les régimes, la vertu trouve toujours sa récompense : ce sera, si vous le voulez bien, la moralité de ce véridique récit.

NOTE. — J'ai donné les Instructions des Préfets et celle du Conseil de salubrité d'après l'exemplaire *unique* des Archives de la Seine, ces documents ayant presque tous disparu dans l'incendie de mai 1871.



L'AME DANS L'ART CHRÉTIEN

Remarques Anatomo-physiologiques

Par le Dr TRICOT-ROYER.

I. — Les ames des justes.

Les âmes chrétiennes sont matérialisées de manière différente selon le degré de perfection que l'artiste prête à leurs détenteurs. Plus l'âme est pure, plus elle est pénétrée de cette sainteté, qui est l'apanage des uniques habitants des cieux, et plus son anatomie se rapproche de celle d'un petit enfant : depuis l'enfant vagissant, nouveau-né aux formes flasques et bouffies, jusqu'à l'enfant bien découplé, et développé suffisamment de corps et d'esprit, pour manifester une joie raisonnée à l'occasion de son admission dans le royaume de Dieu.

En voici quelques exemples typiques :

Parmi les objets précieux qui constituent la richesse du musée Saint-Raymond, à Toulouse, se trouve la châsse de saint Exupère. C'est un écrin en émail champ-levé de Limoges. L'une des faces représente la mort du pieux évêque de Toulouse. Le prélat est représenté couché. Il a la tête coiffée de la mitre ; six personnages, placés trois au chevet et trois au pied du lit, assistent recueillis à ses derniers moments. Le saint en expirant, exhale un tout petit enfant dont la destinée évidente est d'entrer au paradis, *plano pede*, si l'on peut dire. L'objet date du XIIe siècle.

Au siècle suivant, le trouvère tournaisien Philippe Mouskès, qui termina sa chronique vers l'an 1242, rapporte une épisode curieux dont il illustre la mort de Philippe-Auguste.

Il y avait à Rome un patricien de la famille des Frangipani, apparenté à tous les princes d'Europe. Se sentant malade à en mourir, il manda le Pape et se fit administrer l'Extrême-Onction. Puis satisfait, confiant dans son salut éternel, il attendit la mort. Mais ce fut un spectre, aimable d'ailleurs, qui vint au rendez-vous. Un spectre portant un enfant dans les bras. Or, voici le cours de la conversation entre les deux hôtes :

— « Qui est çou, Dieux, que parler oi ? »
Fait li malade moult baset.
— « Jou sui de par Dieu », entreset
Fait l'image, or esgarde-moi. »
Et li sénatours entour soi
Regarda, et vit en estant
Devant lui 1 home moult grant,
D'une viestéure viestu
Toute blance, à fin or batu ;
Et si ot coulour rouvelente
Aussi comme la flors sor l'ente,
Et tenoit en son brac devant
Ansement q'un petit enfant
Couronné d'or, contre son pis.
Biaus iert li enfés à devis
Et li grans om à basse vois
Dist al sénator : « Tu me vois
Parole à moi et liève sus ».
— « Dieux, fait cil, jou me gis tous jus,
Et fui ier soir cuméniiés,
Confiésés et enoliiés,
Et sui de la mort tous atains.
Li pappe i vint qu'il ne pot ains. »
Et l'image a dit : « Liève tos. »
Et li sénators, à ces mos,
I petit amont se dreça
Et l'enfançon moult esgarda
Que cil om devant lui tenoit
Et moult souef le manioit
Si li abiéli moult très fort,
Et s'en ot auques desconfort,
Et dist : « Pour Dieu la glorions,
Ki iestes et dont venés-vous,

Sire preudom, qui cel enfant
Tenés si biel? J'el vous demant
Si me le dites de par Dieu. »
Atant si se quoissa I peu.
Li grans om l'ot bien entendu,
Si l'i a moult biel respondu.
« Amis, or sacés sans dotance,
Que jou sui Saint-Denis de France,
Et cis enfés que jou tieng ci
Entre mes bras, la Dieu-mierci,
C'est l'arme del bon roi Felipre,
Le sage, le poisant, le viste,
Qui Sainte Glise a maintenue
Et la couronne soustenue
De France, dont il est mes om.
S'a bien gardet jusques à som,
Son roïaume et crestienté,
Tant que Dieux, par sa volonté,
Viout avoir s'arme, et jou li porc,
Quar li boins rois dont je recorc
Est anuit mors et déviés
Et viers paradis enviés.
A ces ensègnes or m'esgarde. »

23034 — 24089

Alors pour que nul défiance n'effleure plus la pensée de Frangipani, et pour prouver qu'il est bien saint Denis de France, le personnage se décolle la tête de dessus ses épaules et la place sous son bras, continuant de la sorte la conversation, à l'ébahissement du sénateur.

Atant li grans om ne s'i tarde,
S'a-il meisme son cief pris
Del col, entre ses bras l'a mis,
En remembrance que copée
L'ot par Cloévis d'une espée,
Al tans qu'il praieça en Gaille,
Qui France est or dite, sans faille.

Le but du poète Wallon, en créant cette fiction ou en la consacrant, était, évidemment, de faire la cour à ses princes, puisqu'il leur présentait le roi défunt comme étant, d'ores et déjà, un ornement du paradis.

Dans ce même ordre d'idées, mérite une mention le sceau de la *Maison des Lépreux d'Anvers*, que Génard a trouvé dans les archives de la cathédrale, appendu à un acte du XIIIe siècle. On y distingue Lazare sous la forme d'un enfant sur les genoux d'Abraham qui des deux mains soutient les bouts d'une serviette affectant ainsi la forme d'une corbeille.

Signalons aussi un bas-relief de la cathédrale de Bourges où le Christ héberge d'une manière identique six enfantelets qui sont des âmes d'élus.

Au XIVe siècle, Dom Urbain Plancher nous rappelle que, le 23 septembre de l'an 1380, trépassa le seigneur de Ventoux, Thomas de Saux, dit le Loup. On l'inhuma dans l'église de la Sainte-Chapelle à Dijon. Sur la dalle funéraire, un artisan grava une image de ce qu'il croyait représenter l'état actuel de la dépouille du gentilhomme.

C'est un squelette chargé de chairs en putréfaction, grossièrement traité, donnant plutôt l'impression d'une caricature macabre : le ventre vient d'éclater et donne issue aux entrailles, pareilles à une pelote de grosse laine qui s'évide.

Par-dessus le défunt, deux anges soutiennent un drap, dans lequel se perçoit la forme approximative d'un enfant, que les messagers de Dieu vont emporter.

Au XVe siècle, la tradition se perpétue. Voici la tombe d'un prélat de Saint-Seine :

Cy gist frère iehan de blaisi docteur en droit
abbé de ceste eglise de Saint-Samgue
en l'an mil ccc iiii x x et un lequel a emploie de son
povoir son temps au service et réédificacion
de ceste dists église qui tspassa l'an MCCCCXXXIX.
le 11e may pries Dieu pour luy.

L'artiste a sculpté un squelette visant de plus près la réalité anatomique. Le crâne porte au front un trait de scie horizontal comme si on avait prélevé le cerveau aux fins d'autopsie. Les lèvres rongées découvrent toutes les dents. La clavicule, le sternum

sont observés. Les bras croisés sur la poitrine sont démesurés. L'abdomen affaissé ne montre plus d'entrailles, le regard tombant directement sur des corps de vertèbres presque corrects. Mais les rotules sont des quatre-feuilles de la plus haute fantaisie.

Sur la tête du gisant se balance le drap tendu par les anges et qui contient un enfant qui joint les mains sur la poitrine, dans une attitude d'oraison ainsi exprimée sur deux phylactères

Mater Dei miserere mei
Peccatorum advocatrix
Sis pro me mediatrix

Chesuxse miserere
Redemptor mundi
Parce mihi peccati.

Les moines, tout en étant convaincus de la sainteté de leur pieux confrère, n'ont pas osé supplanter Dieu dans ses jugements.

Il en est tout autrement dans deux scènes qui datent à peu près de la même époque. La première est extraite du roman en prose *les Conquestes de Charlemaine*, magnifique manuscrit sur parchemin, embelli de figures en grisaille rehaussées d'or, et qui fut achevé pour Philippe-le-Bon en 1458 (1).

Une chambre, en forme de baldaquin ouvert de deux côtés, occupe à droite les deux tiers de l'œuvre. Charlemagne vient de rendre le dernier soupir; un confesseur, assis à son côté, maintient le cierge encore allumé dans la dextre retombante de l'empereur. Les nombreux témoins sont consternés. Mais deux anges ailés, qu'accompagne un troisième personnage énigmatique, transportent l'âme du défunt vers les régions éthérées. Cette âme est un enfant nu, déluré, de 4 à 5 ans. Il semble allégé d'un poids qui l'accablait, et ravi d'entrer dans sa nouvelle patrie vers où il tend les bras. Dans le tiers gauche de la miniature on voit disparaître quelques hommes de guerre que survole un essaim de diables armés de martels, de hallebardes et de goedendags : les esprits guerroyeurs ont perdu la

(1) Bibliothèque Royale de Bruxelles.

partie contre l'esprit de clarté... et regagnent le pays des ombres.

L'autre sujet: *La mort d'un pôvre mendiant* est extrait d'un manuscrit du xve siècle, qui fait partie des collections de la Bibliothèque Nationale.

La composition offre de grandes analogies avec la mort de Charlemagne. C'est la même chambre à baldaquin située dans les mêmes conditions de paysage. Sur un lit, d'ailleurs confortable gît la dépouille du mendiant trépassé, sous son chapeau rond et près de sa canne et de sa besace. Son âme, un joli enfant blond et bouclé, d'environ six ans, vient de secouer sa médiocre chrysalide ; il est accueilli par la Vierge et deux anges. Dehors, second épisode du drame : trois anges; d'un même envol enlèvent l'enfant ravi vers sa patrie céleste.

Dans son *Art religieux de la fin du moyen âge* Emile Mâle reproduit une scène de l'*Ars Moriendi* (xve siècle), qui porte le titre *L'âme du mort emportée au ciel*; elle confirme nos observations : le chrétien vient de rendre le souffle après un ultime entretien avec le prêtre qui l'assiste. Un enfant de quatre ou cinq ans, se dresse debout sur le front du mort, et quatre anges, juchés sur le bois du lit, lui sourient.

L'âme est sauvée! Ainsi l'attestent les vociférations rageuses de quelques démons qui se tordent sur le parquet :

Spes nobis nulla.
Animam amisimus.
Heu infame.
Furore consumor.
Confusi sumus.

Dans la plupart des figurations que nous avons décrites l'enfant est nu, mais présenté de telle façon que l'on ne peut pas discerner son sexe. Au contraire, il est parfois franchement insexué comme c'est le cas à Lisieux pour un monument décorant la cathédrale et que M. Desportes désigne comme suit :

« Près de la porte qui donnait accès dans l'ancienne salle capitulaire (règne) un bas-relief de la fin du xv[e] siècle : un chanoine à genoux, patronné par saint Sébastien, présente une supplique à l'Enfant-Jésus tenu sur les genoux de sa mère, en faveur de son âme, représentée au-dessus par un enfant, sans sexe, tenu par un ange (1).

Pour ce qui concerne le xvi[e] siècle, je me bornerai à citer les représentations de la parabole du Mauvais Riche, qui du fond des enfers aperçoit l'âme de Lazare dans le sein d'Abraham. L'école flamande à copieusement traité ce sujet. Le musée de Bruxelles possède un chef-d'œuvre de Bernard van Orley où l'on voit l'ancien lépreux sous la forme d'un bel enfant insexué, juché, debout, sur les genoux du patriarche : Celui-ci est lui-même entouré d'autres enfants accueillis dans les mêmes conditions que Lazare.

Je crois en avoir dit assez sur ces représentations de l'âme des justes pour pouvoir y indiquer une application littérale de ces deux textes des livres saints : « Vous n'entrerez dans le Royaume de mon Père qu'à la condition de devenir semblables à ces petits enfants. Dans le Royaume de Dieu il n'y aura pas de différences entre vous, il n'y aura ni hommes, ni femmes, vous serez tous pareils.»

II. — Les ames des médiocres ou ames pygmées.

Les artistes donnent parfois à l'âme humaine la forme de pygmées, d'homoncules parvenus à leur complet développement anatomique et physiologique : ils ont squelette et muscles d'adultes, et l'ensemble est en possession harmonieuse de sa perfection sportive. Dans ces cas les âmes sont nettement sexuées.

Nous nous trouvons ici en présence de personnages dont les destinées éternelles sont indifférentes au spectateur. C'est la psychostasie, ou pesée des âmes, qui décidera de leur sort.

(1) *Lisieux et ses environs.*— Guide Illustré. Imprimerie du Lexovien.

Le portail de la cathédrale de Bourges nous montre un ange de toute beauté, accosté d'un diable au facies grotesque. Le personnage céleste caresse d'une main protectrice la nuque d'un nain qui lui arrive au trochanter. Il s'agit ici d'une âme dont l'ange va vérifier les mérites. Nous croyons que c'est à tort que Louis Gonse intitule ce morceau « *L'ange du jugement dernier* ». Dans la vallée de Josaphat plus n'est besoin de balance, les sanctions sont fixées de longue date, et la scène se borne au triomphe ou à la confusion, étalés au grand jour.

Deux siècles plus tard, l'auteur des *Heures de Rohan* (1) exécute une scène macabre qui impressionna vivement les visiteurs de la récente exposition du moyen âge, à la Bibliothèque nationale :

Le mort en présence du Dieu de Justice. Au milieu d'un semis de côtes, d'omoplates, de fémurs de proportions infimes, gît un mort tragique au torse trop ballonné fourni de membres grêles d'une émaciation excessive. Dieu-le-Père, armé d'un glaive, le considère avec gravité. Il semble attendre le résultat de la lutte entre saint Michel et le diable. Pour l'instant, c'est le dernier qui tient l'âme du défunt dans l'anse de son bras noir. L'âme suspendue ainsi dans les airs est minuscule, mais souple et svelte ; c'est gracieusement qu'elle s'équilibre en gestes habilement mesurés ; elle est plutôt d'un acrobate qui prend un temps de repos avant la pirouette.

III.— Les ames des vivants.

Lorsqu'un artiste représente l'âme d'une personne encore en vie à l'heure présente, cette âme a la forme et la taille d'une personne normale et adulte. Les quelques exemples que je cite, dans cet ordre d'idées, sont tous du xve siècle.

(1) *Heures de Rohan*. Bibl. nationale. Latin 9471, fol. 159 (xve siècle).

Le manuscrit du *chevalier délibéré* (1) contient des moralités illustrées de scènes élégantes. L'une d'elles représente l'acteur discutant un point obscur de sa conscience avec son âme même, figurée sous les traits d'une jeune dame parée d'atours. L'âme joue ici le rôle des confidents de la période classique.

Un autre manuscrit : *Le secret parlement de l'homme*, nous permet d'apprécier une scène des plus grâcieuses à la fois et des plus délicates, *le truand parlant à son âme*. Elle est reproduite dans la vie de François Villon par Pierre Champion. L'âme est en l'espèce une jeune femme nue, mais pourvue de deux paires d'ailes dont l'une lui voile la région pubienne (2).

Voici les propos qu'ils échangent, car il est curieux de constater que dans ce dialogue ce soit le corps qui réconforte l'âme :

L'Ame desconfortée.

Homme, mon hostellain, qui avec moi es jetté de ton premier pays, et sommes ensemble en la chartre obscure et douloureuse de ce présent exil, je cognois bien, hélas, que je suis povre, malade, emprisonnée, blécée et navrée, nue, sans vesture, et si n'ay riens. Puisque j'ai doncques mon droit mestier perdu, doresnavant que feray-je ? que laboureray-je ? à quoi gaigneray-je ?

Mais tu me dis que je mendie et pourchasse ma vie : c'est bien dit. Mais ou iray, je qui suiz emprisonnée et enlassée dedens l'ospital de ton corps, en la grande prison de ce monde mortel ? Comme eschapper ou eslongier et eslever me porroie à demander ayde ? Qui me orroit aussi ? Qui me regarderoit ou secourroit ?

Tu vois, partout où nous sommes, nous sommes en indigence et povreté et n'a celluy qui puist aider soy meisme. De quoy feroient ilz bien à autrui ou qui donront ceulx qui n'ont riens ? Si ne me semble outre ma fortune, fors de soy desesperer et en desesperant finer...

L'Homme.

Deseperer ! Que dis-tu ame de desesperer ? Non feras,

(1) *Le chevalier délibéré*, d'Olivier de la Marche. Ms. du xve siècle (n° 173 B. L.). Bibl. de l'Arsenal.
(2) Bibl. Nat., fr. 190, fol. 1.

voir ! Point ne te desespereraz, ains croiras mon conseil. Je te monstreray ung lieu plein de charité et de miséricorde, ou touz les povres sont secouruz qui la vont demander : car là sont les piteux et larges aumosniers de Dieu à tres grant habondance. Ce lieu est l'église de Paradis : les aumosne sont les saints et les saintes ; illec est la trésorière de grâce, la royne de misericorde, la mere des povres et des orphenins ; et, qui plus est, là est trouvé le rédempteur de l'humain lignage, nostre sauveur Jhesus-Crist (1).

Passons aux heures de Louis de Laval (2). Le grand maître des eaux et forêts s'est fait construire une tombe digne de lui. Mais devant le monument se voit un personnage vêtu à peine d'un léger caleçon de bain. Il est à genoux et en prières. C'est l'âme de Laval, en tout pareille à ce que fut la dépouille mortelle qu'elle animait jadis. Les deux premiers versets du *Miserere mei* encadrent la splendide miniature.

Exécutée de son vivant, c'était un acte d'humilité obligatoire : le chant de triomphe d'une âme sûre de son salut eut paru de l'outrecuidance blasphématoire.

Mais le plus curieux spécimen de cette série est bien ce qu'en littérature on appelle le ravissement de Charles-le-Chauve.

Un jour, au déclin de sa vie, le fils du Débonnaire eut un long évanouissement, au cours duquel un ange vint prendre l'âme du roi et lui fit faire, comme Virgile au Dante, l'exploration de l'enfer, du paradis et du purgatoire : c'est dans ce dernier lieu que Charles découvrit l'âme de son père baignant jusqu'à mi-cuisses dans une eau, tantôt tiède et tantôt bouillante.

Mouskès rapporte ainsi l'aventure dont je ne citerai que le début et la fin :

Une eure avint qu'il s'esperi
Uns angles, par Saint-Esperi,
En l'autre siècle le mena
Et en la main li assena

(1) Bibl. nat., ms. fr. 190, fol. 1-3.
(2) *Heures* de Louis de Laval. Latin 920 xv[e] siècle.

Le cief d'un linciel de fil blanc
Qui resplendisoit à resanc,
Si comme clartés de solel
Don li rai sont cler et viermel.
Et le cief del fil, sans resoing
Li fist loüer entor son poing.
Et li rouva qu'il le sivist,
. . . .
Quant Cerles ot véu ensi,
Si revint en son esperi'
Et puis vesqui moult saintement....

Or l'auteur du manuscrit la *Fleur des Histoires* nous décrit la scène d'une touche originale. L'ange se promène par monts et par vaux, menant de la main l'âme du roi ; celle-ci complètement nue a la stature du prince vivant, mais elle est insexuée, en quoi l'artiste a cru la rapprocher de la perfection (1).

IV. — Les ames du purgatoire.

Le purgatoire de Saint-Patrice est le titre d'une miniature qui figure dans un manuscrit du XIVe siècle, propriété de la bibliothèque nationale de Paris (2). On y voit saint Patrice et son compagnon devant la gueule immense d'une espèce de lion colossal sur le nez duquel fait des cabrioles un diablotin cornu, armé d'un rameau d'olivier. Entre les dents du monstre se pressent une douzaine de têtes humaines, de la même dimension que celle des deux voyageurs.

Parmi les nombreuses confréries qui ont leur siège en l'église Saint-André d'Anvers se trouve celle, deux fois centenaire, des âmes du purgatoire, sous l'invocation de saint Odilon. La statue du prélat appuyée à l'une des colonnes du temple, a, comme support, les flammes du purgatoire d'où issent un homme et deux femmes.

Les personnages sont robustes et plantureux, di-

(1) *La Fleur des Histoires*, Bibliothèque Nationale, Ms. 9404.
(2) Sous la cote n° 6326.

gnes des toiles de Rubens ; le feu expiatoire ne semble pas avoir de prise sur cette santé exubérante.

Les images pieuses modernes, symbolisant le même sujet, ont fidèlement suivi la vieille tradition.

V. — Les ames damnées.

Aucune loi ne préside au modelage de l'habitus extérieur des âmes vouées aux flammes éternelles. Des apparences les plus humaines elles passent aux fantaisies les plus échevelées de l'imagination des interprètes, constituant ainsi la source la plus riche qui soit pour l'étude de cette tératologie spéciale formée de la juxtaposition inattendue d'éléments incompatibles.

Citons néanmoins cette scène du *Thesaurus litaniarum sacer* : Une bière entr'ouverte laisse voir un cadavre assis et discutant avec son âme ; celle-ci, debout et enchaînée, sort de l'enfer pour reprocher au corps, avec lequel elle fut unie, de l'avoir condamnée pour l'éternité.

VI. — Les ames du Jugement dernier.

Une objection qui se présente naturellement au système que je viens d'exposer est la représentation du jugement dernier.

Nombreuses sont les églises gothiques (c'est le cas pour Notre-Dame de Paris) où l'on peut admirer ce qu'en style iconographique on appelle les psychopompies. A droite, les anges conduisent à Dieu les justes venus à la vallée de Josaphat ; à gauche les démons, ayant soigneusement enchaîné les réprouvés les entraînent vers les ténèbres extérieures. De même, vous avez devant les yeux les fameux jugements derniers de Roger van der Weijden, fra Angelico, Bernard van Orley. Or dans toutes ces scènes, damnés, élus, anges, démons sont de même taille, de la taille des hommes ordinaires. C'est exact, mais ici

nous n'avons plus à faire simplement à des âmes, mais à des âmes réincarnées, qui ont subi la résurrection de la chair selon le onzième article du symbole catholique. Sous ce rapport, le chef-d'œuvre de Luca Signorelli, à la cathédrale d'Orviéto, sert de démonstration péremptoire : on y voit les squelettes se rajuster, puis surgir de terre, s'habiller de chair et redevenir forts et beaux, avec tous les attributs de leur sexe, tels qu'ils étaient pendant la vie.

*
* *

Toutes ces traditions se sont perdues vers la fin du XVIe siècle.

Jusqu'ici je n'ai pas trouvé d'infraction flagrante au canon que j'ai tenté d'établir. Mais il y a quelques jours, en admirant les lambris de chêne sculpté qui ornent l'église Saint-Charles d'Anvers, j'y ai découvert une scène représentant la mort de saint François-Xavier. L'apôtre des Indes est étendu sur son lit et deux anges s'envolent vers le ciel emportant sur leurs mains tendues un pygmée agenouillé. Pourquoi pas un enfant puisqu'il s'agit de la mort d'un juste ?

Ne pouvons-nous pas dire qu'une tradition oubliée depuis deux siècles est susceptible d'altération, car la sculpture date du XVIIIe siècle ? Mais peut-être le sculpteur facétieux a-t-il douté de la perfection de son héros, et a-t-il préféré l'envoyer à la balance vérificatrice, avant de lui assurer l'éternité bienheureuse.

*
* *

NOTES COMPLÉMENTAIRES

A l'issue de cette communication M. le Pr Menetrier me suggère une visite à la basilique de Saint-Denis aux fins d'y vérifier mes conclusions devant le Tombeau du roi Dagobert († 638). L'œuvre est du XIIIe siècle. Elle se compose d'une ogive encadrant une superposition de scènes en bas-relief. Sur la pierre basale, le roi défunt repose au naturel ; il porte

la barbe et la moustache très fournies ; de longs cheveux tombent bouclants sur les épaules. Immédiatement au-dessus, nous voyons le roi, barbu, moustachu et chevelu, sur le lit où il va rendre le dernier soupir, tandis qu'un évêque crossé et mîtré lui touche l'épaule.

Une troupe de diablotins s'est emparée de l'âme royale enlevée dans une barque, vers les enfers. Mais deux évêques et un homme d'armes surviennent qui reprennent le roi de haute lutte. Enfin, la dernière scène représente l'apothéose du roi, soulevé, comme sur les pavois, dans un drap que maintiennent ses trois sauveurs.

Or, dans les trois derniers épisodes, le roi a perdu barbe et moustache, ses cheveux ne dépassent pas le haut de la nuque et sa taille s'est à ce point réduite qu'il n'arrive qu'à la hauteur des coudes de ces compagnons. Il est devenu un enfant de six ans, aux membres arrondis, à la poitrine sans saillies, au visage glabre et poupon.

L'observation est d'autant plus aisée que les diablotins, personnages pygmées, ont des bras nerveux où se devine le jeu des muscles sous la peau. De plus, dans les trois cas, l'âme se présente de face ; or, elle est nettement insexuée. Nous remercions M. Menetrier de nous avoir fourni ce double argument en faveur de notre thèse.

L'Exposition du Livre Italien (mai-juin 1926), qui tint ses assises à la Bibliothèque Nationale et au Musée des Arts Décoratifs, nous donna l'occasion de faire quelques applications intéressantes au sujet de la classification des âmes. Je les résume rapidement ici, les faisant précéder de leur numéro d'ordre figurant au catalogue (1).

167. Antiphonarium, XIVe siècles. Miniatures par Lippo Vanni de Sienne (appartient à Walter V. R. Berry, Paris). Un roi prosterné, *le chef enluminé de l'auréole des saints placés sur les autels*, offre à Dieu son âme ; celle-ci, représentée par un enfant emmailloté à la manière des poupons de Luca della Robbia. De la bouche de l'élu de Dieu sortent ces mots : « Ad te levavi animam meam Deus meus in te confido ».

(1) *Exposition du Livre Italien, mai-juin* 1926. *Catalogue des Manuscrits, Livres imprimés, reliures.* Bois-Colombes, Imprimerie Moderne des Beaux-Arts, 1926, contient 1034 numéros.

219. Miniature du xve siècle, paraissant originaire de Pavie (à M. A.M.G. Wildenstein, Paris). Saint-Bernard, *saint élevé sur les autels au moment où l'artiste exécute son œuvre*, est un moine barbu. Prosterné à genoux, il élève vers Dieu, sur ses mains tendues un enfançon nu, imberbe, insexué, et sans saillies musculaires apparentes. Le saint répète les paroles du roi couronné ; mais ici la scène se corse par la présence du groupe de moines agenouillés devant la figure de l'élu *qu'ils invoquent* à leur tour : « Ora pro nobis sanctissime pater Bernarde ».

234. Miniature détachée d'un Antiphonaire du début du xve siècle. Elle est du vénitien Christoforus Contexa (à M. Wildenstein, Paris). Au milieu de ses confrères, gît de toute sa longueur un saint François imberbe et vêtu de bure qui vient de rendre l'âme. Dans le ciel, sur l'azur, se détache la figure du Créateur recevant dans ses bras, à la manière des mères, un bébé en maillot.

273. Le Christ entre les deux larrons, par l'enlumineur Attavante, date de 1483 (Musée du Havre). Un ange vient de recueillir, *pour l'enlever au ciel*, l'âme du bon larron ; et c'est un bébé auréolé que le messager divin tient à la manière des mamans nourrices. Deux diablotins, pareils à des insectes fantastiques, qui font penser à d'énormes puces vues à la loupe, se tiennent près de la bouche du larron impénitent qu'ils fouillent de longs dards acérés.

279. Cette œuvre charmante intitulée *Mort d'un saint religieux* paraît une objection à notre système. Attribuée à Attavante, elle date du xve siéle. (Collection Wildenstein, Paris.) Le saint gît sur son lit de mort ; or dans le haut de l'œuvre le lit lui-même s'élève vers le ciel emportant le moine et deux anges agenouillés, tandis que Dieu, dans un nuage ouvert, reçoit avec bienveillance tout l'équipage. Or, l'élu est de taille adulte. Mais il ne s'agit pas ici d'une âme, mais du *personnage lui-même* comme l'indiquerait suffisamment la présence du lit-aéronef. D'ailleurs la miniature n° 278 détachée du même antiphonaire nous montre le même homme faisant un rêve à la manière de Jacob.

Il distingue un escalier par lequel tous les moines de son couvent grimpent vers le ciel. L'artiste ne pouvait pas faire moins pour l'Abbé que pour ses humbles confrères.

408. PETRARCA. — *Canzoniere*. Venise, Piero Piasi, 1490. In-fol. (Paris, Bibl. Ste-Geneviève). Une gravure sur bois représente la Mort [squelette brandissant une faulx] hissée élégamment sur le haut d'un char, où elle exécute un pas ironique, tandis que les roues du véhicule foulent rois, soldats, hommes, femmes, vieux et jeunes. Dans l'angle supérieur gauche de l'estampe, quelques anges s'empressent vers le ciel, pressant sur la poitrine quelques bébés emmaillotés, qui sont les âmes des écrasés.

501. DANTE. — *La Divina Comedia*. Florence, Nicolaus Laurentii. 1481. In-fol. (Paris, Bibl. Nation.). Les âmes des réprouvés sont des hommes ordinaires de la même taille que leurs deux illustres visiteurs.

DOCUMENTS

ETUDES ET RECHERCHES SUR L'ART DENTAIRE A PARIS PENDANT LA RÉVOLUTION

Un Dentiste ambulant guillotiné en 1793.

Par Georges DAGEN.

Il s'agit ici d'un modeste arracheur de dents, de ceux qui allaient de ville en ville dans un pauvre équipage où le faux-or relevé en bosses essayait de suppléer au manque de talent du dentiste.

Le décret du 18 août 1792 ayant supprimé les Universités et Facultés : « *Ceux qui ont appris leur art* (dit le Conseiller d'Etat Fourcroy dans son rapport au Corps Législatif, le 7 Germinal, an XII), *se trouvent confondus avec ceux qui n'en avaient pas la moindre notion... Les campagnes et les villes sont infectées de charlatans qui distribuent les poisons et la mort avec une audace que les anciennes lois ne peuvent plus réprimer* ». Nous allons voir qu'un de ces dentistes ambulants paya de sa tête l'audace de son attachement à la Royauté décapitée.

Nous sommes en avril 1793. La République lutte contre l'insurrection de la Vendée, cependant que les Jacobins, la

Commune et la Gironde sont en ébullition ; la défection de Dumouriez tombe comme la foudre ; bref, l'édifice chancelle.

Le 5 avril 1793, l'aubergiste Cointepas à Fourneaux, paroisse de Chainguy, près d'Orléans, voit entrer dans sa maison, à 7 heures du soir, « un certain quidam » qui sollicite un logement pour quatre personnes: lui, sa femme et deux enfants : Il demande du vin et entre en conversation. Ses propos contre-révolutionnaires émeuvent l'aubergiste qui s'empresse d'aviser l'autorité. Les témoins rapportent que l'homme a dit, entre autre, que « *la Convention était des brigands* », que Dumouriez viendrait les mettre à la raison et diverses considérations sur la mort du roi. La justice se présente aussitôt chez Cointepas et interroge le sieur Boucher, opérateur, qui nie la gravité des propos tenus ; il montre un passe-port daté de Romorantin et remet, de bonne volonté, un sabre et un pistolet d'arçon. On l'amène à Orléans.

Interrogé le lendemain devant le commissaire du Pouvoir Exécutif, le citoyen François Boucher, herboriste et dentiste enquis de son domicile, répond *que son père ne lui ayant rien laissé, il s'est adonné à l'état d'herboriste et dentiste, qu'il va de marché en marché et de ville en ville, qu'il n'a aucun domicile fixe et qu'il reste, selon les circonstances, dans un endroit ou dans l'autre, surtout dans celui où il gagne le plus d'argent!* Il présente une patente imprimée de colporteur ou marchand forain donnée le 20 janvier 1793 par les administrateurs du district de Laval. Cette patente constate que Boucher François est né à Ménisleude (Calvados), et qu'il a payé la somme de 10 livres. On a ajouté à l'encre sur la patente, après les mots colporteur ou marchand forain, les mots *et dentiste*. A cette patente est jointe une feuille qui donne les divers lieux où Boucher a passé, venant de La Flèche, et se dirigeant vers Orléans en visitant les villages du Loir-et-Cher, de l'Indre et du Loiret.

Le 11 avril, les Représentants en mission à Orléans écrivent à la Convention qu'on envoie à Paris François Boucher prévenu d'être un émissaire du traître Dumouriez.

Les passe-ports de Boucher depuis 1791 prouvent qu'il était à Niort, au Mans et dans la Charente-Inférieure.

On demande ensuite à Boucher s'il est vrai qu'il ait regretté la mort du roi. Il nie le fait, ajoute que le roi a bien mérité la mort, mais qu'on aurait dû l'enfermer d'abord jusqu'à la paix. Il nie les propos tenus sur la Convention et Dumouriez qu'il ne *connaît ni d'Eve ni d'Adam*. Il avoue avoir dit que dans une ville (La Rochelle), il a vu fabriquer de la monnaie.

Enfin, il indique que dans une auberge il a laissé sa voiture à deux chevaux où sont des imprimés relatifs à son état, des drogues et des moules pour faire des crucifix, des bagues et des médailles, mais qu'il ne s'en est pas servi depuis plus de cinq ans. Un carnet saisi sur lui ne contenait que quelques papiers, des recettes pour l'exercice de sa profession, des patentes et des certificats de chirurgien-major.

Sa femme interrogée prétendit que les propos tenus sur Dumouriez avaient été rapportés à son mari par un colporteur. Elle ajouta qu'elle gagnait sa vie avec son mari en « vendant des vulnéraires nettoyant la bouche et les dents ».

Le même jour, il fut procédé à un inventaire de la voiture de Boucher, pauvre carriole en sapin traînée par deux chevaux hors d'âge, l'un jaune, l'autre blanc. Cet inventaire est curieux. Nous ne signalerons que les quelques objets touchant plus particulièrement à la profession de dentiste ambulant. Une sonnette, deux porte-voix en fer blanc, une sacoche pleine de drogues et de paquets de vulnéraires, une vieille trompette de cuivre, des paquets de simples, des paquets de poudre ; un habit de volontaire, une culotte de velours groseille, un manteau vert à galons d'or, une veste de drap écarlate galonnée sur toutes les coutures, un habit de velours noir garni de galons d'argent sur toutes les coutures, une autre veste d'écarlate. Le malheureux dentiste-herboriste-opérateur-marchand-forain-colporteur est écroué à la Conciergerie. Son jugement a lieu le 27 avril.

Dans cette pièce il est indiqué que l'inculpé est âgé de 37 ans et qu'il voyage ordinairement avec ses quatre enfants. Les pièces d'Orléans n'en désignent que deux.

Boucher soutient avoir dit que *si le roi était mort, le Bougre l'avait bien mérité*, qu'il est bon patriote et indigné de la trahison de Dumouriez ; qu'il n'a jamais distribué que des cartes d'avis sur son état. Il aime d'autant plus la Révolution *qu'elle lui a donné la liberté d'exercer sans obstacle son état, faculté dont il ne jouissait pas dans l'ancien régime.*

On lui demanda s'il avait dit : *Autrefois on ne connaissait qu'un tiran, aujourd'hui on en connaît plus de* 400, et qu'il portait sa cocarde tricolore tant que les affaires allaient bien et que si elles changeaient, il la retournerait. Il protesta énergiquement ; mais le jury le trouva coupable à l'unanimité, Boucher fut remis le 28 avril 1793 entre les mains de l'exécuteur des jugements criminels et de la gendarmerie qui le conduisit sur la Réunion, où il subit la peine de mort à onze heures et demie environ.

Mais Boucher qui avait nié ses opinions royalistes les jeta avec un certain courage à la tête des juges et du bourreau. Le journal; *Le Courrier Français* du 30 avril écrit, dans le style de l'époque :

« Boucher, dentiste, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, a montré sur l'échafaud un acharnement qui ne peut être attribué qu'au fanatisme de la royauté. Après avoir entendu sa condamnation, il s'est écrié à plusieurs reprises : « Vive Louis XVII ! Au diable la République ! ». Arrivé au lieu de son supplice, il s'est adressé aux spectateurs nombreux qui environnaient l'échafaud : N'est-il pas curieux de voir périr un homme pour avoir dit qu'il fallait un roi ! Oui il vous en faut un. Vive Louis XVII ! Puis, se tournant vers le bourreau, il lui dit : « Guillotine-moi ! C'est ainsi que ce malheureux est mort victime de son délire contre-révolutionnaire. »

Selon une formule imprimée sous tous les jugements, les biens de Boucher étaient acquis à la République. Les chevaux servirent sans doute à *conduire les bouches à feu destinées à foudroyer les ennemis de la liberté et de l'égalité*, comme disait en 1792 le dentiste Dubois de Chemant, le soi-disant inventeur des dents minérales, en offrant le cheval de sa voiture. Mais, que put faire la République des pauvres effets du supplicié, de la sonnette, des porte-voix et des paquets de vulnéraires ?

Une auto observation sur un état d'anxiété aiguë.

J'ai trouvé dans les Mémoires de Casanova (Édition Garnier à Paris, volume III, pages 192 et 193), une auto observation assez amusante du grand aventurier, mais homme très intelligent, sur un *état d'anxiété aiguë*.

C'est à propos de son arrestation soudaine par les autorités de la République de Venise, qu'il raconte sa première nuit de cachot. Le Tribunal de l'Inquisition vénitienne au XVIII[e] siècle, était en effet extrêmement redoutable et on comprend l'émotion vive. Il dit ce qui suit :

... Il m'enferma dans une chambre. J'y passai quatre heures à dormir, me réveillant tous les quarts d'heure pour lâcher de l'eau : phénomène extraordinaire, car j'étais loin d'être affecté de la strangurie, la chaleur était excessive, et je n'avais pas soupé la veille. J'avais autrefois fait l'expérience que la sur-

prise causée par l'oppression faisait sur moi l'effet d'un puissant narcotique; mais je vis à l'époque dont je parle que la surprise causée par l'oppression faisait sur moi l'effet d'un puissant diurétique. J'abandonne cette découverte aux physiciens... etc ». Et il ajoute plus loin :

« Il est probable qu'en même temps que mon esprit effrayé donnait des marques de défaillance par l'assoupissement de sa faculté pensante, mon corps comme s'il se fut trouvé dans un pressoir, devait distiller une forte partie des fluides, qui par une circulation continuelle donnent l'action à nos facultés pensantes. Et voilà comment une forte surprise peut causer une mort subite et nous envoyer en paradis par un chemin beaucoup trop court. »

Communiqué par le Dr J. Schneider, *de Contrexéville.*

Comment la Marquise de Créquy (1) alimentait les enfants.

Mme de Créquy qualifiait de folie la mode dite à la Jean-Jacques d'après laquelle les mères du grand monde allaitaient elles-mêmes leurs enfants. Elle accuse ce système d'élevage d'être meurtrier et de provoquer la mort des enfants après dix-huit ou vingt années de souffrances par consomption. Les héritiers mâles ainsi nourris, mouraient, tandis que les filles livrées à des nourrices mercenaires étaient vigoureuses et aptes à vivre.

L'observation est sans doute juste, je l'accorde, mais il y avait une cause à ce phénomène qui échappa à la sagacité de la marquise et qu'il ne serait pas difficile de découvrir. Ces grandes dames muées en nourrices pour obéir à la mode, ne se pliaient pas aux règles d'hygiène et de diététique exigées en pareil cas. Nous savons aujourd'hui que rien ne vaut le lait maternel pour le bébé et que les remplaçantes sont peu sûres, ce qu'un médecin connu a exprimé par cette phrase lapidaire : le lait de la mère appartient à son enfant.

Notre marquise condamne « une autre imagination folle, où Jean-Jacques Rousseau n'était pour rien » et, ici, nous sommes de son avis. Voici comment elle nous raconte cette autre mode et comment elle nous expose son propre système :

Cette autre imagination folle « c'était celle d'empêcher les

(1) Souvenirs, t. VI, p. 230 à 235.

enfants de manger à leur appétit laquelle sottise avait succédé à celles de Mesdames de Blot, de Monaco, de Valbelle et *tutte quante* lesquelles avaient entrepris de ne pas manger pour leur propre compte. On empêchait donc les pauvres enfants de manger de la bonne soupe et de la viande, à dessein de ne leur introduire dans le sang et les humeurs aucun élément de putridité. On les privait de manger du fruit à cause des vers ; point de confitures à cause de la poitrine et de la terreur des acides ; jamais d'autre boisson que de l'eau panée ; c'est excellent pour les entrailles ; et jamais de pâtisseries, ce qui va sans dire, à cause de l'estomac. On les nourrissait à la panade et la bouteille de gruau pour les bons repas, ensuite on leur donnait pour le goûter ainsi qu'au déjeuner, du colifichet emmietté dans du lait écrémé, comme on aurait fait pour élever des serins jaunes à la brochette. Le marquis de Villeneuve de Trans disait que sa femme avait une perruche à qui l'on donnait bien autrement à manger qu'à ces quatre enfants ! Comme tous les enfants mouraient de faim, ils pleuraient toute la journée. Ils en devenaient voleurs et menteurs : et même il y avait des garçons qui finissaient par se révolter. Les trois Bethune et les Choiseul s'étaient confédérés pour escalader je ne sais combien de murailles afin d'aller dévaster pendant la nuit, l'office et le garde-manger de la duchesse de Sully, leur grand' mère ; mais la situation des petites filles était lamentable. et comme elles n'avaient pas la ressource et l'occasion de pouvoir voler commodément des croûtes de pain, des fruits verts et des carottes crues, les plus alertes et les plus déterminées s'en prenaient à la pâtée du chat.

Le petit de Saint-Mauris et sa sœur qui est aujourd'hui Madame de Nassau, n'avaient pas eu la rougeole qui venait d'éclater à Versailles ; la princesse de Montbarrey s'en tourmentait outre et je lui fis dire par votre père d'envoyer ses deux enfants chez moi, rue de Grenelle, où je les ferais loger en bonne exposition du plein midi. On me les amène et comme ils avaient les lèvres tachées de noir, de vert, de violet, de gros rouge et autres barbouillages incompréhensibles, je m'insinuai dans leur confiance, et j'en appris qu'ils n'avaient fait autre chose que manger depuis Versailles jusqu'à Paris, des pains à cacheter dont ils avaient rempli leurs pochettes. La petite fille disait en pleurant qu'il ne fallait pas les dénoncer, parce qu'on les ferait mourir pour avoir été voler les pains à cacheter du Roi, dans un arrière cabinet de leur père où les secrétaires de ce Ministre avaient leurs fournitures de bureau.

Ils étaient affamés et maigres comme des chacals : — Atten-

dez donc, leur dis-je, et je commençai par faire donner à chacun d'eux une pleine jatte de soupe au riz. Ensuite on leur servit, et méthodiquement pendant six semaines, un bon potage à déjeuner, et pour le second repas, des côlelettes grillées ou des pigeons étuvés à l'orge, des légumes au bouillon, de la compote ; quelquefois des tartelettes en pâtisserie brisée, mais non pas *feuilletée*, ce qui va sans dire. On les faisait goûter avec des fruits, des tartines de confitures, ou du laitage, et leur souper consistait régulièrement dans un beau poulet rôti (dont ils ne mangeaient que les ailes), lequel était flanqué d'un plat de chicorée, d'épinards ou de laitues bien cuites, et lequel était accosté d'un compotier de bons pruneaux d'Agen, aiguisés, comme on dit à l'office, avec un peu de vin de Malaga, pour les faire dormir. Je les faisais bien laver avec de l'eau de veau, tous les matins, et de la tête aux pieds ; on les baignait tous les samedls à la Dauphine (1), et puis tous les quinze jours une excellente petite médecine noire, avec du tamarin bien acide et de la bonne manne en larmes, quelques follicules de séné, un grain de soufre, un bouquet de cerfeuil, une pincée de rhubarbe, un scrupule d'aloès, un soupçon de jalap, enfin de la thériaque de Venise et de l'électuaire de Kinorodon, le tout infusé dans de la tisane d'absinthe. Mais il doit vous en souvenir de mes bonnes petites médecines, et je suis sûre que l'eau vous en vient à la bouche ? est-il friand !

S'ils avaient trouvé des pains à cacheter dans mes cabinets, ce qui n'était guère possible à cause de mes belles manières, je vous assure qu'ils n'auraient pas eu la tentation de les dérober pour les manger. A la suite de ce régime nouveau pour eux et qui était l'ancien régime pour moi, ils s'engraissèrent, ils s'égayèrent et s'embellirent ; ils devinrent plus doux, plus confiants, plus véridiques, et lorsque la Princesse ou le Prince de Montbarrey venaient les voir, ils ne s'y reconnaissaient plus. — Comment, disaient-ils, nos enfants mangent tout ce qu'ils veulent, et n'en sont pas malades ? ils sont devenus prodigieusement raisonnables !

Les enfants qu'on fait manger dans leurs chambres et qu'on laisse manger à leur appétit, ne sont jamais gourmands. C'est la moralité de mon historiette. »

Dr Charles VIDAL, de Castres.

(1) C'est-à-dire dans une décoction de serpolet, de feuilles de laurier, de thym sauvage et de marjolaine, où l'on doit ajouter un peu de sel marin. Fagon prescrivait de faire prendre ces bains froids en hiver et tièdes en été, afin d'établir autant d'accord que possible entre la sensibilité de l'épiderme et la température. (Note de Mme de Créquy.)



BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

Dr Noel Hallé. — Eléments de Philosophie médicale. Un vol. Paris, Rivière, 1926.— De l'éducation médicale. Edition Spes.

L'Histoire de la médecine comporte une leçon. M. Noël Hallé l'a cherchée dans les deux volumes qui se complètent. Le premier déduit la philosophie médicale d'une longue étude critique de l'Histoire. Il montre l'impossibilité d'échapper à une croyance spiritualiste ou matérialiste. Sans la croyance, le sytème et la doctrine sont impossibles. Le matérialiste évolutionniste prétend ne connaître que des faits positifs et démontrables. Il se trompe où il nous trompe. La croyance de M. Hallé est spiritualiste ; il en tire une psychologie, une logique, une morale et une métaphysique. A petits pas, dans un style alerte, bien français, il nous envie des spéculations les plus hautes à leurs conséquences pratiques, dont la moindre n'est pas de réclamer pour le médecin le respect des traditions et de l'honneur de sa profession. La philosophie médicale aboutit comme conclusion à un curieux chapitre sur le Prêtre et le Médecin.

L'auteur y aborde un problème, dont l'importance a été trop négligée, montrant le prêtre désarmé sans l'assistance du médecin et celui-ci incapable à lui seul, de répondre à toutes les aspirations de ses malades. Les dernières pages en appellent à ceux qui vivent de souvenir, de foi, d'espérance et de charité. Elles atteignent une élévation qui console du temps présent et au-delà de cette étape, nous montre la route ouverte vers l'avenir.

L'Éducation médicale est plus près de notre vie quotidienne. Elle prend le monde médical en pleine crise et lui propose les moyens d'en sortir. Le ton est moins haut, mais la lecture de ces pages est tout aussi attachante par la finesse des critiques. Le piquant des histoires, la satire des mœurs. La réforme proposée par M. Hallé, c'est la création d'un Hôpital-École. Là

les étudiants vivaient près du malade, sous la férule de maîtres pénétrés de leur rôle et conscients de leur devoir pédagogique.

Le programme, en outre de l'enseignement actuel, comprendrait un cours d'Histoire de la médecine plus complet, avec à côté de l'étude de la théorie et des systèmes, l'examen du rôle social du médecin aux divers âges de l'Histoire.

Ce serait un avant-propos au cours de Déontologie, où les droits et les devoirs du médecin seraient enseignés. La création d'un code déontologique et d'un tribunal professionnel, la restauration d'une corporation analogue à celle qui existait avant 1791 compléteraient ces institutions.

Cent trente pages de pièces justificatives s'ajoutent à ce dernier volume. Elles mériteraient d'être groupées en une plaquette savoureuse, qui constituerait un document vécu sur l'Histoire de la vie médicale contemporaine. Plus tard, les chercheurs trouveront là des histoires, pas toujours indulgentes, mais toujours amusantes, qui leur apprendront comment nous agissions dans un monde dont les mœurs n'amélioraient pas toujours le médecin, mais la verve colorée de ces pièces justificatives ne doit pas faire oublier la pensée qui guide toujours l'auteur. Il est permis de ne pas la partager. Mais sa foi nous interdit de ne pas l'estimer, car le médecin, chez M. Hallé est aussi convaincu que le croyant, de la supériorité de ses doctrines. Dr Jean VINCHON.

FIELDING H. GARRISON. — THE PRINCIPLES OF ANATOMIE ILLUSTRATION BEFORE VESALIUS, AN INQUIRY INTO THE RATIONALE OF ARTISTIC ANATOMY. New York, Paul B. Hocber, 1926, in-16, 58 p., 22 pl. — Prix : 2 dollars 1/2.

J'ai signalé en son temps (*Bulletin*, XV (1921), p. 114), la traduction anglaise par feu Mortimer Frank du livre de Choulant sur l'histoire de la bibliographie de l'histoire anatomique ; cette traduction avait été publiée par nos collègues Fielding, H. Garrison et Edward C. Streeter.

Garrison, qui par une heureuse rencontre, unit une solide érudition à un don remarquable pour la synthèse, vient de reprendre un chapitre de ce vaste sujet. Dans un charmant volume, imprimé aux frais de Paul B. Hocber, l'éditeur des *Annals of médical history*, il s'est attaché à dégager quelques idées générales des faits amassés depuis quarante ans par Charcot, Fletcher, Paul Richer, Hollaende, Sudhoff et d'autres. On y voit comment le corps humain a été représenté à travers les siècles, depuis la Vénus adipeuse de Willendorf

(40000-16000 avant Jésus-Christ), jusqu'aux *quaderni* de Léonard de Vinci.

Dans cette « philosophie de l'art », de l'art au service de l'anatomie, l'auteur distingue fort judicieusement l'anatomie dynamique telle que l'a conçue Léonard, de l'anatomie statique ou purement descriptive, dont le type supérieur est donné au XVIe siècle par le *De fabrica humani corporis* de Vésale. Il montre que la vision du clinicien est étroitement apparentée à celle de l'artiste et qu'il faudrait désespérer de l'avenir de la médecine si les progrès des méthodes de laboratoire venaient à faire oublier le précepte tout hippocratique, formulé par Richard Bright : « By the eye you will learn much ».

Dr Ernest WICKERSHEIMER.

D^r VAN SCHEVENSTEEN. — CONTRIBUTION A LA BIBLIOGRAPHIE DES LUNETTES. Aubenas, A. Chauvin, s. d. (1926), in-16, v. 58 p.

Il s'agit d'une réimpression du « Traité de l'usage des lunettes, et pièces curieuses qui dépendent de cet art, par P. Boudon, M^e miroitier et lunettier de Castres », ouvrage imprimé pour la première fois en 1682, à Castres, par Raymond Barcouda, imprimeur du Roi.

L'original a été acquis par notre collègue en décembre 1919, avec tout un lot d'opuscules relatifs aux lunettes, lors de la vente de la bibliothèque de notre regretté collègue, le Dr Pergens de Maeseyck. Dans une introduction courte mais substantielle, le Dr Van Schevensteen a réuni tout ce qu'on sait sur Pierre Boudon et a fait ressortir l'extrême rareté de ce petit livre dont on ne connaît que deux exemplaires : le sien et celui de la Bibliothèque municipale de Lyon.

Dr Ernest WICKERSHEIMER.

Charles L. DANA. — THE PEAKS OF MEDICAL HISTORY, AN OUTLINE OF THE EVOLUTION OF MEDICINE FOR THE USE OF MEDICAL STUDENTS AND PRACTITIONERS. New-York, Paul B. Hoeber, Inc., 1926, in-8°, 105 p., 40 pl. et 16 figures dans le texte. — Prix 3 dollars.

L'auteur qui est professeur au Collège médical de l'Université Cornell, s'est proposé de donner aux étudiants et aux praticiens une image des progrès de la médecine depuis les origines jusqu'au milieu du XIXe siècle. « Peak » veut dire pic, sommet; ce sont donc les plus hauts sommets de la médecine que l'auteur nous invite à gravir à sa suite. En voici les noms : Hippocrate, Ecole d'Alexandrie, Galien, Renaissance, Harvey et Jenner. Que ceux que tente ce genre d'alpinisme prennent pour guide Charles L. Dana ! Dr Ernest WICKERSHEIMER.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

P. Duval. *Notice nécrologique sur Victor Wallich*, Bull. de l'Acad. de méd., 1925, n° 41, p. 1185-1188. — Membre de l'Académie de médecine (Section de Chirurgie et d'Obstétrique), Wallich laisse d'importants travaux sur les vaisseaux lymphatiques sous-séreux de l'utérus gravide et non gravide (Thèse de 1891); sur la nidation de l'œuf humain; sur la transmission transplacentaire du spirochète maternel au fœtus (1905). Apôtre de la puériculture, il a présenté, en 1913, au Congrès international de médecine, de Londres, un rapport sur la mortalité infantile pendant les quatre premières semaines de la vie et montré la nécessité d'une protection légale de la femme enceinte, à la fin de sa grossesse, et de l'accouchée, assurant le repos indispensable à la mère et à l'enfant. Les pouponnières de l'Entraide des femmes françaises ont trouvé en lui le plus inlassable collaborateur.

M. G. *Les éditions de la Physiologie du goût*, Progrès médical, 12 décembre 1925, supplément illustré, n° 13, p. 97-101. — Etude bibliographique sur les éditions successives du célèbre ouvrage de Brillat-Savarin, dont la première parut chez Sautelet en 1826.

Ch. Achard. *Raphaël Lépine, 1840-1919, ibid.*, p. 1927-1936. — (Eloge prononcé le 8 décembre 1925 à l'Académie de médecine.) Né à Lyon le 6 juillet 1840, Lépine commença dans sa ville natale ses études médicales, qu'il vint terminer à Paris. Reçu au concours de l'internat, le second de la promotion de 1865 dont le chef de file était Dieulafoy, il devint l'élève de J. Simon, de Lorain et de Charcot. De 1867 à 1870, il alla étudier chez Virchow à Berlin, chez Ludwig à Leipzig, et entra, en 1869, comme préparateur, chez Brown-Sequard, alors chargé du cours de pathologie expérimentale et comparée à la Faculté de Paris. Docteur en 1870, il servit en 1870-71 dans les ambulances de l'armée de l'Est et au camp de Sathonay. La guerre finie, il fut chef de clinique de Germain Sée, fut nommé en 1874 médecin des hôpitaux de Paris, en 1875 agrégé de médecine, et, lorsqu'en 1877, s'ouvrit la Faculté de médecine de Lyon, le ministre Jules Simon lui offrit la chaire lyonnaise de clinique médicale. Il accepta, sur le conseil de Charcot, ce poste qu'il devait, pendant 33 ans, occuper avec éclat. De sa vie, assombrie par un veuvage pré-

coce, il fit désormais deux parts : l'une consacrée à la clinique et à l'enseignement, l'autre aux recherches de laboratoire. Il aimait à répéter que le clinicien doit *penser physiologiquement*, que la médecine ne doit négliger aucune source d'information et non content d'adjoindre à son service des annexes physiques, chimiques, anatomo-pathologiques, bactériologiques, il s'entoura du concours de ses élèves spécialisés, l'otologiste Lannois, le laryngologiste Garel et le radiologiste Destot. Ainsi demanda-t-il, dès la première heure, aux nouvelles découvertes, leur appoint. A la méthode anatomo-clinique de Charcot, à l'humorisme chimiâtrique de Bouchard, il associait sans peine les données physiopathologiques, et son œuvre est celle d'un clinicien très érudit, très éclairé, doublé d'un physiologiste. Ses travaux sont très nombreux : on retiendra surtout ceux qu'il a consacrés à la paralysie pseudo-bulbaire, à la sécrétion rénale et à la pathogénie de l'albuminurie, et son livre, fruit de plus de vingt ans de recherches, sur le *Diabète sucré*. Il avait, un instant, pensé revenir à Paris où on lui offrait, en 1891, la succession de Regnauld dans la chaire de pharmacologie de la Faculté, et où son ancien titre de médecin des hôpitaux lui réservait un service nosocomial. Tout compte fait, il préféra demeurer au milieu de ses Lyonnais; mais les corps savants de la capitale n'avaient point tenu rigueur au transfuge : correspondant (1887), puis associé national (1896) de l'Académie de médecine, Lépine est mort en 1919, correspondant de l'Institut de France.

Sorin. *Hospice de Blain,* Bull. Soc. archéol. et hist. de Nantes et de la Loire-Inférieure, t. 64, 1925, p. 63-71. — En 1657, la duchesse Marguerite de Rohan affecta aux pauvres malades de la paroisse une maison sise au village de la Vigne, donation confirmée par son testament olographe du 15 novembre 1672, et alors doublée de 100 # de rente. L'hôpital fut transféré après la révocation de l'Edit de Nantes (1685) dans la maison du Bottier, dont les ducs de Rohan avaient fait une maison de refuge pour les protestants ; et ce, de l'aveu du fils de Marguerite, confirmé par lettres patentes de mars 1696 et du 14 décembre 1698. Les ressources de l'hôpital furent accrues par un legs de Louis de Rohan-Chabot (1726) qui permit d'installer, en 1729, deux sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve pour servir les pauvres et instruire les enfants de l'établissement. En 1730, on y créa une chapelle pour célébrer les messes de fondation. Mais en 1778, le délabrement des bâtiments contraignit de les fermer, pour les transformer en

maison de secours à domicile; et les hospitalières de Saint-Thomas furent remplacées par trois sœurs du Saint-Esprit de Plérin; la chapelle fut supprimée; et en 1784, on ferma la maison de travail : les enfants renvoyées reçurent un habillement neuf et un rouet. L'œuvre subsista tant bien que mal grâce à diverses libéralités, dont celles de la famille de Rohan. La Révolution la ruina; le personnel, d'abord laïcisé, fut remplacé par les « Mères des pauvres » de Blain. Mais l'insalubrité des locaux était telle qu'en 1828, 1849, 1850, 1851, l'Administration préfectorale en demanda la reconstruction. Ces objurgations répétées n'eurent d'effet qu'en 1875; et, grâce à une donation de M. Jollan, complétée par celle de M. V. J. Gendron, un hôpital neuf, inauguré en 1876, remplaça la maison délabrée du Bottier.

Dr Babonneix, *Quelques étapes dans l'histoire de la chorée*, Le monde médical, 35e année, n° 677, 1-15 novembre 1925.— Babonneix, qui n'est pas seulement un médecin distingué, mais l'historien averti auquel nous devons de savoureuses indiscrétions sur Elvire, — l'Elvire de Lamartine — vient de passer en revue l'histoire de la danse de Saint Guy ; saint Guy le Sicilien, *Sanctus Vitus*, souffrit le martyre sous Dioclétien, et si j'en avais le loisir, je vous conterais sa vie, pleine de merveilles, telle qu'on la rapporte dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes. Qu'il vous suffise de savoir que son corps, gardé par des aigles, fut transporté d'abord en Apulie, puis à Rome, d'où Fulrad, prieur de Saint-Denis, le ramena dans son abbaye. Mais Charlemagne, soucieux de convertir les Saxons, ayant fait appel aux moines de Corbie, ceux-ci jugèrent bon d'invoquer le renfort de l'église triomphante : et l'abbé Warin obtint du prieur Hilduwin les précieux restes de Saint Guy. Transférés de Saint Denis à la Nouvelle Corbie en Saxe, ils opérèrent, sur leurs parcours, de nombreux miracles. En 1414, une épidémie saltatoire ayant sévi sur l'Alsace, la Bavière et la Bohême, les malades eurent l'idée de se rendre en pèlerinage à la tombe du bienheureux Guy ; et dès lors tous les possédés, démoniaques, convulsionnaires, contorsionnés, tiqueurs, trembleurs, aboyeurs, et piqués de la tarentule invoquèrent le patronage du martyr. De ce chaos nosologique, Sydenham tira en 1685 la première description clinique typique de la *Chorea sancti Viti*. Il montra, et de main de maître, les caractères du spasme choréique (*distorsio convulsiva quædam*) : son exacerbation comique à l'occasion des mouvements intentionnels, *circulatorum instar*; la démarche

traînante du malade, *fatuorum more* ; nota la prédilection de la chorée pour la seconde enfance, son évolution à rechutes, etc. Son œuvre fut complétée plus tard par le Dr Bouteille, de Manosque, qui écrivit son *Traité de la Chorée* (Paris, 1810, in-8°), à l'âge de 80 ans, après un demi-siècle d'observations, Il signale l'atonie musculaire, la somnolence, les troubles intellectuels ; mais il oublie les arthropathies : c'est G. Sée qui montrera en 1850 les relations de la chorée avec « la diathèse rhumatismale », et H. Roger, en 1866-67, proclamera qu'il y a « presque identité de nature » entre la chorée et le rhumatisme, identité confirmée par l'existence d'endocardites au cours de la chorée. Et il semble bien en effet, de par les constations cliniques, et anatomo-pathologiques (nodules d'Aschoff dans le myocarde des choréiques), qu'il y ait une chorée de nature rhumatismale. Mais, à vrai dire, il en est d'autres : après les travaux de Cruchet de Bordeaux et de von Economo de Vienne, on a voulu rattacher la chorée à l'encéphalite léthargique. Babonneix estime que l'extrême rareté des arthropathies et des complications cardiaques au cours de cette dernière s'oppose à pareille assimilation : la chorée rhumatismale est parfaitement distincte de la chorée encéphalitique ; l'existence de celle-ci ne saurait prévaloir contre celle-là. Et voici qu'un autre novateur, Milian, a prétendu rattacher la chorée à l'hérédo-syphilis, alors que, pour Hutinel, le spirochète de Schaudinn n'y jouerait qu'un rôle prédisposant, rarement déterminant. Enfin, la théorie de Tinel et Nobécourt, la dernière en date (1923-25), tend à restituer à la chorée de Sydenham son autonomie, même à l'égard de la syphilis, du rhumatisme et de l'encéphalite, en incriminant un virus spécial, neurotrope. « C'est sans doute, conclut Babonneix, qui reste fidèle à l'étiologie rhumatismale, la théorie de demain ; ce n'est peut-être pas tout à fait encore la théorie d'aujourd'hui. »

G. Beaurain, *Pontacq* (*Basses-Pyrénées*) : Les apothicaires. L'hôpital. — Bulletin de la Société de Borda, de Dax, 1925, 4e trimestre, p. 165-181. — Liste des drogues utilisées par les apothicaires de Pontacq, avec les prix. — Origine de l'hôpital, qui paraît remonter au xve siècle ; mal meublé, mal agencé, il ne contient en 1589 que six « lits-coffres », au début très indigents, mais qui peu à peu complètent leur literie et perfectionnent leur forme : lits à ciels, lit « en quenouille », châlits « au tombeau ». Le personnel est réduit à un seul fonctionnaire qui prend successivement les titres d'hospitalier (*espitaler*) (1532), de gardien de l'hôpital (1643) et de concierge

(1709). Il soigne les malades, creuse les fosses pour les défunts de l'hôpital et ceux de la ville, entretient le cimetière, et, à la fin du XVIIe siècle, joint à ces charges le soin d'allumer le feu de la Saint Jean, ou les feux de joie pour les victoires du Grand Roi. En cas de presse, on lui adjoint un acolyte ; en 1709, le beau-père et le gendre besognent à l'hôpital. En 1774-85, il y a une sage-femme de renfort. L'établissement était misérable : après la Réforme, les petits legs, jadis très nombreux, deviennent très rares. La ville lui emprunte plus souvent qu'elle ne lui donne ; quand la caisse est vide, on vend des biens communaux ; on impose le vin, on inflige des amendes au profit des pauvres. L'aumône d'ailleurs n'est pas donnée de la main à la main, mais sur requête écrite adressée au corps de ville, administrateur de l'hôpital : en 1620, elle est de 6 à 7 sols en moyenne ; en 1715, de 13 à 30 sols ; en 1744, de 24 sols ; en 1760-97, de 2 à 3 #.

Bouvet, *Histoire médicale de la Bastille. Les médecins*, Courrier médical, 13, 20 décembre 1925, p. 547-548, 558. — On ignore encore à quelle date fut créé le poste de médecin de la Bastille ; M. Bouvet estime que ce fut postérieurement à 1663. Le premier praticien dont on relève le nom est Edme Vezou, conseiller et médecin ordinaire du Roi, qui fut appelé avec Guenaut, des Fougerais et autres au chevet de Mazarin, et obtint en 1679 un brevet de survivance au profit de son fils François, aussi docteur de la Faculté de Paris. Entre 1696 et 1698, la succession de F. Vézou fut donnée à Jean-Baptiste Alliot, médecin par quartier du Roi depuis le 6 janvier 1676, fils de ce fameux Pierre Alliot, de Bar-le-Duc, qui prétendait détenir un secret pour la guérison du cancer et fut appelé, à ce titre, et sans succès, auprès de la reine Anne d'Autriche. En 1683, le roi acheta le secret paternel à J.-B. Alliot, au prix d'une pension annuelle et viagère de 2400 #. Alliot publia en 1698 son *Traité du Cancer*, et y divulgua sa formule ; c'était un précipité, par l'acétate de plomb liquide, de réalgar dissous dans la lessive. Alliot fut le grand initiateur de la cure hydrothermale de Plombières. Il abandonna en 1703 ses fonctions à la Bastille, qui passèrent en 1703 à J.-B. de Fresquière, médecin du roi par quartier, à la nomination de Fagon ; et, le 5 avril 1710 à Nicolas Brunel de la Carlière, médecin du roi (1702) et du duc de Berry (1708).

Meige. *Variations morphologiques des lèvres, le philtron et le tubercule labial médian*, Presse médicale, 1926, 2 janvier, p. 11-14. — Etude sur les divers types morphologiques de la

lèvre supérieure dans l'art. Dans certains cas, le tubercule labial médian est flanqué de deux encoches, formant orifice au contact de la lèvre inférieure. « Botticelli a affectionné cette forme labiale, peut-être parce qu'il en était lui-même doté si l'on en juge par le personnage qui, dans son tableau de l'*Adoration des Mages* représente, dit-on, son propre portrait. On y remarque aussi le dessin très précis du philtron dont les crêtes accrochent vivement la lumière. » (Florence, galerie des Offices).

R. Matton, *Léon Moynac*, 1842-1926, Presse médicale, 30 janvier 1926, p. 140. — Vous souvient-il de Moynac ? J'en doute. Mais Moynac, jadis, fut célèbre au quartier Latin. Reçu interne en 1868, dans la promotion où figuraient Debove, Peyrot. J. L. Renaut, et dont les chefs, de file s'appelaient Terrillon, Rendu, Sevestre, Pozzi, Bergeron, Moynac fut l'élève de Maisonneuve et de Léon Labbé ; un élève doublé d'un maître ! Alors que les étudiants étaient réduits à compulser, faute de pécune, à la bibliothèque de l'Ecole, les multiples volumes de Sappey et de Cruveilhier ; que l'enseignement théorique et pratique de l'anatomie était limité ; que les programmes des cours magistraux s'échelonnaient sur de longues années, Moynac — rival de Fort — faisait des cours libres d'anatomie et de pathologie, substantiels, courts, nets et précis, et composait pour les candidats pressés, en mal d'examen, de petits guide-âne à bon marché, qui eurent un succès prodigieux. Ceux qui exhument aujourd'hui des boîtes des bouquinistes, et feuillettent négligemment ces humbles manuels (*Manuels de pathologie générale et de diagnostic*, *de pathologie externe*, réédités d'ailleurs jusqu'en 1904) ne se doutent point des services qu'ils rendirent à leurs aînés, en un temps moins pourvu de bons livres que le nôtre. Cependant, Moynac quitta Paris et revint en son pays natal. Chirurgien de l'hôpital de Bayonne, il s'y montra praticien habile, et fut un des premiers pionniers de la décentralisation chirurgicale. Il avait fait la campagne de 1870 dans les ambulances, comme aide-major. En 1914, il se remit à la chirurgie de guerre, et se prodigua, jusqu'à la paix, au chevet des blessés. C'est une figure originale qui disparaît avec lui.

J. Comby. *André Moussous, 1857-1926*, Presse médicale, n° 14, 17 février 1926, p. 220. — Né à Bordeaux le 6 juin 1857, André Moussous fut successivement interne des hôpitaux de Bordeaux, puis (1882) de Paris. Nommé en 1886 agrégé, et médecin des hôpitaux de Bordeaux, il se voua à la pratique de

la pédiatrie, qu'il enseigna pendant trente-six ans, d'abord comme chargé de cours, puis comme professeur de clinique. Il a publié des leçons cliniques sur les maladies infantiles (1893), une monographie des *Maladies congénitales du cœur* (1895), collaboré activement au *Traité des maladies de l'enfance* de Grancher, Comby, aux *Archives de médecine des enfants*, etc. Il s'est également dévoué aux œuvres de protection de l'enfance, services qu'avait récemment récompensés la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

Wickersheimer, *Jehan Jacme (Johannes Jacobi) et les régimes de pestilence qui portent son nom*, Archivio di Storia della Scienza, vol. VI, 1925, fasc. 2, et Rome, Casa éditrice Leonardo da Vinci, s. d., paginé 105-112. — Jehan Jacme, médecin Montpelliérain, plus connu sous le nom de Joannes Jacobi, composa dans la deuxième moitié du xive siècle, un Traité de la peste. On retrouve une sorte de contrefaçon de cet ouvrage dans certain *Regimen de pestilentiâ*, imprimé aux xve et xvie siècles sous le nom d'un *Kanutus, episcopus arusiensis*, en qui Sudhoff et Mrs Singer reconnaissent Beng Knudson, évêque de Vesteras en Suède, de 1461 à 1462, mais qui, pour Hallager, serait Knud Jensen, évêque d'Aarhus vers le milieu du xive siècle. Parmi les nombreux manuscrits de ce *Regimen*, W. en signale deux, conservés à la Bibliothèque nationale, nouv. acq. lat. 1391, f°s 83-84 et lat. 7138, f°s 109-110 ; le premier, du xive s., et peut-être rédigé sous la dictée de Jehan Jacme lui-même, est de la main de Pierre Chartreis, qui après avoir étudié à Montpellier, devint licencié en médecine et chanoine de Genève. L'autre, du xve s., en est un abrégé, modifié par son possesseur, un Allemand qui, vers 1500, exerçait la chirurgie à Grenoble et Annecy. Il est à remarquer que ce dernier traite Jacme de *Pidemontanus* ou Piémontais ; épithète probablement très approximative, car il semble bien que Johannes Jacobi fut un Français du Midi, et peut-être le fils du jurisconsulte Petrus Jacobi, d'Aurillac.

Wickersheimer. *Ce qu'il en coûta aux Strasbourgeois en 1474 pour faire panser leurs blessés d'Héricourt*, Bull. de la Soc. p. la conserv. des monum. hist. d'Alsace, 1926, p. 153-157, et t. à p., s. l. n. d., in-8°. — En 1474, la Basse-Ligue d'Alsace, menacée par l'ambition de Charles le Téméraire, résolut de s'emparer du château d'Héricourt, tenu par les Bourguignons, qui la coupaient fâcheusement de ses alliés de Montbéliard. La place capitula le 16 nov., et les Strasbourgeois ramenèrent en triomphe des étendards ennemis, et

20 blessés. Ceux-ci furent confiés aux soins des chirurgiens de Strasbourg, lesquels dressèrent par la suite, à l'appui de leur demande d'honoraires, un curieux relevé des blessés, que publie M. W. — « On y trouve la liste des accidents auxquels était le plus souvent exposé le soldat au temps où les canons étaient surtout dangereux pour leurs servants. » — Un forgeron de Benfeld s'est brûlé avec un canon : ci 5 schillings ; Heilman l'ouvrier charpentier, a eu un pied meurtri par le canon, ci 5 schillings ; Ulrich l'ouvrier charpentier, a eu une main meurtrie par le grand canon, ci un florin. On y apprend aussi que « les chirurgiens des armées ne se bornaient pas à panser des plaies, à extraire des projectiles ou à pratiquer des points de suture, mais qu'ils prétendaient aussi guérir des blessures qui relèvent moins de Mars que de Vénus ». Georges, serviteur de messire Jacquès-Amelung, et Jean Walt, furent atteints aux parties secrètes d'un mal que « vingt-cinq ans plus tard, dit W., on n'eût guère hésité à qualifier de mal français ».

Dr H.-P.-J. Renaud. *Un nouveau document marocain sur la peste de 1799*, Hespéris, Archives berbères et Bull. de l'Institut des hautes études marocaines, 1er trimestre 1925, p. 83-90. — Le Dr Renaud avait donné jadis (Hespéris, 2e trim. 1921, p. 160 et suiv.), un intéressant récit de la peste qui ravagea le Maroc en 1799, 1213e année de l'hégire, et non point l'année précédente, comme l'écrivit par erreur Ez. Zaïani. Un manuscrit de Mohammed ben Abd es Selam ed Doayyif, dont le Dr R. vient de découvrir une copie, confirme cette date et fournit de nouvelles précisions sur la marche du fléau. L'épidémie éclata dans le Gharb (Fez, Mekhnez, Rabat), dès le mois de février 1799, plus tôt que ne l'avaient écrit les consuls Guillet et Jackson ; la contagion fut apportée dans le Haouz par la mehalla du sultan Moulay Sliman. L'un des frères du chérif, Moulay Hicham, en périt ; son autre frère, Moulay et Tayyib, ayant forcé les coffres du défunt pour les piller, y prit le germe de la maladie et succomba à son tour. D'autres objets contaminés, dérobés par des pillards, transmirent également la peste aux vendeurs et acheteurs : mode de transmission classique au Maroc. M. Renaud nous raconte que le Sultan, ayant rencontré Abd er Rhaman malade, lui cracha sur le cou pour le guérir, en vertu du pouvoir miraculeux concédé aux descendants du Prophète. A voir les ravages de la peste, il faut croire que Moulay Sliman n'avait pas eu assez de salive pour asperger toute son armée.

Dr Callamand. *Théophile Anger et Napoléon III*, Union médicale, 1926, p. 90. — « Au moment de partir pour le théâtre de la guerre, Napoléon III avait la pierre. Le diagnostic avait été fait par Germain Sée quelques semaines auparavant, mais l'auguste malade avait refusé ou tout au moins ajourné l'opération. Il fallait cependant prévoir une rétention possible et l'obligation urgente du cathétérisme. D'autre part, Nélaton était trop vieux pour faire campagne. Il fit donc agréer à sa place son élève Th. Anger, qui suivit le grand quartier général sous un uniforme approprié, et sans que personne pût soupçonner son rôle éventuel. Th. Anger n'eut pas d'ailleurs à intervenir. Le jour même de Sedan, l'Empereur resta à cheval de 8 h. jusqu'à midi, sur les hauteurs de la Moncelle, parmi les projectiles, et rentra en ville après avoir vu tomber autour de lui plusieurs de ses officiers... »

Lionel Landry. *Une consultation de Bretonneau en 1847*, Gazette médicale du Centre, 31e année, n° 2, 15 février 1926, p. 99. — Maxime du Camp rapporte dans ses *Souvenirs littéraires* (I, p. 353), que Flaubert et lui-même firent en 1847 un grand voyage à pied en Bretagne. Comme ils passaient par Tours, Flaubert fut pris d'une crise nerveuse, et du Camp envoya chercher Bretonneau. Le vieux maître accourut. « Déjà âgé, ayant en lui quelque chose de l'homme de campagne transplanté à la ville, il m'impressionna par son intelligence et par ce regard profond du vieux praticien, qui semble scruter l'âme en même temps que le corps. Avec la sincérité d'un vrai savant, il avouait son ignorance et disait : « Notre science « n'est qu'une suite de *desiderata* et nous en sommes encore à « nous demander ce que c'est que la migraine. » Il ordonna le sulfate de quinine, mais dans des proportions telles que je fus effrayé et me permis quelques objections. Le Dr Bretonneau m'écouta avec patience et me répondit : « Le sulfate de qui- « nine n'est bon à rien s'il ne produit dans l'organisme l'effet « d'un coup de canon. » Je n'ai point oublié cette parole, ajoute du Camp ; trois ans plus tard, je me la suis rappelée dans les montagnes du Liban, et je m'en suis bien trouvé. » Il est bon d'observer que la dose explosive prescrite par Bretonneau était d'environ un gramme.

Dr Paul Delaunay.

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 9 Octobre 1926.

Présidence de M. LAIGNEL-LAVASTINE.

Etaient présents : MM. Avalon, Basmadjian, Beaupin, René Bénard, Brissemoret, Brodier, Cornillot, Dorveaux, Fosseyeux, Charles Grimbert, Hervé, Jeanselme, Neveu, E. Olivier, Semelaigne, Sevilla, Torkomian, Variot, Villaret, Vinchon.

Décès.— M. le Président fait part de la mort de M. le Dr THIBIERGE, l'un de nos Vice-Présidents, membre de l'Académie de Médecine, survenue à l'âge de soixante-dix ans, le 24 août 1926, dans sa propriété de Dourdan. Il retrace en termes émus sa carrière. M. Thibierge avait dernièrement ici-même, apporté sur ses maîtres de Saint-Louis, notamment sur Besnier, des souvenirs précis et vivants ; il nous promettait encore d'autres travaux, il était un de nos membres les plus assidus, et sa disparition laisse un grand vide parmi nous.

Dons.— M. G. Hervé offre à la Société, pour son musée et sa bibliothèque :

1° Au nom du Dr et de Mme Gerson, gendre et fille du regretté Dr Goldschmidt, l'ouvrage de ce dernier : *Autour de Strasbourg assiégé* (Le Soudier, 1912, in-16) ; ainsi qu'un cadre contenant les portraits des professeurs de la Faculté de Strasbourg, en 1870 ;

2° Au nom de Mme Paul Cazelles et de ses fils, dix-huit portraits gravés, de médecins et savants (Bichat, Jules Cloquet, Corvisart, Gay-Lussac, de Lanessan,

les deux Larrey, Pieyre, Recurt, Rostan, Thénard, L. Vitet, né à Lyon en 1736, gravure de Tardieu l'aîné, et cinq portraits à déterminer;

3° En son nom personnel, plusieurs portraits de Pasteur en héliogravure, édités à l'occasion du Centenaire de 1923; sept portraits publiés par la *Revue de Thérapeutique moderne illustrée* (Jenner, Laënnec, Ambroise Paré, la mère de Pasteur, Pravaz, Ricord, Wurtz); et l'opuscule du Dr Cabanès, *Les Vieilles Pierres de l'hôpital Saint-Louis*, avec les bois de Clément Serveau.

M. le Dr Albarel, de Narbonne, offre trois thèses du XVIIIe siècle : 1° *De motuum vitalium causa,* par François Laroquier, Montpellier, 1741; 2° *De re instrumentaria in arte obstetrica*, par Henri Népomucène, Crautz, Nuremberg, 1757 ; 3° *De sectione symphiseos assium pubis*, par François-Pierre Blin, Avignon, 1778.

Candidats présentés :

MM. Coupal (major James F.), M. C., U. S. Army, Army medical museum, Washington, D. C., par MM. Garrisson et Wickersheimer;

Oliver (D. John R.), Professeur d'histoire de la médecine à l'Université de Maryland, The Labrobe, Baltimore, Maryland, U. S. A. ;

Neuburger (Dr Max), Professeur d'histoire de la médecine à l'Université. Neubaugasse 79, Vienne, VII.

Communications :

M. le Dr Laignel-Lavastine, qui représentait notre Société, rend compte des fêtes qui ont eu lieu à Kerlouarnec en Ploaré pour le centenaire de Laënnec, mort dans cette localité le 13 août 1826. Une cérémonie religieuse à laquelle assistait l'évêque de Quimper a été célébrée avec un éclat particulier. Au cimetière une palme de bronze a été remise sur la tombe, au nom de la Société Laënnec de Quimper. Des discours ont été prononcés par le Dr Mevel qui a parlé de Laënnec breton, et le Pr Chauffard, de l'Académie de Médecine, qui a retracé la carrière de Laën-

nec médecin et savant; au banquet diverses allocutions ont été prononcées; voici celle de notre Président :

Monsieur le Préfet,
Mesdames, mes chers Confrères, Messieurs,

Au génial inventeur de l'auscultation et aux heureux organisateurs de cette fête familiale, qui tout à l'heure dans le cimetière de Ploaré, où les croix d'or tintinnabulantes se détachaient sur le bleu de la baie de Douarnenez, a atteint une imposante grandeur, j'apporte l'hommage ému des centaines de médecins, tant Français qu'Étrangers, que groupent la Société internationale d'Histoire de la médecine et la Société française d'Histoire de la médecine que je représente aujourd'hui.

Pour pénétrer complètement une œuvre littéraire, artistique, morale ou scientifique, il faut connaître l'homme qui l'a créée et rien n'y contribue mieux que la visite de son pays.

La douceur du ciel d'Ombrie, la richesse de la plaine de la Portioncule et la sombre grandeur de l'Alverne expliquait comment saint François d'Assise réconcilia le christianisme avec la nature. L'œuvre de Laënnec a pris sa solidité dans la terre de granit recouverte de chênes qu'a chantée Brizeux. Et le sol armoricain, qui s'enfonce comme un coin résistant entre les deux étendues illimitées de la mer et du ciel, répond à la rigueur scientifique d'un esprit, dont la foi religieuse fervente, loin de lui nuire en le bridant, n'a fait qu'aviver la précision neurologiste. J'ai une autre raison de rendre un pieux hommage à Laënnec. L'application de la méthode anatomo-clinique aux affections nerveuses, permit à Charcot de fonder la Neurologie.

Et dans sa pratique médicale, Laënnec sut être aussi bon psychiâtre que phtisiologue. Vous rappellerais-je la maladie de langueur de Madame de Chateaubriand ? D'après les lettres de Laënnec et les mémoires de René, le diagnostic est aujourd'hui facile à porter. Il s'agit d'un de ces cas de psychose périodique à forme mélancolique se caractérisant surtout par l'amaigrissement que les neurologistes connaissent bien, et que des incompétents prennent encore quelquefois par une tuberculose pulmonaire au début. Après avoir ausculté Madame de Chateaubriand, sous l'œil attentif sinon très ému du vicomte, Laënnec affirme l'intégrité de la poitrine et porta un pronostic favorable. L'événement lui donna raison.

Ainsi, non seulement Laënnec développa avec génie l'aphorisme d'Hippocrate qu'il avait mis en exergue au début de son livre de l'Auscultation médicale : Μεγα δὲ μέρος τῆς τέχνης τὸ

δυνάσθε σκόπαιν (pouvoir voir est la grande partie de l'art), mais encore il n'eut jamais l'esprit spécialiste, et par la précision de sa méthode comme la clarté de son esprit, la finesse de son doigté clinique et la bonté de son cœur, reflet humain de la Charité divine, il s'est montré le plus grand des médecins du monde depuis le Père de la médecine.

Heureux de pouvoir ici même saluer la gloire immortelle de Laënnec dans ce cadre exquis du manoir de Kerlouarnec où il a vécu, travaillé, médité, aimé, prié, et où il est mort comme un saint, voici demain cent ans. Je bois à la santé de nos aimables hôtes, de la famille Laënnec, de ceux et celles qui sont ici réunis dans une pensée commune, à la prospérité de la Bretagne et à la grandeur de la médecine française.

M. le Dr VARIOT lit une étude sur la *doctrine de J.-J. Rousseau en puériculture* et les opinions de son temps, où il montre les emprunts qu'au tome I de l'*Emile*, il a fait au *traité de l'Education corporelle des enfants en bas âge de Désessarts* publié en 1760, deux ans avant son ouvrage, ainsi qu'à Buffon dans le chapitre de l'enfance de son *Histoire naturelle*. M. le Dr Laignel-Lavastine rappelle qu'il a déjà traité ce sujet dans un article de la *Chronique médicale* du 1er août 1910, p. 227 et 299, avec addendum du Dr Molinéry dans le n° du 1er février 1920, p. 59-60. Voir aussi Dr Despine, de Genève, *Bulletin de l'Académie de médecine*, du 2 juin 1908 ; *Revue bleue* du 13 juillet 1912, article du Dr J. Roshem sur J.-J. Rousseau et l'hygiène de la première enfance ; *Journal de médecine interne* du 10 oct. 1911, article du Dr Merklen sur J.-J. Rousseau et Désessarts.

La séance est levée à 6 heures.

ARMAND DE QUATREFAGES DE BRÉAU,

Médecin, Zoologiste, Anthropologue

(1810-1892)

Par le Dr Georges HERVÉ et L. de QUATREFAGES.

Excelsæ turri humilis columna.
(*Souvenirs d'un naturaliste*, t. 1, p. 245.)

L'histoire, qui n'est que surface de loin, n'est véridique que dans l'intimité.
(Lamartine : *Cours de Littérature* ; Entretien 71).

Jean-Louis-Armand de Quatrefages de Bréau, illustre par ses travaux anatomo-zoologiques sur les animaux marins inférieurs, et plus encore par ses études et ses ouvrages sur l'Homme, dont il a vraiment, en naturaliste, fait l'histoire complète, a débuté par la médecine : il est donc juste, autant que naturel, que le Bulletin de la *Société française d'Histoire de la Médecine* consacre quelques pages à cette belle figure de savant.

§ I.— La Famille, l'Enfant (Valleraugue, 1810-1822), le Collégien (Tournon, 1822-1826).

Armand de Quatrefages naquit à Bertezenne, près Valleraugue (Gard), au pied du mont Aigoual, le 10 février 1810. Il descendait d'une vieille famille protestante cévenole, rattachée encore au sol natal par ses alliances.

Son père, Jean-François (1767-1858), comme beaucoup de jeunes gentilshommes protestants de la région, avait pris du service militaire en Hollande. Cadet gentilhomme au régiment de Saxe-Gotha en 1784, puis lieutenant, il sollicita dès 1792 un emploi dans l'armée française : la réponse se fit attendre, et, en 1793, ne

voulant pas porter les armes contre sa patrie, il démissionna de son grade dans l'armée hollandaise et rentra en France. A la frontière, à Huningue, les représentants du peuple, Ferry et Ritter, le firent arrêter comme suspect ; mais promptement libéré, il obtint une commission de capitaine au 9e bataillon de l'Isère, et fit comme tel, en 1794 et 1795, campagne à l'armée des Alpes que commandait le général Thomas-Alexandre Dumas, le premier des trois Alexandre Dumas, dont les statues se dressent place Malesherbes. En 1809, retiré en son modeste château de Bertezenne, près Valleraugue, Jean-François épousa Camille de Cabanes, fille d'un garde du corps de Louis XVI et d'Olympe de Vareilles du Reclot.

François de Quatrefages, seigneur de Bréau (1721-1772), grand-père d'Armand, avait lui aussi, mais dans l'armée française, suivi la carrière militaire : entré en 1734, comme lieutenant, au régiment de Bassigny, il fut jusqu'en 1757 presque constamment en campagne. Blessé d'un coup de feu en Corse, il dut quitter le service après avoir, pour ne pas abjurer sa religion, refusé la croix de Saint-Louis. Il avait, en 1756, épousé Louise de Carle, fille d'un capitaine au régiment de Bourgogne et nièce du général et ingénieur militaire Pierre de Carle qui, à cause de sa religion protestante, avait dû faire à l'étranger toute sa belle carrière.

Un autre Quatrefages, officier au régiment de Saligny, obtint la grâce de ses frères compromis dans les troubles de la Fronde ; un autre encore, lieutenant au régiment de La Fère, fut tué à l'ennemi vers 1660.

D'autres ancêtres directs d'Armand de Quatrefages se signalèrent, soit comme représentants des communautés protestantes, tel Pierre de Quatrefages, avocat, docteur ès-droit, député de Bréau à la paix d'Alais (1629), puis au Synode de Meyrueis (1654), soit dans les luttes que la petite noblesse eut à soutenir contre les grands vassaux de la couronne.

Des actes authentiques font remonter jusqu'au début du XVIe siècle la lignée ancestrale d'Armand de

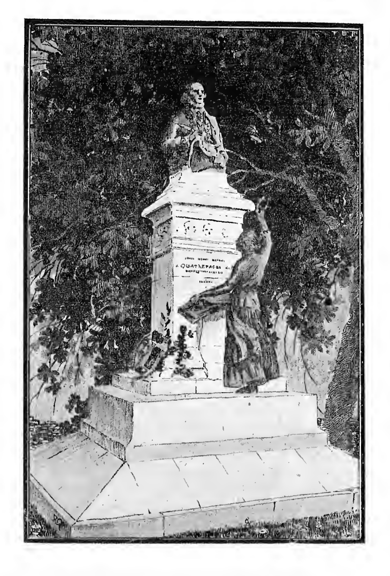


Fig. 1.— Le monument de Quatrefages, à Valleraugue.

Dessin de M. Armand de Quatrefages, son petit-fils.

Quatrefages; mais d'après les indications des généalogistes, la famille serait connue dès le XIIe siècle.

Le « château » de Bertezenne — un modeste logis avec, en façade, deux tours carrées — où naquit Armand de Quatrefages, est situé sur le Clarou, ruisseau qui descend du mont Aigoual et se jette dans l'Hérault, à Valleraugue. C'est précisément au confluent, devant le temple protestant, que se dresse aujourd'hui le beau monument du sculpteur Morice qui, dans une allégorie charmante de grâce et de mouvement, mariant le bronze à la pierre, reproduit en un buste de grande allure les traits du savant.

Ses premières années s'écoulèrent, libres et heureuses, dans ce pays chéri, entre son père, sa mère et sa sœur, au milieu de parents et d'amis. Les leçons paternelles, celle du pasteur local, les lectures aussi, car il s'absorbait avec délices dans l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, suffirent d'abord. Mais en 1822, Armand de Quatrefages entra au collège royal de Tournon, naguère dirigé par des Oratoriens et devenu l'un de nos meilleurs établissements d'instruction publique : il y suivit brillamment les cours, de la quatrième à la rhétorique. Ses succès, son caractère, lui attirèrent promptement l'affection et l'estime de ses maîtres et de ses condisciples, et comme la discipline était fort paternelle, on lui passait des fantaisies assez inattendues. Il avait apprivoisé un superbe lézard vert : l'animal, pendant les études, se promenait paisiblement sur les tables, ou bien, le corps caché dans les vêtements de son maître, venait pendant la récitation mettre le nez à la fenêtre.

Mais ce collégien de douze ans regrettait amèrement la liberté de Bertezenne, et sa muse enfantine s'exerçait à la satire :

C'est quelque chose d'incroyable
Que la promptitude effroyable
Avec laquelle il se faut habiller,
Personne n'a le temps de chausser ses souliers!
Enfin l'on va se mettre en rangs,
Sur l'ordre de M. Roland :

Ainsi, chaque jour, des élèves
Est terminé le court sommeil,
Et dès le moment qu'ils se lèvent,
Tout de leur sujétion leur montre l'appareil !

Dès ce moment aussi se révèlent, sous forme de dessins au crayon noir ou à l'estompe, les dispositions artistiques qu'il tenait de son père et qui, développées par la suite, devaient lui permettre d'illustrer de remarquables aquarelles ses travaux sur les animaux marins inférieurs.

§ II. — L'Étudiant (Strasbourg, 1827-1832).

Quatre années s'écoulèrent à Tournon, avec de brillants succès scolaires. En 1826, sur le conseil d'un de ses professeurs, M. Sorlin, qui s'était fort attaché à lui, et qui venait d'être nommé à une chaire de la Faculté des Sciences, Armand de Quatrefages se décida à l'accompagner à Strasbourg, et y arriva le 17 janvier 1827 (1). Il y conquit, cette même année, à 17 ans, ses deux premiers diplômes (Baccalauréats ès-lettres et ès-sciences).

En 1828, avec leur dévouement total à leurs enfants, ses parents vinrent l'y rejoindre, et ce fut dès lors, pour cette famille languedocienne transplantée en Alsace, une existence toute nouvelle : elle sut admirablement s'y adapter. Une amusante correspondance de Jean-François de Quatrefages avec ses amis de Valleraugue, nous en montre les côtés intimes et souvent pittoresques : installation de la famille au n° 35 (actuel) du quai des Bateliers, séjour à Baden-Baden à des prix d'un bon marché inouï, et, toujours au premier plan, la chère personnalité d'Armand de Quatrefages qui s'affirme de plus en plus (2).

(I) D'après les recherches qu'a bien voulu faire M. Delahache, Conservateur de la Bibliothèque Municipale de Strasbourg, Quatrefages a logé d'abord n° 6 (aujourd'hui 24) rue de la Mésaage ; puis, à partir du 3 mai, 6, rue des Tripes (aujourd'hui rue des Tripiers), et enfin n° 23, place d'Armes (aujourd'hui 22, place Kléber).

(2) Voir : « Armand de Quatrefages à Strasbourg » (*Alsace française* du 19 décembre 1925, pages 570-574).

Le 13 novembre 1828, le jeune étudiant passe sa licence ès-sciences. Un an après, le 19 novembre 1829, il présente et soutient à la Faculté des Sciences une thèse: *Théorie d'un coup de canon*, en vue du Doctorat ès-sciences mathématiques; puis, le 23 décembre 1830, une seconde thèse, astronomique: *Du mouvement des aérolithes considérés comme des masses disséminées dans l'espace par l'impulsion des volcans lunaires* (1). Menant de front le travail et les saines distractions, il se faisait recevoir membre de la *Société littéraire des Amis*, avec Michel Lévy, le futur chef des Services médicaux de l'armée de Crimée, Gabriel Tourdes, plus tard professeur de médecine légale aux facultés de Strasbourg et, après 1870, de Nancy, Schutzenberger, qui devint l'éminent professeur de clinique médicale de la Faculté de Strasbourg, mort après la guerre de 1870, Hippolyte Momy, par la suite grave notaire et le grand-oncle du professeur Hervé, etc. Chaque membre, à tour de rôle, devait présenter à la Société un petit travail littéraire ou scientifique: de là, sous forme de légende, le récit par Quatrefages de la découverte du fulminate de mercure; l'histoire du sylphe Agathéros qui, sous la forme humaine du chevalier de Sucre, devint amoureux de la danseuse Rosalba, et enfin l'amusante fable en vers du curé qui, ayant prôné les avantages matériels de la charité, reçut en cadeau la vache de son paroissien Jacquot: celle-ci eut tôt fait de regagner l'étable de Jacquot, amenant avec elle la vache du curé, devenu ainsi victime de son prône. De là aussi, sur l'air du « Traderidera-tra-la-la», une parodie rimée du *Chêne et du Roseau*, d'allure tout à fait « Chat Noir ».

De plus en plus apprécié de ses condisciples, Armand de Quatrefages conquit bientôt auprès d'eux une place de premier plan. En 1830, au nom des étudiants, c'est lui qui demande des armes à la Municipalité pour défendre le nouveau régime contre les menaces de l'étranger: après quelques difficultés, les

(1) Strasbourg, imprim. Vve Silbermann, 19 pages in-4.

étudiants furent admis dans la Garde Nationale, troupe superbe, au dire de Jean-François de Quatrefages, qui, comme ancien capitaine, s'y connaissait, et Armand de Quatrefages y servit comme canonnier à la quatrième batterie.

Au nom de ses condisciples, qui l'ont élu président du « Casino des Etudiants », il prononce des discours à une cérémonie funèbre en l'honneur de Benjamin Constant, et aux obsèques du capitaine Quesnel, ancien soldat de la Grande Armée et de l'insurrection polonaise.

Quatrefages avait conservé de cette première présidence un très amical souvenir ; et en juillet 1891, au banquet de « l'Association générale des Etudiants » à Paris, il en faisait part à quelques jeunes gens, quand le ministre de l'Instruction publique, Léon Bourgeois, s'approchant du groupe, demanda un petit verre de liqueur. « Le doyen des Associations d'Etudiants », lui dit alors Quatrefages, en remplissant un verre, « est heureux de verser à boire au plus jeune des Ministres ». — « Maître », répondit Léon Bourgeois, « c'est encore ce que j'appellerai la continuité de la Patrie ».

La vie mondaine, avec bals, raouts, ambigus, était alors, comme jadis, du temps de Gœthe, comme depuis encore jusqu'en 1870, très active à Strasbourg. Quatrefages, bon et infatigable valseur, y était fort apprécié pour son élégance et sa gaîté de bonne compagnie. Certain soir, cependant, il eut la malchance, au son de l'orchestre à la mode de Nani, de tomber avec sa danseuse, Madame du Cheyla. Celle-ci, comme pénitence, lui imposa de raconter en vers l'accident ; d'où une petite pièce de dix quatrains se terminant par l'octain suivant :

Et cependant que cette haine
N'aille pas vous épouvanter !
Croyez-moi, la saison prochaine,
Quand le bal viendra vous tenter,
Si Terpsichore vous rebute

Et veut encor vous renverser,
Ensemble faisons la culbute !
Je suis prêt à recommencer.

Un portrait au crayon noir nous montre ce qu'était alors Quatrefages : une opulente chevelure blonde couvrait le front si expressif que nous avons connu ; il la perdit vers 1840, à la suite d'applications de glace pendant une fièvre muqueuse.



Fig. 2. — A. de Quatrefages, à 18 ans.

Portrait dessiné par Mlle Janot, maîtresse de dessin de Zénaïde de Quatrefages.

Le 28 août 1830, Quatrefages fut nommé « Préparateur de chimie, pharmacie et physique », près la Faculté de médecine de Strasbourg, et le 23 décembre, après sa thèse sur *les Aérolithes* (voir ci-dessus), il recevait le diplôme de Docteur ès-sciences mathématiques. Soixante ans plus tard, le 23 décembre 1890, un groupe de ses élèves, conduit par l'éminent acadé-

micien E.-T. Hamy, notre ancien président, venait lui offrir, à l'occasion de ce soixantenaire, une superbe planche gravée sur cuivre de son portrait, avec plusieurs épreuves: cet hommage émut vivement Armand de Quatrefages, qui n'imaginait pas, dans sa modestie, que pareille idée pût venir à personne.

En 1832, année du choléra, Quatrefages est nommé, le 7 mai, aide-pharmacien à l'hospice spécial aménagé à l'ancien couvent de Saint-Etienne, en vue de l'invasion du fléau, qui d'ailleurs n'atteignit pas Strasbourg. Enfin, le 20 août 1832, il était reçu Docteur en médecine par un jury que présidait le professeur Ehrmann et dont les membres étaient Fodéré, Lobstein, Masuyer, professeurs, Duvernoy et Goupil, agrégés. Sa thèse, *De l'Extroversion de la Vessie*(1), porte cette dédicace : « A Monsieur le Doyen et Messieurs les Professeurs et Agrégés de la Faculté de médecine de Strasbourg. Les témoignages d'intérêt et d'amitié que j'en ai reçus ne s'effaceront jamais de ma mémoire. » Cette thèse était un travail original, rédigé sur des observations personnelles, et qui mérite aujourd'hui encore l'attention des tératologues.

Ici se termine la vie strasbourgeoise d'Armand de Quatrefages. De ces cinq années studieuses, passées dans la capitale alsacienne, il conserva jusqu'à la fin de ses jours un souvenir ému et charmé. Il s'était toutefois bien rendu compte qu'à Strasbourg, où professeurs et médecins étaient nombreux et jeunes, la carrière médicale, vers laquelle il s'orientait, ne lui réservait aucun avenir. Or, entre temps, ses parents avaient quitté Strasbourg pour Toulouse, leur fille Zénaïde s'y étant fiancée avec un de ses cousins qui y était banquier. Quatrefages les y rejoignit donc, après un court séjour à Montpellier et à Paris, où il suivit surtout les cliniques de Lallemand, Louis et Civiale.

(1) Strasbourg, imprim. Vve Silbermann, 1832, in-4°, 46 pages, 4 pl. dessinées d'après nature et sur pierre par A. de Quatrefages.

§ III. — Le Médecin (Toulouse, 1833-1840).

A Toulouse l'attendait, pour lui céder sa clientèle et prendre sa retraite, le vieux docteur Massol. Quatrefages eut tout de suite du succès dans la cité des Jeux Floraux, et malgré sa jeunesse, 23 ans, sut inspirer confiance. Il rapportait de Paris les instruments pour le broiement de la pierre dans la vessie et, le premier, en 1834, pratiqua à Toulouse la Lithotritie. Il en décrivit plusieurs cas dans le *Journal de Médecine et de Chirurgie de Toulouse*, qu'il avait fondé avec le docteur Dassier, et qui paraissait encore il y a quelques années.

C'est aussi dans ce périodique qu'il donna plusieurs formules et observations médicales. Citons notamment un petit mémoire : *De la Cautérisation par le nitrate d'argent dans le croup*, en collaboration avec le docteur Dieulafoy (octobre 1837).

Sa réputation lui valut bientôt d'être nommé membre du Conseil de Salubrité. Mais déjà le « Zoologiste » perce sous le Médecin. En 1835, les « Mémoires de l'Académie de Toulouse » donnent ses *Observations sur les mœurs des lézards*, inspirées par le souvenir de son gracieux captif de Tournon ; il y revient encore en 1837. A l'Académie des Sciences de Paris, il envoie un mémoire sur la *Vie interbranchiale des Anodontes*. En 1836, le « Journal politique et littéraire de Toulouse et de la Haute-Garonne » insère un article de vulgarisation scientifique : *Les funérailles de la Taupe* ; puis voici, dans les « Mémoires de l'Académie de Toulouse », en 1837 : *L'action de la Foudre sur les êtres organisés*, et en 1839 : *Quelques phénomènes physiologiques et pathologiques considérés comme causes de superstitions.*

La même année, les Comptes-rendus de l'Académie des Sciences insèrent un *Mémoire sur un pigeon monstrueux, du genre déradelphe*, et les Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, une description de quelques miniatures du xve siècle pro-

venant de l'admirable chronique manuscrite, « Annales de la Ville de Toulouse » (1295-1789). Ces miniatures, représentant les portraits des Capitouls et les scènes où ils furent acteurs, avaient heureusement échappé en 1793 au vandalisme révolutionnaire. Leur description et le récit des évènements qu'elles rappellent, sont accompagnés de calques minutieux pris par Quatrefages sur les originaux de la collection de M. Béguillet, alors directeur des contributions directes à Toulouse.

Quatrefages a eu dès cette époque l'intuition de l'importance des Congrès Scientifiques que, plus tard, il devait fréquenter assidûment, en y jouant un rôle prépondérant. Il prend une part active, en 1835, à la préparation et à la tenue du *Deuxième Congrès méridional*, où, secrétaire de la section des Sciences médicales, il introduit la grave question du Prolétariat et se lie avec l'éminent économiste Léonce de Lavergne qui lui fut, jusqu'à sa mort en 1880, un ami fidèle. Il se fait aussi le collaborateur de M. de Caumont, le fondateur des Congrès Scientifiques et Archéologiques et de la réunion anuelle, à Paris, des savants de province.

C'est à Toulouse que, le 12 mai 1836, Quatrefages reçut l'un de ses premiers diplômes (1) de société savante : l'Académie du Gard, « convaincue du savoir et de la capacité de M. de Quatrefages, docteur-médecin, domicilié à Toulouse, l'a nommé à la place d'associé correspondant, et l'engage à entretenir avec elle de fréquentes relations ».

Il ne devait pas en rester là, puisque, à sa mort, il se trouvait titulaire de 44 diplômes de Sociétés savantes françaises (Académie des Sciences, Académie de médecine, Sociétés philomatique, de géographie, d'anthropologie, etc...) et de 53 diplômes de Sociétés étrangères (Société royale de Londres,

(1) Il était déjà membre de la vieille *Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin*, fondée en 1799, et où il se trouvait être ainsi le très jeune collègue de Pierre Hullin (1770-1851), doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg, arrière-grand-père du professeur G. Hervé.

Sociétés anthropologiques de Londres, de Vienne, de Florence, de Madrid, de Bruxelles, de Moscou, de Stockholm, de Copenhague, de New-York, de Washington, du Texas, de Rio de Janeiro, du Venezuela, de Melbourne, etc...)

L'enseignement devait tenter le jeune médecin naturaliste. Il y avait débuté, en 1835, en suppléant M. de Boisgiraud, professeur de Chimie; en 1839, il fut chargé du cours de Zoologie à la Faculté des Sciences, et s'adonna de tout cœur à sa nouvelle tâche. Tout était à faire, et avec combien peu de ressources! Pas de garçon de laboratoire, pas de collections!... Malgré tout, Quatrefages entre bravement en fonctions, crée un petit musée de démonstration et, tout en faisant ses leçons, publie un mémoire sur l'*Embryogénie des Anodontes.*

En novembre 1840, il se rend à Paris, où, à sept jours d'intervalle, il passe sa licence et son doctorat ès-sciences naturelles, avec deux thèses : 1° *Sur les caractères zoologiques des Rongeurs et sur leur dentition en particulier* ; 2° *Sur les Rongeurs fossiles* (1).

Mais, en même temps que la Chaire de Zoologie, on lui avait promis la direction du Jardin des Plantes de Toulouse. On fit un autre choix, et le jeune professeur, blessé de ce manque de foi, découragé d'ailleurs par le travail isolé et le manque de ressources, donna sa démission, et partit pour Paris avec la ferme intention de s'orienter définitivement vers les recherches d'histoire naturelle.

Ce ne fut pas sans luttes que fut prise cette grave décision. Sa sœur s'était mariée à Toulouse, ses parents s'y étaient installés, lui-même s'y était créé, pour recevoir sa clientèle, un intérieur bien simple, mais non sans goût : poussé par sa vocation, il quitte tout, laissant à Toulouse d'unanimes regrets.

Mais, dès lors, on semblait prévoir la belle carrière que, grâce à ses efforts et à son travail constants, il devait parcourir à Paris. « Quant à nous, lit-on dans

(1) Paris, imprim. de Fain et Thunot, 1840, in-4°, 26 p. chacune.

le *Journal de Toulouse*, du 27 novembre 1840, tout en regrettant vivement M. de Quatrefages, pour l'aménité de ses mœurs et l'agrément de son commerce, pour les corps savants auxquels il avait l'honneur d'appartenir, pour notre ville surtout, que son activité et son dévouement bien connus auraient prochainement dotée d'un Cabinet d'histoire naturelle, nous ne doutons pas que la Science lui rende bientôt, avec usure, le nouveau sacrifice qu'il fait pour elle. »

§ IV. — Le Zoologiste (Paris, 1840-1855).

Le rédacteur du *Journal de Toulouse* avait été bon prophète, mais à longue échéance, car les débuts de Quatrefages à Paris furent laborieux, parfois même presque pénibles.

Il s'installa dans une modeste maison de la rue Saint-Etienne-du-Mont, près du Jardin des Plantes. Carl Vogt habitait tout près de là, 4, rue Copeau (aujourd'hui rue Lacépède), dans un hôtel fréquenté surtout par les naturalistes étrangers : l'on y parlait toutes les langues, et même le russe, depuis que Bakounine, s'y prélassant dans le « Salon Ehrenberg », recevait maints héros ou héroïnes polonais, en partance pour délivrer leur patrie. Vogt logeait, lui, au quatrième, dans l'ancienne chambre de Von Baer, de moitié avec le savant belge Quetelet. « Mon ami Carl Vogt, ce travailleur à la vie réglée comme une pendule, écrit Bakounine, Vogt est toujours prêt à toutes les folies !... L'autre soir, chez la Sontag, il nous a chanté presque toute la partition de Don Juan ».

De cette époque datent les relations très affectueuses de Quatrefages avec Vogt : ils les conservèrent toujours, malgré l'éloignement, malgré aussi la divergence de leurs vues scientifiques et politiques, voire de leurs caractères, et la mort de Quatrefages fut, pour Vogt (1817-1895), une grande tristesse.

Quatrefages avait retrouvé, à Paris, un vieil ami de Strasbourg : ils logeaient ensemble, et une grande

débauche était de dîner à trente-deux sous au Palais-Royal ; mais elle était rare, car, à ce moment, notre naturaliste demandait à sa plume, à son crayon et à son pinceau un supplément de ressources bien nécessaire : c'est ainsi qu'il consacra son talent d'aquarelliste fidèle et délicat à l'illustration des grandes publications d'histoire naturelle de l'époque, notamment au « Règne animal » de Cuvier, dont Henri Milne Edwards donnait alors une magnifique édition. De cette époque aussi datent ses relations avec François Buloz, fondateur de la *Revue des Deux Mondes*, relations qui, avec le temps, devinrent une très cordiale amitié.

De longues causeries, des soirées en tête à tête avec son cousin Angliviel de la Beaumelle, de Valleraugue, lui aussi en séjour à Paris, puis des excursions aux étangs de la Glacière, de Meudon, du Plessis-Piquet où il allait recueillir les animaux inférieurs, notamment les Hydres, qu'il étudiait dans leur structure, publiant ses observations dans les *Annales des Sciences Naturelles*, des essais de peinture à l'huile, telles étaient ses distractions. Travaillant avec acharnement, soit chez lui sur son microscope d'Oberhaüser, soit au Muséum, il finit par vaincre le mauvais vouloir qui le poursuivait depuis Toulouse ; mais aussi, quelle satisfaction quand Milne Edwards, Agassiz, venaient le visiter en son modeste logis, et qu'il voyait ces maîtres s'intéresser à ses recherches ! De cette époque de travail, en quelque sorte préparatoire, il convient de citer des notes en collaboration avec le naturaliste Doyère, et d'autres sur divers perfectionnements apportés au microscope, dont il usait avec maëstria, non sans quelque dommage pour sa vue.

Ce fut vers les animaux marins inférieurs que l'orienta définitivement son maître Milne Edwards, qui jouait auprès de lui le rôle d'un affectueux « patron ».

En hiver, Milne Edwards organisait dans son appartement de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève,

près du Jardin des Plantes, des soirées hebdomadaires que fréquentaient surtout des jeunes gens adonnés aux études scientifiques: Quatrefages, Doyère, Blanchard, Carl Vogt. On discutait, souvent fort tard, devant une tasse de thé (habitude alors peu répandue dans les salons parisiens), on examinait les illustrations du « Règne animal » de Cuvier qu'éditait Milne Edwards, et dont Quatrefages fournissait maintes planches... Qui eût pu prévoir à ce moment que, quelque quarante ans plus tard, en 1880, Quatrefages présiderait le groupe d'admirateurs et d'amis qui offrit à Milne Edwards, alors octogénaire, une médaille de bronze pour célébrer l'achèvement de son grand ouvrage, les célèbres *Leçons d'Anatomie et de Physiologie comparées* ?

C'est en juin 1841 que Quatrefages se décida à se rendre aux îles Chausey, sur le conseil de Henri Milne Edwards, pour y étudier sur place les animaux marins inférieurs. Il n'avait encore jamais vu l'Océan, et il faut lire dans les *Souvenirs d'un naturaliste* l'impression profonde, exprimée en une langue remarquable par sa pureté et sa simplicité — digne de l'excellent élève du collège de Tournon qu'il avait été — que lui causa le spectacle de la marée. Cette impression se traduisit même en quelques vers d'un enthousiasme juvénile, retrouvés dans ses papiers:

Que j'aime ta vague changeante,
Vaste Océan,
Et ta voix si puissante,
Et ton aspect si grand !

Fidèle à la plus humble grève,
Tu vas, visitant chaque bord,
De celle où le Soleil se lève
A celle où le Soleil s'endort ;
D'un monde jusqu'à l'autre monde,
Tu roules tes flots écumants,
Et, dans chaque vague féconde,
Bondissent tes nombreux enfants.

Lorsque la voix de la Tempête
T'annonce un Orage ennemi,
Superbe, tu lèves la tête,
Heureux d'accepter le défi.
Au Ciel, qui semble se dissoudre,
Tu rends tonnerre pour éclair ;
Tu lasses les vents et la foudre,
Puis le calme revient dans l'air.

Mais, soit que ton onde paisible
Reflète un ciel étincelant,
Soit que, sous un souffle terrible,
Tu dresses un front menaçant,
Toujours la divine harmonie
Que tu fais entendre en tout lieu,
Nous parle d'une autre patrie :
De temps, d'éternité, de Dieu !

Les *Souvenirs d'un naturaliste* racontent de façon instructive et toute pleine de charme les recherches de Quatrefages aux îles Chausey (1841), en Sicile, en compagnie de Milne Edwards et Blanchard (1844), à Biarritz, Guethary, Saint-Jean-de-Luz (1847), sur les côtes de Saintonge (1853). Publiés d'abord, sous forme d'articles, dans la *Revue des Deux Mondes*; puis réunis, en 1854, en deux volumes (0,11 × 0,17) chez Victor Masson, ils furent donnés comme prix au lycée Louis-le-Grand et traduits en anglais. D'une science profonde, attrayante et facile, d'une langue impeccable, pittoresque, enthousiaste, avec des aperçus historiques de haut intérêt (les deux sièges de la Rochelle, en 1573 et 1628, par exemple) et des notes d'une savante érudition, ces deux petits livres montrent l'esprit de labeur, la conscience extrême de leur auteur, en même temps que la forme claire et pure de son style.

Ces qualités maîtresses, qui se révèlent déjà, se sont par la suite singulièrement développées dans ses écrits comme dans ses discours. Les étrangers en étaient toujours extrêmement frappés ; et le célèbre

professeur Virchow, de Berlin, dans la notice nécrologique qu'il a consacrée à l'adversaire scientifique — et aussi politique — que fut pour lui Quatrefages, a dit textuellement : « Sa langue nous paraissait, à nous étrangers, comme la plus pure expression de l'idiome français cultivé. Lorsqu'on entendait l'aisance suprême de ses discours, l'élégance de ses expressions, l'exquise urbanité de sa forme, même dans une discussion à l'improviste, on comprenait bien qu'il fût tenu par ses compatriotes comme un maître de la parole ».

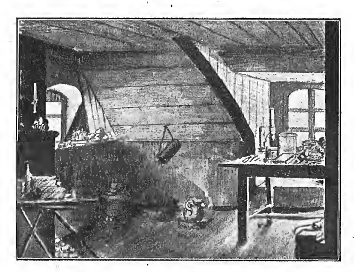


Fig. 3.— La chambre-laboratoire de Quatrefages à la Grande-Ile (Chausey), dessinée par lui-même en 1841.

Nos modernes zoologistes qui, dans les quinze ou vingt stations de Zoologie maritime de notre littoral, trouvent à présent tout un outillage scientifique perfectionné et un certain confort matériel, ne se doutent guère de ce qu'étaient, en 1840-1850, les conditions précaires dans lesquelles travaillaient leurs devanciers, les Audoin, les Blanchard, les Milne Edwards, les Quatrefages : les *Souvenirs d'un naturaliste* décrivent, en un style vivant et d'une

ironie amusée, ces installations de fortune dans une chambre d'auberge ou bien, comme en Sicile, à bord de la « Santa Rosalia », tout infestée d'indestructibles cancrelats ! L'embarcation portait par surcroît une pompe foulante et le casque de plongeur à l'aide duquel H. Milne Edwards effectua quelques descentes sous les eaux, préludant ainsi aux explorations sous-marines du « Travailleur » et du « Talisman » que devait plus tard diriger son fils Alphonse, et à celles, toutes récentes, du prince de Monaco.

C'est à Bréhat, en 1843, que Quatrefages découvrit chez les « Syllis », petites annélides errantes de 0,08 de long sur 0,001 de diamètre, d'un beau vert, le curieux phénomène de la *généagénèse*. Au moment de la reproduction, l'anneau postérieur de la bestiole s'organise en une tête, avec yeux et antennes, formant ainsi, mère et fille, un animal bicéphale : toutes deux restent réunies par la peau et l'intestin, en sorte que la fille ne profite que des résidus de la nourriture absorbée par la mère. Pendant cette période, la Syllis fille a ses mouvements et sa volonté propres, souvent, comme il convient, en opposition avec ceux de sa mère. Celle-ci triomphe, en général, de ces tentatives de révolte ; c'est cependant cette fille, aspirant vainement à l'indépendance, qui assure la propagation de l'espèce ; elle seule se remplit d'œufs, son diamètre se double, elle se colore en jaune orange, puis se gonfle et éclate en laissant échapper les œufs ; le double animal meurt alors. Même processus chez le mâle, où les œufs sont remplacés par les éléments spermatiques.

Chez les animaux marins inférieurs, chez les « Eolidiens » notamment, sortes de petites limaces d'une anatomie tout à fait rudimentaire, l'estomac très ramifié supplée aux appareils circulatoire et respiratoire : c'est ce que Quatrefages a appelé le *Phlébentérisme*, terme dont il reconnaît d'ailleurs l'ambiguïté, puisque le mot « phlebs » éveille l'idée de veine, donc de vaisseau sanguin, alors que ces ramifications de l'estomac transportent le liquide nourricier, produit

de la digestion, vers la périphérie de l'organisme. Ces vaisseaux n'occupent chez les annélides qu'une faible partie du corps ; le reste est rempli d'un liquide où flottent d'innombrables corpuscules. Cette *cavité générale du corps*, remplie du *liquide cavitaire* et dont Quatrefages, le premier, a signalé l'importance, est ce qu'on a nommé depuis le *Cœlome*.

A l'origine, ces observations furent âprement contestées : on prétendit même que les préparations microscopiques, en écrasant les organes si délicats des Eolidiens, avaient induit Quatrefages en erreur ; mais, avec la puissance de son esprit généralisateur, il en vint à reconnaître que le « Phlébentérisme » existe chez des animaux bien supérieurs aux Eolidiens. Audoin, Milne Edwards, ont montré par exemple que les Homards, les Crabes, etc.., sont dépourvus de veines tout en ayant un cœur et des artères, le sang veineux circulant dans des lacunes ; mêmes dispositions jusque chez les Squales et les Raies (Natalis Guillot et Charles Robin).

Cette notion de la circulation « lacunaire », c'est-à-dire entre les organes et non dans des vaisseaux, fut d'abord combattue en France, bien qu'admise à l'étranger, et surtout en Allemagne ; mais peu à peu, en France aussi, elle s'imposa, et à la Faculté de Médecine même, Andral lui consacra plusieurs leçons. C'est ce qui a permis à Edmond Perrier de dire, dans sa notice sur les travaux de Quatrefages, lue à l'Académie des Sciences, le 26 février 1894 : « Voilà des idées qui tendent de plus en plus à s'établir, et pour lesquelles l'éminent professeur au Muséum a été un véritable précurseur ».

De son voyage en Sicile, enfin, Quatrefages rapportait une étude approfondie sur l'histologie de l'*Amphioxus*, ce poisson bizarre, le dernier — le premier, pour les transformistes — des Vertébrés (c'est la *Limax lanceolata* de Pallas), long de 0 m. 05, absolument diaphane, et qui abondait aux environs de Messine. Il en montrait les curieuses ressemblances avec les Mollusques acéphales et les Annélides.

Ce fut en 1853, à La Rochelle, que Quatrefages étudia le *Branchellion*, singulière petite sangsue, de 0 m. 03 à 0 m. 04 de long, qui ne se trouve que sur la Torpille, où elle vit en parasite, sans souci des décharges électriques, et présente la particularité d'avoir des branchies, ce qui, pour une sangsue, est aussi extraordinaire que, pour un mammifère, de vivre sans poumons.

Tour à tour passaient sous le scalpel et le microscope du naturaliste ces curieux vers marins, aux couleurs chatoyantes, aux noms harmonieux : « Néréides » ; « Syllis » ; « Hermelles » ; « Eunices », longues de 0 m. 60 et plus ; « Némertes », étroits et minces rubans de velours brun de 10 mètres de long ; « Synaptes », gros vers longs de 0 m. 30, à la tête empanachée, et qui, en cas de disette, s'amputent successivement de leurs anneaux postérieurs pour sauver leur tête. La description, l'embryogénie, les détails des organes de tous ces êtres étaient publiés dans les « Annales des sciences naturelles », avec de ravissantes aquarelles, et, de plus en plus, le monde savant appréciait Quatrefages. En 1845, il reçut le ruban rouge.

Mais, à ces travaux de pure science, s'en joignaient de vulgarisation : tels ses articles, dans la *Revue des Deux Mondes*, sur les Monts Altaï, l'Académie des Sciences et ses travaux, les Pierres précieuses, le Hareng, et, dans le *Cosmos* de l'abbé Moigno, sur Alexandre de Humboldt. Dans le domaine de la pratique, il indique une méthode pour la destruction des « Tarets », ces mollusques perfides qui rongent les bois immergés, témoin les pilotis des digues de Hollande, rompues en grande partie au XVIIIe siècle, entraînant de terribles inondations. Il préconise aussi un procédé de lutte contre les « Termites » qui, à la Rochelle et à Rochefort, dévoraient, sans que rien en parût au dehors, les charpentes des maisons, les dossiers des archives, les livres des bibliothèques.

Le voici, en 1848, prônant la pisciculture par la fécondation artificielle des œufs de poisson : d'où, dans

un journal satirique de l'époque, une caricature le représentant en jardinier, arrosant des plates-bandes de carpes et de brochets.

Tout cela lui valut, en 1850, la chaire d'Histoire Naturelle au lycée Henri IV. A cette époque de toute puissance du grec et du latin, le titulaire en était, pour ses collègues, une façon de parent pauvre, voisin des maîtres d'armes et de danse : Quatrefages aimait à le rappeler en souriant.

Ce que fut son enseignement, Alphonse Milne Edwards, le fils de Henri, l'a rappelé dans son allocution sur la tombe de Quatrefages : « Il fut au Lycée Henri IV mon premier professeur d'histoire naturelle, et ses leçons si claires, si pleines d'attrait, me donnèrent le goût de la science qu'il enseignait ».

Vers cette époque aussi, Quatrefages avait eu à s'occuper d'une question bien étrangère à ses études : le percement de la rue des Ecoles, qui fut l'une des premières opérations de la transformation de Paris sous le second Empire. Elle fit disparaître les cloaques qui couvraient le versant septentrional de la Montagne Sainte-Geneviève, et Quatrefages, rapporteurde la « Commission centrale des propriétaires et habitants » de ce qui était alors le XIIe arrondissement, s'en était fait l'ardent défenseur.

Le 26 avril 1852, l'Académie des Sciences lui ouvrait ses portes, en le donnant comme successeur à Savigny. C'était la première fois qu'un simple professeur de l'enseignement secondaire prenait place dans cette illustre assemblée. L'énumération de ses titres ne comportait pas moins de quatre-vingt-quatre mémoires, dont beaucoup très importants, avec planches. Ne faisant connaître que des faits nouveaux, cet exposé ne comprenait ni les extraits ou notes relatifs à des sujets traités ailleurs avec plus de développements, ni les articles scientifiques insérés soit dans des dictionnaires, soit dans d'autres publications : en les comprenant, on arrive, d'après le catalogue dressé en 1893 par Godefroy Malloizel, sous-bibliothécaire du Muséum, au total impressionnant de 145.

Le 13 août 1852, Quatrefages, membre de l'Institut, prononçait au lycée Henri IV, devenu Lycée Napoléon, le discours d'usage à la distribution des prix. Il avait pris pour sujet : La Science dans l'enseignement scolaire. Faisant justice du mot stupide : « La République française n'a pas besoin de savants », avec lequel le misérable Coffinhal envoya Lavoisier à l'échafaud, Quatrefages montrait le rôle croissant des sciences dans la vie quotidienne. Le 21 août 1873, après nos désastres de 1870, il développait cette même thèse avec plus d'ampleur et d'autorité encore, dans son discours « Le Siècle de la Science », prononcé à Lyon, à l'ouverture de la deuxième session de « l'Association française pour l'Avancement des Sciences ».

Le voici, vers 1854 (nouvelle voie ouverte à son activité), membre de la Société d'Acclimatation qui venait d'être fondée ; il en devint peu après le vice-président, ne voulant pas, faute de temps pour s'y consacrer, occuper la présidence qui lui fut offerte après la mort de Drouyn de Lhuys et de Bouley.

Mais, en 1855, la mort soudaine de Duvernoy (1er mars), professeur d'Anatomie comparée au Muséum d'Histoire Naturelle, son ancien juge à Strasbourg, allait donner à la carrière de Quatrefages une nouvelle, et cette fois définitive, orientation.

(A suivre).

NOTE MÉDICALE SUR L'EXPOSITION DU LIVRE ITALIEN

à Paris (mai-juin 1926)

Par M. LAIGNEL-LAVASTINE.

Notre société se doit d'indiquer toutes les sources d'histoire médicale qui viennent à sa connaissance ; c'est pourquoi je communique cette note, qui n'est qu'une simple fiche personnelle prise au cours de mes visites à la Bibliothèque nationale et au Musée des Arts décoratifs, pendant l'exposition du livre italien, organisée particulièrement par MM. Seymour, de Ricci, T. de Marinis, Amédée Boinet, Franz Calot, Camille Couderc, Amédée Martin et Roland Marcel.

Je n'ai pas à exprimer le plaisir d'art ressenti devant les enluminures et les estampes, ni la joie du bibliophile devant les beaux caractères des incunables et des impressions vénitiennes, ni la pieuse émotion soulevée à la vue de l'édition princeps d'Homère de 1488, (Bib. Nationale, Florence) et de l'originale de la *Divina Comedia*, imprimée à Foligno en 1472, par Johannes Numeister et Emilianus de Orfinis (Bib. Mazarine).

Je ne ferai qu'une sèche énumération.

A la *Nationale*, dans les vitrines du fond, j'ai remarqué un petit tableau sur fond or de l'Ecole siennoise du XIVe. C'est une *Adoration des Mages*, où le gros orteil du pied droit de l'Enfant Jésus, touché par la figure de l'adorateur, est en extension. J'ai déjà noté ailleurs (1), combien souvent les primitifs ont figuré l'extension du gros orteil consécutive à l'ex-

(1) LAIGNEL-LAVASTINE.— L'extension des orteils de l'art. Nouv. Iconographie de la Salpétrière, 1905, n° 1.

citation de la plante du pied, qui est normale chez le nouveau-né.

Dans les *Heures de la Bienheureuse Vierge Marie*, écrites vers 1440, pour le duc Louis de Savoie (Ms latin 9473), une miniature représente la Guillotine avant le Dr Guillotin. Le châssis de bois est le même que celui de l'instrument de Guillotin. Il est seulement plus large et moins haut; le couteau, qui glisse dans deux rainures, n'a pas son tranchant oblique, mais horizontal ; le saint est agenouillé devant l'instrument, le cou dans la lunette. Le bourreau est devant lui, debout, l'épée à la main, pour terminer l'opération, si le couteau de la machine était insuffisant. Comme dans les tableaux futuristes, les trois temps de la scène sont représentés. On voit le saint avant, pendant et après la décapitation. La figuration synchrone d'évènements successifs est d'ailleurs assez commune chez les Primitifs. La décapitation de Saint Denis, au Louvre, en est un bel exemple.

Avant de quitter la Nationale, je signale aux eugénistes le Ms latin 4586 : *de impedimentis matrimonii ratione consanguinitatis par Hieronimo Mangiaria*, exemplaire de 1465, présenté à Galéas Marie Sforza, duc de Milan.

Au pavillon de Marsan, frappe dès l'entrée le merveilleux *Evangelia Quatuor*, manuscrit du XIe, provenant du Mt Cassin et actuellement dans la bibliothèque Pierpont Morgan (135) (1) ; la représentation des Noces de Cana est très vivante ; les servants, qui s'empressent à verser le vin, sont très simples et anatomiquement vrais.

Dans *Tractatus Chirurgiae, de Rolandus Cremonensis*, Ms du XIIIe s. (Rome, Bibl. Casanatense (142), on voit une saignée faite sur le pli du coude droit.

Dans l'Office de la Bienheureuse Vierge Marie, Ms de la fin du XIVe (Modène. Bibl. Estense lat. 1842) (153) une miniature attribuée à *Benedetto da Como*, repré-

(1) Les numéros entre parenthèses indiquent les numéros du catalogue.

sente la Vierge *allaitant* l'enfant Jésus. Le sein gauche sorti de la robe est vu de profil et le mamelon érigé pointe vers la bouche de l'enfant.

Dans l'Antiphonaire du xive appartenant à M. Waltér. V. R. Berry (167) le siennois Lippo Vanni a représenté un saint à genoux, probablement le vieillard Siméon, portant un jeune enfant emmailloté ou plus exactement saucissonné par des bandelettes, exactement comme les enfants en maillot des faiences de *Della Robia* sur la façade de l'Hôpital des Innocents à Florence.

Dans *Nomina et virtutes balneorum Puteoli et Bazarum*, Ms du xive, appartenant à M. Olschki, de Florence (187), une miniature d'un artiste napolitain représente le baptême par immersion avec aspersion; un saint personnage plongé dans l'eau jusqu'aux cuisses verse de l'eau sur les mains jointes d'un autre. Dans un autre Ms du xive *Nomina et virtutes balneorum* (bibl. Angelica, Rome, 1474) (188), une miniature aussi de l'école napolitaine est plus prosaïque : elle représente un *Tepidarium*. Cinq personnages nus se chauffent autour d'un poële pendant qu'une femme va chercher de l'eau dans une cruche au torrent voisin.

Dans *De Sphaera,* Ms du xve de *Johannes de Sacrobosco* (Modène, bibl. Estense, lat. 209) on voit une décapitation, mais à l'épée, selon l'ancienne manière classique et non par la guillotine.

Dans *Jésus devant Pilate*, feuillet détaché d'un Antiphonaire de la fin du xve (211) on voit l'iconographie traditionnelle de la stigmatisation de Saint François d'Assise.

Dans le 433 qui représente le même sujet dans un incunable de 1495 des Fioretti de Saint François, un moine assistant à la scène lève en l'air les bras et l'une de ses mains est mal orientée : le pouce remplace le petit doigt.

Une miniature détachée d'un antiphonaire du xve (212) montre *Saint Bernardin de Sienne* de face. Sur les centaines de représentations de Saint Bernardin, que je

connais, en commençant par toutes celles du musée de Sienne, il est de profil ou de trois quarts. On le reconnaît à dix mètres, car c'est le schéma de l'édenté, avec enfoncement de la bouche et saillie du menton.

Dans la figure de face du 212 on reconnaît facilement l'absence de dents et l'atrophie des gencives à la petitesse de la bouche et aux lèvres rentrées.

Dans la miniature détachée d'un antiphonaire du xve représentant Saint Bernard en prière (219), on remarque que le saint à genoux tient dans sa main droite un homunculus sans sexe, auréolé comme lui-même et qui lève les yeux au Ciel vers Dieu le Père. Ce petit personnage me paraît être la figuration de l'âme du saint. Cette interprétation est conforme à celle que donna M. Tricot-Royer dans notre dernière séance.

Dans un travail en cours sur l'iconographie de la douleur, j'ai fait une place à part à la Madeleine dans les Crucifixions. Je note à ce point de vue l'expression pathétique de la sainte au pied de la Croix dans le Pontificale de Jules II enluminé par *Francesco da Libri* et son fils Girolamo (Bib. Pierpont Morgan) (222).

A M. Pierpont-Morgan appartiennent aussi d'excellents profils de chevaux qui ont déjà tout le mouvement que découvrit Géricauld (*Fiore dei Liberi da Premariacco*, *Flos duellatorum*, XV.) (228).

Dans la légende de Sainte Catherine de Sienne de *Fra Tommaso Caffarini* de l'Ecole Vénitienne du xve (230), la comparaison de la stigmatisation de Saint François et de celle de Sainte Catherine ne confirme pas l'idée ingénieuse émise par Georges Dumas de la stigmatisation en miroir de Catherine. En effet, la plaie de la poitrine est médiane. C'est, selon la tradition, un chérubin à six ailes qui stigmatisa François ; c'est, au contraire, le Christ qui stigmatise Catherine. Dans une figure du même folio on voit d'ailleurs Jésus apparaître à Catherine, qui a un lys dans la main droite.

Dans une miniature de l'Ecole ombrienne tirée d'un

antiphonaire du xv[e] (250), on voit encore Saint François. Ses stigmates sont simplement représentés par un point rouge sur le dos du pied droit et de la main droite.

On voit encore le Stigmatisé dans un Bréviaire franciscain du xv[e], de la Bibliothèque Riccardi de Florence (261).

Dans *Vitae Caesarum* de Suetone, Ms du xv[e], de la Laurentienne (267), Néron, de profil, a au cou une saillie marquée du cartilage thyroïde.

Dans la Crucifixion de 1483 miniaturée par Attavante et appartenant au musée du Havre (273), l'âme du bon larron est figurée par un très petit enfant emporté dans le bras droit d'un ange, qui vole au-dessus de la tête du Crucifié. Par contre deux diables à droite et à gauche de la tête du mauvais larron enfoncent leurs lances dans sa bouche, d'où rien ne sort encore.

Une miniature d'antiphonaire qu'on attribue à Attavante (278) représente le rêve d'un religieux : des moines montent l'escalier du Ciel. Est-ce un rêve professionnel issu de l'échelle de Jacob ou faut-il interpréter cet escalier comme le symbole de la continence selon la psychanalyse freudienne... ? (1)

L'iconographie des seins s'enrichit de deux numéros. Sous le 286, Ms. de la bibliothèque nationale de Florence, on voit une femme à seins très longs, en courges, comme une Hottentote. Le 292, feuillet d'antiphonaire florentin, représente sainte Agathe avec, dans un plat qu'elle tient de la main gauche, ses deux seins, qui ont l'air de deux pêches, et dans sa main droite de grandes cisailles encore tout ensanglantées.

Dans le *Traité de chirurgie de Guillaume Salicète*, Ms. sur papier avec dessins coloriés du début du xv[e] siècle (288) on voit un chirurgien *cautérisant* avec un long fer rouge une blessure saignante du bras

(1) Freud. — La science des rêves. Trad. Meyerson de la 7[e] édit. allemande. Alcan 1926.
Laignel-Lavastine et J. Vinchon. — Les symboles traditionnels et le Freudisme. 1[er] congrès d'hist. de la méd. Anvers, 1920.

gauche. On remarque aussi une figurine représentant les mesures prises pour trépaner un nain hydrocéphale. Le chirurgien touche du doigt la région temporale pour se repérer.

Dans une crucifixion, de l'école florentine, détachée d'un missel aux armes d'Innocent VIII (1484-1492) (290), la douleur crispée de la Vierge contraste avec la tristesse plus douce de la Madeleine.

J'ai relevé, dans cette exposition, une belle série d'incunables médicaux.

322. Rolandus CAPELLATUS. De curatione pestiferorum aposternatum. Rome 1468. (Bibliot. nationale. H. 4373.)

346. Gaspar TORRELLA. De morbo gallico, qui n'est pas un incunable, car il date d'après 1500, et non de 1493, comme on l'avait cru.

366. ABULKASIM. Liber Servitoris de praepa ratione medicinarum simplicium. Venise 1471. (Bib. Sainte-Geneviève.)

392. Guil. SALICETUS. Ciroxia. Venise, 1474. (Parme, Bib. palatine).

381. MESUE. Medicinarum libri. Venise 1471. (Bib. Sainte-Geneviève), avec belles planches des reins et des surrénales.

394. ARISTOTELES. Historia animalium. Venise 1476. (Bib. nationale.)

455. GALENUS. Opera (Graeca). Venise 1500. (Bib. nationale.)

464. Bernardus DE GORDON. Practica medicinae. Ferrare. 1486. (Bib. Mazarine.)

484. Paulus SUARDUS. Thesaurus aromatoriorum. Milan, février 1496.

492. Caelius APICIUS. De re culinaria. Milan, 1498. (Bib. nationale.)

574. Paulus BAGELLARDUS a Flumine. De infantium aegritudinibus. Padoue, 1472. (Bib. nationale.)

576. Petrus DE ABANO. De physionomia. Padoue, 1474. (Bib. Sainte-Geneviève.)

599. Turan DE CASTILLO. Tractatus de balneis secundum Gentilem de Fulgineo. Sant' Orso, 1473.

606. Pantaleo de VERCELLIS. Pillularium. Pavie, 1480.

634. Guil. SALICETUS. De scientia medicinali. Piacenza, 1476.

642. DIOSCORIDES. De materia medica. Colle. 1478. (Bib. nationale.)

Je joins à cette liste un livre du XVIe siècle:

774. Augustino ALMADINO. Operetta de Virtudi de bagni di Viterbo. Rome, 1510.

Dans Canzonire, de Pétrarque, incunable de 1491 (Florence, Bibliothèque nationale) (409), on voit deux béquilles, bien assujetties dans les aisselles, aidant à maintenir le Temps, vieillard ailé, porté en triomphateur sur un pavois.

Le classique *Jean de Ketham* est représenté par trois fascicules. Un à la Nationale et un autre au Pavillon de Marsan (412) contiennent la même gravure sur bois et grossièrement enluminée, partout reproduite et représentant une leçon d'anatomie. Le troisième fascicule (410) montre la figuration bien connue aussi des rapports des diverses parties du corps avec les signes du zodiaque. Du vertex au talon d'un homme sont placés les personnages du zodiaque en commençant par le bélier naturellement sur le front, et continuant par le taureau sur la nuque, le crabe ou cancer sur la poitrine, le lion sur le cœur, les balances sur les hanches, le sagittaire au haut des cuisses, la licorne aux genoux, la vierge entre les jambes, la lyre sur le bras droit, la faucille sur le bras gauche et les poissons sous les pieds. Pour certains de ces rapports le symbolisme est trop transparent pour que j'insiste. Un sourire suffit.

Dans *de esse et essentia reali*, de saint Thomas d'Aquin, incunable de Venise appartenant à M. de Marinis (426), un homme met le feu à de la paille en réfléchissant avec un miroir les rayons du soleil. L'allégorie est claire, relative à la Charité ou amour divin. La scène pourrait aussi inspirer tel pyromane en mal de mettre le feu aux meules.

Dans Biblia italica, in-folio de 1490 de la biblio-

thèque nationale (H. 3156) (431), Eve naît classiquement de la côte d'Adam.

Dans Hypnerotomachia Poliphili de Franciscus Columna, on voit Poliphile d'abord dans les bras de son amant, et ensuite chassée et poursuivie à coups de verges. Quel merveilleux sujet que ce songe de Poliphile pour les disciples de Freud et ce beau néologisme de XVIe siècle à triple racine grecque, Hypn-ëroto-machia, démontre que l'habitude de forger des mots tirés du grec est depuis longtemps chronique.

Après l'Amour vient la Mort. Dans le Confessionnal de saint Antonin, incunable bolonais de 1472 (Bibliothèque nationale) (543), un cadavre au bas d'une page est à ce point mangé des vers qu'il ne reste que le squelette; un gros ver, qui a plutôt l'air d'un serpent, introduit sa tête dans l'orbite du cadavre pour finir de manger l'œil.

Pour terminer comme j'ai commencé, je signale dans *Legenda sanctorum trium regum* de Johannes Hildeshemiensis, incunable de Modène de 1490, appartenant à M. de Marinis (621), une adoration des mages. Dans cette gravure sur bois assez grossière, l'enfant Jésus n'étend pas le gros orteil, bien que la plante du pied soit touchée par la bouche de l'adorateur. Mais cette œuvre est peu artistique. C'est un travail fait de chic et non l'observation d'un maître comme dans le petit panneau siennois, l'adoration de Berruguete de la cathédrale de Burgos, celle de Botticelli de Florence ou celle de la tapisserie, au rez-de-chaussée, du Musée de Cluny.

Je m'arrête ; j'espère en avoir assez dit pour engager les retardataires à visiter l'exposition du livre italien, qui montre une fois de plus la parenté des italiens et des français.

LA DOCTRINE DE J.-J. ROUSSEAU EN PUÉRICULTURE ET LES OPINIONS DES MÉDECINS DE SON TEMPS.

Par G. VARIOT.

Médecin honoraire de l'hospice des Enfants Assistés.

Associer le nom de J.-J. Rousseau à la puériculture peut sembler quelque peu ironique. Cet art, en effet, ne devait pas avoir grand attrait pour lui, puisqu'il abandonna ses enfants nouveau-nés à la maison de la Couche, dans les conditions que j'ai exposées antérieurement devant notre société. Mais ce grand esprit, on le sait, était déséquilibré et les contradictions fourmillent dans sa vie et dans son œuvre. Il a donc formulé dans le livre Ier de son *Emile*, des préceptes fort justes sur l'hygiène infantile, qui l'ont fait considérer comme le rénovateur de l'allaitement maternel très délaissé en France au XVIIIe siècle.

Bien d'autres avant lui, avaient rappelé les mères à leur devoir, avec plus ou moins de succès ; je citerai spécialement le gracieux plaidoyer de l'un de nos ancêtres dans l'art médical, du docte Laurent Joubert, médecin de Henri II et qui débute ainsi : « Si les femmes sçavoient le plaisir qu'il y a de nourrir les enfants, elles se louëyroient plutôt à nourrir les enfants d'autrui que de quitter les leurs » (1).

(1) Au XVIIe siècle Comenius que Michelet a considéré comme le Galilée de la pédagogie, dans son petit livre la *Schola materni gremii*, s'élève énergiquement contre la coutume cruelle, de quelques mères (surtout parmi les dames nobles) qui ne veulent pas nourrir elles-mêmes leurs enfants. Il flétrit cet abus en ces termes : « la séparation de l'en-

Les médecins du temps de Rousseau n'avaient pas manqué non plus de stimuler les mères à donner le sein, mais ils n'étaient guère écoutés.

Désessarts dans son « Traité de l'éducation corporelle des enfants en bas âge » publié en 1760, deux ans avant l'*Emile* qui ne fut imprimé qu'en 1762, avait exposé ses idées sur ce sujet qui étaient aussi celles de l'accoucheur Levret ; enfin Buffon, lui-même, dans le chapitre de l'Enfance de son histoire naturelle, avait vanté les bienfaits de l'allaitement maternel, mais il n'avait pas d'illusions sur l'efficacité de ses recommandations et il s'en plaignait en ces termes : « oui nous avons dit tout cela, mais M. Rousseau seul le commande et se fait obéir. »

J.-J. Rousseau ayant fait déposer ses cinq enfants aux Enfants trouvés, n'avait pas vu élever de nourrissons sous ses yeux, il n'avait aucune expérience personnelle et avait dû se documenter, pour écrire le premier livre de l'*Emile*, dans les ouvrages techniques qui avaient cours de son temps. Il est à peu près certain qu'il a puisé largement dans le Traité de l'Education corporelle des enfants, dont la première édition remonte au commencement de 1760.

Dans la seconde édition qui n'a paru qu'en l'an VII de la République Française, après la mort de Rousseau, Désessarts nous donne les renseignements suivants :

« Le célèbre Piron ayant eu connaissance du plan d'éducation que J.-J. Rousseau s'était tracé pour son *Emile* et qui ne commençait qu'au moment ou celui-ci sortait des mains de sa nourrice, exhorta le philosophe genevois à faire remonter ses conseils jusqu'à l'instant où il prenait le sein de sa mère.

Rousseau s'excusa sur ce que les soins qu'exigeait le nouveau-né regardaient plutôt les médecins, les

fant d'avec sa mère et l'allaitement par une étrangère — lorsque ceci n'est pas commandé par une impérieuse nécessité et n'a lieu que pour s'éviter à soi-même l'accomplissement d'un devoir naturel et les incommodités qu'il entraîne, — est une chose qui contredit aux lois de Dieu et de la nature, qui est nuisible aux enfants, nuisible également aux mères et contraire à la véritable honnêteté et aux bonnes mœurs. »

accoucheurs et les sages-femmes que les philosophes, et sur ce qu'il ne s'en était jamais occupé. L'auteur de la *Metromanie* lui remit alors mon ouvrage qu'il venait de lire, lui promettant qu'il y trouverait tout ce qui était nécessaire pour compléter son plan. Le père d'*Emile* accepta le livre. J'ai su ces détails historiques par une lettre que Piron me fit écrire en me demandant un nouvel exemplaire » (1).

Désessarts, dans le cours de sa préface à la deuxième édition, se plaint discrètement en ces termes de ne pas avoir été cité par Rousseau : « loin de savoir mauvais gré à l'auteur d'*Emile* de m'avoir oublié, tout en faisant usage de mes pensées et même des démonstrations dont je les avais appuyées, je me félicitais au contraire de ce qu'un écrivain aussi éloquent, déjà en possession d'exciter l'admiration, de maîtriser l'opinion, d'entraîner l'assentiment, avait entrepris de défendre la même cause que moi, dont le nom ignoré ne pouvait disposer favorablement les lecteurs et qui n'avait d'autre droit pour me faire écouter, que l'importance de l'objet que je traitais et le désir aussi ardent que scincère de faire faire du bien ».

Rousseau qui se documentait sans citer les médecins était cependant fort chatouilleux sur les questions de priorité. L'éducation de la première enfance occupait alors les meilleurs esprits. La société des sciences de Harlem avait proposé sur ce sujet un prix qui fût remporté par un Genevois nommé Ballexserd, dont l'ouvrage fut publié à Paris sous le titre de « dissertation sur l'éducation physique des enfants », et parut la même année que l'*Emile*. Désessarts nous dit qu'il avait retrouvé dans le travail de Ballexserd « les mêmes règles de conduite qu'il avait tracées sur l'allaitement maternel, sur l'éducation des enfants dans son livre publié deux ans auparavant. Mais loin de parler de cet auteur avec aigreur, il se félicite

(1) Note à la Préface de la deuxième édition du Traité de l'Education corporelle des enfants en bas âge.

que les nouveaux écrits, confirment, en les adoptant, les principes qu'il a établis sur l'éducation corporelle du premier âge et contribuent ainsi à étendre les avantages que la postérité doit en recueillir ».

Rousseau ne prit pas aussi bien les choses : comme la dissertation du médecin genévois parut à peu près en même temps que l'*Emile* ; il considéra qu'il avait été victime d'un larcin et il le dit nettement dans le chapitre XI des *Confessions*. Il se plaignait à tort, car les idées qu'il avait adoptées dans son livre, avaient déjà été formulées par Désessarts, deux ans avant lui. Il n'y avait donc pas plagiat, ou Rousseau le premier aurait pu en être accusé (1).

Nous allons montrer facilement que la doctrine de Rousseau exprimée dans un style si éloquent et si séduisant, n'est pas vraiment originale et qu'elle reflète simplement les opinions des médecins de son temps, compétents dans ces matières ; il nous suffira pour cela de relever quelques-uns des préceptes de puériculture contenus dans l'*Emile*.

Rappelons d'abord les passages fameux relatifs à l'allaitement maternel et aux nourrices. « Depuis que les mères méprisant leur premier devoir n'ont plus voulu nourrir leurs enfants, il a fallu les confier à des femmes mercenaires, qui se trouvant ainsi chargées d'enfants étrangers, pour qui la nature ne leur disait rien, n'ont cherché qu'à s'épargner de la peine... » Et plus loin « mais que les mères daignent nourrir leurs enfants, les mœurs vont se réformer d'elles-mêmes, les sentiments de la nature se réveiller dans tous les cœurs, *l'Etat va se repeupler* ; ce premier point, ce point seul va tout réunir. L'attrait de la vie domestique est le meilleur contrepoison des mauvaises mœurs... Qu'une fois les femmes redeviennent mères, les hommes redeviendront pères et maris »...

Citons par comparaison quelques passages de

(1) Voir la note détaillée sur ce sujet, dans : Œuvres de Rousseau. Nouvelle édition avec des notes historiques et critiques, Paris 1826.

Désessarts, « la formation du lait pour l'instant où l'enfant voit le jour, sa qualité, sa proportion avec la faiblesse de ses organes, firent juger aux premiers hommes qu'il était un don bienfaisant de la nature et l'aliment le plus convenable à l'enfant. Les mères, elles-mêmes, instruites à ne se croire heureuses qu'autant qu'elles pouvaient porter un nom si doux, auraient cru mériter d'en être privées si elles avaient abandonné leur tendre fruit à des nourrices étrangères ».

Il remarque qu'il n'est pas indifférent pour l'enfant de prendre le lait de sa mère ou celui d'une autre femme, que le premier a plus d'affinité et d'analogie avec les humeurs de l'enfant, et il insiste longuement sur tous les avantages de l'allaitement maternel.

Désessarts déplore aussi la frivolité des mœurs de son époque, il parle des mères qui renoncent à allaiter pour mener la vie mondaine, pour courir les bals, les spectacles, les promenades et passer la plus grande partie de la nuit au jeu : déjà il signale la dépopulation comme conséquence des mauvaises mœurs.

Voyons maintenant la question des nourrices mercenaires. Rousseau ne se montre pas tendre pour elles, comme nous l'avons vu plus haut. Pour ce qui est de leur choix, il nous dit que « chez les gens riches tout est mal fait, excepté ce qu'ils font eux-mêmes et ils ne font presque rien. S'agit-il de chercher une nourrice, on la fait choisir par l'accoucheur. Qu'arrive-t-il de là ? que la meilleure est toujours celle qui l'a le mieux payé. Je n'irai donc pas consulter un accoucheur pour celle d'*Emile*, j'aurai soin de la choisir moi-même. »

Nous verrons plus loin avec quelle sévérité brutale ce philosophe s'élève contre la médecine et les médecins en général. « Il faudrait, ajoute-t-il, une nourrice accouchée nouvellement d'un enfant nouveau-né ; elle devrait être aussi saine de cœur que de corps ; l'intempérie des passions peut, comme celle des humeurs, altérer le lait ; de plus s'en tenir uniquement au physique, c'est ne voir que la moitié de

l'objet ; le lait peut être bon et la nourrice mauvaise, un bon caractère est aussi essentiel qu'un bon tempérament. » Pour ce qui est de l'alimentation, il ajoute : « il faut que la nourrice vive un peu plus commodément, qu'elle prenne des aliments un peu substantiels, mais non qu'elle change tout à fait de manière de vivre... Les paysannes mangent moins de viande et plus de légumes que les femmes de la ville ; ce régime végétal paraît plus favorable que contraire à elles et à leurs enfants. »

Rousseau fait suivre ces conseils hygiéniques d'une opinion au moins bizarre sur la nature du lait. « Le lait bien qu'élaboré dans le corps d'un animal est une substance végétale ; une analyse le démontre ; il tourne facilement à l'acide et loin de donner aucun vestige d'alcali volatil, comme font les substances animales, il donne, comme les plantes, un sel neutre essentiel ». L'auteur d'*Emile* se piquait d'être chimiste ; il avait travaillé dans la chimie lorsqu'il était secrétaire de M. de Francueil.

Toutes ces idées, à part les élucubrations chimiques, sont celles que Désessarts avait développées dans son ouvrage. Ce médecin pensait qu'il serait à souhaiter que la nourrice fût accouchée presque en même temps que la mère de l'enfant, mais il ajoute que le lait de deux à trois mois est encore très bon pour les nouveau-nés. C'est l'avis actuel des puériculteurs.

Il recommande de s'informer du caractère de la nourrice, de sa propreté, de la manière dont elle a déjà soigné d'autres enfants auparavant. Il cite l'opinion de Boerrhave « que l'enfant porte la peine des fautes que la nourrice commet dans les régimes », que les femmes qui prennent des boissons fortes peuvent donner des convulsions à leur nourrisson. Il conseille une alimentation simple et saine, prohibe les ragoûts épicés, le lard salé, le café, le vin pur, etc.

Trouve-t-on autre chose dans l'*Emile* ?

Arrivons à l'emmaillotage des enfants qui a suscité beaucoup de controverses depuis madame de Maintenon et qui était encore discuté au XVIIIe siècle.

Rousseau a pris la précaution de se retrancher sur ce sujet derrière l'autorité de Buffon, et comme cet illustre naturaliste était lu par tous les gens de la haute société, il a été plus équitable avec lui qu'il ne l'a été avec Désessarts, il le cite donc textuellement : « A peine l'enfant est-il sorti du sein de sa mère et à peine jouit-il de la liberté de mouvoir et d'étendre ses membres, qu'on lui donne de nouveaux liens. On l'emmaillote, on le couche la tête fixée et les jambes allongées, les bras pendants à côté du corps ; il est entouré de langes et de bandages de tout espèce qui ne lui permettent pas de changer de situation. Heureux si on ne l'a pas serré au point de ne pouvoir respirer.(1) »

L'auteur d'*Emile* ajoute que « les pays où l'on emmaillote les enfants sont ceux qui fourmillent de bossus, de boîteux, de cagneux, denoués, de rachitiques, de gens contrefaits de toute espèce... on rendrait volontiers les enfants perclus pour les empêcher de s'estropier. » Il est vrai que pendant les siècles précédents les médecins propageaient sur ce sujet des pratiques qui avaient besoin d'être réformées. Mauriceau en 1661, ordonnait d'emmailloter l'enfant afin de donner à son petit corps la figure qui est la plus convenable à l'homme et pour l'accoutumer à se tenir sur ses deux pieds, car sans cela il marcherait peut-être à quatre pattes, comme la plupart des animaux. Au XVIe siècle l'usage était non seulement d'emmailloter les enfants, mais encore de les ficeler par dessus le maillot, avec des bandelettes serrées, comme on le voit sur les émaux de Della Robia qui décorent la frise de l'*ospedale delli innocenti* à Florence.

Sur le tableau représentant saint Vincent de Paul haranguant les dames de la cour de Louis XIII, datant de la fin du XVIIe siècle, on voit des bébés gisants par terre dont les maillots sont serrés par des bandelettes enroulées (2).

Ai-je besoin d'ajouter que Désessarts n'était nulle-

(1) Buffon. — Chapitre de l'Enfance de l'homme.
(2) Ce tableau est accroché dans la grande crèche de l'hospice des Enfants assistés à Paris.

ment partisan de cet emmaillotage brutal et qu'il conseille les plus grandes précautions pour que les nourrissons ne soient pas trop serrés dans leurs langes.

Rousseau, suivant toujours Désessarts, ne parle de l'emploi du lait des animaux qu'au moment du sevrage. Les principes de l'allaitement artificiel des nouveau-nés, qui a fait de si merveilleux progrès depuis l'application des idées Pastoriennes, étaient encore inconnus à cette époque, et la mortalité des enfants nourris artificiellement était énorme. En 1680 les administrateurs des hôpitaux des enfants trouvés demandèrent à une commission, composée des plus hautes autorités médicales, d'étudier les moyens d'élever les enfants sans le secours des nourrices ; mais après avoir longuement discuté, on reconnut l'impossibilité d'utiliser pour les nouveau-nés le lait des animaux, avec des résultats satisfaisants, et les administrateurs des enfants trouvés et le Parlement abandonnèrent les projets présentés. A ce propos Désessarts rappelle un essai tout à fait malheureux d'élevage collectif des nourrissons au lait de vache, voici en quels termes : « un magistrat dévoué tout entier au devoir de citoyen, recommandable à tous égards et spécialement par son zèle que rien ne pouvait ralentir, pour tout ce qui a trait au bonheur public, entreprit, il y a près de cinquante ans, de faire nourrir les enfants avec du lait de vache. Il en rassembla plusieurs dans une maison voisine de Paris et destinée à cet usage ; sa tendresse paternelle veillait scupuleusement à ce qu'ils ne manquassent de rien et l'on ne pouvait se refuser en visitant cette maison, à des sentiments d'admiration et de respect pour celui qui en était le fondateur et le gouverneur. Si le succès ne répondit pas à son zèle, à ses dépenses et à ses peines, ce qui *malheureusement ne fut que trop vrai*, on ne doit en imputer la cause qu'aux défauts que nous avons reprochés au lait des animaux comme nourriture des enfants surtout nouveau-nés. L'essai que ce respectable citoyen a fait et ceux qu'on a tentés infructueusement depuis, sont de nouvelles

preuves... » Est-il possible de ne pas rapprocher cette tentative ancienne et infructueuse, des résultats malheureux obtenus dans nos pouponnières modernes les mieux dotées et les mieux surveillées ?

La question de la première dentition tenait une grande place dans la médecine infantile au XVIIIe siècle. Rousseau ne dit rien à ce sujet qu'on ne retrouve dans l'histoire naturelle de Buffon et dans les ouvrages médicaux. Il s'exprime ainsi : « On sèvre trop tôt les enfants, le temps où on doit les sevrer est indiqué par l'éruption des dents ». Désessarts conseille de ne pas sevrer avant 12 à 15 mois. Rousseau déclame avec énergie contre les hochets luxueux qu'on donne à ce moment aux enfants. « On ne sait plus être simple en rien, même autour des enfants : des grelots d'argent, d'or, de corail, des cristaux à facettes, des hochets de tout prix et de toute espèce. Que d'apprêts inutiles et pernicieux ! » Il recommande surtout pour le même usage « une tête de pavot, dans laquelle on entend sonner les graines, un bâton de réglisse que l'enfant peut sucer et mâcher, qui l'amuseront autant que ces magnifiques colifichets et n'auront pas l'inconvénient de l'accoutumer au luxe dès la naissance ».

Bornons là nos citations spéciales. Rousseau qui tenait si peu de compte des sources médicales où il puisait, ne croyait pas d'ailleurs à la médecine et n'avait aucune estime pour les gens de notre profession. Cependant il avait eu beaucoup à faire à eux, car il était un véritable malade imaginaire. « La seule partie utile de la médecine, écrit-il dans l'*Emile* est l'hygiène ; encore l'hygiène est-elle moins une science qu'une vertu. La tempérance et le travail sont les deux vrais médecins de l'homme ; le travail aiguise son appétit et la tempérance l'empêche d'en abuser. » Quant à la médecine proprement dite voici quelques-unes de ses déclarations, dans le même ouvrage : « la médecine est à la mode, parmi nous, elle doit l'être ; c'est l'amusement des gens oisifs et désœuvrés qui ne sachant que faire de leur temps, le passent à se conserver...

Je n'ai nul dessein de m'étendre sur la vanité de la médecine. Les hommes supposent toujours qu'en traitant un malade on le guérit et qu'en cherchant une vérité on la trouve. Ils ne voient pas qu'il faut balancer une guérison que le médecin opère, par la mort de cent malades qu'il a tués, et l'utilité d'une vérité découverte par le tort que font les erreurs qui passent en même temps. Cet art mensonger plus fait pour les maux de l'esprit que pour ceux du corps, n'est pas plus utile aux uns qu'aux autres, il nous guérit moins de nos maladies qu'il ne nous en imprime l'effroi, il recule moins la mort qu'il ne la fait sentir d'avance. » Conséquent avec cette doctrine paradoxale, Rousseau en arrive à priver même son élève de soins médicaux; il déclare : « que n'appelant jamais de médecin pour lui, il n'en appellera jamais pour *Emile*, à moins que sa vie ne soit dans un danger évident, car, alors il ne peut lui faire pis que de le tuer. Je sais bien que le médecin ne manquera pas de tirer avantage de ce délai. Si l'enfant meurt on l'aura appelé trop tard ; s'il réchappe, ce sera lui qui l'aura sauvé. Soit, que le médecin triomphe, mais surtout qu'il ne soit appelé qu'*à l'extrémité*. ».

Ce philosophe égaré par ses sophismes dangereux parut, à la fin de sa vie, avoir relâché de sa sévérité pour notre art. Bernardin de Saint-Pierre (préambule de l'Arcadie, note 8) nous apprend que Rousseau lui a dit un jour : « Si je faisais une nouvelle édition de de mes ouvrages, j'adoucirais ce que j'ai écrit sur les médecins. Il n'y a pas d'état qui demande autant d'étude que le leur : Par tous pays ce sont les hommes les plus véritablement savants. » Il était un peu tard pour réparer les malheurs qu'il avait pu causer, parmi ceux qui avaient pris au sérieux ses diatribes contre la médecine.

En somme, la doctrine de Rousseau en puériculture, nous apparaît comme une vulgarisation des idées courantes parmi les médecins, faite par un écrivain d'un immense talent qui savait charmer et même fasciner la haute société dans laquelle il était accueilli

et choyé. Le sage Désessarts lui rend bien justice à cet égard, comme nous l'avons vu : il s'efface modestement devant le philosophe excentrique à la mode, parce qu'il n'avait pas au même degré l'oreille du public.

Les choses ne se passent guère différemment de nos jours. M. Brieux qui a voulu faire servir le théâtre à la réforme des mœurs, avec sa pièce des *Remplaçantes*, a plus fait pour réduire l'industrie nourricière fondamentalement immorale, que tous les médecins d'enfants qui recommandaient l'allaitement maternel. René Bazin, dans son beau roman de *Donatienne*, a agi plus efficacement sur le public, que les médecins ne pouvaient le faire, pour montrer les graves dangers sociaux de l'allaitement mercenaire et l'avilissement des malheureuses femmes qui abandonnent leur famille pour aller vendre leur lait à des enfants riches.

Bien que les idées de Rousseau en puériculture n'eussent rien de personnel ni d'original, il ne faut pas moins lui en savoir gré d'avoir contribué fortement à la rénovation de l'allaitement maternel à son époque, par l'ardeur et la conviction avec lesquelles il défendait la cause qu'il plaidait, et par l'empire qu'il avait su prendre sur ses innombrables lecteurs et lectrices (1).

(1) M. LAIGNEL-LAVASTINE, le président de notre société, a bien voulu me signaler qu'il a publié sur ce même sujet, il y a une douzaine d'années, un travail dans lequel il a confronté déjà les idées de Désessarts et le texte de l'*Emile* de Rousseau : les conclusions auxquelles il était arrivé étaient très analogues aux nôtres.

FUNAMBULES, ÉQUILIBRISTES ET JONGLEURS BYZANTINS

Par M. E. JEANSELME.

Les banquets longs et plantureux donnés à la cour de Byzance étaient coupés de divertissements, d'intermèdes lyriques, de bouffonneries, de tours de force et de jeux d'adresse, pour délasser les convives repus et fatigués.

Liutprand, ambassadeur de Béranger, marquis d'Ivrée, raconte avec admiration une scène d'équilibristes dont il fut témoin au cours d'un festin offert le jour de la Nativité, sous le basileus Constantin Porphyrogénète (xe siècle) (1) :

Alors vint un homme, dit-il, qui portait sur son front, sans l'aide des mains, une perche de plus de vingt-quatre pieds. Sur celle-ci, à une coudée (2) environ du sommet, avait été fixée une barre transversale longue de deux coudées. Deux enfants à peu près nus, ne portant qu'une sorte de jupon court, furent amenés. Ils montèrent le long de la perche, tout en exécutant des tours et ils en descendirent, tête basse, en la maintenant aussi immobile que si elle avait été plantée profondément dans le sol. Ce qui me stupéfia d'admiration, c'est qu'après la descente de l'un des enfants, l'autre, resté seul sur la perche, continuait à y exécuter des tours. Tant que l'un et l'autre firent ensemble des exercices, celà pouvait se concevoir, parce qu'ils se faisaient mutuellement contrepoids, ce qui était déjà surprenant ; mais, qu'un seul d'entre eux fut capable de se maintenir en équilibre sur le sommet de la perche, d'y exécuter des tours d'adresse et

(1) Liutprand.— Antapodosis, lib. IV, §§ 8-9, *Mon. germ. hist.*, Script, III, pp. 338-339.
(2) La coudée = 0m444.

de descendre sans encombre, cette vue me remplit d'une telle admiration que ma surprise n'échappa point au basileus lui-même ! Et il me fit demander par un interprète ce que je jugeais de plus étonnant, ou de l'enfant qui s'était comporté avec une telle mesure, que la perche n'avait pas oscillé, ou de l'homme qui soutenait la perche sur son front avec un tel soin que ni le poids ni les tours de l'enfant ne l'avaient pas fait dévier d'une ligne. Et comme j'avouais ne pas savoir ce qui était le plus merveilleux, l'empereur éclata de rire et me répondit que lui-même l'ignorait aussi.

Quatre siècles plus tard, l'historien Nicéphore Grégoras mentionne l'arrivée à Byzance d'une troupe d'acrobates, au nombre d'une vingtaine. Leur adresse, dit-il, tenait du prodige ; de mémoire d'homme, nul n'en avait vu de pareils. De l'Egypte d'où ils étaient sortis, ils avaient décrit une courbe en quelque sorte. Après s'être portés d'abord vers l'Orient et le Septentrion, à travers la Chaldée, l'Arabie, la Perse, la Médie et l'Assyrie, ils se dirigèrent vers l'Occident et parcoururent l'Ibérie, proche du Caucase, l'Arménie et les autres nations qui s'étendent entre ces contrées et Byzance. Par toutes les provinces ils exhibèrent leurs talents. Assurément ils réalisaient de véritables prodiges, quoique l'intervention du Diable n'y fût pour rien, car leur art consistait à faire des tours d'adresse auxquels ils étaient rompus depuis longtemps.

Après ce long et dithyrambique éloge, qui est bien dans la manière byzantine, Grégoras décrit les tours qui l'ont le plus frappé.

I. — Voici le premier : Deux ou trois mats de navires furent plantés dans le sol et assujettis au moyen de câbles de façon qu'ils ne pussent pas s'incliner l'un vers l'autre. Puis une corde fut tendue du sommet de l'un des mats au sommet de l'autre mat. Une autre corde fut enroulée de la base au sommet, pour constituer une sorte d'escalier en spirale.

Par ces degrés l'un des acrobates atteignit le sommet et s'y tint, tantôt debout sur un pied, tantôt la

tête en bas reposant sur l'extrémité du mat, les pieds dressés vers le ciel.

Soudain, il fit un saut, saisit la corde d'une seule main et se laissa pendre. En cette attitude, il se mit à exécuter de nombreuses rotations [autour de la corde qui lui servait d'axe] et son corps dirigé tantôt vers le ciel et tantôt vers le sol, tournait d'une façon rapide et continue à la manière d'une roue.

Il se suspendit ensuite, en serrant la corde non plus avec la main, mais avec le creux du jarret, et se penchant vers le sol, il recommença à tourner et à faire la roue. Puis il se tint debout sur la corde en son milieu, prit un arc et décocha des flèches sur une cible placée au loin avec une telle habileté qu'un homme dont les pieds auraient reposé sur le sol n'aurait pu mieux faire. Enfin, il marcha en l'air d'un mat à l'autre, les yeux fermés, tenant un enfant dans les bras.

II. — Un autre acrobate, monté sur un cheval, l'excitait à la course et, pendant que l'animal était au galop, il se tenait debout sur la selle, ou bien en avant sur l'encolure, ou bien sur la croupe, changeant de pied sans cesse et avec adresse.

Parfois il descendait de son cheval lancé au galop, puis il le saisissait par la queue et d'un bond il se remettait en selle.

Ensuite, il se laissait glisser d'un côté, tournait autour du ventre du cheval, remontait sans peine sur l'autre flanc et de nouveau se trouvait en selle. Et pendant qu'il exécutait ces tours, il ne cessait d'exciter le cheval à la course avec son fouet.

III. — Un troisième équilibriste posa sur sa tête un bâton long d'une coudée, mit au-dessus un vase plein d'eau et, tout en se promenant, il le maintint longtemps immobile.

IV. — Un quatrième équilibriste dressa sur sa tête une perche d'au moins trois brasses (1) autour de laquelle s'enroulait une corde faisant l'office de degrés qu'un enfant gravissait à l'aide des mains et des

(1) Autrement dit : 18 pieds, l'ὄργυια ou ὀργυία valant 6 pieds.

pieds : il monta à pas menus (1), faisant alterner régulièrement ses mains et ses pieds jusqu'au sommet de la hampe, puis il descendait en sens inverse. Et, pendant ce temps, l'homme qui tenait la perche sur sa tête continuait de déambuler sans arrêt.

Un cinquième enfin, jetait en l'air une boule de verre et, quand elle retombait, il la recevait tantôt sur le bout des ongles de la main, et tantôt sur la partie postérieure du coude.

... Et Grégoras ajoute : chacun n'excellait pas seulement dans un tour particulier ; tous indifféremment excellaient dans n'importe lequel de ces tours ; et ils en possédaient mille autres (2) outre ceux que j'ai rapportés.

Mais ces tours étaient périlleux ; aussi ne furent-ils pas exécutés sans accidents. Parmi ces hommes, il y en eut qui firent des chutes et se tuèrent (3). En effet, ils étaient plus de quarante lorsqu'ils avaient quitté leur patrie, et ils étaient moins de vingt lorsqu'ils arrivèrent à Byzance. Nous-mêmes, nous en avons vu un tomber d'un mât et se tuer.

Mus par l'appât du gain, et aussi par le désir de montrer leur adresse, ils parcoururent toutes les contrées en recueillant beaucoup d'argent. Au sortir de Byzance, ils traversèrent la Thrace et la Macédoine et parvinrent jusqu'à Gadès. Ils s'étaient donnés en spectacle à presque toute la terre habitée (4).

* * *

A la vue de tours de cette nature, les habitués de jeux forains ne partageraient sans doute par l'enthou-

(1) βραχύ.

(2) Six cents.

(3) Un filet de sûreté n'était donc pas tendu au-dessous des opérateurs. Lors du triomphe de Lucius Verus et de Marc Aurèle (166), un jeune garçon tomba du haut de l'appareil où il faisait ses tours. Marc Aurèle prescrivit que dorénavant des matelas (*culcitras*) seraient disposés au-dessous de la corde des funambules. Du temps de Julius Capitolin (IVe siècle), un filet était substitué aux matelas. *Funambulis post puerum lapsum culcitras subjici jussit : unde hodieque rete praetenditur* (Jul. Capitol. *M. Anton. phil.* 12.)

Mais ces sages prescriptions étaient souvent éludées et beaucoup d'équilibristes furent victimes de leur imprudence ou de leur maladresse. Sous le Bas-Empire, alors que le goût du public blasé réclamait

siasme de Liutprand, de Grégoras et du peuple byzantin. Les acrobates modernes, et surtout les Japonais, les ont rendus plus exigeants. Un seul tour peut être leur paraîtrait mériter des applaudissements : celui qui consiste à faire la roue en tenant la corde d'une seule main et le bras tendu.

Pour peu qu'on y réfléchisse, on se rend compte qu'il ne demande par le déploiement d'une force aussi considérable qu'on l'avait cru tout d'abord. Le corps pendu par une main peut être assimilé à un fil à plomb dont l'extrémité fixe serait muni d'un anneau passé dans la corde. Si l'on imprime à ce pendule des oscillations de plus en plus ample, un moment viendra où le poids qui le termine décrira un cercle entier. L'art du funambule consistera donc à se balancer et à prendre un élan suffisant pour exécuter une révolution complète. Si la vitesse n'est pas assez grande, au moment où l'acrobate atteindra le point culminant, la force centrifuge sera inférieure à la force centripète, et au lieu de poursuivre la courbe, il tombera verticalement sur la corde.

Au point le plus déclive, la traction qui s'exerce sur le bras de l'acrobate est maxima, elle est égale au poids de son corps augmenté de la force centrifuge laquelle est fonction de la vitesse de rotation, du poids du corps et de la longueur du rayon. Tout compte fait, l'équilibriste n'a pas à développer un effort considérable. Ce tour réclame donc plus d'adresse que de force.

des spectacles inédits, un nouveau genre d'acrobatie eut la vogue. Des gymnastes, surnommés escaladeurs de montagne *oribatae*, ὀρειβάται (Firmicus Maternus, VIII, 27) devaient exécuter des prodiges d'équilibre sur des parois élevées qui figuraient des escarpements. Ils portaient encore le nom de χρημνοβάτει, *ambulantes per praecipitia et loca praerupta.* (Hesychii *Gloss.*)

(4) Cette digression remplit les cinq premiers chapitres du livre VIII de l'histoire de Nicéphore Grégoras (édit. Bonn, t. I, p. 348 et suivantes). Elle interrompt le cours de graves considérations développées par l'historien. Elle est précédée du long et ennuyeux discours qu'il prononça devant le basileus pour motiver son refus d'être élevé à la dignité de chartophylaxe. Elle est suivie d'un exposé de l'état critique de l'Empire ravagé par la flotte turque et dépourvu de ressources.

DOCUMENTS

Le système quadrilataire et l'opothérapie chez Amirdovlat.

Après la communication faite par notre collègue M. Vinchon, sur le système quadrilataire des anciens, je tiens à vous exposer aujourd'hui, sur le même système, l'avis de mon auteur arménien, Amirdovlat, dont l'impression est achevée.

Il est naturel qu'Amirdovlat suive le système quadrilataire de son temps, système employé dans la médecine grecque, persane et surtout arabe. Ce système, comme vous le savez, n'adoptait dans la nature que *quatre éléments : la terre, l'eau, l'air* et *le feu*. Ces éléments plus ou moins contenus dans les substances pharmaceutiques leur communiquent : la terre, sa *fraîcheur* ; l'eau, son *humidité* ; l'air, sa *sécheresse* ; et le feu, sa chaleur. D'après ce système, la substance est, soit *rafraîchissante*, soit *humectante*, soit *desséchante*, soit *échauffante* ; ou bien, la substance est *chaude et sèche*, *chaude et humide*, *fraîche et sèche*, et *fraîche et humide*.

Amirdovlat adopta aussi l'autre système quadrilataire, — le système d'*humeurs* des anciens, connu depuis Galien jusqu'au XIXe siècle et accepté même de nos jours.

Ces quatre humeurs sont : le *sang*, la *pituite*, la *bile jaune* et la *bile noire* ou *atrabile*. C'est ainsi que l'homme était considéré soit *sanguin*, soit *pituitaire*, soit *bilieuse* ou soit *atrabilaire*. Par conséquent, l'humeur sanguine du corps de l'homme était regardée comme « chaude et humide » ; l'humeur pituitaire, comme « chaude et sèche » ; et l'humeur atrabilaire, comme « fraîche et sèche ».

Amirdovlat connaissait aussi, quatre ou cinq siècles avant Brown-Séquard et Voronoff, l'*opothérapie*. Ainsi, il connaissait l'effet salutaire de telles ou telles glandes d'animaux, sur les différentes parties du corps humain. Par exemple, le N° 1186 dit : « Quand on pile les testicules de veau et qu'on les avale, on augmente beaucoup le désir de la copulation. De même, si on avalait les testicules des coqs gras assaisonnés de sel et de sariette, on obtiendrait le même effet. » A l'article N° 1189, il dit : « Si tu séchais les testicules des gros chameaux et si tu les donnais à manger, ils occasionneraient l'érection du membre caché et augmenteraient la copulation. » Le N° 3035 dit : « Si l'on mangeait le nombril, les testicules et le couard du scinque, on serait émerveillé en copulation. » Et, ainsi de suite.

K. J. Basmadjian.



BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

M. Marcel BOIRON. — LA PROSTITUTION DANS L'HISTOIRE, DEVANT LE DROIT, DEVANT L'OPINION. 1 vol. in-8, 314 p. Berger-Levrault, Paris, 1926.

Bien que l'ouvrage de M. Boiron, docteur ès-sciences politiques et économiques et lauréat de la Faculté de droit de Nancy, soit surtout destiné aux magistrats et aux administrateurs, il n'en intéresse pas moins par divers côtés le médecin.

D'abord la partie historique si intimement liée avec les questions d'ordre hygiénique et prophylactique y est développée en une large fresque depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, sans que le souci du détail nuise à une vue d'ensemble sur l'évolution des doctrines. Peut être pourrait-on trouver çà et là quelque défaut d'informations au milieu de la multiplicité des documents et des publications consultées. Par exemple, s'il avait eu connaissance de l'article du Dr Pansier paru en 1923 dans notre *Bulletin*, qui démontre la fausseté des prétendus statuts de la reine Jeanne réglementant la prostitution à Avignon en 1348, M. B. se fut abstenu d'en donner même un rapide commentaire (p. 39). Il s'est glissé au sujet de la création de l'Hôpital Général à Paris une erreur de date (p. 54) l'édit est de 1656 et non de 1648. J'aurais aimé à propos des refuges de filles pénitentes voir citée mon étude sur le refuge de Sainte Pélagie parue dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*. M. B. a dépouillé un nombre considérable d'ouvrages mais on ne peut se passer actuellement d'y adjoindre les collections des revues où paraissent souvent les meilleurs travaux sur beaucoup de questions.

La partie concernant les mesures sanitaires est abordée avec précision; dans la bibliographie spéciale à ce sujet, M. B. a dû se borner aux ouvrages les plus récents, parmi lesquels ceux de notre éminent collaborateur M. le Pr Jeanselme. Il n'a pas oublié les excellents *Bulletins de la Société française*

de prophylaxie sanitaire et morale, mais paraît ignorer à Paris l'œuvre de l'Institut prophylactique et de ses dispensaires. On sent que l'œuvre nancéienne de M. le Dr P. Parisot lui est plus familière. La législation comparée est sans doute la partie la plus neuve de son livre. L'étude des réglementations nouvelles et des courants modernes est tout à fait remarquable. Les régimes administratifs, les sanctions pénales y sont étudiés, commentés et soumis au contrôle du droit et de la jurisprudence la plus récente et en font de ce volume un manuel indispensable pour les Parquets et les Municipalités. Marcel FOSSEYEUX.

Drs Jean VINCHON et Maurice GARÇON. — LE DIABLE, ÉTUDE HISTORIQUE ET MÉDICALE. Paris, 1 vol, 1926. Documents bleus. Gallimard.

Jamais tant de volumes n'ont paru en 1926 à la fois sur les Saints et sur le Diable. Il semblerait que la célébration du VIIe centenaire de Saint François d'Assise et la béatification de Sainte Thérèse de Lisieux aient amené comme corollaire des publications sur Satan. Au surplus, on serait mal venu de s'en étonner. La vie de Saint François n'est-elle pas un duel avec le Malin ? « Toute une partie de sa légende, écrivait dernièrement M. Gillet, est faite pour Callot », et il y aurait un assez joli chapitre à écrire sur les « diableries » du Poverello. Ne voyons-nous pas dans un passage des Fioretti, Satan prendre une forme cauteleuse pour circonvenir le saint : « François prend pitié de toi-même ? ne sens-tu pas que c'est péché de te consumer ainsi ? relâche ces austérités qui abrègent tes jours ; si tu te tues ne vois-tu pas que tu te damnes ? Dieu pardonne tout, hormis le crime du suicide ». Ne croyons-nous pas assister à un dialogue de Satan avec le Saint de Lumbres, cher à M. Bernanos. Le Diable est donc d'actualité grâce à Saint François ; il l'est aussi grâce au Dr Vinchon qui dans la partie médicale du livre précité, s'est attaché surtout à montrer que les démonopathies délirantes n'étaient pas des phénomènes surnaturels mais pouvaient s'amender par la thérapeutique de l'angoisse de l'épuisement ou de l'intoxication.

Il ajoute que la simple croyance au démon ne saurait entraîner aucune suspicion d'intelligence diminuée ou déviée, et conçoit, avec sa largeur d'esprit, et son expérience déjà longue de psychiâtre et de lettré, que la collaboration du prêtre et du médecin ne s'exclut pas.

Il était plus facile à son collaborateur M. Maurice Garçon, qui a traité de la partie historique, de se montrer plus objectif ; il a déroulé en une large fresque, en raccourci, tout ce que

la croyance aux démons — car Satan traîne avec lui toute une cour diverse et capricieuse — a apporté dans la vie sociale de nos pères d'étrange et de pittoresque. Je dis en raccourci, car s'il est assez complet sur ce qui touche la législation ecclésiastique et civile, il n'a pu qu'effleurer l'immense littérature sur les sorciers, le sabbat, les incubes, les succubes, les apparitions diaboliques qui forment une bibliothèque considérable.

De tout un fatras il a su dégager les éléments essentiels. Connait-il ce curieux meuble de sacristie du XVIe siècle qui se trouve au Musée de Cluny, dans une des salles de rez-de-chaussée où le diable « apparaît » avec son étrange et traditionnelle silhouette ? Il lui eut suggéré de consacrer quelques pages à la place tenue par les apparitions du diable dans les drames et les mystères du moyen âge par exemple, au lieu de s'en tenir presque uniquement aux procès de sorcelleries pleins d'attrait pour l'avocat des flagellants de Bombon. Dans l'étude de ces procès il y aurait encore à glaner notamment en ce qui concerne la psychologie des juges, à côté de celle des prévenus.

Pour l'étranger, je signale à M. G. un article de M. François Rousseau : Le merveilleux en Espagne au XVIe et XVIIe siècles, paru dans la *Revue des questions historiques* du 1er juillet 1925, excellente étude sur cette question. On trouverait dans certains *Mémoires*, par exemple, ceux de d'Argenson pour le XVIIIe siècle, un supplément précieux d'information.

Quant aux théologiens, ils n'ont pas cessé de se préoccuper de la matière, et le *Dictionnaire de Théologie* du P. d'Alès contient toute une abondante bibliographie sur ce sujet.

Marcel Fosseyeux.

Max Neuburger. — Die Lehre von der Heilkraft der Natur im Wandel der Zeiten. — Stuttgart, Ferdinand Enke, 1926, in-8°, 212 p., 2 fig. dans le texte.

Le Professeur Max Neuburger (de l'Université de Vienne) est le plus philosophe des historiens de la médecine. Personne n'est parvenu comme lui à s'assimiler les théories qui au cours des âges ont séduit nos pères ; personne comme lui ne sait démêler la filiation des doctrines.

Cette fois il a appliqué ses rares qualités à l'étude du naturisme, l'un des plus grands parmi les problèmes qui se soien posés depuis qu'il y a des médecins et qui pensent, car du parti que prend l'homme de l'art dans ce débat, du fait qu'il admet ou qu'il rejette la *vis naturae medicatrix*, dépend sa conduite au chevet du malade. On peut dire que l'histoire du

naturisme est, en quelque sorte, l'histoire des principes directeurs de la médecine.

L'auteur a collectionné les opinions des médecins sur la puissance curative de la nature, depuis Hippocrate, qu'on peut considérer comme le père du naturisme et Asclépiade, qui en fut le premier adversaire, jusqu'au milieu du XIX[e] siècle; il a caractérisé les divers aspects adoptés par le problème, à mesure que des observations nouvelles venaient accroître la somme des connaissances médicales.

A la fin de son introduction il nous dit qu'une histoire critique des idées et des faits relatifs à la doctrine des processus naturels de guérison, constituerait une œuvre capitale pour l'étude de la pensée et de l'activité médicales ; c'est cette œuvre capitale qu'il a réussie. D[r] Ernest Wickersheimer.

Max Neuburger. — Die Medizin im Flavius Josephus. — Bad Reichenhall, Buckunst, s. d., in-8°, 74 p.

Les écrits de Flavius Josèphe, né en l'an 37 de notre ère et mort au début du I[er] siècle, n'ont guère été utilisés jusqu'ici pour l'histoire de la médecine juive.

Max Neuburger présente ici pour la première fois, sous un classement systématique, tous les passages relatifs à la médecine et à l'hygiène qui se trouvent dispersés dans les œuvres de ce chroniqueur, le plus célèbre des chroniqueurs d'Israël,

Ce travail se divise en deux parties. La première correspond à la période biblique de l'histoire du peuple juif; comme la concordance n'est pas toujours parfaite entre Josèphe et les livres sacrés, elle ne fait pas double emploi avec les études sur la médecine dans la Bible, mais donne l'occasion d'ingénieux rapprochements avec celles-ci. La deuxième partie correspond a la période post-biblique; il va sans dire que pour cette période, où les sources historiques sont fort maigres, le témoignage de Josèphe est particulièrement important.

D[r] Ernest Wickersheimer.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

---

D[r] Morisset. — *Voyage autour de la mairie de Mayenne*, Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, 2[e] S., t. 41, 1925, fasc. 146, p. 128-168. — De cet intéressant chapitre sur l'histoire ancienne de la médecine, de

la chirurgie et de la barberie au Bas-Maine, il convient de retenir de curieux documents iconographiques : effigie des trois saints guérisseurs, Côme, Damien et Ursin, invoqués à la chapelle Saint-Ursin en Lignières-la-Doucelle, où jaillit la source de Saint-Ursin; photographie de la trousse à trépanation dite d'Ambroise Paré, conservée au Musée de Laval, et qui aurait appartenu à l'illustre chirurgien; *fac simile* de lettres de maîtrise en chirurgie, ou de certificats de stage délivrés à des compagnons chirurgiens; enfin un rarissime cadran-solaire chirurgical, provenant du village de la Coutançais, en Saint-Ellier, gravé sur ardoise par René Couppel, sieur de Hauteville, et représentant l'opération de la saignée, soulignée par cette inscription : *Jean Jaillier, sieur de la Coutansais, Me Sirurgien, 1693.*

Ducourtioux. *Observations sur la naissance de deux enfants venus à trois mois de distance*, par Chifoliau, conseiller médecin ordinaire du Roi à Saint-Malo, Bull. et Mém. de la Soc. d'anthropologie de Paris, VIIe S., t. V, fasc. 4-5-6, 1924, p. 79-81 ; Relation d'un cas curieux de superfétation observé en 1784-85 par Chifoliau.

Dr Pol Gosset. *Traitements des médecins et chirurgiens de l'Hôtel-Dieu de Reims aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Nouvelle Revue de Champagne et de Brie, 4e année, janv.-mars 1926, p. 30-43. — La population rémoise qui dépassait au xviie siècle 30.000 habitants, n'était plus en 1765 que de 22.254 âmes, mais elle remonta à 30.000 au moment de la Révolution. L'Hôtel-Dieu qui la desservait recevait d'ailleurs par surcroît de nombreux blessés, en cas de guerre ; et des contagieux ou affamés, lors des épidémies ou famines. Les médecins, nommés pour une période indéterminée, étaient d'abord au nombre de deux ; parfois flanqués de deux survivanciers, tels Le Comper fils et Josnet fils. En 1765, l'Administration décida d'employer quatre docteurs à la présentation de la Faculté; en 1773, deux seulement; il n'y avait pas de suppléants officiels, et le titulaire empêché rétribuait un remplaçant de son choix. Le service était assuré par roulement mensuel, sauf exigence des événements. Le traitement, de 22 # 10 s. au début du xviie s., fut ultérieurement porté à 30 # (1611), 40, 50 et 60 # (1619), puis ramené à 40 #, sauf indemnités ou gratifications supplémentaires à l'occasion des épidémies. En 1645, le doyen des médecins fut appointé à 100 #, son confrère à 75 # ; les honoraires atteignent 200 # en 1750, 300 # pour les deux anciens en 1765, et 100 # pour les nou-

veaux ; en 1773, chacun des deux médecins reçoit 400 # pour son semestre, soit, au taux du franc-papier actuel (0 fr. 25), 3.200 francs. Le service chirurgical était assuré d'abord par un, puis (1750), deux titulaires, nommés à titre indéfini, et travaillant alternativement par trimestre ; ce praticien faisait deux visites par jour, fournissant à ses frais les huiles et onguents, assumant l'exécution des saignées, voire l'office de barberie, dont il se déchargeait d'ailleurs à l'occasion sur quelque opérateur bénévole. Il lui était prescrit d'habiter au voisinage de l'Hôtel-Dieu : Lebrun fut révoqué en 1693 pour avoir contrevenu à cette obligation. De temps à autre, on employait pour la taille ou les opérations oculaires un opérateur itinérant ; un spécialiste, de la Ruelle, fut même engagé à demeure en 1613, mais le poste fut supprimé en 1620 par raison d'économie. Le chirurgien touchait en 1647, 200 # par an ; en 1711, 300 # ; en 1734, 400 #. A partir de 1750, chacun des deux chirurgiens touche 200 # ; en 1753, 250 # ; en 1764, 400 #, plus, à partir de 1787, une pension ultérieure de 200 # après 15 ans de services. Les 400 # de 1789 équivalaient donc à 4.800 francs-papier pour six mois. En sus, il y avait des gratifications supplémentaires soit en nature (10 setiers de seigle ; ration de pain et de viande), soit en argent (après les batailles de Rocroi et de Senef.) Une liste complète des médecins et chirurgiens de l'Hôtel-Dieu de Reims de 1613 à 1799 termine cet intéressant travail.

R. VAN DER ELST. *Les origines de l'opopsychothérapie*; *un précurseur*: *Galien de Pergame* 131-200. — Presse médicale n° 12, 10 fév. 1926, p. 187-188. — Il y a bien longtemps que, du domaine médical ou scolastique des expressions tirées de l'endocrinisme ont passé dans le langage courant : si la théorie des quatre humeurs et des tempéraments comportait des conséquences psychologiques dont les vieux auteurs ont longuement traité, le public lui-même, en parlant des gens bilieux, flegmatiques ou splénétiques, faisait, sans le savoir, de l'endocrinologie. Ces notions ont leur source principale dans les écrits de Galien : l'homme de Pergame « mérite le nom d'opothérapeute pour avoir manié un grand nombre de glandes à sécrétion interne, et les glandes génitales en particulier, avec une notion certes rudimentaire, mais suffisante, de leur fonction endocrinienne... Le premier aussi, il a conçu l'influence des humeurs sur l'état du psychisme et c'est par cette voie qu'il est venu à l'opothérapie où ses erreurs de fait, comme on le voit par l'exemple de la rate, n'ont eu pour cause que des

théories contestables et probablement préconçues... moins ses connaissances physiologiques étaient avancées, et plus son mérite est grand d'avoir entrevu ces rapports entre notre psychisme et les fonctions de nos glandes. »

M. Genty. *Charles de Freycinet, Charles Robin et l'autonomie du Service de Santé, ibid.*, p. 304-307. — Délégué par Gambetta au ministère de la Guerre, en 1870, M. de Freycinet réorganisa non seulement les armées de la République, mais encore le Service de Santé. Ce qu'on sait moins, c'est que le service sanitaire, jusque là subordonné à l'Intendance, conquit alors son autonomie, et que le sous-directeur de la Commission spéciale fut un vieil histologiste à lunettes, Charles Robin ! Nommé par décret du 26 décembre 1870, Robin se montra « un incomparable directeur du Service de santé. » Renonçant à la partie comptabilité, qui continua d'être gérée par l'Intendance, il fit preuve de la plus grande activité dans l'organisation des hôpitaux, ambulances et trains d'évacuation ; et son plan fut assez bien étudié pour fournir les bases de l'organisation définitive du S.S. M., qui, ratifiée en 1876 par le Sénat sur le rapport de M. de Freycinet, fut consacrée par la loi du 16 mars 1882. Le premier artisan de la révolution administrative qui condamna le système absurde où les chirurgiens militaires étaient, selon le mot de son promoteur, régis par des chefs de bureau, c'est Robin ! Une lettre de Robin à Cl. Bernard, datée de Bordeaux le 4 mars 1871, donne quelques détails intéressants sur le rôle écrasant qu'il assuma pendant quelques mois, malgré son âge, le deuil de nos désastres, et la douleur de la perte de sa mère, morte en son absence ; et sur ses rencontres à Bordeaux, avec Littré et Berthelot.

Paul Carrette, *Le service des Aliénés de l'ancien Hôtel-Dieu de Paris.* Progrès médical, n° 8, 20 janv. 1926, p. 294-299.— Dès l'origine, l'Hôtel-Dieu de Paris hébergea des aliénés ; on trouve mention en 1389 de quatre malades « en chartre » ; en 1496, d'une religieuse « en frenaysie ». Ils étaient soigneusement ligottés, copieusement saignés, et, dans les intervalles propices, expédiés en pèlerinage à Saint-Mathurin de Larchant. En 1525, l'administration admet enfin le principe de l'isolement. Le 7 septembre 1660, un arrêt du Parlement de Paris affecte officiellement une partie de l'Hôtel-Dieu aux aliénés, pour lesquels on construit, au début du xviii[e] siècle, sur le Pont-au-Double, des salles particulières. Mais la place était encore trop mesurée : les salles Saint-Louis et Sainte-Geneviève pouvaient renfermer au maximum 74 patients, et encore

grâce à des merveilles de compression ; de chambres d'isolement, point ; les agités étaient maintenus par des liens ou mis dans des lits clos « à deux fenestres pour veoir et donner ». La thérapeutique n'était pas seulement compressive et répressive : et la médecine agissante trouvait là de quoi s'exercer. D'après les préceptes des Docteurs Colombier et Doublet, les maniaques et frénétiques étaient d'abord saignés, purgés, baignés ; puis imbibés de boissons tempérantes, fondantes, humectantes; abreuvés d'opium ; on leur appliquait des cautères ; on leur inoculait la gale à titre de révulsif ! (Ne riez pas : les thérapeutes modernes n'ont-ils pas vanté l'inoculation du paludisme ou de la fièvre récurrente aux paralytiques généraux ?) Les convalescents étaient soumis au régime des bains froids, des purgations lénitives, du lait, des sucs antiscorbutiques. Rebelles, ils tâtaient encore du musc, du camphre, des narcotiques, voire de l'électrothérapie ; et, considérés comme incurables au bout de trois mois, se voyaient diriger sur les Petites Maisons, Bicêtre ou la Salpêtrière. Mais la réputation de l'établissement attirait plus de malades qu'il n'en pouvait contenir : il en fallait trop souvent placer dans les salles voisines, par exemple à Sainte-Martine, au milieu des fiévreux. Bicêtre, engorgé, refusait d'admettre les nouveaux pensionnaires qu'on lui proposait. Une réorganisation s'imposait : le 31 janvier 1787, on décida d'agrandir la salle Saint-Louis, en attendant que le projet de Tenon. — deux cents lits d'aliénés aigus à Sainte-Anne — fût exécuté. La Révolution interrompit ces travaux ; et les fous furent internés directement à Bicêtre et à la Salpêtrière. Le 27 mars 1802, le gouvernement défendit d'en recevoir à l'Hôtel-Dieu ; les folles furent mises à la Salpêtrière, les fous à Charenton. La spécialisation, ébauchée depuis le XVIIIe siècle était désormais consacrée. Nos devanciers n'étaient donc pas si sots que l'avancent « l'ignorance et le parti-pris ; » les études récentes de Libert et Sérieux ont démontré que l'ancien régime avait déjà préconisé et appliqué maintes solutions comme celle de l'Asile-prison, que notre législation moderne s'obstine à ignorer. La thérapeutique de l'aliénation ne date pas de Pinel, comme le prétend la légende : ce grand homme a simplement réagi contre la polypharmacie, et substitué à la méthode agissante la médecine expectante, et ce « traitement moral » de la folie, qui servira de thème aux médecins-philosophes de la Restauration et du règne de Louis-Philippe.

LENORMAND, *Eloge de Gustave et Charles Monod*, Presse

médicale, n° 17, 27 février 1926, p. 267-270. — A la fin du XVIe siècle, Jacques Monod quitta son pays de Gex, que le roi Henri IV venait de rattacher à la couronne de France, et s'établit aux rives du Léman. Un de ses descendants, Gaspard Joël, fils de David Bernard, d'abord pasteur à la Guadeloupe, puis en Angleterre, revint à Genève, où un fils lui naquit, qui s'appelait Jean. Jean Monod fit ses études théologiques à la Faculté de Genève; consacré pasteur en 1787, il voyagea en Russie, en Suède, en Danemark, et c'est à Copenhague qu'il connut celle qui devait, en 1793, devenir son épouse: Louise de Conink. Le jeune ménage revint en Suisse, à Morges, puis regagna le Danemark où Jean Monod fut, pendant quatorze ans, pasteur de l'Eglise française réformée de Copenhague. C'est là que vit le jour le 30 décembre 1803, Gustave Monod, le futur chirurgien. Jean Monod ayant été appelé, en 1808, à l'église réformée de Paris, son fils y commença ses études médicales. Lorsqu'il n'avait que dix ans, le Dr Gall, palpant son crâne, y avait découvert la bosse du meurtre ! Prédiction relativement exacte : Gustave Monod se fit chirurgien. D'abord préparateur de Velpeau, interne provisoire (1824), puis titulaire (1825) des hôpitaux de Paris, il fut élève de Richelot père, de Cloquet, et du terrible Dupuytren avec lequel il eut maille à partir ; mais le huguenot, têtu, eut le dernier mot. Aide d'anatomie (1828), prosecteur (1830), docteur en médecine et chirurgien du Bureau central (1831), agrégé (1832), il passa presque toute sa carrière à la Maison Dubois, qu'il n'abandonna qu'en 1860, lors de sa retraite. Il s'était fait remarquer par son dévouement lors de l'épidémie cholérique de 1832, des journées de juin 1848, et, pendant l'année terrible, à l'ambulance protestante du collège Chaptal. Il mourut le 16 décembre 1890, laissant à son fils, Charles Monod, le noble héritage d'une gloire, qui ne déchut point.

Né le 26 septembre 1843, Charles Monod fut reçu professeur agrégé en 1875, chirurgien des hôpitaux en 1877, entra à la Société de chirurgie dont son père avait été l'un des fondateurs, puis à l'Académie de médecine (1895), qu'il présida en 1916. Il avait connu, en 1870-71, aux côtés de son maître Broca, les horreurs du siège et de la Commune. Il se dévoua derechef pendant les heures tragiques de 1914-18, et c'est « le 31 mars 1921 [que] ce grand cœur, qui s'était tant donné, cessait de battre, brusquement, dans une syncope ». Il avait hérité ces sentiments de droiture morale, de probité scientifique, de modestie, de respect de soi et d'autrui, de rigidité tempérée de bonté exquise, et de désintéressement, qui étaient

le noble apanage de sa famille, et, en le voyant « avec sa haute taille, sa figure pensive, un peu sévère, son regard très doux,... on ne pouvait s'empêcher de songer aux grands huguenots du XVIe siècle, ses ancêtres, à Coligny, à Ambroise Paré ». Il faut lire, et relire les pages que lui a consacrées Lenormand. Il est bon et nécessaire que l'on publie les annales de pareilles lignées : « Quoi qu'en disent nos ennemis, et parfois aussi certains de nos amis, la France n'est pas faite de la poignée de brasseurs d'affaires, de politiciens et de métèques qui s'agitent bruyamment de la Bourse au Palais-Bourbon, et des boulevards à Montmartre. La vraie France, ce sont nos paysans, laboureurs entêtés et soldats héroïques ; ce sont nos artisans peinant sur la besogne journalière, c'est cette bourgeoisie éprise d'idéal et d'intelligence, qui, comme l'ont fait les Monod, a su servir dignement dans toutes les branches de l'activité sociale et conserver intact le patrimoine des vertus traditionnelles de la race ».

Pol Gosset. — *L'hôpital des Cancérés, fondation du chanoine Godinot* (1740), Union médicale du Nord-Est, 1926, n° 2, février, p. 17-26. — Depuis 1647, la ville de Reims possédait un hôpital de scrofuleux, Saint-Marcoul ; au début du XVIIIe siècle, M. Maillefer offrit à l'établissement une certaine somme pour qu'on y soignât aussi les cancéreux ; mais sa demande ayant été mal accueillie, il y renonça. Ce projet fut repris en 1738 par le chanoine Godinot, vicaire général de l'abbaye Saint-Nicaise, qui proposa aux administrateurs de Saint-Marcoul une somme de 14000 #, pour fonder à perpétuité deux lits à l'usage de cancéreux originaires de Reims. Mais le Fisc avait déjà de formidables appétits : et Me Godinot ayant porté son offre à 25000 # il lui fut objecté que les droits seigneuriaux, frais d'amortissement au Roi, de vente, droit, quittance, contrat, contrôle, insinuation, etc., absorberaient au moins 11.295 #, d'où un reliquat disponible de 13.705 #, à 3 %, soit 400 # de revenu annuel, somme encore insuffisante. Le bon chanoine fit alors cadeau de la somme à l'Hôtel-Dieu ; le Bureau l'accepta le 25 août 1740, et affecta au nouvel hôpital des Cancérés une maison qu'il possédait au bourg Saint-Denis. Malgré les protestations des riverains, qui avaient peur de la contagion, l'immeuble fut approprié à sa destination nouvelle ; on y créa par la suite une chapelle qui fut bénite le 10 avril 1751, par Me Hachette, vicaire-général de Mgr de Rohan. En 1778, les cancérés furent transférés hors les murs, à la Buerie, ancienne buanderie de l'Hôtel-Dieu, derrière la

croix des pestiférés. En 1841, la Commission des hospices détacha cet établissement connu sous le nom d'hôpital Saint-Louis, de la juridiction de l'Hôtel-Dieu, et l'annexa à l'hôpital Saint-Marcoul, devenu hospice Noël-Caqué. Il en fut ainsi jusqu'en 1914. Aujourd'hui, la ville de Reims est dotée d'un nouveau Centre de traitement anti-cancéreux.

J. Noir. *Marin Cureau de la Chambre* (1594-1669), Concours médical, 48e année, n° 8 bis, 24 février 1926, p. 507-510. — On sait que Marin Cureau, sieur de la Chambre, médecin du chancelier Séguier, puis (1650) médecin ordinaire du Roi, entra, le 2 janvier 1635, à l'Académie Française. M. Noir lui consacre une notice assez mal documentée, puisqu'oublieuse des travaux fondamentaux de H. Chardon et de R. Kerviler sur les Cureau, et entachée de quelques erreurs : Cureau n'était pas né au Mans, en 1594, mais, comme l'abbé Coutard l'a démontré, à Saint-Jean-d'Assé en 1596. D'autre part, il n'était pas docteur de la Faculté de Paris ; il prit le bonnet en quelque Faculté de province, et figure comme tel au catalogue des médecins provinciaux groupés par Ch. de Saint-Germain (la future *Chambre royale*). sur la liste inscrite aux registres du Grand Conseil à la date du 14 mai 1669 (Arch. nat., v° 1238, f° 293, v°).

Dr Morisset. *Voyage autour de la mairie de Mayenne*, Bull. de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne, 2e S., T. XLI, 1925, fasc. 107, p. 211-243. — Où il est parlé des charlatans ambulants, des apothicaires mayennais, et de leurs parties, des honoraires médico-chirurgicaux, de la bibliothèque et des mœurs de MM. les médecins, et des stations hydro-minérales mayennaises ! Pour la Fontaine rouillée de Niort, fut créé un office d'intendant dont les Drs Le Roy des Barres, de Villaines, et Autin, de Mayenne, furent les titulaires successifs ; et l'inspecteur des eaux minérales de Bagnoles-de-l'Orne, alors conseillées contre les rhumatismes, était le Dr Piette de Montfoucault, de Lassay, lequel, âgé de 92 ans, se rendait à cheval à la station !

Tricot-Royer. *La Bibliothèque de Vopiscus Fortunatus Plempius, professeur de médecine au* XVIIe *siècle* (Extr. du Recueil des Mémoires couronnés et autres mémoires de l'Académie royale de Médecine de Belgique, T. XXII), Bruxelles, Impr. Gœmare, 1925, 112 p. in-8°. — Né à Amsterdam, Plempius étudia successivement à Gand, à Louvain, à Leyde (1620), à Padoue, puis à Bologne où il fut reçu docteur en 1623, à l'âge de 22 ans. Après avoir exercé pendant dix ans à Amsterdam, il fut

nommé *professor regius* à Louvain, et professeur du Collège de Brueghel, qu'il abandonna en 1650 pour se marier avec Anne Marie van Dive. Quatre fois promu à la dignité de Recteur magnifique de l'Université de Louvain, il y mourut le 12 décembre 1671. Plempius, qui a énormément travaillé et beaucoup publié, possédait une riche bibliothèque, qui fut vendue à sa mort. Notre savant collègue Tricot Royer en a retrouvé le catalogue, qu'il publie en précisant les indications bibliographiques ; et les 1074 ouvrages qui y figurent, dont 768 ouvrages médicaux, donnent une idée de ce que pouvait être, au XVIIe siècle, le cabinet d'un médecin érudit.

TRICOT-ROYER. *La visite médico-historique de Bruges* (Extr. de Bruxelles médical, n° 21, 21 mars 1926) (Bruxelles). Impr. médicale, 18 p. in-8°. — Si, pélerin de l'histoire médicale, vous parcourez les quais de Bruges ; si vous voulez savoir ce qu'y furent autrefois, l'hygiène urbaine, la lutte anti-épidémique, l'organisation médicale, et nosocomiale ; ou si, fervent de l'art, vous voulez rechercher, parmi les trésors du musée Memling, les documents iconographiques relatifs à la pathologie d'antan, emportez cette brochure, écrite par un amoureux du passé. Le touriste pourvu d'un tel guide ne pourra plus dire, comme le vieil empereur romain : « J'ai perdu ma journée. »

Dr MARÈVRE. *Les querelles de Jean Riolan le fils*, Médicina, n° 1, 1926, p. 24. — Orgueilleux, opiniâtre, tranchant, « fort mordant naturellement », disait Guy Patin, aimant la querelle, et la provoquant au besoin, Jean Riolan le fils batailla toute sa vie. Il attaquait avant même d'être reçu docteur, les alchimistes, et Turquet et du Chesne. Plus tard, Pecquet, dont la citerne bouleversait « la structure et la composition » officielles du corps humain ; Harvey, plus dangereux encore pour la physiologie classique, furent en butte à ses coups. Mais sa plus grande polémique fut celle qu'il mena contre le chirurgien Habicot. Des carriers ayant déterré en 1613, auprès de Romans, une salamandre fossile, un sieur Tissot y voulut voir les ossements du fameux géant Teutobochus, roi des Cimbres, défait par le consul Marius 150 ans avant notre ère. Le roi, curieux de contempler ces débris, les fit transporter à Paris ; et Habicot écrivit une *Gigantostéologie*, dédiée à Louis XIII, et dans laquelle il prétendait prouver l'authenticité des restes du roi des Cimbres ! C'était, pour un barbier, beaucoup d'audace : et l'on vit bientôt paraître, à l'encontre, une anonyme *Gigantomachie*, dans laquelle le public reconnut la

plume de Riolan, Alors, gens de Saint-Côme et de Saint-Luc d'entrer en lice : à la *Gigantomachie*, répond la *Monomachie* d'un compagnon chirurgien ; à quoi Riolan riposte par l'*Imposture découverte*, qui lui attire un *Discours apologétique* de Guillemeau, lequel provoque une *Response* de Habicot, laquelle motive un *Jugement des Ombres d'Héraclite et de Démocrite*, et une *correction fraternelle* où Riolan le traite de « péché mortel vivant sous une forme humaine », de baudet, de hibou et de zoophyte ! La querelle se termina enfin par une *Gigantologie* dudit Riolan, et une *Antigigantologie* de Habicot. Riolan déclarait que les os de Teutobochus étaient ceux d'un animal, ce qui èst vrai ; mais il l'étiquetait éléphant ou baleine, ce qui prouve que l'illustre auteur de l'*Anatome corporis humani* n'était pas de première force en anatomie comparée.

J. Mollard. *Le Docteur Eugène Vincent*, Bull. de la Soc. médicale de Saint-Luc, Saint Côme, Saint-Damien, mars 1926, p. 65-69 (portr.). — Eugène Vincent, né le 17 août 1843, docteur en médecine en 1876, chef de clinique d'Ollier, en 1877, agrégé de chirurgie et d'obstétrique (1878), chirurgien major de la Charité de Lyon (1880), est mort le 27 février 1926, à Lyon, après une vie toute de labeur et de dévouement. Malgré ses 71 ans, il avait assumé en 1914 les fonctions de médecin-chef de l'hôpital auxiliaire n° 2 de la S. B. M., ce qui lui valut, en 1921, la croix de la Légion d'honneur. Catholique militant, il fut un des créateurs de la Société Saint-Luc dont il étendit l'action dans le Dauphiné et la Suisse. Il a laissé de nombreux travaux, parmi lesquels l'historien doit noter une étude sur la *Médecine chinoise* au xxe siècle (1915).

E. Rolants. *Notes sur l'histoire médicale de Lille et de la région, l'état sanitaire de Lille en 1832*, Lille Impr. centrale du Nord, 1926, 39 p., in-8°. (Extr. de l'Echo médical du Nord). — Tableau fidèle, mais peu flatté, de l'hygiène urbaine à Lille au moment où le choléra de 1832 allait y semer la panique ; et d'autant plus précieux que les archives communales, où l'auteur avait pris ses notes en temps utile, ont été anéanties par l'incendie de l'Hôtel de ville, en avril 1916.

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 13 novembre 1926.

Présidence de M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE.

Etaient présents : MM. Avalon, Basmadjian, Barbillion, R. Bénard, Bérillon, Brodier, Bugiel, R. Charpentier, Delaunay, Dorveaux, Fialon, Fosseyeux, Guelliot, Hervé, Klebs, Lanselle, Mauclaire, Menetrier, Nathan, Neveu, Olivier, F. Regnault, Semelaigne, Sevilla, Sieur, Torkomian, Valensi, Vinchon.

Dons au Musée. — M. le Dr Semelaigne fait don au Musée de la Société des portraits de Pinel, Esquirol, Ferrus, William Tuck.

Présentation d'ouvrages. — M. le Pr Menetrier offre la 2e édition de son magistral ouvrage sur *le Cancer*, sa communication à l'Académie de Médecine (Bulletin du 23 février 1926) sur la fréquence du cancer à Paris, il y a cent ans et aujourd'hui, enfin le n° du 15 octobre 1926 de la *Semaine des Hôpitaux de Paris* où se trouvent des articles consacrés à l'Hôtel-Dieu par lui-même, à l'hôpital Laennec, par M. le Dr Laignel-Lavastine (M. Menetrier met en doute l'authenticité du portrait de Laennec, fig. 8 de l'article).

M. le Dr Laignel-Lavastine commente le remarquable ouvrage du Dr Paul Richer, *Le nu dans l'art grec*, formant le tome V de sa *Nouvelle Anatomie artistique*.

M. le Dr M. Nathan offre et résume la brochure du Dr Gelma, de Strasbourg, sur *la médecine vue par Lucrèce*.

M. Fosseyeux rend compte du volume de M. le Dr Vinchon et Maurice Garçon sur *le Diable*, étude historique et médicale.

Candidats présentés :

MM. Howyan (Doctoresse Hermine), 135, rue Falguière, par MM. Torkomian et Hervé ;

Vallée (Pr Arthur), Secrétaire de la Faculté de médecine de l'Université Laval, 22, rue Sainte-Anne, Québec.

M. le Secrétaire Général rend compte des fêtes du cinquantenaire de l'Ecole d'Anthropologie à l'occasion desquelles M. le Dr Hervé a été promu officier de l'Ordre de Léopold de Belgique.

Communications :

M. le Dr Delaunay retrace la carrière du médecin sarthois *Beunaiche la Corbière*, qui évolue dans le milieu brousaissien et phrénologiste de la première moitié du xixe siècle, dont l'étude est curieuse à plus d'un titre. Son travail soulève diverses remarques de MM. Menetrier, Vinchon, Fosseyeux.

M. le Dr Torkomian lit une étude *sur le premier étudiant arménien de la Faculté de Paris* (il s'agit de Pascal Ballian 1823-1851) *et l'enseignement de la médecine en langue française en Orient* : il rappelle notamment que les cours ont eu lieu en français à l'Ecole de Médecine de Péra, de sa fondation en 1838 jusqu'en 1870 ; le désir qu'il exprime pour le retour à cet ordre de choses est malheureusement platonique à la suite du rejet de vœux déjà présentés en ce sens aux récents congrès internationaux d'histoire de la Médecine.

M. le Dr Laignel-Lavastine enfin résume son article sur *le sympathique et l'âme végétative*, qui donne lieu à des remarques d'ordre historique et philosophique de la part de MM. Menetrier, Vinchon, et Delaunay,

Banquet. — M. le Dr Laignel-Lavastine annonce que le banquet annuel de la Société française et de la Société internationale aura lieu le 8 janvier 1927, au cercle de la Renaissance.

La séance est levée à 6 h. 3/4.

ASSEMBLÉE GENERALE DU 4 DÉCEMBRE 1926

Présidence de M. le Dr Laignel-Lavastine.

Etaient présents : MM. Barbé, Basmadjian, Barbillion, R. Bénard, Brodier, Boulanger, Bugiel, R. Charpentier, Dardel, Deguéret, Dorveaux, Finot, Fosseyeux, Hervé, Leri, Mauclaire, Menetrier, Molinéry, Mousson-Lanauze, Neveu, Récamier, Semelaigne, Sieur, Terson, Torkomian, Valensi, Variot, Vinchon, Weisgèrber.

Vote. — L'ordre du jour appelle le vote annuel pour le renouvellement du Bureau : 58 voix, tant à la séance que par correspondance, ont ainsi fixé le Bureau pour 1927:

Président : M. le Dr Laignel-Lavastine.

Vice-Présidents : M. le Médecin inspecteur général Sieur et le Dr Barbillion.

Secrétaire Général : M. Marcel Fosseyeux.

Secrétaires : MM. les Drs Lucien Hahn et Jean Vinchon.

Trésorier : M. Boulanger-Dausse.

Archiviste-Bibliothécaire : M. le Dr Raymond Neveu.

Conseil. — (Tiers renouvelable en 1926) : MM. les docteurs P. Delaunay, H. Sevilla et Mauclaire ; en remplacement de M. le Dr Thibierge, décédé, M. le Dr Semelaigne.

Candidats présentés :

MM. Bologa (Dr Valériu L.), assistant de la Faculté de médecine, 10, Calea Rahovei, Cluj (Roumanie), par MM. Guiart et Laignel-Lavastine ;

Papillault (Dr G.), attaché au laboratoire d'anthropologie, 2bis, avenue Frochot (9e), par MM. Laignel-Lavastine et Hervé.

Présentation d'ouvrages. — M. Laignel-Lavastine présente un élégant volume du Dr Léon Vaian, médecin de l'hôpital Caritas, de Bucarest : Exercii practici de Auscultatiune, que l'auteur a fait paraître à l'occasion du centenaire de la première édition du Traité de l'*Auscultation médiate* de Laennec.

Ce livre de Vaian contient d'excellentes pages sur Laennec, ses idées, ses découvertes, ses méthodes anatomo-cliniques. Cet hommage de la médecine roumaine à Laennec dès 1819 méritait d'être rappelé.

Dons. — Le Dr G. Hervé fait don au musée de la Société d'un microscope de modèle ancien, construit à Paris par Lerebours, et qui est celui ayant servi aux premières recherches micrographiques du célèbre embryologiste Edouard-Gérard Balbiani (1823-1899), collaborateur de Claude Bernard et titulaire, de 1874 à 1899, de la Chaire d'Embryogénie comparée du Collège de France (1).

Communications :

M. le Dr Hervé continue l'exposé qu'il a entrepris en collaboration avec M. L. de Quatrefages sur *Armand de Quatrefages*, médecin, zoologiste, anthropologue (1810-1892).

M. le Dr Busquet, bibliothécaire de l'Académie de Médecine, présente une notice sur *les origines de l'Académie de médecine* ; recherchant les antécédents avant son existence légale en 1820, il rappelle que l'arrêt du Conseil d'Etat du 17 mars 1731 pris sur l'initiative de Chirac, avait réglé la discipline et la police des trois corps de la médecine ; ce plan d'organisation fut repris en 1776 par la Société royale de médecine, supprimée en 1793 ; quant à la Société académique des chirurgiens de Paris créée en 1731, elle devint en 1748 l'Académie royale de chirurgie, et fut également supprimée par la loi du 8 août 1793. Cette communication fort intéressante est suivie d'une discussion avec M. le Pr Menetrier. M. Mauclaire rappelle que l'historique des origines de la première Académie de Médecine (1804-1819) a déjà été fait en détail par M. le Dr R. Pichevin (*Bull. Soc. Hist. Méd.*, 1913, p. 196-231) et qu'il y a lieu de s'y référer.

(1) Voir notice biographique, par L. F. Henneguy, *Arch. d'Anat. microscopique*, t. III.

LE PREMIER ÉTUDIANT ARMÉNIEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

L'Enseignement de la Médecine en langue française en Orient.

Par le Dr V. TORKOMIAN.

Au mois de novembre 1851, on conduisait à sa dernière demeure, un jeune étudiant en médecine, lequel à la veille de préparer sa thèse de Doctorat, avait succombé des suites d'une affection pulmonaire; il avait été le premier élève arménien officiellement inscrit à la Faculté de Médecine de Paris; il s'appelait *Pascal* (Harouthioun) *Ballian.*

Il est vrai que la vie de cet étudiant mort à la fleur de l'âge ne présente aucune particularité intéressant l'histoire de la médecine; toutefois, son souvenir reste inséparable du début de l'orientation du Corps médical arménien vers l'Ecole française. C'est pourquoi, en tête de cette communication j'ai tenu à citer le nom de Pascal Ballian, disparu il y a exactement soixante-quinze ans.

Jusqu'au commencement du XIXe siècle, les médecins arméniens dûment diplômés sortaient des Universités les plus réputées de l'Italie, de Padoue, Bologne, Pise, Naples, etc. La vogue de la Médecine italienne chez les arméniens tenait peut-être à l'influence que l'importante colonie arménienne formée en Italie du XVIIe au XVIIIe siècle, ainsi que la Congrégation arménienne des Méchitharistes établie à Venise, exerçaient sur l'éducation de toute la nation.

Cependant du jour où l'art de l'auscultation fut créé

par l'immortel Laennec, un élan soudain poussa les médecins arméniens vers la France, et ce fut pour nous le point de départ d'une ère nouvelle, ainsi que je l'ai déjà montré dans un travail que j'ai eu l'honneur de communiquer au deuxième Congrès international d'histoire de la Médecine.

*
* *

En août 1830, quatre ans après la mort de Laennec, un arménien, Paul Chachian, promu docteur de la Faculté de Médecine de Padoue, entreprenait un voyage en France, sur les instances de son père, Manuel Chachian, médecin diplômé de Naples et très réputé à Constantinople. Le but de ce voyage était d'apprendre l'art de l'auscultation qu'ignorait son père, ainsi que tous les médecins exerçant alors dans la capitale de la Turquie.

Arrivé à Paris, le jeune docteur P. Chachian, suivit pendant plus de deux ans, les leçons des maîtres dans les hôpitaux, s'initia à la technique de l'auscultation, et vers 1834 rentra à Constantinople, où il devint le promoteur de la nouvelle méthode; il enseigna celle-ci d'abord à son père et dans la suite à quelques autres médecins.

Ainsi donc, grâce à la découverte de Laennec, un premier mouvement s'effectuait parmi les Arméniens vers la médecine française ; c'est depuis cette époque, que la plupart des étudiants arméniens se dirigent vers la Faculté de Médecine de Paris.

Paul Chachian fut immédiatement suivi en France de deux autres jeunes arméniens, qui, vers la fin de 1834, vinrent à Paris pour des études médicales : Séropé Vitchénian et Gaspard Sinapian, originaires de Constantinople.

C'est dans un voilier que s'effectua leur voyage jusqu'à Marseille; la traversée fut des plus pénibles et longue; aussi, à peine arrivés à Paris, les deux jeunes gens se virent-ils forcés de s'aliter, le premier atteint d'une hémoptysie, et l'autre d'une albuminurie ; le professeur Chomel appelé en consultation,

leur conseilla de quitter la France, pour rentrer dans leur pays natal.

Pourtant, une fois rétablis, nos étudiants au lieu de suivre les conseils du professeur Chomel se rendirent à Pise, en Italie, où le climat doux et tempéré eut une excellente influence sur leur santé ; aussi se décidèrent-ils à demeurer dans cette ville pour y suivre les cours de la Faculté de Médecine.

Munis de leur diplôme de doctorat vers 1840, ils revinrent à Paris pour se perfectionner dans différentes branches de la médecine ; l'un d'eux, Gaspard Sinapian, obtint en 1843 la faveur de prendre toutes ses inscriptions, de subir les examens de doctorat, et le 26 août de la même année, de soutenir devant la Faculté sa thèse écrite sur l'*Albuminurie*, maladie dont lui-même était atteint dès le début de ses études, et dont il a souffert durant toute sa vie.

C'est à peu près à la même époque, que le jeune Ballian fut envoyé à Paris, pour y apprendre la médecine ; il était né en 1823 à Constantinople, où il avait fait ses études antérieures.

Arrivé à Paris, il se vit obligé de suivre des cours préparatoires, et ce n'est qu'en 1842 qu'il prit sa première inscription et devint ainsi le premier élève arménien régulier de la Faculté de Médecine (1).

Il en suivit assidûment les cours, il subit avec succès tous les examens, et au moment où il s'apprêtait à écrire sa thèse de doctorat, une très grave maladie des poumons, le condamna ; Ballian mourut le 20 novembre 1851, après trois années de souffrances. Il fut inhumé au Père-Lachaise, où on voit encore le tombeau qui lui a été érigé par son frère.

(1) A la même époque, un jeune arménien de Constantinople, nommé Jean Sinanian prenait sa première inscription à l'École de Pharmacie de Paris ; il fut nommé en 1846, interne des Hôpitaux en Pharmacie, et vers la fin de son internat il mourut à l'âge de 28 ans, d'une maladie des poumons.

Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. le Secrétaire de la Faculté de Pharmacie et de M. l'Archiviste de l'Assistance publique de Paris, auxquels je tiens à adresser mes vifs remerciements.

Dr V. T.

La pierre porte, en français et en arménien, l'inscription suivante :

A la mémoire
de PASCAL BALLIAN
né en 1823
Décédé le 20 Novembre 1851
après dix années d'études à la Faculté de Paris
victime de son travail opiniâtre
au moment de le voir couronné d'un entier succès.

*
* *

L'exemple de Ballian fut suivi de près par d'autres jeunes arméniens ; depuis lors, c'est toujours à la médecine française, que les médecins arméniens ont donné leur préférence.

Le nombre des médecins arméniens, qui ont été diplômés de la Faculté de Paris, atteint aujourd'hui 200, abstraction faite de ceux qui ont été promus des Facultés françaises de province, et sans compter ceux, très nombreux, qui, après avoir terminés leurs études dans leur pays, sont venus à Paris pour se perfectionner, ou se spécialiser dans différentes branches.

Il est cependant à noter, que bien avant l'époque de la connaissance de l'art et de l'auscultation, des médecins arméniens exerçant en Turquie, ou en Perse, malgré qu'ils fussent de l'École italienne, avaient une prédilection pour la médecine française, et s'entretenaient toujours en langue française (1), le français était, pour ainsi dire, leur langue médicale.

La sympathie de ces médecins pour tout ce qui était français fut encore accrue par la fondation de l'Ecole de Médecine de Constantinople.

*
* *

Le promoteur, pour ne pas dire le fondateur de cette école, fut encore un médecin arménien, le même *Manuel Chachian*, père du Docteur Paul Chachian, dont j'ai exposé plus haut le rôle joué dans la propagation en Orient de l'art de l'auscultation.

(1) Depuis une époque assez reculée, l'enseignement de la langue et de la littérature française sont obligatoires dans toutes les Écoles Arméniennes.

De temps immémorial Constantinople possédait l'ébauche d'une école de Médecine, où ceux qui voulaient s'adonner à l'art de guérir se réunissaient autour d'un médecin, ordinairement de celui qui avait le titre de Hékim-Bachi, c'est-à-dire médecin en chef du Palais du Sultan.

L'enseignement dans cette soi-disant école était rudimentaire et décousu, comme l'a si bien qualifié naguère le Dr Servicen, professeur de médecine légale à Constantinople. Il consistait tout simplement en la pratique de saignées, clystères, applications de sangsues et ventouses et de quelques médicaments alors en usage ; les élèves qui en sortaient étaient plutôt aptes de devenir des barbiers que des médecins proprement dits.

Pour remédier à cet état de choses, Manuel Chachian, alors médecin particulier du Sultan Mahmoud, prit l'initiative d'insister auprès du souverain pour lui faire fonder une École de médecine organisée d'après les institutions similaires qui existaient en Occident.

Le Sultan Mahmoud se laissa séduire par la proposition de son médecin préféré ; non seulement il donna son consentement, mais encore il assuma tous les frais du futur établissement.

L'école de médecine fut fondée à Péra, en 1838 ; lorsqu'il s'agit de choisir la langue dans laquelle l'enseignement serait donné, le sultan marqua d'abord sa préférence pour l'arabe ; cependant, le Docteur Manuel Chachian faisant valoir les avantages qu'on retirerait d'un enseignement en une langue européenne, réussit à faire adopter la langue française.

*
* *

L'inauguration de l'Ecole a eu lieu solennellement le 14 mars 1839, le Dr Charles Bernard, de Prague, en fut nommé Directeur.

Le sultan Mahmoud présida personnellement la cérémonie, et à cette occasion, il y prononça un discours magistral ; après avoir parlé de l'utilité de la médecine et de la nécessité d'une école de médecine pour

son pays, et souhaité prospérité à la nouvelle institution médicale, s'adressant aux élèves et à tout l'auditoire, il disait :

« Vous allez peut être me blâmer d'avoir adopté pour l'enseignement à l'école une langue étrangère, plutôt que la langue arabe, qui a produit tant d'ouvrages médicaux remarquables ; vous avez parfaitement raison, mais je vous ferai remarquer que, les dits ouvrages sont très anciens, et que depuis leur rédaction, l'art de la médecine a fait des progrès immenses ; aussi pour ne pas vous faire perdre de temps, et pour vous mettre toujours au courant des progrès qui s'effectuent en Europe, ai-je voulu que la langue officielle de vos études médicales soit le français ; dans ce but j'ai fait venir d'Europe pour vous, des professeurs capables et un directeur de talent ; à vous désormais, mes chers enfants, de travailler avec zèle, et à moi de me charger de toutes les dépenses pour votre instruction... »

***

L'enseignement de la médecine en français n'a malheureusement duré, en Turquie, qu'une trentaine d'années ; il a cessé après la guerre de 1870, et a été remplacé par le turc.

Ce court laps de temps, a été pour la Médecine à Constantinople, une époque des plus brillantes ; de distingués professeurs français, arméniens et grecs ont instruit toute une génération et ont tenu haut le drapeau de la science française, ayant à leur tête un homme érudit et savant, le *Docteur Charles-Ambroise Bernard.*

Ce dernier était français quoique né à Prague ; il avait fait ses études en France et était voué corps et âme à sa mission ; son décannat fut marqué par les progrès qu'il a fait réaliser à l'École de Médecine, il réussit à faire de Constantinople un vrai centre médical français.

Malheureusement, la mort le surprit en pleine activité, le faisant succomber à une maladie, qui est restée toujours inconnue ! ! !

La dépouille mortelle du Docteur Charles Bernard repose dans l'enceinte de l'Église Saint-Esprit de Péra, où plus tard sa veuve lui érigea un monument qui porte l'épitaphe suivant que j'ai copiée textuellement :

CHARLES AMBROISE BERNARD
Docteur en Médecine et Chirurgie
né à Prague le 23 Février 1808
Fondateur et premier Directeur
de l'École Impériale de Médecine de Galata Seraï
Réparateur autant par sa charité que par son art de
toutes les souffrances humaines
Quand par sa laborieuse et infatigable activité
Il se fut préparé une fortune, un renom
un bonheur envié...
Il mourut !!!
à Constantinople âgé de 36 ans, le 2 Novembre 1844
Sa veuve qui a fait élever ce monument à sa mémoire, le recommande aux prières des âmes pieuses.

Le Docteur Charles Bernard a publié de remarquables travaux sur la botanique et la thérapeutique, il a même écrit un mémoire sur les bains de Brousse à Constantinople. Je suis heureux de pouvoir présenter la photographie de cet éminent médecin, en costume turc, dont le cou et la poitrine sont ornés par les décorations, du Gouvernement turc d'alors.

*
* *

Après la mort de Bernard l'enseignement a continué en français, grâce aux autres médecins français, et surtout au zèle de quelques médecins arméniens, parmi lesquels les noms des Servicen, Sinapian, Davoudian, Zohrabian et Roussignan, occupent le premier rang.

Tous anciens élèves de Paris, doués d'une éloquence rare, ils enseignaient devant un nombreux auditoire, la médecine légale, la physiologie, l'anatomie, les accouchements et la philosophie médicale.

A Servicen particulièrement appartient l'honneur d'avoir fondé à Constantinople le premier journal de

médecine en langue française qui s'intitulait *Gazette médicale de Constantinople*; le premier numéro de cette revue, organe de l'Ecole de médecine, paraissait à la fin de l'épidémie de choléra de 1848-1849, pendant laquelle Servicen, avec le concours d'autres médecins venant de France, avait été le promoteur de mesures hygiéniques rationnelles, pour s'opposer à la propagation du fléau ; l'histoire de cette épidémie a été magistralement écrite par Rigler et Laval dans les numéros de janvier, février et mars de 1850 de la dite Gazette.

La *Gazette médicale de Constantinople* se publia jusqu'en 1852 ; depuis, elle a été remplacée par la *Gazette médicale d'Orient* toujours en français, qui a été fondée lors de la création en 1855 de la Société de Médecine de Constantinople.

Cette Société se constituait au lendemain de la guerre de Crimée avec le concours des médecins des armées alliées ; le fondateur et le premier président en a été un médecin français, le D[r] Laval, très renommé pour les services qu'il a rendus à cette Société.

La langue française était jusque dans ces derniers temps, la langue officielle des débats et discussions scientifiques de la Société de Médecine de Constantinople ; on voyait parmi les membres de cette institution, des médecins venus des pays les plus divers fraterniser sous le drapeau de la science française.

*
* *

J'ai essayé de donner un rapide aperçu historique sur l'évolution de la médecine chez les Arméniens au XIX[e] siècle, et de montrer comment, à la suite de la grande découverte de l'immortel Laennec, nos médecins jusqu'alors soumis à l'influence de l'Ecole italienne, commencèrent à s'orienter vers la France, au point de devenir en Orient, même les pionniers de la langue française considérée comme langue technique pour l'enseignement, ainsi que pour l'exercice de notre art.

Cela me suggère de nouveau l'idée de poser, comme

je l'ai déjà fait maintes fois dans mes travaux, la question suivante:

Y aurait-il moyen de faire auprès des corps médicaux de différents pays, des démarches en vue de l'adoption d'une langue médicale unique? Si oui, je pense que les progrès de la médecine entreraient dans une phase tout à fait nouvelle.

Je me permettrai donc dès aujourd'hui, de prier Monsieur le Président de la Société française d'histoire de la médecine de poser cette question sur le bureau du prochain Congrès international d'histoire de la Médecine sous la forme d'une proposition, qui je l'espère, recueillera le suffrage de tous les congressistes.

Tous penseront certainement au grand Hippocrate disant : *Ars longa, vita brevis* ; combien ces paroles sont-elles vraies surtout en notre siècle, et que de temps perdu partout à traduire des ouvrages et périodiques qui paraissent en diverses langues.

LE SYMPATHIQUE ET L'AME VÉGÉTATIVE

Par M. LAIGNEL-LAVASTINE,

Professeur agrégé à la Faculté de Médecine,
Médecin à la Pitié.

La situation intellectuelle du médecin est privilégiée. Obligé par métier d'être à tout instant un observateur, il ne se sert des théories que pour lier les faits, qu'il recueille. Si par surcroît il est un humaniste, en lançant alternativement la navette de son esprit entre les fils des observations récentes et ceux des vieilles idées, il aperçoit souvent leurs corrélations.

Je voudrais, en exemple, montrer combien les récentes recherches sur le Sympathique éclairent les

théories *tripartites* de l'âme selon Platon et Aristote.

Je définirai d'abord le *Sympathique* à la française et l'*âme tripartite*.

Il en découlera tout naturellement la notion que la cénesthésie répond à l'âme végétative comme le Θυμὸς à l'affectivité.

*
* *

Dans le *Timée*, dont Albert Rivaud vient de donner une bonne traduction avec texte en regard dans la collection Guillaume Budé (1), Platon distingue dans l'âme humaine trois parties : le Νοῦς, le Θυμὸς, et l'Ἐπιθυμία.

Le Νοῦς caractérise l'homme, seul capable de s'élever à la contemplation de l'intelligible. « La contemplation purement intellectuelle est toujours aux yeux de Platon, écrivait voici déjà longtemps le regretté Victor Brochard (2), la forme la plus parfaite de la vie. Le sentiment n'est qu'un moyen pour s'élever à la pensée : il ne le remplace ni ne l'égale... C'est la pensée toute seule qui atteint l'absolu. » Platon est un pur intellectualiste.

Son Νοῦς, âme intuitive, est déjà l'intuition cartésienne. Le Λόγος, âme rationnelle, dérive du Νοῦς, c'est un instrument intellectuel.

Le Θυμὸς, l'appétit irascible, l'humeur, caractérise l'animal. C'est le principe des passions.

L'Ἐπιθυμία, l'appétit concupiscible, le désir, est toute l'âme des plantes. C'est pourquoi on l'appelle encore *âme végétative*. « Le végétal, dit Platon dans le *Timée* (77 b.) participe de la troisième espèce d'âme, celle dont nous avons remarqué *la place entre le diaphragme et le nombril*, dans laquelle il n'y a ni opinion, ni raisonnement, ni intelligence, mais la seule sensation agréable ou désagréable et les passions qui l'accompagnent. »

J'ai souligné la place de l'Epithumia entre le dia-

(1) PLATON. TIMÉE, CRITIAS. — Trad. A. Rivaud, 1 vol. des Œuvres complètes de Platon. Soc. d'édit. des belles-lettres (collect. des universités de France, publiée sous le patronage de l'Assoc. Guillaume Budé.)

(2) Victor BROCHARD.— Etude de philosophie ancienne et moderne, introd. de V. Delbos, nouv. édit., in-8, 1926.

phragme et l'ombilic. C'est celle du plexus solaire (1), cerveau abdominal de Bichat!

Aristote a développé la théorie des trois âmes de Platon. Dans Περίψυχης l'âme des plantes est l'*âme végétative ou nutritive*, τὸ Θρεπτικὸν. Dans la plante elle a une existence propre, est une âme véritable, car pour Aristote l'âme n'est que le principe de la vie. Cette âme a deux fonction : la nutrition et la génération.

« *L'âme végétative*, qui a une vie indépendante dans la plante, devient, dans l'animal, la *condition et la matière d'une âme supérieure*, *l'âme sensitive* τὸ αἰσθητικὸν. En énumérant les fonctions de cette âme nous saurons, disent Janet et Séailles (2), ce qui caractérise l'animal et le distingue de l'homme. L'âme sensitive a d'abord l'αἴσθησις, la sensation à laquelle est liée l'ὄρεξις, le désir, la tendance : « Tous les animaux ont au moins un sens, le toucher ; mais où il y a sensation, il y a agrément et peine, et là où il y a plaisir et peine, il y a désir, Ἐπιθυμία. (*De anima*). Au désir se rattache la faculté motrice, τὸ κινητικὸν ; elle existe dans l'âme animale comme une dépendance de l'ὄρεξις. « La cause du mouvement est, en définitive, le désir qui est produit soit par la sensation, soit par l'imagination. » (*Mouvements des animaux*. VII. I). L'imagination sensible (φαντασία αἰσθητικὴ) qui se distingue de l'imagination capable de servir au raisonnement (φαντασία λογικὴ), appartient en effet à l'animal. Elle est une partie de l'αἴσθησις. La sensation renaît dans une image qui la représente affaiblie. L'image en se répétant produit enfin, chez l'animal, une sorte de mémoire (μνήμη). Cette mémoire animale — l'habitude — doit être distinguée de la mémoire réfléchie (ἀνάμνησις), qui suppose l'effort pour se souvenir, pour retrouver ses idées en découvrant leurs rapports. Nous voyons les facultés qu'Aristote accorde à l'animal : la sensation, l'imagination et la mémoire passives, le

(1) Laignel-Lavastine.— Recherches sur le plexus solaire. Th., 1903, 420 p., Masson.

(2) Janet Séailles. — Hist. de la phil. Delagrave, p. 44.

désir et le mouvement. Ce qu'il lui refuse c'est le λογιστικὸν et le βουλευτικὸν, le raisonnement et la volonté libre, c'est tout ce qui suppose la raison, le Νοῦς, une faculté supérieure, qui donne des principes universels applicables à l'expérience. »

En résumé, nous avons à distinguer dans la ψυχὴ, le νοῦς, le λογὸς, le θυμὸς et l'ἐπιθυμία.

Le νοῦς et le λογὸς, l'âme intuitive et l'âme rationnelle, spéciale à l'homme, siègent dans le cerveau.

Le θυμὸς, l'humeur, et l'ἐπιθυμία, la sensibilité, le désir, siègent dans l'abdomen.

L'*âme végétative*, l'ἐπιθυμία, dit Platon dans le *Timée*, est placée aussi loin que possible du cerveau, afin que l'âme rationnelle ne soit ni troublée, ni distraite par ses appétits grossiers (1).

Dans la *République*, Platon montre les méfaits de l'âme végétative à l'occasion des rêves : « Comme pendant le sommeil la partie de l'âme, qui est le siège de l'intelligence, le Νοῦς, est languissante et assoupie et que la partie animale, le Θυμὸς, est encore excitée par le boire et le manger qui surcharge le corps, celui-ci profite du sommeil pour se livrer à son délire. Alors les images les plus déraisonnables viennent l'assiéger; *on croit avoir un honteux commerce avec sa mère;* cette ivresse ne distingue rien, ni homme, ni dieu, ni bête ; aucun meurtre, aucune crauté ne lui fait horreur ; aucune infamie, aucune témérité ne l'effraie. »

Toute l'*onirocritie* freudienne (2) est en germe dans cette phrase, le symbolisme des rêves et jusqu'au *complexe d'Œdipe.*

Galien, qui était plus physiologiste que philosophe, a cependant parfaitement hiérarchisé le νοῦς, le θυμὸς, et l'ἐπιθυμία dans leurs rapports réciproques. On lit, en effet, dans l'*Utilité des parties du corps*, traduite par Daremberg (3) la phrase suivante : « La partie rai-

(1) Laignel-Lavastine et J. Vinchon. — Des tempéraments bilieux et mélancoliques. *Soc. franç. d'Histoire de la médec*, avril 1926.

(2) Freud. — Les rêves et la psychanalyse. Pajot. 1925.

(3) Galien. — De l'utilité des parties du corps. Trad. Daremberg. I. chap. IV. fac. XIII.

sonnable qui constitue l'homme, partie située dans l'encéphale, a l'irascibilité pour serviteur, pour appui, pour défenseur, contre cette bête sauvage, l'ἐπιθυμία. » Daremberg a traduit par irascibilité le θυμὸς du texte grec et l'a rendu peu clair. Traduisons θυμὸς par humeur et je constate aussitôt avec plaisir l'identité de la pensée galénique et de la conception moderne. *L'humeur est l'intermédiaire entre l'intelligence et la sensibilité générale.*

*
* *

La *sensibilité générale* comprend l'ensemble de toutes les sensations qui ne sont pas nettement sensorielle. Pour préciser sa notion, je dois rappeler ses relations avec le *Sympathique.*

Renvoyant pour plus de détails à mes travaux antérieurs, dont on trouvera la synthèse, dans un volume en réimpression (1), je me limite aux définitions nécessaires.

Le Sympathique, qui est un système et non pas un nerf, est le *système nerveux régulateur des fonctions de nutrition et de reproduction*. C'est le système *végétatif* des Allemands, le système *autonome* des Anglais.

Il comprend une série d'étages de neurones intriqués de l'encéphale aux viscères, aux capillaires et à la peau. On peut actuellement le diviser en six grands départements : le *grand sympathique* proprement dit ou *orthosympathique*, qui, essentiellement formé par la chaîne sympathique, ses connexions et les plexus ganglionnaires qui en dépendent, réagit électivement à l'adrénaline; le *système vagal* formé essentiellement des fibres organiques du pneumogastrique et des éléments des nerfs bulbaires et sacrés qui réagissent électivement à l'atropine et à la pilocarpine comme le pneumogastrique; le *métasympathique* comprenant essentiellement le *système entérique* de *Langley*, partie la mieux différenciée du *système nodal*, disséminé dans les organes et qui est la variété viscérale

(1) Laignel-Lavastine. — Pathologie du Sympathique, p. 15.

du sympathique périphérique en liaison avec les dernières ramifications vasculaires et les téguments; les *formations sympathiques cérébrales*, dont la connaissance est rudimentaire, enfin les *voies sympathiques centripètes*, qui sont niées par Cajal et Langley, mais que j'admets en raison d'expériences personnelles sur la réflectivité des ganglions sympathiques (1) et qui constituent le substratum de la *cénesthésie*.

Quant à la *sensibilité viscérale*, je considère que sa conduction se fait par les grosses fibres à myéline de Kölliker qui passent par les racines postérieures et qui ne diffèrent des fibres de la sensibilité cutanée tactile, par exemple, qu'en ce que leurs extrémités libres sont au niveau des viscères au lieu d'être au niveau de la peau.

Reste à définir la *cénesthésie*. La *cénesthésie*, d'après la définition de Littré (χοινὸς commun, αἴσθησις sensibilité) est l'espèce de sentiment vague que nous avons de notre être indépendamment du concours des sens.

De cette définition étymologique sont issus deux courants, l'un étroit et classique, l'autre large et plus nouveau, qui ont abouti à deux conceptions différentes.

Dans la conception classique, étroite, la cénesthésie est le sentiment, difficile à définir, qui accompagne l'exercice de toutes les sensations et est à l'origine des besoins.

C'est, dit Séglas, le sens de l'existence, le sentiment que nous avons de l'existence de notre corps, sentiment qui, à l'état normal, s'accompagne d'un certain bien-être. C'est la *conscience végétative*, la conscience du Grand Sympathique (2).

Dans la conception plus nouvelle et plus large, la cénesthésie est la conscience du moi physique comprenant toutes les sensations endogènes que chacun a de son corps et de ses organes (Grasset) (3).

(1) Laignel-Lavastine. — Pathologie du Sympathique, in-8° et 1080 p. Alcan 1924, 2e édit. en 2 vol. de 1200 p. Alcan 1927.

(2) Grasset. — Physiopathologie cliniq. III, p. 181.

(3) Roy. — Congrès des alién. et neurol. rapp. sur l'hypocondrie.

Ce que j'ai dit plus haut de la *sensibilité générale* et de la sensibilité viscérale me permet d'arriver immédiatement à la conclusion que la cénesthésie est la fonction centripète du Sympathique.

D'une part, la cénesthésie diffère de la *sensibilité générale* en ce que celle-ci est plus complète et plus étendue, puisqu'elle comprend l'ensemble de toutes les sensations qui ne sont pas nettement sensorielles. D'autre part, la cénesthésie diffère de la *sensibilité viscérale*, qui est à la fois plus complexe et moins étendue, puisqu'elle comprend aussi la sensibilité des viscères fournies par la *voie cérébro-spinale*, mais est distincte de la sensibilité sympathique liées aux voies sensorielles.

En conclusion la cénesthésie, subconscience de notre moi physique et moral (il y a une cénesthésie cérébrale), à l'origine des besoins est la fonction centripètes du Sympathique. Les fibres centripètes du peumogastrique jouent un rôle important dans sa conduction.

*
* *

Cette conception du Sympathique est facile à rapprocher de l'idée platonicienne de l'âme végétative. J'ai montré plus haut qu'Aristote reconnaissait à l'âme végétative des fonctions de nutrition et de reproduction. Or, j'ai défini le Sympathique, le système nerveux régulateur des fonctions de nutrition et de reproduction.

Platon, dans le *Timée* plaçait l'âme végétative entre l'ombilic et le diaphragme. C'est la place même du plexus solaire dont on sait l'importance dans le Sympathique.

Tout le mouvement physiopsychologique contemporain tend d'une part à lier les variations de l'affectivité ou de l'humeur psychique à des modifications humorales endocriniennes et sympathiques et d'autre part à reconnaître une base affective à la majorité des troubles mentaux caractérisés par des symptômes intellectuels. C'est, avec plus de précision, l'idée de

Galien, qui considérait le θυμὸς comme intermédiaire entre le νοῦς et l'ἐπιθυμία.

Est-ce donc que la pensée humaine se déplace sans avancer et ferme le cycle de nos idées comme le serpent qui se mord la queue? Non, car la différence est incommensurale de l'idée imaginée et de la conception scientifiquement démontrée et la spirale de Vico figure bien le chemin parcouru de la pré-science magique à la clarté expérimentale.

COMMENT ON TRAITAIT LES OBÈSES A BYZANCE

Par M. E. JEANSELME.

En cette ville qui eut, de tout temps, le culte de la bonne chère, l'obésité n'était pas moins fréquente que la goutte. Deux anecdotes, — parmi bien d'autres, — nous font connaître les remèdes, usités par les Grecs du moyen âge et par les Turcs après la conquête, pour combattre l'embonpoint exagéré.

* * *

La première nous est contée par le basileus Jean Cantacuzène qui, dans ses *Mémoires*, nous a laissé un récit détaillé de tous les évènements grands ou menus de son époque (1).

Ennemi déclaré de Cantacuzène, le grand duc Apocaupe réussit par de captieuses promesses à faire tomber dans ses filets le grand logothète Gabalas dont il désirait s'assurer le concours. Ils se lièrent par un mutuel serment. Gabalas jurait de prêter assistance au grand duc en temps de guerre et de rejeter toute proposition de paix ; de son côté, Apo-

(1) J. Cantacuzène, éd. Bonn, t. II, l. III, c. 72, p. 442, etc. 80, p. 493 sq.

caupe s'engageait à donner sa fille pour épouse à Gabalas et à n'invoquer aucun prétexte pour éluder le mariage, son futur gendre eût-il les membres rongés par la lèpre, fût-il atteint d'épilepsie, d'accès mélancoliques ou de tout autre maladie... (1)

Le temps s'écoule et le grand duc ne tient pas sa promesse. Gabalas s'indigne fort de ce retard et somme Apocaupe d'exécuter son serment. Lui de répondre qu'il désire très vivement cette union et qu'à son avis cette affaire doit primer toute autre, mais que la fiancée et sa mère ont de la répugnance pour ce mariage à cause de la trop forte corpulence du prétendant. Qu'il use donc de remèdes ; peut-être, lorsque ses formes seront devenues plus élégantes, sera-t-il plus séduisant pour sa fiancée : rien en effet n'est plus disgrâcieux, ajoute le malicieux grand duc, que ce manque de proportion des parties du corps.

Gabalas soupçonnait bien que ce n'était là que défaite, mauvaises raisons et pure feinte ; mais, aveuglé par la passion, il refusait de se rendre à l'évidence et songeait à entreprendre une cure qui, même à ses yeux, prêtait à rire. Il s'adressa donc à un médecin réputé, venu récemment d'Italie et lui promit de gros honoraires s'il parvenait à faire tomber son malencontreux embonpoint. Le médicastre s'engagea à rendre la sveltesse au corps du soupirant par la vertu de certains remèdes. Toutes affaires cessantes, Gabalas passe son temps à prendre des bains, des vomitifs, des purgatifs selon les prescriptions du charlatan, il réduit sa nourriture, boit peu et emploie en conscience tous les moyens propres à faire maigrir. Ce faisant, il s'affaiblit, devient débile et perd ses forces, mais son ventre ne tombe pas. Le grand duc, craignant enfin que Gabalas mystifié ne finit par découvrir la ruse, conçut le dessein de s'en défaire par un meurtre. Il sut si bien le terroriser par ses machina-

(1) Cantac. *hist.*, éd. Bonn, II, p. 442 : ἀλλὰ κἂν ὑπὸ τῆς ἱερᾶς νόσου τὰ μέλη διαλωβηθῇ, κἂν ἐπιληψία ἢ μελαγχολία ἢ ὁποιαδήποτε νόσος ἐπιγένηται αὐτῷ, μηδὲν εἶναι τῶν τοιούτων κώλυμα τῷ γάμῳ.

tions, que l'infortuné craignant pour sa vie se réfugia dans un monastère et se fit moine.

*
* *

Trois siècles plus tard, Démétrius Cantémir, prince de Moldavie, fait une description sommaire d'un procédé chirurgical qui consiste à retrancher les masses adipeuses en excès. Il fut appliqué sur un général turc renommé qui combattit les Polonais sous Mahomet IV (1).

« Il étoit monstrueusement gros et gras : son embonpoint lui mérita le nom de Schischman, qui signifie « chargé de graisse ». On dit qu'il se faisoit faire tous les ans aux mois de juin et de juillet une opération singulière par un Chirurgien François qu'il tenoit à son service ; il lui ouvroit le ventre et lui tiroit les pannes de graisse qui le suffoquoient et mettoient sa vie en danger par la difficulté de sa respiration. A la fin la graisse prit un tel accroissement, qu'il ne fut plus possible de l'en décharger. Il creva comme un autre Judas, et ses entrailles se répandirent hors de son ventre. Ce peut être un conte inventé par les *Turcs*, ce peut être aussi un fait ; je n'ose décider ce qui en est : du moins je puis assurer que les *Turcs* qui étoient auprès de lui, maintiennent la chose pour véritable ».

Il est vraisemblable que le chirurgien, notre compatriote, ne se hasardait pas à ouvrir le péritoine et à réséquer l'épiploon infiltré de graisse, mais qu'il se bornait à enlever des lanières de tissu adipeux sous-cutané. Il y a quelque quarante ans, pareille opération eut une vogue éphémère et aujourd'hui encore elle n'est pas complètement tombée en désuétude.

(1) Démétrius Cantemir, *Hist. de l'Empire Othoman...* Paris, in-4°. 1743, t. II, p. 140.

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

Par le Docteur **BUSQUET**,

Bibliothécaire de l'Académie de Médecine.

Une ordonnance royale du 20 décembre 1820 créa l'*Académie Royale de Médecine*; elle devint, sous l'Empire, l'*Académie Impériale de Médecine*, et, après 1870, sous la République, l'*Académie de Médecine actuelle*.

En réalité, son histoire doit commencer bien avant le Décret royal qui lui a donné une existence légale, lui a accordé des droits et des privilèges enviables, et imposé des obligations étendues et délicates.

Depuis le XIIIe siècle, l'enseignement et l'exercice de l'art médical, avec ses prérogatives, ses honneurs, ses titres, furent centralisés dans les mains de la Faculté de Médecine de Paris, la *Saluberrima Facultas*.

Composée d'hommes éminents et instruits, la Faculté, au cours de longs siècles, avait su imposer son hégémonie et aux médecins, et au public, et aux monarques qui ont gouverné la France. Malheureusement, elle n'a pas consacré aux progrès des Sciences médicales, une activité très productive. D'un cérémonial traditionnel exagéré, perdant son temps dans des discussions souvent oiseuses et futiles, elle développa, dans son sein, un *esprit de corps*, qui grandit d'une façon telle qu'il devait indubitablement lui nuire un jour. Cet esprit de corps, Hallé l'a parfaitement déterminé, dans le discours qu'il prononça, en qualité de Président de l'École de Méde-

cine de Paris, à la séance publique du 5 brumaire, an XI: « l'excès de l'esprit de corps, dit-il alors, confond toutes les innovations et se raidit contre toute espèce de changement ; il devient soupçonneux, exclusif ; il hait ; il persécute ; et enveloppé des dehors respectables de l'antiquité, couvert du masque de l'intérêt public, il s'insinue jusque dans les âmes les plus honnêtes, d'autant plus facilement qu'il ressemble moins, en apparence à l'égoïsme. »

D'un absolutisme intransigeant, jalouse et autoritaire, la Faculté s'était érigée peu à peu en « *tribunal unique et suprême de toutes les choses de la médecine.* » Se considérant comme très supérieure aux autres Facultés du Royaume, même et surtout à celle concurrente de Montpellier, elle n'admettait pas, qu'une seule question médicale put être décidée ailleurs qu'au sein de ses assemblées. De même, elle ne permettait pas aux docteurs reçus dans les diverses Facultés de France, d'exercer l'art médical dans la capitale. « Fille aînée des Rois », elle était assurée de voir toujours ses décisions accueillies et adoptées par les Maîtres augustes qui commandaient à tous, et qui faisaient prévaloir son opinion sans appel. Aussi, dans les circonstances critiques, elle s'adressait directement au Roi et ne craignait pas d'élever le ton. Parfois, même, elle alla jusqu'à perdre le sentiment des convenances; c'est ainsi, par exemple, que Louis XVI, dans l'arrêt du Conseil d'État du 26 juin 1778, qualifie un décret de la Faculté « *d'entreprise indécente et inexcusable.* »

On trouve un témoignage évident de cet état d'esprit tracassier, dans les mémoires et libelles qu'elle composa contre la Société royale de Médecine et qui sont publiés, dans les Commentaires officiels de la Faculté, par Varnier et Pinard.

On conçoit aisément que l'attitude autoritaire, exclusive et égoïste de la Faculté devait provoquer fatalement, et contre elle, un mouvement de réaction, d'autant plus violent, qu'il était l'aboutissant de rancunes accumulées depuis fort longtemps.

Depuis des siècles, en effet, des esprits clairvoyants et avancés, avaient senti la nécessité de laisser la Faculté à l'Enseignement officiel des Sciences médicales et de constituer, à côté et en dehors d'elle, un organisme spécial, lequel se consacrerait exclusivement à la recherche des progrès à réaliser dans les diverses parties de la médecine, et mettrait toutes ses compétences au service du Gouvernement.

C'est le rôle actuel de l'Académie de Médecine. Toutefois, pour en arriver à cette organisation parfaite, celle-ci dût passer par un certain nombre d'étapes que nous allons évoquer rapidement devant vous.

La première tentative, pour réaliser ce programme, est due à M. de Chirac, Professeur à Montpellier et qui fut d'abord Médecin du Régent de France. Nommé ensuite Premier Médecin du Roi, le 2 décembre 1730, de Chirac contribua par son influence, à la décision royale qui, sous forme d'un « arrêt du Conseil d'Etat », en date du 17 mars 1731, *régla la discipline et la police des trois corps de la Médecine*, c'est-à-dire des médecins, des chirurgiens et des apoticaires.

L'article VI de cet arrêt comporte tout un plan d'organisation, qui fut repris, en 1776, par la Société royale de Médecine. Il consacre, en effet, l'existence d'une Commission chargée d'étudier les maladies épidémiques et de recueillir les observations cliniques, médicales et chirurgicales de Paris et de la Province, lesquelles devaient être adressées au Premier Médecin du Roi.

Cet article fut encore amplifié dans un projet ultérieur, car le 12 janvier 1732, de Chirac écrivit au Doyen Baron, qu'il travaillait à établir, à Paris, une *Académie royale de Médecine pratique et expérimentale*. Cette Académie devait entretenir des correspondances avec tous les médecins des hôpitaux du Royaume et des principaux médecins des Royaumes étrangers. Les Académiciens devaient être recrutés dans le sein de la Faculté; cependant quatre places d'Académiciens étaient réservées pour ceux des Cor-

respondants régnicoles, qui, au jugement de l'Académie, se seraient le mieux acquittés de leurs fonctions. Ils devaient, de plus, être inscrits sur la liste des médecins ayant le droit d'exercer à Paris, cela après présentation, au Doyen, de leurs Lettres de Docteur et de leur brevet d'Académicien.

La Faculté protesta contre ce projet, par un décret d'une telle intolérance, que le Roi le fit rayer des registres.

Une intervention de l'Université auprès du Cardinal de Fleury, le 31 janvier 1732, n'eut pas plus de succès. Néanmoins les Statuts et Réglements préparés ne furent pas publiés, car la mort de M. de Chirac, survenue le 1er mars 1732, mit fin à ces projets.

Deuxième étape. — A la même époque, Georges de Maréchal, Premier Chirurgien du Roi, et de Lapeyronie, Chirurgien en survivance, soumirent à l'approbation du Souverain un Réglement pour l'institution d'une *Académie royale de Chirurgie*, à Paris. Le 19 novembre 1731, suspendant l'attribution du titre d'Académie, jusqu'à nouvel ordre, le Roi approuva la fondation nouvelle, sous la dénomination de *Société académique des Chirurgiens de Paris.* C'est seulement, par les Lettres Patentes du 8 juillet 1748, que la Société nouvelle fut autorisée à prendre le nom d'*Académie royale de Chirurgie.* Elle fut placée sous la protection immédiate du Roi.

Elle fut supprimée par la loi du 8 août 1793.

Troisième étape. — Le 29 avril 1776, un arrêt du Conseil d'Etat, créa une *Commission de Médecine*, pour l'étude et le traitement des épidémies et pour entretenir une Correspondance suivie avec les Médecins du Royaume et de l'Etranger. C'était, dans son intégrité, la conception élaborée par M. de Chirac.

Le 29 juillet 1776, cette Commission prit le nom de *Société et Correspondance royale de Médecine.* Enfin en août 1778, elle devint la *Société royale de Médecine.* Elle fut supprimée par la loi du 8 août 1793.

Quatrième étape. — Un décret de l'Assemblée nationale, en date du 20 août 1790, prescrivit à la Société royale de Médecine de lui présenter un nouveau réglement sur son administration et sur sa correspondance. La Société y donna satisfaction et déposa, le 19 septembre 1790, sur le bureau de l'Assemblée, un *projet de création d'une Académie de Médecine*, lequel projet fait partie du *Nouveau plan de constitution pour la Médecine en France*. Une des conclusions importantes de ce long document était que l'Académie de Médecine doit demeurer distincte de tout Corps enseignant.

Cinquième etape. — Un décret du 12 fructidor, an VIII (1800), créa, dans le sein même de l'Ecole de Médecine, la *Société de Médecine*, « chargée du perfectionnement de toutes les connaissances médicales ». Elle avait pour rôle d'étudier la topographie médicale de la France, de rassembler les données épidémiques et épizootiques, de publier les mémoires de l'ancienne Faculté, de la Société royale de Médecine, de l'Académie de Chirurgie, et *d'éclairer le gouvernement sur toutes les questions utiles à la santé publique*. Cette organisation fut complétée par l'arrêté du 30 ventôse, an XII (23 mars 1804). Ainsi constituée, cette Société est la première forme d'Académie complète qui ait été réalisée.

Néanmoins, après la fondation de l'Académie royale de médecine, le 20 décembre 1820, cette Société n'avait plus aucune raison d'être; aussi, le Ministre de l'Intérieur notifia à son Président, Duméril, « que la Société de Médecine établie auprès de la Faculté, par arrêté ministériel du 12 fructidor, *devait cesser ses fonctions* par suite de la création de l'Académie royale... Chacun de ses membres allait siéger dans la nouvelle Académie, qui héritera ainsi de toutes ses lumières ».

La Société réunie, par son Président, le 1er mars 1821, décida de se dissoudre, après avoir eu connaissance de la lettre ministérielle.

Telles sont, Messieurs, les différentes étapes, par lesquelles l'institution de l'Académie royale de médecine a dû passer, de 1731 à 1820, avant d'arriver à sa forme actuelle.

Avant de terminer cette courte étude, je crois devoir vous faire remarquer que parfois on a voulu faire intervenir, dans la fondation de l'Académie royale de Médecine, une action efficace de la Société qui porta le nom *d'Académie de Médecine* et qui, en 1820, devait devenir *le Cercle médical de Paris*. On la désigne parfois, sous le nom de Société de Portal, bien qu'il fut tout à fait étranger à sa création. *Purement privée*, cette Société resta toujours en dehors des pouvoirs publics, qui n'eurent jamais recours à ses conseils. Elle prit naissance le 22 nivôse an XIII (12 janvier 1805). Ses statuts furent élaborés par Bourru, Guillotin, Menuret, Bonnet, Fabre. Dans leur premier paragraphe, ces statuts précisent le but de sa création : « Les Docteurs en médecine, animés du désir de travailler en commun aux progrès de l'Art de guérir, pour la plus grande utilité publique, voulant resserrer l'union qui doit régner entre les médecins, et maintenir l'honneur de leur profession, se sont réunis en *Société libre* ». Son premier président fut Descemet.

A l'aide des Archives de cette Société, il m'a été possible de retracer son histoire que j'aurai l'honneur de vous exposer dans une prochaine séance.

Un Médecin Broussaisien :

LE DOCTEUR BEUNAICHE LA CORBIÈRE

Par le Dr Paul DELAUNAY.

I

Un Etudiant sous la Restauration.

Jean-Baptiste Beunaiche de la Corbière naquit le 24 germinal an IX (14 avril 1801), de Jean-Baptiste, cultivateur au lieu et métairie de Bargé, en Ballon, et de Gabrielle-Louise Chauvin (1).

La famille avait tenu jadis un certain rang (2). Mais peu à

(1) Etat-civil de la commune de Ballon (Sarthe), an IX, nº 94, fos 32 vº, 33 rº. — Témoins : Anne Chauvin, fille, âgée de 36 ans, et Joseph Barbier, journalier. — L'acte de naissance porte seulement *Beunèche* Le père de notre héros, Jean-Baptiste, fils de Jean-Baptiste et de Louise Fronteau, d'abord marchand, avait épousé le 23 juillet 1787 à Saint-Mars-sous-Ballon, Gabrielle-Louise Chauvin, fille de Jacques, et de Marie-Charlotte Rose. (Contrat du 22 juillet 1787 devant Simon, notaire royal à Saint-Mars). De cette union naquirent d'abord à Ballon, une fille, Constance, le 12 pluviose an VIII, plus tard un fils, Théophile Pierre, né le 21 fructidor an V, décédé le 22 nivose an VI.

(2) La famille Beunaiche connue à Jublains, dès le xve siècle, était titrée de la Corbière, manoir sis en Saint-Thomas-de-Courceriers (Mayenne), non loin de la route d'Izé. Elle se rattachait à Marin Martinière, Seigneur de la Corbière, officier chez le roi, chevau-léger de la garde, capitaine de cavalerie, piqueur au vol du héron de la Grande Fauconnerie, qui, veuf en 1680 de Marie-Françoise Le Moigne, convola ensuite avec Marie-Anne de Guybert, de la paroisse de Trans. De cette alliance sont issus les Beunaiche de la Corbière, et par eux les de Bastard de la Paragère. Les Beunèche, Bunèche, Beunaiche, ou de la Bunèche étaient répandus à Izé, Bais, Villaines, Gorron, Landivy et dans le Haut-Maine. Une « demoiselle Jeanne de la Bunèche », épouse de Gilles Hersent, mourut le 8 janvier 1658 à La Dorée, où les armes du ménage se voient encore gravées sur une pierre tombale. Jeanne-Angélique Beunaiche de la Gandonnière, décédée le 22 mars 1732 à Saint-Thomas-de-Courceriers, chez Marie Beunaiche, femme de François Galleteau, laissa comme héritiers Marguerite Cohon, veuve de Jacques Beunaiche, marchand à Izé et au Mans paroisse Saint-Pierre, et les enfants issus de cette union : Marie, épouse de François Gallerie, demeurant à Saint-Thomas-de-Courceriers; Etienne, demeurant à Bals ; feu Renée Elisabeth, épouse de Julien Ménager, marchand à Bais ; Anne, épouse de Jean Balavoine, demeurant à Madré. On relève par la suite une alliance entre les Beunaiche et les Aveneau (1784). — Cf. abbé Angot, *Dictionnaire hist. de la Mayenne*, t. IV, p. 65. — *Armorial monumental de la Mayenne*, pp. 157 et 458. — *Epigraphie de la Mayenne*, t. I, p. 390. — Dossier Beunaiche, dans le Cabinet Brière, du Mans.

peu réduite à un état modeste, elle se vit définitivement appauvrie par la Révolution.

Le jeune homme se destina d'abord au négoce, qui ne lui convenait guère, et d'autant moins qu'aux jours turbulents de son adolescence, il se sentait porté, de son propre aveu, vers « une vie oisive et quelque peu dissipée ». La générosité d'un oncle, Chauvin-Fouchard, commerçant manceau enrichi, le tira de cette ornière, et lui permit de s'orienter vers l'étude de la médecine. En 1820, donc, il se rendit au Mans, et, pendant un an, fréquenta l'hôpital. Non seulement les médecins Mallet, Liberge, Drouard, Mordret, et le chirurgien Legoux y prodiguaient leurs soins aux indigents, mais on y avait organisé des cours en faveur des étudiants (1).

Le débutant gagna ensuite la capitale où il conquit à la fois le titre de bachelier ès lettres et celui d'externe des hôpitaux. Il se présenta plus tard à l'internat, mais se retira du concours. Le 31 mai 1826, il soutenait devant l'École de Paris sa dissertation inaugurale, dédiée à son grand oncle Judel, docteur de Montpellier, ex-médecin chef de l'hôpital militaire de Chartres, ex-législateur au Conseil des Anciens, praticien retiré à Versailles ; et il ressentit quelque orgueil d'« être admis au nombre des médecins de cette illustre Faculté ».

Cette thèse finissait, selon l'usage antique et solennel, par

(1) Legoux, chirurgien en chef résidant de l'Hôtel-Dieu, y donnait depuis longtemps (dès 1807) des leçons aux élèves. En 1819 ses confrères Jélin, professeur d'accouchements, et Almire Lepelletier de la Sarthe, qui, nouvellement établi au Mans, cherchait à utiliser sa propension naturelle à l'éloquence, demandèrent au préfet de la Sarthe, l'autorisation d'utiliser l'amphithéâtre de l'Hôtel-Dieu pour leurs cours particuliers ; le préfet en saisit les administrateurs de l'Hôpital, qui rejetèrent cette requête le 23 décembre 1819. Les postulants insistèrent, et comme Lepelletier était fort appuyé le Préfet engagea impérativement les administrateurs, le 16 janvier 1820, à fournir aux solliciteurs un local et des sujets pour les opérations anatomiques. La Commission consentit dès lors à mettre à la disposition des Drs Jélin et Lepelletier son amphithéâtre, du 1er décembre au 1er avril, « seule saison convenable pour ne point nuire à la salubrité ». Mais pour ne pas gêner Legoux, ils ne disposaient de la salle que jusqu'à midi, en la laissant, l'après-midi, au chirurgien de la maison. Les trois professeurs devaient s'entendre par la répartition des cadavres, « afin d'éviter les conflits de prétentions sur un même corps ». (Arch. des hospices du Mans, F 9/22, Délib. des administrateurs, 5 août 1820, f° 390.) La nomination de Lepelletier comme successeur de Legoux, décédé le 13 février 1823, et comme professeur départemental d'obstétrique le 20 mars 1826 mit fin aux difficultés et compétitions, et l'hôpital demeura un centre d'enseignement pour les élèves en médecine : en 1828, Lepelletier annonçait des leçons d'anatomie, physiologie, médecine, chirurgie, opérations, chimie et matière médicale, et promettait en outre d'exercer ses auditeurs aux travaux cliniques, pansements et petites opérations.

quelques aphorismes d'Hippocrate : seule concession que notre néophyte consentit aux classiques traditions. Ses propositions, sur les *émissions sanguines dans les phlegmasies*, affichaient bruyamment les préférences de l'auteur pour la médecine physiologique.

Mais la théorie Broussaisienne n'était pas seulement une doctrine nosologique : elle tenait, de son promoteur et de ses adeptes une couleur politique. Dans un temps « où la civilisation semblait rétrograder, et le despotisme monarchique et sacerdotal tendre à nous enlacer » (1), elle se flattait de représenter le progrès des lumières non seulement contre la faction des prosecteurs, mais aussi contre les attardés de la Congrégation. On était, avec Laënnec, ontologiste et réactionnaire, avec Broussais, phrénologue, physiologiste et libéral. Beunaiche, comme bon nombre de ses camarades, se lança dans l'opposition. Après une courte installation dans sa ville natale de Ballon (1827), il ne tarda pas à regagner Paris, où il fit de la politique avancée et de la médecine novatrice. Et telles furent les incarnations du citoyen Beunaiche : libéral militant, broussaisien enragé, et phrénologiste convaincu.

II

L'Évolution d'un Bourgeois libéral.

Il y avait dans nos campagnes, au temps de la Restauration, nombre de gens en qui le souvenir subconscient de la dîme et des droits féodaux, réveillait ces réflexes égalitaires et hargneux que traduisent, en prose attique, les pamphlets de Paul-Louis Courier. On trouve alors aussi, dans les petites villes, des bourgeois voltairiens, métaphysiciens médiocres, qui reconnaissent pour supérieur hiérarchique le G.·. A.·. de l'U.·. ou le Dieu des bonnes gens, un Dieu brouillé avec le parti prêtre, et dont le chantre est Béranger (2). Politiciens de quartier ou de chef-lieu de canton, ils croient aux immortels principes ; électeurs à petites rancunes et à grands appétits, n'aimant ni le curé ni le château, ils votent, — en attendant Ledru-Rollin — pour Ben-

(1) Beunaiche, *Notice sur Bigonnet.*

(2) Sur les relations de Béranger avec les partis avancés Sarthois, Cf. *Lettres inédites de Béranger* [à Bruson de la Ferté-Bernard] appréciées par R. Charles, Bull. Soc. Agric., Sc. et arts de la Sarthe, t. XIV, 1859-60, p. 324-372 et P. Milliet, *Une famille de républicains fouriésistes, les Milliet*, Paris, Giard et Brière, 1915, 1 vol. grd in-4°, t. I, p. 37.

jamin Constant, démocrate distingué qui les flatte... et les méprise. Et tout cela forme un parti, le parti libéral, à la mesure intellectuelle et morale du petit bourgeois ou du fonctionnaire subalterne, lignée d'où sortiront demain M. Homais, après-demain M. Cardinal. Groupement hybride, coquetant avec la révolution qu'il se flatte d'utiliser et d'asservir ; dupe ou complice d'une alliance immorale avec les fauteurs d'indiscipline militaire ou sociale et de subversion internationale qui, sous son regard aveugle ou complaisant, s'arment, s'organisent, et conspirent. Aveuglé par ses haines et ses préjugés, méconnaissant les intérêts généraux, diplomatiques et financiers, que la Monarchie légitime a su défendre et véritablement *restaurer*, il profite des maladresses du clergé et des *ultra* pour démolir, ou laisser battre en brèche le régime, au lieu de l'améliorer (1).

Tel était le parti où l'ambiance familiale et sociale de sa jeunesse avait marqué la place de Jean-Baptiste La Corbière, fils de bourgeois déchus mâtinés de ruraux. Au reste, le dépassa-t-il tout d'abord, entraîné par les impulsions imprudentes, ou généreuses de la jeunesse, vers ses alliés les plus compromettants. Il s'enrôla, dit une notice biographique que je soupçonne sortie de sa plume, « dans la plupart des Sociétés politiques influentes et actives qui, de 1820 à 1830, entretinrent le feu sacré de la liberté et préparèrent l'énergique mouvement de Juillet ». Et il ne fut pas le seul Sarthois alors affilié aux loges maçonniques ou aux ventes de la charbonnerie.

Pendant son séjour à Paris, Hippolyte Lecornué s'était montré ardent carbonaro. Le Dr Verdier-Heurtin, grand commandeur de la L.·. et Chap.·. de l'Espérance, y coudoyait son compatriote, le pharmacien Pesche, Grand Orateur. Beunaiche alla chercher son idéal dans la L.·. des Trinosophes, à l'O.·. de Paris. C'est là qu'il prononça, en juin et juillet de l'an de la V.·. L.·. 5830, pour sa réception au grade de maître, une harangue que le F.·. Pesche jugeait pleine « d'érudition et de philosophie progressive ». Il y fit l'apologie de la Liberté : « *Libertas primum jus, primum officium, prima lex populorum.* » L'homme, doué d'une perfectibilité indéfinie, disait-il, ne peut arriver à la plénitude de sa perfection morale et intellectuelle que par la liberté politique.

(1) Cf. Thureau-Dangin, *Le parti libéral sous la Restauration*, 2e éd., Paris, Plon, Nourrit, 1888, in-12.

Restait à la conquérir : ce fut l'affaire des « Trois glorieuses ». Beunaiche s'enrôla parmi les défenseurs du peuple, et, s'il faut l'en croire, canarda les carlistes avec la maîtrise d'un Broussaisien habitué aux saignées *coup sur coup*. Mais, le trône renversé, il estima qu'il fallait désormais défendre l'ordre, et, dès le 1er août, se fit inscrire sur les contrôles de la garde nationale parisienne qui n'était point encore réorganisée. Fatigué de ses tribulations civiques, il tomba malade, et dut aller rétablir à la campagne ses forces épuisées. Pendant ce temps, les vainqueurs de juillet, demeurés à Paris, se disputaient les rubans et les croix. La loi du 13 décembre 1830 avait créé, à l'usage des gens recommandés, l'ordre de juillet, que doublait une médaille pour les vulgaires militants.

Beunaiche, prévenu, hésita un moment à s'inscrire. Il se décida pourtant à soumettre ses titres et ses scrupules au général Fabvier, président de la Commission des récompenses nationales : « Comme tant d'autres, lui disait-il, j'ai fait mon devoir aux Grandes Journées, mais j'avais toujours éprouvé de la répugnance à demander la récompense de l'accomplissement d'un devoir... Cependant, je sens qu'il ne faut pas confondre le noble orgueil avec la vanité présomptueuse et puérile qui fait courir l'ambitieux après les distinctions et les hochets de tout genre. » Il opta donc pour le « noble orgueil » et « stimulé par ceux qui [avaient] été les témoins » de son zèle « pour la patrie et la liberté », postula la croix à trois branches. Trop tard ! La promotion venait de paraître au *Moniteur* ! Et le postulant ne put arborer que le ruban tricolore de la médaille de juillet (1). Mais il ne perdit rien pour attendre : proposé par la section de son arrondissement à la Commission des récompenses nationales, il fut gratifié de la Légion d'honneur, par le ministre de l'Intérieur le 30 août 1831.

Mais ces distributions honorifiques ne résolvaient pas les difficultés du temps. Jadis à son aise dans la critique d'opposition, le parti libéral se trouvait, au lendemain de sa victoire, désemparé, aux prises avec d'inéluctables réalités, réduit à rompre, sous peine de mort, avec les révolutionnaires, ses alliés de la veille ; contraint de mater les agitateurs, ou de les transformer en hommes d'ordre ; et de faire des opposants nantis des hom-

(1) *Moniteur universel*, n° 270, 19 juin 1831, p. 1103. — Ordonnance royale du 11 juin 1831.

mes de gouvernement. Heureusement pour le nouveau régime, un ministre se trouva, qui avait le sens de l'autorité : et ce fut Casimir Périer.

Beunaiche lui donnait alors ses soins. Malade et médecin s'entretenaient, à l'occasion, de politique et de pédagogie. Un jour où, parlant de la nécessité d'endurcir la jeunesse, le docteur félicitait le grand homme de l'éducation sévère qu'il imposait à ses enfants, le ministre lui repartit : « J'ai voulu, docteur,..... faire de mes fils des hommes et non pas des femmes,..... des citoyens et non pas d'inutiles et misérables parasites comme les Sociétés en nourrissent tant..... J'ai voulu qu'ils sentissen dès leur berceau, la loi, l'imprescriptible loi de la nécessité ; qu'ils connussent, en un mot, la douleur et les privations comme les joies de l'humanité ; car il faut avoir subi toutes ces épreuves ; et par ses propres souffrances plus encore que par le spectacle des souffrances d'autrui avoir été forcé à la méditation ; il faut tout cela, docteur, pour marquer utilement en ce monde son passage ; il faut tout cela particulièrement à ceux qui sont destinés à agir sur leurs semblables, car c'est chose difficile, surtout à certaines époques, voyez-vous, que de diriger les hommes ; et malheur à celui qui s'en est chargé s'il ne les connaît bien, s'il ne partage leurs sympathies, s'il n'a vécu avec eux, comme eux et pour eux (1). »

Le Dr Beunaiche convenait qu'il est difficile de conduire l'humanité ; et lui même en donnait l'exemple fâcheux. Incorrigible mécontent, il se brouilla. Périer disparu, avec le Pouvoir. Sans doute le ministère décapité avait étouffé la nouvelle insurrection Vendéenne, mais il n'avait pas abattu avec moins d'énergie les émeutiers au cloître Saint-Merry, lors des journées de Juin. Le nouveau cabinet d'octobre 1832, que présidait le maréchal Soult, ayant confirmé le triomphe de la coalition conservatrice, Beunaiche refusa sa confiance au duc de Dalmatie, et continua de lutter pour les principes démocratiques. Il avait gardé des accointances avec les partis politiques Sarthois. Il discourut, en 1837, sur la tombe de l'avocat Charles Comte, qui, après avoir mené, dans le *Censeur* et le *Censeur européen*, rude guerre contre la Restauration, s'était bientôt déclaré contre le Régime orléaniste, pour conquérir en 1831 sur M. de Courtilloles, en

(1) Beunaiche, *Traité du froid*, p. 182.

1834 sur Caillard d'Aillères, le mandat de député du 6e collège de la Sarthe (Mamers). Ce département « était alors en quelque sorte une île républicaine au milieu de la France monarchique. Sieyès, Carnot, et, depuis la Restauration, Benjamin Constant, La Fayette, Picot-Désormeaux... en étaient tous sortis ». Le 3 janvier 1835, les Manceaux avaient encore élu Garnier Pagès, qui, jusqu'en 1837, fut, avec Cormenin, le seul républicain avéré de la Chambre.

Garnier-Pagès mourut le 24 juin 1841. Le 27, La Fayette et Carnot, David d'Angers, Buchet, et autres, attelés aux cordons du poêle, l'emmenèrent au Père-Lachaise. Pendant une heure et demie, Arago, Joly, Bastide (et le Dr La Corbière, que le *Moniteur* oublia de mentionner), discoururent sur la tombe du défunt, car tout homme politique apparaît plus louable mort que vif.

A ce révolutionnaire phtisique et souffreteux, les Sarthois donnèrent pour successeur un démagogue verbeux, tonitruant, et banal : Ledru-Rollin. Lancé par Caussidière, appuyé par le maire du Mans, Trouvé-Chauvel, et la vigoureuse campagne d'Elias Regnault et Hauréau dans le *Courrier de la Sarthe*, il fut élu le 24 juillet 1841, et immédiatement traduit en cour d'assises pour le discours subversif qu'il avait proféré, la veille, devant les électeurs manceaux.

Survinrent les élections générales de juillet 1842.

Dans la Chambre que venait de dissoudre le Cabinet Soult-Guizot, le parti ministériel et conservateur ne comptait, pour la Sarthe, que l'ex-maire du Mans, Basse ; Napoléon de Montesquiou, enfin Constant Paillard-Ducléré, beau-frère de Montalivet, et l'un des plus enragés batteurs de pupitre aux interpellations émanées de la gauche. Par contre, le département avait envoyé sur les bancs de l'opposition Ledru-Rollin, Lelong, G. de Beaumont, et le juge Hortensius Corbeau de Saint-Albin, membre de la Légion d'honneur et chevalier de l'Etoile polaire. Les premiers soutenaient le sage Guizot ; les autres attaquaient le parti doctrinaire. Les écarts de la presse bridés, l'ordre assuré, Paris fortifié, la guerre écartée, l'entente cordiale avec l'Angleterre péniblement rétablie après les incidents de la question d'Orient, telle était l'œuvre du ministère. Le régime sévère imposé aux journaux, notre humiliation diplomatique, l'hérédité de la pairie, la capacité électorale trop souvent proportionnelle à la capacité du coffre-fort, tels étaient les griefs de l'opposition.

La campagne électorale commença. L'*Union de la Sarthe*, réprouvant « la politique de réformes intempestives et hasardeuses », et aussi la « politique de guerre ou plutôt de fanfaronnade et d'armements » pratiquée par Thiers, annonçait qu'un succès de la gauche amènerait non seulement une conflagration, mais encore « une crise terrible dans laquelle la hideuse République surgirait la guillotine en main sur les débris du trône constitutionnel ! » De son côté, dans le *Courrier de la Sarthe*, rédigé par Hauréau, le parti-radical, s'appuyant « momentanément, comme disait M. de Tocqueville, sur l'orgueil national blessé », jouait du chauvinisme ; dénonçait à « nos campagnes patriotes », la « doctrine et les actes du parti de l'étranger », incarné par Ducléré; les méfaits d'un « ministère corrupteur » qui non content de nous avoir « livrés à l'insolent protectorat de l'Angleterre », avait au dedans, « combattu toutes nos libertés, faussé toutes nos institutions, menacé toutes nos garanties », perfectionné « l'arsenal des lois réactionnaires fabriquées par la Restauration », en particulier le « système de guet-à-pens » contre la presse. Et il mettait en garde les électeurs contre les suppôts de Guizot, « le représentant le plus téméraire, le plus outrecuidant de la contre-révolution dogmatique », ou de Molé, le fauteur « le plus indiscret de la contre-révolution aristocratique ».

Pendant ce temps, la défense et l'attaque s'organisaient sur les positions fixées par la loi du 19 avril 1831. Un *Comité électoral constitutionnel*, où trônaient le général Rogé et le Dr Platon Vallée, présentait comme soutiens du ministère, Basse, « vieillard caduc », Paillard Ducléré, de Montesquiou, Caillard d'Allières, et Michel Chevalier, Saint-Simonien converti à la foi doctrinaire, candidat indécis qui sollicitait, à la fois, pour plus de chance, les électeurs de Mamers, de Beaumont, et d'ailleurs. La gauche, dirigée par un *Comité électoral de la Sarthe* dont Hauréau était le secrétaire, patronnait une collection bigarrée d'opposants, gauche dynastique, radicaux, voire républicains: au premier collège du Mans, contre Basse, un certain Duboys, « du bois dont on fait les contre-basses », disait un mauvais plaisant. Au deuxième collège, Ledru-Rollin n'avait pas de concurrent. Au troisième, Horace Say, négociant à Paris, menait le branle contre Ducléré, candidat du crû, et propriétaire.

Si M. de Montesquiou, ministériel, ne trouvait personne de-

vant lui au quatrième collège (St-Calais), au cinquième (La Flèche) Thiers, en sous-main, et Lelong, qui ne se représentait pas, poussaient Jules de Lasteyrie, un petit-fils de La Fayette, contre le général Oudinot, porté par les légitimistes, et Michel Chevalier, candidat Guizotin. Au sixième (Mamers), un cousin de Lasteyrie, Gustave de la Bonninière de Beaumont, enfant de Beaumont-la-Chartre, bataillait contre d'Aillières. Au septième, avec l'occulte complicité de certains légitimistes, Saint-Albin disputait à l'ubiquiste Chevalier, les bonnes grâces des citoyens de Beaumont-sur-Sarthe.

C'est le vœu bien vrai de celui qui restera, cher Cousin, et vous, de la chère famille et des vôtres — qui sont les nôtres, — le très dévoué et attaché

La Corbière

Fac-similé de l'écriture et de la signature du docteur La Corbière.

C'est alors que le Dr Beunaiche estima que sa « fortune indépendante », et les « sollicitations de ses amis politiques » lui permettaient de prendre « rang pour la représentation nationale », et d'espérer que la Sarthe rendrait « justice à son patriotisme et à sa haute capacité » en le choisissant comme mandataire. Il réclamait, lui aussi, la liberté de la presse, quitte à confier au jury la répression de ses écarts ; il entendait assurer pacifiquement l'indépendance et la gloire de la nation française. Réprouvant le principe d' « hérédité, cette insulte au droit, ce mensonge à la loi », il voulait substituer à l'aristocratie la hiérarchie des vertus et des talents, d'après le principe électif ;

adjoindre au corps électoral censitaire les *capacités* ; augmenter progressivement le nombre des électeurs, et les reconnaître tous éligibles ; fonder enfin la Charte constitutionnelle sur « les principes éternels de liberté et d'égalité civiles (1) ».

C'est au troisième collège (Le Mans) que le Dr La Corbière, après avoir annoncé ses intentions *urbi et orbi* dans les colonnes du *Siècle*, vint proposer ses services comme leader de l'opposition. Il y tomba, pour parler comme nos ruraux, comme un cheveu dans la soupe. Pour toute cette cuisine électorale, que Balzac a décrite dans le *Député d'Arcis*, il n'était qu'un maladroit gâte-sauce. Le Comité, trouva son initiative inopportune et encombrante, et fit entendre à cet allié trop zélé que mieux valait ne pas travailler « dans l'intérêt du prétendant ministériel, en maintenant [sa] candidature ». Beunaiche, offusqué, regimba : c'est seulement à la dernière heure que « sous l'empire de l'intrigue et de la corruption éhontées » il avisa le *Courrier de la Sarthe* de son désistement. Il ne parut même pas au scrutin du troisième collège qui, le 9 juillet 1842, assura par 216 voix contre 139 l'élection de Horace Say contre Paillard-Ducléré. Ce triomphe d' « un des plus tristes représentants du juste milieu parlementaire », disait le *Courrier*, triomphe que partagèrent Basse et de Montesquiou, fut largement balancé par le succès de l'opposition, « faction d'énergumènes », qui fit passer Ledru-Rollin, de Lasteyrie, Gustave de Beaumont et de Saint-Albin (2).

N'ayant pu parvenir à conduire le char de l'État, Beunaiche borna désormais ses efforts à perfectionner le rituel maçonnique (3). Il prenait de l'âge. Assagi par les déficiences endocriniennes, il finit par éprouver la vanité des systèmes qui prétendent réformer les institutions sans améliorer les hommes. Après le régime de Juillet, qui n'incarnait que des *intérêts*, où, sur un fond « resté pur, honnête, généreux », s'agitaient de « mauvaises passions, toujours actives, dominatrices, cupides », trop dociles au mot d'ordre « Enrichissez-vous », qu'avait un jour

(1) Voir le développement de son programme dans sa notice sur Bigonnet, *in fine*.

(2) Cf. Arch. dép. de la Sarthe, M 61/11. — *Courrier de la Sarthe, de l'Orne et de la Mayenne*, nos 71-81, 17 juin-13 juillet 1842. — *Union de la Sarthe*, juin-juillet 1842, *passim*.

(3) Député auprès du G.·. O.·. par la L.·. Arts et Commerce du Mans, il demande, au nom de ses FF.·., en 1845, d'après la planche d'une tenue du 19 novembre, la réforme d'épreuves de réception un peu surannées.

lancé M. Guizot, il vit la République de 1848 péricliter à son tour, victime « d'un vice organique de constitution ». Le suffrage universel que réclamait Ledru-Rollin, l'offusquait. Il n'admettait point que de la loi du nombre pût sortir la vérité. Au mode quantitatif, il préférait le mode qualitatif : par l'adjonction des capacités, par l'augmentation progressive du nombre des électeurs, devenus tous éligibles ; par le principe d'élection, appliqué aux divers degrés de la hiérarchie politique ; par le jury et la garde nationale, il eût bien consenti à élargir le cadre des citoyens actifs. Mais cette conception, pleine de méfiance à l'égard des masses, et qui confiait la réalité du pouvoir aux « classes moyennes, arbre circulatoire de l'individu appelé Société », le rapprochait beaucoup plus du doctrinaire Guizot, son adversaire, que du tribun Ledru-Rollin, son ami. Le novateur La Corbière n'était qu'un démocrate en pantoufles, et ce vieux combattant des Trois Glorieuses ne montrait plus, aux jours d'émeutes que le visage alarmé du bourgeois Pâturot.

Un soir de mai 1851, épanchant ses angoisses patriotiques dans le sein de M. de Lamartine, il délibérait avec lui des moyens de prévenir les terribles éventualités du lendemain, et de mettre un terme aux agitations qui « par la lutte acharnée et les brusques déplacements, [avaient] dégagé et déchaîné sans contrepoids moral et religieux, les mauvais instincts... et, selon la judicieuse remarque de Royer Collard, en ayant le malheur de lui désapprendre le respect..., entraîné la société française dans la voie funeste des agitations incessantes (1) ». — « Louables projets, objectait le poète ; toutefois « n'oubliez point, mon ami, que le canon et l'épée doivent être aussi, comme les rois, la dernière raison des sociétés..., et en organisant la défense, prenez garde d'organiser la guerre civile, et adressez-vous surtout aux sentiments et aux sympathies des masses ; c'est ainsi que je vous ai tous sauvés au 25 février ». Mais le médecin secouait la tête ; Il songeait que la lyre d'Orphée ne suffirait plus à charmer les bêtes féroces, et se voyait réduit à convenir que « l'égalité absolue » est « tout aussi chimérique, tout aussi impossible, tout aussi anti-naturelle, anti-religieuse, anti-sociale, que la liberté absolue ». Au milieu d'une Société désorganisée, où l'on voyait prédominer l'*affectivité* et l'*intellectua-*

(1) *De l'influence que doit exercer la physiologie*, p. 25-27.

lite, il appelait de tous ses vœux le retour à « une hiérarchie sociale fondée sur la hiérarchie naturelle du droit, du devoir, de la capacité », calquée sur la hiérarchie physiologique des organes cérébraux établie par Gall et Spurzheim. Et il ne lui répugnait point d'envisager quelque recours à la dictature pour réorganiser une société ébranlée « jusque dans ses fondements ».

Le coup de force eut lieu ; non point avec l'appareil sentimental dont rêvait M. de Lamartine, mais sous la forme de l'opération de police un peu rude qui, le 2 décembre 1851, rétablit en France l'ordre moral et l'autorité. Le Docteur Beunaiche n'était plus à Paris. Dégoûté des révolutionnaires et des révolutions, il résolut, à l'exemple de Cincinnatus, d'aller pousser la charrue. Il se retira à la Rozelle, dans le Blésois (1). Là, il soignait, comme médecin en second, les malades de l'hôpital de Cellettes, et cultivait la vigne. Et il chantait, dans les comices agricoles, les bienfaits de l'agronomie, seul exutoire permis, sous le Césarisme à l'éloquence publique.

Le 12 septembre 1863, « après une longue absence », il prononçait devant la section de viticulture du Comice agricole de Loir-et-Cher une allocution dûment panachée de citations classiques, sur l'oïdium, le soufrage, les engrais, le drainage et la Liberté. Il déclarait « avoir donné assez de gages au droit et à la Liberté, et avoir été assez honoré, et plus encore honni et calomnié pour le culte désintéressé qu'[il leur portait] pour avoir le droit de se déclarer, en toute loyauté, au nom du devoir et de la justice, partisan du ban de vendange » (2). Et il débattait avec le préfet de Soubeyran, et les rédacteurs de la *France centrale* (1er septembre 1860) la grande question de l'*unité de capacité et de l'épaisseur déterminée et relative du merrain à la contenance des tonneaux*. Président de la Société cynégétique, il courait le gibier de poil et de plume en forêt de Russy ; et réfutant les diatribes de son ami Berville, président à la Cour impériale de Paris, magistrat sensible, qui condamnait les bipèdes, mais épargnait les quadrupèdes innocents, il réhabilita « la chasse, son importance et son utilité sociales ». Autorisée par le Très Haut avant de l'être par le ministre et la gendarmerie, justifiée par l'exemple de Castor et de Pollux, de

(1) La Rozelle, commune de Cellettes, sur le Beuvron, canton et arrondissement de Blois (Loir-et-Cher).
(2) *Allocution*, p. 9.

Nemrod, d'Esaü, de Nabuchodonosor et des rois de France, vantée par les sages et les philosophes, approuvée par l'Église, elle correspondait à des aptitudes spéciales, bien démontrées par la phrénologie, et dont l'exercice crée l'ordre dans l'univers !

Et voyez où mènent les passions ! Depuis qu'à la chasse et aux comices, il se frottait à la noblesse et serrait la main du marquis de Vibraye, l'ancien combattant de juillet inclinait à l'aristocratie : à sa requête un jugement rectificatif du Tribunal du Mans, du 15 mai 1850, avait fait ajouter sur son acte de naissance, au vulgaire nom patronymique de Beunaiche, le titre plus ronflant de : *de la Corbière* ! Et le ci-devant dignitaire de la L.·. des trinosophes, mué en ultramontain, en venait à louer les zouaves pontificaux, « ces nobles croisés, ces généreux mercenaires, qui [étaient allés] défendre de leur vie les droits inaliénables et imprescriptibles de la double autorité du Prince des princes de la terre ! (1) ». Il fit mieux encore : il alla à Rome, et en revint chevalier de Saint-Grégoire le Grand ! (2).

III

Un Broussaisien.

« Homme de progrès », ainsi que l'atteste son confrère Sachaile, le Dr La Corbière professait la médecine broussaisienne. Collaborateur du *Journal de la médecine physiologique*, tribune de l'Ecole du Val-de-Grâce, il défendait *unguibus et rostro* une doctrine grâce à laquelle, écrivait-il, « les idées vagues, surnaturelles et mensongères de l'empirisme et de l'ontologie ont fait place... à des notions claires, naturelles et précises ». Et rien de plus simple, en effet, que la nosologie broussaisienne : tout se ramène à l'irritation. Fi de ces maladies générales, que les retardataires attribuent à des causes fantomatiques ! Ce qu'on nomme à tort les fièvres essentielles, c'est seulement l'ensemble des symptômes produits par la phlegmasie partielle ou totale du tube digestif.

Le choléra-morbus lui-même n'est qu'une gastro-entérite suraiguë. Il n'y a donc point de maladies spécifiques, rien que des inflammations banales, à point de départ stomacho-intestinal,

(1) *Fête de Saint-Hubert*, p. 10.

(2) Le 1er mars 1870, on le trouve à Rome, Palazetto Borghese.

sympathiquement répercutées, ou propagées au cœur ou aux centres nerveux. Et notre homme professera, avec David Richard, que la fureur rabique est due non à un prétendu virus, mais à une simple phlegmasie de l'organe cérébral de la destructivité.

A cette étiologie exclusive répondra donc une thérapeutique univoque, la thérapeutique antiphlogistique. Tout d'abord, ne point ajouter à l'inflammation gastro-instestinale par des médications incendiaires, telles que le camphre ou le quinquina : une diète sévère, la limonade, la tisane de mauve et de violette, voilà pour le régime. Ensuite, juguler l'inflammation ; calmer l'irritabilité exaspérée des capillaires enflammés, qui déchaîne les sympathies morbides : il n'est pour cela de meilleure pratique que la saignée, qui s'avère, selon le grand maître Broussais, comme « l'antiphlogistique par excellence ». Et notre homme qui avait dénombré dans sa thèse inaugurale les divers modes de la phlébotomie, l'artérielle et la veineuse, celles du pli du coude, de la jugulaire et du pied, la révulsive, la spoliative et la dérivative, d'admirer, comme l'enthousiaste Guy Patin, « avec quelle facilité l'économie supporte et répare les pertes sanguines ! » Citerai-je avec lui ce cholérique algide, — un cas de 1832 — qui, d'abord gratifié de vingt sangsues à l'épigastre par le chirurgien son voisin, se vit infliger par Broussais, vingt, puis quarante, puis trente sangsues supplémentaires ? ou l'observation de M[lle] Amélie, modiste, laquelle fut atteinte, après un souper de charcuterie, de bronchogastroentérite aiguë, compliquée de péritonite, puis de métrocystite ?

Je vous confierai que la gastro-entérite de l'aimable grisette ressemblait singulièrement à une infection gonococcique. Quoi qu'il en soit, 2 saignées suivies de syncope ; une sans syncope ; 15 hirudinées à l'épigastre ; 35, puis 25, au basventre, 20 autres à l'hypogastre et au col utérin « atterrèrent l'hydre inflammatoire », attestant les vertus du système,... et la résistance d'Amélie.

Par contre, une jeune dame atteinte de gastro-entérite avec double pneumonie aiguë, manqua périr d'emblée, malgré Broussais appelé sur le tard, parce qu'un premier et timoré consultant n'avait autorisé que trois phlébotomies et 96 sangsues ! (1)

(1) *Des émissions sanguines dans les phlegmasies.* — Il s'agissait dans ce dernier cas d'accidents péritonéaux consécutifs à une fausse couche de six semaines, et compliqués d'une congestion pulmonaire double, probablement tuberculeuse.

Elle mourut d'ailleurs au cours de sa convalescence pour avoir mangé des noix sèches, victime de la « stimulation inaccoutumée » d'une intempestive alimentation ! .

Heureusement pour ses clientes, Beunaiche usait d'autres moyens antiphlogistiques, tels que pédiluves sinapisés, ventouses, clystères émollients, cataplasmes, etc. Il s'avisa même, après de longues méditations, qu' « un excès de calorique étant l'aliment de l'inflammation,... l'application du froid serait le meilleur antidote de la phlegmasie ». Et sur les effets thérapeutiques de la glace et de l'eau froide, déjà vantés par Récamier, il composa (1839) un gros livre où l'on trouve déjà en usage une foule d'applications qu'a reprises la pratique moderne. Les affusions froides, le drap mouillé, triomphe de l'empirique Priessnitz ; les bains froids au cours de la fièvre typhoïde, vantés par Brand ; les enveloppements froids du thorax dans les affections pulmonaires aiguës, prônés par l'allemand Hénoch ; les compresses d'eau froide et les vessies de glace sur l'abdomen, que recommanda plus tard Béhier, en cas de péritonite (1), tout cela se trouve déjà dans le *Traité du froid* du Dr Beunaiche La Corbière. Malheureusement, en son livre, l'étude physiologique et expérimentale des effets du froid sur l'organisme, se double d'un perpétuel plaidoyer en faveur de la médecine broussaisienne ; ce qui lui valut de tomber dans l'oubli avec cette dernière.

IV

Un Phrénologiste.

On sait que Broussais donna également dans la phrénologie, ce qui était encore une manière d'opposition aux doctrines officielles, Napoléon, qui faisait de la spiritualité de l'âme un principe administratif, ne s'était point mépris sur les tendances du Gallisme; et l'avait fait exécuter en bonne forme, par Cuvier, dans un rapport à l'Institut. L'avènement des Bourbons ne fut guère plus favorable à une doctrine qui, bien qu'amendée par Spurzheim, frisait encore l'hétérodoxie. D'autant que les partisans de la phrénologie, moins prudents, débordaient leurs chefs de file. Broussais s'emparait de la phrénologie, l'amalgamait

(1) Béhier, Acad. de médecine, 11 avril 1862. — Béhier et Hardy, *Traité élémentaire de pathologie interne*, 2e éd., Paris, Asselin, 1864, in-8°, t. II, p. 569-571.

aux théories de Cabanis, et l'allait compromettre dans les assertions provocantes de son *Traité de l'irritation et de la folie.* Moitié par conviction, moitié par fronde, les étudiants s'empressaient de pousser la crâniologie à des conséquences extrêmes et subversives, propres à scandaliser Mgr l'évêque d'Hermopolis, et qu'ils développaient au nez et à la barbe de M. Royer-Collard. Et l'autorité de sévir : on sait quels incidents provoquèrent en novembre 1822 la fermeture de l'École de Médecine. En 1824, tous les cours particuliers furent interdits ou soumis à des autorisations spéciales. Gall se retira à Londres en 1823, Spurzheim en 1825. Rentré en France en 1825, Gall ne trouva plus guère d'auditeurs, et mourut oublié, à Montrouge, en 1828.

La Révolution de juillet libéra les esprits : n'ayant plus « à craindre, selon la parole du Dr La Corbière, le fagot ou la potence », les phrénologistes relevèrent la tête. Le droit à la phrénologie fut, comme la monarchie constitutionnelle, une conquête des Trois Glorieuses ; et sans plus redouter la police, une société phrénologique se fonda à Paris le 14 janvier 1831. Elle réunissait des hommes de science, panachés de quelques amateurs, avocats, hommes politiques, tous de nuance libérale et orléaniste. C'étaient des membres de l'Académie de médecine : Abraham, Amussat ; de la Faculté : Andral, Bérard ; des hôpitaux : Fabre et Rostan, de la Salpêtrière, Ferrus et Lélut, de Bicêtre, Sanson aîné, de l'Hôtel-Dieu ; des praticiens : Pinel Grandchamp, l'aliéniste F. Voisin ; des parlementaires, comme Las-Cases et le duc de Montebello ; voire des ecclésiastiques, tels que l'abbé François-Yves Besnard, ci-devant curé constitutionnel de Nouans, dans la Sarthe, jadis l'un des plus fidèles auditeurs du Dr Gall, et des artistes comme le baron Gérard. On porta à la présidence Dannecy, puis le vieux Broussais. Le rédacteur principal du *Journal de la Société* était le bouillant Bouillaud ; le Secrétaire général, Casimir Broussais, Casimir qui

suivant les traces de son père
prête un appui fidèle au loyal La Corbière (1)

disait Fabre en plaisantant.

Le loyal La Corbière fut tout de suite à l'honneur, et à la peine. Après Fossati et Robouam, il prenait en 1832 et 1833 les fonctions de secrétaire aux procès-verbaux de la compagnie ;

(1) F. Fabre, *Némésis médicale*, Paris, 1840, in-8°, t. II, p. 196.

en décembre 1840, il était nommé vice-président pour 1841 ; en 1843, on l'appelait à la présidence, ce qui lui valut de prononcer, le 11 janvier 1843 et le 8 janvier 1844 les discours de rentrée et de clôture de l'exercice anuuel.

La doctrine de Gall n'avait point de plus zélé défenseur. Au congrès historique tenu en septembre 1835 à l'Hôtel de ville de Paris, une intervention de Casimir Broussais en faveur de la phrénologie provoque des protestations de Sandras, Cerise, Roux et Belfide. Beunaiche se dresse, à la rescousse, le Bureau lui ferme la bouche pour éviter une dispute ; mais notre homme, incapable de retenir un discours rentré, se rattrape le 28 décembre à la séance générale de l'Institut historique et proclame qu' « après avoir brisé les chaînes dont avaient voulu l'accabler l'intolérance, le fanatisme et l'ontologie des temps passés ;... triomphé de l'antipathie calculée et des sarcasmes redoutables du maître du monde, Napoléon, et de ses courtisans ;... réduit ses adversaires au mensonge et au ridicule, la phrénologie est apparue radieuse comme la vérité, puissante comme la force, et assise sur tant de ruines, saisie d'un saint recueillement, elle a pu, législateur bienfaisant, formuler aussi son code aux Nations !... (1) En tête de sa loi, la phrénologie écrit ces paroles sublimes de Socrate et de Christ, qui l'expliquent et la résument tout entière : *Tolérance ! Charité ! ! Progrès ! ! !* (2) »

Le 8 octobre 1842, ripostant aux anathèmes de Flourens, il réfute devant le Congrès scientifique de France réuni à Strasbourg, les accusations d'impossibilité scientifique, de matérialisme et de fatalisme couramment proférées contre la crâniologie.

« Oui, la phrénologie est matérialiste si par matérialisme on entend la manifestation des facultés, de la pensée, le sentiment de l'âme, de Dieu lui-même soumis à des conditions, à des nécessités organiques déterminant la nature, la force et l'étendue de ces idées ou de ces sentiments et leur préexistant ; conditions organiques innées, indéniables, irrécusables dans l'état actuel de la physiologie du système nerveux... Mais la phrénologie n'est pas matérialiste dans le sens psychologique et théologique de ce mot, puisqu'elle admet l'existence d'un monde immatériel, l'existence et la nécessité morale de Dieu et de l'âme, mais comme vérités

(1) *Réponse aux objections*, p. 24.
(2) *Ibid.* p. 24 et 28.

de sentiment devant lesquels elle s'incline, qu'elle vénère et ne discute pas » (1).

En 1843, il réclame pour la phrénologie « sa place dans l'enseignement médical » (2), et morigène, l'année suivante, Lélut, l'apostat, qui, pour complaire à MM. Flourens et Leuret, et s'assurer, par une éclatante adhésion aux doctrines orthodoxes, un fauteuil à l'Institut, n'a pas craint de censurer l'organologie phrénologique (3).

Débordant de zèle doctrinal, le docteur La Corbière avait même fait, en 1833, une tournée de propagande à Genève et en Allemagne. On le vit, outre-Rhin, appliquer « avec succès la doctrine phrénologique à l'examen de plusieurs individus dans un hospice d'aliénés, et ce jugement phrénologique conforme à la vérité [conquit à la doctrine] des partisans à Hambourg (4). » Devant ces résultats convaincants, l'enthousiaste La Corbière chantait les louanges de la crâniologie. « Elle seule, à l'égal de Dieu qui sonde et les cœurs et les reins, peut réaliser la fameuse inscription du Temple de Delphes Γνῶθι σεαυτὸν! (5) »

Mais le perspicace phrénologue avait fait à Hambourg d'autres conquêtes que des conquêtes scientifiques. Ayant rencontré Marie-Frédérika Caroline, fille de J. H. Merck, sénateur de la ville libre de Hambourg, et ce jour-là, sans doute, en veine d'*amativité*, il offrit à la blonde allemande l'hommage de ses

(1) *Discours* au Congrès scientifique de France, p. 4-5.

(2) *Discours de rentrée.*

(3) Lélut avait publié en 1843 son *Rejet de l'organologie phrénologique de Gall et de ses devanciers*. Il fut nommé le 20 janvier 1844 membre de l'Académie des Sciences morales et politiques (section de philosophie). Dans son *Discours de clôture* du 8 janvier 1844 (p. 4-6, note). Beunaiche écrit : « Maintenant, qu'arrivé au terme de sa course et de son ambition le nouveau membre de la section des Sciences morales et politiques peut se redresser et dire aussi, lui, comme Sixte-Quint : *Ego sum papa*, les phrénologistes ne sauraient douter qu'il ne prenne au Sacré Collège la seule place, la seule attitude qui convienne à ses travaux, à ses convictions. M. Lelut ne peut être arrivé à l'Institut pour y continuer Platon, Descartes, Malebranche, Leibnitz, Kant ou M. Cousin. Éclairé par les écrits d'Aristote, d'Épicure, de Bacon, de Gassendi, de Locke, nourri des travaux d'Ocam, de Telesio, de Campanella, de Condillac, de Cabanis, de Reid, de Dugald Stewart, de Huscheson ; enfant rebelle et ingrat, mais éminemment intelligent de Gall, de Spurzheim et de Broussais, qui n'ont fait que naturaliser, que physiologiser la doctrine de ces derniers philosophes, M. Lelut effacera prochainement de son dernier livre un anathème peu sérieux contre cette » mauvaise physiologie de la pensée, qu'il a été fatalement appelé à défendre et à propager lui-même ».

(4) Journal de la Soc. phrénologique, t. II, 1833, p. 19.

(5) *Discours de rentrée*, 1843.

feux. Ils furent agréés, et contrat fut dressé le 7 avril 1833, par devant MM^{es} Hubher et Lange, notaires à Hambourg.

Ayant éprouvé les bienfaits de la phrénologie en matière d'élection conjugale, le D^{r} La Corbière ne doutait point qu'elle n'offrît aussi de grands avantages pour apprécier les candidatures aux fonctions publiques ; et je n'en veux pour preuve que ce politicien oublié, Jean-Adrien Bigonnet, dont La Corbière fit l'éloge, le 23 août 1832, devant la Société phrénologique.

« Messieurs, dit notre orateur, elle est grande et difficile à remplir, la tâche qui m'est imposée ; car je n'ai rien moins qu'à vous caractériser ici l'un de ces nobles enfants de 89, derniers débris de cette immortelle phalange d'hommes au cœur pur, à l'âme ardente, à la pensée puissante, qui sembla surgir par enchantement de notre première émancipation... Oui, je le reconnais, il n'appartenait pas à ma faible voix de célébrer un tel citoyen ! Toutefois, pour peindre Bigonnet, je n'aurai point à regretter les charmes de l'éloquence. Le phrénologiste dégagé de tout préjugé comme de toute passion, observe la Nature et l'homme pensant et sentant soumis à ses lois, et raconte avec simplicité les phénomènes de son étonnante organisation : il fait de l'histoire et non du roman. D'ailleurs, qu'aurais-je besoin de vains ornemens pour reproduire la vertu modeste ? Mon pinceau sera celui du sentiment, mon guide l'amour de la vérité. »

Le vertueux Bigonnet, dont M. Beunaiche La Corbière retraçait les mérites avec une emphase attendrie, avait été d'abord entreposeur des Tabacs ; nommé, en 1793, maire de Mâcon, puis député au Conseil des Cinq-cents, il vitupéra au 18 Brumaire le liberticide Bonaparte. Heureusement, il vécut assez pour voir, en 1830, la Liberté rayonner définitivement sur la France ; et mourut content. Il fut alors autopsié et disséqué par les membres de la Société phrénologique : occasion unique de s'assurer de ce que peut bien contenir le crâne d'un parlementaire. La Corbière y trouva 1135 gr. de cervelle, et en outre une éclatante vérification des théories de Gall et de Spurzheim ; car il put découvrir dans la conformation du système cérébro-spinal du défunt, l'origine des mille et une qualités dont il avait fait preuve, et même en déduire rétrospectivement la cause de diverses manifestations de sa vie publique et privée.

De l'examen et de la mensuration des diamètres, lobes et protubérances, notre observateur conclut que le disparu possé-

dait une grande activité cérébrale, principalement dans le domaine des penchants et des sentiments. La bosse des *localités*, assez prononcée (1), expliquait le goût qui portait Bigonnet à narrer ses voyages (qui ne s'écartèrent guère du trajet de Paris à Mâcon), ainsi que son penchant pour le jeu de billard et la peinture paysagiste. On découvrait encore sur ledit encéphale les circonvolutions de l'*amour de la vie*, de l'*alimentivité* (vous étiez gourmet, Bigonnet !), de l'*amativité* (hum !), de la *philogéniture* (!) ; celles de la *destructivité* et de la *combativité* auxquelles il dut probablement de faire de la politique, mais qui furent heureusement tempérées et édulcorées par la *justice*, l'*affectionnivité* et l'*habitativité* ou instinct patriotique. L'organe de l'*estime de soi* était « largement développé », de même que l'*approbativité* ou amour de la gloire (encore la politique !) ; et aussi la *circonspection*, la *bienveillance*, la *fermeté*, la *conscienciosité*, la *merveillosité*, la *gaîté*, l'*idéalité*, etc., etc. J'allais oublier la *vénération*, très marquée dans la cervelle de Bigonnet ; M. La Corbière incline à croire que ce fut cet organe qui, ressentant vivement l'atteinte portée à la souveraineté du peuple, dicta à Bigonnet, en Brumaire, cette apostrophe vengeresse à Bonaparte : « Dehors ! Retirez-vous ! Vous violez le sanctuaire des lois ! » (2)

Hélas ! Pourquoi faut-il ajouter des ombres à ce tableau ? La vérité nous oblige à reconnaître que la *perspicacité* et l'*esprit d'induction*, non plus que la *causalité*, n'avaient marqué que d'une faible empreinte les circonvolutions du député Bigonnet. « Cette précieuse faculté est ici médiocrement prononcée ; et comme elle n'est que faiblement aidée par la *causalité*, elle n'a pas permis à Bigonnet de dépasser certaines limites dans ses travaux politiques et législatifs... Et par cela même que Bigonnet ne saisissait pas, pour peu qu'ils fussent complexes, les rapports des objets entre eux, de même il s'expliquait difficilement leur pourquoi et ne s'en rendait pas toujours un compte fidèle. » Aussi La Corbière observe qu'il ne peut être mis sur le même rang

(1) Les phrénologistes plaçaient le siège de cette faculté vers la partie antérieure de la première circonvolution frontale.

(2) Aussi, Bigonnet est-il inscrit au nombre des « individus » rayés d'urgence de la représentation nationale par le Conseil des 500, décision approuvée le 19 brumaire, an VIII par les Anciens « pour les excès et attentats auxquels ils se sont constamment portés, et notamment... dans la séance » du 19.

que « Socrate, Bacon, Galilée et Voltaire » qui possédaient à un degré éminent les facultés de la *comparaison* et de la *causalité*.

Ainsi s'affirmait, aux yeux du Dr La Corbière, le rôle social de la phrénologie. Elle « seule, disait-il, peut vraiment faire la part équitable et naturelle de l'autorité comme de la démocratie. (1) » Elle seule pouvait guider le peuple, par un examen crâniologique préalable, dans le choix de ses mandataires; et aussi éclairer l'autorité sur la valeur de ses fonctionnaires et l'art de gouverner les citoyens. La Corbière ne balançait point à attribuer nos convulsions politiques et sociales de 1830 et de 1848 au mépris dans lequel les gouvernements successifs avaient tenu les enseignements du Dr Gall.

« Partout où les hommes se font gouverner par la multitude, avait dit le Maître, où les règlements, les décisions, les lois sont l'œuvre de la pluralité des votes, c'est la médiocrité qui l'emporte sur le génie. *Propter peccata terræ multi principes ejus.* » (2) Et tout à sa marotte, Beunaiche se proposait d'aborder cette question au Congrès scientifique de France, qui devait tenir sa 18e session à Orléans, le 12 septembre 1851. Mais l'art. 13 du règlement éliminant tout sujet politique ou religieux, la section de médecine refusa, le 17 septembre, d'ouïr son mémoire (3) ; et notre homme se rabattit sur la Société des Sciences et des Lettres de Blois qu'il entretint, le 28 novembre 1851, de la nécessité de recourir, dans les présentes conjonctures, aux leçons de la phrénologie.

Quatre jours plus tard, Louis-Napoléon estimait préférable de recourir aux baïonnettes. Et il faut convenir qu'au régime nouveau qui pactisait avec l'orthodoxie, la phrénologie devait apparaître non seulement périmée, mais suspecte de matérialisme et de subversion.

D'aucuns en voulaient discerner la condamnation dans le discours de Bordeaux où le Prince-président réprouvait le 9 octobre 1852 les « absurdes théories » de prétendus réformateurs qui « n'étaient que des rêveurs ». Il est probable que Louis

(1) Discours de clôture, 8 janv. 1844, p. 13.

(2) Gall, *Sur les fonctions du cerveau et sur celles de chacune de ses parties*, Paris, Béchet, Boucher, Bossange, 1822-25, 6 vol. in-8°, t. II, p. 50.

(3) Ce mémoire était intitulé : *Influence de la physiologie du cerveau sur la morale, la philosophie, la législation et la politique*, Cf. *Congrès scientifique de France*, 18e Session, Orléans, septembre 1851, Paris, Orléans, 1852, 2 vol. in-8°, t. I, p. 120.

Napoléon, en proférant ces paroles historiques, ne pensait guère au Dr Gall, et le Dr La Corbière, pour sa part, en était persuadé. « Napoléon, écrivait Laurent Jan à Balzac, c'est une échelle pour nous retirer de l'égoût de la République. » Notre docteur y voyait mieux : une échelle de Jacob en haut de laquelle rayonnait dans sa gloire, la figure vénérable du Dr Gall. Et persuadé que les paroles officielles ne visaient que « la famille des idéologues » qui avait tant abusé le peuple, il se permit de recommander au prince, « aujourd'hui empereur, que Dieu garde et inspire » l'étude de la physiologie du cerveau comme « le meilleur, le seul remède peut-être aux aberrations de l'esprit humain », et même son introduction dans les programmes de l'Université impériale. Ainsi s'ouvrirait « l'ère glorieuse », prophétisée par Broussais, « où la philosophie et la morale seront fondées sur la phrénologie ».

C'étaient là, désormais, propos vains. La phrénologie était morte et enterrée, du moins en tant que doctrine crâniologique. Mais le problème qu'elle avait posé, et prétendu résoudre, subsistait. Quand le Dr La Corbière promettait d'écrire un livre, un gros livre sur l' « influence que doit exercer la physiologie ou la connaissance des fonctions du cerveau sur les progrès ultérieurs de la médecine, de l'hygiène publique et privée, de l'éducation », etc. ; quand il observait que « la morale a pour fondement une condition organique », que « les dispositions instinctives, morales et intellectuelles sont innées » (1), il ne faisait que reprendre ce qu'avant Gall avaient dit Descartes et Leibnitz. Et lorsqu'il demandait à l'éducation d'assurer conformément à la hiérarchie des facultés, la prédominance des organes du sentiment, ou du cerveau supérieur, sur ceux des bas instincts, il soulevait en termes phrénologiques périmés, la question toujours actuelle des rapports du physique et du moral, et celle du fondement biologique de la morale publique et privée. L'élaboration d'une morale et d'une sociologie scientifiques, ébauchée déjà par Aug. Comte, servira, pendant tout le Second Empire, de thème à l'Ecole positiviste. Et il n'y a pas longtemps que M. Ferdinand Brunetière dénonça bruyamment l'impuissance de la Science à fournir un code de vie intérieure à l'humanité.

(1) *De l'influence que doit exercer la physiologie du cerveau*, p. 79 et 95. — Ce volume, dédié par La Corbière à la mémoire de son beau-père, le Sénateur Hambourgeois Merck, décédé le 23 octobre 1853, parut la même année chez Masson. L'auteur en envoya un exemplaire, avec dédicace manuscrite, à la bibliothèque municipale du Mans. (N° 2275.)

V

Les Révendications d'un Praticien.

Si, comme Broussaisien, Beunaiche faisait partie de l'Eglise militante, il appartenait, en tant que praticien, à l'Eglise souffrante. Etabli, dès 1829, 48, rue Neuve-des-Petits-Champs, plus tard (1845), 28, rue Tronchet, il connut les tribulations de ce qui devrait être un art, et n'est trop souvent qu'un dur métier. Et il prit rang parmi ceux qui entendaient défendre, perfectionner et moraliser la profession.

Besogne ardue. La loi du 19 ventôse an XI, en ratifiant la déchéance des anciennes corporations, en réduisant les Facultés au rôle enseignant, avait abandonné le médecin à lui-même, et consacré son isolement. Et telle était encore la situation en 1830.

Une révolution est l'aboutissement, et aussi le point de départ de revendications; et tout révolutionnaire en attend l'allègement de son sort, et au surplus l'abaissement de son voisin. Avec la révolution de juillet, le corps médical connut, comme l'Etat, une crise démocratique. Il voulut d'une part s'organiser et se discipliner pour améliorer les conditions professionnelles; d'autre part supprimer les barrières qui séparaient les arrivés des arrivistes. Et deux problèmes se posèrent devant lui : celui du statut corporatif et celui du haut enseignement.

Le premier avait déjà été abordé. En 1828, en réponse aux questions adressées par le ministre de l'Intérieur sur l'établissement de chambres de discipline, deux médecins des hôpitaux de Paris, Geoffroy et Lullier-Winslow, publièrent une brochure préconisant l'établissement de Collèges de docteurs en médecine et d'officiers de santé, pour réprimer les « abus introduits dans l'exercice de la médecine », assurer « l'honneur de la profession », et donner à la société « toutes les garanties qu'elle réclame ». Mais il ne s'agissait là que d'un code déontologique de police intérieure qui, négligeant les intérêts matériels, laissait le corps médical aussi désarmé pour l'attaque que pour la défense, et resta d'ailleurs en suspens.

A vrai dire, c'était un peu l'intention du Gouvernement. S'il tolérait, en les surveillant, l'existence de Sociétés purement scientifiques, il se méfiait des coalitions professionnelles. Mais, sous l'influence des théories fouriéristes, l'idée de l'association,

facteur de progrès moral et de prospérité matérielle, finit par pénétrer les classes dirigeantes et par s'imposer au Pouvoir. Pour parvenir à se fédérer, nos Esculapes prirent ce biais : l'*association*.

Ainsi fut fondée, vers 1830, la *Société de perfectionnement et de prévoyance entre les médecins de Paris*. Beunaiche, qui publia, cette année-là, quelques observations au sujet des statuts et réglements du groupe, figurait encore en 1841 dans la Commission de l'association des médecins de Paris pour le I[er] arrondissement.

Mais il ne s'agissait là que d'une œuvre d'instruction et d'assistance réciproques, impuissante à réformer la constitution anarchique et les abus dont souffrait la corporation. Le Dr La Corbière déplorait que le cumul des places entraînât pour les uns l'abondance, pour les autres la gêne ; que la concurrence ravalât trop souvent le praticien au rang « d'industriel », alors qu'il devrait exercer un sacerdoce à l'égal « du prêtre et du magistrat ». Or, facultative, contrariée par l'insouciance ou l'individualisme de nombreux confrères, n'exerçant qu'une juridiction morale à l'égard des siens, sans juridiction légale sur les autres, l'association pourrait-elle réprimer le charlatanisme, la concurrence déloyale, améliorer le sort du médecin ? Non. Et l'on était à une époque où il fallait considérer et l'honneur... et l'argent, *propter necessitatem*.

D'autre part, l'égalité réclamait ses droits ; et une révolution qui se flattait de réaliser dans leur plénitude les droits de l'homme et du citoyen, ne pouvait confisquer le droit à la parole. Tous ceux qui avaient une théorie en tête ou un discours dans le gosier, aspiraient à monter en chaire. Ce n'était point assez qu'à la Faculté le Régime de Juillet eût balayé les suppôts et réintégré les victimes du légitimisme, et que l'ordonnance du 5 octobre 1830, abolissant le privilège des agrégés, eût permis aux simples docteurs l'accession aux épreuves du professorat. On vit se rallumer la lutte entre les praticiens et les pontifes, entre l'enseignement libre et les chaires officielles ; entre les bêtes à concours et les inventeurs sans titres. Dénonçant le scandale des cabales, des brigues et du népotisme, le Dr Fabre, dans la *Gazette des Hôpitaux*, criblait l'Ecole de ses sarcasmes, et demandait à grands cris la réforme de l'enseignement. Et Beunaiche, déplorant que le praticien, une fois diplômé, que l'étudiant, principal intéressé, n'eussent point, dans leur Faculté,

voix aux chapitre, rêvait d'un corps médical organisé comme le corps électoral, et attribuant par la voie du scrutin, et au besoin, du concours, les chaires professorales et les places des hôpitaux, prisons, et autres services publics (1).

Mais ce n'étaient là que projets en l'air. Le corps hippocratique n'avaient point qualité pour légiférer. Il ne se sentait pas encore assez uni et homogène pour oser, tout seul, élever la voix; et il formula ses premières revendications sous le patronage du Congrès scientifique de France, qui comprenait une section médicale. C'est à la 10e session de ce Congrès, ouverte à Strasbourg en septembre 1842, que Bailly proposa de « constituer un corps médical régulièrement organisé et classé hiérarchiquement », et demanda qu'une commission, affiliée au Congrès scientifique, élaborât le cahier des réformes impatiemment attendues.

A la voix de Bailly, les auditeurs, déplorant « les tristes plaies de la profession », les excès du charlatanisme et l'inaction d'un gouvernement qui reculant indéfiniment la revision, depuis longtemps réclamée, de la loi de ventôse, ne s'occupait des praticiens que pour aggraver la charge des patentes, décida de grouper les médecins, « individus isolés, sans rapports nécessaires, sans responsabilité commune », pour une action d'ensemble. Et après avoir inscrit à son ordre du jour les *modifications que réclam[ait] l'organisation médicale en France*, le Congrès décida de nommer une commission permanente de six membres, chargée de centraliser les efforts d'un Congrès à l'autre, et de département en département. Un appel au corps médical fut signé à Strasbourg le 29 avril 1843, par Ehrmann, Tourdes, Forget, Aronssohn, Stœber et Oppermann. Cette initiative réveilla les sentiments de solidarité confraternelle et donna au corps médical français la conscience de sa force. Bientôt, il se sentit assez uni pour se passer de la tutelle scientifique de M. de Caumont, et organiser, sur le terrain des intérêts professionnels, une manifestation purement médicale, d'où sortirait enfin la Charte de la médecine française. L'ardente campagne menée par Amédée Latour, la bienveillance d'un ministre éclairé. M. de Salvandy, en permirent la réalisation, et autorisèrent tous les espoirs. Le 1er novembre 1845, Serres présidait, à l'Hôtel de ville de Paris, l'ouverture du Congrès médical de

(1) Brunaigue, *Réforme médicale, enseignement*, Gazette des hôpitaux, 9 août 1836.

France. On sait quelles importantes conséquences en faillirent découler pour l'exercice de la médecine. Le 15 février 1847, la chambre des pairs était saisie d'un projet de loi réformant la police de cet art conformément aux vœux des intéressés.

Délégué officiel de la Société phrénologique au Congrès, Beunaiche n'avait pu se rendre à Strasbourg, mais il en dit son mot dans la *Gazette*, et formula le code du corps médical organisé. Il le concevait sous la forme hiérarchique de docteurs praticiens ; de docteurs délégués aux fonctions publiques ; de professeurs et agrégés voués à l'enseignement ; avec passage assuré d'une catégorie à l'autre par la voie du concours ou de l'élection. Des conseils médicaux départementaux, un conseil général central, séant à Paris, recrutés par le même procédé, eûssent assuré la juridiction.

D'autre part, notre homme réprouvait le maintien de l'officiat de santé ; déplorait que le projet de loi éludât la question de l'enseignement libre, et réservât aux agrégés le monopole de l'ascension au professorat. Plaintes vaines et caducs projets ! La loi Salvandy allait passer, lorsque la Révolution de 1848 ajourna à près d'un demi-siècle la conclusion de ces débats. La nouvelle loi sur l'exercice de la médecine ne fut promulguée que le 30 novembre 1892, et alors seulement fut concédé aux médecins le droit syndical que la loi du 21 mars 1884 avait prétendu leur refuser.

IV.

Les Sociétés savantes.

Le Dr Beunaiche La Corbière était atteint du prurit académique. Et non content de siéger à la Société phrénologique, il entrait à l'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale, fondée le 26 décembre 1830 dans les salons de M. César Moreau, place Vendôme, pour permettre à la Liberté, dégagée des abstractions philosophiques ou politiques et désormais semeuse d'écus, de s'appuyer sur le Commerce, l'Industrie, et la hiérarchie bien comprise des intérêts individuels (1).

(1) Se proposant de guider toutes les classes de la Société, et de grouper « le savoir et le zèle d'hommes appartenant à toutes les nuances d'opinion », pour guider les hommes « dans tous leurs intérêts » ; officiellement autorisée en mars 1831 par le ministre de l'Intérieur, la nouvelle association eut l'honneur d'être présentée au Roi le 30 avril, jour de sa fête, et le

Le 13 août 1832, Beunaiche sollicitait encore en son jargon phrénologique, le titre de correspondant de la Société des Arts du Mans.

« Manceau d'origine, sans professer, en 1832, la doctrine du patriotisme exclusif, j'ai, pour parler le langage phrénologique, l'*habitativité* très développée, et je ne pense jamais sans une tendre émotion, à mon pays, au berceau de mon enfance et aux premiers ébats de ma jeunesse. Je saisis donc avec empressement toutes les occasions qui peuvent me rappeler la Sarthe, et surtout me rattacher à mes compatriotes. Je vous laisse à juger, Monsieur le Président, si je me trouverais heureux de recevoir de vous et de l'élite des Manceaux, mes honorables collègues de la Société des Arts et Sciences, etc. le *dignus intrare*... (1) »

Son ami Boisseau, les Drs Vallée et Suhard furent chargés d'examiner les titres du postulant. Ils opinèrent que l'estime qu'accordait à La Corbière « un homme tel que M. Broussais », la « conviction profonde et sincère », la hardiesse de sa pensée et « la franchise de son caractère » le rendaient digne d'être agrégé à la compagnie, qui l'accueillit à l'unanimité le 11 décembre 1832 (2).

Devant ces succès réitérés, le Dr Beunaiche La Corbière songea raisonnablement à l'Académie de médecine. Quatre vacances, dans la section de pharmacie ; deux morts, dont Richerand, dans celle de médecine opératoire, dix décès, dont ceux, récents d'Alibert et de Biett, dans la section de pathologie médicale, offraient aux candidats des chances de succession, inférieures, il est vrai, aux fauteuils disponibles. Car, le 8 mars, sur le rapport de Bouvier, la compagnie décida de n'attribuer qu'une place, qui fut concédée à la section de pathologie médicale. Et candidats de s'inscrire.

Il fallait, pour cela, faire une lecture, à quoi Beunaiche consentait volontiers, et aussi des visites, auxquelles il se refusa

souverain daigna assurer de son bienveillant concours une œuvre si « éminemment utile ». Le ministre de l'instruction publique Barthe, le préfet de la Seine Odilon Barrot, lui adressèrent, *regis ad exemplar*, leurs plus chaleureux encouragements, précieusement recueillis par le secrétaire général, le général baron Juchereau de Saint Denys. (Cf *Notice hist. sur l'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale, in* Journal des travaux de l'Acad. nationale, agricole, etc., 42e année, 1872, in-8°, p 10-31).

(1) Archives de la Société d'Agriculture, Sciences et arts de la Sarthe, XIII, C11.

(2) Rapport de Suhard, du 25 novembre 1832, *ibid.* XIII, C13.

catégoriquement, ne voulant avoir, selon le mot de son confrère Lyrac, dans la *Gazette*, ni « courses de cabriolets » à payer, ni « gants blancs à salir ». C'est pourquoi il rédigea sa requête en ces termes :

« A Monsieur le Président de l'Académie royale de médecine.

« Monsieur le Président,

« Permettez-moi de vous prier comme le représentant de votre illustre compagnie de vouloir bien inscrire mon nom pour la candidature au fauteuil qu'elle vient de déclarer vacant dans son sein (section de pathologie médicale). Mais croyant non moins contraire à ma propre dignité qu'aux égards et à la haute estime qui sont dus à l'illustre assemblée, comme à chacun de ses membres, d'aller selon l'usage à domicile et chez tous prôner mes titres et mes droits et solliciter leur favorable suffrage, je crois de mon devoir, afin d'éclairer la religion de l'académie, de donner ici le résumé succinct de mon faible bagage scientifique en attendant que je le dépose *in extenso* et conformément à son règlement entre les mains de la commission nommée pour en connaître. Recevez, Monsieur, etc. »

Offusquée de cette humeur altière, la Commission académique raya le Dr Beunaiche de la liste de présentation ; et c'est Jules Guérin qui fut élu, le 10 mai 1842, contre Mélier, Prus, Casimir Broussais, Gibert et Nonat.

Notre homme n'avait pas attendu le scrutin pour protester publiquement contre les pratiques « humiliantes et déloyales » que les « coutumes candidatoriales » imposaient aux néophytes. Et dans une lettre du 22 mars 1842, signée « La Corbière, D. M. P., prétendant, quoique indigne, au fauteuil médico-pathologique », et qui portait comme épigraphe cette maxime de l'apôtre Paul : *Justitia virtutum regina*, il s'écriait : « Le rouge me monte au visage quand je vois, si peu d'années encore après une révolution,.. qui semblait faite seulement au nom de la justice, de la gloire, et de la dignité du pays et de l'humanité, au moment même où par une déchéance et une dégradation de l'esprit public... tout le monde s'occupe et parle de la nécessité d'une réforme de nos institutions médicales, de l'urgence d'une digue à opposer au débordement de charlatanisme, d'astuce et de corruption qui... menace de nous engloutir...dans l'opprobre commun, oui, le rouge me monte au

visage quand dans cet état des esprits et des choses je vois des jeunes hommes même, l'espoir de la science et de la patrie,... courbant lâchement leur noble front sous les exigences honteuses de coutumes dégradantes, aller mendier servilement les suffrages des bourgs pourris du népotisme... et... sans crainte et sans vergogne, se prostituer à Jomard! (1) » Et dans une deuxième *Epître aux Corinthiens*, jaugeant l'eau bénite de cour, dénombrant les sourires diplomatiques, et mesurant la valeur du fauteuil académique à celle de l'occupant, il rappelait que pour la présente élection, 130 votants n'avaient pas promis moins de 399 suffrages; que jadis la candidature de Gall, lancée par Geoffroy Saint-Hilaire, n'avait obtenu qu'une voix ; et que le grand Broussais lui-même, après s'être contraint à passer sous les fourches caudines des seuils académiques, s'était vu préférer Double! (2)

Déçu du côté de la rue de Poitiers, La Corbière porta ses pas du côté du Pont des Arts. Il s'honorait de compter, à l'Institut quelques amis ; Lamartine, Vitet, Geoffroy Saint-Hilaire, Lajard, Michel Chevalier, et espérait mieux réussir à l'Académie des Sciences morales. Il songeait raisonnablement pour cela à un travail qui devait embrasser « toutes les institutions humaines, l'ordre social tout entier », et consacré à « l'influence que doit exercer la physiologie ou la connaissance des fonctions du cerveau sur les progrès ultérieurs de la médecine, de l'hygiène publique et privée, de l'éducation, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des beaux-arts, de la morale, de la religion, de la philosophie (physiologie, métaphysique et théologie), de la jurisprudence, des systèmes pénitentiaires, de la législation, de la politique et de l'économie sociale. » Et il estimait qu'après audition, en séance publique, de 14 ou 15 chapitres de cet ouvrage, les immortels prononçaient, en sa faveur, le *Dignus... intrare*. Mais la phrénologie était de plus en plus mal vue. La Corbière reçut de ses amis, et du secrétaire perpétuel Mignet, le conseil prudent de s'épargner un affront inutile. Et renonçant à l'habit vert, il se tint pour consolé en se remémorant écrivait-il,

(1) « Se prostituer à Jomard », expression empruntée à un pamphlet de Paul-Louis Courier. — Edme François Jomard (1777-1862), ingénieur géographe fut élu le 2 octobre 1818 par l'Académie des Inscriptions en remplacement de Visconti. Cette nomination provoqua la fameuse *Lettre* de Paul-Louis Courier, lui-même candidat malheureux, *à Messieurs de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.

(2) Gazette des hôpitaux, 29 mars et 13 septembre 1842.

« le sort inévitable de tous les producteurs ou propagateurs d'idées nouvelles, et des plus éminents, Galilée et Harvey, Salomon de Caus et Papin, Gall et Spurzheim, Jenner et Broussais (1) ».

Le seul Institut qui lui ouvrit ses portes fut l'Institut historique de France (2).

Mais notre homme se rattrapait sur la quantité, *intùs et extrà*. Membre de la Société médicale d'émulation de Paris, du Comité médical de la Société protestante de Paris, de l'Académie de médecine et de chirurgie de Madrid, de la Société des Sciences médicales de Lisbonne, de la Société médico-chirurgicale de Turin, de Sociétés des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles et de Dresde, de la Société médicale de Leipzig, des Société de médecine de Gand et de Hambourg, il compléta sa collection de diplômes, lors de sa retraite en Vendômois, par ceux de la Société des Sciences et des Lettres de Blois et de la Société médicale de la même ville.

Le docteur Beunaiche La Corbière mourut dans sa propriété de la Rozelle, à Cellettes, près de Blois, le 16 juin 1879, âgé de 78 ans. En le recevant à la porte des demeures éternelles, saint Pierre fit la grimace : « Ce docteur La Corbière sent le fagot : il fut jadis libéral et franc-maçon, et la phrénologie, qu'il professe avec obstination, me paraît bien matérialiste... mais enfin, il m'est adressé par un ingénieur des ponts et chaussées, et recommandé par M. l'abbé Mollard son cousin, témoins de son trépas ; et il ne siérait point d'envoyer en enfer un homme que mon successeur a décoré, non sans quelque imprudence, de la croix de Saint-Grégoire !... Moyennant un assez long stage en purgatoire, il faudra bien l'admettre dans la Société des élus. »

Et le docteur La Corbière satisfait, se dit *in petto* : « Ça sera ma dix-septième société. »

BIBLIOGRAPHIE

Dissertation sur les émissions sanguines dans les phlegmasies, Thèse de la Fac. de médecine de Paris, 31 mai 1826, nº 90. Paris, Didot jeune, 1826, VI-72 p. in-4°.

(1) *De l'influence que doit exercer la phrénologie*, p. 16.

(2) Fondé en 1834 sous la direction de Michaud, par Garay de Monglave, et devenu en 1872 la Société des études historiques. (Cf. Deslandres, *Les débuts de l'Institut historique*, Revue des études historiques, 88ᵉ année, juillet-septembre 1922, fasc. 124, p. 299-324.

Eloge funèbre de R. F. Judel, docteur en médecine, prononcé sur sa tombe le 23 octobre 1828, Le Mans, 1828, 7 p. in-4°.

Discours prononcé dans la R.·. L.·. des Trinosophes, O.·. de Paris, les 18e j.·. du 4e m.·. et 6e du 6e m.·. 5830, Le Mans, Monnoyer, 1830, 37 p. in-4°.

Des émissions sanguines dans les phlegmasies, et de la nécessité d'insister sur leur emploi dans les phlegmasies aiguës, mémoire présenté et lu à la Société protestante, le 25 janvier 1832. Annales de la médecine physiologique, t. XXI, mars-avril 1832, pp. 279-293, 362-403, et t. à p., s. l. (Paris). Impr. Lachevardière, s. d., 56 p. in-8°.

De l'emploi extérieur et intérieur du froid, en médecine et en chirurgie, Ann. de la méd. physiologique, t. XXII, juillet 1832, pp. 73-76.

Notice biographico-phrénologique sur Jean-Adrien Bigonnet, ancien maire de Mâcon, ancien député au Conseil des Cinq-Cents, et à la Chambre des représentants, Journal de la Société phrénologique de Paris, t. II, 1833, pp. 247-289, et t. à p. s. l. n. d., 50 pp. in-8°.

Réforme médicale, enseignement, à M. le Dr Fabre, rédacteur en chef de la Gazette des hôpitaux, Gazette des hôpitaux civils et militaires, t. X, n° 94, 9 août 1836, pp. 373 374. (Lettre du 20 juillet 1836.)

Réponse aux objections faites à la phrénologie au sein du Congrès historique tenu à l'Hôtel-de-Ville de Paris dans sa séance du 27 novembre 1835, ...lue en séance générale de l'Institut hist. le 28 décembre 1835, s. l. n. d. (Paris), 28 p. in-8°.

Traité du froid, de son action et de son emploi intus et extra en hygiène, en médecine et en chirurgie, Paris, Cousin ; Bruxelles et Amsterdam, 1839, 719 p. in-8°.

Pneumonie à gauche, pleurésie avec épanchement à droite, emploi des ventouses du Dr Junod, guérison. (Gazette des hôpitaux, 7 septembre 1840, p. 419.)

A M. le Rédacteur en chef de la Gazette des hôpitaux, Gazette des hôpitaux, t. IV, 2e S., n° 38, 29 mars 1842, pp. 175-176. (Lettre du 22 mars.)

Deuxième épître aux Corinthiens, à M. le Rédacteur en chef de la Gazette des hôpitaux, ibid., t. IV, 2e S., n° 109, 13 septembre 1842, pp. 509-510. (Lettre du 15 août.)

Discours prononcé dans le Congrès scientifique de France (Section de médecine) réuni à Strasbourg. Paris, Impr. Béthune et Plon (1842), 7 p. in-8° et sous le titre : *Discours sur la phrénologie, in Congrès scientifique de France*, 10e session,

Strasbourg, septembre-octobre 1842, mémoires, Strasbourg et Paris, 1843, in-8°, t. II, pp. 215-218.

A propos d'une communication de Textor sur larage, *ibid.*, t. I, Pr. Vx, p. 258.

Lettre du 26 août 1843 sur la mort de Chervin, Gazette des hôpitaux, t. V, 2e S., n° 102, 29 août 1843, p. 408.

Discours de rentrée prononcé à la Société phrénologique de Paris, le 11 janvier 1843. Paris, P. Renouard, s. d.. 16 p. in-8°.

Discours de clôture prononcé à la Société phrénologique de Paris, le 8 *janvier* 1844. Paris, Impr. Delanchy, 27 p in-8°.

Le projet de loi, le Congrès, les honoraires, Gazette des hôpitaux, 2e S., t. IX, n° 30, 13 mars 1847, pp. 125-127.

De l'influence que doit exercer la physiologie du cerveau sur les progrès ultérieurs de la philosophie et de la morale. Paris, V. Masson, 1853, 150 p. in-8°.

Fête de Saint-Hubert. Blois, Impr. Lecesne, s. d. (1864), 20 p. in-8°.

Allocution prononcée par M. de La Corbière, président de la Section de Viticulture du Comice agricole de Loir-et-Cher, dans sa séance du 12 septembre 1863. Blois, s. d., Impr. Lecesne, 11 p. in-8°.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Biographie de Jean-Baptiste Beunaiche de La Corbière. Paris, Impr. Breton, s. d., 8 p. in-8° (Bibl. nat., Ln27, 1900). — *Notice biographique sur la vie et les travaux scientifiques de M. Beunaiche de La Corbière* (Extr. de *Les Contemporains*, revue biographique des hommes du jour par une Société d'hommes de lettres). Paris, 1845, 6 p. in-8° (B. n., Ln27, 1901). — *Les médecins de Paris jugés par leurs œuvres ou statistique scientifique et morale des médecins de Paris*, par C. Sachaile de la Barre. Paris, 1845, 634 p. in-8°, pp. 108-109. — V. Lacaine et Ch. Laurent, *Biographies et nécrologies des hommes marquants du XIXe siècle*, t. III, Paris, 1846, in-8°, pp. 387-388. — Notice sur *Beunaiche de La Corbière* (*Jean-Baptiste*), *in Le grand almanach manceau*, pour l'année 1895. Le Mans, Monnoyer, in-16, pp. 137-138.



BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

MENETRIER (P^r).— CANCER. GÉNÉRALITÉS. 2e édit., t. XIII du *Nouveau Traité de médecine et de Thérapeutique de Gilbert et Carnot.* Bulletin 426, in-8° de 432 avec 345 figures.

Cette magistrale étude du Pr Menetrier consacrée aux généralités sur le cancer n'est que le premier volume d'un livre, qui est le développement du travail primitif de M. Menetrier paru dans le traité de Gilbert et Carnot et dont l'éloge n'est plus à faire, car il a déjà permis à de nombreuses générations d'étudiants d'acquérir des idées nettes et claires sur les tumeurs malignes.

Dans ce livre nouveau, M. Menetrier s'est souvenu, pour notre plaisir, qu'il était professeur d'histoire de la médecine et il a brossé une large esquisse de l'evolution des idées médicales relatives au cancer. J'insisterai ici sur ce chapitre. *Cancer* en latin veut dire crabe, écrevisse. Ce mot fait image.

L'histoire du cancer se ramène à quatre phases.

1° D'*Hippocrate* à *Bichat* ou des premiers âges de la médecine scientifique jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, c'est la phase ancienne de la médecine presque entièrement imaginaire au point de vue pathogénique ;

2° *De la fin du* XVIIIe *siècle à l'application du microscope* à l'étude des tumeurs, phase de transition et d'essais d'application de méthodes d'observation encore embryonnaires ;

3° La phase moderne, qui commence à l'étude *microscopique* des tumeurs et se continue jusqu'à nos jours ;

4° L'étude *expérimentale* et contemporaine.

Laennec a apporté la clarté de son génie dans le cancer comme dans la tuberculose. Il écrit dans l'*Auscultation médiate* : « Les anciens chirurgiens et à leur imitation les anatomistes modernes ont confondu sous le nom de squire, de cancer de carcinome des productions accidentelles qui n'ont aucun caractère commun entre elles, si ce n'est de n'avoir aucune analogie dans les tissus naturels ou dans ceux de l'économie

animale saine, de maintenir dans un état de dûreté ou de crudité et de tendre à se détruire en se ramollissant. J'ai réussi à en distinguer plusieurs espèces très tranchées, le squirre, l'encéphaloïde, la mélanose ».

Cette conception de Laennec des tissus cancéreux, sans analogie, dans l'économie et caractéristiques des tumeurs malignes se retrouve dans la théorie de *l'hétéroplasie* de Lobstein.

Broussais, le grand adversaire de Laennec, a de son côté nettement formulé la théorie *irritative* du cancer, dont M. Menetrier a montré le bien fondé dans certains cas cliniques et expérimentaux. Dans son *Examen des doctrines médicales*, Broussais écrit, en effet: « Toutes les inflammations ou subinflammations peuvent produire le cancer » et « si l'on veut prévenir les squirrhes du col utérin qui surviennent à l'époque dite critique chez les femmes, qui ont des règles douloureuses, il faut apaiser l'irritabilité de la matrice longtemps avant que cette époque soit arrivée. »

Avec Cruveilhier, qui a découvert en 1827 le *suc cancéreux*, se clot la deuxième période de l'histoire du cancer, celle de l'anatomie pathologique *microscopique*. La troisième période ou de l'*Anatomie pathologique microscopique* et que nous avons vécue est dominée par Virchow et Cornilet Ranvier. C'est la grande lutte de l'origine conjonctive ou épithéliale du carcinome jusqu'au travail capital de Malassez dans les *Archives de Physiologie* de 1876, d'où il conclut que le carcinome doit être considéré non comme une tumeur d'espèce particulière, mais comme une variété évolutive des épithéliomes.

Dès lors se multiplient les variétés histologiques des tumeurs, qui permettaient à M. Menetrier de dire en 1908: « La conclusion à tirer des découvertes histologiques, qui nous ont appris la multiplicité des types cellulaires du cancer, est que le cancer n'est pas une maladie ayant un substratum anatomo-pathologique unique et défini, mais un processus morbide commun à un très grand nombre d'affections des diverses cellules et des divers tissus de l'économie, un processus morbide caractérisé par une néoplasie extensive indéfiniment croissante, localement destructive, capable d'infecter l'organisme et de se reproduire sur place ou à distance après enlèvement, tous phénomènes qui sont les caractéristiques du cancer dans le sens traditionnel du mot et qui appartiennent également à l'histoire de toutes les tumeurs malignes, quelle que soit leur variété histologique. Comme telles toutes doivent être également considérées comme cancers ».

Les derniers travaux publiés autorisent complètement à confirmer ces conclusions.

Quant à la *période expérimentale*, elle commence avec Moreau qui découvrit le cancer transmissible des souris. Borrel a montré l'importance pathogène des parasites animaux dans le développement des cancers, Clunet a le premier provoqué chez le rat un sarcome transplantable en série, Menetrier et Mallet ont par les rayons X obtenu au niveau des oreilles de rats des hypoplasies épithélioïdes avec métaplasie, Yamagiwa et Itchikawa, Fibiger et Bang, Roussy et Leroux ont étudié le développement expérimental du cancer du goudron, Carrel a montré l'intérêt de la culture des tissus normaux et deux nouvelles méthodes sont nées, la Röntgenthérapie et la Curiethérapie, susceptibles d'arrêter et même de guérir certaines formes cancéreuses.

On voit par l'analyse d'un simple chapitre, l'intérêt considérable du livre de M. Menetrier. Dans l'étude du processus cancéreux, comme dans la biologie expérimentale du cancer, les retentissements de l'organisme, la cachexie cancéreuse, le diagnostic du cancer par les méthodes de laboratoire, l'étiologie et la pathogénie, on retrouve les mêmes qualités générales de documentation précise et de première main, d'observations personnelles multiples et très complètes, de critique avertie sans idées préconçues et de style clair et concis qui font le plus grand honneur à son auteur et au traité, dont il fait partie. Dr LAIGNEL-LAVASTINE.

René DAVID. — L'HYGIENE RELIGIEUSE DANS LES LIVRES SACRÉS. Thèse de Paris, 1926. Vigne, 44 p.

Cette thèse, inspirée par M. Regnault et présidée par M. Menetrier, est basée sur l'analyse du Zend-Avesta, livre sacré de Zoroastre, des lois de Manou, des Hindous, de la Bible, du Talmud et des organes de peuples anciens ou sauvages. Cette hygiène, tirée des livres sacrés, pêche par bien des côtés. C'est qu'elle reposait seulement sur des analyses vagues comme la magie et la médecine primitive. Les maladies étaient regardées par les Egyptiens, les Hindous, les Grecs, les Romains, les anciens Juifs et Musulmans comme dues à des démons et des souillures. La thérapeutique consiste donc à éviter ces démons et ces souillures et à s'en débarrasser. De tous les livres sacrés le Zend-Avesta persan, consacré par les Parsis, donne le plus de renseignements circonstanciés sur le dogme de la souillure. A ce titre, il mérite de là part des médecins une étude approfondie, à la condition qu'ils

n'y apportent pas cet esprit simpliste, qui remplace trop souvent chez eux l'esprit analytique. Dr Laignel-Lavastine.

Dr Gelma, chargé de cours à la Faculté de Strasbourg. — La Médecine vue par Lucrèce, 1926.

Le Dr G. attire tout d'abord notre attention sur l'épidémie qui se trouve au 6e livre, dans laquelle Gelma retrouve à juste titre une description saisissante de la spirochétose ictéro-hémorragique. Tout y est, feu dévorant, injection des conjonctives, dysphagie buccale avec ulcérations, inquiétude, angine du début, hyperesthésie, etc., puis survient l'ictère « croci contincta colore », les hémorragies, les accidents gangréneux ; les troubles psychiques n'y sont pas oubliés, de même que la fréquence de la mort au huitième jour. Enfin les myalgies y sont également signalés.

Au troisième livre c'est encore une description saisissante de la crise d'épilepsie, du délire alcoolique, « du fait de l'alcool qui imprègne le sang » et peut être aussi une ébauche du refoulement freudien et même de « l'âme en folie » de Curel.

La pathologie générale trouverait encore à glaner dans l'œuvre de Lucrèce les arbres dont la fleur tue, les réactions anaphylactiques aux substances sensibilisantes. L'harmonie n'y est pas non plus oubliée, comme le montre l'auteur avec exemples à l'appui et contrairement aux affirmations de Lavignac. Il se demande même plaisamment si les Frères Arvales n'avaient pas produits des associations plus osées que celles de Ravel et Stravinski.

Je ne ferai qu'un reproche à mon ami Gelma, c'est peut-être sa sévérité excessive pour Virgile « qui reste un excellent vétérinaire qui a décrit une lamentable épizootie ». Je sollicite à cet égard toute votre indulgence ; elle lui sera du reste tout acquise en raison du bon moment que vous aura fait passer cette charmante plaquette. Dr Marcel Nathan.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

---

Caillet. *Documents et souvenirs, Histoire et silhouettes tourangelles de la période bretonnienne*, Gazette médicale du Centre, 31e année, n° 4, 15 avril 1926, p. 363-368. — Chapitre qui pourrait être intitulé : *De invidià medicorum*, ou tel maître, tel valet. Commençons par les valets : voici Alfred, cocher du Dr

Herpin, dodu, en livrée soignée, tenant les rênes d'un équipage impeccable ; en face, François, automédon du Dr Duclos, cachectique, en tenue élimée, et coiffé d'un chapeau haut de forme en zinc, invention de son patron, qui trouvait une couche de peinture plus économique, en cas d'usure, qu'un coup de fer pour huit reflets ! Attelage à l'avenant. Passons aux propriétaires : le Dr Herpin, directeur de l'École de médecine de Tours, praticien chauve, bedonnant, fort soigné de sa personne, hilare, libéral par calcul, partisan, comme son maître Tonnellé, de la médecine agissante ; d'autre part, le Dr Duclos, son rival, maigre, de haute taille, râpé, rapiat, mélancolique et roublard, et féru de médecine expectante. Chose curieuse, Herpin, bien pensant, soignait la bourgeoisie libérale ; Duclos, peu dévot, avait la confiance de Monseigneur, et celle de l'aristocratie et s'ingéniait à la garder. Il savait sauver les apparences par une ostentation voulue qui lui faisait bourrer ses poches d'énormes paroissiens quand il visitait certaines de ses clientes. Il ne manquait pas de se faire remarquer de temps à autre aux offices de la cathédrale, armé d'un missel énorme qu'il feuilletait avec bruit pour attirer sur lui l'attention de ses voisins, imitant en cela Dupuytren, qui, bien qu'athée, n'allait à l'office que pour y laisser tomber son livre, ce qui faisait dire à une dame de la cour : « C'est M. Dupuytren qui perd ses heures, mais ne perd pas son temps. » Le temps, dont il connaissait tout le prix, Duclos le perdait le moins possible; et le dimanche, pour peu qu'il fût pressé, envoyait-il François et son équipage sur la place de la Cathédrale pendant l'office avec ordre de se mêler aux cochers des principaux blasonnés de la ville et de causer avec eux. Aussi, lorsqu'au déjeuner une des dames de l'aristocratie disait, assez haut pour être entendue de la livrée : « Il ne me semble pas avoir aperçu M. Duclos à la messe », Alfred, son valet de pied, se permettait-il de répondre : « Madame la baronne doit faire erreur, M. le docteur devait y être, car j'ai longuement causé avec François »; et la farce était jouée. »

Paul Delmas. *Les séjours de Rabelais à Montpellier*, La vie médicale, 7e année, n° 12, 26 mars 1926, p. 567-570. — Le 17 septembre 1530, Me Guillaume Rondelet, procureur des étudiants, inscrivait au *Liber procuratorius* de Montpellier un nouveau philiâtre, qui s'appelait François Rabelais. La scolarité nécessaire à l'obtention du baccalauréat était alors de trois ans.

« Mais Rabelais est un étudiant qui sort du commun, par

sa science plus encore que par son âge. Aussi, le 1er décembre, soit au bout d'un mois et demi de scolarité, est-il admis à affronter l'épreuve. Dans la salle des actes, de huit heures du matin à midi, et sous la présidence de son parrain, Jean Scurron, il répond successivement aux questions qui lui sont posées, à tour de rôle, par les docteurs, les licenciés, les bacheliers et même les simples étudiants. L'épreuve terminée, après la formule sacramentelle du président : *Indue purpuram, ascende cathedram et gratias agis quibus debes*, le bedeau lui passe la robe fameuse à laquelle son nom est demeuré attaché.

Au dire de certains, la célébrité de cette robe daterait de l'usage qu'en fit Rabelais, alors que, l'année suivante, il aurait été chargé par l'Université d'aller intercéder, à Paris, auprès du chancelier Duprat, afin d'obtenir qu'il restituât à l'Ecole les privilèges que lui avait octroyés François Ier, en avril 1528, et à elle dérobés par Jean Boyer, licencié en droit, lieutenant du gouvernement de Montpellier, à l'occasion de perquisition et mise de scellés sur les papiers de Guillaume Caruel, procureur du roi, alors recherché pour crime d'hérésie luthérienne, chez lequel ils avaient été déposés aux fins d'enregistrement » ».

Ici se place la fameuse anecdote rapportée par Le Duchat, et d'après laquelle notre homme, désespérant d'avoir accès auprès du chancelier, aurait, à sa porte, fait le fol, attroupé les passants, et harangué en plusieurs langues les mandataires, accourus au bruit, du magistrat. En réalité, Rabelais était encore trop débutant pour qu'on lui confiât semblable ambassade : et il avait mieux à faire : « Outre son assistance régulière aux leçons des professeurs, sa présence aux anatomies, accusée par sa signature aux redditions des comptes du procureur du 15 décembre 1530 et du 19 mars 1531, où il fait suivre sa signature de la mention « baccalaureus », les règlements universitaires lui font une obligation de monter en chaire tous les mercredis pour y faire, sous la présidence d'un professeur, une leçon publique sur un livre d'Hippocrate ou de Galien choisi par le doyen. Rabelais nous apprend qu'il eut à expliquer les *Aphorismes* de l'Homme de Cos, et l'art médical du médecin de Pergame. Mais, en humaniste consommé, il ne se contenta point des textes défectueux alors en usage. Possesseur d'un exemplaire grec qu'il avait entre les mains, « exemplaire très ancien, écrit en lettres ioniques et très correct », il en fait une explication publique en chaire devant un nombreux auditoire.

Après la fête de Pâques, qui mettait fin au Grand Ordinaire,

les candidats à la licence devaient aller faire un stage auprès de quelque praticien.

« Poussé par son désir de voir du pays, Rabelais se met en route pour aller exercer, faire un stage ou un remplacement, dirait-on aujourd'hui, d'abord à Narbonne, dont l'évêque est son condisciple Jean du Bellay, le futur évêque de Paris, puis à Castres, où il semble avoir fait un séjour prolongé. Sa réputation déjà grande lui vaut les plus beaux succès comme praticien. L'époque venue de la rentrée, Rabelais revient à Montpellier, où la Saint-Luc est célébrée à l'ordinaire, sans oublier le traditionnel banquet. »

Banquets alors ne manquaient point, et le procureur des étudiants, chargé d'y pourvoir, ne donnait pas toujours aux gastronomes suffisante satisfaction. Ainsi Nicolas Feynes organisa deux mauvais repas, dont Rabelais sortit mécontent. Jean Perdrier, son successeur, ami de Rabelais, tâcha de faire mieux pour le Jour des Rois. La veille, un cortège somptueux alla donner aubade aux dames invitées. Le jour de la fête, après un service religieux à Notre-Dame, Rabelais et ses amis jouèrent sur un échafaud dressé au Carrefour de la Peyre, la moralité de « celuy qui avoit épousé une femme muette ». Et la solennité fut close par un banquet à la Croix d'or... et l'annonce d'un fâcheux déficit dans la caisse : le procureur Perdrier s'était endetté de 60 # 14 s. 11 d. !

Puis, on se remit au travail. Le mois de février fut consacré aux épreuves préliminaires de la licence : « Ce sont, tout d'abord, les examens dits « *per intentionem* (*adipiscendi licentiam*) » comprenant, à la Faculté, la soutenance de quatre thèses, de deux en deux jours, à cause que le sujet en était donné la veille.

Admis aux deux tiers des suffrages, après un intervalle d'une semaine, c'est à l'église Notre-Dame, dans la chapelle de Saint-Michel, sous de lourdes voûtes gothiques et à la lueur incertaine de vitraux réputés pour leur beauté, qu'à huis-clos, et durant quatre heures d'horloge, le candidat va exposer deux thèses pour la préparation desquelles il a eu vingt-quatre heures de réflexion, après quoi il est en outre interrogé, à tour de rôle, par chaque maître en robe, comme lui-même, sur toutes les autres parties de la médecine. En plus des droits statutaires et des jetons de présence de chacun des juges, il faut encore compter avec les frais d'illumination de la chapelle par des cierges, et le vin blanc, les gâteaux et les fruits qui circulent aux frais du candidat, pour tromper la durée de la séance.

Jugé digne de recevoir la licence des mains de l'évêque de Maguelone, protecteur né de l'Ecole, Rabelais a dû, selon l'usage en vigueur, se rendre au pied-à-terre que possède le prélat au centre de Montpelliéret, et dont la rue dite Salle-l'Evêque conserve encore le souvenir. L'Hôtel d'Espous, au n° 5 de cette rue, en occupe aujourd'hui l'emplacement. Date prise de l'Official ou du grand vicaire, escorté de l'Ecole en corps, à laquelle se sont joints ceux des notables de la ville qui ont voulu lui faire honneur, c'est des mains de l'humaniste Guillaume Pellicier, alors titulaire du siège, que l'impénétrant reçoit l'investiture latine, avec cette longue succession de gérondifs en « di... » qu'illustrera Molière, un siècle et demi après, dans le « Malade Imaginaire ».

Après le banquet traditionnel, Rabelais a désormais le droit, de par l'autorité apostolique, de lire, enseigner, examiner et de remplir les autres fonctions magistrales à Montpellier, et partout ailleurs, sur la surface du globe. »

Aussi, en novembre 1532, Rabelais se trouve-t-il investi des fonctions de médecin du grand Hôpital du Pont-du-Rhône, à Lyon, aux appointements de 40 # par an.

P. M., *Les Collections artistiques de la Faculté de Médecine de Montpellier*, Progrès médical, 3 avril 1926, supplément illustré n° 4, p. 25-32.

P. Gallois. *Philippe Maréchal*, Presse médicale, n° 20, 10 mars 1926, p. 315-316. — Philippe Maréchal, médecin et homme politique, docteur en médecine en 1885, mort maire du VIII° arrondissement.

P. A. Huet. *Quelques observations de grossesse ectopique datant du XVIII° s.*, *Ibid.*, n° 22, 17 mars 1926, p. 348-349. — L'anatomiste Littre, mort à Paris en 1726, avait déjà décrit plusieurs types de grossesse ectopique, correspondant à la grossesse ovarienne, à la rupture tubaire avec hémorrhagie cataclysmique intra-péritonéale ; à l'avortement tubaire ; enfin, à l'enkystement du sac fœtal, avec fistulisation secondaire, dans le rectum. Dans son *Theatrum anatomicum*, le Genevois Jean-Jacques Manget, qui fut médecin de l'électeur de Brandebourg, et mourut en 1742, a colligé maints cas de grossesse extra-utérine empruntés à Littre, à Duverney, au hollandais Abraham Cyprianus, et il apparaît bien que nos anciens en avaient assez judicieusement interprété les signes cliniques, et, posé, dans la mesure de leurs moyens, les indications thérapeutiques.

R. van der Elst. *Les origines de l'opopsychothérapie, un précurseur, Galien de Pergame*, *Ibid.*, n° 24, 24 mars 1926, p. 379-381. — Galien peut être considéré comme l'ancêtre de nos psychothérapeutes. Sous son apparence fantaisiste, la théorie des quatre humeurs lui a servi de principe commun, synthétique et efficace, pour fonder la psychothérapie et l'opothérapie. En incriminant les humeurs dans les troubles psychiques, non seulement il pressent l'existence des troubles sympathico-endocriniens, mais encore il en rapporte la cause à des sécrétions hépatiques, ovariennes ou spermatiques, étiologie que la découverte des glandes endocrines a seulement précisée. D'autre part, il applique sa théorie humorale au psychisme supérieur, et reconnaît la distinction entre les affections organiques et les affections fonctionnelles, entre les maladies mentales vraies et les névroses. On retrouverait dans ses livres une pâle ébauche de nos vagotoniques et de nos sympathico-toniques. De son œuvre, deux principes demeurent: sa théorie des humeurs a été confirmée par les travaux de Brown-Séquard sur les sécrétions internes, et la psychothérapie trouve dans l'opothérapie une thérapeutique efficace.

J. L. Faure. *Thomas Jonnesco* (1860-1926), *Ibid.*, n° 30, 14 avril 1926, p. 475-476. — Ce Roumain, au masque césarien, dont Bucarest fêtait il y a un mois le jubilé scientifique était venu faire en France ses études médicales. Grand travailleur, il conquit successivement les titres d'interne des hôpitaux (21 janvier 1886), d'aide d'anatomie, de prosecteur, et collabora au *Traité d'anatomie* de Poirier, pour lequel il rédigea le chapitre consacré au péritoine. Que tous les candidats qui ont pâli sur les innombrables fossettes par lui décrites dans cette séreuse, pardonnent à ses Mânes! Rentré dans son pays, Jonnesco y pratiqua, avec éclat, la chirurgie : il a consacré de nombreux travaux à la chirurgie du sympathique cervical, et fut un des plus ardents champions de la rachi-anesthésie. Ami de la France, il contribua, avec son frère Take Jonnesco, à entraîner dans la Grande Guerre, aux côtés des alliés, la Roumanie, qui en sortit « meurtrie, sanglante et dévastée, mais victorieuse ».

Tricot-Royer. *Paul Héger et l'histoire de la médecine*, Le Scalpel, 6 mars 1926, n° 10, et Bruxelles, Impr. Chouquerez, 1926, 8 p. in-8°. — Tous ceux qui ont assisté, à Anvers, à l'ouverture du Premier Congrès International d'Histoire de la médecine, en août 1920, se rappellent la noble physionomie du Pr Héger, qui présida la séance inaugurale. Professeur

de physiologie à la Faculté de médecine de Bruxelles de 1873 à 1907, Héger a fait aussi de fructueuses incursions dans le domaine médico-historique. Ses *Notes sur André Vésale* publiées en 1901 dans la Revue de l'Université de Bruxelles, ont remis en lumière tout le génie et l'originalité de Vésale, auquel on reprochait d'avoir plagié Vinci ! Vésale qui fut l'inspirateur de Bandinelli, et qui a fait dessiner les planches de sa *De humani corporis Fabricâ*, par Titien et Calcar, n'avait rien à prendre à Vinci, dont les œuvres, comme l'a montré Héger, ne lui passèrent jamais sous les yeux. Héger a encore écrit une magnifique préface pour *The Iconography of Andreas Vesalius* de Marion Spielmann, et rédigé en 1905 une *Histoire des Sciences médicales et chirurgicales en Belgique,* à l'occasion du 75ᵉ anniversaire de l'Indépendance belge.

Uzureau. *Le Docteur Chartier* (1721-1787), Archives médicales d'Angers, 30ᵉ année, n° 4, avril 1926, p. 66-68. — Fils d'un cabaretier d'Angers, Michel Chartier commença ses études dans sa ville natale, prit le bonnet à la Faculté de Caen, et, de retour en sa patrie, sollicita l'honneur d'être agrégé à la Faculté d'Angers. Cette dernière estima qu'on ne pouvait laisser entrer *in nostro docto corpore* le rejeton d'un tavernier, et le postulant dut se pourvoir auprès du chancelier d'Aguesseau : celui-ci intima à la Compagnie l'ordre de procéder à l'examen, faute de quoi le requérant aurait à se pourvoir devant une autre Faculté. Les juges s'entendirent pour lui poser des questions grotesques, et le candidat fut agrégé par arrêt du Conseil du Roi le 10 février 1752. Mais ses collègues le tinrent à l'écart des herborisations, consultations, etc., si bien que le chancelier Lamoignon dut les rappeler, le 22 mai 1760 au respect de la confraternité. Chartier figure en 1777, parmi les fondateurs de la Société des Botanophiles, et mourut à Angers le 8 septembre 1787.

Boucher. *Etat de santé des habitants de La Flèche aux deux passages des Vendéens pendant la Révolution,* La Révolution dans le Maine, 2ᵉ année, 1926, n° 7, janvier-février, p. 1-15. L'armée vendéenne, après une vaine tentative contre Granville, reflua sur le Maine, et entra à La Flèche le 9 frimaire an II; après un séjour de trois jours, elle se porta sur Angers, et, refoulée, revint huit jours après à La Flèche, avant de se diriger sur Le Mans. Cette lamentable cohue sema sur son passage le typhus et la dysenterie, qui ravagèrent ensuite La Flèche pendant un an. Le chirurgien Boucher décrit les effets de

la « dysenterie putride » et de la « fièvre adynamico-ataxique » sur ses concitoyens, et les procédés thérapeutiques et prophylactiques auxquels il recourut. (Manuscrit publié par P. Cordonnier-Détrie.)

De Lapersonne, *Edmond Landolt*, Presse médicale, n° 39, 15 mai 1926, p. 621. — D'origine suisse, élève de Donders, de Hörner, de de Graëfe, Landolt vint, en 1870, offrir ses services à la France, à laquelle il donna encore ses deux fils pendant la Grande Guerre. Auteur, avec Wecker, d'un Traité classique d'ophtalmologie ; fondateur, avec Panas, des *Archives d'ophtalmologie* ; répandu dans tous nos congrès d'oculistique, au surplus opérateur élégant et praticien renommé, il vient de s'éteindre à l'âge de 79 ans.

X..., *Rancune*. Pages médicales et parisiennes, mai 1926, n° 60, p. 4. — On voyait jadis — il y a quelque trente ans — fréquenter à la Charité, dans le service de Tillaux, un politicien radical et crasseux, au nez fortement enluminé, qui s'appelait le Docteur Michou. Les électeurs de l'Aube l'avaient envoyé siéger au Palais-Bourbon, où il s'occupa spécialement de la loi sur le régime des boissons ; et il vivait dans la capitale avec une ingénieuse parcimonie. On racontait que, pour épargner les frais d'un loyer, Michou montait chaque soir, dans un train quelconque, et ronflait de son mieux dans le compartiment réservé aux parlementaires ; quitte à regagner Paris par un train descendant, et à prolonger à la Chambre, pendant les discours de ses congénères, un sommeil réparateur et gratuit. Il avait résolu, avec la même aisance, le problème du ravitaillement, et « se nourrissait volontiers de sandwiches qu'il enlevait à la buvette du Palais-Bourbon et qu'il enfouissait dans les « profondes » de sa redingote. Un jour qu'il se livrait à cet exercice, Clémenceau, derrière lui, enlevait chaque sandwich à mesure que Michou les glissait dans sa poche-kanguroo. Michou finit par s'en apercevoir, car on riait du manège. Lorsque Clémenceau fut candidat contre Méline à la présidence de la Chambre, le radical Michou par vengeance vota pour le modéré Méline. Méline et Clémenceau obtinrent le même nombre de voix. Méline fut élu au bénéfice de l'âge. Ce qui prouve qu'il ne faut jamais plaisanter les parlementaires économes... et qu'il faut se méfier des rancunes tenaces... »

Dr Marèvre, *La syphilis est elle d'origine américaine ?* Medicina, 23e année, 1926, nos 3-4, p. 23-32. — Au début de l'année 1493, Christophe Colomb, qui avait découvert Haïti,

rentrait en Espagne, pour préparer une deuxième expédition, dont 14 vaisseaux regagnèrent la péninsule au commencement de l'année 1494. En 1494, l'armée de Charles VIII entrait en Italie, s'emparait de Naples le 2 février 1495 ; et le roi rentrait en France en octobre laissant là-bas 6000 hommes qui durent se replier sur la France au cours de 1496. C'est à la suite de cette éphémère conquête que la syphilis, disséminée par la soldatesque, prit une énorme et rapide extension. De cette coïncidence chronologique est sortie l'hypothèse que les mercenaires espagnols à la solde de Charles VIII avaient transmis à l'armée française la maladie rapportée d'Haïti par les compagnons de Colomb. Il faut noter qu'aucun des contemporains immédiats n'en parle. On accusait plutôt les intempéries, les conjonctions astrales, les puits empoisonnés, etc. C'est seulement en 1518 que Léonard Schmaus dans sa *Lucubratiuncula de morbogallico*, rapporte qu'au dire de certains, le mal français, étant guéri par le gaïac, ne peut provenir que du pays où la Providence a placé le remède à côté du mal. Ulrich de Hutten atteste à son tour et cette étiologie et les vertus du Saint Bois. Enfin en 1525 et 1535, Oviédo y Valdès ancien gouverneur de S. Domingue, publie son *Histoire des Indes Occidentales*, où il affirme formellement que c'est d'Haïti, où la syphilis est endémique, qu'est venu le fléau qui désole l'Europe. Et Roderic Diaz, médecin Sévillan, qui écrivit postérieurement à 1515, mais ne publia son livre qu'en 1542, rapporte que Barcelone fut la première ville infectée par la maladie, originaire de l'Ile espagnole. Peut-être ne sont-ils que l'écho des propos de Schmaus. Néanmoins, cette théorie fit fortune : Astruc l'adopta en 1786 dans son *De morbis venereis* et Ivan Bloch après lui. A quoi le Dr Marévre oppose les lésions spécifiques constatées sur des squelettes préhistoriques non seulement Américains, mais Européens, par Broca, Ollier et Parrot ; les plaisanteries des satiriques latins, dans lesquelles les esprits prévenus ne veulent voir que des allusions à la blennorrhagie ou à la chancrelle ; une observation de Ugo Benzi de Sienne, mort en 1439, exhumée par le Professeur Castiglioni, qui relate tous les symptômes d'une syphilis, sauf l'accident primaire ; la mention du « gros mal » dont pâtissait, en 1463, une fille Jacotte, de Dijon, qu'un certain Jehannin avait voulu violer ; les recherches de Sudhoff, communiquées en 1913 au Congrès de Londres, sur la maladie des *mauvais boutons*, déjà soignée par le mercure dans des régions syphilisées antérieurement à l'expédition de Charles VIII ; une certaine lettre, mais d'authenticité contestable, où Pierre Martyr

mentionne dès 1488 le *morbus gallicus;* un procès-verbal, relatif au mal français, dressé à Mayence en 1472, et transcrit par Bodmann, paléographe à la vérité suspect; enfin la troublante disparition de ce qu'on qualifiait de lèpre à l'avènement de la thérapeutique mercurielle. Le Dr Marèvre omet de citer, en ce sens, un récent article de Wickersheimer (1926) sur les blessés Strasbourgeois d'Héricourt (1474), parmi lesquels les chirurgiens eurent à soigner deux guerriers malades des parties secrètes. Mais il oublie aussi de mentionner en sens inverse, les récentes découvertes sur la tréponématose du lama.

L. Sauvé. *Ambroise Paré, sa vie, son œuvre en chirurgie d'armée, son caractère,* Bulletin de la Société médicale de Saint-Luc, Saint-Côme, Saint-Damien, 32e année, n° 5, mai 1926, p. 129-153. — A la fin de cette courte esquisse de la vie et de l'œuvre de Paré, l'auteur reprend la question, tant de fois débattue, des opinions religieuses de Paré; et il estime, comme Jal, et avec Guermonprez qu' « aucune preuve formelle n'atteste que Paré ait été protestant ». Après avoir été, jadis, de cet avis, je ne puis celer que j'ai aujourd'hui, une impression contraire, encore qu'aussi sans « preuve formelle ».

F. Beaudouin. *Passage de Henri IV à Alençon, la maison d'Ozé, le chirurgien Olivier Caillard, gentilhomme à la dinde en pal.* L'Orne médicale, 3e année, n° 12, juin 1926, p. 1-11. — Ou comme quoi le Béarnais, qui n'était encore que roi de Navarre (1576), arriva certain jour à Alençon, fort affamé, et débarqua à l'improviste chez son fidèle Thomas le Coustellier, seigneur de Saint-Paterne, en sa maison d'Ozé; comme quoi, pour corser le menu, on réquisitionna certaine dinde que le chirurgien Caillard, bon huguenot et gastronome, tenait au crochet. Ce dernier, prié au repas, dit à Henri: « Sire, il ne sera pas dit que Votre Majesté ait dîné avec un vilain... Il importe à votre gloire de m'anoblir. — Ventre Saint Gris, repartit le roi repu, ce barbier à raison! Je te fais gentilhomme; et tes armes seront: *de dinde en pal!* » Cette même nuit, Olivier Caillard devint père d'un gros garçon, que Henri de Navarre daigna présenter au baptême calviniste. Et comme noblesse oblige, notre homme, 22 ans plus tard (1598), arborait les titres de Sieur des Hayes, voire ceux, plus douteux, de médecin du Roy et de Madame, sœur de sa mère!

R. Onfray. *Où l'on voit que Pascal avait des migraines ophtalmiques,* Presse médicale, n° 45, 5 juin 1926, p. 715-716.

H. Leclerc. *Le Tussilage (Tussilago farfara, L.),* Presse

médicale, n° 49, 19 juin 1926, p. 780-782. « Lorsqu'on visite l'église Saint-Julien-le-Pauvre..., le sacristain manque rarement d'attirer votre attention sur un pilier que surmonte un chapiteau feuillu, et qu'il désigne sous le nom de pilier de Dante. C'est, dit la tradition, contre ce pilier que s'appuyait le poète de Florence, chaque fois qu'il venait méditer dans le sanctuaire alors fréquenté par les étudiants qui suivaient les cours de l'école en plein air de la place Maubert. Rien ne prouve que Saint-Julien-le-Pauvre ait jamais compté Dante parmi ses visiteurs; mais si le pilier auquel son nom reste attaché ne commémore pas un fait authentique..., il est pour les artistes et pour les botanistes, du plus haut intérêt, car l'ornementation de ce chapiteau est la reproduction saisissante d'exactitude d'un spécimen de la flore locale. Il suffit, en effet, de sortir de l'église, de faire quelques pas dans le terrain vague, dépendance de l'ancien Hôtel-Dieu, qui l'entoure, pour y reconnaître, abondamment répandues, parmi les décombres, les mêmes feuilles qui avaient servi de modèle aux tailleurs d'images chargés de ciseler la pierre de l'édifice. » C'est le *filius ante patrem*, *l'ungula caballina*, le βήχιον, le *tussilago*, plante béchique, connue du vulgaire sous le nom de *pas d'âne*, par allusion à la forme de ses feuilles, et donc M. Leclerc nous rapporte avec son charme coutumier, l'histoire thérapeutique.

Pallasse. *Le Professeur Joseph Teissier*, Progrès médical, n° 26, 26 juin 1926, p. 1004-1007. — Joseph Teissier, fils de Bénédict, d'abord professeur de pathologie interne, puis (1907) professeur de clinique médicale à la Faculté de Lyon, vient de mourir dans sa 75e année, le 13 juin 1926. Professeur passionné pour l'instruction des jeunes, il rédigea pour eux, avec Laveran, le petit *Traité de pathologie interne* qui quatre fois réédité (dernière édition 1894) eut son heure de succès auprès des étudiants de ma génération. Clinicien, il a étudié les modalités de la courbe thermique au cours de la grippe; les aortites abdominales; les albuminuries cycliques curables (maladie de Pavy-Teissier). En préconisant, contre les néphrites urémigènes, le sérum de la veine rénale de chèvre, il a été des un précurseurs de la thérapeutique humoriste actuelle. Ses obsèques ont été célébrées, au milieu d'une grande affluence, dans la chapelle du grand Hôtel-Dieu de Lyon.

P. Delaunay. *Ambroise Paré parasitologiste et toxicologiste*, Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, 2e sér., t. XLI, 1925, fasc. 148, p. 278-292.

A. Léri. Joseph Teissier, 1851-1926, Presse médicale, n° 55, 10 juillet 1926, p. 876-877.

P. Kœnig. *Les Bains à Colmar*, Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, nouvelle série, tome XV, 1920-21, p. 5-43. — « Nul bain pendant mille ans ! » écrivait Michelet à propos du moyen âge, erreur que dément cette savante étude sur les bains domestiques, les bains publics, étuves, et stations thermales de l'Alsace dans le passé.

P. Kœnig. *Les cimetières de Colmar jadis et aujourd'hui*, *ibid.*, nouvelle série, t. XVII, 1922-23, p. 107-162.

H. Meige et S. Huard. *Le relief sus-inguinal*, Presse médicale, n° 56, 14 juillet 1926, p. 891-893. — Etude du relief sus-inguinal dans l'anatomie plastique ancienne et moderne.

E. Arnould. *Un point d'histoire médicale, Première conception du traitement de la phtisie pulmonaire par le pneumothorax artificiel*, Presse médicale, n° 61, 31 juillet 1923, p. 972-973. — On fait couramment honneur à Forlanini du traitement de la phtisie pulmonaire par la collapsothérapie, qu'il étudia et réalisa entre 1882 et 1892. Mais déjà l'anglais Ramadge avait, en 1834, proposé de comprimer le poumon tuberculeux pour en faciliter la cicatrisation, et même publié deux observations de pneumothorax pratiqué, en pareil cas, avec succès. Et dès 1821, le physiologiste anglais J. Carson avait, après expériences sur le lapin, préconisé le pneumothorax contre les lésions ulcéreuses du poumon. Or, l'idée première du procédé reviendrait à un docteur régent de la Faculté de Paris, Edme Claude Bourru, qui, ayant traduit, et publié à Paris en 1770 l'ouvrage de l'anglais Gilchrist sur l'*Utilité des voyages sur mer pour la cure des différentes maladies et notamment de la consomption*, y ajouta, à la page 208, la note 35, dont voici la teneur : « si ce n'était que le seul mouvement de la partie... qui s'opposât à la guérison et à la cicatrice de l'ulcère, supposé que le poumon ne fût ulcéré qu'en un de ses lobes, on pourrait remédier à cet obstacle par une opération pareille à celle qu'on fait dans ce cas, de l'empyème. On ferait une ouverture à la poitrine du côté où est la maladie... Le lobe de ce côté s'affaisse sur le champ et n'a plus de jeu ; l'autre lobe alors fait seul l'office de la respiration. On entretiendrait cette communication de l'air extérieur avec la cavité de la poitrine où gît la maladie, jusqu'à ce que la nature aidée par des remèdes internes eût pu procurer la cicatrice de l'ulcère ».

H. Leclerc. *Les remèdes des champs et des bois, le chardon bénit, Cnicus benedictus L., ibid.*, p. 973-974. — Histoire médicale du chardon bénit, lequel ayant guéri, au dire de Tragus, l'empereur Frédéric III d'une violente céphalée, fut vanté par Fuchs, Césalpin, Fernel, et Alexis de Piémont (*alias* Jérôme Rustelli). A la fin du XVII[e] siècle, l'allemand G.C. Petri consacrait à cette plante « médecine polychreste des pères de famille, et véritable trésor des pauvres », un panégyrique de 252 p. ! Si elle n'a plus aujourd'hui tant de vertus, il faut reconnaître qu'elle recèle un principe actif, isolé en 1836 par Nativelle, doué d'une action apéritive et stimulante incontestable.

Albert Vilar. *Pour la défense de l'ancienne médecine*, Montpellier, Impr. L'abeille, 1923, 1 broch. de 38 p. in-8° carré. (Extr. du Petit Marseillais). — Dans un discours retentissant, Charles Richet a proclamé qu'il ne reste rien de l'ancienne médecine ; qu'avant 1872, on ne savait rien ; que l'étiologie était nulle ; et qu'Hippocrate, Boerhaave, Virchow et Trousseau manifestèrent une regrettable incompréhension des choses de la médecine. Celle-ci — la vraie, — date de Pasteur. A ces propos excessifs et injustes, M. Vilar riposte que si nos anciens n'ont pas vu le microbe, ils le soupçonnaient du moins, et l'appelaient miasme : que l'Ecole de Montpellier soutenait depuis longtemps la spécificité des maladies ; que l'exemple de Jenner démontre qu'on avait même quelque idée de la prophylaxie spécifique avant Pasteur ; que l'Ecole pastorienne a même méconnu un moment la notion du terrain, qui n'est pas moins importante que celle du microbe... Et j'ajouterai que M. Vilar a oublié dans son éloquent plaidoyer, à l'appui de sa thèse, le nom, et les doctrines de Bretonneau et de ses disciples.

H. Dauchez. *Vie des saints Côme et Damien*, Bull. de la Soc. médicale de St Luc, St Come, St Damien, juillet-août 1926, p. 202-216. — Iconographie et attributs professionnels des saints Côme et Damien. Leur effigie sur les armoiries des communautés chirurgicales de France, ordres et confréries placés sous leur patronage. Pendant les croisades, les chevaliers de St Côme de Jérusalem se consacrèrent au rachat des esclaves et au soulagement des malades et infirmes ; ils portaient un habit blanc décoré d'une croix au centre de laquelle figurait l'image des saints Côme et Damien. Cet ordre équestre et militaire se dispersa après la reprise des Lieux saints par les infidèles. Les communautés de barbiers-chirurgiens se plaçaient également sous l'égide des saints anargyres dont l'anniversaire était pour elles fête chômée.

Abbatucci. *La maladie de René Caillié pendant son voyage à Tombouctou la mystérieuse*, Presse médicale, n° 64, 11 août 1926, p. 1020. — Parti de Saint-Louis du Sénégal, le 3 août 1824, le courageux explorateur atteignit, le 20 avril 1828, Tombouctou la mystérieuse, où jamais Européen n'avait pénétré avant lui. Ce fut au prix d'innombrables tribulations et périls encore aggravés par des attaques de paludisme ; un ulcère phagédénique des pays chauds aux deux pieds et le scorbut. On en trouvera le tragique récit dans son *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné dans l'Afrique centrale*, publié par l'Imprimerie royale à Paris, en 1830.

H. Leclerc. *Les remèdes des champs et des bois, la marjolaine, Origanum majorana* L., *ibid.*, p. 1021-1022. — Il ne s'agit point ici de la marjolaine de nos pays, *Origanum vulgare* L., mais d'une autre espèce aromatique, de la région méditerranéenne, l'*O. majorana* L. C'est en cette plante que les dieux transformèrent Amaracus, fils de Cynara, roi de Chypre, asphyxié par la violence des parfums qu'il excellait à composer. Au moyen âge, elle entrait dans la composition de poudres magiques propres à mettre les pucelles en gaieté. Les Arabes la vantèrent contre la migraine, l'*Arbolayre* comme stomachique ; la pharmacopée de la Renaissance ne prône pas moins ses vertus. Avec un errhin à la marjolaine, le médecin Fabricius guérit plus tard Wallenstein d'un fâcheux coryza qui obnubilait ses capacités stratégiques, ainsi que l'atteste, en son *Quadripartitum botanicum*, Simon Paulli. Boerhaave la préconise comme céphalique, Barbier comme stimulant. Or, il ressort des recherches de Cadéac et Meunier que, par son camphre et son bornéol, l'essence de marjolaine est en réalité un stupéfiant.

E. Rist. *Marc Weiss, 1890-1926, ibid.*, n° 66, 18 août 1926, p. 1053. — Petit-fils du grand Bœckel ; reçu premier au concours de l'internat des hôpitaux de Paris en 1913-14, Weiss, mobilisé en 1914, voulut faire toute la guerre comme médecin de bataillon, et en rapporta la croix de la Légion d'honneur. Il acheva ensuite son internat, et se voua à la phtisiothérapie. Assistant de Rist au dispensaire antituberculeux de l'hôpital Laënnec, chargé de la direction médicale des Logements-sanatoria de la rue du Château des rentiers, il a été emporté par une fin prématurée, laissant inachevés des travaux sur la cuti-réaction tuberculinique. Sa haute probité morale et scientifique, toute voilée de modestie, son âme délicate et fière, lui avaient valu l'estime de ses maîtres et de ses collaborateurs.

E. Lagrange. *Quelques précisions sur la découverte du bacille de la peste*, Biologie médicale (de Billon), 84e année, n° 6, juin-juillet 1926, p. 261-273. — Le 15 juin 1894, Alexandre Yersin, médecin colonial de 2e classe, déjà connu par ses études, faites avec Roux, sur la diphtérie et sa toxine (1887-88), débarquait à Hong-Kong, envoyé de Saïgon par le gouvernement français pour étudier la peste qui sévissait sur cette ville depuis le début de mai. Il y retrouvait l'inspecteur de la santé anglaise Lowson ; et une mission japonaise, arrivée le 12, composée de Kitasato, d'Aoyama, et de deux assistants. Sans désemparer, nos bactériologistes se mirent au travail dans les pires et les plus périlleuses conditions. Dès le 14, Kitasato trouvait dans le sang et la rate des cadavres un bacille encapsulé, sorte de diplocoque, à coloration bipolaire, qui passa pour l'agent spécifique de la maladie. Mais l'identification de ce micro-organisme demeurait incertaine, même à ses yeux, et aussi de l'avis d'Aoyama. Mieux inspiré, Yersin eut l'idée de rechercher le microbe pathogène dans les bubons, et y découvrit, le 20 juin, le véritable bacille pesteux, qu'il colora, cultiva, inocula, et retrouva dans les ganglions des souris et cobayes d'expérience. Le 30 juillet, Duclaux apportait à l'Académie des Sciences la nouvelle de cette découverte, et en septembre 1894, les *Annales de l'Institut Pasteur* publiaient le premier mémoire du savant français sur la question. Une préparation bactériologique sur lame offerte par Kitasato à Yersin ; des extraits du journal scientifique de ce dernier ; l'opinion d'Aoyama ; l'avis d'Ogata ; le témoignage formel et solennel de Kitasato lui-même devant le Congrès médical d'Extrême-Orient de 1925 permettent d'affirmer que le microbe vu par Kitasato n'était pas l'agent pathogène, et que le bacille pesteux authentique a été décelé par Yersin.

Après un court séjour à Canton, Yersin quitta Hong-Kong le 3 août, regagna Saïgon, puis Paris où, avec Calmette et Borrel, il parvint à immuniser les animaux de laboratoire. Revenu à Nha-Trang (Annam), il immunisa des chevaux, se rendit en 1896, avec un stock de sérum, à Hong-Kong, puis à Canton où il pratiqua sa première inoculation; avec succès, sur un jeune Chinois. De là, il partit pour Amoy où, sur 23 pesteux, il obtint 21 guérisons. La sérothérapie anti-pesteuse était trouvée.

Dr Paul Delaunay.

TABLE DU TOME XX



Le Secrétaire général, Gérant,

Marcel FOSSEYEUX.